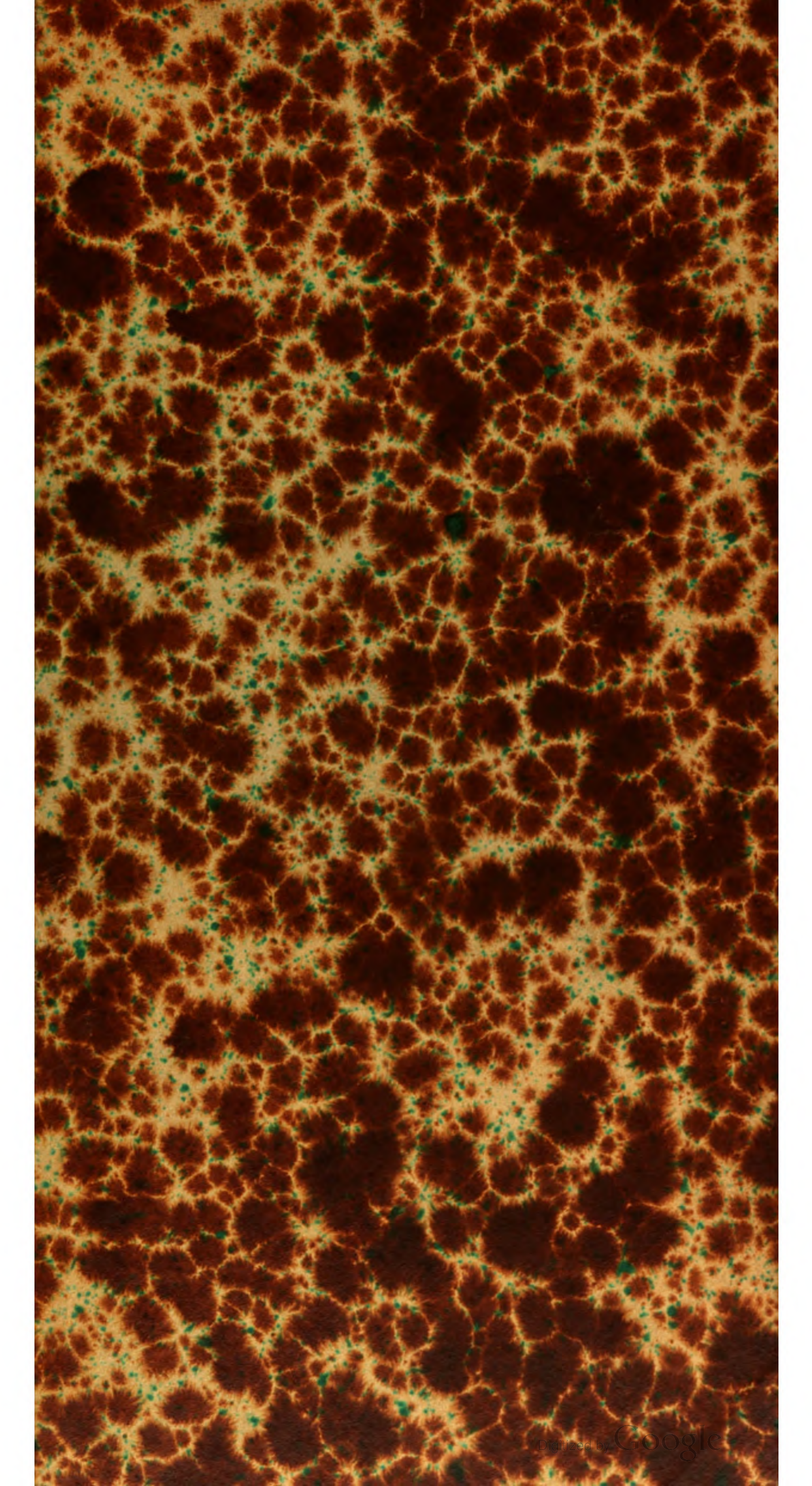
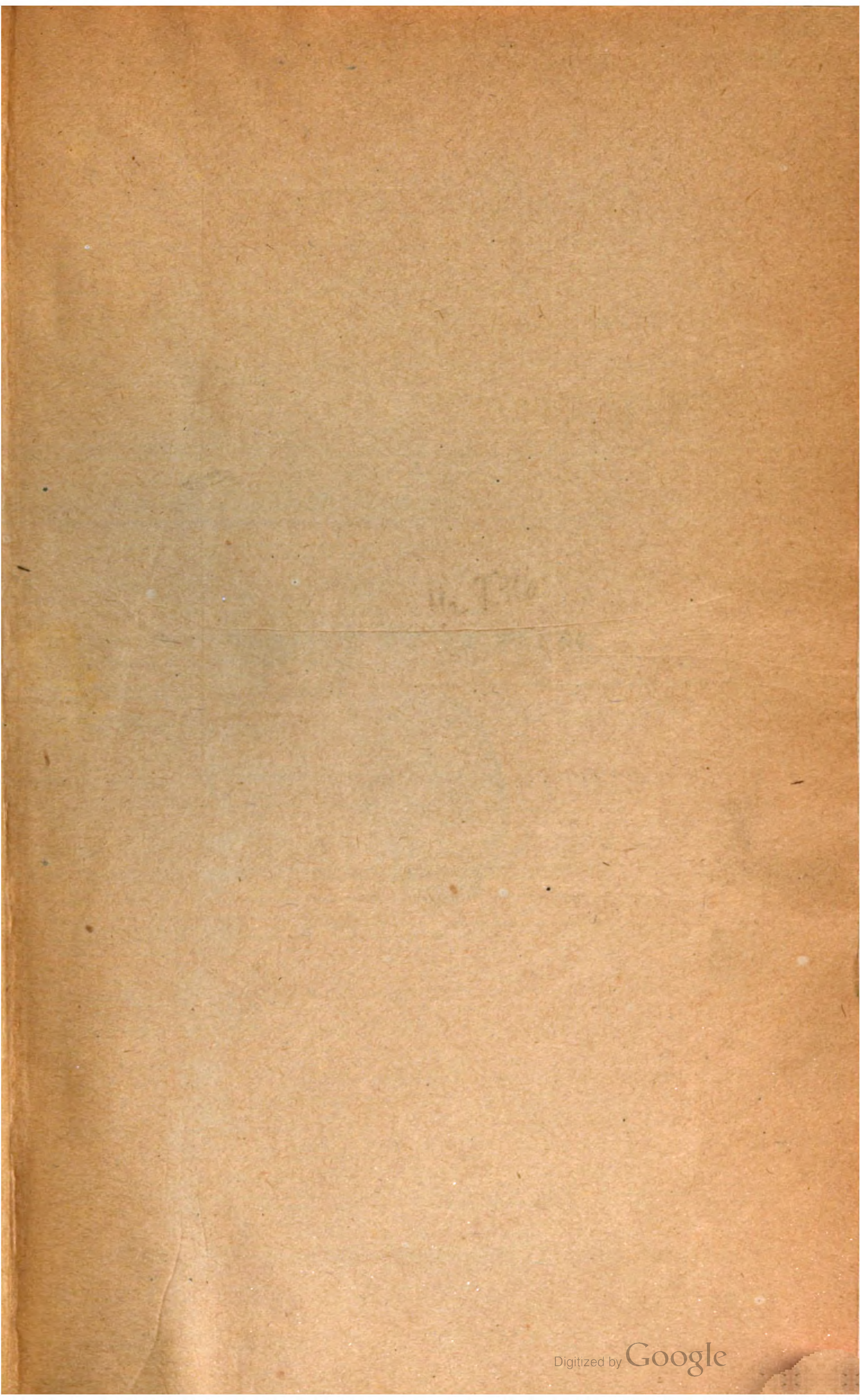



RELIURE
R. PRUD'HOMM
St BRIEUC



MANUEL DE LA MEUSE



Nancy. — Typographie de Ve Raybois.

MANUEL DE LA MEUSE

HISTOIRE
DE
MONTMÉDY
ET DES LOCALITÉS MEUSIENNES
DE L'ANCIEN COMTÉ DE CHINY.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES COMMUNES,
VILLAGES, HAMEAUX ET AUTRES ÉCARTS, ANCIENNES CENSES-FIÉFES,
PRINCIPAUX LIEUX DITS
ET FAMILLES HISTORIQUES DE CHAQUE LOCALITÉ,
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DU BARROIS ARDENNAIS,

PAR

M. JEANTIN

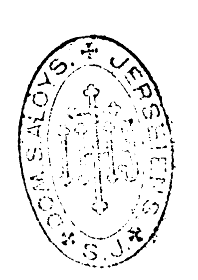
PRÉSIDENT HONORAIRE DU TRIBUNAL DE MONTMÉDY,
Chevalier de l'ordre Impérial de la Légion d'honneur
et de l'ordre Royal de Belgique,
membre de l'Académie Impériale de Metz et de plusieurs autres Sociétés
savantes de France, de Belgique et du grand Luxembourg.

Troisième Partie

O — Z

NANCY
IMPRIMERIE DE VEUVE RAYBOIS
3, FAUBOURG STANISLAS, 3

1863


DOM. S. ALOYS. JERSEIENS. S.J.

ARRONDISSEMENT DE MONTMÉDY

OLI

OLIERS; *Olieres; Olierii* (1).

Annexe de *Réchicourt* (Ch. de 1260, 1301, 1317). canton de Spincourt.

Sur les sources des *Eurantes*, découlant du *Rachoue*, et sur celles du ruisseau de la *Mouprée*, fluant du *haut chêne*, près *Xivry le Franc*, au versant de la *Pienne*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..........	0 myr.	6 kil.
	arrondissement...	4	6
	département......	6	9

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer : de 289 à 303 m., au *haut Chêne.*

Etage, groupe et sous-groupe (2).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur ;* formation *oolithique* de la huitième époque onthologique — *bradfort-clay.*

La formation des *oon-lithiques,* sur l'*argile calcaire* dite *terre à foulon,* se compose de ces myriades de molécules d'animaux à coquilles, qui vivaient au sein des dépôts crétacés; poly-

(1) Etimologie et appellations successives : *Oliers — Olières.*

Ol signifie *sable,* en hébreu. C'est l'idée qui préside à l'*expansion* du principe *articulatif* des concrétions de *molécules,* soit calcaires, soit végétatives : de là toutes les idées d'*oléfaction,* par l'alliance des éléments. Le *lamed* hébraïque, le *lam* persan, le *luïn* celtique, la lettre L, enfin, est le *crochet* de cette alliance, dont l'auteur de la nature a seul le secret. Les *atomes d'Epicure* resteront toujours *acrochés* à ce mystère. Le *lamed* a la forme d'un crochet.

(2) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buv., p. 77, 619.

piers brisés, broyés, émiettés en une impalpable poussière, et dont le microscope a compté jusqu'à 10 millions dans un pouce cube de craie. Cette composition forme l'*alliance* — entre les *sables liasiques, expansion lœthique* des forces de la nature inerte, *rudis et indigesta moles,* pâte docile, néanmoins, dont les molécules furent vivifiées par la lumière et par la chaleur (*or* et *our,* en hébreu) — et le mouvement d'erration (*ier*) de l'air et de l'eau, dans la gradation des êtres animés et inanimés, sous la main toute puissante de Dieu.

C'est de l'émergeance de ces sables, au-dessus du *bradfort-clay* superficiaire, que le territoire d'*Olieres* a reçu son nom. (Voir, aussi, les mots *Oley; Olizy,* etc.)

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Arancy,* p. 45, et les *Eurentes,* p. 655).

Erection. Nom des fondateurs : inconnus ; très-probablement les moines de *Saint Maximin* de Trèves ; — causes : les premières cultures dans les sables calcaires de la *marche* de l'*Othain* et de la *Crüne;* — date de la charte d'affranchissement ; aucune spéciale.

Population. D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècles : une dixaine de feux, en 1726 ; — d'après le recensement de 1836 : 115 habitants — en 1846, 79 ; — en 1856 ; 89 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales; à partir de : (V. au mot *Réchicourt*) ; — judiciaires... 1792, série complète.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1824, 273 h. 09 a. 20 c.

Nombre des maisons : 35.

Jardins et chènevières.............	5 h.	22 a.	20 c.
Prés et pâtures fauchables..........	21	99	90
Terres labourables................	206	42	01
Bois............................	31	37	20
Landes et friches.................		21	10
Superficie non imposable...........	7	86	79

Cours d'eau : le ruisseau des *Eurantes* et celui de la *Mouprée.*

Revenu net imposable : 3,725 fr.

Biens communaux. Bois : 28 h. 80 a., au canton dit le *Haut Chêne ;* terrains vains et vagues (V. plus haut).

Valeur approximative des terrains commun. : 43,921 fr.

L'impôt a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.*, 9 fr. ; — *Prés*, 45 fr.; — *Bois*, 11 fr ; — *Jardins et chèn.*, 40 fr.; — *Friches*, 50 c. Not. agricoles.

V. pour la valeur vénale moyenne l'art. *Réchicourt*.

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres.

Noms des maires : en l'an 8, N. *Lallemand ;* — an 9, J. N. *Hanaux ;* — 1813, N. *Camé ;* — 1818, J. F. *Tayon ;* — 1831, F. N. *Perbal*, encore en fonctions. Administration.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun ;* ancienne chrétienté de *Bazailles ;* — archidiaconné de la *Woëpvre* (1) — doyenné de *Saint Pierre* d'Amelle (2); — cure de *Réchicourt ;* ancienne *Curie marcetanienne ;* — prieuré de : *idem*. Ordre spirituel.

Nom du patron : *saint Clément*, qui est celui du diocèse de Metz.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : (?).

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des seigneurs de *Cons la grand Ville ;* — patronage: à la collation des marquis de *Lambertye*, comme seigneurs de *Cons* et de *Bellefontaine ;* — dixmage ; au profit des mêmes ; — entretien du chœur et des bâtiments ; à la charge des mêmes. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de Metz ; *Divodurum Matricorum Civitas ;* portion cédée au Verdunois ; — royaume d'*Austrasie ;* puis de Ordre politique.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de ; (V. *Amelle*, page 18). (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*, p. 18).

Lotharingie; empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Baziliensis; sous pagus* du *Marciensis;* — baronnie de *Cons;* — comté épiscopal, mi-parti de *Metz* et de *Verdun;* puis celui de *Bar;* — marquisat du *Pont,* — duché de *Bar;* puis de *Lorraine;* — haute Justice des seigneurs de *Cons.*

Une portion du ban d'*Oliers* et de celui de *Réchicourt*... (*Vau apud Réchicourt*)... était indivise avec les chevaliers hospitaliers de *Saint Jean de Jérusalem* (Ch. de 1317).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont* et usages du *Piennois* messin.

Mesures: pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides : *Bar le Duc;* — pour les bois : *idem.*

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 100 pieds; la *perche* de 20 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint-Mihiel;* assises des grands jours de *Marville;* ensuite de *Saint Mihiel;* — Cour supérieure de : *idem;* — ancien bailliage de : *idem;* puis d'*Etain;* ancienne prévôté d'*Arrancy,* antérieurement à 1603 (1).

V. *Cons*, page 418, pour la famille de *Lambertye,* et *Réchicourt,* pour les temps antérieurs à 1718. V. aussi *Xivry-Circourt.*

Cant. de Stenay. **OLIZY**; *Olese* (2). (Ch. de 1157, 1284, 1611, 1617).

Ancienne cure paroissiale d'*Inor* et de *Malandry* (v. p. 1214), sur la rive gauche de la basse *Chière.*

---

(1) Composition de cette prévoté comprenant les localités de : (V. *Arrancy,* page 53 : il faut ajouter *Oliers*).

(2) Etymologie et appellations successives : *Olese; Olixie; Olizy;*

Anciens écarts : *Malandry* — l'isle de *Malgarnie* — l'isle du *Moulin* — les deux charruages fiefs de *Sous-ceint* et le pré du *Seigneur*, ou la baronnie de *Son*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton............	0 myr.	8 kil.
	arrondissement.....	1	5
	département.......	8	9

Orientation, par rapport à Montmédy, N. 1/4 N. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 272 m. à 314.

Étages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage *liasique;* formation *pénéenne* du *trias*, des sixième et septième époques onthologiques; *marnes supérieures;* — 2° étage jurassique *inférieur;* formation *oolithique;* âge du *moellon.*

Le territoire d'*Olizy*, ou *Olixie*, est assis sur les *détritus* de ces myriades d'animalcules, poussière impalpable du *calcaire* des premiers *êtres à coquilles*, dont les *oon oléfacteurs*, coagulés par l'*olea* des plantes triasiques, ont formé la *moelle* du règne minéral, par l'alliance des trois principes de l'*eau*, de l'*air*, et du *feu*. C'est cette *alliance*, ou *liaisonnement*, qui a produit les premiers sables (*ol*, en hébreu) des terres habitables. On les trouve *liés* à *Oliers*, où le territoire est à la *base de l'oolithe;* tandis qu'à *Olixie*, il y a *brisement* et *contrecroissement* des mouvements d'agrégation et de désagrégation.

Les *marnes supérieures* du *lias* sont superposées au *calcaire ferrugineux*, au-dessus des escarpements duquel elles présen-

---

Olisy; Olisii (V. au mot *Oliers*, p. 1591). Ce sont les mouvements contraires d'agrégation et de désagrégation, en lutte, dans les deux étages, qui se trouvent figurés par les lettres *S, X*, et *Z*, de l'appellation. *Sumay* et *Xumay* — *Sorbey* et *Xorbey*, etc., sont des transcriptions synonimes.

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. B., p. 75, 143, 204, 619.

tent une pente douce: elles règnent ensuite au pied du versant sud de la *vallée de la Chière,* en amont de Montmédy; puis elles se montrent sur le versant opposé, au-dessus du calcaire ferrugineux, qu'elles recouvrent également dans la vallée *de la Thonne;* de là, en suivant les mouvements de terrain, dans le département des Ardennes, elles rentrent dans celui de la Meuse, à *Olizy.* Là, il y a brisement (z) du calcaire sableux liasique, à la *lisière* des deux étages sus-indiqués.

Origines

D'après les chartes, les monuments, les vielles annales et les traditions (V. les articles *Chauvancy le château; Brouennes; Nepvant;* voir aussi *Sumay, infrà*).

L'existence d'*Olizy* est établie dès le huitième siècle : elle remonte, immanquablement, à la colonisation des *Læti Asti,* au cours du quatrième, dans la préfecture romaine des champs *Evodiens.* On trouve l'oratoire primitif de *Saint Pierre de Xumay* et l'église matriculaire d'*Olese* cités dans la charte de 1157, par laquelle l'archevêque *Hillin* de Trèves (1) énumère les 35 paroisses du *décannat wallon d'Ivoy,* qui, chaque année, à partir de 964, allaient porter, processionellement, leurs cierges, sur le tombeau du roi *Dagobert,* dans la chapelle de *saint Remy,* à Stenay.

A partir de 970, Olisy a subi toutes les fluctuations qui firent passer les bassins des haute et basse Chière dans les mains des premiers comtes de Chiny, sous la haute dominance du Barrois.

Erection. en commune.

Nom du prince érecteur : *Gérars de Loos,* de la maison comtale de *Chiny; —* causes : le partage de famille de la *première dynastie de Chiny,* en 1267; — date de la charte d'affranchissement : avril 1284 (2).

---

(1) Voir le texte dans les *Chron* de M. Jeantin, t. II, p. 494.

(2) Voir le texte dans le même ouvrage, t. II, p. 46.

Cette charte a été renouvelée et confirmée par lettres patentes de l'infante *Isabelle Claire Eugénie* d'Espagne, du 7 avril 1617.

Ces actes, indépendamment des franchises et immunités locales, droits d'usage aux bois et aux eaux, concédaient, aux habitants, toutes aisances

D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : une centaine de feux ; — d'après le recensement de 1836 : 604 habit. — en 1846, 785 h. — 1856, 701 h, Population.

D'après les archives communales, à partir de 1663, avec lacunes — judiciaires, 1713, série complète. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1828, 921 h. 62 a. 58 c. Territoire.

Nombre des maisons : 138.

Jardins et chènevières	17 h.	55 a.	30 c.
Prés et pâtures fauchables	82	56	28
Terres labourables	487	45	49
Vignes	»	12	45
Bois	259	17	80
Landes et friches	»	45	98
Superficie non imposable	28	76	41

Cours d'eau : la *Chière*; — Usines : un *moulin* avec foulerie à draps, — une *brasserie*.

Revenu net imposable : 20,308 fr. (diminué).

Bois : 259 h. 18 a., au canton dit le *Crau* (1) — Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues... indéterminés. Biens communaux.

---

en bois bâtis de la comté de Chiny, moyennant paiement d'une géline, à la *saint Remy* de chaque année ; plus d'un quartel, sur 20, au moulin bannal ; plus un pain, sur 24, au four seigneurial ; plus une poule et 10 parisis, par trimestre, et individuellement ; plus faire la garde au château de Chauvancy — à ces conditions il leur était loisible de créer et de renouveler leurs maires et officiers de Justice. C'est en conséquence de ces titres qu'Olisy est copartiaire aux usages et aisances de la forêt de *Merlanvaux*.

(1) L'aménagement de ces bois a été fait, par la gruerie des *quatre prévostés* du gouvernement de Montmédy, suivant procès-verbaux des 16 septembre 1694 ; 3 avril et 5 août 1727, 5 avril 1739, 6 février 1765 et 25 août 1795, au rapport des gruyers *Sébastien Lambin*, *Gabriel Jeannot*, *Nicolas Holdrinet*, procureur du Roi, et *Jean Antoine Déliard*, maire particulier à la maîtrise de Sedan — Ils contenaient alors 474 arpents — arrêt du conseil du 23 août 1705.

Valeur approximative des terrains communaux : 596,735 fr. 60 centimes.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.* 10 fr. 80 ; — *prés*, 72 fr.; — *vignes*, 24 fr.; — *Bois*, 17 fr.; — *jard. et chènn.* 60 fr. — *friches*, 0 fr. 50 c.

V. les bases comparatives à *Brouennes*, p. 283; à *Lamouilly*, p. 1013; à *Nepvant*, p. 1566.

Valeur moyenne des propriétés rurales :

Terres : 1[re] classe, 4,000 f.; 2[e] cl., 2,700 f.; 3[e] cl., 1,500 fr.; 4[e] cl., 800 fr.; 5[e] cl., 275 fr. — *prés :* 1[re] cl., 9,000 f.; 2[e] cl., 3,000 fr.; 3[e] cl., 1,000 fr. — *bois :* 2,700 fr. L'établissement de la voie ferrée a rehaussé la valeur vénale de tout le bassin.

Notions industr. Produits des carrières : On occupe dans les carrières d'*Olizy* une douzaine d'ouvriers, qui travaillent la plus grande partie de l'année, et tirent annuellement de 500 à 750 mètres cubes, d'une valeur brute de 2 à 3,000 fr. (1). Le prix de *revient* a été indiqué à l'art. *Brouennes*. p. p. 282.

On trouve à Olizy, dans les alluvions de la vallée de la Chière, des veinules en plaquettes et des nodules de *fer hydraté*. Ce minerai a donné lieu, en 1834, à un établissement métallurgique composé : 1° d'un haut fourneau, pour la fabrication de la fonte, lequel marchait au charbon de bois, à l'air froid ; 2° d'un cubilot pour le moulage de la fonte, en deuxième fusion ; 3° d'un atelier d'affinage de la fonte, au charbon de bois, par la méthode comtoise, avec étirage au marteau.

Cet établissement, conduit par un homme de haute famille, dont la bonne foi fut surprise par un fripon de la haute peingre, fut frappé d'un de ces sinistres de la commandite, qui opérèrent tant de désastres, il y a trente et quelques années. Il s'est relevé par la sagesse et la prudence des industriels qui le régissent aujourd'hui ; mais il a été transformé, par M. *Gailly*, son propriétaire actuel, en un moulin muni de tous les accessoires d'une

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 204.

grande usine hydraulique, et en une fabrique d'outils et d'instruments, dirigée avec intelligence par M. *Petit*.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, carrieurs, maçons, ouvriers en toile et fouloniers.

Noms des maires : en l'an 8, H. *Lallemand* ; — an 9, L. *Fauvelet* ; — 1807, R. *Seconda* ; — 1815, J. B. *Hanetelle* ; — 1817, R. *Seconda* ; — 1824, N. *Collignon* ; — 1831, J. *Seconda* : — 1833, P. *Burton* ; — 1843, P. *Mainbourneaux* ; — 1852, R. *Lardenois* ; — 1853, J. B. *Collignon*. Administration.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Trèves* ; ancienne *chrétienté d'Yvoi* ; — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion, et, plus anciennement, celui de *Saint Dagobert* du *Longwionensis* (1) ; — doyenné de *Saint Georges* d'Ivoy (à *Euilly*) (2) ; — cure de *Saint Remy* d'Olizy ; — annexes et dessertes : *Inor* et *Malandry* ; — hermitage de *Saint Pierre* de Xumay ; Simey ou *Summejaccum* ; — église matriculaire de : *idem*. Ordre spirituel.

Noms des patrons : *Saint Maximin* et *Saint Remy*.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : celle de 1157 existait encore en 1284. C'est en celle de *Lamoulye* que fut jurée la *franchise d'Olixie*, sauf le *droit de sainte Eglise* et des *francs hommes* de la châtellenie de Chavancy.

Cet affranchissement fut scellé par Mgr *Drohier de Montmeidy*, chevalier, par *Thiébault de Custine*, clerc juré, et par *Thiérit de Gardignes*, varlet-escuyer de *Gérars de Loos-Chiny*.

Noms des anciens curés ; antérieurement à l'ordre actuel : en 1713, J. *Jacquemet* ; — 1726, B. *Charlier* ; — 1729, *Jacquemet* ; — 1730, B. *Charlier* ; — 1753, P. *Laval* ; — 1756, Clergé.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de (V. *Avioth*, page 74). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de (V. *Inor*, page 866).

H. J. *Maury;* — 1784, Martin *Guioth;* — 1791, Math. Joseph *Henry*, curé constitutionnel.

Sous l'ordre actuel : MM................ *Fleuret*, et?

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des sires de *Chauvancy* et de *Malandry* (Mérode); — patronage ; à la collation des mêmes ; — dixmage ; au profit des mêmes ; — entretien du chœur et des bâtiments ; à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves;* royaume d'*Austrasie;* empire *Germanique;* — anciens *pagi* de l'*Evodiensis* et de l'*Astenensis;* — comté, mi parti de *Chiny* et mi parti de *Stenay;* — duché de *Bar;* ensuite de *Lorraine* (avant 1601), puis de *Luxembourg*; — haute Justice des comtes de *Chiny*, suzerains de la châtellenie de *Chauvancy*, sous la haute dominance de ceux de Bar, comme *comtes de Stenay;* — fiefs et arrières-fiefs : celui de *Son* (ou *sous ceint*), baronnie (Ch. de 1284).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont;* ensuite celle de *Montmédy*.

Mesures de *Carignan* (*Ivoy* — *Laferté* — *Montmédy* (V. la charte de 1284) : pour les grains et les autres matières sèches, la *Ferté;* — pour les liquides, la pinte de *Beaumont*, la pièce de *Bar;* — pour les bois et les terres : *Chiny-Montmédy;* — monnaies ; au denier *parisis*.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny-Luxembourg* ; — assises des pairs de la châtellenie d'*Ivoy;* — Cour supérieure du grand Conseil de *Luxembourg;* — ancien bailliage de *Montmédy* ; gouvernement

des *quatre Prévostés;* — ancienne prévôté de *Chauvancy le château* (1); — ancienne Justice seigneuriale du *roi de France,* après la paix des Pyrénées; — Justice foncière des mayeurs et officiers de justice locaux.

Transformations sociales.

Les registres paroissiaux de la cure d'Olizy n'offrent aucunes traces de la vieille suprématie chinienne des princes de *Looz,* ni de celle subséquente des de *Croy-Chimay* et des d'*Aremberg,* sur la prévosté de de *Chauvancy le château.* Quelques indications sociales.

La bénédiction solennelle des cloches de sa rustique église s'y opérait, dans le dernier âge, aussi bourgeoisement qu'en plein XIX[e] siècle (2).

La sépulture honorifique, dans le chœur, dans la nef, dans les chapelles, autrefois réservée aux nobles patrons collateurs,. est, alors, devenue le privilége des pasteurs plébéens (3); elle n'est

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : *Chauvancy le château, Chauvancy Saint Hubert, Lamouilly, Olizy,* le fief de la *Crouée,* et les censes de *Pure* et du *Veru* — plus tard, *Margut* y fut adjoint comme *ambédeux.*

Voir, pour les détails, l'*Histoire du comté de Chiny* et les *Chroniques* et les *Marches* de l'*Ardenne et des Woepvres,* par M. Jeantin,

(2) 20 décembre 1738 ; la première cloche, pesant 632#, est bénie par J. F. *de Lapierre,* doyen de la collégiale de Notre Dame de Carignan : elle est levée par N. *Gillet,* chanoine d'*Yvoix,* et par sa nièce Marie Françoise *Lambert,* de Carignan.

23 janvier 1746 ; la cloche supérieure est bénie par H. de *Ruette,* doyen d'Euilly ; elle est levée par Barthélemy *Chollet,* sieur de la *Crouée,* capitaine de dragons au service du Roi, et par sa sœur Dorothée *Amour-Chollet de la Crouée.*

Amour et *Chollet* étaient deux anciennes familles eschevinales de Stenay. La première se fondit dans la seconde : de là le nom de la cloche *Dorothée Amour.* Les amours, de ce genre, n'existent plus parmi nous.

(3) Sous l'abbé *Charlier,* toute la famille du pasteur, son père, sa mère, sa sœur, sa nièce, sa cousine, est admise à ce privilége ; les uns

pas même accordée à Mme *Beaufort*, dame de *Son*, dernière représentante des anciens privilégiés du lieu (acte d'inhumation du 3 janvier 1763).

Les baptêmes d'apparat n'y reçoivent plus ce lustre, qui badigeonnait quelques têtes vassales, des couleurs d'emprunt d'un parrain et d'une marraine de haut rang (1).

On remarque quelques alliances de familles, annoblies dans les emplois publics, telles que les *Baillet* de Mouzon, les *Franque* de Laferté, les *Gilles*, les *Lambert*, les *Villé* d'Herbeuval, les *Vignoles*, ou les neveux et nièces de quelques chanoines de Carignan. Les seigneurs fonciers du lieu n'y sont pas même mentionnés. Pour trouver ceux-ci, il faut dépouiller les registres de *Montmédy*, de *Stenay*, de *Chauvancy*, de *Lamouilly*, et suivre les transmissions foncières de la *Crouée*, p. 438, et celles de la *Soye*, p. 1067.

La prévosté n'est plus sous la redoutable épée des *Custine*, des *Gourcy*, des *Sappogne :* elle se délustre, d'année en année, sous le poids d'une lourde charge de finance, sans éclat ni profit (2).

---

dans le chœur, les autres dans la nef, les autres dans la chapelle de la *Vierge* et dans celle de *Saint Jean Baptiste :* mais disons, de suite, que l'humble prêtre a voulu reposer, avec ses ouailles, dans *l'âtre* commun du cimetière de *Saint Remy*.

(1) Parainages et marainages de distinction :

1721; *Nicolas*, fils de *Thiéry Pierre*, officier de la seigneurie haute d'Olizy, et de Marie *Philbert de la Haye*, de grand Verneuil, est tenu par *Nicolas de Lanoue*, escuyer, seigneur de *Bourgalstroff* et du fief de de *Saint Georges*, et par *Catherine Françoise de Roussel* son épouse. — 1740 ; Ch. *Colard* est tenu par *Jean Charles de Bernard*, baron de *Montmaillart*, gentilhomme du Roi de Pologne, et par *Etiennette Ursule Maret de la Loge* son épouse.

(2) Ces officiers ont été successivement :

1715, *Marthe* — 1718, L. *Senocq* — 1738, J. B. *Gobert* — 1739, *Chambeaux* — 1755, J. *de la Haut* — 1756, *Chambeau* — 1768, J. B. *Charlet* — 1769, de *La haut* — 1772, *Charlet* — 1778, *Senocq* — 1780, *Chambeau* — 1783, *Lion*.

On voit que la main de Louis XIV, en courbant les fronts hautains des châtelains, a commencé l'égalisation des classes ; et qu'en remplaçant les anciens blasons par la *croix de Saint Louis*, et les suprématies de race par celle de l'argent, il a fatalement préparé le nivellement accompli dans les siècles suivants.

Les derniers seigneurs fonciers d'Olizy.

La mairie et sa lieutenance, l'eschevinage et le jury ancien... (hommes *huit*... hommes *quarante*...) de la ville de Stenay, ont élevé, aux honneurs de l'annoblissement, un grand nombre de leurs membres, dans les emplois de robe, d'épée, et de finance. Telle fut l'origine des *Carmouche* d'Olizy (1). Famille Carmouche.

On trouve *Nicolas Carmouche* eschevin de Stenay, en 1728, sous la mairie de *François Michel ;* puis il est *homme quarante*, en 1729; puis il est *homme huit*, en 1731. En 1733, il redevint eschevin sous le maire *J. B. Simonnard* — il avait épousé *Ursule Freymuth* — il devint trésorier de France, à la généra-

---

Ils étaient, à la fois, prévôt du ressort et juge de la haute Justice d'Olizy. — la basse Justice était exercée par les maires dits des *Massuages,* expression spéciale aux *ménages d'usagers.*

(1) Telle fut celle aussi, entre autres noms, des : d'*Arbois* — des *Barrières* — *Bernier d'Origny* — *Bonhomme* — *Jehan de Bar* — du *Case* ou *du Hazard* — *Chollet de la Crouée,* en 1539 — *Denain* — *Dupré* — *Doffoil* — d'*Escales* — *Fénérolle* — de *Fay* — *Fabvier* — *Freymuth* — *Garlache* — *Gault de Grand maison* — *Gentil,* de Sassey — du *Gué de la Vallée* — *Georges* — *Guiot* — *Guiot-Pierre* — *Hazard* — d'*Husson de Mont* — d'*Haultcourt* — de *Jacquesson* — — *Lambin* — de *Launois* — le *Lorrain* — *Liegeois* — *Leroi du Gué* — *Maret de la Loge* — *Massin* — de *Maklot* — de *Melot* — *Menuisier* — *Jehan de Metz,* en 1415, sous la capitainerie de *Jehan de Wal de Sorbey.* — de *Marthe* — *Mouzay* — *Mariet* — *Michel* — de *Milly* — d'*Othe* — d'*Origny* — *Raussin* — *Riclot de Mouzay* — *Robert* — *Robinet* (maison eschevinalle dès l'an 1340). — *Simonnard* — *Thiébaut* — *Vassé*, etc., etc. Plusieurs de ces familles remontent, historiquement, beaucoup plus haut. V. au mot *Stenay*.

lité de Metz ; alors il obtint le titre d'escuyer, et acquit les terrages fonciers de *Chauvancy le château*, d'*Olizy*, et de *Luzy*, en partie.

On a mentionné à l'art. *La Soye*, p. 1067, les alliances de ses enfants avec les de *la Ramée* d'Etain et les *Thiébault* de Montmédy.

OTHAIN, rivière ; *Otha fluvius* (Ch. de 1172, 1183, 1272) (1)

Cours et affluents. L'*Othain* prend sa source, à la côte 281 au-dessus du niveau de la mer, près de *Norroy le secq*, dans le département de la Moselle. Il *œilletonne* dans les marais de l'étang de *Gondrecourt*, près d'*Etain* : il reçoit, d'abord, les ruisseaux de *Joudreville, Affléville, Bouligny*, et entre dans le département de la Meuse près de *Domp-Marie*, à 10 kil. de son origine. Il coule vers le *nord-ouest*, pour se joindre à la *Chière*, au-dessus de Montmédy, après un cours de 64 kil. Sa pente moyenne est de près de 0,001. Son volume atteint, dans les hautes eaux, 15 à 16^{m}, par seconde, à *Spincourt*, 18 à 20 à *Nouillompont*, et 32 à 40 à *Châtillon l'abbaye*.

Ses affluants de la rive droite sont : le ruisseau de la *Noue*, à Bouligny ; celui d'*Avillers*, à Houdelancourt ; la *Mouprée* de Réchicourt, à Spincourt ; celui de *Bellefontaine*, à Rouvrois ; celui de la fontaine *Bourdet*, au-dessous de Sorbey.

---

(1) Etymologie, V. *Bazeilles*, p. 127.

Oth, en hébreu, est le *signe* caractéristique du pluriel, tant des noms qui sont des deux genres, que de ceux du féminin. Ainsi : *ab* signifiant *père*, au singulier, *aboth* signifie les ancêtres, ou les pères et mères, au pluriel ; *Guioth*, la famille des *Gui*, etc., etc.

Aïn, en hébreu, signifie *œil* — l'œil d'une source ; *oculus*. C'est la seizième lettre de l'alphabet hébraïque, indiquant 70 dans la numération ; cette lettre peint et exprime les idées complétives du développement du conceps initial de la lettre A, qui représente *l'unité*. Celle-ci figurait le *Bœuf* du sacerdoce et symbolisait la divinité.

Les affluents de la rive gauche, peu considérables, sont : le ruisseau de *l'étang de Gouraincourt ;* celui de la *Folie* à *Spincourt*, celui de *Rupt* et ceux de *Marville.*

Il traverse le *bradfort-clay* et *l'oolithe inférieure*, à l'étage inférieur ; il brise cet étage à la rupture de *Rupt* devant Marville ; il sépare, dans le haut, le *cornbrash* et le *forest marble*, côtes 270 et 312, près des deux *Failli.*

Arrivé, au-dessous de Sorbey, au-dessus de l'étage oolithique, et coulant sur le coral, l'Othain se promène dans la prairie de *Saint Laurent ;* il serpente, serpente toujours, sous Grand Failly, en amont duquel il reçoit le ruisseau de *Rupt*, dans l'oxford-clay inférieur et dans les alluvions anciennes — il mouille le versant de *petit Failly*, passe à *Choppey*, et se glisse sous le pont entre *Saint Jean* et *Marville ;* là, il reçoit les ruisseaux de cette vieille cité. A partir de ce point, l'Othain s'encaisse et prend un caractère sauvage : il s'enfonce dans les gorges de *Higny* et de *Flassigny*, en pénétrant dans le calcaire gris oolithique, et le voilà à *Othe*, *Otha*, village dont l'étymologie primitive reste comme le cachet *thyois* des incolations germano-gothiques les plus reculées : puis il flue à *Bazeilles*, toujours dans le bradfort-clay ; enfin, s'échappant des gorges, *cloyes*, qui l'emprisonnent, il arrive à la *Chière*, dans les alluvions de sables bruns et dans les graviers des *claves* de la *porte des eaux* (V. p. 405 et 407) (1).

PEUVILLERS ; *Put-weiller ; Putei villare* (2) (Ch. de 1046, 1086, 1156, 1318, 1320, 1326, 1622). Canton de Dampvillers.

---

(1) A *Otha*, la source de l'Othain a reçu l'expansion de toutes les eaux des deux versants : celles-ci confluent, au vis-à-vis d'*Aui-oth*, contre les calcaires bruns de l'étage liasique de la Thonne et de Breux. C'est un *septenaire* accompli, dans l'étage jurassique, en avant de Montmédy. Ce septenaire recommence à Aincreville, de l'autre côté du bassin meusien, pour former le *septiminium* de l'archipel du Dormois.

(2) Etymologie et appellations successives : ***Put-weiler ; Loch-weiller ; Putei villare ; Champuz.*** Ch. de 1318.

Ancienne annexe de la cure d'*Escurey*. V. p. 626.

Sur la *Thinte*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..............	0 myr.	3 kil.
	arrondissement.......	2	2
	département.........,.	6	5

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 210 à 230 mètres, à l'est, près de *Merles*, et à 234, à l'ouest, près d'*Ecurey*.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie.

Etage jurassique *moyen;* formation *coralienne* de la huitième époque onthologique — *Oxford-clay* inférieur.

Le territoire de Puvillers est, superficiairement, *clayonné* par les *argiles oxfordiennes*, envasées dans un receptacle de *coral*, de Merle à Ecurey. Cet envasement d'argiles, qui peut avoir 210 m. dans sa plus grande épaisseur, sur une inclinaison de 1/45, repose, sans intermédiaire, sur le *coral rag*, dont l'épaisseur est de 150 m., dans sa puissance moyenne, sur une inclinaison de 1/50. On conçoit l'action du principe *putride* dans le clayonage des détritus des plantes et des végétaux maritimes, alors que s'est retiré la *mer lacustre de Jametz*. Le syphon des hautes eaux du comté de Mercy, aboutissant à la cuve de *Merles*, ne peut trouver d'issue dans les *puits de Puvillers*, par la compacité du terrain.

Origines.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

Tout le bassin de la *Thinte*, a appartenu aux princes de l'Ar-

---

Pour —pour — ah, en hébreu, signifie *pourir, diviser, végeter, verdoyer:* d'où les mots *per — esh*, excrément, *parshedon*, fumier — *pout, pouts* ont la même signification: le principe *putride* est le diviseur de tous les tissus; la putridité est la mère de la végétation.

(1) Voir la *Stat. géol.* de M. A. Buv., p. 78, 620.

denne, alors qu'ils étaient comtes héréditaires de *Bouillon*, de *Stenay* et de *Verdun* : les vieilles chartes en font foi. Ce bassin était donc compris dans la donation que fit *Fréderic*, comte de Verdun, à la Cathédrale des *Claves*, en 997, en la personne de son évêque *Heymon*, avec l'approbation de l'empereur *Othon III*. Toutefois cette donation fut longtemps contestée, par les héritiers de *Fréderic*, qui reprirent, de force, à diverses reprises, les terres cédées à l'église, en les inondant de sang. En 1030, *Gothelon* frère du donateur, en 1046, *Godefroid IV* son neveu dit *le grand*, livrèrent aux flammes le palais de l'évêque. *Louis Ier de Chiny*, vicomte de l'évêché, perdit la vie, de la main du premier, et les troupes du second incendièrent le saint édifice : tous les vases sacrés, les ornements, les titres des archives, furent consumés dans cet incendie. Ce fut en expiation de ces sacriléges que le duc de la basse Lorraine donna, à l'évêque Thiéry, *Puvillers* et *Lions*..... *putei villare* et *prœdium arei*... On a dit à l'art. *Dampvillers*, p. 462, ce qu'avaient été ces localités, dans les temps plus anciens. V. aussi *Brandeville* et *Bréhéville*, p. 222 et 233 (1).

Nom du premier propriétaire connu : *Godefroid d'Ardenne* dit le *grand*, duc de Basse Lorraine et époux de *Béatrix de Bar*, dame de Dun ; — date de la charte d'affranchissement ; il n'en existe aucune. Erection en commune.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1726, 30 feux : — d'après le recensement de 1836 : 259 habitants ; — en 1846, 244 h. ; — en 1856, 233 h. Population.

(1) Ces dévastations se continuèrent, pendant plusieurs siècles, par les capitaines des comtes d'Ardenne-Bouillon. *Engobrand de Brandeville*, châtelain de Mouzon, pilla *Merle* et *Puvillers*, en 1066 : il fallut l'intervention du pape *Nicolas II* et de l'archevêque *Gervais* de Rheims, pour faire restituer, au Chapitre de Verdun, ces deux domaines, ainsi que bestes et gens, voire même quelques chanoines, que l'agent du comte *Godefroid* avait emmenés prisonniers.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1683, avec lacunes ; — judiciaires, *idem*, *idem*.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1839 : 485 h. 74 a. 70 c.

Nombre des maisons : 66.

Jardins et chènevières	14 h.	36 a.	31 c.
Prés et pâtures fauchables	104	36	85
Terres labourables	353	82	40
Superficie non imposable	13	19	14

Le recadastrement a trouvé 41 h. 42 a., en plus que les premières opérations, donnant, en plus, un revenu net de 1,234 fr.

Cours d'eau : la *Thinte ;* — usine ; un *moulin*.

Revenu net imposable : 12,866 fr.

Bois : aucuns. Ils ont été aliénés (1).

Prés et pâtures, terres communes : tout est en plein rapport aujourd'hui ; toutes les flâches et terrains stagnants ont été déséchés.

Valeur approximative des ter. communaux : 35,346 fr. 40 c.

Not. agricoles. L'assiette de l'impôt avait été faite, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare de : *terres lab.*, 16 fr. 20 c. — *prés*, 46 fr. — *jard. et chèn.*, 66 fr. — *étangs*, 8 fr.

Ce sont les chiffres les plus élevés de tout le canton de Damvillers. L'argile oxfordienne, dont la base est principalement l'alumine, s'y trouvant mélangée avec proportion convenable de silice et de calcaire, ou carbonate de chaux, est, en effet, la couche arable la plus productive, superposée qu'elle est, ici, à la roche improductive du coral, sans intermédiaire, ni moyen.

A Puvillers, c'est la nature elle-même qui a déposé le fumier, celui des végétaux marins, à la retraite des eaux de l'océan.

---

(1) La commune avait, autrefois, un bois dit *des Bourgeois*, qui lui avait été concédé par le roi *Jehan de Bohême*, le 3 juillet 1326, et qui lui fut confirmé, par charte du 16 août 1622. Il y eut transaction, le 31 août 1779, entre les communes de *Damvillers* et de *Puvillers*, par rapport à la délimitation de leurs bois.

La silice, ou terre des dunes, prédomine de l'autre côté de la *Thinte*, au delà d'Ecurey, du côté de Dun.

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres, pêcheurs de grenouilles. Ce petit *baratracien* est très-abondant dans la *Thinte*, où se trouve aussi la *lotte*, poisson fort délicat. **Not. indust.**

Noms des maires : en l'an 8, J. B. *Charlot* l'aîné ; — 1828, F. *Laminette* ; — 1844, P. *Aubry* ; — 1857, F. *Aubry*. **Administration.**

Anciennes divisions ecclésiastiques (V. *Damvillers*, p. 466).

Diocèse de *Trèves*, primitivement ; ensuite de celui de *Verdun* ; — archidiaconné de la *princerie* de Verdun, après avoir dépendu de celui de *Saint Maurice* de *Tholey* ; — doyenné de *Saint Martin* de Chaumont, après avoir été sous celui de *Saint Wandelin*, sur la *Bliese* ; — cure actuelle : celle de *Damvillers*, après avoir été desserte de celle d'*Ecurey*. **Ordre spirituel.**

La patronne de la *desserte de Peuvillers* est *Sainte Gertrude*.

Ce patronage... soit qu'on le reporte à la fille de *Pépin de Landen*, sœur de *sainte Begghe* et abbesse de *Nivelle*... soit qu'on l'attribue à l'abbesse d'*Hamages*, en Flandres... confirme les origines franco-germaniques de Dampvillers et de Puvillers. Par *Cléodulphe* ou *Hidulphe*, archevêque de Trèves en 670, fils de *saint Arnould* de Metz, les Carlovingiens et les princes d'Ardenne descendants du grand duc *Raignier*, remontaient aux anciens *rois Franks*, et au prince *Auberon*, dont le souvenir est conservé, à *la Place* de Chaumont, et au mont *Aubert*, au-dessus de Romagne.

D'un autre côté, par suite des alliances de plusieurs comtes de Bar avec des princesses de Flandres, il serait possible que l'une de celles-ci eût élevé la chapelle, sous l'invocation de la sainte abbesse de son berceau, ce qui expliquerait pourquoi les *ducs de Flandres* étaient restés décimateurs, à Reville, jusqu'en 1726.

V. les noms des prêtres desservants, au mot *Ecurey*, p. 630, en y ajoutant N. *Enard*, en 1791, sous M. *Fauvelle*, curé constitutionnel de Dampvillers. **Clergé.**

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Patronage, à la collation du *Chapitre* de la cathédrale de Verdun; — dixmage, au profit des chanoines, *idem*, et de l'abbesse de *Saint Maur* — portion congrue. — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles (V. p. 467).

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves* — royaume d'*Austrasie* — empire *Germanique*; — ancien pagus du *Wabrilensis* (V. *Vauret*, et *Wabvrille*); — comté épiscopal de *Verdun*; terre de *Chapitre*. Le roi devint seul seigneur, au droit des évêques, en 1648; — province des *trois Evêchés*: — haute Justice des *chanoines*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi dite les *Coutumes de Sainte Croix* de Verdun.

Mesures de : pour les liquides, les grains et les autres matières sèches, *Damvillers*: — pour les bois et les terres, *Charny*.

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 120 p.; la *perche* de 16 pieds français.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Luxembourg-Chiny*; — Cour supérieure du présidial de *Verdun*; puis le parlement de *Metz*; — ancien bailliage de *idem*; — ancienne prévôté de *Merles*; ensuite de *Damvillers*; ensuite de *Marville*: — ancienne Justice seigneuriale des prévôts du Chapitre de *Verdun*.

Canton de Spincourt. **PILON**; *Pilonium* (1).

---

(1) Etymologie. On sait que les voies romaines étaient divisées en

(Chartes de 1046, 1049, 1153, 1156, 1192, 1200, 1218, 1411, 1423, 1425, 1526).

Sur le ruisseau du *Pilône,* descendant des bois de *Brunehault* et de *Warphemont,* et tombant, dans l'*Othain,* en amont de *Châtillon.*

Manoncort et *Auoncourt,* anciennes *curtes,* qui n'existent plus.

Ecarts : *Châtillon l'abbaye* — *Hendeville* — *Solry* (Silerium) (V. *Castellulus,* p. 305 et *Hantheville,* p. 803).

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	1 myr.	4 k.
	arrondissement.....	2	6
	département........	6	7

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 229 à 267 m.

Etages, groupe et sous-groupes (1).

Géologie

1° Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque onthologique — *bradfort-clay* — *calcaire gris oolithique;* — 2° étage jurassique *moyen*; formation *coralienne* de la même époque — *oxford-clay inférieur* — minerai de fer.

Le territoire de Pilon est, superficiairement, au principe d'un promontoire de *bradfort clay* et d'*oolithe inférieure,* qui émerge des *marnes supérieures du lias,* à l'est, et qui s'immerge sous le *cornbrash et forest marble* et sous les *argiles d'oxford,* à l'ouest. Ces immergement et émergement sont dessinés par les plis et replis de l'*Othain,* formant des golfes profonds, à Billy, à Loison, à Senon, à Etain.

---

milliaires, et qu'un certain nombre de milles formaient une *étape,* indiquée par un *pilône,* qui était surmonté d'une statue de Mercure, *acervus Mercurialis.* Là, le voyageur déposait son bâton, *stap;* de là les mots : *wieber stap Pilonii.*

(1) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buv., p. 77, 199, 210, 213, 214, 217, 223, 620.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Castellulus*, p. 305).

L'histoire profane ancienne de *Pilon* est toute dans ces trois mots : *wieber stap Pilonii* (Ch de 1153 et autres), c'est-à-dire *contre l'étape* de la *grangia* du *pilône* (*de l'Othain*). -- L'histoire religieuse ancienne de Pilon est dans ces autres mots : *altare ecclesiæ* (sancti Medardi) *in Pilone...*, *ad Pilon....* des chartes de 1046, 1049, par l'évêque *Thiéry* de Verdun et par le pape *Léon IX*, en faveur de l'abbaye des *dames de Saint Maur* .. (les *pucelles*, comme on disait autrefois). — Enfin l'histoire civile, politique, militaire, moyen âge et moderne, de Pilon, et celle des familles les plus illustres de la contrée, se trouvent dans l'obituaire et dans les annales de son abbaye cistercienne. Nous esquisserons ces histoires, d'après le dépouillement de son carthulaire *de novâ abbatiâ super Otha*. V. plus loin.

Nom du fondateur : inconnu.

Noms des plus anciens propriétaires connus : *Albert* (de Briey ?) — *Renault* (de Briey ?) — *Thiéry* de *Braz*, frère de Barthelemy, — *Pierre de Dumbraz* et son frère *Haymond* — *Adam*, chanoine à Verdun — *Hugues*, archiprêtre de Mangiennes — *Hugues* de Forbevillers (Ch. de 1153, 1156) — *Gobert* d'Aspremont et les siens — *Renier*, un des fils de *Philippe de Loupi*. . tels sont les premiers occupateurs indiqués, par les chartes, comme ayant possédé la terre de *Pilon*, sous le domaine immédiat des évêques de Verdun de la maison de Chiny.

Causes de la fondation : un établissement romain, sur la voie militaire, du camp de Romagne au camp de Longuion.

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : 64 feux en 1726 ; — d'après le recensement de 1836 : 575 habit. — en 1846, 601 h. — en 1856, 584 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales ; à partir de 1668, avec lacunes ; — judiciaires, 1669, *id.*

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823 : 1,541 h. 21 a. 30 c.

Nombre total des maisons : 119.

Jardins et chènevières............ 16 h. 21 a. 86 c.

Prés et pâtures fauchables..........	157	81	71
Terres labourables.................	916	14	51
Vignes........................	»	08	20
Bois..........................	319	60	80(1)
Clairs chênes.....................	8	06	50
Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs..........	1	70	90
Superficie non imposable............	21	56	82

Cours d'eau : l'*Othain,* le rû de *Pilon;* — usines : un moulin, une brasserie.

Revenu net imposable : 35,881 fr.

Bois : 213 hect. 87 ares, aux cantons dits : *Warphemont*, le *grand Chanel*, *Saint Médard*, non-compris le *Rassat* de 96 h. 59 a., sur le territoire de *Mangiennes*, (plan et abornement de 1767) : la futaie appartient à l'Etat dans le bois du Rassat. **Biens communaux.**

Prés et pâtures, terrains vains et vagues... contenance indéterminée.

Valeur approximative des terrains communaux : 323,809 fr. 70 c., dans laquelle somme les bois entrent pour 294,894 fr.

L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hect. de : *terres lab.*, 18 fr. 90 — *prés*, 60 fr. — *vignes*, 40 fr ; — *bois*, 17 fr. — *jard. et chèn.* 66 fr.; — *friches*, 50 c.; — *clairs chênes*, 10 fr. **Not. agricoles.**

---

(1) Plan et abornement des bois, le 12 juillet 1727. Aménagement du 24 août 1786.

En 1192, l'évêque *Albert de Hirgis* trancha les constestations entre les moines de Châtillon et les *hommes de Pilon.*

En 1200, il y eut composition entre l'*abbaye de Châtillon* et celle de *Saint Paul*, relativement aux dixmes, qui avaient été cédées, à la première, par *Elisabeth*, abbesse de Saint Maure... *deciman à capite sancti Laurentii, quod respicit Castellionem, usque ad Valdonis curtem, infrà terminos istos, scilicet : Forbevillers, Muserey, Duzey, Hendeville, Pilon, Avoncourt et Manoncourt, àd decimam de Mangiennes pertinentem.*

Ces chiffres sont les plus élevés de tout le canton de Spincourt. On peut, d'après comparaison avec ceux de *Duzey* et de *Nouillompont*, p. 604, établir la valeur vénale commune des propriétés rurales du ban de Pilon.

Les cultures ordinaires sont celles des céréales et des plantes fourragères : celles spéciales sont les navettes et autres plantes oléagineuses.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, bûcherons, carrieurs.

La carrière de *Pilon* est ouverte dans un calcaire à grain fin, assez uniforme, blanchâtre, tendre et un peu gélif : elle est exploitée par douze ouvriers, travaillant pendant six mois de l'année. Ils extraient environ : 370 mètres carrés de pierre de taille, 180 m. de moellons piqués, et 1500 m. de moellons bruts et blocailles. Ceux-ci coûtent 8 fr. 80 le mètre carré, pris à la carrière; la taille de la pierre vaut 1 fr. 20, par mètre carré. Le minerai de fer est hydraté, en plaquettes, et en fragments bruns et creux, comme celui de Mangiennes : il alimente les haut-fourneaux de Billy, de Gorcy, et de Longuion (1).

Administration. Noms des maires : en l'an 8, L. *Siterlet*; — 1811, P. *Rouyer*; — 1830, J. F. *Guiot*; — L. N. *Bastien*, notaire ; — 1833, F. N. *Pethe*; — 1838, J. *Dehan*; — 1845, *Bastien*, ci-dessus ; — 1848, J. *Thomas*.

Notariat. *Pilon* est le siége d'une étude notariale, dont les deux derniers titulaires ont été : MM. *Bastien* père, *Bastien* fils, aujourd'hui en fonctions.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves* ; ensuite, par indivision, de celui de *Verdun*; — archidiaconné des *Wabvres* (2) ; doyenné de *Saint Pierre*

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de A. Buv., p. 213, 223.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Amelle*, p. 18).

d'Amelle; (1) — cure: celle de *Saint Médard* de Pilon; — annexe: la *Court* de *Châtillon l'abbaye;* — abbaye collatrice et décimatrice: celle de *Saint Maur* de Verdun; — prieuré de *Billy les Mangiennes;* — église matriculaire: celle de *Pilon.*

Noms des patrons: *saint Médard,* évêque de *Vermand* et *Tournay,* sous le roi Clotaire.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église: celle actuelle fut reconstruite en 178?

Noms des anciens curés; antérieurement à l'ordre actuel: Clergé.

En 1669, C. *Le Breton,* notaire apostolique; — 1737, G. *Violard;* — 1743, N. A. *Roxin,* vicaire; — 1744, L. Ant. *Simon;* — 1781, N. *Gillant:* — 1786, N. *Thiéry;* 1787, P. *Fallet;* — 1791, *Martin,* vicaire.

Sous l'ordre actuel: MM................. *Boutillot.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Patronage; à la collation de l'abbesse de *Saint Maur* de Verdun; — dixmage; au profit de la même, pour moitié, et du curé, pour l'autre moitié; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes, dans la même proportion. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves,* sur les marches de celles de Metz et de Verdun; — royaume d'*Austrasie,* puis de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *bas Vaurense;* sous-*pagus* du *Maginiensis;* — comté épiscopal de *Verdun;* — Terre d'*Evêché;* — province des *trois Evêchés;* — haute Justice de l'évêque de *Verdun,* comme seigneur suzerain; — fiefs et arrières-fiefs: aucuns autres que les sous-inféodations au profit de *Châtillon:* elles sont indiquées plus bas. Ordre politique.

---

(1) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de: (V. *Amelle,* p. 18).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi dite les *coutumes de Sainte Croix* de Verdun.

Mesures de : pour les liquides, la pièce et la pinte de *Beaumont ;* — pour les grains et autres matières sèches, le boisseau de *Bar ;* — pour les bois, l'arpent de *Billy ;* — pour les terres, l'arpent de *Mangiennes.*

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 100 p.; la *perche,* de 20 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun ;* — assises de l'*Evêché ;* — Cour supérieure du présidial de Verdun ; ensuite le parlement de Metz ; — ancien bailliage de : *idem ;* — ancienne prévôté de *Mangiennes* (1) ; — ancienne Justice seigneuriale de l'évêque.

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries, et leur extinction.

Anciens prévosts. *Pilon* a donné son nom à une famille de magistrature épiscopale, dont les membres ont disparu du pays. Ils étaient du lignage d'*Azennes,* des *citains* de Verdun.

En 1431, *Jacquemin de Pilon* était prévôt de *Charny* ; c'était sous l'évêque *Louis d'Haraucourt,* alors que *Jehan de Landrezécourt* était bailli de l'évêché. Cette famille, par alliance, était devenue copropriétaire, pour un tiers, de la seigneurie de *Luzy.* V. p. 1189. Elle avait vendu ses droits au duc de Bar, *Edouard,* en 1415 (2).

---

(1) Composition de cette prévoté comprenant les localités de : (V. *Mangiennes,* p. 286).

(2) Les registres paroissiaux de la cure mentionnent quelques actes, propres à relier l'histoire des familles du Verdunois et de Montmédy.

En 1695, le 30 août ; mariage de *François de La Haut,* fils de *Jean* et de *Jeanne Henry* de Saint Laurent, avec *Elisabeth de Ruette,* fille de

Histoire religieuse.
Châtillon-l'abbaye; Ordre de Citeaux.

Adalberon de Chiny, évêque de Verdun, de 1131 à 1156, fut un grand prélat; aussi valeureux le casque en tête que pieux Fondateur.

Jean et d'*Alix Pierrot*. — 1738, le 15 septembre; mariage de *Louis Joël du Houx*, fils de *François*, escuyer de *Crévecœur*, sieur de *Bellefontaine*, et d'*Elisabeth des Guioth* de *Bellefontaine*, avec *Marie Gabrielle de Gouion*, fille de *Claude*, chevalier, seigneur de *Monthairon*, maison de *Mercy*. Ce mariage se contracte en présence: du père du marié, de Pierre de *Bonnay*, escuyer, seigneur de *Rieumont;* de Joseph du *Houx*, escuyer, seigneur de *Haute rive;* du père de la mariée; du sieur *Blanchard*, son oncle; et du sieur de *Nouion*, son cousin. — 1773, 20 avril; mariage de *J. B. François Georges d'Alnoncourt*, escuyer, seigneur du fief de *Ville en Vermois*, avocat à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, fils de *Joseph François Georges*, escuyer, ancien conseiller au parlement de Metz, et de *Christine Cécile Tranchot* de Nancy, avec *Marie de Boisset*, fille de *Louis*, escuyer, seigneur du fief d'*Apché* en Auvergne, ainsi que de la terre de *Chaumont* et de la vouerie de *la Place*, et de *Catherine de Chazelles* — Ce mariage est célébré par J. B. de *Boisset*, abbé de Châtillon, en présence des pères des époux, ensemble de *Henri Marie Dupré de Geneste*, escuyer, seigneur de *Vilosnes* sur Meuse, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Metz; de *Ch. J.* d'*Alnoncourt*, frère du marié; de *Marc Pierre* F. de *Marnier* de *Marieulles*, et de *Louis Antoine* de *Marieulles*, frères, escuyers, officiers au corps royal d'artillerie; de *Pierre de Fagnières d'Hozier*, chevalier, lieutenant au régiment de Soissonnais; et de *Louis Auguste de Goulet de Saint Paul*, capitaine d'artillerie.

Voici ensuite quelques inhumations dans l'église :

16 février 1749; Anne Marie de *Crévecœur*, fille de *Louis*, sieur de Bellefontaine, près Rouvrois, et de Marie Gabrielle de *Nouion*.

18 décembre 1753; Claude *Nouion*, seigneur *de Wé*, en Champagne, ancien capitaine, mort à 80 ans, inhumé en présence de : M. de *Crévecœur du Houx*, escuyer de Bellefontaine, son gendre; d'*Antoine de Nouion*, chevalier, seigneur de *Lareste*, officier d'artillerie; et du prévôt de Mangiennes le capitaine *Maillot*.

à l'autel : aussi prudent dans ses entreprises qu'énergique dans l'exécution, il fut la terreur des impies et le protecteur des opprimés. C'est lui qui mit un frein aux entreprises du comte de Bar, *Renauld Ier*, sur le *temporel* de son église : il comprima les incursions des barons pillards de ses frontières : *Henry de Grandpré, Rénier de Baulny, Albert de Sainte Menehould* dit le *Loup, Robert de Conflants, Renauld II*, voué de *Saint Mihiel*, etc... il châtia les clercs scandaleux ; il dota ses peuples d'institutions appropriées à leurs besoins... et il fonda, sur la terre des *Claves*, de nombreux établissements, tant religieux que civils : à lui remonte, notamment, la création des abbayes de la *Chalade*, de *Châtillon*, de *Belval*, de *Chatrices*, de *Létanche*, et celle du prieuré de Notre Dame de *Benoite Vaux*. On lui devait, enfin, la restauration de la cathédrale de Verdun.

Première fondation.

Adalberon, tant de ses patrimoniaux que de la dotation primitive de son église, possédait, avec beaucoup d'autres indivisionnaires, l'immense forêt de *Mangiennes*, cette forêt qui couvrait, alors, tout le bassin des *basses Wabvres*, entre l'*Ornois* et le *Dormois*. Une idée, autant humanitaire que religieuse, lui vint un jour à l'esprit : c'était d'étancher ce sol couvert de marécages, et d'assainir ces déserts, *terræ assæ*, que des miasmes pestilentiels vouaient à une froide solitude et à l'infertilité. Pour ce faire, il s'adressa, d'abord, aux abbés de *Trois Fontaines* et de la *Chalade*, et il leur demanda des pionniers. Ce fut sous le *Castlon* de Bréheville, au lieu dit aujourd'hui le *Châtelet de Lissey*, qu'il essaya de les installer ; le premier établissement fut même commencé, paraît-il, en 1135.

Mais les religieux de la Chalade n'ayant pu répondre à son désir, Adalberon s'adressa à Trèves, d'où étaient partis, anciennement, les premiers défricheurs des terrains fangeux d'*Etain*, de *Dampvillers*, de *Marville*... et *Rodulphe*, abbé du *Claustrum d'Himmerode*, lui procura des ouvriers. *Roden* signifie *défricher* en allemand.

Les dames de *Saint Maur*, investies de la dotation du couvent Verdunois de *Saint Médard* et de celle de l'oratoire de *Saint Jean Baptiste*, où le second évêque des *Claves* avait été

enterré, avaient, à *Pilon*, une petite église sous l'invocation du saint évêque de *Noyon*. Elles avaient aussi les *autels* de *Billy*, de *Villers*, de *Romagne*, d'*Orne*, de *Louvemont*, d'*Affléville*, de *Gondrecourt*, etc. Cette circonstance dût déterminer le prélat à transporter son œuvre du bassin de la *Tinte* dans le bassin du *Loison*.

Sous la *Curtis* de l'évêque saint Firmin, *in Losonis Curte*, était une *Grangia* nommée *Wiber stap* (aujourd'hui *Sorel*), dans les profondeurs de la forêt de Mangiennes, laquelle lui appartenait en fond. — Il la céda à l'abbé *Gilbert*, chef des frères de *Sainte Marie* de la nouvelle colonie (V. la ch. de 1620, p. 305). Ceux-ci y bâtirent une petite église, sous l'invocation de la *Vierge, en sa nativité*. Deuxième fondation.

Pour aider à l'édification, par charte de 1149, *Gobert IV d'Aspremont*, sire de Dun (1er du nom), et *Hugues de Muscey* son neveu, avaient transféré, aux nouveaux moines, leurs droits sur le *passage de Conflants* et sur leurs vassaux de ce domaine. Tous les copropriétaires du voisinage avaient contribué à la dotation terrienne... Adalberon avait donné les bois et les terres du voisinage de Mangiennes... la dédicace de l'église avait eu lieu, en 1153.

Mais, bientôt, il fallut songer, encore, à un emplacement plus salubre, et *Albert de Mercy*, qui épiscopa de 1156 à 1162, fit transférer l'établissement, au lieu où il est resté, dans une des courbes de l'Othain. Troisième fondation.

Cinq évêques de Verdun, tous de la *maison de Chiny*, figuraient sur l'*obituaire* des moines de Châtillon.

Adalberon ou *Auberon*, leur fondateur (1131 à 1158), — *Arnoux*, qui consolida les institutions de son oncle (1172-1181), — *Albert*, dit de *Hirgis*, fils de *Thiébault* de Marlières, qui posséda *Moncons* et *Maidy*, et de *Christine* ou *Catherine de Chiny* (1186 à 1208). Cet évêque amplifia la manse abbatiale de toute la *corvée de Mangiennes ;* il provoqua et sanctionna les libéralités de ses grands vassaux : *Giles de Cons; Hugues de Muscey ; Thiéry de la Tour; Arnoult du Mont Saint Martin ;*

Thiébault d'Arancey; Renard de Villers, Gobert V d'Apremont et autres.

Gérard de Grandson (1275-1278), *Henry de Grandson* (1278-1286), tous deux neveux de *Louis V*, comte de Chiny furent les derniers prélats qu'on peut considérer comme fondateur de la nouvelle abbaye *super Otha*. Ces deux-ci voulurent être inhumés dans l'église de Châtillon, que le premier commença, et que le second acheva de réédifier.

Un grand nombre de chevaliers, des maisons les plus illustres, demandèrent aux moines de Châtillon et obtinrent d'eux un petit coin, dans l'*âtre* de leur *terre sainte*, en payant cette faveur, les uns, par l'abandon de leurs armes de guerre, les autres, par le legs de leur bon cheval de bataille, d'autres, par la cession de leurs dixmes, voire même de leurs domaines, et de leurs femmes, filles, serfs et vassaux. On cédait, on vendait, on donnait *ses hommes* et *ses femmes* aux moines... et maintes petites cellules grillagées, mentionnées dans les chartes, dévouaient de mystiques *recluses* aux *oubliettes* de ces temps de macérations.

Le sommaire de ces donations est encore utile, pour l'histoire de nombreuses familles, et pour la localisation de *villæ, curtes*, censes, hameaux, ou villages, depuis longtemps disparus. Nous en donnons un extrait plus loin.

Rien n'indique mieux ce qu'étaient alors les *basses Wabvres* que l'histoire de cet établissement.

Donateurs de l'abbaye.

§ 1er *Louis III*, comte de Chiny, — *Gobert* d'Apremont, Vme du nom, époux d'*Aleyde de Dun*, puis de *Ide* de Chiny — *Gauthier de Mirowalt*, son beau-fils, fils de *Pierre de Murault*; — *Gauthier* d'Arlon — *Renault* et *Albert*, avoués des maisons religieuses de *Saint Maur*, de *Saint Paul*, de *Saint Venne*, de Verdun — *Rambault* d'Aspremont (maison deBriey) — *Ponsard* et *Seybert* de *Dun* — *Jourdain* de *Muscey* — *Philippe* de *Baseilles*, sire de Louppi — *Thiébault* de *Colmey*, sire de Failly — *Gobert* de *Spincourt* — *Hugues* et *Lethard* de *Bertrameix*, sires de Jametz (Ch. de 1152) — *Pierre* de *Dombraz* et son frère *Haymond* — *Thiéry* et *Alexandre* de *Braz* — *Richard d'Orne* — *Adam* de *Laymont*, chanoine de la Magdelaine —

Hugues, archiprêtre de Mangiennes -- *Hugues* de *Forbevillers* (ch. de 1153) — *Haybert,* avoué d'*Amelle,* sa femme *Elisabeth,* ses fils *Albert* et *Renard* — *Ségard* de *Duzey,* sa femme *Ermengarde* et leur fils *Ulric* (Ch. de 1153)... tous ces seigneurs... occupateurs de terrains, à peine dessèchés, *terræ assæ,* terrains à peine assainis... étaient indivisionnaires, sans bornes, sans limites, des marécages de la *Thinte,* du *Loison,* et de l'*Othain;* tous avaient cédé, sans grand mérite, leurs droits, fort contestables, aux religieux pionniers, auxquels les trois quarts de nos villages doivent, sans qu'ils s'en doutent aujourd'hui, leur aisance, leurs richesses, et leur prospérité.

Adalberon de Chiny avait donné *Wieber stap,* lieu primitivement désigné pour l'établissement — *Pierre* de Dumbraz, *Haymond* son frère, *Hugues* de Mangiennes, copropriétaires des terrains défrichés autour de cette grange, les avaient cédé, sans difficulté, et gratuitement. Adalberon y avait joint *Spissum villare* et *Bure...* plus tout ce qu'il possédait dans la longue ligne de petites isles... *in longâ villâ...* des habitations, le long de la route de *Saint Laurent...* plus tout ce qu'il avait, ou ce que détentait son église, champs, forêts, advocatie, dans la *curie de Mangiennes.*

Albert, Regnaud, et *Thiéry* dit *Crescens,* sire de Douaumont, avaient cédé leurs droits héréditaires sur *Handeville* et sur quatre *manses* à *Pilon,* pour xxx livres et 10 sols, monoie des catalauniens... cession ratifiée, après conteste, par *Pierre* et *Haymond* de *Dumbraz.*

La *Corvée de Mangiennes* (1), qui appartenait, indivisément, à l'évêque, à *Gobert d'Aspremont,* à sa femme, à son fils *Gobert,* à son beau-fils *Gauthier,* y compris leurs droits sur *Hendeville,*

---

(1) Corvée, *corvada, coruada,* est un mot, qui se compose de radicaux purement hébraïques : *co,* avec ; *er,* fer de charrue ; *aoua,* aoutement ; *ada,* terre — adjonction du travail de l'homme à la terre, à cette terre *adamique* rongée par les ronces et les chardons... *invadiare...* d'où les mots *rod,* friches, *roden,* défricher, en allemand.

Toujours l'hébreu, toujours l'hébreu! à la racine de tous les mots.

cette corvée, ainsi que *Handeville*, avaient été cédés pour *60 sols*, comptés aux cédants !!! Vous ne les auriez pas, aujourd'hui, pour plusieurs cent mille francs !

Adam de Menthon, trésorier de la Magdelaine, autre copropriétaire, abandonna ses droits, pour un cens de six mesures de froment. Toute la *dixme de Pilon* et d'*Hendeville* appartenait à l'évêque ; Adalberon s'en dessaisit, pour un cens de *six deniers.... Hugues*, comme curé de Mangiennes, avait la dixme de *Wiber stapp* et des confins d'*Hendeville* et de *Pilon...* le pasteur abandonne cette dixme, pour *quatre deniers* cathalauniens, payables annuellement.

Voilà ce que valait, alors, cette terre onctueuse, terre dont chaque arpent vaut plus de 3,000 fr. aujourd'hui !!!

Ce sont, rappelez vous le bien, ce sont les sueurs de quelques pauvres moines, qui l'ont engraissée cette terre, pendant quelques cents ans... vous l'ignorez, je le sais trop bien... mais, hélas ! leurs successeurs furent les premiers à l'oublier !

Le prieur Baudouin.

Le premier établissement, celui du *Caslon*, avait été dirigé par un moine de Citeaux, venu de *Trois fontaines*; et nommé *Baudouin*. Celui-là, les moines, dans leur carthulaire de *novâ abbatiâ super Otha*, ne le comprenaient pas même au nombre de leurs abbés ; et, cependant, ce fut lui qui, de 1135 à 1142, avait extirpé les ronces de leurs domaines, avec ses rudes pionniers : ceux-ci avaient *déboché* le silvestre pays des grandes Wabvres, *grossam Wabvram ;* ils avaient étanché les eaux des marécages, par le *bruly* des *urantium...* pas un mot cependant, sur eux... les moines ne les mentionnaient même pas, les ingrats !

L'abbé Gilbert.

§ 2. Son successeur fut *Gilbert d'Himmerode*.

Pendant son abbatiat, de 1152 à 1169, la manse conventuelle s'accrut de donations importantes ;

Bernard, prêtre curé à Sorbey, donna ses dixmes sur les bans d'*Auencort*, de *Manencort*, et de *Sorbey*, plus ses propriétés patrimoniales, à *Haramont*, à *Friauval*, et dans *Handevillecort ;* l'archevêque de Trèves sanctionna cette cession — *Hugues*, prêtre curé de Mangiennes, céda ses dixmes dans la *curie* de ce nom — *Jourdain de Muscey*, sa femme *Hade-*

wide, et leur fils *Garnier*, donnèrent leurs possessions, à *Wischery*, et dans le grand *Commun* de Senon... *in Wisherio cumomni*; comme aussi ce qu'ils avaient, à *Cosne*, près de Longwy : ils y ajoutèrent *deux manses*, à *Mangiennes*, venant de *Seybert de Dun*, et un pré, *juxta Chacurt*.

En 1163, l'évêque *Richard de Grandpré*, dit de *Crisse*, scella une charte, par laquelle il rapelle que l'*emplacement du nouveau couvent* a été donné, à l'abbé *Gilbert* et aux frères, par *Louis de Chiny, Gobert d'Apremont*, et autres mentionnés plus haut : il ajoute que *Paganus de Muscey* (*Waleram d'Arlon*), sa femme *Elisabeth* (de Marville), leur fils *Hugues*, ont donné leurs alleuds de *Sorbey* et de *Wischery*... que *Radulphe de Perpont* surnommé *Paganus, Hadwide* sa femme, *Gauthier* son fils, *Ulric* de Billy son beau-frère, ont donné le *sartage de Mangiennes... in cunctis terris, quæ nunc assæ sunt*. Cet évêque concède, à nouveau, le lieu d'emplacement du couvent, en confirmant le don de la *Grangia de Wiber stap*, grange que les moines avaient abandonnée, comme habitation.

§ 3. *Dudon* régit la communauté en 1187 ; il compte comme troisième abbé. **L'abbé Dudon.**

En 1171, l'évêque de Metz, *Fréderic*, donna la terre qu'il possédait près de *Faromont*, plus la forêt en dépendant, au territoire de *Muzeray*, domaine à lui résigné par *Mathieu de Jussey, Baudouin-le Maréchal*, et *Thiéry de Malroie* — *Hugues de Forbevillers* et son successeur le curé *Thiéry* abandonnent la dixme de *Rampont*, avec tous leurs droits, depuis *Saint Laurent* jusqu'à *Vaudoncourt*.

En 1172, *Philippe de Loupei, Mabilie* sa femme, *Mabilie* sa belle-mère, ensemble leurs fils *Fréderic* d'Othenges, *Arnoud* du Mont Saint Martin, *Simon* de Murault sire de Laferté, et *Renier de Villers*, ainsi que leurs sœurs, cèdent au couvent leurs droits : sur *Avencourt*, sur la dixme dite *des Pucelles* (c'est-à-dire celle qui leur provenait des religieuses de *Saint Pierre* de Metz), plus ceux qui leur advenait de *Paganus* ou *Waleram d'Arlon ;* plus au *Hastoy*, à *Saint Laurent ;* plus ceux qu'ils avaient dans les terres de *Gobert de Sibiencourt ;* plus ceux qu'ils

détenaient dans le *ban de Mangiennes ;* plus ceux qu'ils tenaient de *Hugues de Gemmaiz,* à Pilon; plus le ban et la ville d'*Avenoncourt,* des deux côtés de l'Othain; plus ceux qu'ils avaient recueillis dans la terre de *Falcon de Mirvaut,* frère de Philippe de *Bazeilles,* dit aussi de *Louppi* (de Lopeio)... cette cession inappréciable est faite pour la sépulture de celui-ci, au cimetière du couvent. C'est lui qui fut le premier seigneur connu de *Louppy aux deux châteaux,* sous les *annelets* de la *vouerie* de *Juvigny.*

En 1175, *Jean d'outre Moselle* cède ses propriétés à *Albosch,* près de Metz.

En 1177, l'abbesse de *Saint Pierre,* dame d'*Arancey,* accorde, en cette ville, un emplacement pour construire un moulin; plus elle cède celui qu'elle possède à *Limermont.*

En 1192, autres libéralités, par *Thiéry* évêque de Metz, fils du comte de Bar *Renaud Ier*... puis, par *Arnoux de Chiny,* fils du comte *Albert,* celui qui devint ensuite évêque de Verdun... puis, par *Henry de Castres,* alors évêque de cette ville... puis, par *Fréderic,* évêque de Metz (1).

En 1194, *Hugues de Muscey* et *Arnould,* celui-ci chevalier du *Mont Saint Martin,* donnent le ban de *Sorberois* (*Sorberiolum*) et le pré du *Breuil.* Cette donation est sanctionnée par *Jehan,*

---

(1) La même année, 1192, *Albert de Hirgis,* élu au siége épiscopal de Verdun, assoupit les difficultés, graves et nombreuses, qui s'étaient élevées entre le couvent et les *hommes de Pilon,* relativement à leurs droits respectifs, non-seulement sur le ban de ce village, mais sur les trois finages de *Handeville, Manoncort* et *Auoncort.* La charte est utile à consulter : on la trouve au carthulaire déposé aux archives de Bar. Elle mentionne l'ancienne localité de *Silerium,* qui n'est point *Sorel,* et la *noya* de la forêt de *Saint Médard*; elle fait connaître la direction de l'*ancienne voie publique des Romains.* Cette charte est même fort importante, pour les difficultés qui pourraient surgir, à l'avenir, entre l'Etat et les habitants de Pilon, ou avec les propriétaires actuels d'Handeville. Elle est scellée : par *Giles de Cons* (de Cunis) — *Hugues de Muscey* — *Wauthier de Baroncourt* — *Warmund de Billy* — *Warin de Duzey,* tous chevaliers, et *Guillaume* comme prévôt.

archevêque de Trèves, en même temps qu'il approuve la transaction de 1192 avec les gens de Pilon.

§ 4. Sous l'abbé *Warnier*, de 1169 à 1196, autres donations : *Emmelinus* de Sorbey, chanoine à Verdun, donna ses dixmes sur *Sorbey*, *Auencort* et *Manencort* — *Dudinus*, fils de *Haymond de Dumbraz*, et *Odela* sa sœur, abandonnèrent ce qu'ils possédaient sur le ban de Mangiennes... *per totum bannum Maginiensem*. L'abbé Varnier.

§ 5. Sous *Godefroid*, 5e abbé, de 1196 à 1217, *Bertrand*, évêque de Metz, confirma au couvent les donations faites : par le prélat de Verdun *Albert de Hirgis* ; par *Robert* et par *Hugues* de *Muscey*; par *Arnould de Saint Martin* ; par *Reignier* et *Renard de Viler*, avoués de *Mangiennes*. L'abbé Godefroid.

En l'an 1200, l'abbesse de Saint Maur, *Elisabeth*, céda la dixme de ses possessions, depuis *Saint Laurent* jusqu'à *Vaudoncourt*. . c'est-à-dire, entre *Forbeviller*, *Muzerey*, *Duzey*, *Handeville*, *Pilon*, *Avoncort* et *Manoncort*. — *Albert de Hirgis* donna la terre qu'avait possédé *Reinier* sur le territoire de *Pilon*. — *Gérard*, dit le pauvre, donna les aisances et usages de *Muzerey*, du consentement d'*Hugues de Muscey*, du fief duquel ces biens dépendaient, et par la main de *Giles de Cons*, qui en fit la translation. — Ce dernier donna les prés qu'il possédait à *Failly*. — *Arnould*, chevalier du *Mont Saint Martin*, transmit aux moines le *ban de Sorberois*, en déclarant qu'il le tenait de *Thiéry de la Tour* devant Virton, lequel l'avait reçu en fief de *Hugues de Muscey*, sous la prédominance de l'évêché de Verdun. — Le même et sa femme, sous l'approbation des mêmes (les sires de la *Tour* et de *Muscey*) donnent le *Breuil* et le moulin de *Sorbey*, ensemble leur part d'*aleud* à *Bazeilles*, plus les dixmes de *Velosnes*(*de Vellanis*), le tout concédé aux donateurs par *Albert de Hirgis*, évêque de Verdun. — *Thiébault*, fils de *Willaume d'Arancy*, abandonne ses droits héréditaires sur la montagne de *Gondelemont*.— *Gobert d'Aspremont*, sire de Dun, et son neveu *Hugues de Muscey*, transfèrent tout ce qu'ils possèdent sur le passage de *Conflants*. — *Albert*, abbé de Saint Pierremont, vend l'alleud de *Beschamps* (*Bellum campum*), près

d'*Etain*. — En 1201, don d'une maison à Marville par *Vasin* et sa femme *Huione*. — La même année, don d'une portion de dixmes, à *Sorbey*, par *Renard*, chevalier de *Viller les Mangiennes* — en 1205, don de terres, *idem*, par *Richard d'Yvoi*.

§ 6. *Nicolas*, 6e abbé, porta la crosse en 1208, mais il ne figure que pour ordre, puisque Godfroid continua à régir jusqu'à sa mort, en 1217.

L'abbé Pierre Ier. § 7. L'abbé *Pierre Ier* fut leur successeur jusqu'en 1231. Ce prélat reçut les donations de : *Jean de Muscei*, pour la sépulture de *Mathilde* sa femme ; — *Hugues*, sire de *Perpont* — *Jehan*, sire de *Bazeilles* (maison des Wales) — *Boëmond de Vilers*) sire de *Witarville* — et d'*Erard de Brie*, seigneur de *Duzey* et d'*Homécourt*....

Ces dons sont faits sous l'approbation de *Waleram*, comte de *Luxembourg*, comme copartiaire de Marville .. de *Gobert VI d'Aspremont*, sire de Dun... et de *Nicolas d'Othenges* et *Bazeilles*... ceux-ci seigneurs sous-dominants.

Jean de Bazeilles (*miles de Basiliâ*), du consentement de *Jacques* son frère et de sa femme, et sous l'approbation de *Waleram d'Arlon*, comte de Luxembourg, donne au couvent la *terre de Saint Laurent*.

En 1220, *Jean de Riste* donne le four de *la Neuville*, c'est-à-dire de *Novilompont*.

En 1222, *Jehan de Muscei* donne un muid de froment, à prélever, chaque année, sur son moulin de *Delut*.

En 1226, *Hugues*, fils de *Waulthier* ancien châtelain de Perpont, du consentement de sa sœur *Oda*, et de son beau-frère *Pierre de Delut*, sous l'approbation de l'évêque *Rodulphe de Teste* (Raoul de Torotte), donne le tiers dans les dixmes de *Duzey*.

En 1228, *Bohémond*, chevalier de *Vilers les Mangiennes*, donne sa portion dans les dixmes de *Spincourt*, sous l'approbation de *Gobert VI d'Aspremont*.

L'abbé Jehan Ier. § 8. L'abbé *Jean Ier*, de 1231 à 1238, moissonna, plus largement encore, dans l'expansion généreuse de la chevalerie de son temps.

Cependant, il eut, d'abord, à subir quelque résistance de la

part de *Conon de Muscey*, pour la portion du territoire des *Wales*, que *Vaulthier*, un de ses moines, avait aulmoné au couvent; mais Conon se désista — Jehan eut, ensuite, maille à partir avec l'abbesse de *Saint Pierre*, dame d'*Arancey*, relativement au partage de leurs dixmes. Les plaideuses étaient moniales et comme telles opiniâtres, il fallut composer; mais Châtillon y perdit peu.

En 1231, *Hugues*, frère convers de la maison, donna le tiers des dixmes de *Duzey*, du consentement de *Warmond*, avoué de *Mangiennes*, et de sa femme *Leucarde d'Apremont* (*de quibus feodum erat*). — *Erard*, chevalier de *Brie* et *Mathilde* sa femme, de l'agrément des mêmes, donnèrent un autre tiers. — Puis, en 1234, par son testament, ce seigneur légua le surplus, ensemble le *patronage* de l'*église de Duzey*. Les religieux devinrent ainsi seigneurs de *Duzey* pour le tout (1).

La même année, *Boëmond de Viller*, trois fois nommé, donna une rente sur sa petite dixme de *Spincourt*. — En 1231, encore, Châtillon put acquérir les droits du couvent verdunois de *Saint Paul*, sur *Sorbey*. — La même année, encore, le susdit *Erard de Brie* donna la dixme de *Villette*, sur Chière, village qu'il tenait en fief de *Nicolas d'Othenges*, *d'Aleide* sa femme et de *Colin* leur fils. celui qui devint seigneur de *Louppy* et de *Mont Saint Martin*. *Thiéry*, archevêque de Trèves sanctionna ce don, en 1239.

En 1234, *Héméric*, prévost de Longwy, *Werric* son fils, et *Persona de Nouillompont*, abandonnèrent leurs droits à *Soucort*, c'est-à-dire sous le *cortile*, ou la *cour*, *du couvent*.

En 1235, *Philippe de Frasnel* (*Miles de Frasno*, Fresnois la montagne), dont les descendants devinrent sires de *Louppy aux deux châteaux*, Philippe, au nom de *Géila* sa femme, et pour le repos de l'âme de *Marcarius* son beau-frère, donna les dixmes du village de *Domp-Remy*. Cette donation est con-

---

(1) Ils l'étaient encore, et figurent en cette qualité, dans le procès-verbal de réformation de la *coutume de Verdun*, du 3 février 1743.

sentie par *Werric*, sire de *Baroncourt*, et par *Amélina* sa femme ; elle est agréée par *Raoul*, évêque de Verdun.

En 1236, les mêmes, conjointement avec *Verric* et *Ameline* leurs père et mère, beau-père et belle-mère, donnent les dixmes des bans et le patronage des églises de *Baroncourt* et de *Dommarie :* cette donation est agréée par *Jacques de Cons*, leur seigneur dominant. — En la même année, portion des dixmes de l'église de *Bû* est aulmonée par *Jean de Brie*, prévot de Saint Mihiel, sous l'agrément de *Philippe du Buisson* (Hayen ?) sire de *Bellefontaine* et de *Jacques de Cons*, de qui le fief promouvait.

Enfin, en 1237, *Hadwide de Chiny*, dame de *Chavancy*, et *Pontius* son fils, sire de *Failly*, donnent à Châtillon tout ce qu'ils possédaient dans la dixme de *Billy*.

En sept années, l'abbé Jehan, on le voit, n'avait pas perdu son temps, pour le *temporel* de sa maison.

L'abbé Pierre II. § 9. L'abbatiat de *Pierre II* ne fut pas moins fructueux que le précédent.

Sous *Pierre II*, 9e abbé, de 1238 à 1246, le couvent eut, d'abord, quelque litige, relativement aux dixmes du *Fays*, territoire de *Baroncourt :* elles furent vidées, en faveur de l'église du lieu, par *Raoul de Torotte*, évêque de Verdun. La maison obtint la *Grange* dite de *Châtillon*, presque aux portes de Metz, entre *Saint Julien* et la *Malroie*.

En 1238, *Jean de Braz*, fils d'*Odon*, du consentement du chevalier *Warmond*, avoué de Mangiennes et de *Leucarde d'Apremont* sa femme, *de quibus à feodo tenebatur*, donne son sixième dans les dixmes de *Sapiencourt*.

L'année suivante, *Jacob*, avoué de Mangiennes, donna deux chariots de bois à prendre, annuellement, dans le canton de *Warphemont*, ou dans celui de *Heursalt*, ban de Billy.

En 1242, le duc de Lorraine *Mathieu* donna dix muids de grains, à prélever, annuellement, sur ses terrages de *Viller la Montagne* — *Conon de Muscey* y ajouta un muid de froment, sur son moulin dudit lieu.

En 1243, *Thiéry*, fils du chevalier *Alexandre de Braz*, du

consentement de *Pierre de Ludes* et d'*Hawide* sa femme, sœur dudit Thiéry, de l'agrément de *Jacob*, avoué de Mangiennes, ajouta un sixième à celui donné, précédemment, par *Jean de Braz*, dans les dixmes de *Sapiencourt*.

La même année, *Thiéry de la Tour*, devant Virton, donna un muid de froment sur sa grange de *Montquintin*, et *Jehan* son fils .. le terrible *Jean de Latour*, aux *trois pattes de lions*.... y ajouta les dixmes et le patronage de l'église Montquintinoise, ce qui fut approuvé par l'archevêque de Trèves *Arnould*.

Les religieux obtinrent encore les dixmes et le patronage de *Châtillon*, aux sources du *Ton*. — La même année, *Pierre de Beschamps* vendit sa portion d'héritage dans la succession d'*Hadwide* son aïeule — la même année, encore, *Jean de Hautcourt*, sire d'*Avillers*, donna un huitième dans les dixmes de sa cense de *Murcort*, localité dont les de *Mercœur* ont reçu, paraît-il, leur intitulation (1).

En 1245, *Pierre d'Arancey* céda sa part dans la Noue (*Noya*) de *Saint Laurent*, adjacente aux propriétés conventuelles; à *Avoncourt*.

La même année, *Vaultier*, archer (*balistarius*) de l'oppide de *Muscey*, céda sa dixme à *Colmay*, laquelle dépendait du fief de Villette, déjà aulmoné au couvent.

§ 10. L'abbatiat de l'abbé *Gui*, en 1243, fut un intérim dont aucunes traces ne sont restées.

§ 11. Sous l'abbé *Jehan II*, les religieux eurent quelques démêlés, relativement à leurs *hommes*, à leurs *dixmes*, et à leurs possessions sur le territoire de *Saint Laurent*. L'abbé Jehan II.

---

(1) L'histoire ancienne des *lieux* et des *personnes*, a ses racines, sans qu'on s'en doute, dans ces vieilles chartes, si oubliées, si méprisées, souvent peu déchiffrables, mais qui, d'une simple appellation locale, font jaillir des traits de lumière sur l'origine et les actes des personnages, qui ont joué les premiers rôles, dans les luttes compliquées, dont nous ignorons les causes, et dont nous travestissons les résultats. Telle est, presque à chaque ligne, la situation du lecteur, quand il a le courage d'aborder les in-folios de D. *Calmet*.

En 1246, ce fut avec la douairière de Marville, la puissante *Ermesinde*, ci-devant comtesse de Luxembourg;... en 1247, ce fut avec *Marguerite* de Bazeilles, l'altière abbesse de la royale abbaye de Juvigny. Alors, les possessions religieuses ne connaissaient presque pas d'intermédiaires, et, grâce aux absents qui militaient aux croisades, les germes de procès ne faisaient pas défaut. Car les héritiers présomptifs ne s'étaient pas fait scrupule de racheter leurs propres péchés, par l'aulmone du bien d'autrui (V. la charte d'*Albert d'Hirgis* de l'an 1192, et autres relatives à Châtillon).

En 1247, *Jacques* de Briey, *clericus dictus Gualterus, in habitu seculari*, prenait l'habit de moine à Châtillon : assisté d'*Erard de Brie*, de *Rémond de Brie* fils d'*Erard*, et de *Mathilde, nobilis matrona*, leur mère et aïeule, pour le repos de leurs âmes et de celles de leurs ancêtres, ils donnèrent tous leurs alleuds de *Duzey*, plus le moulin de *Lompigneules*, ban d'Arancy.

La même année, *Hugues*, chevalier d'*Amelle*, *Marie* sa femme, *Thiéry* leur fils, donnent leurs dixmes allodiales sur le ban de *Rickegny*, et sur celui de *Hodelaucourt*.

En 1247, encore, *Bertrand*, chevalier de *Dieppes*, cède aux moines sa portion dans la grange de *Rampont*. — La même année, *Peraud d'Amelle* leur cède sa portion dans les dixmes de *Sepincourt*.

En 1248, *Ponchard*, chevalier de *Saint Laurent*, sous l'agrément de *Hugues de Muscey*, abandonne ses terrages audit lieu. — La même année, avant de partir pour la terre sainte, *Josfride*, chevalier de *Billy*, ensemble *Oulrias* et *Oger* ses frères, de l'agrément de *Jehan d'Aix*, évêque de Verdun, confirment les donations qu'avaient faites *Varmond* leur père et *Jacob* leur frère; ils y ajoutent deux rais de froment, à percevoir, annuellement, sur les terrages de *Pilon*. — La même année, *Jean de Cons* et *Pontia de Failly* sa femme sanctionnent la donation de *Jacomin de Cons* leur fils.

L'abbé Louis Ier.

§ 12. Sous l'abbé *Louis Ier*, 12e dignitaire, élu en 1249, décédé en 1258, les temps devinrent plus mauvais.

Il y eut disette universelle, en 1252: les *Citains de Verdun* se révoltèrent; les monastères furent livrés au pillage; les couvents furent ruinés; les églises furent chargées d'impositions excessives. La cause de ces excès déplorables, la voici:

Le temporel était le but unique des élections ecclésiastiques de cette époque: *Jean d'Aix,* qui mourut alors, n'avait pas reçu l'onction de l'épiscopat; mais il avait, de Rome, d'utiles provisions en bonne forme: on ne disait plus, dès lors, *évêque d'or et crosse de bois*... le brocard était inverse, et l'ère des *abbés mitrés,* cette ère si funeste à l'Eglise, allait commencer.

Il fallut, d'abord, composer avec l'évêque, pour les *usages* des moines, dans la *forêt de Mangiennes*. Par contre *Jehan d'Aix* conféra à l'abbé *Louis,* et à ses successeurs, le patronage de l'église de *Domna Maria;* ceci se passait en 1252.

En 1253, il fallut composer, encore, pour les dixmes d'*Amelle*. — En 1254, il fallut que l'évêque de Verdun excommuniât les *gens de Billy,* pour dévastations et violences, dans la forêt de *Wieber stup*. Cette excommunication fut levée, sur les instances du chevalier *Ulric de Billy* (maison des Wales).

La même année, il y eut *bestens,* c'est-à-dire procès grave, entre les couvents verdunois de *Saint Maur,* de *Saint Paul,* le *prieuré d'Amelle,* voire même le *curé de Billy* et les religieux de *Châtillon,* pour le partage des dixmes de *Wiber stap*. Elles furent alloties, par quart, à chacun des quatre établissements: tels n'étaient pas ni l'esprit, ni la lettre, de l'*aulmone Auberon,* de 1153. N'importe! on passa outre.

Cependant la veine des libéralités seigneuriales n'était point encore épuisée. En 1249, on en trouve deux; on en compte trois, en 1250; six, en 1252; et trois, en 1233.

Tout d'abord, à l'installation de l'abbé *Louis,* l'archevêque de Trèves *Arnoux,* d'une part, l'*élu* de Verdun *Jehan d'Aix,* d'autre part, confirment à nos moines leurs domaines, privilèges et immunités: ils obtiennent, en plus, des usages indéfinis, dans tous les bois de la *curie de Mangiennes*.... *ad urandum, ad*

pascendum, ad ædificendum, ad coquendum lateres, ad usum eorum. Ils furent ainsi nos premiers thuiliers.

En 1249, *Thiéry* dit *Crescens,* chevalier de *Bezonval,* indivisionnaire avec le comte de Bar, avec l'abbesse de Juvigny, de *Beaumont* et de *Donaumont... Thiéry* que *Thiébault II,* son suzerain, appelait *Monseigneur Cressent* (Ch. de 1252)... *Thiéry* qui était un d'*Apremont Lynden...* donne aux moines de Châtillon leurs usages dans ses bois de Bezonvaux — la même année *Wauthier Panfische* de Saint Laurent, du consentement du comte de Luxembourg *Henri II,* leur donne un huitième dans son moulin de *Vaux,* près d'Arancy.

En 1250, les dixmes de *Marzy,* au comté de *Mercy,* sont données, par l'évêque *Raoul de Torotte*; puis elles sont transférées sur le terrage de *Billy* — puis, arrive le don de 2/8 dans le moulin de *Vaux,* par *Jehan* fils de *Florentin,* prévôt d'*Arancy.*

En 1252, *Roger de Valcourt,* sire de *Fontois* sur la *Fentssh,* donne les terres et les prés de sa haute grange de *Wales,* près Sorbey — puis, arrive le don du pré du *breuil,* même finage, par *Cunon,* chevalier de *Fresnois* — puis, arrive la cession de la moitié du pré, sous *Handeville,* dans l'*isle* de l'Othain, par *Willaume des Eurandes* (*de urandis*) — puis, *Auda* d'Audun le Roman, veuve du chevalier *Clarambault de Sorbey,* et son fils *Herbin,* du consentement de *Varnier,* seigneur d'*Anderny,* abandonnent leurs alleuds, consistant en terres, prés, et bois, devant la grange de *Wales-Castellionis,* et autres domaines à *Thirival* et à *Sorbey* — puis, *Ulric,* avoué de *Billy,* donne sa part dans les dixmes de *Sepincourt,* avec l'approbation de l'évêque de Verdun.

En 1253, *Jehan de la Tour,* sire de *Mirvault,* du consentement de *Marguerite* sa femme, et, sous l'approbation de *Ferry,* duc de Lorraine, et de *Catherine* de Luxembourg sa mère, donne deux portions dans les dixmes de *Dampicourt,* dans celles de *Menthon,* et dans la grange qui en dépendait. — La même année, *Péraud de Saint Pierre-Villers* et *Androuin de Saint Laurent...* celui que le comte de Bar appe-

lait *Monseigneur Drohier* de Montmédy... voué de Juvigny à Remoiville, vendent un 1/8 dans leur moulin de *Limermont*.

Voilà le *pied terrier* de *Châtillon*, de 1153 à 1253 ! un siècle a suffit seul, pour fonder le temporel de cette opulente maison (1). Les autres abbés n'ont presque fait qu'en recueillir les fruits... *nati consumere fruges*, pour la plupart.. : la réforme de 1641 ne fut qu'un temps d'arrêt sur la pente de leur dégénération (2).

Voici la liste de ceux-ci : elle complète et rectifie celle de Don *Calmet*.

§ 13. Les abbés mitrés.

13e Abbé ; *Jehan III*, de 1255 à 1270.
14e » *Pierre III*, de 1270 à 1286.
15e » *Firmin*, de 1286 à 1294.
16e » *Pierre IV*, de 1294 à 1301.
17e » *Jehan IV*, de Noyers, de 1301 à 1324. Il était parent, il est probable, de l'évêque *Jacques de Revigny*.
18e » *Jacques Clément*, de Montmédy, de 1324 à 1340, sous l'évêque *Henry d'Apremont*, frère de *Gobert IV* de Dun.
19e » *Odon*, de 1340 à 1344 ;
20e » *Thiéry*, de 1344 à 1350 ;

---

(1) Malgré ces riches domaines, le sanctuaire de l'église était en ruine... les dortoirs s'écroulaient... tous les bâtiments accusaient le dépérissement... en 1739, aux termes d'une requête au roi, du 24 février.

Mais les requérants avaient grand soin de taire que, fils dégénérés de Citeaux, l'abbé et ses moines avaient d'autres demeures luxueuses, en dehors du couvent.

(2) Les premiers dignitaires étaient des *abbés séculiers*, patrimonialement possesseurs de vastes terrains incultes : c'est là ce qui explique ces donations... qui paraissent prodigieuses... tant de leur octroi personnel que des dons de ceux de leurs parents qui entraient en religion.

21e » *Radulphe*, de 1350 à 1357;
22e » *Hugues Ier*, de 1357 à 1365;
23e » *Thiéry II*, de 1365 à 1375;
24e » *Nicolas*, d'Arancy, de 1375 à 1385;
25e » *Jacques II*, de 1385 à 1408;
26e » *Jacques II*, dit *Morel*, ou *Jean V*, de *Montfaucon*; de 1408 à 1440;
27e » *Guillaume de Cultrey*, de 1440 à 1460;
28e » *Gérard du Hastoit*, d'Orval, de 1460 à 1472;
29e » *Jean V, d'Arancy*, de 1472 à 1482;
30e » *Hugues II*, dit *Théobaldy*, de 1482 à 1500;
31e » *Habillon*, de 1500 à 1512;
32e » *Léon de Chapys*, de 1512 à 1525;
33e » *Alexandre Tourel*, de 1525 à 1542;
34e » *Gérard Tourel*, de 1542 à 1567;
35e » *Dominique Henrion*, de 1567 à 1579;
36e » *Jean VI*, dit *Collet*, de 1579 à 1604. Il eut pour compétiteurs : *Edmond de Lacroix*, *Jean d'Haussonville*, *D. Guillaume*, et le duc *Eric de Lorraine*, qui devint évêque de Verdun.
37e » *Octave Arnolphini*, de 1604 à 1641;
Celui-ci opéra la réforme, alors si urgente, de son abbaye; et il coopéra à celles d'*Orval* et de *Juvigny*. Cette époque était déplorable, aussi bien pour les mœurs que pour le sentiment religieux. V. *Jametz*, p. 954 et *Juvigny*, p. 996.
38e » *Joseph Arnolphini*, neveu du précédent, de 1641 à 1654.
39e » *Jacques IV*, dit *Ninguet*, de 1654 à 1669;
40e » *Claude Lemaistre*, de 1669 à 1693;
41e » *Jean VII*, dit *Chapier*, ou de *Chappes*, de 1694 à 1707;
42e » *Louis II*, de *Vieille de Montville*, de 1707 à...?
43e » *Louis III de Morville*, de 1707 à...?
44e » *François Goubaut*, de...? à 1771;
45e » Jean Baptiste *Boisset*, de 1771 à 1779;

46e » Nicolas *Mahaut*, de 1779 à 1785;
47e » Jean Baptiste *Jobart*, de 1785 à la suppression.

Les derniers moines étaient alors :

Antoine *Lion*, sous-prieur; Nicolas *Malqui*, procureur; Lambert *Lambert*; Charles *Marchal*; Christophe *Lenglumé*; Louis *Jobart*; Jean Gérard *Lemoine*; François *François*; et Marie Louis le *Lorrain* (1).

Places fortes et postes militaires.

Dampvillers — Dun — Jametz — Louppy — Mangiennes — Marville — Montfaucon — Montmédy — Stenay — Villefranche.

§ 1er. Place forte de Dampvillers.

Munition... érigée en 1320, par *Jehan*, roi de Bohême, comte de Luxembourg—*Oppide*... fortifié, à la moderne, en 1559, par *Charles Quint*, empereur d'Allemagne, roi d'Espagne, grand duc de Luxembourg et comte de Chiny. — Place forte... assiégée et prise par les Français, commandés par le maréchal de *Châtillon*, contre les Austro-Espagnols, commandés par le comte de Dampvillers.

---

(1) Les bois de l'abbaye furent arpentés, abornés, et aménagés, par procès-verbaux des 6 mai 1720, 6 mars 1728, 18 octobre 1729, 15 et 31 octobre et 3 novembre 1740, 4 octobre 1784. Ils se composaient, alors, des cantons qui suivent :

Soray, 258 arpents; — *Hingry*, 151; — le *Chemin de la Pierre*, 72; — sur *Panviller*, 123; — aux *80 Arpents*, 72; — à *Chanay*, 59; — au *Beaucoquin*, 10; — à la *Noue*, 6; — à *Handeville*, 38 — à la *Haie de Solry*, 7, plus 3; — à *Warphemont*, 114. — Ensemble 912 arpents. — Plus 31 arpents, au *Bassat*, ban de Sorbey; — plus 58 arpents, à la *haute Wale*; — plus 715 arpents, au bois de *Moraigne*; — plus le *Hattoy*, ou *Halois*, à la cense de ce nom, c'est-à-dire 41 arpents, au *Vautrop*, et 130 arpents, à la *Marjolaine*.

Stassin, le 25 octobre 1637. — Démantelée... par ordre de Louis XIV, en 1673 (V. *Dampvillers*, p. 471 à 475).

§ 2. Place forte de Dun.

Dun. *Dunum Castrum*... érigé, en 1052, par le duc de basse Lorraine *Godefroid le grand*, comte de Bouillon, de Stenay, et de Verdun. — *Casamentum*... en 1105, par *Wauthier*, haut voué de Dun. — *Oppidum*... munitionné, en 1346, par *Geoffrois IV de Dun, IX d'Apremont* — fortifié, à la moderne, par *Robert*, duc de *Bar*, en 1402....

Cette place fut assiégée et surprise, en 1591, par *Henry de La Tour*, vicomte de *Turenne*, duc de *Bouillon*, pour le compte de la France, contre les Lorrains, commandés par *Claude de Craone*, sire de *Grand Cléry* et *Jupile*, et par le capitaine prévost *Jean de Mouzay*. Elle fut démantelée, par ordre de *Louis XIII*, en 1632, sous la direction de *François de Thiébault*, marquis de *Saint Euruge*, maréchal de camp des armées du Roi, gouverneur des places de Dun, Jametz, et Stenay (Voir *Dun*, p. 550 à 569).

§ 3. Place forte de Jametz.

Jametz. *Munition*... élevée, en 1370, par *Geoffrois II de Jametz*, fils de *Robert de Mirvault*, frère de *Gobert VIII de Dun-Apremont* — *Oppide*... fortifié par *Robert II de la Marck*, prince de Sedan — forteresse... assiégée et prise, en 1589, par les Lorrains, commandés par le baron d'*Haussonville*, contre les protestants du duché de Bouillon, commandés par *François de Shélandre*.

Cette place fut réédifiée, à la moderne, en 1601, par le duc *Charles III* de Lorraine — puis elle retomba au pouvoir des Français. Enfin, par ordre de Louis XIV, ses remparts furent rasés, en 1672 (V. *Jametz*, p. 941 à 958).

§ 4. Oppide et châteaux forts de Louppi.

Louppy. *Camp retranché*, dans une presqu'isle... *Oppidulum penè insula* — défendu, à la gorge, par deux tours à contre ados, —

Lopeium, ou château haut, postérieur au château bas, a dû être construit vers 1198, alors que *Thiebault*, premier mari d'*Ermesinde*, était, à la fois, maître de *Stenay*, comme *comte de Bar*, et maître de *Marville*, comme administrateur du *comté de Luxembourg*.

Cette situation cessa à la mort de ce prince, et les deux châteaux, conservant leurs supériorité et infériorité relatives, restèrent sous des maîtres de vassalité opposée. De là, l'hommage de *château haut*, fief de Marville, à *château bas*, fief de Stenay.

Château haut fut ruiné dans les guerres du XIIIe siècle. — *Château bas* resta poste militaire, dans les luttes du protestantisme contre la ligue, à Jametz; et sa tour disparut, en 1625, pour faire place au magnifique château moderne de *Simon II de Pouilly*, aujourd'hui possédé, princièrement, par MM. d'*Imécourt* (V. *Louppy*, p. 1146 à 1170).

§ 3. Château fort de Mangiennes.

Camp retranché... à la *barre* de la presqu'isle des *Morhaignes* formée par l'Azenne et le Loison... cet *Oppidule* a dû être munitionné, vers 1358, sous l'épiscopat de *Hugues de Bar*, 69e évêque de Verdun, après avoir été, vers 1318, fortifié par *Henry d'Apremont*, un de ses prédécesseurs, contre *Jehan* roi de Bohême, comte de Luxembourg, acquéreur de Dampvillers. **Mangiennes.**

Le fort de Mangiennes fut assiégé et pris par ce prince en 1358; il lui resta engagé, et il fut démoli en 1419, par les ordres de *Réné d'Anjou*, qui, devenu duc de Bar, le restitua à l'évêché de Verdun.

L'évêque Louis d'Haraucourt le fit reconstruire, en 1453. — En 1586, le château fut surpris, pillé, et ruiné par le capitaine *Schélandre*, à la tête des troupes de la garnison de *Jametz* — repris, après la chute, en 1589, du boulevard du protestantisme, et reconstruit sous le duc *Eric*, évêque de Verdun, le château avait été relevé de ses ruines. *Claude de Roton-Watronville* en fut nommé commandant en 1633. Mais, en 1634, la Lor-

raine ayant été envahie par les *Suédois* soldoyés par la France, et conduits par le duc de *Saxe Weimar*, le château de Mangiennes fut assailli et occupé par ces bandes mercenaires; — reconquis par l'évêque *François de Lorraine*, il fut encore repris, pillé, et ruiné, définitivement, par les *Impériaux*, aux mois de juin 1639.

(V. *Mangiennes*, p. 1225 à 1237, en rectifiant quelques millésimes erronnés).

§ 6. **Oppide et place neutre de Marville.**

Marville. *Waleram d'Arlon*, second mari († 1226) de la comtesse *Ermesinde* de Luxembourg... ensuite celle-ci († 1246), dame douairière de *Marville*, de *Vezin*, et du *fief de Louppi* (château haut)... furent les érecteurs du *Castrum*, moyen âge, et de l'*Oppide* de la *marche* des pays de Bar et du Luxembourg.

Cette châtellenie, neutralisée depuis cette époque (Ch. de 1270), demeura *commune*, jusqu'à la paix des Pyrénées, 1658, entre les puissances rivales, qui se succédèrent, pendant quatre siècles, de l'un et de l'autre côté de l'Othain.

Défendue, en 1655, par le comte *Henry* de *Lenoncourt* (1), capitaine lorrain au service d'Espagne, et assiégée par les troupes françaises, au nombre de 3,000 hommes, tant cavalerie qu'infanterie, commandés par le marquis de *Marolles*, gouverneur de Thionville pour le Roi, la place de Marville capitula le 2 février, fut reprise, et capitula de nouveau le 23 mars suivant; puis, enfin, elle fut cédée à la France, après la prise de Montmédy.

---

(1) Ce commandant avait épousé une de *Lafontaine-d'Harnoncourt*. Il en eut deux filles *Jehanne* et *Reine*, dames de *Petit Failly*.

Jehanne épousa *Jean Guillaume Levesque de Bretteville*; leur fille *Reine Françoise* devint épouse de M. de *Fénerolle* de Stenay.

Reine de Lenoncourt épousa *Bernard d'Ansan*, seigneur d'*Egremont* et de *Moulasse*, au comté de Toulouse : elle fut la quadrisaïeule paternelle de M. le chevalier *Gustave d'Ansan* d'*Egremont* de Frénois, époux de Mlle de *Saint Amand*, l'aînée.

M. *Claude* de *Manimont*, le père, gouverneur de Jametz, y entra le 1er mai 1655, avec garnison française : il voulut rebâtir le château, dont il avait obtenu le commandement ; mais la *place de Marville* n'était fermée que d'une simple muraille, sans ouvrages extérieurs, au delà des fossés. Le tout subsista jusqu'en 1674. Alors l'antique château, les tours, et la partie la plus résistante des murailles furent abattus et rasés.

MM. C. de *Saint Quentin* de *Manimont*, fils, et de *Valigny* de *Vassinhac-Imécourt* furent les derniers commandants de Marville.

§ 7. Château de Montfaucon.

Ce *Castrum* fut établi, vers l'an 1086, par *Godefroid de Bouillon*, pour résister aux attaques de l'évêque *Thiéry* de Verdun et aux entreprises d'*Albert*, comte de Namur, contre ses Etats. *Godefroid* ayant fait sa paix avec *Richer de Briey*, successeur de cet évêque, et ayant vendu ses droits à l'*église de Verdun*, fit détruire ce *Castrum*, avant de partir pour la croisade, en 1099. Montfaucon.

Il n'a pas été rétabli depuis.

§ 8. La forteresse de Montmédy.

(Voir plus bas). Montmédy.

§ 9. La forteresse de Stenay.

(Voir plus bas). Stenay.

La maison de *Lenoncourt*, branche dite de *Serres* et *Madruce*, représentée par le comte *Charles*, capitaine des archers de la garde du duc Charles IV, avait été ruinée, en 1644, par le dévouement de ce seigneur à la cause de son malheureux souverain (V. *Montigny*, p. 1386). *Charles de Lenoncourt* laissa deux fils : *Henry*, comte d'*Ave*, et *Antoine*. Ce fut l'aîné qui défendit Marville. Il était copartiaire des *deux Failly* par son alliance avec une dame de ce nom.

[1] *Lénoncourt* portait : *d'argent, à la croix engrélée, de gueules.*

§ 10. La forteresse de Villefranche.

Villefranche. Construite, en 1544, sur la rive gauche de la Meuse, par le roi de France *François Ier*, pour défendre la Champagne contre les entreprises de Charles Quint — détruite... après 1630?

V. *infrà* à l'art. *Villefranche.*

SUITE DE L'HISTOIRE DE MONTMÉDY.

§ 1. De Charles V à Louis XIV (1544 à 1657).

Sous Charles Quint. A la paix de *Crespi*, 1544, Montmédy avait été rendu à *Charles Quint.*

Eclairé par l'expérience des campagnes de 1542 à 1543, dans lesquelles cette forteresse avait été prise et reprise, trois fois, et disputée comme position militaire, aussi importante pour les Français que pour les Impériaux, ce monarque comprit la nécessité d'en faire une place susceptible d'une défense sérieuse. Il substitua donc, aux vieilles tours de l'*ancien castrum*, des bastions, avec fossés creusés dans le roc. C'est là le second âge de nos fortifications (1).

Sous Henry II. Après la mort du *duc d'Orléans*, 1555, la guerre recommença, pour inexécution du traité de Crespi. Le roi *Henry II* de France, successeur de *François Ier*, s'étant emparé d'*Yvoi*, en 1552... *Montmédy*, *Dampvillers*, *Virton*, *Orchimont*, et autres positions en sous ordre, se rendirent à ses sommations.

---

(1) On remarque, encore, des traces des travaux faits sous *Charles Quint* : ainsi, au tiers de la courtine, entre le bastion 12 dit de *Saint André*, on voit l'*aigle à deux têtes*, en relief, dans une corniche plate ; il est placé entre deux colonnes, dont le fut est enveloppé d'une banderolle ; sur la bande de droite est le mot *plus*, et sur celle de gauche se lit le mot *outre*. On sait que *plus outre* était la *devise de Charles Quint*. — au bas de l'aigle, dans un petit cartouche, est le millésime 1545. Ainsi, encore, aux deux côtés de la porte intérieure, sont des aigles supportant des armoiries mutilées.

Charles Quint abdiqua, en 1555, et laissa ses Etats héréditaires à son fils *Philippe II* (1). Sous Philippe II.

A la paix de *Câteau Cambresis*, 1559, Montmédy retourna aux Espagnols; le roi *Philippe* commit à sa garde *Antoine d'Allamont*. Celui-ci continua, activement, les fortifications projetées. Le corps de place fut régularisé; une partie des souterrains se voûta dans le roc; et, quand, en 1576, ce gouverneur se retira, pour faire place à son fils, les travaux étaient déjà fort avancés.

Jehan Ier d'Allamont continua l'œuvre de son père. Il fit achever le bastion 12, dit de *Saint André*, commencé, en 1573, sur la base massive posée par les *anciens Bourguignons* (2). Il continua le bastion 7, dit du *Boulevard;* il fit construire le *boulevard* n° 5, ou *seconde enceinte;* il ouvrit les routes de la grande communication de la place, et il bâtit l'aile gauche du *gouvernement*, la *maison du Roi*, et le bâtiment des *Vieux Fours*.

Le règne de *Philippe II* fut long, il dura de 1556 à 1598; sous l'impulsion incessante de son infatiguable gouverneur, la fortification de Montmédy marcha sans interruption (3).

---

(1) Nous avons recueilli des monnaies et médailles de *Philippe II* et de ses prédécesseurs, y compris *Josse de Moravie;* elles ont été mises au jour, à diverses époques, par des mouvements de terrains. Au nombre se trouve un magnifique *Louis de Bavière*, en or. Cet empereur (+ 1347) était aïeul d'*Elisabeth de Gorlitz*, qui régna sur Montmédy.

(2) On voit encore, en effet, au saillant arrondi de cette œuvre, les *armes de Bourgogne*, figurées par les *deux bâtons noueux, en croix de Saint André*. Ces armoiries, qui appartiennent au temps, soit d'*Antoine de Brabant*, soit de *Philippe le bon*, soit de *Charles le Téméraire*, sont sur des pierres réemployées, il est probable, dans les travaux de 1573.

(3) Les monuments qui constatent l'avancement des travaux, sous *Philippe II*, sont assez nombreux :

En dehors de la façon, bien distincte, du revêtement des parements, on voit : sur la porte d'entrée, les vestiges des armoiries du monarque espagnol, représentées par les *deux lions, affrontés*, qui supportaient les insignes de ce souverain. On voit, sur la courtine d'entrée, deux assises en-

Sous Philippe III et les archiducs.

Sous *Philippe III*, de 1598 à 1621, et sous sa fille *Clara Eugenia Isabella*, épouse de l'archiduc *Albert*, régente, pour son père, dans les Pays Bas, les travaux se continuèrent.

*Jehan I*er *d'Allamont*, mort en 1617, avait été remplacé par son fils aîné. *Jehan II* termina l'œuvre de ses prédécesseurs.

Celui-ci exhaussa les courtines entre les bastions 17, dit de *Notre Dame* — 18, dit de *Saint Martin* — 19, dit le *bastion détaché* — 7, dit du *boulevard* — et 12, dit de *Saint André.* Il acheva le bastion 18 — bâtit le corps de garde 2, à l'entrée de la ville — construisit la contre garde 25, sur le bastion 14, dit des *Conils*, les fausses brayes, les demi-lunes, à l'exception de celle 21, dite de *la porte*, qui fut le dernier ouvrage ajouté à la défense de la place, sous Jean II (1).

Tout cela se fit, de 1617 à 1621, dans la prévision de l'expiration de la trêve qui arrivait à fin. En 1622 fut achevé le *bâtiment du Gouvernement*.

Sous Jehan III et Jehan IV d'Allamont.

Philippe III était mort en 1621. Tout était prêt pour des luttes imminentes; Montmédy pouvait tenir tête à toutes forces armées. Aussi *Jean III* et *Jean IV* virent-ils les flots courroucés de la France se briser au pied du rocher.

Le *maréchal de Châtillon* suivi de *Montgommery*, le fatal

---

tières et partie de deux autres semées du *croissant* des d'*Alamont*. Le millésime de 1577 est au-dessus de la porte d'entrée des souterrains du bastion 12, dit de *Saint André*. Le chiffre 1583 est au-dessus de celle des souterrains du boulevard.

(1) Les constructions élevées sous *Philippe III* conservent, encore, de nombreux écussons, avec millésimes, du temps de *Jean I*er et de *Jean II d'Allamont*. A la porte d'entrée du pavillon, ou ancienne *maison du Roi*, la date de 1601 — celle de 1607, à la porte du jardin — celle de 1610, au bâtiment des Vieux Fours — celle de 1621, au corps de garde des deux portes — au bas de la guérite de l'angle flanqué du bastion 18, dit de *Saint Martin* — vers le milieu de la courtine, près du cordon, entre les bastions 5, 7 et 19 — sur la face gauche du bastion 18, à 0m 60 de l'angle de l'épaule — sur les flancs du bastion 17 de Notre Dame — et vers les extrémités de la courtine 15-17.

jouteur du régicide tournois de 1559, où *Henry II* trouva la mort,... *Gaspard de Coligny*, en 1637, en 1639; le *maréchal de Turenne*, en 1653; le *maréchal de Grandpré*, en 1654.... se virent contraints de passer *outre*, et la France sentit que sa prépondérance sur l'*Espagne*, sur l'*Autriche*, sur les *Pays Bas*, était attachée à la possession de *Montmédy*. Il fallait l'emporter, à tout prix.

Dans les conseils de *Louis XIV*, alors âgé de 20 ans et déjà maître de *Stenay*, 1654, son siége fut donc résolu.

La place fut investie le 11 juin 1657 — elle se rendit le 7 août, après une héroïque résistance de 56 jours.

§ 2. Le premier siége de Montmédy.

Les deux sièges.

Cette forteresse n'a, exactement parlant, subi que deux siéges; le premier, sérieux, savant, mémorable, en 1657; le second, simple blocus, en 1815. L'un sera la gloire éternelle du héros qui l'a défendue, au prix de sa vie; l'autre sera la tache indélébile du lâche ou du traître, qui l'a livrée, sinon vendue, à nos plus mortels ennemis.

Médaille commémorative.

En vain le bronze adulateur a-t-il reçu l'empreinte de ce mensonge : *primo adventu Regis, Monsmedius captus ; IV Augusti M. DC. LVII*... en vain cette médaille insultante a-t-elle montré notre ville prosternée aux pieds du *petit Mars*, qui, plus tard, se fit appeler le *Grand Roi*... l'*auréole* de la fidélité et du courage nimbera toujours la tête de *Jean V d'Allamont*, et la *perruque* du *Roi-Soleil* ne voilera que les protubérances de l'orgueil d'une puissance sans frein.

Le temps fustigera de son aile vengeresse le nom des auteurs et fauteurs de cette capitulation infâme, du 19 septembre 1815, à l'aide de laquelle les Prussiens eurent, un instant, l'espoir de détruire un des boulevards de la France, et de faire subir le sort d'*Huningue* à la forteresse de Montmédy.

L'histoire, inexorable pour ceux-ci, conservera, aussi, dans ses plus modestes pages, le nom des bourgeois Montmédiens qui

eurent le courage de résister, jusqu'à la fin, au déshonneur de leur cité.

Hélas! les contemporains sont oublieux! leurs fils sont indifférents! et il est bien peu de nos concitoyens, actuels, qui sachent que ce mérite revient à la mémoire de MM. *Gabriel* et *Guiot*, l'un après l'autre, maires de la ville de Montmédy.

N'anticipons pas, et revenons à *Jean V d'Allamont.*

Jehan V d'Allamont.

Ce gouverneur était encore en Espagne, quand la guerre fut dénoncée. — Il arriva, en toute hâte, relever son intérimaire, le baron de *Berr*, et prendre possession au poste du péril le plus imminent.

Il entra en fonctions le 9 juin, deux jours avant l'investissement. Il était accompagné de : son frère *Eugène*, alors chanoine de Liége, qui devint plus tard évêque de *Ruremonde* et de *Gand*... de son cousin germain le comte *Alexandre de Mérode*... et de l'abbé d'Orval *Henry de Meughen*, qui voulut s'enfermer dans la place avec eux.

Garnison.

La garnison, qu'il trouva, ne consistait qu'en : 459 hommes d'infanterie; 60 chevaux; 182 habitants, en état de porter les armes, mais d'un dévouement à toute épreuve; plus 25 canonniers : en tout 736 défenseurs. Rien n'était prêt; il fallut suppléer à tout!

Dispositions de la défense.

D'*Allamont* partagea son infanterie en quatre commandements : le premier de 60 hommes, sous les ordres d'un major et de quatre capitaines; le second de six compagnies, sous les ordres d'un major et de quatre capitaines; le troisième de deux compagnies, sous les ordres de leurs capitaines; le quatrième d'une compagnie commandée par son capitaine (1).

---

(1) Ces officiers étaient :

Les colonels : baron *de Beer*, qui avait été commandant de place, par intérim — *Recklin* — *Dumoulin*.

Les majors : *Barchon* — *Stassin* — *Pithon* — *Schmidt*.

Les capitaines : d'*Alost* — *Crahay* — *Corette* — *Dreyser* — *Engelhart* — *Grégoire* — *Godefroid* — *Lajeunesse* — *Milon* — *Schirlet* — *Schlump*.

Il confia la garde de la porte aux bourgeois, commandés par leur mayeur, son lieutenant le sieur *Massart*, et celle des bastions, vers la rivière, aux volontaires Montmédiens.

L'investissement s'était opéré, le 11 juin, par 3,000 cavaliers commandés par le comte de *Joyeuse-Grandpré*. **Dispositions de l'attaque.**

Le 12 juin arriva l'infanterie française; elle était sous les ordres du maréchal de *Laferté Sénéctère*, ayant le marquis d'*Uxelles* et le duc de *Navailles*, l'un et l'autre lieutenant-généraux, sous son commandement.

Le maréchal établit son quartier général entre *Fresnois* et la ferme de *Veaux*. – Le marquis d'*Uxelles* fixa le sien au-dessus de *Thonne les prés* — le marquis de *Belfonds* dressa ses tentes sur le versant, dans la courbe de la Chière, entre *Médy bas* et *Villecloye* — le marquis de *Varennes* se plaça, en camp volant, sur les mamelons d'entre *Villecloye* et *Iray les prés* — le marquis de *Couvonges* alligna ses fantassins, en carré, autour du *Montcey;* — avec camp volant du comte de *Lislebonne*, près de Vigneules — et le duc de *Navailles*, avec les gardes, se prépara aux attaques décisives que les bastions des *Conils* et de *Saint André* allaient supporter.

Voilà 470 compagnies déployées autour de Montmédy, 470 compagnies... supputez?

Cependant toutes les attaques furent vaines, pendant 50 jours! elles furent toutes repoussées, jusqu'au jeu des mines; et *d'Allamont*, inépuisable en ressources, ne fut vaincu que... par le boulet, qui l'atteignit, au bas ventre, à la dernière coupure du bastion de *Saint André*.

Les lieutenants: *Tréhac* — *Bouhélier* — *Beaulieu*.

L'enseigne; *Crochart;* le sergent-major, *Barchon;* l'ingénieur *Chénot*, qui fut enseveli, avec ses mineurs, à l'a ant dernière attaque.

Les principaux bourgeois: *Massart* (le premier qui fut tué) — *Louchart* — *Poncelet* — *Gabin*.

Il a déja été question de plusieurs d'entre eux, sous divers articles du *manuel* — les antres reviendront plus loin.

Louis XIV, arrivé au camp, seulement le 4 août, n'y fit œuvre : qu'y fit-il donc? du haut des monts de Vigneules, il n'eut d'autre mérite que le spectacle... d'un autel dressé sur le volcan de son salpêtre... d'une mort héroïque .. et, cependant, il laissa graver en bronze, ces mots menteurs : *primo advèntu Regis.* Voilà comment les historiographes de Cour écrivaient l'histoire de ces temps là !

Le 6 août, réduite à 200 hommes exténués de besoin, de veilles, de fatigues, de blessures, la garnison envoya deux capitaines, en parlementaire, et la place fut rendue.

Cette glorieuse troupe sortit, le 7 août, avec tous les honneurs de la guerre... armes et bagages, tambour battant, mêches allumées aux deux bouts, enseignes déployées. Puis le Roi vint; il daigna visiter la brêche et la mine, et, refusant d'entrer dans la place, il voulut bien encore exprimer, dit-on : *que celui qu'il aurait voulu y voir n'y étant plus, il n'avait rien à y faire, et qu'il désirerait pouvoir racheter sa vie par la mort de 2,000 de ses soldats.... !* Mot atroce...!

Faites vous donc tuer pour les conquérants ! mais ce mot barbare sortit-il réellement de sa bouche? Doutons-en, pour l'honneur de cette haute et glorieuse personnification.

§ 3. Gouvernement.

Le Roi donna le gouvernement à *Absalom Claude Jean Baptiste d'Aspremont,* marquis de *Vandy,* commandant de la place de *Jametz,* époux de *Marguerite* de *Custine-Villy.*

Le 24 janvier 1558, les *trois Etats* des quatre prévôtés conquises : *Montmédy, Chauvancy, Marville, Dampvillers,* réunis dans la grande salle du *Refuge d'Orval,* (maintenant prison départementale de l'arrondissement), prêtèrent serment de soumission et fidélité au roi de France, et nous voilà Français...!

Aussitôt l'organisation commença, militairement et administrativement.

En 1659, par le traité des Pyrénées du 7 novembre, les

quatre prévostés ayant été cédées à la France, le provisoire fit place à la stabilité.

Le premier gouverneur.

Le marquis de *Vandy* reçut, en octobre, sa commission définitive; il eut pour lieutenant *François de Rouscy*, seigneur de *Villette, Sainte Maure*, les *Fourneaux* et des *grandes* et *petites Ayvelles*. Le premier décéda en 1689; il fut inhumé à Orval; le second mourut en 1676; il fut sépulturé dans l'église de Montmédy (Voyez sa pierre, chapelle de droite).

Pierre Gadremant fut maintenu aux fonctions de la prévosté; il les conserva jusqu'en 1694. Cet officier de justice fut placé, en 1676, sous la lieutenance générale de *Claude Morel*, du présidial de Sedan, comme intendant de police des quatre prévostés.

En 1681, par patentes, le Roi confirma les anciens droits, chartes et priviléges, des Montmédiens.

La même année, *Maidy bas* fut enceint de défenses: un mur, bastionné et crénelé, le mit à l'abri d'un coup de main; ce mur fut, et est encore, percé de trois portes : celle de *Sedan*, celle de *Metz*, et celle de *Luxembourg*.

Gédéhon II de Vassinhac-Imécourt.

Au marquis de *Vandy* succéda, en 1689, par brevet du 1er décembre, *Gédéon II de Vassinhac-Imécourt-Pouilly*. Il remplit ses fonctions jusqu'à sa mort, arrivée, à Montmédy, en 1698 (1). Il est enterré, à la ville haute, dans la chapelle dite de *Malandry*.

Jehan II marquis d'Imécourt.

Son fils *Jehan II*, marquis d'*Imécourt*, lui succéda, par brevet du 1er avril 1698; il mourut, à Inor, le 1er avril 1745. Ce fut le dernier gouverneur qui résida à Montmédy.

A M. de *Rouscy*, lieutenant de Roi († 1676) avait succédé le

---

(1) Sous ce gouverneur, on construisit les deux souterrains sous le cavalier n° 4, et les trois souterrains sous la courtine 10-12. Les armes de M. d'*Imécourt* sont au-dessus de la porte du souterrain n° 3, avec le millésime 1693; ensuite on les trouve au-dessus d'un des souterrains n° 11, avec le millésime 1691; et, enfin, au-dessus du ceintre de la première enceinte, qui fut réparée dans le même temps.

chevalier *Henry d'Eoles,* ou de *Hôlen,* un de ses gendres, époux d'*Innocente de Rouscy.* Celui-ci, destitué, par suite d'une inculpation de félonie, miraculeusement reconnue calomnieuse, fut réintégré à son poste, en 1694, et il mourut capitaine-commandant de Chauvancy, en 1717.

Gouverneurs honoraires.

Après le marquis *Jehan II d'Imécourt,* le gouvernement devint une haute sinécure, dont les profits honorifiques et utiles furent, royalement : octroyés à MM. — *de la Clavière* époux de *Suzanne de Rouscy,* en 1745 — de *Frémeure,* en 1754 — de *Villemaure,* en 1761 — et de *Vogué,* en 1767... puis après celui-ci, le titre de gouverneur fut supprimé.

Lieutenants de Roi.

La charge de *lieutenant de Roi* passa de M. de *Hôlen* — à *Jean Joseph Rosois,* de 1696 à 1719 — à *Marie Joseph Dubois Baudry de Langan,* en 1723; — à M. *Félix Gabineau* de *Lucemont,* en 1730 — au chevalier de *Petremant,* en 1746 — et à M. *Jean Baptiste Charles de Reumont,* seigneur de *Fresnois,* de 1767 à la Révolution.

Commandants de place.

Le commandement militaire appartint, ensuite, à MM.: *Debaune,* chef de bataillon, du 10 germinal an 2, au 16 floréal suivant — *Pénaut,* même grade, du 17 floréal, au 15 messidor suivant — *Baille,* même grade, du 3 thermidor an 2, au 13 brumaire an 3 — *Billou,* même grade, du 25 frimaire an 4, au...? — *Toussot,* même grade, du 25 messidor an 4, au ...? — *Tricotel,* même grade, du 16 brumaire an 5, au ...? — *Liouville,* général de brigade, du 18 brumaire an 6, au ...? — *Lenault,* chef de bataillon, du 28 pluviôse an 7, au 5 floréal an 9 — lacune de l'an 9 à 1814. — *Marthre,* même grade, du 31 janvier 1814, au 15 février 1815 — le général *Laurent,* gouverneur, du 12 octobre 1814, au ? avril 1815 — le major *Aurange,* du 10 mai 1815, au 19 septembre suivant — lacune de 1815 à 1819 sous les Prussiens — le lieutenant-colonel de *Royer Saint Julien,* lieutenant de roi, du 11 mars 1819, au 5 avril 1824 — *intérim* — le lieutenant-colonel *Bordez-Pillas,* même emploi, du 13 juillet 1824, au 19 novembre 1825, — *intérim* — le comte d'*Espictières-Tascherau,* lieutenant-colonel, même emploi, du 20 mai 1826, au 24 juillet 1830 —

intérim — *Beaujouan Duplessis,* chef de bataillon, commandant, du 31 août 1830, au 6 décembre suivant — *Tugnot-de Lanoye,* même grade et même emploi, du 7 décembre 1830, au 9 septembre 1835 — *intérim* — *Barbier,* chef de bataillon, commandant, du 5 octobre 1835, au 14 avril 1845 — *intérim* — *Julien,* même grade et même emploi, du 1er mai 1849, au 18 octobre 1856 — le major *Dumontez,* du 19 octobre 1856; aujourd'hui encore en fonctions.

Quand, pour celui-ci, sonnera l'heure de la retraite, il emportera, avec lui, les regrets et les sympathies les plus affectueuses; sympathies de toutes les classes... et d'habitants... et des militaires de tous grades, qui ont stationné à Montmédy.

§ 4. Epoque révolutionnaire.

Nous sommes à la fin de 1791.

Lafayette, avec 25,000 hommes, manœuvre, autour de Montmédy : il campe près de Marville, sur la hauteur de *Villerond,* dite le *mont Sulmont.* De là, il veille à la défense des frontières, et il observe, avec inquiétude, les vagues montantes de la coalition. Lafayette.

Le prince de *Chartres,* plus tard *Louis Philippe d'Orléans* servait, alors, sous ses ordres, comme aide-de-camp (1).

Le général *Leveneur,* avec 5,000 hommes, est campé au *haut des Fourches* de Brouenne, derrière le bois du *Chesnois:* il défend le passage d'entre *Stenay* et *Mouzon.* Montmédy est au

---

(1) Un écrivain de Marville, M. *Bizot,* dit que ce prince y eut des amourettes, d'où résultèrent les embarras d'une jolie fille du pays. Nous lui laissons la responsabilité de cette anecdote, qu'il soutient avoir été révélée par le royal coupable, dans un repas auquel assistait un député de la Moselle. Le château de *Viller le rond,* où se serait perpétrée cette galanterie villageoise, appartenait au *comte de Wiltz.* Ce château n'existe plus ; la *bande noire* l'a détruit ; il n'en reste que quelques murs crénelés, et la grande porte de la *cour d'honneur,* qui atteste une antique fortification.

centre... comme un *brise lame!* Les deux chefs, tout-à-coup, se replient, en arrière, et ils se réunissent à *Vaux* devant Mouzon. C'est de là que *Lafayette*, perdant toute confiance, a quitté la France, abandonnant son commandement au général *Paris*, et *Louis XVI* à sa fatale destinée.

Bouillé.

Le général *Bouillé*, pour protéger la fuite de la famille royale sur Luxembourg, arrive à nos portes; ses régiments campent autour d'*Iray les prés*. Le logement du royal fugitif est marqué, à la ville haute, chez M. de *Béraud de Courville* (le palais de Justice actuel) — vains préparatifs! le 22 juin 1791, *Louis XVI* est arrêté à *Varennes*, et le monstre révolutionnaire va briser sa chaîne, pour le décapiter.

Le général de Ligniville.

La campagne de 1792 commence; la France est envahie.

Au mois d'août, les Prussiens s'emparent de *Longwy;* ils marchent sur *Verdun*, qui se rend le 5 septembre. L'armée autrichienne, enhardie par ces premiers succès, pénètre entre *Longwy* et *Virton;* elle vient occuper la position désertée de *Viller le rond*. De là elle file sur *Juvigny;* elle occupe, d'un côté, le mamelon de *Landzécourt*, en avant du bois *Robert*, de l'autre, elle va se poster au *camp de Brouenne;* puis elle se dirige, sur le *camp de la Lune*, par *Baalon*, *Stenay*, *Beauclair*, *Beaufort* et la *forêt du Dieulet*.

Toutes les tentatives de l'ennemi... pour passer la Chière, sous Montmédy... pour assurer ses derrières, aux postes détachés — de *Juvigny*, où sont laissés 600 hommes — aux postes d'*Iré le sec* et de *Han les Juvigny*, où sont 400 hommes — aux postes de *Marville* et de *Stenay*, où sont plusieurs régiments.... toutes ces tentatives sont déjouées par le géneral de *Ligniville*, qui commande 1,500 hommes, plus deux compagnies de chasseurs dits de la *Chière*, stationnés dans Montmédy, et par le célèbre *Chasseloup-Laubat*, digne héritier de la science de *Vauban* (1).

---

(1) Le général de *Ligniville* avait juré de ne rendre la place qu'après la brèche praticable (V. sa proclamation aux Montmédiens contre le *manifeste de Brunswick*, au *Moniteur* du 22 septembre 1792) — il avait,

On sait ce qu'il advint, à *Valmy*, de toutes les espérances de l'émigration ! L'armée autrichienne, repoussée de la Champagne, repasse... chaque chef, *l'œil morne et la tête baissée*... chaque bande reprend les mêmes trouées, où, naguères, elle s'était introduite, le *verbe haut* et le *geste menaçant* .. et la coalition toute entière est refoulée au delà du Rhin !

Montmédy, avec sa zone hérissée de retranchements, ouvrages élevés de toutes mains, dans le rayon de ses remparts, par le dévouement patriotique de sa population rurale, Montmédy avait sauvé la France, en divisant les flots de la contre révolution. Elle les brisera, encore, si la Prusse, ou tout autre, osait s'y heurter !

C'est alors que surgirent, de toutes parts, ces généreux *volontaires*, dont les chefs, élus d'un choix spontané, devinrent, successivement, l'honneur de la République, les colonnes de l'ordre, la gloire de l'empire, et les soutiens de la patrie. Nous avons cité *Jamin*, *Henrion*, *Loison*, *Gérard*, *Offenstein*... Nous en citerons d'autres encore... mais, acte de justice, d'abord, à l'un de leurs *vieux de la plus vieille*... quelques mots, au moins, pour le général *Michaut !*

Celui là se glorifiait du titre de *sans-culottes ;* (Rapport du... an 2, sur la prise du *fort Vauban*)...! c'était le langage du jour... ne lui en faisons pas un reproche... car n'oublions pas que le sansculotisme de nos braves de l'*aurore révolutionnaire* était pur d'excès et de passions égoïstes; n'oublions pas qu'il a sauvé la patrie. Ceux-là ont conservé bien des têtes proscrites; ce ne sont pas eux, certes ! qui ont déshonoré le pays.

---

par la fermeté de son attitude, préservé de toute atteinte ce qu'il nomme le *boulevard de la liberté;* et, cependant, la *Convention nationale* ne lui en tint aucun compte : il fut décrété d'accusation, le 2 avril 1793, avec le général *Valence*, les deux fils *Egalité*, *Montjoie* aide de camp de *Dumouriez*, etc., etc. *Ligniville* fut même arrêté ; mais, sur les réclamations unanimes, en attestation de ses actes de patriotisme, il fut incontinent relâché.

Le général Michaud.

Illustration républicaine.

Michaud (*Pierre Antoine*), né à Montmédy, en 1746, y décédé le 14 septembre 1808, époux de *Catherine Fournier*.

Général *en chef* de l'*armée du Rhin*, dès l'an 2 de la République française, ce brave eut la rare modestie de refuser le commandement supérieur d'une de ces grandes et invincibles armées, qui furent confiées, en l'an 3: *Rhin* et *Moselle*, à *Pichegru* — *Sambre et Meuse*, à *Jourdan* — *Nord*, à *Moreau* — *Alpes et Italie*, à *Kellermann* — *Pyrénées orientales*, à *Schérer* — *Pyrénées occidentales*, à *Moncey* — *Côtes de l'Ouest*, à *Canclaux* — *Côtes de Brest*, à *Jourdan* - *Côtes de Cherbourg*, à *Hoche*.

Satisfait de son emploi de *général de division*, il céda à *Kléber* l'impérissable honneur de remplacer, plus tard, *Bonaparte* au Caire, et d'importer nos idées civilisatrices chez les *peuples de l'Orient*.

La prise du *fort Vauban*, celle de *Kayserlautern*, celle d'*Ypres*, la victoire d'*Offenbach*, celle de *Platzberg*, la capitulation du *fort du Rhin*, l'occupation de la *Zéelande*... tels étaient, cependant, ses exploits, en moins d'une année. Il commanda, ensuite, en *Hollande* et dans l'*Ouest*; il fut nommé général, par *intérim*, de l'armée contre l'*Angleterre*... mais il eut l'inhabilité d'improuver le *Consulat* et de bouder l'*Empire*... aussi mourut-il pauvre et oublié dans ses foyers.

Il a laissé un fils retraité capitaine à Inor, une fille, des neveux et des nièces, qui habitent Montmédy.

§ 5. Les Cent jours.

Contrastes d'énergie et de lâcheté.

Au tableau de d'*Allamont*, héros chrétien mourant sur la brêche, après 56 journées, et autant de nuits, de prodiges de courage, et de fidélité à son roi... à la série des d'*Imécourt* épuisant la veine de leur sang généreux, sur tous les champs de

bataille, où l'honneur de la monarchie et l'intérêt de l'ancienne France étaient engagés... au spectacle de *Lignville*, ferme comme un roc, résistant aux vagues de la coalition... opposons, il le faut bien, le sommaire des actes honteux, qui amenèrent la reddition de notre place, le 20 septembre 1815, entre les mains des Prussiens.

La veille de ce jour néfaste, au camp de *Thonne les prés*, une convention était signée par un major *Godard*, français, et par un colonel prussien, *Welzlebel*, convention aux termes de laquelle la place de Montmédy était rendue aux troupes de S. M. le *roi de Prusse*. La garnison devait sortir, le 22, désarmée, à l'exception, seulement, des officiers et sous-officiers, conservant leurs sabres et épées. Les officiers et soldats en retraite devaient être expulsés de la ville. Les douaniers seront désarmés, ainsi que les gardes nationaux — le matériel de guerre et celui d'artillerie seront livrés aux *puissances alliées*.

Après d'interminables discussions, quelques clauses, sauvegardiennes des intérêts de la bourgeoisie, furent, cependant, admises sur l'insistance louable d'un délégué des habitants.

Cet honorable citoyen était M. *Guiot*, qui, avec le maire *Gabriel*, ensemble la presque totalité des membres du conseil de défense, n'avait cessé de résister au commandant, lequel, aussi, n'avait cessé de reproduire son projet de capitulation (1).

---

(1) Cet officier était *F. G. B. Laurent*, né à *Saint A.*, le 24 août 1750. Simple soldat, au commencement de la Révolution, il était général de brigade en 1794, et il avait été nommé commandant de la Légion d'honneur, en 1804. A la guerre de Russie, il commanda une brigade de gardes nationaux ; avec ces troupes, il fut chargé de la défense de *Magdebourg*. Au premier retour des Bourbons, il fut fait chevalier de Saint Louis et commandant militaire de Montmédy. Après la capitulation de cette place il fut mis à la retraite. Le précis historique de sa conduite, adressé le 6 octobre 1815, au Ministre de la guerre duc *de Feltre*, dont copie est sous nos yeux, et dont le Ministre accusa réception le 14, avec promesse d'un examen attentif des faits, ne permit pas, sans doute, de le réemployer.

Voici l'indication rapide de ces actes de lâcheté et de félonie, qui faillirent entraîner le démantellement d'un des principaux boulevards des frontières du pays.

C'est à la résistance temporisatrice de MM. *Gabriel* et *Guiot* que la France doit sa conservation (1).

§ 6. Siége de 1815.

Le général Laurent.

Après le désastre de *Waterloo*, 18 juin 1815, les *troupes alliées* occupèrent le département des Ardennes et le nord de la Meuse, y compris Stenay. *Montmédy* était alors commandé par le *général Laurent*, ayant pour aide de camp un capitaine *Thiébault*. Fortifiée par l'art et par la nature... pourvue d'un personnel de guerre et d'un matériel de siége, le tout bien supérieur aux moyens de défense qu'avait trouvés le brave *Jehan V d'Allamont*... occupée par 145 douaniers enrégimentés, 196 gardes nationaux des Ardennes commandés par un major *Godart*, 76 soldats du 56ᵉ, 39 canonniers, quelques militaires, et 200 bourgeois, valides, courageux, dirigés par un maire patriote, *Nicolas Gabriel*, chevalier de la Légion d'honneur, officier retraité du 52ᵉ dit l'*incomparable*, la forteresse, comme en 1791, 1792, 1814, pouvait tenir longtemps, si elle n'eut été, sinon vendue, au moins livrée.

Le 8 juillet, un détachement partit de Stenay, et vint faire une reconnaissance jusqu'à *Chavancy le château*. Cette troupe dépendait du corps d'armée placé sous les ordres du général prussien *Baron de Hacken* et de la division du prince de *Mecklembourg*. Chose stupéfiante! la place de Montmédy n'avait été ni sommée, ni attaquée, et cependant, déjà, L. envoyait son aide de camp à de *Hacken*, pour traiter d'une capitulation...! Cette proposition, acceptée, cela va sans dire, amena les troupes ennemies autour de Montmédy, et 2,000 hommes arrivèrent, immé-

---

(1) Les Prussiens, entrés à Montmédy, le 22 septembre 1815, ne quittèrent cette place que le 24 novembre 1818.

diatement, au pont de *Thonne les prés*. Les canonniers coururent à leurs pièces, mais le gouverneur leur défendit de tirer...!

L'annonce de la rentrée de *Louis XVIII* dans sa capitale... l'arboration du *drapeau blanc*... la célébration de la fête du Roi au 15 août... le choix d'une députation, pour aller porter au gouvernement la soumission des troupes et celle des habitants... rien ne put arrêter les Prussiens, qui se ressérèrent, de plus en plus, autour du rayon des fortifications.

Du 26 août au 14 septembre, ils établissent leurs batteries au *haut de Forêt*... et, toujours, L., sous le prétexte d'un armistice, s'opposa à ce qu'ils fussent inquiétés.

Le 14, 1,500 Prussiens se jettent dans la ville basse... ils pillent, ils brûlent, ils tuent! M. *Bernard Lion*, ancien prévôt, un des juges du Tribunal civil, est assassiné, dans sa cave; il reçoit le coup mortel, à bout portant. Cependant *Maidy haut* s'insurge contre son chef... il foudroye les assaillants... et nos braves douaniers refoulent les incendiaires, qui laissent 500 hommes, morts ou blessés, sur le terrain — 40 victimes étaient tombées de notre côté. Le 16 et le 17 sont employés à soigner les blessés et à éteindre l'incendie. Le 17, se réunit un *conseil de défense*, et L. à l'impudeur de lui produire son *projet de capitulation*. Le maire *Gabriel* s'indigne et refuse; le capitaine du génie *Beaulieu* proteste; il appuie sa résistance en termes énergiques; les voici consignés au bas du projet: « *puisque le Gouvernement ne donne* » *pas l'ordre de rendre la place, c'est qu'il entend qu'on la dé-* » *fende; mon opinion est donc qu'il faut soutenir le siége, le* » *plus longtemps possible. On peut, on doit, compter sur la* » *bourgeoisie, qui donne de bons soldats et qui fournit d'excel-* » *lents canonniers.* » signé: *Beaulieu*. Le chef de bataillon *Rey* et tous ses collègues appuient cette insistance. Mais ceci ne faisait l'affaire ni des lâches, ni des Prussiens. Le général *Hacken* repoussa toute proposition d'armistice et s'opposa au passage d'un délégué pour Paris.

Le 18, le commandant reproduisit son projet, signé de lui et du major *Godart* seul; enfin, décidé à passer outre, le 19, il envoya celui-ci, à Thonne les prés, traiter des conditions

de la reddition. Tout ce que la municipalité avait pu obtenir, c'était qu'un des notables bourgeois, M. *Jean Louis Guiot*, assisterait au débat des clauses, pour sauvegarder, autant que possible, les intérêts des habitants.

Voici, en somme, les conclusions des hommes d'honneur, contre cette honteuse convention: *Le général L. a rendu la place, sans avoir essuyé un coup de canon; la place était en très bon état de défense, bien armée; elle était approvisionnée pour plusieurs mois; elle avait une bonne garnison, suffisamment nombreuse* (400 hommes), *et cette force régulière pouvait, encore, compter sur 220 hommes de garde nationale sédentaire...* C'était presque autant que sous le brave d'*Allamont*, et infiniment davantage, sous le rapport de tous les autres moyens de défense qui manquaient à celui-ci.

De l'histoire de nos siéges, passons à l'histoire de ceux qui les dirigent: cette transition est de justice rigoureuse, ici.

§ 7. Le général Thiébault (Voir *Hugne*, p. 855).

Illustration scientifique et militaire.

Au jour où cet officier supérieur fut placé dans le cadre de réserve (7 mars 1845), le général *Thiébault* comptait 45 années 2 mois 15 jours de services: il avait fait 14 campagnes, participé à 14 combats et batailles, et coopéré à 11 siéges, ou défenses, de places fortes, dont voici les noms:

1808, bataille d'*Alcolia* et assaut de la tête de pont; prise de *Cordoue* et d'*Andujar;* bataille de *Baylen* — 1809, siége de *Sarragosse;* batailles de *Maria* et *Belchitte* — 1810, siége de *Mequinensa* — 1811, 1812, siége de *Tortose;* siége de *Tarragonne;* siége de *Sagonte;* bataille de *Sagonte;* passage du *Guadalaviar* — 1812, siége de *Valence;* combat et prise du *Mont Serrat* — 1812, batailles de *Lutzen*, de *Bautzen*, de *Würschen*, de *Hainau;* défense et bataille de *Dresde* — 1815, bataille de *Fleurus;* attaque de *Saint Amand;* attaque et prise de *Wavres;* combat et retraite sur *Namur* — 1837, campagne d'*Afrique;* expéditions sur *Blidah* et *Colhea;* siége de *Constantine*.

Suivons le, pas à pas, pour ne pas le confondre avec ce misérable homonyme, qui négocia la honteuse capitulation subie, en 1815, par les montmédiens.

Sous-lieutenant à l'école d'application, 22 décembre 1803 — lieutenant en 2e, au 3e bataillon de sapeurs, 11 avril 1806 — lieutenant en 1er, au 1er bataillon *idem*, 1er janvier 1807 — lieutenant en 1er, à l'état-major du génie, 18 décembre 1807 — capitaine en second, au 1er bataillon de sapeurs, 29 décembre 1808 — capitaine aide-de-camp du général *Rogniat*, 21 avril 1809 — chef de bataillon, aide-de-camp du même, 6 août 1811. Voilà sa première traversée, au milieu de cette série ininterrompue de faits héroïques, d'efforts impuissants, d'étreintes, corps à corps, d'une lutte de géants contre une nation féroce, impolitiquement, iniquement, provoquée.

On ne tiendra jamais assez de compte à nos braves officiers de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils ont souffert, pour sauvegarder, en *Espagne*, l'honneur du nom français, ce glorieux nom compromis par l'ambition et par les fautes de leurs généraux.

Appelé, en Allemagne, au soutien d'une politique fausse, alors qu'expirait la fortune de cet homme prodigieux, qui avait fait trembler tous les potentats de la terre, le chef de bataillon *Thiébault* fut nommé *lieutenant-colonel*, à l'état-major du génie, le 3 août 1813... bientôt après, il vit s'écrouler l'empire.

La France trembla sur ses fondements ; à son appel tous les hommes de patriotisme et de valeur accoururent de la Loire, et *Thiébault*, avec eux, contribua au raffermissement de l'Etat, sur sa nouvelle base rétrécie. La *coalition étrangère* dût s'arrêter, frémissante, devant la *colonne de la Grande Armée*.

Thiébault poursuivit sa carrière : *Colonel* au 1er régiment du génie, le 3 mars 1825 — *colonel directeur des fortifications*, le 22 août 1831 — *général de brigade*, le 22 janvier 1843... plus loin, nous dirons comment.

Quelle vie aura été plus pleine ? extrayons en quelques faits :

Le jeune *polytechnicien*, devenu, à 20 ans, sous-lieutenant à l'école d'application... puis, lieutenant au 3e bataillon de sapeurs de Luxembourg, à 23 ans, en 1806... en avait été détaché, pour

l'*armée d'observation de la Gironde*, 20 décembre 1807. C'est là qu'il reçut une mission toute de confiance : reconnaître et relever la portion occupée par les *présides de l'Espagne*, sur la côte africaine... mission pleine de périls, puisque déjà l'*Andalousie* était au pouvoir de l'insurrection, et que l'escadre anglaise, stationnée à *Gibraltar*, était maîtresse du littoral tout entier. *Thiébault* dut donc s'adjoindre au corps d'armée de *Dupont*, alors chargé de l'appaisement des Andaloux. Les *Fourches caudines* l'y attendaient, à *Baylen*...! Blessé à *Sancta Maria*, dépouillé, presque nû, fait prisonnier de guerre, par la perfidie de l'espagnol *T. Mora*, il fut plongé, à fond de cale, dans les pontons de la rade de *Cadix*.

A peine rentré en France, à Toulon, un ordre le renvoit dans la péninsule, où les horreurs du siége de *Sarragosse* allaient mettre à l'épreuve sa science et son énergie... Qui n'a pas passé par là ne peut rien dire sur l'art de la destruction!

C'est à la suite de ce siége mémorable, qui exigea 52 jours de tranchée... où 27 officiers furent renversés par la mitraille... où 11 d'entre eux succombèrent... que le lieutenant *Thiébault* obtint son brevet de *capitaine aide-de-camp* de Rogniat, emploi réhaussé par l'étoile de *l'Honneur*... puis il fut envoyé en Allemagne.

Bientôt tout empira en Espagne... l'éloignement de l'empereur retenu, après Wagram, sous la capitale de l'Autriche... l'inexpérience du roi *Joseph*... l'insoumission de *Soult*... le défaut d'accord entre les maréchaux... la tacticque prudente du général anglais... la retraite de *Talavera*... la mort du brave divisionnaire de *Lapisse*... le périclitement de tous les projets impériaux... firent rappeler *Thiébault*, pour la 3e fois, dans la péninsule, où il fut attaché au commandement du génie en chef, 3e corps, sous le général *Rogniat*.

C'est alors que commença cette série remarquable de siéges, mentionnés sur les états de service de notre concitoyen... siéges qui signalèrent, si glorieusement, les opérations de l'armée d'Aragon, conduite par le brave et sage maréchal *Suchet*.

Thiébault participa à tous les travaux d'attaque et de défense

de cette guerre de siéges, où l'aide-de-camp devait payer de sa personne, comme un simple officier. Au siége de *Tortose*, à l'attaque du *centre*, il eut un cheval tué sous lui — au siége de *Tarragonne*, à la tête de 50 grenadiers, il emporta le fort *Royal* et ses accessoires, et il décida ainsi le succès de l'assault. Ce beau fait d'armes lui valut le grade de chef de bataillon du génie.

A la suite des désastres de 1813, *Lutzen*, *Bautzen*, *Würschen*, *Hainau*, virent des prodiges de bravoure... Thiébault y pris sa large part, au milieu des efforts, impuissants, de tant de héros, succombant avec la fortune de la France... ces actes lui acquirent le titre de lieutenant-colonel, chargé du commandement du génie, au 14e corps, sous les ordres de l'inébranlable général *Gouvion*.

A *Dresde*, en novembre 1813, il fallut capituler...! Fait prisonnier, Thiébault fut conduit en Hongrie.

Rendu à la liberté, par les funestes traités de 1814, M. *Thiébault* n'avait remis le pied, sur le sol natal, que pour assister aux humiliations de la France. Aussi partagea-t-il l'illusion de ceux, en si grand nombre, que fascina, d'abord, le regard de l'*aigle volant de clocher en clocher*. Mais bientôt le colonel *Thiébault* put voir l'inanité des aspirations à un retour de fortune, système qui n'avait plus les sympathies de la nation. N'importe! il restera fidèle à l'Empereur! L'Empereur! c'était encore la patrie, c'était la France en danger; qui eut pû alors rester sourd à leur voix?

Chef du génie de la place de Sedan (ordre du 30 juin 1814), il en sortit, pour prendre part, en 1815, à la campagne de *Belgique*, comme chef d'état-major du génie, au 3e corps de l'armée du nord. Il participa aux succès éphémères de *Ligny*, de *Fleurus*... il eut même un cheval tué, sous lui, le 17 juin 1815, à l'attaque du village de *Saint Amand* : mais, le lendemain, arriva la sombre et lugubre journée de *Waterloo* .. elle le rendit aux hautes pratiques de la science, en temps de paix.

C'est alors qu'il appartient, spécialement, et en propre, à notre département.

Au corps d'armée de la Loire (ordre du 9 juin 1815), il en est rappelé pour se rendre à *Rocroy*, à *Montmédy*, à *Longwy*, au sujet de la remise de ces places, en dépôt, aux mains des *puissances alliées*. Puis il est envoyé à *Verdun*, le 26 février 1816, comme *ingénieur en chef*: pendant près de 9 années, M. *Thiébault*, sous sa direction et d'après ses plans, fit exécuter, en cette place, des travaux considérables, qui lui valurent les témoignages de pleine satisfaction de tous ses supérieurs, le grade de *colonel*, les décorations d'*officier de la Légion d'honneur* et de *chevalier de saint Louis*.

C'est alors qu'il fut placé, pour sa belle et loyale conduite, à la révolution de 1830 (1), à la tête de la direction de la *place de Metz*, 22 août 1831. Nommé examinateur des élèves de l'Ecole d'application, artillerie et génie... décoré du collier de commandant de la Légion d'honneur... M. Thiébault exerça ces fonctions jusqu'au 25 janvier 1837.

Enfin un dernier acte compléta sa carrière de dévouement.

Il fallait, en Afrique, un ingénieur éprouvé — *Thiébault* sacrifia sa position, magnifique, à l'appel qui lui confiait le poste important de *directeur général des fortifications de l'Algérie*.

Sous lui se firent les expéditions de *Blidah*, de *Coleah*, et le siége de *Constantine*, place emportée d'assaut, sous sa direction.

Mais il avait perdu sa santé sous ce climat dévorant. Un congé de convalescence, du 1er avril 1838, lui sauva la vie; et il revit la France, sous l'égide d'un magnifique éloge, consigné au rapport du général *Lamy* inspecteur (24 décembre 1837).

Alors lui furent confiées: la direction des fortifications de *Lyon*, le 20 décembre 1837... celle de *Paris*, le 10 septembre

---

(1) M. *Thiébault* avait été sollicité de se mettre, comme *général*, à la tête du mouvement insurrectionnel; mais sa résistance honorable aux émeutiers fut inflexible. Le général *Sèmélé*, qui en avait compris l'importance et le mérite, parvint à l'en faire récompenser par le grade de commandeur dans la Légion d'honneur. C'est là un fait que la modestie de M. Thiébault a toujours tenu dans l'ombre, ainsi que beaucoup d'autres, qui n'ont jamais été connus par lui.

1839. Enfin, le grade de général de brigade, avec le titre de membre du comité des fortifications, 22 janvier 1843, couronna un demi-siècle de travaux, plus réellement utiles que les lauriers ceuillis, uniquement, sur les champs de bataille, par l'héroïsme d'un coup de main.

Récapitulons : quatres haltes dans cette vie si modeste et si pleine .. quatre épreuves suprêmes, aussi dures qu'honorables :

Baylen et les pontons, au début.... le jeune lieutenant Thiébault, dans les fers, frémit de la tache imprimée, pour la première fois, non pas à l'honneur, mais à la gloire des armes françaises, par une déplorable, si ce n'est déshonorante, capitulation. Toute la France s'en indigne encore avec lui ! Celui qui signa cet acte, *comment*, suivant le mot accablant de l'empereur, *comment sa main ne s'était-elle pas, avant cela, desséchée....?*

Au second terme de sa carrière... *Waterloo* et la retraite derrière la Loire.... l'épée du conquérant est brisée, à jamais ; et l'infâme *sauve qui peut*, proféré par d'indignes enfants de la France, retentit, nuitamment, d'un camps français, dans les camps anglais et prussiens, ces mortels ennemis de notre pays !

Au troisième terme, Metz et 1830... M. Thiébault repousse les avances de l'insurrection ; il ne veut tenir que de l'ordre et de la justice ce qu'ont acquis sa science et son épée.

Enfin l'Afrique et Constantine .... !

Tels furent les principaux actes du drame, dans lequel notre montmédien eut un des principaux rôles, et dont il peut dire : *quæque ipse miserima vidi, et quorum pars magna fui.*

POUILLY et l'ancien ban de *Pinay ; Pinaculum trajectùs insulæ ad mosam* (1) (Ch. de 1600 à 1623, 1667). **Cant. de Stenay.**

---

(1) *Pin-ah*, en hébreu, signifie *angle, pierre angulaire, tour aigue, pyramide, hauteur, sommet....* de là, les mots : *pin, pinus ; pinna* qui veut dire *le haut ; pinnaculum, pinacle — pinnaculum templi —* de là, *pen* ou *penn*, en bas breton, qui signifie *pointe, sommet*. Ce mot

L'ancien *ban de Pinay*, au territoire de *Pouilly* (cote 260), est une contrée dans laquelle, naguères, on voyait encore de vieux bâtiments. La tradition est que là a existé un couvent de religieuses, qui fut détruit, peut-être bien, au *passage des Huns*. On ne sait rien de plus.

Il est fait mention de *Pinay* dans une vieille charte, dont la date est équivoque (1), et ceux qui exploitaient ce terrage ont été affranchis de tout cens, par arrêt du 23 juin 1667.

Par cette charte, deux anciens seigneurs de Pouilly, deux frères, du nom de *Vaillant* (2), prénommés l'un *Pierre*, l'autre *Paul*, et prenant le titre de *Juges en loix*, accordent à leurs sujets divers priviléges... *usages*, en *bois pasturage* et *rivière*... en se réservant uniquement le *droit de judicature*. C'est là, évidemment, l'origine de la moyenne justice des municipaux du lieu.

On y voit mentionnées, et réservées, les donations anciennement aulmonées aux couvents d'*Orval* et de *Saint Remy* de Mouzon, dont la *hauteur* appartenait, dit la charte, aux *princes de Lorraine* et du *Barrois*

Enfin, pour conserver la mémoire de cette concession, *deux tables de fin métal*, mentionnant les droits respectifs : de l'église, de la cure, et ceux des seigneurs, sous les lettres D, D, et ceux des habitants, sous les lettres E, L, D... ces deux tables durent rester déposées au *manoir de Pinay*. En tête de la copie sont les *armoiries* de *Lorraine*, celles de *Bar*, et celles de *Pouilly*. Un *juge sur son siége* était le sceau de *Pouilly*.

Rien de plus mystérieux que cette pièce : on voit quelle a été

---

signifie encore *chef* - d'où le mot du Sauveur, par rapport à Pierre institué chef de son église : *hic factus est in caput anguli*.... *Ay* signifie *passage*, en hébreu comme en sanscrit.

(1) La copie porte de 600 à 622... c'est évidemment une erreur — autrefois le millésime était, souvent, sous entendu.

(2) Nous avons vu des de *Vaillant* dans les premières alliances des de *Saint Vincent* de Lestanne, tout près de *Pinay*. Ce mot *vaillant*, *strenuus*, était le surnom de *Victor de Polliaco*, le premier seigneur connu de Pouilly : *Victor* n'était lui-même qu'un surnom.

dressée à une époque de troubles et de guerres, et que la souveraineté du duc de Lorraine était alors contestée. Aussi les deux seigneurs locaux gardent-ils le secret sur ce qui le concerne ; ils annoncent seulement qu'ils en feront mention, sous les caractères F, E, E, sur une autre table, dans une pierre creuse, qui sera déposée sous la *borne du vivier de Pinay*.

Cette charte, transcrite sur parchemin, fut mentionnée en l'inventaire fait, en 1745, à la mort de M. *Albert de Pouilly*. Elle fut produite, en justice, dans un procès entre ce seigneur et les *moines d'Orval*, au sujet de la vaine pâture appartenant à ceux-ci sur les terres de *Pro-uilly*.

Pinay fut, il est probable, le *point de passage* des anciens *Oeulæti* dans la forêt du *Dieulet* (1).

POUILLY (la *Wam* de); *Oua am* (2).

Ancienne cense *franc-fiefe* à l'abbaye de Mouzon; Canton de Stenay.

Sur le ruisseau de ce nom, entre la *vieille Wâme* de *Lestanne* et le bois du *Jaulnay*. (Ch. de 1269, 1559, 1560, 1571, 1572, 1578, 1663).

Voici une localité, remarquable, entre beaucoup d'autres, par la *primitivité* de son appellation... cette appellation, pure hébraïque, se compose du conjonctif *oua* et du specificatif *am* qui veut dire *amas* — *Wasme*. Elle est en concordance parfaite avec la nature et les accidents du terrain.

---

(1) Le château des *Pouilly*, à la conjonction (*ouá am*) des amas de sables et de graviers de l'isle, en amont du confluent de la *Wame*, ne fut construit que de 1142 à 1160, par *Etienne d'Ardenne* de *Pouilly*.

Il existait, au haut du village, un manoir plus ancien, dont les murs avaient plus de six pieds d'épaisseur, et dans le ventre desquels ont été trouvées des monnaies très-anciennes. On nous a remis, notamment, une *gauloise*, et une médaille, qui parait mémorative de la charte mentionnée ci-dessus.

(2) Cette appellation n'a de similaire qu'à *Wameau*, *Wamiacum*, en face de *Thierville*, près de Verdun. La suffixe *iacum* indique que la *con-*

La *vieille Wam* est le creux d'une *coulée de lave*, descendue des *murets*, sous *Somme Authe*, et dont l'estuation s'est arrêtée, près de la Meuse, entre *Lestanne* et *Pouilly* (V. la coupe géologique, aux mots *Lestanne* et *Mouzon*, p. 1071).

La *Cense de la Wame* fut donnée, à l'*abbaye de Mouzon*, par le chevalier *Badolet de Nepvant*, escuyer du comte de Bar Henry II. Ce pieux guerrier l'aulmona pour les *pitances* et la *vêture* des moines : son maître ratifia le don, par une charte du mois de juillet 1269, dans laquelle il appelle le donateur son *fidelis Armiger*, et, pieusement, comme lui... *de nostro pietatis intuitu*... il y ajouta le droit de vive pâture, *pascua*, et le plein usage, *usagium*, en tous bois, à prendrē dans sa forêt la plus prochaine, c'est-à-dire au *Jaulnay* et au *Dieulet*.

Après avoir défriché, bâti grange manoir et pourpris, enclos le tout de solides murailles, les moines amphitheüsèrent leur domaine à l'un de leurs voués. Le plus anciennement connu de ces admodiateurs était *Claude Dacy* (1), escuyer, demeurant à Luzy; sire en partie de *Pouilly*, il était époux de *Bonne du Haultoy*. Un bail de 80 ans lui fut passé, le 10 mai 1549, au nom de *Robert de Lorraine*, cardinal de *Lenoncourt*, archevêque de Rheims, comme abbé de *Notre Dame de Mouzon*, par le prieur claustral *Jehan du Haultoy*, et par les membres du chapitre, conventuellement assemblés — cette admodiation était faite pour

---

jonction des *amas d'argiles oxfordiennes* s'est faite à *Wameau*, dans l'eau même, tandis que la trainée de lave de la *vielle Wam*, arrêtée par le *corn-brash* et le *forest marble*, a dû *estuer* près de *Lestanne*, et s'ouvrir un second passage, près du *Jaulnay*.

Jaulnay signifie *jonction des passages* de laves liquides (*aoul*).

(1) Cette famille paraît être celle des d'*Eases*, ou d'*Esse*, de Mouzon et d'*Ivoix*, dont l'un est juge de paix à Carignan, et dont l'autre est vérificateur de l'enregistrement et des domaines à Périgueux. Nous avons vu le nom d'*Henry d'Assay*, époux de *Anne Bauconnier le Bourguignon*, (probablement un de leurs auteurs), inscrit en 1603, sur la cloche d'*Iray les prés*. V. p. 884.

20 écus d'or, au soleil, valant 45 sols tournois, de prix annuel, plus quelques menues prestations.

Claude d'Acy laissa ses droits à sa veuve et à son fils *Guillaume*, escuyer, homme d'armes et d'ordonnance du Roi, sous M. de *Brosses*, gouverneur de Mouzon; lequel Guillaume était seigneur, en partie, de *Pouilly* (1).

Le 7 septembre 1571, sous l'approbation de son abbé *Jean de Rochefort*, *Jehan du Hautoy*, toujours prieur, et le chapitre de Mouzon, relaissèrent leur *cense de Wame* audit *Guillaume d'Acy* pour 99 ans, moyennant 20 septiers de grains, moitié froment, moitié avoine, de rendage annuel, et à charge d'y construire de nouveaux bâtiments. Au nombre de ceux-ci fut un colombier sur piliers, dont l'édification fut approuvée, par lettres ducales de *Charles III*, du 18 avril 1572. Une transaction, du 8 août 1578, confirma *Guillaume d'Acy* et ses cohéritiers dans leurs droits antérieurs, qui durèrent jusqu'en 1663.

Alors, le 1er octobre, les religieux donnèrent leurs aveux et dénombrement au duc de Bourbon, *prince de Condé*, comme apanagiste du Clermontois.

Il en résulta que le *franc-fief de la Wame* était assis sur les territoires, tant de *ce nom*, que de *Lestanne* et de *Pouilly*, avec ban séparé, en la prévosté de Stenay, et sous le ressort curial tant de *Lestanne* que de *Luzy*. Il se composait, alors, notamment: de maison et pourpris, grange, étable, colombier, plus 182 arpents de terre, 152 arpents de bois, une quarantaine de fauchées de prés, avec droits de : affouage, pâturage, et paisson, dans le *Dieulet*, en participation avec les quatre communautées usagères de *Stenay*, *Laneuville*, *Cesse* et *Beaufort*, droits qui ont été exercés, sans

---

(1) Guillaume d'*Assy* eut une fille prénommée *Claude*, qui fut mariée, le 16 février 1593, à Antoine *de la Clêreau*, fils de *Pierre*, seigneur, en partie, de *Harnoncourt*, homme d'armes de la bande d'ordonnance de *Mansfeld*, et de *Claude de Heurne*: la future était assistée par *Daniel de Montguion*, escuyer, seigneur de *Fontenois*, mari en secondes noces de *Rose de Heurne* veuve d'*Assy*.

contradiction sérieuse, jusqu'au cantonnement provoqué par le *duc d'Aumale* contre les communes précitées.

Jean Grincourt, en 1686; *Pierre Nagnon* son gendre, en 1721; *Jean Georges* et *Henry Regnault*, en 1721, en 1731, en 1758; *Jean Bestel*, en 1785, furent ensuite, successivement, fermiers des religieux. Puis survint la révolution... la *Wame* fut vendue, nationalement, et adjugée, le 29 février 1791, pour 50,300ᵗᵗ, au sieur Jean Baptiste Delfin *Le Gardeur-Poulin*, dont les héritiers l'ont revendue à M. le comte de *Vassinhac-Imécourt*.

L'intérêt historique de cette ferme est, tout, dans la charte primitive de sa concession; la voici :

Charte de la Wâme.

« *Henricus Comes Barrensis ducis* (1)
» Omnibus præsentes litteras inspecturis salutem: noverint Uni-
» versi quod, cùm *fidelis noster Badoletus de Nouent, Armiger*,
» dedisset, in eleemosinam Priori, monachis, et conventui *Beatæ*
» *Mariæ de Mosomo*, pro *pitanciis* et *vestiariis*, coram deo, *al-*
» *lodium* nomine *Vuam, in Castellaniâ de Sathanaico*, quod
» à nobis tenet in feudum... nos illam donationem laudavimus,
» approbavimus et ratificavimus; ac, insuper, de nostro pietatis

---

(1) Nous donnons le texte de cette charte, jusqu'ici ignorée, comme très-importante pour l'histoire du Barrois. Elle prouve, d'abord, qu'entre *Henri Ier de Bar*, tué près de Gaza, en 1237, et *Thiébault II* son fils, époux 1° de *Jehanne de Flandres*; 2° de *Jehanne de Tocy*, il faut intercaler le règne d'un *Henry II*, qui mourut *sans être marié*. *Bertholet* et les autres historiens ne mentionnent ce fils que sous cette mention vague et le placent comme *puiné*.

La deuxième particularité remarquable est : que, dès cette époque, le *Barrensis* avait la qualification de *duché*, telle qu'il l'avait eue, déjà, au temps de *Fréderic Ier*,

Nous en devons copie aux précieuses archives de M. le comte d'*Imécourt*.

» intuitu, donamus, eisdem religiosis et conventui, *jus pascuæ* et
» *usagium* scindendi ligna, in nostro proximiosi nemore, pro do-
» mibus, grangiis, et curtibus, ejusdem allodii, œdificandis : quod,
» ut ratum et fixum permaneat, prœsentes litteras sigilli nostri
» fecimus appensione prœmuniri. Actum, apud *Mozomum*,
» anno D.[i] milles[o] ducent[o] quiquag[o] nono, mense *Julio*. »

POUILLY; *Polliacum* (1). Canton de Stenay.
(Ch. de 1106, 1142, 1155, 1156, 1160).

Ancienne annexe de la cure primitive de *Soupy*, et, ensuite, de la paroisse d'*Inor*.

Sur la rive droite de la *Meuse*.

Ecarts: *Pouilly* et la *Vignette* — la *Wame* ou la *Raunée* (V. ces mots *infrà*).

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton	1 myr.	2 k.
	arrondissement	2	6
	département	9	3

Orientation, par rapport à Montmédy, O. 1/4 N. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 160 à 260 mètres.

Etage, groupe et sous-groupe (2).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque onthologique — *oolithe inférieure* — *bradfort-*

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Paouilly; Paouuilly; Pawilley; Pouilly.*

Paa signifie *pays, en hébreu;* — *pol* signifie *pois, fève*, dans la même langue : c'est avec des *fèves* que se faisait le *poll* dans les assemblées délibératives anciennes : cet usage a été conservé depuis les premiers peuples Bretons. — *pol* a le même sens en anglais — *polenta*, bouillie de fèves, chez les Italiens — *Pouille ; empouille; dépouille* .. dérivent des mêmes radicaux.

(2) Voir la *Statist. géolog.* de A. BUVIGNIER, p. 77, 79, 211, 620.

clay — calcaire gris oolithique — alluvions ; sables et graviers.

Le *Polliacum,* ou territoire de *Pouilly,* forme un golfe alluvional de *calcaire gris oolithique,* dessiné par des émergeances de *bradfort-clay* et d'*oolithe inférieure :* ces émergeances se relèvent, de plus en plus, dans la direction de *Lestanne* et de *Beaumont.*

Cette formation fluviale est essentiellement propre à la culture des plantes légumineuses, *pois, fèves,* dans les *sables,* au principe desquels *Pouilly* est assis. C'est de cette position que l'ancienne ville a reçu son appellation. La *Vignette* est un coteau qui repose sur une languette de *bradfort-clay,* qui se projette en sens opposé du *corn-brash* de *Pinay.* La *Wâme* est d'une constitution spéciale qui est indiquée plus haut (V. p. 1663).

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

L'existence de *Pouilly* est, traditionnellement, une des plus anciennes du pays. Bien au delà de l'époque romaine, on peut la reporter à cette transmigration anté-historique des peuplades *Oeulœtiques,* alors que, par *Pinay* (*pinaculum*), ils s'ouvrirent un passage sur une isle de la Meuse, vers la forêt du *Dieulet* (*de oë-lœti... oë ;* épines, en hébreu). Les médailles et rouelles gauloises, recueillies au *Rouné* du *Polliacum,* et les radicaux du langage viennent à l'appui de ces traditions.

Plus tard, à la date de 1155, les chroniques de l'*abbaye de Signy* (1) mentionnent, sous celle de 931, un seigneur de Pouilly, surnommé *Victor,* associé avec le duc *Othon de Lorraine,* avec *Marc* comte du *Dormois,* avec *Gharin* dit *bras de fer,* fondateur de *Mézières,* et avec *Manassés,* premier comte de *Rethel.*

Ce surnom, le *victorieux,* reproduit par l'appellation de *Vinci,* près *Lestanne..* (appellation seigneuriale des *Monthassin-Daguerre* dits *Saint Vincent* de *Lestanne* et de *Murvaux*)... ce surnom consacre le fait historique de la bataille livrée, en 900, *ad trajectum*

---

(1) Voir le texte aux *Chron.* de M. JEANTIN, t. I, p. 296.

Mosæ (1), au dernier roi de Lotharingie *Zuendebold.* Il en résulte qu'un des chefs lotharingiens fut vaincu par *Victor de Polliaco.* Ce chef portait un bouclier *d'argent*, sur lequel était un *lion d'azur*, armé et lampassé, de *gueules*... de là, dit-on, l'origine glorieuse des armoiries de la *famille de Pouilly.*

Nom du fondateur de la ville : inconnu — nom de l'érecteur du vieux château, *Lambert de Pouilly*, vers 1156 — érecteur du château moderne : *Guillaume de Pouilly*, vers 1441 — date de la charte d'affranchissement : de l'an 1600 à 1622. Erection.

D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1788, 120 feux — d'après le recensement de 1836, 777 habit. — en 1846, 657 h — en 1856, 575 h. Population.

D'après les archives communales ; à partir de 1673, avec lacunes ; — judiciaires, 1673, *id.* Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1829 : 1,182 h. 70 a. 51 c. Territoire.

Nombre total des maisons : 143.

Jardins et chènevières	9 h.	49 a.	02 c.
Prés et pâtures fauchables	196	00	47
Terres labourables	596	87	84
Vignes	58	40	87
Bois	261	80	80
Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs	6	61	15
Superficie non imposable	53	50	36

Cours d'eau : la *Meuse ;* le ruisseau de *Wâme*, celui-ci venant de la forêt de Belval, et confluant, sur la rive gauche, en

---

(1) *Sigébert* de *Gembloux* et autres chroniqueurs ont localisé ce combat à *Maëstrect.* Cependant la réunion des troupes du *Dormois*, du *Stadunois*, du *Castrois*, du *Rethelois*, et du *Rosois*, sous les ordres des comtes *Marc*, *Gharin*, *Manassés*, *Victor de Polliaco*, et des comtes de *Metz*, dans les opérations qui suivirent, permettent de croire que la mort de *Zuendebold* aurait eu lieu, au passage de la Meuse, dans l'*ilot de Pouilly*,

amont de Pouilly, après un parcours de 8 à 9 kil. — Usines : un *moulin* — une *fabrique* pour la préparation des draps, avec de grands développements.

Revenu net imposable : 38,755 fr.

Biens communaux. Bois : 185 h. 35 a. — Prés et pâtures, terres, carrières, terrains vains et vagues : 63 h.

Valeur approximative des terrains communaux : 380,730 fr. 50 centimes.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été, primitivement, assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hect. de : *terres lab.*, 16 fr. 20 — *prés*, 63 fr. — *vignes*, 50 fr. ; — *bois*, 17 fr. — *jard. et chèn.* 50 fr.; — *friches*, sans évaluation. (V. pour la comparaison, *Inor*, p. 868).

La valeur vénale des terres est bien supérieure, à *Pouilly*, qu'à *Inor;* les prés et les vignes valent un peu moins : cependant le coteau de la *Vignette* produit des vins plus délicats ; ceux-ci valent une dizaine de francs, de plus, par pièce ; le prix moyen est de 60 à 70 fr., bonne qualité.

V. pour les carrières l'art. *Luzy*, p. 1183.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres, vignerons, bûcherons, foulonniers, tissiers et autres artisans.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. B. *Gobert* père — an 12. J. *Chauvancy* — an 13, J. B. *Gobert* — 1807, J. B. *Hussenet* — 1831, J. B. *Gobert* fils — 1838, J. B. *Ravigneaux* — Ch. *Pognon* — 1845, J. B. *Launay* — J. B. *Gobert* - N. *Gilet*, aujourd'hui en fonctions.

Personnage tragique. *Jacquet*, dit le *mauvais maire*, exécuté aux piliers des halles de Stenay, le 5 avril 1421, pour avoir voulu livrer, traitreusement, cette ville à la duchesse *Elisabeth de Gorlitz*, douairière du Luxembourg.

L'ancienne *justice majorale* de Pouilly était souveraine ; c'était un des plus *anciens municipes* du pays : c'est de cette origine que provenait les *Robinet* de Stenay et de Dun, dont on trouve les membres, dans les hautes dignités municipales, depuis l'an 1340, en la personne de *Lambert Robinet*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Rheims ;* — archidiaconné de l'ancienne chrétienté de *Saint Georges* d'Ivoy (1); — doyenné d'*Euilly-Ivoy-Carignan* (2); — cure: celle d'*Inor,* après avoir dépendu de celle de *Soupy ;* — annexe et desserte: la *Wâme* dépendait, spirituellement, de *Lestanne* et de *Luzy ;* — abbayes suzeraines: celle d'*Orval,* pour *Prouilly ;* celle de *Mouzon,* pour la *Wâme;* — prieuré; celui de *Moulins ;* — hermitage; celui de *Saint Lambert* de Soupy; — oratoire primitif; celui de *Saint Remy,* à la fontaine sous le bois d'*Alma-Gisors;* — église matriculaire; celle de *Saint Lambert* de *Soupy,* dont dépendaient, originairement, celles d'*Autréville,* de *Moulins,* et d'*Inor.* Ordre spirituel.

Noms des patrons: *saint Martin; saint Remy; saint Lambert.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : reconstruite en 1710. On attribue la fondation de la précédente aux moines d'Orval : le maître-autel, qui est très-remarquable, provient de leur abbaye.

Noms des anciens curés; antérieurement à l'ordre actuel: Clergé.

En 1678, Th. *Josseteau* — en 1709, Jacq. *Pérard,* et F. Philip. de *Pouilly;* — 1712, H. *Blanchot ;* — 1747, H. *Billet;* — 1767, N. *Polonceaux;* - 1776, L. *Duhoux;* — 1791, P. *Jadot.*

Curé actuel: F. A. *Gilles.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des sires de *Raucourt* et *Pouilly ;* — patronage, à la collation des abbés de *Mouzon* et d'*Orval,* à l'alternative; — dixmage, au profit des mêmes et des sires de Pouilly, par tiers; Ordre temporel.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Inor,* page 869). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de (V. *idem,* page 866).

— entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes, dans la même proportion.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Durocortorum Remorum;* Rheims, sur les marches de celle de *Trèves;* — royaume de *Neustrie,* sur les marches de l'*Austrasie;* — anciens *pagi* : du *Mosomensis,* de l'*Astenensis,* et de l'*Evodiensis ;* — comtés de *Bar-Stenay* et de *Chiny-Ivoy ;* — duché de *Bar;* puis de *Lorraine;* puis du *Clermontois* et plus anciennement, de *Rethel-Grandpré ;* — châtellenie de *Raucourt-Haraucourt ;* — arrière-fief : la *Wâme* , franc-fief de l'abbaye de *Mouzon* (V. *suprà,* p. 1663).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire Loi de *Beaumont;* usages généraux du *Vermandois.*

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, le quartel de *Beaumont;* pour les liquides, la pièce et la pinte de *Bar ;* — pour les bois et les terres, *Bar le Duc.*

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 100 p.; la *perche* de 16 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Beaumont-Sathenay;* — puis celle de *Sedan-Raucourt ;* — puis celle de *Saint-Mihiel ;* — assises de la *châtellenie de Sathenay ;* — Cour supérieure des *grands jours* de Saint Mihiel ; puis le parlement de *Paris ;* — ancien bailliage de *id ;* ensuite celui de *Clermont,* siégeant à Varennes ; — ancienne prévôté de *Sathenay* (1), ensuite de *Clermont ;* — ancienne haute Justice municipale ; celle de la communauté et *capitainerie de Pouilly.*

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de (V. *Inor,* page 871).

Pouilly avait *trois maisons fortes*, dont les tenanciers étaient justiciers hauts, moyens, et bas. A l'époque de 1421, les hauts justiciers étaient : *Alexandre de Landres* — *Aubertin de Paouilly*, dit le *Vieil* — *Willieme* et *Aubertin le jeune de Paouilly*, ses fils — *Raulin de Ville* — *Thomas d'Artaize;* — *Henry de Triconville ;* — *Gérard de Montmaure ;* — *Jehan de Biourges;* — et les héritiers de *Jehan de Mohon.*

Ceux-ci se trouvant empêchés, lors du procès de haute trahison contre *Jacquet*, le *mauvais maire*, la sentence fut rendue par les hommes de fief de la châtellenie de Sathenay, qui étaient alors : *Ponsardin de Boulain, Pierre de Quincy, Renaud de Vêlu, Colart Bonnefie, Henry Colinart, Alexandre de Deuilly, Jehannot de la Praële, Jehan Brasin, Jéhan Perinet, Jehan de la Chermoye*, et *Jehan de Rarécourt*, tous escuyers.

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries, et leur extinction.

L'existence de *trois anciens manoirs*, à Pouilly, indique trois distributions primitives du sol, sous trois suzerainetés *juxtaposées : Champagne*, en premier ordre, sous la prédominance des seigneurs châtelains de *Raucourt.* — *Barrois*, en second ordre, sous la dominance des comtes de Bar, à cause de leur châtellenie de *Sathenay.* — *Chiny*, en troisième ordre, sous la dominance d'*Arlon*, en raison du *fie d'Yvoi.* **Ordre féodal.**

Orval avait obtenu le premier alotissement, par aulmone des anciens comtes de Chiny. Sous l'avouerie de ceux-ci on trouve *Badolet* de Nepvant : ce voué transmit son manoir à ses descendants, qui disparurent un siècle après.

Le second lot fut occupé par *Herlebault* de Moulins, voué de *Saint Remy* de Rheims, puis de Mouzon, et il advint à ses ayant-cause, les sires de *la Ferté.* Aussi leur manoir, à Pouilly, étant *tête du fief*, fût-il toujours assis à *château bas.*

Les *anciens Pouilly*, sous la dépendance de *Radulphe de Raucourt* (Ch. de 1106, 1142, 1155, 1156, 1160, 1168, 1170), représentaient, à la fois, *Chiny, Bar* et la *Champagne* (comté de Grandpré). Cette maison... fractionnée, d'abord, en

Pouilly sur Saône (branche aînée), et en *Pouilly sur Meuse* (branche cadette)... avait été érectrice du château bas ; aussi les anciens Pouilly restèrent-ils le tronc le plus vigoureux de la féodalité du pays. Ils en sont encore les plus illustres représentants.

Cette situation s'accuse par les actes de relevance du XIIIe siècle, à partir de *Simon Ier de Pouilly* (XXVIe du nom), fils de *Richard II* et d'*Etiennette de Nancy-Laferté* et époux de *Guillemette de Saulx-Tavannes* (entre Langres et Dijon).

Albert II de Pouilly. Alors se présente *Aubert II de Pouilly*.

Ce chevalier était prévôt châtelain de Stenay, en 1286 : dès l'an 1266, il avait acquis d'*Ascelin de Bouconville*, bailli de Saint Mihiel, la *moitié* des moulins, du vinager et de la pesche-cherie de Pouilly, moitié qu'*Ascelin* tenait de l'*abbaye de Mouzon*, laquelle tenait ses droits du don que lui en avait fait, en 1193, *Amalric* fils de *Radulphe de Raucourt*. En 1286, *Aubert* acquit, aussi, pour 300^{tt} parisis, ceux que *Robinet de Coussey* (1) et sa femme tenaient à Pouilly. Le comte de Bar *Thibault II* confirma cette acquisition en 1287 ; puis il concéda à Aubert tout ce que lui-même possédait audit lieu. Ce seigneur fut un des chevaliers qui, en 1313, partagèrent la captivité d'*Edouard Ier de Bar*, tombé aux mains du duc *Féry de Lorraine*. Mis en liberté, par le traité de *Bar sur Aube*, du 30 mai 1314, par lequel *Edouard* paya 90,000 liv. pour sa rançon et celle de ses hommes d'armes, *Aubert* revint mourir à Pouilly. Il avait épousé *Elwaïde de Mentheville*, près Vezins, dont il eut trois fils : 1° *Aubertin III*, qui continua la descendance ; 2° *Thiéry*, qui devint époux de *Idelette de Strinchamp-Beauclair* ; 3° et *Lionnet*, celui-ci mort sans postérité.

Thiéry fut père de *Jacques*, époux de *Claude de Thonne*, et mourut en 1383.

Pouilly fut alors fractionné en de nombreux étocages.

La partie barrisienne se trouvait, dès 1333, possédée par —

---

(1) Les *Robinet* se trouvent à Pouilly, dans l'indépendance du *municipe* des plus anciens temps. Ils en deviennent *seigneurs*, en partie, par leurs alliances avec les *de Pouilly*.

Aubert II et par son fils *Aubertin III* — par *Elisabeth de Pouilly* épouse de *Girardin Aubert* — par une dame de *Gimécourt* — par *Jehan Perinet* (ou Priné, *primogenitus*), comme censier — par *Jehanne* veuve d'*Adam de Cesse*, pareillement censière — par *Pouandon du Bellois*, et autres sous inféodés. La postérité de ceux-ci forme un écheveau inextricable... le démêle qui pourra ! Les *Robinet Pouilly de Cléry* s'y rattachent très-probablement.

Mais celle d'Aubertin III est un tronc compacte qui se partage, d'abord, en 5 maîtresses souches, toujours plus vigoureuses, l'une sur l'autre, et d'un rang de plus en plus distingué. Les sous divisions avaient produit une douzaine de branches, qui se réduisirent à trois : *Ginvry*... *Pouilly*... et *Cornay*, à l'époque de la Révolution. V. *Ginvry*, p. 759 *suprà*. V. *Romagne*, plus bas. Aubertin de Pouilly.

Aubertin III de Pouilly s'unit à *Hélène de Thonne-le Thil*, en 1337. Il en eut : *Robert* qui suit, et *Idelette* qui épousa *Jacquemin*, dit *Malglaive*, capitaine prévôt de Longuion. C'est de ce mariage que descendent les *comtes de Gourcy* (1).

Robert de Pouilly épousa, en 1368, *Elisende de Lignéville-Rosières*. Il en eut *Aubertin IV*, qui suit — et *Jacques*... Robert.

Aubertin IV dit le *Vieux*, chevalier, châtelain d'Inor, sire de *Pouilly*, *Martincourt*, *Avioth*, *Quincy* et *Baalon*, était prévôt de Stenay... et, en 1415, il vit tomber, à ses côtés, le duc *Edouard III* et son frère *Jehan de Bar*, ensemble la fleur de la noblesse Barrisienne, à la funeste bataille *d'Azincourt*. Aubertin IV dit le Vieil.

Chevalier de l'ordre de la Fidélité, il soutint la couronne ducale sur la tête épiscopale du *cardinal de Bar*, et lui fit ses foi, hommage, aveux et dénombrement, le 5 avril 1421. Cette année même, il concourut à la sentence de mort contre *Jacquet*

---

(1) *Gourcy* descendait de *Jehan*, sire de *Gorcey*, en 1207... par *Warnier*, vivant en 1311... par *Gracillon*, vivant en 1340... et par *Jacquemin*, époux de *Idelette de Pouilly*.

Cette maison portait : d'*hermines*, *4, 3, 2, au chef de gueules, chargé de trois annelets, d'or :* une de ses branches cadettes avait le chef *d'argent*, paré de trois annelets de *gueules*.

dit le *Mauvais,* maire de Pouilly, qui avait trahi la cause du Barrois. Ce Jacquet avait vendu Stenay à *Raphaël de Tortonne* et à *Antoine de Laprée* capitaine de *Laferté,* du parti Bourguignon.

Aubertin le *Vieil* avait épousé *Jehanne de Berowart,* en 1397. Il en eut trois fils : 1° *Guillaume,* qui continua la maîtresse branche; 2° *Aubertin V* dit le *Jeune,* qui fut le chef du rameau d'*Inor* et de *Martincourt* (V. p 873), et qui eut pour femme *Ermenson* de *Sainte Maure,* en 1419 : nous le retrouverons plus loin ; 3° *Jehanne,* mariée, en 1435, à *Clément d'Epinal,* damoiseau, baron de *Cons la Grandville,* fils de *Watrin* et de *Marguerite* de *Weryse...* celle-ci remariée à *Guillaume d'Augy...* remariée encore à *Robert de Beaufort,* seigneur du *haut Châtellier,* en Ardennes.

Guillaume de Pouilly.

Guillaume de Pouilly devint gouverneur-prévôt de Stenay, en 1430. En cette qualité, il commanda les troupes de la châtellenie à la piteuse *affaire de Bultegnéville* (2 juillet 1431); il militait pour le duc Réné, contre le comte de Vaudémont — en 1432, en 1433, il accompagna son suzerain au siége de Commercy. Remplacé, au poste de Stenay, par *Jehan d'Orne,* en 1435, il revint dans ses domaines; c'est alors qu'il fit réédifier son château de Pouilly, où il mourut en 1460. Ses dénombrements sont des 29 septembre 1441 et 17 janvier 1443.

Il avait épousé *Alix de Montfaucon,* dont il eut: 1° *François,* qui suit; 2° *Françoise,* qui fut mariée à *Jehan de Noirefontaine,* seigneur du *Buisson*; 3° et *Aubertin,* mort sans enfants, en 1462.

François de Pouilly.

François de Pouilly partagea l'hoirie paternelle avec sa sœur, le 3 mai 1467. Il avait fourni son dénombrement le 10 août 1463 : il mourut en 1469.

Il avait épousé, en premières noces, *Nicole d'Orey,* du pays de Liége; en secondes noces, *Jehanne d'Amawey,* fille d'*Adam,* seigneur d'*Amawey* et de *Vilosnes,* et de *Françoise de Thonne le Thil.* Du 1er mariage il eut *Henry* qui va suivre ; du second il eut *Guillaume,* marié à *Marguerite de Lellick,* dont les trois filles : *Catherine, Marguerite* et *Alix* devinrent, l'une, dame

de *Breitscheid* et de *Chevilliers;* l'autre, dame de *Thillombois*; la troisième fut mariée à *Nicolas de Lafontaine,* seigneur de *Boncourt.*

Henry de Pouilly, né en 1456, quitta la Lorraine, pour s'établir en Champagne, en 1502, à la suite de son mariage avec *Jehanne de Grandpré*, dame de *Cornay, Fléville, Marcq, Lançon, Binarville* et *Vienne le château* (*Via axonis*; Viaisne), *Dompmartin sous Hans, Bezongnes, Boureuille,* le moulin de *Termes,* la cense de *Beaumont,* en Argonne. Cette dame était fille de *Gobert II,* comte de *Grandpré,* et de *Claude du Bois-Roucy.* **Henry de Pouilly; souche de de Cornay.**

Il servit sous Louis XII de France, dont il fut chambellan: ce fut, en sa faveur, que la *sirerie de Cornay* fut érigée en baronnie, en 1508. Il assista, en 1509, à l'*assemblée des nobles,* tenue à *Sainte Mennehould,* pour la rédaction de la *coutume de Vitry le français.* Il mourut à Stenay, et fut inhumé dans l'église des Minimes, en 1555.

Il fut père : 1° de *Louis,* baron de Cornay, mort, sans postérité, en 1579; 2° de *Jean,* qui continua la descendance; 3° de *Anne,* dame de *Binarville,* épouse de *Jehan de Bohan,* seigneur de *Chesnay,* de *Barbaise,* et d'*Ay les Voncq,* dont une fille, prénommée *Françoise,* épouse de *Nicolas de Villers.*

Jehan de Pouilly épousa, le 15 décembre 1554, *Nicole de Chamissot*, dame d'*Andevanne,* fille de *Nicolas,* seigneur d'*Andevanne* et de *Vilosnes,* et de *Jehanne de Hennemont.* **Jehan de Pouilly.**

Ce Jehan de Pouilly, baron de Cornay, mourut en 1568; sa veuve, née de *Chamissot,* se remaria à *Jacques d'Allamont,* seigneur de *Masseiges,* des *Champys* et de *Menthon;* ils eurent deux enfants : *Louis* et *Jehanne.*

Louis fut gouverneur de Stenay et gentilhomme ordinaire du roi Henry IV; il reviendra plus bas — *Jehanne,* dame *d'Andevanne,* épousa *Antoine de Villiers,* seigneur de *Barbaize, Viller le tourneur* et *Manimont,* fils de *Guillaume,* capitaine du château de *Raucourt,* et de *Marguerite d'Allamont* : Antoine était petit-fils de *Jacques de Villiers,* seigneur de *Ver-*

rières et *Donnevaux*, gouverneur du Rethellois et de *Louise de Grandpré* (V. Murvaux, p. 494).

La suite de cette branche, au titre *baronial de Cornay*, se retrouvera, sous les noms de *Lançon, Fléville, Esnes*, et autres, dans des articles subséquents.

C'est à la suite des guerres de partisans que *Pouilly* et *Pinay* se trouvèrent aux mains de *Pierre* et de *Paul* de la maison dite de *Vaillant*, issue, il est plus que probable, d'une des branches collatérales des *anciens de Pouilly* (Ch. de 1600 à 1622). Ces de *Vaillant* s'allièrent, à *Lestanne*, aux de *Saint Vincent*.

Tige des princes de Pouilly-Mensdorff.

Louis de Pouilly-Chaufour.

La branche des anciens *Pouilly-sur Meuse* qui, la dernière, vécut au berceau de la famille, fut celle des barons de *Pouilly-Chaufour*, devenus princes de *Mensdorff*, en Autriche, alliés au monarque des Belges, *Léopold*, aujourd'hui régnant. — On les trouve, presque tous, sur les registres paroissiaux de la commune de Pouilly. Leurs cendres reposent dans le caveau de leurs aïeux.

Louis de Pouilly, leur auteur, chevalier, seigneur de *Pouilly, Sainte Marie sur Semois, Escombres*.... et, en partie, de *Termes*, *Hianquemine*, *Quincy*, baron de *Chaufour*, avait épousé, en 1653, *Marie* sa cousine, fille de *Jacques*, seigneur de *Villers devant Dun* et *Pourru Saint Remy*, et de *Catherine de Lafontaine-d'Harnoncourt*. Il mourut et fut inhumé, à Pouilly, le 13 août 1715, dans le chœur de l'église, à l'âge de 86 ans. Sa femme, morte à 98 ans, le 11 avril 1739, repose à ses côtés.

Il avait eu 5 enfants : 1° *Albert* qui suit ; — 2° *Louis Ferdinand*, seigneur d'*Escombres*, sans postérité : — 3° *Hélène*, mariée, en premières noces, à Pouilly, le 21 janvier 1698, à Claude de *Hézeques*, seigneur de *Lombut*, *Montzéville* près Thierville, en Verdunois, *Messeincourt*, près Carignan, lequel était fils de *Réné Louis de Hézecques*, et de *Louise de Fourault*, de Marville. Cette dame se remaria à *Joseph de Verdal*, sire d'*Elbas*, et ne laissa point d'enfants ; — 4° *Marie Anne*, qui

devint femme de *Jean Gabriel* baron de *Waha-Fronville;* — 5° *Pauline,* morte célibataire.

Albert de Pouilly (40e du nom) épousa, en 1699, *Marguerite de Chamissot,* dame de *Vilosnes* et d'*Andevanne,* fille de *Louis* et de *Françoise de Heules;* il mourut, le 14 janvier 1743, à 83 ans, et repose près des précédents — il n'avait eu qu'un fils, qui suit: Albert de Pouilly.

Louis Joseph de Pouilly, baron de *Chaufour,* seigneur de *Pouilly, Vilosnes, Quincy, Nepvant, Merseuilles, Lombut, Messeincourt* et *Pourru au bois, Cloyes* et *Escombres, Petit Failly, Willy* et *Luzy,* avait épousé, en 1829, *Lucie Louise de Hezecques,* fille de N. de *Hezecques* et de N. *Lambin d'Anglemont.* Il mourut, au château de Pouilly, le 12 mars 1755, à 54 ans... enterré au chœur, près de ses ancêtres. Louis Joseph de Pouilly.

Ce seigneur eut trois enfants: *Albert Louis* qui suit; — *Louis Joseph,* né le 4 mars 1749, sans postérité — *Marie Louise Elisabeth,* née, à Pouilly, le 8 décembre 1734. Celle-ci fut mariée, à Pouilly, le 16 mai 1758, à *Charles,* comte de *Revigliasc* de *Veynes,* dont naquirent deux filles: *Adelaïde Louise Sophie* et *Albertine Louise Dorothée*... l'une épousa *Victor François Réné de Labroue,* vicomte de *Wareille* — l'autre devint femme de *Charles Louis Marie,* vicomte de *Buzancy-Pavant,* seigneur de *Suzanne,* et de *La Croix,* en Champagne; elle fut mère de *Louise Sophie Mélanie de Buzancy-Pavant,* épouse de *Charles Habrand* comte de *Brye.*

Albert Louis de Pouilly, né, à Pouilly, le 13 décembre 1731, baron de *Pouilly* et de *Chaufour,* comte de *Rouscy,* fut seigneur de *Pourru Saint Remy, Sainte Marie, Mentheville, Escombres, Quincy, Petit failly, Lombut, Messeincourt, Willy, Vilosnes* et *Luzy.* Maréchal des camps et armées du Roi, il fut député, en 1789, aux Etats généraux, par l'ordre de la noblesse du bailliage de Verdun. Il fut un des premiers gentilhommes qui accompagnèrent les princes français, en émigration. Albert Louis de Pouilly.

Il avait épousé, en premières noces, le 2 décembre 1762, à

Inor, sa cousine *Marie Henriette de Vassignac-Imécourt-Custine*, dont il n'eut point d'enfants.

En secondes noces, le baron *Albert Louis de Pouilly* se remaria, à Roussy, près Thionville, le 3 avril 1770, à *Marie Antoinette Philippine de Custine*, fille de *François Joseph*, comte de *Roussy* et de *Custine*, baron de *Sareck*, grand fauconnier du Roi de Pologne, et de *Anne Marguerite de Magnien*.

Cette dame le rendit père de : 1° *Louise Adelaïde Philippine de Pouilly*, chanoinesse de Poussay; 2° *Anne Marie Caroline Albertine*, née au château de Pouilly, le 28 mai 1773, mariée le 7 décembre 1793, à *Louis Marie Hyacinthe* comte de *Brye*, baron de *Landres*, seigneur de *Fléville*, près de Metz, de *Ruette* et *de la Claireau*, fille de *Louis Giraud Nicolas*, et de *Charlotte Hyacinthe*, comtesse de *Lépine de la Claireau;* 3° *Albert de Pouilly*, baron de *Pouilly-Mensdorff*, né au château de Pouilly, le 14 juin 1775, tué à la bataille de la Trébia, en 1799. 4° *Emmanuel de Pouilly*, comte de *Mensdorff*, qui suit; 5° *Amélie de Pouilly*, seconde femme du comte *Louis de Brye de la Claireau* (1); 6° et *Adèle de Pouilly*, née en 1787, mariée, le 20 janvier 1810, à *Jules Charles Ernest* comte de *Beaufort*.

Emmanuel de Pouilly-Mensdorff.

Emmanuel de Pouilly, XLIIIe du nom, naquit, au château de Pouilly, le 24 janvier 1777. Il émigra, avec toute sa famille, en 1790 : il devint chambellan, conseiller intime, feld maréchal de camp au service d'Autriche. Gouverneur de Transylvanie,

---

(1) Cette *famille de Brye*, illustre dans la diplomatie contemporaine, habite toujours le château de *la Claireau*, près Virton. Les armoiries de cette ancienne seigneurie sont : d'*argent, au ruisseau d'azur, en barre, à la clef d'azur, en tête, et au croissant de gueules, en pointe.* Cimier : *un croissant de gueules, entre deux flambeaux d'argent, allumés de gueules, issant du casque, de senestre à dextre.*

C'était, on le voit, des armoiries *très-parlantes :* au moyen du ruisseau descendant du bois de *Barre*, et par ses eaux claires, le château de la Claireau était la *clef* des gués du pays.

en 1832, commandant-général du royaume de Bohême, de 1834 à 1840, ministre, vice-président du Conseil aulique, etc., etc.

C'est lui qui épousa, le 22 février 1804, *Sophie Fréderique Caroline Louise*, princesse de *Saxe-Saalfeld-Cobourg*, sœur aînée du roi des Belges *Léopold Ier*, dont sont nés : *Hugo Ferdinand* — *Alphonse* — *Alexandre* — et *Arthur*, tous quatre représentants actuels, dans la branche de *Mensdorff*, de l'antique race des Pouilly meusiens. Les autres reparaîtront à *Romagne*, sous Montfaucon,

---

PROUILLE, *Pro-villa* (Ch. de 1215).

Avant la ville... telle était, par rapport à la *villa publica* de *Doulcom*, capitale du *Ducolmensis*, l'indication d'un manoir antique, célèbre au temps de *Marc*, comte du *Dormois*... au temps d'*Herlebauld* de Moulins, comte du *Castrois*... au temps de *Garlasche* son successeur, en 860... au temps de la fondation de Mézières, en 899... au temps de *Manassés* du Porcéannais, de *Regnaud* du Rosois, de *Gharin* dit *Bradfer*, et de *Victor de Pouilly*, en 931... au temps de *Balthazard de Rethel*... au temps, enfin, en 940, de la fondation du *comté de Grandpré* (1004), etc... telle fut, ensuite, la désignation d'une cense entre *Dun* et *Viller devant Dun* (V. *Brière*, p. 258, *Chassogne*, p. 333, *Doulcom*, p. 541. V. aussi *Villers* devant Dun *infrà*). Canton de Dun.

PROUILLY; *Pro-viliacum* (1).

Prouilly était une cense, composée de vastes bâtiments, canton de Stenay.

---

(1) ***Pro-uilly*** était en ***avant*** de la jonction, par ***union, des petites isles***, qui, en se réunissant, ont formé le grand ***îlot***, en amont du château bas de ***Pouilly***.

terres, prés et bois, et d'une partie de la rivière de Meuse, sur la rive gauche de laquelle elle était située.

Elle avait été donnée, de 1214 à 1228, sous le règne de *Louis IV* de Chiny, à la *maison d'Orval,* sous l'abbatiat de *Heury de Sathanaco,* alors qu'il portait la crosse de cette maison. Ceci se passait, alors aussi que *Richard* était seigneur de *Pouilly*, *Inor*, *Martincourt*, *Avioth*, *Breux* et *Moiry*... et qu'en 1206, il faisait, aux *Aurévaliens,* des dons considérables pour être, près de ses ancêtres, sépulturé dans les caveaux de leur couvent (V. *Avioth,* p. 72).

De là le *droit de patronage* qu'avaient les moines d'Orval sur l'église qu'ils avaient fait construire à *Pouilly*. De là, aussi, les contestations que les habitants et leurs seigneurs eurent avec les moines, pour la vaine pâture sur le *ban de Prouilly* (Voir Pinay, *suprà*).

La *Vignette,* dépendance de *Prouilly,* est un coteau de vigne, très-estimé, qui doit aux *moines d'Orval* sa plantation.

QUATRE PRÉVOSTÉS (les).

Justices prévotales.

L'article 38 du *Traité des Pyrénées,* 7 novembre 1659, ayant cédé à la France les places de *Thionville*, *Montmédy*, *Damvillers*, ensemble les villes d'*Ivoy* et de *Chauvancy le château,* plus le lieu et poste militaire de *Marville,* avec leurs prévostés, appartenances, dépendances, annexes et seigneuries, Louis XIV rendit, en novembre 1661, un édit pour l'administration judiciaire du *Gouvernement de sa province Montmédienne*. Il la divisa en *quatre prévostés,* indépendantes l'une de l'autre, sous le ressort supérieur du *Parlement de Metz,* avec attribution pour *Sedan* des *cas présidiaux*.

L'appellation de *Pro-ouilly* et celle de *Pro-uille* diffèrent, en ce que : celle-ci était dans les *terres,* et l'autre dans les *eaux*. Ces deux localités appartenaient aux mêmes seigneurs, les *anciens Paouilly*.



Un prévôt-juge royal et de police, un lieutenant de prévôt, un greffier, trois notaires, trois procureurs, trois huissiers... furent attachés à chaque siége.

Marville eut le titre de *prévosté bailliagère.* Cette ancienne cité, conservant une ombre du lustre des anciennes *assises,* fut le poste d'un procureur du Roi, dont les trois substituts résidèrent, l'un à Damvillers, l'autre à Montmédy, l'autre à Chauvancy.

Ces officiers ont été indiqués plus haut. Voir *Chauvancy,* p. 361 ; *La Crouée,* p. 442 ; *Iray les prés,* p 890 et suivantes; *Lamouilly,* p. 1030; *Dampvillers,* p. 476; *Marville,* page 1278.

La prévosté de Marville, pour la partie luxembourgeoise, ne fut réunie qu'en 1661, par l'art. 8 d'un traité supplémentaire. Elle resta régie par la *coutume de Vermandois* (Arrêt du Parlement, du 7 janvier 1677) (1). Les trois autres prévostés conservèrent le régime des coutumes de *Chiny-Luxembourg* (2).

Le siége de la grurie était aussi à Marville.

---

(1) Les motifs de cet arrêt ont si peu de consistance que nous en révoquons complétement l'autorité. Rien ne nous paraît moins établi, pour Marville, que l'empire de la *coutume de Vermandois.*

(2) Composition des prévostés :

1° Chavancy.... le bourg de *Chauvancy* — *Lamouilly* — *la Crouée* (le fief de) — *Margut*, ambedeux, à l'alternative avec Carignan — *Olizy* —*Pure* — *Veru* (la cense de)... plus les hautes justices de : *Chauvancy-Saint Hubert* — *Custine* (la cense de) — *Moiry;*

2° Dampvillers... la ville de *Dampvillers* — *Anglemont* (la cense de) — *Estraye* — *Gibercy* — *Liçey* — *Murault* — *Peuvillers* — *Reville* — *Wavril.*

3° Marville.. . La ville de *Marville* — *Allondrelle* et *Malmaison* — *Charancy* — *Choppey* — *Crédon* — *Flassigny* — *Han* — *Happeton* — *Bohémont* (la cense de) — *Buré* (la cense de) — *La Maladrie* — *Mont-Jouy* — *Rupt*, sur Othain — *Saint Jean* — *Saint Laurent* et *Notre Dame* de consolation — *Vezin* et *Laprêle* — *Viller le rond;* — plus *Brandeville* et la cense de *Salpcy.*

Ancienne prévosté de Marville, sous les princes de Luxembourg.
(de 1595.... à 1661).

Héroïsme des derniers Lorrains.

Le siècle glorieux et les conquêtes de *Louis XIV* ont été, pour nous, l'aurore de l'égalisation des classes et de la fusion des *nationalités;* mais, ce fut aussi l'abaissement du niveau des sentiments nobles et généreux.

Après des combats incessants, combats cinq et six fois séculaires, entre la *France orientale* contre la *France occidentale*, entre le vieux *Luxembourg Saxon* contre la *Lorraine Barro-Chinienne*... sous le grand Roi... tout à coup, l'*Allemand* fut refoulé aux rives du Rhin; il dût céder la Meuse et la Mosellanne aux descendants des *Celtes* et des *Gaulois*.

La féodalité Germanique est vaincue; et son arrière garde, épuisée, se retire, non sans de brillantes rescousses, et en livrant, pas à pas, de chevaleresques tournois.

Jugeons-en par la position de *Marville*, après l'occupation lorraine de *Jametz*, en 1589... après l'occupation française de *Stenay*, en 1632... après la prise de *Louppy*, de *Hugne*, de *Dampvillers*, en 1637... après la ruine d'*Ivoy*, en 1639... après la prise de *Thionville*, en 1643... après celles: de *Longwy*, en 1646... de *Stenay*, de *Villefranche*, de *Dun*, en 1650... des châteaux d'*Orne*, de *Sorbey*, en 1653... de la citadelle de *Stenay*, en 1654... du poste de *Marville*, en 1655... enfin de la forteresse de *Montmédy*, en 1657.

4° Montmédy.... La ville de *Montmédy* — *Avioth* — *Breux* — *Belnaux* (la cense de) — *Frenois* — *Gérouville* — *Harauchamps* (la cense de) — *Iray les prés* — *Sompthonne* — *Thonnelle* — *Thonne le thil* — *Thonne les prés* — *Veaux* (la cense de) — *Velosnes* — *Villecloye* — *la Vaux* — *Verneuil le grand* — *Verneuil le petit;* — *Vigneules* — plus les hautes justices de : *Breux* — *Escouviers* — *Flassigny* — *Hiancquemine* (le fief de) — *Hayon* (le fief de) — *Thonne la lon* — *Thonnelle* (le moulin de)

V. *Steimer*, T. du département de Metz, p. 165, 167, 171, 175.

Charles III de Lorraine se voyant maître de *Jametz*, en 1589, conçut l'idée... non pas seulement d'en faire son boulevard avancé, contre la Champagne, et d'y relier *Louppy* et *Hugne*... mais encore de protéger, plus sérieusement, la neutralité de ses *terres communes*, trop éloignées de la sauvegarde de son allié le Luxembourgeois.

Par rescrit spécial, du 6 juin 1595, il créa donc la *capitainerie* de *Marville* et celle d'*Arancy*.

Il confia ces deux postes (*Marville* et *Sorbey*) à *Pierre de Lafontayne*, gentilhomme de son oncle le comte de Vaudémont, de l'illustre famille qui, depuis 400 ans, était préposée à la défense des rives de l'Othain. (V. *Choppey*, p. 372; *Widebour*, page 711).

Les de la Fontayne.

Pierre était fils aîné de *Ferry Lafontayne* et de *Catherine Hugonel* (1) : son père était ancien prévôt (du côté de Lorraine) de Marville et d'Arancy. Il était copartiaire de *Choppey*, de *Sorbey*, de *Failly*, et d'*Hennemont*. Il était frère de *Jean*, époux de *Salomé de Failly*, co-prévôt, en exercice, avec *Féry de Failly* (des Armoises-Custine-Delut), son beau-père; (l'un pour la Lorraine, l'autre pour le Luxembourg). Il était, par sa femme, beau-frère de *Guillaume de Villelongue* (Saint Laurent) seigneur de *Nouvion sur Meuse*, époux de *Marguerite de Failly*, et prévôt de Montmédy; enfin sa sœur *Rachel de Lafontayne* avait épousé *Jehan le Prudhomme*, un des conseillers intimes du prince Lorrain.

Voilà ce qu'étaient les capitaines-prévots... des derniers temps de la haute féodalité. Mais, aussi, ces Lorrains furent-ils, pour la Lorraine expirante, autant de héros du culte de la fidélité. Les deux *levrettes de sable, colletées d'or*, qui supportent l'écu des derniers de *Lafontayne-d'Harnoncourt*, aujourd'hui réfu-

(1) La maison *Hugonel* descendait des plus anciens clercs-jurés d'Ivoy... ces fonctions n'appartenaient, alors, qu'aux familles de haute chevalerie Nous la retrouverons à *Sorbey*.



giés au pied du trône d'Autriche, et la mort tragique de *Louis*, pendu, en 1653, aux crénaux de son château de Sorbey, sont des preuves irrécusables de leur inébranlable loyauté.

Après ratification, 16 février 1603, du traité Austro-hispano-lorrain de mai 1602... par les hauts négociateurs (1) qui le conclurent à Marville (V. au mot *la Mouilly*, p. 1028), le duc *Charles* eut un intérêt double, comme maître de toute la châtellenie d'*Arancy*, à défendre, énergiquement, les rives de l'*Othain*... et le château de Sorbey devint, stratégiquement, d'une haute importance pour lui.

Jehan de Lafontayne.

La *capitainerie de Marville* et les *deux prévostés* restèrent donc (celle d'Arancy pour le tout, l'autre, pour moitié, sous les lois de la Lorraine) à *Jehan de Lafontaine*, époux de *Salomé de Failly*, concurremment avec *Simon de Gaveroys* (pour la part du Luxembourg) comme remplaçant *Féry de Failly*.

Jean et *Salomé* avaient eu 4 enfants : *Louis*, qui remplaça son père — *Théodore*, qui décéda curé de Petit-Failly — *Anne*, qui fut épouse de *Georges de la Tour en Woëpvre*, sire de *Jeandelise* — et *Françoise*, qui fut femme de *Louis de Mouzay*, seigneur de *Pouilly*, en partie.

Louis de Lafontayne.

Par lettre patentes du 2 novembre 1613, le fils aîné de *Jehan*, fut nommé *capitaine prévôt*, en remplacement de son père. Ce seigneur épousa, en 1620, *Elisabeth Foulon*, dame de *Ethe* sur le *Ton*... nom et famille destinés aux funèbres souvenirs des explosions révolutionnaires ! — Il en eut trois enfants :

Philippe, seigneur de Sorbey — *Jean Evrard*, sire d'*Hen-*

---

(1) Ces négociateurs étaient : Du côté des archiducs : *Gilles du Faing*, sieur de la *Crouée*, gouverneur prévôt de *Floranville* et d'*Etalle*, grand escuyer du comté de Chiny — *Jean Guillaume Lefebvre* — et *Gérard de Circourt*, assistés du greffier *Jehan de Wiltheim*.

Du côté de la Lorraine : *Théodore de Lénoncourt*, baron d'*Orne* et d'*Haussonville*, bailli de Saint Mihiel — *Jean Lepoignant*, sieur de la *Tour en Woëvre* — *Warin* de *Gondrecourt* — et *Alexandre d'Avillers*.

nemont, qui devint *vicomte de Harnoncourt*, et qui épousa *Marie Marguerite de Maillen*, dame de *Ville en Woëpvre* — et *Reyne*, qui fut femme de *Jacques Jean Simon d'Escanevelle* de Mouzay. Ce sont ces enfants que *Richelieu* devait priver de leur père, en expiation de son dévouement.

En 1635, déclaration de guerre à l'Espagne. Le duc *Charles IV de Lorraine* flotte incertain ; il sert et trahit, tour à tour, les deux puissances belligérantes ; il y joue sa couronne, et bientôt il la perdra. Déjà, il est en fuite, et va se réfugier à Bruxelles : ses partisans, mis en suspicion, ne savent s'il faut se soumettre ou se défendre. En 1637, *Thiébault*, marquis de *Saint Euruge*, âme damnée de *Richelieu*, commande, pour la France, à *Stenay*, à *Dun*, à *Jametz*... il signifie à *Louis de Lafontayne* qu'il est consigné à Marville : celui-ci se résigne et il attend les événements.

Cependant, le 15 décembre 1642, ordre arrive, de la main du Duc, à son féal capitaine-prévôt de Marville, de faire *ouvrir le château de Sorbey*, et d'y recevoir telle compagnie hispano-Lorraine, qui serait détachée par le commandant de Longwy, à *peine de rébellion* : ce commandant était *Piccolomini*. M. de Lafontayne obéit, et il court à la défense de son château de Sorbey. Mais tout cède aux attaques des Français : *Thionville* se rend, en 1643 ; *Longwy* est pris, en 1646 ; *Sorbey* résiste encore ! Sommé d'ouvrir, par le maréchal de *Laferté-Sénectère*, Louis de Lafontayne préféra la mort à la honte ; et, en 1653, il expire, suspendu aux crénaux de son manoir.

Marville, défendu par *Henry de Lénoncourt*, chassé de son château d'*Orne*, résista deux ans de plus. **Les derniers commandants de Marville.**

En 1655, après prise et reprise, le château de Marville se rendit au marquis de *Marolles* — puis il passa sous des commandants français : *Claude de Manimont* père — *Claude de Saint Quentin-Manimont* fils — enfin, M. de *Valigny* (maison d'*Imécourt*, de la branche *Strefft de Lawenstein-Shelandre*, seigneur de *Tailly*).

Prévosté Royale de Marville, sous les Français (de 1661 à 1789).

Familles prévostales.

Le premier procureur du Roi qui exerça l'action publique, à Marville et dans les quatre prévostés, fut *Jean Sorlet*, avocat au parlement de Metz, époux de *Marie du Crocq*. Ce choix ne fut pas heureux, Sorlet fut destitué, en 1679, et sa femme dut à sa mauvaise langue la tache honteuse de cette destitution (1). Il descendait de *Jacques Sorlet*, dit *Lebesgue*, escuyer, époux 1° de *Catherine Nicolas de Brauville*, en 1483 ; 2° d'*Agnès de Lamouilly*, en 1498. *Jacques* était fils, ou neveu, de *Jehan Sorlet*, dit de la *Clef*, frère utérin d'*Idelette de Lafontayne*, femme de *Ferry* des Ansherins (*Enscheringen*), seigneur de *Rollingen*.

Les prévosts de Marville, sous le régime français, furent :

---

(1) Un jour de dimanche, fête du *saint Rosaire*, alors que le *saint Sacrement* était exposé, *Marie Ducrocq*, en pleine grand-messe, devant toute la paroisse attentive au sermont, proféra, tout à coup, un propos d'une telle impudeur, que le service du culte en fut interrompu...! De là, poursuites et débats, auxquels se joignirent une kyrielle de propos diffamatoires, tenus par la prévenue. Elle avait accusé *Jean Darchanne* son curé, ainsi que les vicaires, d'actes honteux et vilainies... elle avait inculpé le révérend P. Gardien *Pierre de Liège*, et les *capucins de Saint Jean*, de recevoir, chez eux, des femmes de mauvaise vie... elle avait accusé mère *Thérèse de Reumont*, supérieure des Bénédictines, et ses nonnes, de désordres scandaleux... elle avait accusé de concussions le prévôt *Drouet*, le gruyer *Mathieu Bonneau*, le greffier *Nicolas Bon*, elle avait traité leurs femmes de créatures de prostitution. Justice fut faite, et sévère, par arrêt de la tournelle du parlement de Metz, du 23 janvier 1679, de cette intempérance de langage : *Marie Ducrocq*, à genoux, cierge en main, dût faire amende honorable, à la porte de l'église... puis réparation d'honneur aux parties lésées, en l'auditoire de la justice... puis elle fut bannie, à temps, de la ville, et, par ricochet, reconnue concussionnaire ; son mari fut suspendu d'abord, puis enfin destitué.

(*Biog.* du P. *de Metz*, p. 504).



En 1661, *Pierre de Clèves*, de Stenay, époux de *Marie Scholastique Jeanot* de Dun-Juvigny. (V. *Dun*, p. 583; *Juvigny*, p. 1001; et les mots: *ville de Montmédy*, *Thonne les prés*, et *ville de Stenay*).

En 1670, *Claude Louis Chonet* n° 2, seigneur foncier de *Viller les Mangiennes*, époux de *Marie Delorme*, de Verdun-Metz-Briey (V. *Eurantes*, p. 666, et au mot *Viller les Mangiennes*).

En 1679, *Paul Nicolas Gabriel Drouet*, avocat au parlement de Metz, époux, en 1674, de *Marguerite Godherr du Mont*. *Anne* leur fille épousa *Jean Christophe* maire de Marville, de 1693 à 1712, avocat au parlement de Metz, en 1717 † 1753 (V. *Marville*, p. 1281).

En 1703, *Joseph Leblan*, par *intérim*, sous la lieutenance générale de *Jean Baptiste Masson* du *Mont* († 1751), époux d'*Elisabeth Limbert*.

En 1709, *Nicolas Clément de Henne* (ou *Hennart*), qui devint, peu après, lieutenant général civil et criminel au bailliage de Sedan (1714?)

En 1725, après son père, *Jean François Masson*, seigneur foncier de *Delut*, *Andevanne*, *Mont*, *Rupt*, *Villescloye*, et du fief de la *Beaumone*, époux de *Barbe Jacquinot* de Toul. Ce magistrat descendait de noble *Mengin Masson*, escuyer, seigneur de *Grehière*, près *Villers-la loue*, receveur de Sathenay, en 1513 (V. *Delut*, p. 513).

En 1774, *Nicolas Evrard*, seigneur foncier de *Rupt sur Othain*, époux de *Françoise Tabouillot*, fille de Hubert T., maire royal de Marville et seigneur de Rupt (V. *Marville*, page 1281 et 1298, et l'art. *Rupt sur Othain*).

Tous ces noms sont nouveaux... sont plus ou moins communs... sont d'annoblissement plus ou moins équivoque... Ah! mais aussi, c'est que tout était bien changé!

Ancienne capitainerie Wallonne de Montmédy, sous les princes Luxembourgeois.
(De 1364.... à 1661).

Les prévôts de Montmédy.

Les établissements religieux avaient, autrefois, des *voués* et des *sous-voués*, sous la haute *vouerie* des princes qu'ils avaient advoués... *ad hoc vocati*. Chaque chef féodal, indépendant de tous autres, avait des *hommes* attachés à sa fortune .. des *fidèles* liés à son obédience par la foi du serment, *votati*... obligés de le suivre à la guerre, et de l'assister à ses *plaids*, en champ clos. A la tête de ceux-ci, *præ*, était l'*alter ego* du sire, le prévôt, *præ votatus*. .

On connaît les *prévots de Chiny*, depuis l'affranchissement de cette ville (1301) jusqu'au XVe siècle (1)... On connaît aussi ceux qui administrèrent cette prévôté, après la réunion du *comté de Chiny* au *grand duché de Luxembourg* (2).

---

(1) C'étaient : *Nicolas Colignon* de *Honville*, en 1291 — *Alexandre de Verton*, en 1299 — *Henrion d'Ansay*, en 1345 — *Jehan de Belvaux*, en 1355.

(2) C'étaient : *Jehan de Messancy*, en 1424 — *Jehan de Gymepca*, en 1457 — *Jehan de Palisseuil*, en 1466 — *Henry de Barbançon*, seigneur de *Villémont*, en 1541.

Henry de Barbançon était fils de *Jehan* et de *Marguerite des Hermoises*. Son contrat de mariage, du 28 novembre 1458, porte : *qu'en cas de pudeur du futur époux*, la future gagnera son douaire de 100 fr. barrois... c'était la coutume que le douaire se gagnât, au *saut du lit*, avant tout acte de consommation.

Jean du Faing, seigneur de la *Crouée*, en 1594 — *Claude de la Bourlotte*, seigneur de *Sappogne*, en 1604 — *Giles du Faing*, baron de *Jamoigne*, en 1633 — *Philippe François*, comte de *Hasselz*, en 1661 — et, après la *paix des Pyrénées*, Nicolas de *Botzeller*, en 1670 — Jacques *Dumont*, escuyer, en 1770 — Jean Baptiste *Dumont*, en 1774 — *Dieudonné* Dumont, seigneur d'*Othe*, en 1788.

La famille du *Mont* était de Malmédy, et titrée de *Botassart*, près Bouillon. Ce fut par l'alliance de *Guillaume* de *Malmédy* avec *Jehanne*

Mais tout indique que Montmédy, doté, dès 1239, d'une *justice municipale souveraine*, n'eut, d'abord, que des capitaines d'armes, sous l'action immédiate du prince ou de ses hauts vassaux.

Alors que *Gérard de Loos* était seigneur de *Chauvancy le château*, il appelait *Drohérus*, son *seigneur de Montmaidy ;* il appelait son varlet, *Gardignus*, le gardien de ses armes et de son château (Ch. de 1284).

Monseigneur Drohier, était, tout l'indique au moins, *Henry de Mirowald*, sire de *Mussey*, dans la prévôté de Saint Mard, sire aussi de *Messon*, sur le rocher de Mad, sire encore de *Murault*, dans le Verdunois, sire enfin de *Lions* et *Murvaulx*, dans le Dunois, et de *Laferté*, dans le haut Wallon. Il était *Drohérus*, c'est-à-dire maître, *herr*, de cet admirable cercle (*Ro*, en hébreu) de montagnes, qui entoure la forteresse de Maidy, aux quatre points cardinaux (V. *Rocourt* sous *Tonetra*). Drohier de Montmédy.

C'est lui qui, avec *Gardigne*, scelle et jure la charte de franchise des gens d'*Olizy*, sur l'autel de l'église de *Lamouilly*. Gardien des armes et de la personne de son maître, *Gardigne* était *digne* d'être préposé à la *garde* de son château. Quant à Louis V, il possédait le *Castrum*, plus le *Mon-cé* et quelques charruages de terre, et son prédécesseur ne s'était réservé aucun droit dans l'administration de la justice du lieu.

Cet état de choses dut changer, après l'extinction de la *dynastie de Los et Chiny*, c'est-à-dire de 1335 à 1364, alors, seulement, apparaissent des capitaines-prévosts, à Montmédy — ils y sont plus militaires que civils, et ils y cumulent les fonctions du commandement prévotal, dans l'acception la plus large de ce mot.

---

de la Vaulx, que la seigneurie de la Val sortit de la famille des *Wâles*. De ce mariage naquit *Claude de Malmédy*, qui en avait recueilli les trois quarts, et qui les fit entrer dans la famille du *Mont-Botassart*. *François* du *Mont*, seigneur de la *Barre*, ayant épousé *Agnès de la Vaulx*, en 1573, réunit le tout,

C'était l'*état de siége*... décrété, pour un siècle durant de sanglants débats.

Quelques noms ont surgi de l'oubli des faits de cette époque de confusion ; citons les :

[Capitaines-prévosts, Austro-espagnol. Alors qu'*Antoine de Croï*, seigneur de *Montcornet*, baron de *Renty-Senengheim* et comte de *Château Porcien* (1), était, sous *Philippe de Bourgogne* et sous *Elisabeth de Gorlitz*, gouverneur général des duché de Luxembourg et comté de Chiny, (1419 à 1475), on trouve prévost à Montmédy :

En 1424, *Jehan de Messancy*; — en 1436, *Jean de Thonne;* — en 1445, *Gérard de Clémency;* — en 1446, *Gilles de Rodenmackre;* — en 1450, *Jehan des Fours;* — en 1460, *Nicolas des Fours;* — en 1467, *Alexandre de Mentheville.*

Puis, sous *Philippe le bon*, sous *Charles le Téméraire*, sous *Maximilien d'Autriche*... en 1513, *Henry de Lutz*, dit *Moral* (2); — en 1542, le baron de *Beer;* — en 1551, *Mathieu d'Awans*, sire de *Blagny*. Puis, sous *Philippe II*... en 1561, *Louis d'Awans* (maison de *Reumont*). Puis, sous Philippe III et

---

(1) L'ancienne *maison de Croï*, qui avait possédé la châtellenie de Chauvancy, portait : *d'argent, aux trois fasces de gueules.*

Antoine de *Croï* modifia, ainsi, son blason : *de gueules, à la quinte feuille percée d'argent, avec deux lions grimpants.*

(2) *Henry de Lutz*, dit *Moral*, seigneur de *Gomery*, avait épousé : 1° *Mariette de Vance;* 2° *Nicole de Custine*. Le partage de sa succession fut opéré, en 1587, entre sa fille *Claude*, épouse de *Gaspard de Housse*, seigneur de *Fermont*, gouverneur de Dampvillers, laquelle était du premier lit, et ses filles du second lit, *Jehanne* et *Claude*. Il eut lieu à l'intervention de *Louis de Custine-Villy*, baron de *Cons*, de *Gérard de Failly*, et de *Féry de Lafontayne-Hugonel*, ses plus proches parents. Ce prévôt de Montmédy était frère d'*Erard de Lutz*, dit *Moral*, dont la succession fut partagée, le 5 mai 1468, entre *Jehan d'Avioth*, *Jehan Cordier*, et *Arnould de Laittres*, ses gendres : les biens étaient situés à *Lutz*, à *Thonne la lon*, à *Virton*, à *Musson*. Il était oncle de *Jehan de Lutz*, époux de *Barbe de Malmédy*, et seigneur de *Neuville*, en Verdunois. Voir les armes de cette famille au mot *Delut*, p. 507.

sous les archiducs... *Jehan d'Escry* (1) de 1569 à 1575 — *Nicolas de Nouion* de *Villémont*, époux de *Anne Fauconnier le Bourguignon*, de... à 1601. Ensuite, tout le pouvoir prévotal fut concentré dans la famille des d'*Allamont*.

Prévosté moderne de Montmédy
(de 1661 à 1789).

Les prévosts Franco-Montmédiens.

Pierre Gadremann, un *troupier fini* (2), du temps des Austro-espagnols, fut le premier prévôt montmédien, sous le régime français. Il fonctionna de 1661 à 1694.

Ce magistrat d'épée et de robe avait épousé, en 1668, *Nïcole Gardigne:* sa femme était fille du capitaine d'armes de ce nom, celui qui avait participé à l'héroïque défense du gouverneur *Jehan V d'Allamont*. Reconnaissons que ces troupes hispano-saxonnes avaient un sang énergiquement oxigéné.

Pierre Gadremant.

Gadremann se remaria, en 1694, à *Jeanne Senocq*, fille de *Nicolas*. Le père de cette dame était contrôleur des finances, à Dun, et sa mère était *Nicole Milon*, dont le père avait, aussi,

---

(1) *Jean d'Escry*, seigneur en partie de *Harnoncourt*, prévost de Montmédy et de Saint Mard, était fils de *Féry de Ensheringen* (ou Ansherins), seigneur de *Rolingen* et de *Idelette de Lafontayne*. Celle-ci était fille de *Féry de Lafontayne*, prévôt de Marville, et de *Catherine Hugonel;* elle était tante de *Philippe de Lafontayne* et de *Reine de Lafontayne*, première épouse de M. *Alexandre de Reumont*.

Jehan d'Escry avait épousé *Isabeau de Strinchamp* (*Saüerfeld*). Il ne laissa pas d'enfants. Sa succession fut partagée, le 1er juin 1575, entre *Didier de Filières* son frère utérin, sa sœur *Marguerite* épouse de *Salomon d'Aubauge*, et ses neveux : *Evrard de Foulon*, seigneur d'*Ethe*, et *Pierre de la Claireau*.

(2) *Gad*, en hébreu, est le génératif de toute idée additionnelle de nombres ou de choses, dans un *cadre* parfait, quelconque... dans un *quadrilatère*... dans un *cadre* de troupes. C'est le *carré parfait de la grandeur;* ici c'est le *troupier fini*. Ce radical signifie aussi des murailles, élevées en carré. Toujours l'hébreu! toujours l'hébreu!

comme capitaine, coopéré à la résistance des Montmédiens-Luxembourgeois. *Gadremann* décéda en 1696; il fut enterré dans le chœur de la haute église de Montmédy.

Ses lieutenants avaient été: en 1682, *Jean Navel* ou de *Naves,* famille de Marville — en 1687, *Pierre Chollet,* époux de N.?, qui fut ensuite un des premiers prévots de Chauvancy le château — en 1692, le 15 juillet, *Christophe de Brioleur,* de Thonne les prés, époux de *Anne Catherine Hazart* de Stenay, dame de *Truix,* près de *Cervisy* (V. p. 309). Ce *Brioleur* descendait, paraît-il, de *Sperit de Brioles,* archer des Gardes du duc Charles III de Lorraine, confirmé en sa noblesse, le 3 juin 1601, et son père était, suivant toute apparence, *Etienne Briolet,* procureur du roi à Briey (V. plus loin la famille *Jeanot* de Thonne les prés).

Pierre de Gadremann, de son premier lit, avait eu deux filles: *Anne* et *Jehanne.* Ce fut son gendre, mari de l'aînée, qui lui succéda. A partir de ce moment, la prévôté montmédienne et la subdélégation de la province devinrent l'attribution, presque séculaire, de la famille de *Senocq,* de Dun et Verdun.

Louis Senocq. *Louis Senocq* (n° 3) succéda, en 1694, à son beau-père; il exerça jusqu'en 1701, et il mourut, en 1702, à l'âge de 30 ans. Son fils aîné, *Louis* (n° 4) lui succéda, de 1701 à 1737; puis *Charles,* son cadet... après un *intérim,* en 1768, par *Jean de Lahault...* exerça de 1737 à 1770.

Charles Senocq. *Charles Senocq* avait épousé, en 1729, *Henriette Innocente Marthe,* fille de *Jean,* procureur du Roi près du bailliage (de 1701 à 1732) et de *Marie Brabant.* De ce mariage nacquit, le 15 novembre 1732, celui qui suit:

G. F. de Paul de Senocq, Un an avant la mort de son père, c'est-à-dire en 1770, *Gabriel François de Paule de Senocq* fut nommé prévôt des prévostés de Montmédy et de Chauvancy réunies. Il avait épousé, à Merles, le 11 novembre 1767, *Marie de Georgia,* fille de *Jean Baptiste,* lieutenant général au bailliage de Verdun, et de *Catherine Rouillon* (V. p. 1315, *suprà*). Il était chevalier, titré de la seigneurie foncière de *Roucourt,* sous Montmédy, et il mourut, à *Iray les prés,* le 30 septembre 1788.

Enfin, *Bernard François Lion*, seigneur foncier de *Pouru Saint Remy*, né en 1735, fut, de 1781 à 1790, le dernier des prévôts du siége de Montmédy. On a vu plus haut, p. 1654, comment ce vénérable juge mourut, en 1815, assassiné par les Prussiens. Sa famille, une des plus estimées du pays, habite encore au manoir paternel montmédien. On la retrouve, aussi, à Mouzon et à Virton. B. F. Lion.

Après M. de *Brioleur*, les lieutenants de prévôt furent : Les lieutenants de prévosté.

En 1724, *Jean Joseph Chambeau*, époux d'*Elisabeth Leliepvre* de Mouzay; — 1753 à 1765, *Jean Joseph Chambeau* fils; — en 1768, *Jean de la Haut*, époux de *Sébastienne Madelaine Charlet* († 1686); — en 1769, *Jean Baptiste Charlet*.... à 1773; — en 1774, *Charles Gabriel Thiébault* (1), époux de *Joseph Rosalie Urbain*.

---

(1) Le général *Thiébault*, dont nous avons parlé à la page 1660, était un de ses fils. La modestie de ce vétéran de nos illustrations locales s'étant effarouchée de ce que nous avons dit que la place de Constantine avait été emportée d'assaut, sous sa direction, nous transcrivons textuellement la portion du rapport du général inspecteur, à ce sujet :

« Pour tous ceux qui avaient connaissance de la belle et riche série » de siéges, qui figurent sur les états de services du colonel Thiébault, » et de la part glorieuse qu'il y a prise... pour ceux qui pensaient qu'une » expérience si complète et si rare était un élément de succès, dont on » ne pouvait négliger de profiter, la présence de cet ingénieur au siége » semblait, d'abord, une garantie heureuse, et, ensuite, ne pouvoir » manquer d'être, pour lui, une nouvelle occasion de signaler une ap- » titude toute spéciale, déjà si bien éprouvée. Cependant, la part qu'il a » été permis au colonel Thiébault de prendre aux opérations du siége » même, n'a pas donné à cet officier occasion de mériter une mention, » dont les bulletins de la guerre d'Espagne l'ont si souvent gratifiée. » Cependant, il est du devoir de l'Inspecteur, qui en a une connaissance » personnelle de déclarer que, pendant cette pénible campagne qu'on ne » pourrait, sans injustice, réduire aux quatre jours d'opérations utiles » du siége, le colonel Thiébault n'a cessé de faire preuve de zèle, de » dévouement et de persévérance, qui ont de tout temps signalé sa con- » duite militaire. »

Arrêtons-là notre rectification... si nous achevions de transcrire le rapport, la *sensitive* ne nous le pardonnerait pas.

Les procureurs du Roi. Les Procureurs du Roi furent :

En 1701 à 1732, *Jean Marthe*, époux de *Marie Brabant* ; — en 1733, *François Mazoet*, époux de ? — en 1739, *François Jean Baptiste Charlet*, époux de *Marie Catherine Chambeau ;* il était frère du grand prévôt de Sainte Marie Magdelaine, archidiacre de Verdun. — En 1753 à 1765, *Jean Joseph Chambeau*, époux de ? ; — en 1768 *Nicolas Holdrinet*, époux de *Catherine Pothier ;* — en 1777 *Nicolas Joseph Chambeau*, né le 28 octobre, 1737, † 18 avril 1815.

Gruyers. Les Gruyers en chef des quatre prévostés furent :

Joachim Jeanot, époux de *Claire Marguerite Poncette Python* († 1719) ; — en 1720, *Jean Masson* père, de Marville, époux de N. ? ; — en 1730, *Gabriel Jeannot*, chevalier, époux d'*Anne Catherine Brioleur ;* — en 1733, *Jacques Maillefer*, époux de N. ?

Greffiers. Les greffiers en chef de la prévôté bailliagère furent :

En 1701, *Adam Dagobert Stourm* (1), époux de *Barbe Millet* de Sorbey, fille de *Claude Millet*, escuyer de la grande écuyrie du Roi, dont *Claude*, en 1731, *Antoinette* et *Marie* ; — en 1722, *Jean Marthe*, époux de N. ? — en 1724, *Paul François Desnoyers*, époux de N. ? — en 1743, *François Bouton*, époux de *Marie Verrier ;* — en 1744, *Henry Herbillon*, époux de *Marie de la Plume* (V. la suite au mot *ville de Montmédy*).

---

(1) Cette famille *Stourm* était alliée aux de *Gerlache* de *Saint Mard* et *Virton*, seigneurs de *Gomery* et de *Berchiwé*. En 1735, on trouve *Jean Louis de Gerlache* et *Jean Félix de Gerlache*, fils du directeur des forges de *Berchiwé ;* ils sont parains, avec *Marie Antoinette Stourm*, fille de *Adam Stourm* et de *Barbe Millet*. On trouve, aussi. à la date du 14 juillet 1740, *Jean Louis de Gerlache*, seigneur de *Gommery* et *Antoinette Stourm* son épouse, père et mère des précédents, parain et marraine d'une fille de *François Pierron* et de *Marie Stourm*.

Cette famille avait donc l'honneur insigne de compter au nombre de ses membres, en Belgique, un des ancêtres de l'illustre premier président de la Cour de cassation, le *baron de Gerlache*, aussi érudit que profond historien.

QUINCY; *Quinciacum* (1), *super Azennam, in finem Wuabrense* (Ch. de 770, 1287, 1332, 1441, 1456, 1574, 1580, 1612, 1689, 1700, 1701). Canton de Montmédy.

Sur la rive gauche de l'*Azenne*, autrement dit le *Loison*.

Annexe : *Landzécourt*. V. p. 1038.

Ancien manoir seigneurial démoli vers 1415.

Ecarts : *Mont Saint Martin*, tête de franc-fief, et *Chaufour*, ancien manoir seigneurial démoli, vers 1415 ; à 1/4 l. o. de Quincy ; — la cense de *Hezoncourt* — le ban d'*Argeville* — la petite *Bannelle*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..............	0 myr.	6 kil.
	arrondissement.......	0	6
	département..........	8	4

Orientation, par rapport à Montmédy, O. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 200 à 273 mètres, au bois du *Fay*.

Etage, groupe et sous-groupe (2).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur ;* formation dite *oolithique* de la huitième époque onthologique — *oolithe inférieure* — *bradfort-clay* — *calcaire gris oolithique*.

---

(1) Etymologie : le *Quoph* est une lettre hébraïque, dont la valeur numérique est *cent*... dont la figure représente le *foramen et les dehors d'une hache*... dont le nom est celui du singe... et dont l'idée exprime la *fin*, l'*extrémité*, la *queue* de tout objet. C'est la 21e lettre de l'alphabet. Son articulation est dure ; c'est le similaire du *caph*, comme le *singe* est le similaire de l'*homme*, dans la série des quadrumânes ; *caph* étant le nom de la *main creuse*, en attitude de compréhension.

Le singe est à l'extrémité inférieure de l'échelle des créatures douées de la raison : il est à la queue de cette série.

(2) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvignier, p. 217, 620.

Le groupe des argiles de la Wabvre, par son sous-groupe inférieur, se prolonge, en caps irréguliers, sur les plateaux de *Quincy*, de *Rupt sur Othain*, de *Châtillon*, de *Muzeray*, de *Vaudoncourt*, et aux sources du *Loison* (cote 253). C'est aux confins même de l'ancien *pagus Wabrensis* (*in finem Wabrense*) que ses argiles *quittent* le *bradfort clay* et l'*oolithe supérieure*, sur lesquels ces argiles sont envasées. De là, cette particularité remarquable que l'*Azenne*, qui avait perdu son nom à *Louppy*, à *Juvigny*, à *Han*, en se mêlant au Loison, reprend son *nom propre*, à Quincy. De même que la couche de *bradfort clay* et d'*oolithe inférieure* forme, superficiairement, à *Landzécourt*, une languette, qui se projette vers le confluent de l'Azenne et de la *Chière*, de même les territoires de *Quincy* et de *Baalon* forment une *queue de corn-brash* et de *forest marble*, qui vient appendre dans les argiles d'oxford du bassin de la Meuse. C'est cette position respective qui justifie l'appellation de cet appendice des Wabvres : *Villa Quinciaco, in finem Wuabrense.*

La forêt de Wabvre trouve sa *fin*, de *Quincy* à *Stenay*, à partir du *Fay*.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

L'origine de *Quincy* doit remonter au temps des *premiers Rois d'Austrasie*. Les traditions de Stenay sont : que les premiers rois de Metz, *Théodoric Ier*, en 511, *Théodobert*, en 534, *Théodobalde*, en 547, et leurs successeurs, ont habité, fréquemment, leur *villa regia de Sathanaco, in fisco Sathanacensi et Mousensi*... et, en 1609, on crut y avoir découvert le tombeau de *Théodébalde* avec celui du *grand duc Raignier*, auteur putatif des Princes d'*Ardenne*, de *Bouillon*, de *Bar*, de *Verdun*, de *Luxembourg*, et de *Chiny*. La constitution *communale* de Quincy, sous le comte *Boson*, gouverneur de Stenay, sa qualité de *villa publica*, dès l'année 770, sont une démonstration frappante de cette antiquité.

Aucun monument féodal n'est plus curieux que sa vieille charte de 770 ; aucune ne peint mieux le régime intérieur des premiers temps de la *haute féodalité*.

Placez-vous au bois du *Fay*, cote 273, bois dépendant, encore aujourd'hui, du vieux fief de *Mont Saint Martin*, et lisez la charte de 770, vous serez frappé de l'exactitude de ses indications et de la fidélité du dénombrement.

Au revers du coteau, c'est, d'abord, une maîtresse-case... *mansus indominioatus*... avec ses édifices et leurs dépendances, prés, fôrets, cours d'eau, les granges, écuries, étables, l'enclos (*cortile*), descendants sur la rivière. A côté de ce manoir, habité par le représentant du maître, est une *église*, en l'honneur de l'apôtre des Gaules, le grand saint Martin... *quæ est in honore sancti Martini*. Le maître de ce domaine, le leude dont le pennon flotte sur la tour, rend au fisc royal x sols d'or, par année; il rend encore xl muids de vin, sur le produit des vignes, *de vineis indominicatis*. Au-dessous est une autre terre, également *indominicata*, dont l'ensemencement doit rendre ccl muids de froment. Une autre est livrée à deux Censiers, *ad duas cambas*, qui, en échange, doivent rendre une provende annuelle de cc muids, de toutes sortes de vivres, *de annonâ*.

Au haut et en bas de la ville sont des moulins. Vous les voyez encore aujourd'hui — le premier farinier (celui du bas) doit solder xlii muids de farine et x brassins de bière, *de brasio*; l'autre (celui du haut) ne doit rendre que xx muids de farine et le produit de x brassins. Chacun d'eux doit livrer, annuellement, un porc gras à l'intendant du château. Un troisième moulin (de l'autre côté, vers Chaufour); est laissé à un farinier, qui doit deux parts de la mouture et qui conserve la troisième pour lui. Enfin viennent les bois, où se peuvent engraisser 400 porcs. Arrivons aux habitants de cette *villa publica* — ils sont au nombre de 23. Ce ne sont pas des serfs, ni des esclaves; ils sont *ingenuales*, c'est-à-dire nobles de naissance et de condition libre. Chacun d'eux, cependant, est soumis à une redevance annuelle. Au mois de mai, il doit x deniers, représentant la dixme de tout objet propre à la nourriture, *de victuris*. Chaque femme doit trois deniers, pour le culte saint... *ad missam sancti Martini*; chaque ménage doit livrer 30 fusées de lin et quatre charretées de bois. Enfin, à la Noël, chaque *manse* doit, encore, un porc,

trois poulets, et 15 œufs. Il faut, de plus, qu'il y ajoute 10 perches, pour les clôtures, et un 100 de lattes, pour échalas.

A cette charte concourrent deux Comtes, en outre de Boson. Ce sont : *Eilbert*, bénéficiaire du duché de Tierache (V. *Cesse*, p. 312) et *Hisenvard*, bénéficiaire et wardeur des pays ardennais. Elle est scellée, en outre, par treize chevaliers en sous ordre, tous occupateurs des fiefs que le *comte Bozon* possédait depuis les sources de l'Azenne (*Bezonvaux, Beaumont, Douaumont*) jusqu'à son confluent, sous les *chaumonts de Landzécourt*. Le maître de *Quincy* était, on le voit, chevalier haut banneret, à trois fiefs de haubert (1).

Erection. Nom du fondateur : inconnu — nom du premier propriétaire indiqué par l'histoire : le comte *Boson*, gouverneur de Stenay ; — date de la charte la plus ancienne : 770 ; charte d'affranchissement : 1287 (2).

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 55 habitants en 1788 ; — d'après le recensement de 1836, y compris Landzécourt : 482 habitants — en 1846, 428 (Quincy seul) ; — en 1856 ; 389 habitants (*id.*).

Tenue des registres. D'après les archives communales ; à partir de 1669, avec lacunes ; — judiciaires... 1673, *idem*.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 978 h. 94 a. 69 c.

Nombre de maisons : 109.

Jardins et chènevières..............	12 h.	34 a.	76 c.
Prés et pâtures fauchables..........	45	22	27

---

(1) Nous rappelons, ici, que la *manse* qui comprenait, à la fois, le terrain en culture et l'habitation du colon, avait alors une contenance de 12 bonniers, ou hectares ; qu'il fallait en posséder 12 pour être *chevalier banneret*, et 12 fois 12 pour être *haut banneret*. Ainsi *Quincy* pouvait fournir 3 fiefs de haubert : ceux de *Quincy*, de *Chaufour* et de *Mont Saint Martin*.

(2) Voir le texte de ces deux chartes dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. II, p. 75 et 551.

Terres labourables	707	55	58
Vignes	1	09	23
Bois	166	68	80
Landes et friches	22	51	25
Etangs, noues et routoirs	»	26	08
Superficie non imposable	23	26	72

Cours d'eau : l'*Azenne* ou *Loison* — le ruisseau de *Launois* et celui de *Chaufour*; — Usines : deux *moulins ;* celui du haut et celui du bas.

Revenu net imposable : 15,579 fr.

Bois : 27 h. 18 a., au canton dit le bois de *Maize*. Biens communaux.

Le *Fay* dépend de la ferme du Mont Saint Martin — Le bois *Robert* appartient à M. *Lions*. — Prés et pâtures, terrains vains et vagues... indéterminés.

Valeur approximative des terrains communaux : 35,189 fr.

Usages communaux, dans la forêt de Wabvre (1).

V. à l'art. *Landzécourt*, p. 1040. Not. agricoles.

Contrée historique : celle du *Muret*. Il s'y trouvait un puits, très-profond, où reposaient des ossements humains — des vases en terre ont été retirés d'un *tumulus*, très-probablement celtique, — des poteries et des monnaies romaines ont, encore, été recueillies au même endroit. Archéologie

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, et artisans. Notions industrielles.

Noms des maires : en l'an 8, Jacq. *Rousseaux ;* — an 12, Lambert *Bauda ;* — 1807, N. *Raulin ;* — 1809, J. B *Pierson ;* — 1813, J. B. *Adnesse ;* — 1817, N. *Arnould ;* — 1822, Jacq. *Rousseaux ;* — 1829, J. P. *Barrat ;* — 1843, Didier *Fresnois ;* — 1848, Maur. Lamb. *Rousseaux ;* — 1855, N. *Bertinet*. Administration.

Pierrard (*Jacques*), Brigadier Général de cavalerie, mort en Personnages remarquables.

(1) Ces usages ont été réglés par sentence du bailli de Saint Mihiel, de l'an 1573.

Espagne. Ses fils occupent encore de hauts emplois militaires dans la péninsule.

Pierrard (l'abbé *Didier*), auteur d'une Grammaire allemande et d'un Dictionnaire français-allemand : avec elle la famille *Rousseaux* est en tête de la bourgeoisie.

Cette famille Pierrard a été, immémorialement, attachée à l'exploitation de la cense de Mont Saint Martin.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves*; — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (1); — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure celle de *Saint Martin* de Quincy; — annexe et desserte; celle de *Landzécourt;* — hermitage; celui de *Saint Martin,* dont les derniers hermites ont été : Fre *Robert Grandjean,* † 1684. — Fre *Robert,* † 1720... *Nota.* Le *bois Robert* avait été affecté à la dotation du vieil oratoire de Saint Martin, par *Robert de Quincy,* prévôt de Dun, en 1452.

Oratoire primitif; celui du *Mont Saint Martin,* église-mère, dont les fondements existent encore, et autour de laquelle était l'ancien cimetière, qui n'a été transféré, plus près du village, qu'en 1823.

Noms des patrons : *Saint Martin,* à Quincy; *Saint?* à Landzécourt.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : l'ancienne église existait avant 770; celle actuelle a été reconstruite en 1738.

Clergé. Noms des anciens curés; antérieurement à l'ordre actuel :

En 1673, Théod. *Godart;* — 1676, J. Ben. *Perceval;* — 1708, F. *Génotel;* — 1711, Roderiq. *Mouzay;* — 1726, J.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Avioth*, page 74).

(2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem*).

Thiéry; — 1729, Sim. *Thirion,* vicaire; — 1734, J. *Colgnascel;* — 1775, N. *Henry,* vicaire; — 1776, Lambert *Bauda,* curé, jusqu'en 1792.

Sous l'ordre actuel : MM............ J. B. *Humbert.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des premiers seigneurs de *Louppy* et *Chaufour,* aux droits des comtes d'Ardenne ; — patronage, à la collation des anciens seigneurs de *Louppy, Allamont, Marchéville* et *Malandry ;* — dixmage, au profit des mêmes; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes. **Ordre temporel.**

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves;* — royaume d'*Austrasie;* ensuite de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — ancien *pagus* du bas *Wabrense;* — comté de *Sathenay;* — duché de *Bar;* ensuite de *Lorraine;* ensuite du *Clermontois.* **Ordre politique.**

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Sathenay-Beaumont* (Ch. de 1287 et 1332). **Ordre judiciaire**

Mesures de : pour les grains et les liquides, *Bar;* — pour les autres matières sèches, *Bar ;* — pour les bois, *Bar* ancien; — pour les terres, *Bar-Stenay,* ou *Bar* moderne, *Louppy, Jametz, Varennes.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 p. et le bonnier *idem;* la perche de 19 pieds 3 pouces 9 l. pour les terres, et de 17 p. 6 po. 8 l. pour les bois.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel:* — assises des hommes de fief de la châtellenie de *Sathenay;* — Cour supérieure des grands jours de *Saint Mihiel:* — ancien bailliage de, *idem;* ensuite de

Clermont, séant à Varennes; — ancienne prévôté de *Stenay* (1).

Les anciens seigneurs de Quincy.

Ordre féodal.

Au commencement du VIIIe siècle (770), la *communauté de Quincy* se composait de 23 *mansionnaires*, nobles de naissance et de condition libre, *ingenui*, c'est-à-dire de *23 francs hommes*, sous la dominance d'un comte de la Cour d'*Austrasie* (V. *suprà*).

Claramband de Flassigny.

Quatre siècles après (1287), cette communauté avait, spontanément, ou forcément, subi les lois de l'ancienne *maison de la Val-Bazeilles-Xorbey-Louppi*, cette forte *race des Wâles* de la *Chière* et de l'*Othain*. *Clarambault de Xorbey*, dit de *Flassigny*, chevalier, époux d'*Oda* (Ch. de 1252, 1266, 1269), et gendre de *Philippe de Louppi* et *Bazeilles* (Ch. de 1163, 1172), *Clarambault* en avait la *haute justice*. Il voulut que les maire et eschevins de Quincy allassent *prendre loi et conseils* à la franche justice de *Bialmont*.

Cependant, deux manoirs, l'un à *Mont Saint Martin*, l'autre à *Chaufour*, avaient été *indominicati* à la descendance de *Philippus de Lupeio* (Ch. de 1172), et les fils de ce seigneur avaient soumis au vasselage les cultivateurs de Quincy.

Arnould et Jehan du Mont Saint Martin. Jehannot II et Ménissier de Chaufour.

C'étaient, d'une part, *Arnould*, escuyer, fils de *Philippe*, prenant le titre de *sire du Mont Saint Martin*, et son neveu *Jehan*, fils de *Nicolas* (*d'Othange*) — C'étaient, d'autre part, *Jehannot* et *Menissier*, frères, escuyers, prenant le titre de *sires de Chaufour*. On voit ces quatre personnages se réunir avec *Clarambauld*, en 1287, pour affranchir leurs *villes*, *bans*, et *appendances*, de *Mont Saint Martin*, *Chaufour* et *Quincy*, et pour placer leurs bourgeois sous le *salvement* de leur prince *Thiébault II*, comte de *Bar* et de *Stenay*.

---

(1) Composition de cette prévoté comprenant les localités de : (V. *Inor*, p. 871),

En 1323, *Mont Saint Martin* et *Quincy* étaient aux mains 1° de *Jeoffrois IV* de *Dun-Aspremont*, qui devint époux de *Marguerite du Saulcy de Jametz*; 2° de *Jehan II du Chaufour*; 3° et d'*Adam de Boulain*. Jeoffrois IV de Dun; Jehan de Chaufour; Adam de Boulain.

Edouard II, comte de Bar, leur suzerain, leur prescrivit d'ordonner à *leurs bourgeois de Quincy*, bien qu'ils fussent mis en franchise, à la loi de Beaumont, par leurs devanciers, qu'ils vinssent, désormais, prendre droit et conseil à *Stenay*, comme le faisaient, alors, toutes les *villes chartrées* de la *comté de Bar*, tant en fiefs qu'arrière-fiefs, ou en garde et saulvement. *Jeoffrois*, *Jehan* et *Adam* se conformèrent à cet ordre, par charte du 24 août 1322. La même année, dame *Aline*, fille de *Jacques de Bouligny*, veuve de *Jehannot Ier du Chaufour*, dénombra, pour sa portion afférente dans *Mont Saint Martin* et *Quincy*. (V. *Chaufour*, p. 325, pour la suite des seigneurs de ce nom).

Voilà le *moyen âge* de *Quincy*.

Un siècle après, *Mont Saint Martin* était désert; il n'y restait plus que sa petite église, et les ossements blanchis des premiers habitants. La famille dite de *Mont Saint Martin* s'était retirée à la vieille tour de *Louppi* (château bas).

Le manoir de *Chaufour* était rasé, en 1415, pour expiation des méfaits de *Jehan* son seigneur; la bannière de ce chevalier était abattue, son écu se croisait de *sable*, il se meublait de *coquilles*; son nom s'éteignait avec *Didier*, à la bataille de *Bultegnéville*, et les domaines des redoutables guerriers de sa race étaient, par *Philippine*, leur hoire dernière, transmis aux d'*Allamont*.

Mais la famille dite de *Quincy* persista jusqu'à la fin du XVIe siècle, au nombre des *hommes de fief* de la châtellenie de Stenay—de 1421 à 1450, on trouve *Pierre de Quincy*, escuyer. Il participe, le 5 avril 1421, au jugement et à la sentence de mort contre *Jacquet*, dit le *mauvais*, maire de Pouilly, qui avait voulu livrer Stenay aux gens d'armes d'*Elisabeth de Gorlitz*, duchesse-douairière du Luxembourg. Puis on trouve *Robert de Quincy*, prévôt de Dun, en 1452; plus tard on le retrouve clerc-juré et receveur à Stenay. Pierre de Quincy.

Quincy, pour la portion du *Saulcy* de *Louppi*, appartint alors aux d'*Aspremont-Buzancy*, déshérités, en 1377, de la baronnie de Dun.

En 1441, le 7 décembre, *Jehan d'Aspremont*, seigneur de *Remenoncourt*, puis, en 1456, *Jacques* son fils, dénombrèrent, d'abord, pour 1/6, ensuite pour 1/2, de la terre de *Quincy*, sa *maison forte*, le *four*, la *rivière*, depuis le ban de *Han* jusqu'à celui de *Chauvancy*... les *terres* et *prés*, *rentes* en grains et en argent, sur les terrages, tonlieu, et passage de *Stenay*... sur ceux de *Brouenne*, de *Baalon*, de *Laneuville*... sur les moulins et fours de *Mouzay*, de *Laneuville*, et de *Cervizy*.

A la suite des temps, et par successions, cette moitié de *Quincy* et les droits y afférents passèrent à la famille des comtes de *Rougrave* (1).

Les derniers seigneurs de Quincy.

Les Haraucourt. La même année, 1441, *Jehan de Noire Goule*, autrement dit *Noire Fontaine* (2), époux de *Anne*, fille aînée de *Girard de Chaufour-Haraucourt* et d'*Alison de Suys-Montquintin*, et *Tassinot de la Porte*, époux d'*Alise*, fille cadette des mêmes, dénombrèrent pour *Quincy* — puis *Thiéry*, époux d'*Alix de Rochefort* — puis *André*, fils de *Gérard d'Haraucourt*... André, frère de *Guillaume d'Haraucourt*, évêque de Verdun... *André*, oncle de *Gobert d'Apremont-Buzancy*, et époux, en 1461, de *Marguerite de Fénétrange*, dame de *Brandenbourg* et *Brande-*

---

(1) En 1673, parainage de *Charles Pavillon*, par *Catherine de Saint Beaussant*, avec son fils *Charles Lopez Gallo*, seigneur de Quincy. Les comtes de Rougraff restèrent indivisionnaires du domaine de *Quincy*, jusqu'aux approches de la Révolution. Voir les actes de 1717, 1726 et 1735.

(2) La pierre commémorative de la mort de ce seigneur et de celle de sa femme a été transférée dans l'église de la ville haute de Montmédy. Elle est attachée au mur de droite, près de la *chapelle Malandry*.

ville; — puis *Anne de Brandenbourg*, épouse de *Jean VII*, comte de *Salm*..... tous pour l'autre moitié.

En 1580, *Jehan Ier d'Allamont*, gouverneur de Montmédy, fils de *Jacquemin*, petit-fils de *Pierson*, gouverneur de Verdun, et de *Philippine de Chaufour*... ensemble *François d'Allamont*, *Louise* et *Marguerite* ses sœurs, obtinrent du duc de *Lorraine*, comme indivisionnaires de Quincy, le droit d'affouage dans la *forêt de Wabvre*, pour leur ferme de *Chaufour;* mais il y eut opposition de la part des quatre communautés usagères *Lions*, *Mouzay*, *Baalon* et *Landzécourt*, et l'octroi ducal resta sans exécution. Les d'Allamont.

François Ier d'Allamont, comme seigneur de *Calfort*, de *Breux*, de *Champs*, de *Neuville sur Meuse*, de *Mercy le chastel*, gouverneur-capitaine-prévost de Dampvillers, dénombra, le 8 mai 1612, pour 2/9 en un tiers de Quincy, contrepartant avec MM. de *Marchéville* et de *Malandry*.

Florimond d'Allamont, fils de *François II*, prévôt de *Luxembourg*, et de N. de *Nettancourt*, petit fils de *François Ier*, ayant épousé une comtesse d'*Argenteau*, vendit ses droits dans *Quincy et Chaufour*, pour 15,000#, à *Jean Limbert*, seigneur de *Flabeuville*. Mais la conquête française avait fait passer la Lorraine à la France; et, de la France, Stenay et sa prévosté étaient passées sous la domination du *prince de Condé*. Le prince exerça le retrait féodal de *Quincy* et *Chaufour:* alors cette terre fut mise en vente: *Jacques Maclot*, seigneur de Baalon, s'en rendit adjudicataire, le 22 mars 1700; puis, il revendit *Quincy* et *Chaufour*, le 7 septembre 1701, à *Louis de Pouilly*, dans la descendance duquel ils étaient, encore, au moment de la Révolution.

RA; *Raa; Rab; Rach; Rad; Rash; Ram; Rau, Rea; Rei; Ri; Rich; Roi; Rom; Roua; Roum; Roumi*, etc. Linguistique.

Tous ces radicaux sont hébraïques: ils se trouvent à la *racine* de tous les mots, parlés ou écrits, dont le *R-esh*, ou R, réunit les

idées de *rayonnement*, *radiation*... de *règle* universelle... dont la tête de l'homme, *rosh*... dont son pas, *régel* .. dont sa vision, *roe*, *roï*... dont son esprit, *roua*... sont le témoignage, la règle, la mesure et l'étendue... *reqia*, *regio* (*Arequia*, en hébreu).

A toutes ces idées président celles : du mal, *râ*... d'une *chute* et d'une vengeance, *racha*... celles de rédemption et de rachat... celles de retour au bien et de radiation des fautes... celles enfin de *réalisation* des desseins du Tout-puissant.

Leur signification est la même dans l'ordre universel de la nature; car tout se coordonne dans l'harmonie des choses, des sentiments, et des idées.

Topographie.

RAD-RUPT (le) ; le *Raa-wey;* le *Ram* et *Rameray*.

Rupt sur Othain est à la *rupture de l'adhérence* du *coral*, entre les territoires des deux *Failli* et ceux de *Saint Laurent* et de *Dombras* (V. *Dombras*, p. 518 et *Rupt sur Othain* plus bas).

Petit Failly, grand Failly, Saint Laurent, Dombras, Delut, sont des émergences de *corn-brash* et de *forest marble*... isolées, elles sont, les premières, dans le *bradfort clay* et l'*oolithe inférieure*, les autres, dans les *argiles oxfordiennes*.

L'*Othain* a rompu l'adhérence de la *radiation de celles de ces roches*, que le soulèvement des feux intérieurs a imposées, comme étage *dominateur*, de *Dombras* à *Bras*, près Verdun.

Ancienne voierie.

RA-WEY (le).

Ce mot signifie *mauvais chemin*. Le *Rawey* partait du gué sur la Chière, entre *Escouviers* et *Grand Vernul*.... il montait à *La ual*.. de *Villosne*, il se dirigeait sur *Viller le rond*... puis il redescendait à *Marville*... où il se trifurquait, sur *Dombras*, sur *Delut*, sur *Witarville*... traversant ainsi les *terres communes*, il joignait le pays du Luxembourg au pays Verdunois.

Ram est le radical de toute ramification... *ramas, rameau, rameray :* c'est la réunion des idées de toutes choses amassées... (*am* signifie *union* et *amas* en hébreu).

RECHICOURT; *Re-chi-Curtis* (1).

Ancienne mère-paroisse d'*Oliers* (Ch. de 1260, 1301, 1317). Canton de Spincourt.

Sous les versants du *haut de Metz*, au *Rachoue* d'Oliers, à l'angle des sources de l'étang de *Domprix*, qui s'unissent au ruisseau de la *Mauprée* de Spincourt.

Anciennes dépendances : *Rickheim, Rickengny* (Chartes de 1247, 1260) — *Vau apud Réchicourt* (Ch. de 1317).

Topographie

Distance du chef-lieu de	canton.............	0 myr.	4 kil.
	arrondissement.....	4	3
	département.......	6	6

Orientation, par rapport à Montmédy, E. 3/4 S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 230 m. à 315.

(V. *Oliers*, p. 1591 et suivantes).

Etage, groupe et sous-groupe (2).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur ;* formation *oolithique* de la septième époque onthologique — *bradford-clay*.

---

(1) Etymologie et appellations successives : le *Resh* représente la *vingtième* lettre et le nombre *vingt* en hébreu : il est à la tête (*rosh*) de toutes les idées de *richesse* et de *réunion* de choses (*rei*) — c'est le *miroir* de la nature qui se réflette, par la lumière, dans l'esprit de son créateur, *Roua*, souffle — *esh* signifie *flamme*.

Le R est le rayon révélateur du plus incompréhensible mystère... celui de la Trinité des personnes divines, dans l'union du père (*ab* en hébreu), du fils, (*beth*), et de la roue de flamme spirituelle (*roua*)... roue divine qui, par une rotation incessante, réunit tous les nombres et tous les êtres dans le sein du Tout-puissant.

(2) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 77, 621.

Cet étage, reposant sur les marnes supérieures du lias, s'élargit (*re* en hébreu), et s'enrichit d'éléments oolithiques, qui faisaient défaut aux terrains d'annexion de l'étage sous jacent : de là le mot *Rechicourt*. Le liaisonnement des éléments liasiques à l'oolithe inférieure est de nature *crasseuse*, d'où le mot *raking*, avare, en anglais; *rechen*, rateler, grapiller, mettre sou sur sol, en allemand.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

Rechicourt et *Oliers* son annexe dépendaient de l'ancienne châtellenie de *Sancy* : ils durent appartenir, au moyen âge, à la branche collatérale féminine d'*Arnould II*, dit le *grand*, comte de Chiny. Ce furent, en effet, *Robert* et *Wéric* de *Walcourt*, ensemble *Hugues de Fontois*, *Louis de Sancy* (1) et *Rorick*, avoué de Chiny, son frère, tous parents maternels du *grand comte*, à cause de *Richison*, leur aïeul, qui fondèrent, en 1087, sous l'invocation de *saint Brice*, le prieuré de ce nom, à *Sancy* : ils aulmonèrent, ensuite, ce domaine aux moines de *Saint Hubert... pro Richisone interfecto*. L'obituaire de cette abbaye porte la mention suivante : *Ricuinus miles dedit nobis partem allodii de Sancy*, *cùm omnibus appendititiis*, *in pratis*, *in silvis*, *et campis et familiâ*. Cette aulmone fut donc l'expiation du sang répandu par vengeance, (*raike*). La cause du meurtre est restée inconnue.

---

(1) Nous avons de sérieux motifs pour admettre que *Louis de Sancy* était identique avec *Louis de Chiny, sire de Marville,* auteur de la famille des *Wâles,* devenus de *la Vaulx* (V. Marville, p. 1268). — La donation du fief de *Vau, apud Rechicourt,* aux *chevaliers du temple de Jérusalem* et de *saint Jehan de Rhodes,* cette donation établit la présomption qu'elle fut faite en mémoration de la délivrance de *Louis de Chiny,* comte de *Richecourt* (V. la légende de *Saint Nicolas du port,* près Nancy).

On trouve aussi *Réchicourt la petite,* à 2 lieues de *Vic,* et *Réchicourt le château,* chef-lieu du comté de ce nom, à 6 lieues de *Vic et de Sarrebourg.*

Ces seigneurs figurent dans la charte de 1097, pour la fondation du *prieuré de Chiny* — ils étaient parents, très-proches, de l'évêque de Verdun *Adalberon*, le plus jeune des fils d'*Arnould II*, et ils étaient alliés de *Dudon de Cons*, beau-frère de ce prélat, comme époux d'*Hadwide de Chiny :* ainsi s'explique la dominance des seigneurs de *Cons* sur *Rechicourt* et *Oliers;* ainsi s'établit la soumission de la cure à l'église de Verdun.

Nom des premiers propriétaires connus : le comte *Richison* de Metz ? et son fils le chevalier *Ricuin?* — date de la charte d'affranchissement : on n'en connaît aucune. **Erection.**

D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1726, 40 feux — d'après le recensement de 1836, 269 habit. — en 1846, 286 h. — en 1856, 247 h. **Population.**

D'après les archives communales ; à partir de 1680 ? — judiciaires, 1764. **Tenue des registres.**

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823 : 660 h. 64 a. 43 c. **Territoire.**

Nombre de maisons : 61.

Jardins et chènevières	9 h.	25 a.	60 c.
Prés et pâtures fauchables	65	71	07
Terres labourables	512	62	09
Bois	57	73	06
Landes et friches	00	66	00
Superficie non imposable	14	66	61

Cours d'eau : le ruisseau de la *Mauprée*, sur un parcours de 2,450 mètres.

Revenu net imposable : 11,608 fr.

Bois : 49 h 28 a., dits les *grands Bois*, plus les *Garennes*. **Biens communaux.**

Valeur approximative des terrains communaux : 67,851 fr.

L'assiette de l'impôt foncier a été faite sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 12 fr. 60 — *prés*, 48 fr. — *bois*, 10 fr. — *jard.* 48 fr. — *friches*, 0,50 c. **Not. agricoles.**

Le territoire de *Rechicourt* est classé au même produit que celui de *Han devant Pierrepont ;* ceux de *Bouligny*, *Haucourt*, *Saint Pierre Villers* lui sont de quelque peu inférieurs —

Oliers est encore moins bon. Toutes les autres communes du canton donnent des revenus plus relevés.

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres,

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. F. *Blondin ;* — 1807, J. P. *Contant ;* — 1809, J. F. *Crasse ;* — 1821, J. *Collin ;* — 1849, J. P. *Legendre,* encore en fonctions.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Verdun ;* par distraction de celui de *Metz :* — archidiaconné de la *Woëpvre* (1) ; ancienne chrétienté de *Bazailles ;* — doyenné de Saint Pierre d'*Amelle* (2) ; — cure de *Rechicourt,* de l'ancienne *curie Marcétanienne ;* — annexe : celle d'*Oliers ;* — abbaye suzeraine : celle de *Saint Hubert,* en 1087 ; — prieuré de *Saint Brice* de Sancy.

Noms des patrons : *saint Martin,* à Rechicourt*; saint Clément,* à Oliers.

Noms des derniers anciens curés :

En 1765, J. P. *Toussaint,* curé — 1786, J. F. *Martin,* vicaire — 1789, N. *Alizé, id.*

Curé actuel : F. B. *Warin.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des barons de *Cons la grand ville ;* — patronage, à la collation des marquis de *Lamberty,* en 1726 ; — dixmage, au profit des collateurs pour 2/3, et du curé pour le surplus ;— entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes, dans la même proportion, à la réserve du chœur, qui était à celle des patrons.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Amelle,* page 18). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.,* page 18).

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de Metz; *Divodurum Matricorum civitas;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Basiliensis;* sous *pagus* du *Marciensis;* — baronnie de *Cons* — comté épiscopal, d'abord de *Metz;* ensuite de *Verdun;* ensuite cédé aux comtes de *Bar;* — duché de *Bar;* puis de *Lorraine;* — haute Justice des seigneurs de *Cons-Lamberty*. **Ordre politique.**

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi et usages du *Piennois Matrico-barrisien*. **Ordre judiciaire.**

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides, *Bar le duc* — pour les bois et les terres, *idem.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 80 p. — la perche de 19 pieds.

Nota. A Oliers, l'arpent était de 100 p. et la perche de 20 p.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel;* — assises des *grands jours* de la châtellenie de *Marville*, et, plus anciennement, celle de la *Cour féodale* des châtelains de : 1° *Bassompierre;* 2° *Boulange;* 3° *Dompmary* et *Bovigny;* 4° *Espres;* 5° *Havanges;* 6° *Malavillers;* 7° *Nieufville;* 8° *Richecourt*. — Cour supérieure des *grands jours* de Saint Mihiel; — ancien bailliage d'*Etain;* — ancienne prévôté de *Sancy* (1).

---

(1) Composition de cette prévoté comprenant les localités de : *Anoux et Mainville* — *Bailler* — *Mancieules* et *Bethtainvillers* — *Cunetange* et *Preuthin* — *Doncourt*, en Woëpvre ; — *Grevigny* — *Houdelaucourt* — *Lommeranges* — le ban de *Saint Maurice* — *Neufchief* et *Homevillers* — *Perpont* — *Sancy* et *Bassomville* — *Serouville* et *Passigny* — *Seuville* — *Tucquenieux*, *Trieux* et la *Grange aux Sarts;* — Plus des huit chatellenies mentionnées plus haut.

Voir *Cons la Grand ville*, p. 415.

Familles notables.

Au cours du siècle dernier, les seigneuries de Rechicourt et Oliers ont été régies par des admodiateurs qui ont fait souche de plusieurs des bonnes et riches familles du pays :

En 1768, *André Toussaint* époux de *J. C. Oblet* — en 1769. *Jean Lambert*, époux de *M. E. Toussaint* — en 1776, *Louis Buvignière*, époux de *M. Prévost*. — Cette dernière famille, assez nombreuse, paraît être celle qui porte, si honorablement, ce nom à Verdnn. On trouve aussi les *Alizé* d'Etain.

RÉGIE fiscale (la) de Chauvancy. *Calvanciacum fiscum.* (Chartes de 634, 888).

Canton de Montmédy. — Commune de Chauvancy le château.

Entre la *villa Regia d'Astanid* (Stenay), sur la Meuse, et celle de *Charango*, près de *Vezin*, sur la haute Chière, était un fisc collecteur du *cens* des Gallo-romains d'entre les Thonnes, établis à *Rocour subter Tonetra* (V. *suprà*, p. 1201).

Archéologie.

Ce fisc était régi au lieu dit *Hogregia villa* (1). Il fut donné à la congrégation de sainte Agathe de Longuion et à l'église cathédrale de Verdun, par le duc *Adalgisiles*, neveu du roi Dagobert, aux termes de sa charte de l'an 634, avec la portion de l'ancien *Madiacum* qui appartenait, patrimonialement, à ce seigneur, connu, dans les archives Verdunoises, sous le nom du *Diacre Grimon*. Voici les termes pittoresques de cette donation « *portionem meam Madiaci, quod mihi legibus debetur,* » *cum integrâ soliditate, cum mancipiis, œdificiis, vineis,* » *campis, silvis, et prato secto super Caro et Hogregia.* »

---

(1) Le *hé* hébraïque signifie *chute, détachement du haut*... le *heth*, au contraire, signifie *rattachement*, d'une idée, ou d'un objet, à son *principe supérieur*. Tous les lieux dits au *Hogge*, ou *Hoche*, sont en dehors d'une expansion générale, cause de *chute*, d'abord, puis de *relèvement*. — *hoch* signifie *haut*, en allemand... les *hautes granges* étaient des lieux de dépôts des denrées livrées à titre d'impôt.

Aujourd'hui la *barre* du *pratum sectum,* entre le bois du *Hogge* (1) et la *villa Hogregia,* cette barre est traversée par la voie ferrée, dont le tunnel débouche à *Rocour,* après avoir traversé, souterrainement, le col d'entre les deux bassins des Thonnes, sous le lieu dit *in Tonetrâ*. Quant à la *villa du Calvanciacum,* de nombreux débris attestent que ses édifices étaient attachés au flanc de la montagne d'entre *Chauvancy* et *Thonne les prés* (2).

RÉGNÉVILLE, ancienne annexe de Forges; *For è regionibus Regni-villa* (3).

Sur la rive gauche de la Meuse, en face de *Saumogneux* (V. *Forges,* p. 718). Canton de Montfaucon.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..........	1 myr.	4 kil.
	arrondissement ...	4	7
	département......	5	5

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer... de 198 à 270 m., au haut de la côte *de l'Oie.*

Etages, groupes et sous-groupes (4).

1° Etage jurassique *moyen;* formation *coralienne* de la sep- Géologie.

---

(1) Ce bois appartient, aujourd'hui, à M. le baron *Henrion,* ancien procureur impérial du Tribunal de Montmédy.

(2) En déblayant les terrains en relief, pour asseoir les rails, on a trouvé des squelettes, dont les tibias portaient encore les anneaux en fer, indicatifs de leur condition *d'esclaves du fisc,* comme à *Nasium,* la célèbre cité Leuquoise, dans la vallée de l'Ornain.

(3) Etymologie et appellations successives : *Regni-è villâ,* Regnieuille, Régnieville, Rigneiville, Régnéville.

La particule *re,* en hébreu, indique l'élargissement d'une chose, *rei.* Une *région* s'élargit autour de son centre... à Régniéville, l'étage sous jacent s'élargit pareillement.

(4) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buvignier, p. 81, 621.

tième époque onthologique — *coral-rag;* 2° étage jurassique *supérieur;* formation *portlandienne,* de la même époque; — *calcaires à astartes* — moellons; 3° *alluvions* fluviales.

Le village est assis sur une bande de *coral-rag,* en émergence, qui borde le cours de la Meuse, depuis son assiette jusqu'à *Forges,* et de Forges à *Dannevoux:* les alluvions forment l'autre bordage de *Brabant* à *Consenvoie,* et de *Consenvoie* aux approches de *Vilosnes.* Les calcaires à astartes se superposent, à l'ouest, dans la direction de *Gercourt* et de *Drillancourt,* en formant les assises de l'étage *portlandien.*

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions :

La frontière du *royaume de France* et de celui de *Lotharingie* passait entre *Drulancourt* et *Gercourt,* sous Montfaucon, près du bois dit d'*en de là.* Il en résultait que *Forges* et *Régnéville* son annexe étaient en dehors (*for*) du royaume des Francs... *è regione Francorum regni.*

Ces appellations caractéristiques induisent à penser que *Forges* et *Régnéville* existaient antérieurement à l'année 842, alors que les trois fils de *Louis le débonnaire* se partagèrent l'*empire de Charlemagne,* dans la cité de Verdun (1).

Dans les temps antérieurs c'était, paraît-il, une dépendance de la *nourricerie,* ou *bergerie,* que les premiers chrétiens de *Bethaincourt, Bethlainville, Forges,* et *Cumières,* avaient placée sous le patronage de *saint Martin* (V. *Consenvoie,* p. 422).

Erection. Nom du premier propriétaire connu : *Cunes* de *Cunel,* en 1211, qui, avec *Lieuthard de Watronville* et un riche citain de Verdun nommé *Constance,* contribua à la fondation de l'*hôpital de Saint Nicolas des Gravières,* près la porte à *Chaussée* de Verdun,

Population. D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : en 1726,

---

(1) Voir les *Annales Bertiniani,* dans *Duchesne,* t. 3 des hist. de France.

22 feux ; — d'après le recensement de 1836 : 146 habit. — en 1846, 145 h. -- 1856, 113 h.

D'après les archives communales, à partir de 1692 — judiciaires, 1668, avec lacunes. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1843, 379 h. 92 a. 25 c. Territoire.

Nombre de maisons : 30.

Jardins et chènevières	2 h.	69 a.	19 c.
Prés et pâtures fauchables	91	68	14
Terres labourables	257	37	13
Vignes	7	22	20
Landes et friches, étangs, noues et routoirs	0	58	20
Superficie non imposable	20	37	39

Cours d'eau : la *Meuse ;* le ruisseau du petit bois de *Cumières,* venant de la côte du *Mort homme* et de celle du *haut de l'Oie.*

Revenu net imposable : 11,333 fr. 24 c.

Terrains vains et vagues : 58 h. 20 a. Biens communaux.

Valeur approximative des terrains communaux : 1,716 fr. (Procès-verbaux d'abornement du 5 juillet 1782).

L'assiette de l'impôt foncier a été établi sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare de : *terres lab.,* 17 fr. 10 c. — *prés,* 65 fr. — *vignes,* 50 fr. — *jard.* 60 fr. Not. agricoles.

A *Forges,* les bases sont : *terres lab.,* 12 fr. 60—*prés,* 72 fr. — *vignes,* 36 fr. — *jardins,* 60 fr.

Valeur commune des propriétés rurales : (V. *Forges,* p. 720).

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres, quelques vignerons, des pêcheurs de rivière. Notions industrielles.

Noms des maires : en l'an 8, J. B. *Mozon ;* — 1812, N. Ph. *Gueusquin ;* — 1823, F. N. *Gillet ;* — 1833, *A. Mozon ;* — 1849, J. *Pigeard,* encore en fonctions. Administration.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun ;* — archidiaconné de la *Primicierie* (1) ; Ordre spirituel

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Azanne,* page 92).

— doyenné de *Forges* (1); — cure : celle de *Forges ;* — abbayes suzeraines ; celle de *Saint Paul* et celle de *Saint Nicolas des Gravières*, pour partie, conjointement avec l'évêque de Verdun.

— Oratoire primitif : celui de *Saint Nicolas* de Chatancourt ; — église-mère : celle de *Saint Remy*, de Cumnières.

Noms du patron : *saint Martin.*

Clergé. Noms des anciens curés et vicaires :

V. *Forges*, p. 722 en y ajoutant : en 1670, L. *Lebrun* — 1719, F. *Thomin* — 1731, J. *Regnault.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie de *Pierre de Bar*, dit de *Forges*, en 1301, jusqu'à la suppression de cette vouerie, laquelle, deux siècles après, donna naissance à la petite *prévosté des Montignons* (V. p. 724).

— Patronage à la collation des abbés de *Saint Paul* de Verdun ; — dixmage au profit des mêmes et de l'évêque de Verdun, avec participation, pour un sixième, au profit du curé de *Forges* ; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des gros décimateurs, moins le curé (V. p. 722).

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité des *Claves ; Veroduno civitas ;* — royaume d'*Austrasie ;* empire *Germanique ;* — ancien *pagus* du sous *Montensis ;* — comté épiscopal de Verdun ; — haute Justice de l'*Evêque*, seul souverain ; ensuite du roi de France.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi dite les *coutumes de Sainte Croix* de Verdun.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches ; le *franchard* de Verdun ; — pour les liquides ; la pinte de *Saint*

(1) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de (V. *Forges*, page 719).

Mihiel et la pièce de *Sivry*, qui contenait 80 pots de Bar; — pour les terres, l'arpent de *Charny*.

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 120 p ; la *perche*, de 16 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun;* — assises des pairs de l'Evéché; — Cour supérieure du présidial de Verdun; — ancien bailliage de *idem;* — ancienne prévôté épiscopale de *Charny* (1); — ancienne Justice seigneuriale de l'Evêque; — Justice foncière de *idem*.

RÉMOIS (les appendices meusiens du), dans l'ancien *Dolomensis pagus*.

La frontière Virduno-Champenoise.

Forges et *Régnéville*, d'un côté... *Drillancourt* et *Gercourt*, de l'autre... enfin le bois d'*en de là*, sous *Septsarges* et *Montfaucon*... jalonnent la limite extrême du grand *bassin* de la *Seine*, dans le *Rémois*, et du grand bassin du *Rhin*, dans le *Dormois*. Appendices extrêmes des *Remi*.

C'est à *Rheims*, *Durocortorum Remorum civitas*, que commence à s'élargir... *re*, en hébreu (2)... triangulairement, cette petite contrée champenoise bornée, au nord, par le *Rethelois*, au levant, par le *Verdunois-Barrisien*, au midi, par la *Champagne*

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de (V. *Brabant*, page 218).

(2) *Re*, en hébreu, est le radical de l'*élargissement* de toute chose, *rei*. Examinez bien la configuration géologique de tout territoire, dont le nom commence en *re*, vous le verrez *s'élargissant*, en forme de *rame* quant à la largeur, de *romboide* ou de cube, *reba*, quant à l'épaisseur, et, partout, l'hébreu vous indiquera le motif de l'appellation.

proprement dite, et, au couchant, par la *Brie,* le *Soissonnais* et le *Laonois.*

Placée sur la rive gauche de la *Vesle,* entre l'*Aisne* d'une part et la *Marne,* de l'autre, la préfixe *rem* indique que c'est à partir de *Saint Brice* que l'appellation régionale *manifeste* l'expansion (*oi*)... de la chose (*rei*)... que, géologiquement, on nomme le grand bassin de la craie, (*calk,* en anglais).

Voyez ! comment cette expansion de myriades d'êtres... polypiers, testacés, brisés, broyés, émiettés en poussière, de l'âge metazoïque, se dégage des couches de 1° calcaires pysolithiques; 2° sables et argiles plastiques; 3° calcaires grossiers; 4° grès et sables moyens; 5° calcaires lacustres; 6° meulières; 7° sables et grès supérieurs; 8° alluvions anciennes; 9° alluvions récentes et tourbes.... des temps postérieurs au *diluvium.* C'est une mer ancienne, de 2,000 pieds, dit-on, d'épaisseur, dont les ondes sont venues se briser contre les rebords *portlandiens* de notre *Dormois.*

REMOIVILLE; *Ramonis villa.* (1)

(Ch. de 1096, 1259, 1289, 1294, 1297, 1391).

Canton de Montmédy.

Ancienne mère-paroisse d'*Iray le secq*, sur l'*Azenne* autrement dite le *Loison* (V. p. 907).

Ecarts: l'ancien fief de la *Magdelaine,* près Louppy.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Ramonis villa; Raimoïuille ; Remoiville.*

Râ, radical hébraïque, qui veut dire *mauvais* — *Ram*, terrain mauvais; *Ramon*, mauvais terrain, placé *sur la plaine,* près d'*Iray le sec,* (la partie *vieille* du territoire) — *Re,* radical, qui signifie élargissement d'une chose, *rei*... c'est la partie *basse,* depuis Brandeville jusqu'aux *courtes royes* de *courtaine,* entre le bois de la *Fontaine de la jeunesse* et le ruisseau de *Bras-court.*

Distance du chef-lieu de	canton............	1 myr.	1 k.
	arrondissement.....	1	1
	département........	7	5

Topographie.

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/8 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 182 à 277 mètres.

Étage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque onthologique — *calcaire gris oolithique* (V. *Iray le secq*, p. 908).

A partir de *Remoiville*, l'étage oolithique inférieur, en émergeant du bassin des *argiles oxfordiennes* de l'ancienne mer lacustre de *Jametz*, *s'élargit*, et manifeste son expansion vers *Iray le secq*, où le groupe de *bradfort-clay* et d'*oolithe inférieure* s'épaissit, et accuse le plus de largeur dans son contour, depuis Etain, par Marville, jusques Beaumont, en Argonne. C'est cet élargissement qui a donné lieu à l'appellation *Re-moï-villa*. Pour en reconnaître la justesse, il suffit d'avoir la feuille d'*assemblage* sous les yeux ; et, à l'aide des *noms de contrées*, on reconnaît que le territoire habitable, compris entre celui de *Louppy*, au nord-ouest, et celui de *Jametz*, au sud-est, a une portion qu'on peut dire *vieille*, au nord-est, sur *Iray le secq*, et une portion, relativement *jeune*, au sud-ouest, sur *Brandeville*... celle-ci, conquise sur les eaux, dans les vases argileuses d'oxford, est étranglée entre les deux *courtaines;* puis, au-dessus du ruisseau de *Brascourt*, elle *s'élargit*, à partir du village, et étend ses deux principales sections, dites *Serimont* et la *Bataille*, jusqu'au territoire de Marville (2).

---

(1) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buvignier, p. 77, 212, 622.

(2) Quand on réfléchit, sérieusement, à cette concordance de l'*aspect des lieux* et des particularités du *sol* avec les radicaux hébraïques, dans leur signification primitive, on déplore la cécité de ceux qui n'y voient pas la marche successive du peuplement d'Orient en Occident. *Oculos habent et non videbunt...!*

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions :

Le *territoire de Remoiville* se répartissait entre : l'*abbaye de Juvigny*, pour *moitié*... la maison des *anciens seigneurs de Jametz*, pour *un quart*... et la maison des anciens seigneurs de *Marville*, pour l'*autre quart*... de là une moitié et deux *quartiers*. Ceux-ci se trouvaient, symboliquement, sur *l'écu* des premiers *seigneurz de Jametz*, et sur celui des premiers *seigneurs de Remoiville*, ceux-ci éteints chez les *Haraucourt-d'Euilly*.

La première partie de cette terre avait été achetée par *Galburge*, abbesse de Juvigny, avant 1096 : elle provenait de *Godefroid le jeune*, comte d'Ardenne, un des successeurs du comte *Boson* de *Quincy*, gouverneur de Stenay, en 770. Les deux *quartiers* advinrent, ensuite, aux *voués* du couvent, alors que le bassin des *basses Wabvres* fut départi entre les premiers occupateurs des terrains neufs, du bas, consolidés à ceux du haut.

Erection. Nom du premier propriétaire connu : l'abbesse de Juvigny *Galburge*, en 1096, comme acquéreur, pour moitié; l'autre moitié appartenant aux anciens sires de *Jametz-Louppy* — c'est-à-dire à ceux de *Haraucourt*, à cause du *château bas*, et à ceux de *Marville-Flassigny-Sorbey*, à cause du *château haut*, chacun d'eux pour un quart.

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : une cinquantaine de feux ; — d'après le recensement de 1836 : 479 habitants — en 1846, 519 h. — en 1856, 471 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1680; — judiciaires, de 1673, avec lacunes.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 969 h. 58 a. 15 c. (1).

Nombre des maisons : 131.

Jardins et chènevières.............. 3 h. 17 a. 66 c.

---

(1) Le dernier cadastre a relevé 14 hect. 46 a. 18 c. en plus que le précédent.

Prés et pâtures fauchables..........	72	09	18
Terres labourables................	699	80	28
Vignes...........................	1	95	53
Bois, dits autrefois à *Grisoumont*......	158	54	43
Clairs chênes, du *haut Soyer*.........		2	45
Landes, friches, carrières et minières..	3	99	84
Etangs, noues et routoirs...........		53	20
Superficie non imposable	29	45	58

Cours d'eau : le *Loison;* le ruisseau de *Brascourt;* celui de la *Fontaine de la jeunesse;* — Usines : un *moulin* à eau, autrefois bannal.

Revenu net imposable : 17,531 fr.

Bois : 190 h. 31 a. au lieu dit les *Oilleux* de la fontaine de la *Jeunesse;* — prés et pâtures, 53 a. 20 c. ; — terrains vains et vagues, 3 h. 99 a. 84 c. Biens communaux.

Valeur approximative des terrains commun. : 388,519 fr. 20 centimes.

Contrées historiques : section A, près Iray le secq, la *Bataille* — section B, vers Marville et Flassigny, *Serimont*, le chemin des *Chaffres* — section C, *Courtaine;* le champ *Rochillompré;* le *haut Soyerpré.*

L'impôt foncier a été assis sur un revenu net, moyen, pré- Not. agricoles. sumé, par hect. de : *terres lab.*, 12 fr. — *prés*, 50 fr. — *bois*, 19 fr. — *jard.* 57 fr.; — *friches*, 0,50 c.

Valeur vénale commune : V. *Iray le secq*, p. 911, *Jametz*, p. 960, et *Louppy*, p. 1144.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, Notions industr. bûcherons, quelques vignerons.

Produit des carrières. Les carrières de *Remoiville* et de *Louppy* sont au nombre de cinq; deux seulement donnent de la pierre de taille, blanchâtre, d'un grain fin et homogène, un peu gélive, et d'une dureté sous moyenne (1).

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de A. B., p. 212.

Six ouvriers, en trois mois, extraient 180 mètres carrés de moellons ébauchés, et 140 m. c. de pierre de taille. Prix de la taille 1 fr. 80, par mètre carré — pierre de taille brute, 7 fr. 15 c. le m. c. — moellons 2 fr. 50 c.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. B. *Warin;* — an 14, F. *Laurent;* — 1813, J. B. *Warin;* — 1817, J. B. *Person;* — 1825, J. N. *Rolin;* — 1832, J. B. *Person;* — 1845, F. *Guillaume;* — Et. *Warin,* en 1852; — 1855, N. *Guinin.*

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuyon (1); — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure de *Saint Jacques* et *Saint Christophe;* — annexes et dessertes; celles d'*Iray le sec* et de *Saint Montan;* — abbaye suzeraine; celle de *Juvigny;* — hermitage; celui de *Saint Montan;* — oratoire primitif; celui de *idem;* — église matriculaire: celle de *Remoiville;* — chapelle de la *Magdelaine,* près Louppy. V. p. 1149.

Noms des patrons : *Saint Jacques; Saint Christophe; Saint Hubert.*

Epoque d'érection de l'église: antérieurement à 1096 — reconstruction; en 1783 — puis en 180 ?

Confrérie : celle de *Saint-Sébastien.*

Clergé. Noms des anciens curés et vicaires :

V. *Iray le secq,* p. 913, en y ajoutant: J. *Pérignon,* en 1711 — J. *Raulin,* en 1736 — N. *Féron,* en 1739 — L. *Pierre,* en 1744. Curé actuel : M. *Müller.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des anciens sires de *Chaufour-d'Euilly* et d'*Ha-*

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (voir *Arancy,* page 50). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.,* page 51).

raucourt-Louppy ; — patronage, à la collation de l'*abbesse* de *Juvigny* ; — dixmage, au profit de la même, sans participation des voués ; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge de la même.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves ;* — royaume d'*Austrasie ;* puis de *Lotharingie* ; empire *Germanique ;* — anciens *pagi :* de l'*Astenensis* et du *Wabrensis ;* — comté de *Stenay,* ensuite de *Bar ;* — duché de *Bar*, ensuite de *Lorraine*, ensuite du *Clermontois ;* — haute Justice de l'*abbesse de Juvigny,* comme tréfoncière, et comme souveraine, originairement ; — fief et arrière-fief : celui de la *Madelaine.* Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont.* Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides, *Bar le Duc ;* — pour les bois et les terres, *id.*

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 90 p. ; la *perche* de 19 pieds 3 p. 8 l.

Nota. A Iray, la mesure était différente. V. p. 914.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel ;* — assises des *voués* de l'abbaye ; — Cour supérieure des *Grands jours* de Saint Mihiel ; — ancien bailliage de *Stenay ;* — anciennes prévotés de *Juvigny* et de *Stenay* (1), avec appellation au bailliage de *Clermont ;* — ancienne Justice seigneuriale de l'*Abbesse,* haute, moyenne et basse justicière ; — Justice foncière des *jurés* locaux, le maire et les eschevins.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (Voir *Inor,* p. 871).

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Ordre féodal. Les premiers *seigneurs de Remoiville* n'ont laissé de traces que dans les rares monuments, juridiques, de leurs discussions avec les abbesses de Juvigny, dont ils étaient les *voués*, pour partie. A ce titre on trouve : en 1253, *Gérard de Louppy*, *Arnoux du Mont Saint Martin*, et *Henry de Mirowalt* (Voir *Juvigny*, p. 993) — en 1259, *Adam de Lez-mont*, et *Drohier de Montmaidy* (V. *Louppy*, p. 1149)— en 1262, en 1269, *Hugues de Montquintin*, et *Gérard de Haraucourt* (V. *Juvigny*, p. 994) — en 1270, *Henry de Mirowalt, Gérard de Haraucourt*, sire de *Louppy*, son frère , *Henry* et *Jehan de Laferté* (V. *idem*) — en 1294, *Jehan* dit *Langart*, ou *Lauguret*, fils de *Mengin*, sire de *Remoiville* (V. *idem*, p. 995) — en 1297, *Mengin de Remoiville* et *Colard de Jametz*. – en 1320, *Henry*, sire de *Hugne*, *Guillaume de Laferté* et les d'*Haraucourt* de *Louppy* et *Remoiville* — en 1414, *Charlot de Deuilly*, chevalier, maréchal de Lorraine, sire de *Remoiville* — en 1497, le 4 juillet, acte d'aveux et dénombrement d'*Evrard de Haraucourt*, bailli de Nancy... pour *Remoiville* et pour *Louppy*— en 1527, le 4 juin, dénombrement de *Baudouin de Barbançon*, seigneur de *Ville-lez-mont*, pour 1/24 dans *Remoiville*, 1/4 dans *Juvigny*, 1/12 dans *Louppy*, 1/18 dans *Quincy*, et 1/6 dans *Moulins* — en 1574, le 31 décembre, dénombrement de *Claude de Salm*, baron de *Viviers*, pour 1/4 dans *Remoiville*, en coparson avec les *Haraucourt* pour 1/4, et avec l'*abbaye de Juvigny* pour moitié...

LA CHAMBRE L'ABBAUSSE,

ou ce qu'était, au XIIIe siècle, la Justice souveraine d'une Abbesse de *Gévigney*.

Justice abbatiale. Voici *Marguerite de Bazeilles*, d'un côté, crosse abbatiale en main, siégeant, *ex cathedrâ*, dans son fauteuil de pierre, entre deux piliers.... de l'autre côté, voici *Monseigneur Thié-*



bauld II de Bar, assisté de sire *Alain*, de *Jacomet Petillart*, sire de *Beaumont*, et de *Jehan d'Illy*, ses prévôts et châtelains de Stenay... en face, et tout autour, voici les *voés* et *sous voés* du couvent, à savoir :

Monseigneur Thiéry, dit *Crescens*, baron d'*Apremont-Lynden*, voué de *Beaumont* et de *Douaumont*, assisté par *Jehan d'Haucourt*, son sous voué.... *Monseigneur Arnould de Louppy*, baron de *Quincy* et sire de *Mont Saint Martin*... *Monseigneur Henry de Mirowalt*, baron de *Lions devant Dun*, et son frère *Monseigneur Gérard d'Haraucourt*, sire de *Louppy*... *Monseigneur Henry de Houffalise*, homme de fief de la châtellenie de *Marville*... *Monseigneur Adam de Lez-mont*, sire de *Menthon* et baron de *Dampicourt*... *Monseigneur Drohier de Montmaidy*, sire de *Rocourt* et de *Ville ez mont*, ces deux-ci voués de *Remoiville*... *Monseigneur Louis d'Avoncourt*, sire de *Marville* et de *Xorbey*, assisté de *Jacquemin de Juvigny* et de *Ponsart de Hans*. . *Monseigneur Hugues de Montquintin*, sire d'*Escouviez*, voué des deux *Verneuil*... *Monseigneur Henry de Laferté* et *Jehan* son frère, voués des deux *Bièvre*... enfin *Mengin de Remoiville* et *Jehan d'Euilly* dit *Langart* son fils, sous voués de la *Magdelaine* à Louppy .... Les voués du couvent.

C'est en présence de ces potentats laïques qu'une humble servante du Christ, préposée à la garde d'un petit troupeau de moniales, vient proclamer et affirmer sa justice dans les termes qui suivent :

RÈGLEMENT POUR LES VOÉS DE REMOIVILLE (1).

S'ensuient plusieurs et certains *drois et haulteur*, qui appartiennent à *labbausse* de *Gevigney*, en la ville de *Remoiville*, tant en four et moulin, comme aultrement, cy après declairiés :

---

(1) Cette pièce est un monument curieux, et très-probablement resté unique, des prérogatives souveraines de cette justice quasi régalienne qui condamnait à mort, au nom d'une femme, et devant laquelle se courbaient les fronts de puissants potentats.

— Premier : li abbausse de *Gevigney* est *damme souverainne* et *tref-fontiere de tout le ban de Remoiville, et fait la justice de Remoiville*, le maire et les echevins, en sa chambre, à Gevigney, ou en la ville devant dite, se il li plait, *sans les voeis*. Et se aulcuns plaidient devant la justice labbausse dessusdite, li une des parties puet metre le plait en la chambre labbausse, parmey v sous depleige, lesquels v sous li abbausse puet quitter et lever, se il li plait... et se on les lievet, *lis voeis* y ont la *moitié*, et doient prenre et faire droit en la dite chambre, par le revvart de la court labbausse devant dite.

— item, li abbausse ait *trois plais bannalz*, à *Remoiville*, que elle tient, où *li voeis* ne sont point, ne puellent estre, ne hommes pour eux, ne en aultres plaidyers.

— item, on compte devant *labbausse*, en sa *chambre*, à Gevigney, de *tous fourfais* et de *toutes amendes;* lesquels fourfais et amendes elle puet tout quitter, et, après sa quittance, nuls n'en puet riens lever, ne li justice labbausse, ne *li voeis*, ne hommes qui soit pour lesdits voeis... et ce que li abbasse accepte des fourfais et des amendes, en tout ou en partie, li *voeis y ont la moitié*, laquelle moitié ilz ne puelent avoir mais que par la main de la dite justice. Et ne puelent li dis voeis, ne hommes pour eaulz, waigier, ne faire waigier, en ladite ville de Remoiville, ne penre Rentes que ilz y aient, maix que par la main de la Justice labbausse.

— item, li Justice labbausse fait les forrestiers *don bois de Grisonmont*, à plais bannalz de la *saint Remy*, en la ville de *Remoiville*, sans *les voeis*, auqueil boix nulz nait usaige, de charroy, ne de taille, fors que li abasse, qui en est *treffontière*. Et doient lidis forrestiers du boix devant dit à la table labbausse, à Gevigney, le lendemain de Noel, vj pains de vj bichets de froment, vj d. sur les pains, iiy sous à la Noël, ij d à la Chandelour, j d au voyens, et chascuns iiij gelines, et chascuns j d. pour la saint Remey, au chief d'octobre.

— item, soient encore li dis forestiers à labbausse aulz iij plais bannalz, à chacun plait x waitelz jugies par les echevins, et en ait li abbausse vj, et sa justice iiij, et paient chascuns des forestiers, à chascun des iij plais, à labbausse ij gelines et ij d. Et alz a qui on offre la forresserie, de par labbausse, se il la refuse, il est en peine de v sous, et les puet quieter ou leveir li abbausse, en tout ou en partie, sans les *voeis*... et ce que on en lieve li voeis y ont la moitié.

— item, li justice labbausse fait le *doyen* de Remoiville, sans les voeis, aux plais bannalz, ainsi comme les forrestiers, et qui refuse la doyenney il est à v sous, et les puet quitter ou leveir li abbasse, en tout ou en partie, sans les *voeis*... et ce que on en lieve li voeis y ont la *moi-*

tié, et tout par la main de la justice labbausse. Et doit le Doyen à *la table labbasse*, le lendemain de Noël, *trois pains* de trois bichets de froment, iij deniers sur les pains, ij sous à vin, et trois gelines, ij deniers à la saint Remey, j d. au couvent et moitié *au voeis*.

— item, li *moulin de Remoiville* et les *dismes grosses et menues* sont à labbausse, sans les *voeis*.

— item, li *four de Remoiville* est bennalz, et vendus par la main de la justice labbausse, sans les *voeis*, et de ce que il est vendus, li voeis y ont la *moitié*, délivrés par la main de la Justice dessus dite, et doient li *voeis* à labbausse ij deniers, pour le *siége don four*, et se li dis voeis ne paient les ij deniers, à la journée qui y est, ilz seroient à v sous damende.

— item li forrestiers don *boix de Grisoumont* ont rapport, et puellent gaiger ceux que ilz trouveront on bois dessusdit, et y ait lx sous damende, laquelle amende est au proufit de labbausse, ainsi comme les aultres dessusdites.

— item, li *hommes de Remoiville* doient rentes aux *voeis*, la nuit de la saint Martin, laquelle rente ilz ne puent leveir, ne avoir, se se n'est par li Justice labausse, et ne puent li dis voeis reclamer, ne penre, pour ladite rente, aucune gagerie, se se nest par la Justice labbausse dessusdite.

— item, touteffois que li abbausse fait quérir les *hommes de Remoiville* en sa court, tant de foix ilz en deffaillent, ils sont à v sous, se il li plait.

— item, prend, chacun an, li abbausse audit Remoiville, par le Doyen de la Justice, xiij gerbes de blés et xiij gerbes davoine, ou les vouez nont riens.

— item, prend encore ladite abbausse, audit Remoiville, les terraiges, chacun an, deux foix, on mois daoust, et les vouez nont rien.

Les anciens voués de Remoiville.

L'indivision de *Remoiville* entre... l'*abbaye* de *Juvigny*, pour *moitié*, aux droits des anciens comtes d'*Ardenne-Bouillon*... les représentants des premiers seigneurs de *Jametz*, pour un *quart*, comme *anciens fiefés* de *Marville* et de *Saint Mard*... et les premiers seigneurs de *Louppy*, pour un autre *quart*, comme *anciens fiefés* de *Stenay* et de *Mouzon*... cette indivision avait son principe dans l'*avouerie* conférée aux anciens sires de Origines des indivisions

Montquintin et *Dampicourt*, de *Laferté* et *Montmaidy*, de *Lions* et *Louppy*, dans le principe, ensuite à ceux : de *Pouilly* et de *Raucourt* — d'*Iray-le-secq* et de *Mouzay* — de *Nepvant* et de *Brouennes*... et dans la copropriété des anciens seigneurs de *Quincy*, *Saint Martin* et *Chaufour* (Ch. de 1287).

Au milieu du XIII[e] siècle, on voit apparaître un *Gérard d'Haraucourt*, sire de *Louppy* et de *Remoiville*, comme *voué* de l'abbaye, avec *Arnould de Mont Saint Martin*, avec *Henry de Mirowald*, avec *Adam de Lez-mont* et *Drohier de Montmaidy* et *Rocourt*, avec *Hugues de Montquintin* et *Escouviers*, avec *Henry* et *Jehan de Laferté* et *Pouilly*, avec *Mengin* et *Jean* dit *Langart* son fils, dits de *Remoiville* (Ch. de 1253, 1259, 1262, 1269, 1270, 1287, 1294, 1297)... puis apparaissent les *Ménissier-Chaufour*, les d'*Euilly-Chaufour*, les d'*Haraucourt-d'Euilly* — les de *Salm-Haraucourt* — les *Barbanson de Ville-ez-mont*, et toute cette légion d'indivisionnaires, dont l'abbaye racheta les droits, en 1601, en 1606 (V. *Juvigny* p. 997 — *Brandeville*, p. 229 — et *Chaufour*, p. 335).

Haraucourt. Ce nom d'*Haraucourt*, à Louppi, à Remoiville, dès le commencement du XIII[e] siècle... ce *Gérard d'Haraucourt*, sire de *Louppy*, frère de *Henry de Mirowald* (Ch. de 1270), et traité de *Monseigneur*, ainsi que ses *covoués*, par le comte de Bar *Thiébault II* (Ch. de 1262 et 1269)... cette indivision des puissants comtes de *Salm*, en Vosge, dans les basses Wabwres... sont autant de problèmes généalogiques, qui ne sont *restés en l'air* (1) que parce que personne n'a encore voulu interroger la *héraldique*, laquelle en a seule le secret.

---

(1) D. *Calmet* a donné la généalogie de la *maison d'Haraucourt* dans le t. II de sa seconde édition; mais ni lui, ni personne, n'ont encore pu dire si le berceau de cette puissante famille a été à *Einville au Jard*, près *Gellenoncourt*, dans le bailliage de Toul — ou à *Arencort*, près *Saint Nicolas du port* — ou à *Haraucourt sur Seille* etc...

Notre conviction raisonnée est que le nid primitif de cette famille était, sinon à *Haraucourt*, près *Raucourt*, dans la châtellenie de Mouzon, au

Avez-vous remarqué que les premiers seigneurs. . 1° de *Haraucourt*... 2° de *Nepvant*... 3° de *Mouzay*... 4° de *Jametz*... avaient, tous, un *franc quartier*, soit à *dextre*, soit à *senestre*, à l'angle supérieur de leur écu ? Pourquoi cela ? Les francs quartiers héraldiques.

Le *franc quartier de Jametz* était de *gueules;* pourquoi ? parce qu'il indiquait une alliance d'origine des rives de la *Gueule*, en Hainault, — *Hugues de Jemmas* était un *hannuyer*, allié à une famille *wabvrienne* établie dans le *champ d'azur, à trois fasces d'argent* (couleurs de son écharpe virduno-barrisienne), alors que *Gueulard des Hermoises* s'établissait à *Delut*, au temps du comte Henry III.

Les des *Hermoises* devinrent, ensuite, seigneurs de *Jametz*, alors qu'avait disparu la première maison de ce nom.

Le *franc quartier* des *Haraucourt* était d'*argent, à un lion de sable* – pourquoi cela ?

Parce que les d'*Haraucourt* de *Raucourt*, (sires aussi de *Rocourt* sous Montmédy), avaient vu se ternir l'*azur du lion ardennais des Pouilly*, dans une catastrophe de famille (Voir *Chaufour*, p. 335), après avoir contracté l'alliance la plus illustre qu'il fut permis à un Ardennais d'ambitionner:

Albert de *Haraucourt* qui vivait, paraît-il, en 1128, avait une fille, d'une beauté merveilleuse : elle se prénommait *Anne* ou *Agnès;* elle avait épousé *Wauthier de Gerbévillers*, un des fils du duc *Simon Ier de Lorraine* et d'*Adelaïde de Querford*, celle-ci sœur de l'empereur *Lothaire II*. — Ce fut en mémoire du *col de cigne* de cette dame, qui avait été la cause initiale de la splendeur de leur maison, que les d'*Haraucourt* portèrent : Le col de Cigne des Haraucourt.

d'or (émail de l'écu ducal de Lorraine), à la *croix de gueules*... en écartelant du *franc quartier* de leurs armes primitives, c'est-à-dire *d'argent, à un lion de sable, armé, lampassé, cou-*

---

moins à *Rocourt*, sous Montmédy, près *Tancourt*... comme celui des de *Nancy-Lénoncourt* était à Laferté... comme celui des *du Châtelet-Trichastiaux* était au *Castelet de Licey*.

ronné d'or. Cimier : *une tête à col de cigne, becquée et accolée de gueules, ondée d'or.*

Du mariage d'*Anne de Haraucourt,* avec *Wauthier de Gerbévillers,* était issue, indépendamment de plusieurs fils, qui succédèrent au titre princier de leur père, une fille prénommée *Juette :* celle-ci épousa *Jean de Haraucourt,* son cousin, lequel continua la lignée glorieuse de cette maison.

Comment trouvons-nous ses descendants à Remoiville ?

Jacques de Haraucourt.

De cette alliance princière descendit *Jacques de Haraucourt,* sire de Laferté et bailli de Nancy (1). Il épousa *Catherine de d'Euilly.* Catherine était fille de *Charlot d'Euilly,* sire en partie de Remoiville, et maréchal de Lorraine († 1419), et de *Jeanne de Lutz.* Son père était seigneur du quart de Remoiville, par suite de son alliance avec la maison de *Chaufour-Quincy* et *Mont Saint Martin* (V. p. 335). C'était un chef de bande redoutable : avec son neveu *Jehannot III de Chaufour, Charlot d'Euilly* s'était signalé par de nombreux actes de brigandage, tels que celui qu'ils commirent en 1415, en enlevant les ambassadeurs du *concile de Constance,* et en les plongeant dans les oubliettes du château de *Sancy.* Alors les d'*Haraucourt* étaient du parti de Vaudémont.

Charlot d'Euilly, beau-père de *Jacques d'Haraucourt,* n'en était pas moins un si puissant personnage qu'il fut appelé, comme témoin, le 20 mai 1419, aux articles du contrat de

---

(1) *Jacques de Haraucourt-d'Euilly* eut pour descendants : 1° *Périn,* sieur de *Magnières,* époux de *Blanchefleur de Chamblay* (maison alliée aux des *Hermoises de Delutz*)... dont, 2° *Jacob,* époux d'*Eve de Bessey-Lénoncourt...* dont, 3° *Jean,* époux de *Louise de Lutzbourg-Lucy...* dont, 4° *François Henry,* époux de *Eve de Gournay-Lénoncourt...* dont, 5° *Marie Barbe* épouse de *Bernard de Raigecourt.*

Périn, fils de Jacques, avait deux frères, *Henry* et *Erard.* Tous trois furent pris d'assaut dans leur château de *Bayon...* leur biens furent confisqués... puis ils furent réhabilités, le 28 août 1477.

mariage d'*Isabeau de Lorraine* avec le roi de Sicile *Réné d'Anjou.*

Jacques de Haraucourt était frère de *Jehan,* bailli de Saint Mihiel, en 1426, dont la descendance s'allia, également, aux de *Chaufour* (1) de *Remoiville* et *Quincy* — son fils *Périn* devint la souche de *Haraucourt-Chamblay* (2) — son petit-fils *Jacob* fut le chef de la branche des *Haraucourt-Bessey.* Celui-ci, par sa descendance féminine, fut l'auteur des *Bossut de Dampierre, Terme,* et *Messeincourt,* seigneurs de *Han les Juvigny* (3).

Arrivent ensuite les *comtes* de *Salm,* par alliance avec les d'*Haraucourt.* Maison de Salm.

---

(1) *Jean d'Haraucourt,* bailli de Saint Mihiel, eut pour descendants, de son mariage avec *Iolande* ou *Isabelle de Lenoncourt,* dame de *Lamarche... Louis,* évêque de Verdun et *Charles :* celui-ci épousa *Nicole de Bayon...* dont *Guillaume* et son frère *Gérard*: ce dernier épousa *Catherine de Chaufour...* dont *Henry,* époux de *Blanche de Lenoncourt...* dont *Gérard,* époux de *Marguerite du Châtelet...* dont *Claude,* sieur de *Magnières,* époux de *Françoise d'Inteville,* sans enfants.

(2) *Périn de Haraucourt-Chamblay* eut pour descendants... 1° *Jacob,* sieur de *Magnières,* époux d'*Eve de Bassey-Lenoncourt...* dont 2° *Jean,* sieur de *Magnières* et *Bayon,* époux de *Louise de Lutzbourg-Lucy...* dont 3° *Jacob,* sieur de *Bayon,* époux de *Elisabeth de Reinack-Saint Balmont-Beauveau...* dont 4° *Jean Jacques,* sire de *Saint Balmont,* époux de *Barbe d'Ernecourt.*

Nous mentionnerons, ailleurs, les branches de *Wysse, Paffenhoff, Haranges, Gournay-Marcossey, Lurieux, Haussonville, Heu-d'Acraignes, Chambley-Bessey, Lucy, Craincourt, Bossut, Longueval, Anglure de Jours, Joyeuse,* et la branche des marquis de *Faulquemont.*

(3) *Jacob de Haraucourt,* sire de *Magnières, Bayon* et *Chamblay,* de son mariage avec *Eve de Bessey* eut, encore, *Perrin,* époux d'*Eve de Lucy-Dombasle* et *Craincourt...* dont *Jean,* époux d'*Elisabeth de Bossut,* fille de *Nicolas de Bossut de Dampierre,* sire de *Han les Juvigny* et de N. d'*Anglure...* dont *Charles,* baron de *Chamblay-Malberg* et époux de *Catherine d'Ardres-Malberg...* dont *Henry,* époux de *Anne Fricam de Saint Belin.*

Ce fut par le mariage de *Jean VII*, comte de *Salm*, avec *Anne d'Haraucourt*, fille de *Gérard*, sénéchal de Lorraine, et de *Catherine de Chaufour*, que *Remoiville* entra, pour un quart, dans les domaines du *Salmois*.

Puis les d'*Haraucourt* s'éteignirent, comme il a été dit aux art. *Brandeville*, p. 229; *Chaufour*, p. 337, 338, pour faire place nette aux d'*Allamont* et aux *Marchéville*. (Aveux et dénombrement du 8 mai 1612, par *François d'Allamont*, seigneur de *Chauffour*, de *Breux*, de *Champ, Neuville* sur Meuse, de *Merry le chastel*, de *Juvigny* et de *Han*, de *Remoiville* et de *Quincy*, alors gouverneur de Dampvillers).

Canton de Spincourt. Commune de Saint Pierre Villers.

REMENONCOURT et Menoncourt.

(Ch. de 1169 et 1196).

Anciennes *curtes* de la plaine des *Eurantes*.

Altitude, cote 277, 308, sur les deux versants du ruisseau de ce nom.

Les deux *curtes* de *Menoncort* et *Remenoncort* ont dû être le noyau des colonies Dagobertiennes dites les *Urantes d'Arancy*. L'opposition des mots *men* et *remen* qui, en hébreu, signifient *à partir de*... dans deux directions opposées... le point de départ *en allant* et le point de départ *en revenant*... sur le plain (*on*) d'un terrain oolithique, lequel commence à *émerger* à *Menoncourt* et à s'*immerger* à *Remenoncourt*... cette opposition radicale ne peut laisser aucun doute sur le véritable sens étymologique des deux appellations. Elles indiquent une habitation des temps les plus reculés. Aussi *Remenoncourt*, qui, traditionnellement est plus ancien qu'*Arancy* et que *Saint Pierre Villers*, offre-t-il de nombreux vestiges de ruines, et il est à remarquer que c'est *à partir* de cet endroit que s'*élargissent* les *voies antiques*, qui, du camp romain de *Longuion*, par *Perpont* et par *Rampont*, conduisaient dans les *curtes* royales d'*Amelincourt* et de *Ramelincourt* de la pleine de *Senon*.

Menoncourt a disparu; mais *Remenoncourt* est encore une propriété rurale, magnifique, appartenant à MM. *Launois*, une des familles les plus honorables du canton de Spincourt, et sur laquelle nous reviendrons aux articles *Saint Pierre Villers* et *Sorbey*.

Remenoncourt a été le manoir seigneurial d'une des branches de la famille d'*Apremont-Buzancy*.

REMIPONT et Rampont.
(Ch. de 1171, 1247, 1249, 1356, 1492).
Voir au mot *Spincourt*, plus loin.

Canton de Spincourt. Commune de Muzeray.

RENNEPONT, *Renuale*.
(Chartes de 1253, 1532).
Voir au mot *Bouvigny*, p. 203.
Famille de *Renelle*.

Canton de Spincourt. Commune de Bouvigny.

REVILLE; *Wieder-weiler zurück Waltracht*, ancien appendice Trévirien de *Putzweiller* et de *Dampvillers* (1)

Canton de Dampvillers.

(Ch. de 1318, 1320, 1324).

Sur le contreflanc, *zurück*, de *Ville* devant Chaumont, au pli du ruisseau de *Reville* affluant à la *Tinte*.

Ecarts: la ferme de Sion-Fontaine, *Egidionis fons*, et l'ancien moulin de *Gillon*.

---

(1) Etymologie et appellations successives: *Re-uille* — Ville... en *retour*... de Ville... *Weiler und zurück; wieder Weiler*. Ces mots indiquent que le village trévirien était en *contreposition* avec *Ville*, village verdunois, d'origine *romane*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton	....	0 myr.	4 kil.
	arrondissement	.....	2	6
	département	....	6	5

Orientation, par rapport à Montmédy, S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 216 à 329 m.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie. Etage jurassique *moyen*, formation dite *coralienne* de la septième époque onthologique — *oxford-clay* -- *coral-rag*.

Le village de *Ville devant Chaumont* est placé sur un cordon d'oolithe ferrugineuse, faisant rebord aux argiles oxfordiennes de la *Tinte*; il en est de même de *Crépion*. Celui d'*Etraye* est étreint entre les émergeances du *coral;* mais le territoire de *Reville* s'élargit dans le bassin : c'est cet *élargissement* qui motive son appellation... (du radical *re*, qui signifie s'*élargir*, en hébreu).

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Dampvillers*, p. 464).

Erection. Indication des fondateurs : les moines Tréviriens de *Metloch;* — causes : l'étanchement et le défrichement des vases de la *Thinte;* — date de la charte d'affranchissement; on n'en connait aucune spéciale.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 55 feux en 1726; — d'après le recensement de 1836, 626 habitants — en 1846, 609 h. — en 1856, 482 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales ; à partir de 1668, avec lacunes ; — judiciaires... *idem, idem.*

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1838, 1,102 h. 97 a. 30 c.

Nombre de maisons : 156.

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvignier, p. 622.

Jardins et chènevières..............	12 h.	13 a.	66 c.
Prés et pâtures fauchables..........	55	52	07
Terres labourables.................	480	85	89
Vignes.........................	51	20	71
Bois............................	374	98	40
Landes et friches, étangs, noues et routoirs......................	3	81	61
Superficie non imposable...........	124	44	96

y compris les bois de l'Etat.

Usines : un *moulin*; une *huilerie*; une *distillerie*.

Revenu net imposable : 19,706 fr.

Bois, prés et pâtures, terrains vains et vagues : 374 hect. 94 a. (1). **Biens communaux.**

Valeur approximative des terrains communaux : 510,697 fr. 70 centimes.

Les bois de l'Etat, à la *grande montagne*, sont de 353 hect. 43 a.; ils sont assis sur les territoires de Reville et de Lissey.

L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.* 10 fr. 30; — *Prés*, 50 fr.; — *vignes*, 50 fr ; — *Bois*, 16 fr. 50; — *jard.* 50 fr. — *friches*, 0 fr. 50 c. **Not. agricoles.**

Valeur vénale moyenne : (V. *Etraye*, p. 653).

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres, vignerons, bûcherons. **Not. indust.**

Noms des maires : en l'an 8, J. F. *Déhant*; — 1810, J. B. *Aubry*; — 1814, J. *Dolet*; — 1814, J. *Bertignon*, dit *Baptiste*; — 1825, F. *Bertignon*; — 1832, Jacq. *Dolet*; — 1848, B. Adolp. *Bernard*; — 1851 F. *Dehan*; — 1855, N. *Couturier*, encore en fonctions. **Administration.**

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun*, après avoir dépendu de celui de *Trèves*; **Ordre spirituel.**

---

(1) Procès-verbal d'abornement du 5 août 1681.

— archidiaconné de la *princerie* de Verdun (1), après avoir dépendu de celui de *Saint Maurice* de *Tholey,* jusqu'en 650; — doyenné de *Saint Martin* de *Chaumont,* après avoir fait partie de celui de *Saint-Wandelin,* sur la *Bliese;* — cure de *Reville,* détachée de celle de *Saint Maurice* de Dampvillers; — annexes et dessertes: anciennement *Wabvrill* et *Etraye;* — Abbaye suzeraine: celle de *Metloch,* jusqu'en 1324; — ancien prieuré de *Murault;* — oratoire primitif: celui de *Saint Hilaire* de Wavrill; — église matriculaire: celle de *Dampvillers.*

Noms des patrons: *Saint Pierre* et *Saint Hilaire.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église: ?

Clergé. Noms des anciens curés: 1668, J. *Beaugeois;* — 1680, N. *Duchemin;* — 1688, Cl. *Boudot;* — 1703, J. *Dumaire;* — 1741, P. *Lachambre,* vicaire. — 1754, C. *Mars,* vicaire, puis curé en 1757; — 1780, Ben. Jos. *Raulin,* curé; — 1791, L. *Mathieu,* vicaire.

Sous l'ordre actuel: J. B. *Raulin Pasquin; Guesquin;* J. B. *Turba*; N. *Barthelemy.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie; celle des *comtes de Chiny* et des *barons de Murault;* — patronage; à la collation des abbés de *Metloch,* près de Trèves, ensuite des comtes de *Luxembourg,* et des ducs de *Brabant,* en 1589; — dixmage; au profit des mêmes, chacun pour 2/5... l'autre 1/5 au curé... ensuite du *roi de France,* pour le tout; — entretien du chœur et des bâtiments: à la charge des mêmes.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de: (V. *Azanne,* page 92).

(2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de: (V. *Chaumont,* p. 341).

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves;* portion cédée au Verdunois; — royaume d'*Austrasie,* puis de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Wabvrilensis:* — comté épiscopal de *Verdun,* par cession du Luxembourg; — haute Justice du roi de France, aux droits des comtes évêques de Verdun. Ordre politique

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont,* comme ancienne dépendance de Marville. Ordre judiciaire

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches... le quartel de *Dampvillers;* — pour les liquides... la pinte de *Dampvillers* et la pièce de *Bar;* — pour les bois et les terres... le *bonnier* de *Chiny* et *Brandeville.*

Indication de l'étalon local: l'arpent de 100 p.; la perche de 18 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny-Luxembourg;* — assises des anciens *Grands jours* de Marville; — Cour supérieure du *présidial* de Verdun; — ancien bailliage de: *idem;* — ancienne prévôté de *Dampvillers* (1); — ancienne Justice seigneuriale du roi de France, après 1648.

ROCHE (la) et *Hatton-Masnil,* ferme champêtre et tuilerie. Bassin de la Thinte.
Die Wand (2) *und mass nieder Hatton.*

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : la ville de *Dampvillers; Estrayes; Gibercy;* la cense d'*Anglemont; Licey; Peuvillers; Reville* et *Wabvrill.*

(2) *Wand* signifie *roche,* en allemand — *Vandelinus* était verdunois, paraît-il, et il avait établi son oratoire *in Wander saltu* (V. *Brabant,* p. 213). *Mass,* mesure, borne, limite.

Commune de Bréheville.

Cette ferme est un démembrement de l'ancienne baronnie de *Murault*.

Le territoire, où elle est assise, était, encore, couvert de bois et en nature de marécage, au milieu du XVe siècle. Il fut alors ascensé à *Etienne de la Roche*, à charge de la faire *déhanbir* et *débocher*. Il convertit ce débochement en terres arables et en prés fauchables, et il y établit une tuilerie. Ses enfants, *Jean de la Roche*, époux de *Françoise de Creue*, et *Nicolas de la Roche* (1), époux de *Nicole*, dame de *Flassigny la grande*, en partie, la possédèrent ensuite; puis elle passa à son petit-fils *Jean II*, seigneur en partie de *Flassigny*, lequel en fournit aveux et dénombrement, le 3 janvier 1618, à *Nicolas de Rarécourt* et à *Françoise de Saint Ignon* sa femme, seigneur et dame de *Vidampierre*, *Ville sur Cousance*, *Viller le prudhomme*, et *Murault*. Elle fut confisquée, révolutionnairement, sur les émigrés *Vissec de Latude*, de *la Jalousière*, et à l'encontre de *Louis de Bruly*, (V. *Murault*, p. 1519 et suiv.); puis elle fut adjugée, nationalement, le 13 novembre 1791, à M. *Jean Pierre Louis*, dit de *Bruly de la Roche*, époux de *Anne Le Roi*, fille de *Laurent Le Roi*, admodiateur de la terre de *Jupille*, près de Dun. Leurs enfants la possèdent encore, aujourd'hui. Ce sont : 1° *Marguerite Louis de Bruly*, épouse de Pierre Etienne *Devaux* de Belleville ; 2° *Elisabeth Louis de Bruly*, épouse de Pierre Antoine *Mangeard* de Charny ; 3° et *Elisabeth Louis* de *Bruly*, épouse de Claude *Fallet* le jeune.

---

(1) *Nicolas de Roche* était lieutenant-général de la principauté de *Jametz*, sous le gouvernement de M. *Claude Charles de Housse*, en 1601, sous l'occupation Lorraine ; il était d'origine bourguignonne, et portait : *écartelé*... aux 1er et 4e, *d'argent, à trois fasces de gueules* — aux 2e et 3e, *d'or, au chevron d'azur, accompagné de trois croisettes de même*... Devise : *sublimi feriar sidera vertice*.

On trouve aussi *Anne Marie de Roche* confirmée dans sa noblesse, le 25 juin 1700, et portant : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné, en chef, de deux étoiles de même, et, en pointe, à un croissant d'argent*.

A côté de cette ferme se trouve celle du *Trescent de la Bergerie*, et quelques vestiges de l'ancien *Masnile de Hatton*, intendant des troupeaux de la reine *Richilde*, veuve de *Charles le chauve*, alors que cette princesse possédait le bassin de la *Tinte*, depuis *Quincy* jusqu'à *Douaumont* et *Bezonvaux* (V. aux mots *la Bergerie*, p. 166 — *Breheville*, p. 235, et *Viller* plus loin). Hatton Masnil.

L'appellation de cette cense de la *Roche* offre un exemple curieux de la transformation des noms teutoniques, du bassin de la Tinte, en appellations *Gallo-romanes*.

Chacun se demande... comment *la roche*! dans une vase glaiseuse, où il n'y a pas la moindre parcelle de substance pierreuse? est-ce donc par antiphrase? Ah! c'est que les *origines Tréviriennes* des *basses Wabvres* ont été, bien épaissement, voilées, depuis que les pionniers des moines *maximiniens* de Trèves ont été ensevelis dans l'oubli des premières transformations de lieux!

Au temps de *saint Paul*, 13e évêque de Verdun... c'est-à-dire de 626 à 649... les colonies Tréviriennes des moines de *Saint Maximin* de *Tholey*, et celles de *Metloch*, avaient poussé leurs défrichements au delà d'*Etain*, dans les basses Wabvres, presqu'aux portes de Verdun. Notre village d'*Eix*... autrefois *Exveiller*, près d'Herméville... en était l'extrémité, *in pago Wafrense* (V. la charte d'Etain, *Stana*, au t. II, p. 178 des *Chroniques des Wabvres*). Toutes ces colonies étaient sous la direction de *Wandelinus*, ami de *saint Paul*, et abbé de Tholey.

L'archidiaconat de *Tholey* comprit donc, sous le capitule du *Wabrilensis*, toutes les paroisses rurales qu'avait organisées saint Vandelin — On les trouve énumérées dans la diplomatique de *Hontheim*, t. III, p. 5... et nos villages actuels s'y découvrent, sous des formes allemandes, depuis des siècles effacées. Nous les ferons reparaître aux mots *Warcq*, *Wabvril*, *Witarville*, qui viendront plus loin. La roche, *wand*, était la limite, *mass*, de la chaussée, *dam*, de la *Franche sault*.

ROISES (les) sous *Thy*. Canton de Dampvillers.

Ferme champêtre située à la côte 224, entre la ferme de *Montaubé*, sous la côte de *Romagne*, côte 349, et la ferme de

la Forêt, cote 213, sous le bois des *Roises* et celui des *Graviers*.

Commune d'Azanne.

Cette ferme, comme son nom l'indique, était originairement le séjour d'un chef de *bergerie* (1), du temps des Romains. Elle était sous le mont de la Ville, *subter montem urbis*... de la ville *élevée plus haut*... Mont-Urbel (V. *Romagnes* plus loin).

Canton de Dampvillers.

ROMAGNES sous les Côtes ; *ad Romanas campanias* — *Röemersheim* (2).

(Ch. de 1046, 1049, 1224, 1536, 1582, 1595, 1599).

Ancienne *enclave* de la seigneurie de *Jametz*.

Sur le revers oriental de la côte du *Château*.

L'ancien prieuré de *Sainte Marie Magdelaine*, de l'ordre de Cluny : traditions effacées.

Ecarts : *Mont-Urbel* et *Mont Auberon* — la tuilerie de la *Forêt*, ancien hameau — le *Bois des Moines*, ancienne cense, aujourd'hui ferme champêtre : *Murault* et *Morimont* dépendaient antrefois du Castrum romain.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	6 kil.
	arrondissement	3	1
	département..........	5	8

---

(1) *Roe*, en hébreu, signifie *voyant*, celui *qui voit*... celui qui a la vue (*roi*), sur les mouvements populaires — celui qui surveille les agitations de la multitude (*rab*) - le robin (*rob*) d'un troupeau... celui qui en dirige les pas (*regel*)... qui en est le régulateur .. celui qui est le pasteur (*roe*) des brebis (*raël*).

Le mot *roise* est, par rapport à la *vue* des limites de l'*étendue* d'un pâturage, ce qu'est le mot *roye*, par rapport à l'extension limitrophe des terrains en culture, aux revers des champs et des *graviers* délaissés par les *eaux*.

(2) Etymologie et appellations successives : *ad Romanas, Romangias, Romanges, Romaignes* — *Romagne*.

L'appellation *Röemersheim* se lit dans quelques documents de la généalogie des *von Shelander* d'Azennes et de Jametz.

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 234 à 349 mètres, près *Mont Aubé*.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Etage jurassique *moyen*, formation dite *coralienne — oxford-clay inférieur* — oxford-clay *moyen* — oxford-clay *supérieur — coral rag ;* pierres à chaux. **Géologie.**

La *côte de Romagnes* est une *isle* oblongue de *coral-rag* : elle est ceinturée d'un cordon d'*oolithe ferrugineuse* ; et elle émine du bassin des *argiles d'oxford*, entre l'étage d'*oolithe inférieure*, à l'est, et l'étage *portlandien*, à l'ouest. Cette masse d'argile glaiseuse est, dans sa plus grande puissance, au village même de *Romagnes*. Aussi ce village, qui n'a que quelques eaux superficiaires, n'a-t-il pu réussir, après de grandes dépenses, à la perforation d'un puits artésien : l'épaisseur de ce massif est d'environ 210 m., sur une pente de 1/45 à 1/50, du N. O. au S. E: le forage a été discontinué à 151 m. de profondeur.

Les fragments de coquilles bivalves sont nombreux au-dessus de la ferme de *Morimont* (V. cet art. p. 1481).

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions. **Origines.**

De nombreuses substructions, d'Etain à Pilon, ont attesté le séjour des *colonies romaines* dans le bassin de l'*Othain*. Elles y ont été remplacées par des colonies militaires austrasiennes, répandues de *Metz* à *Rheims*, par la Wabvre et par l'Argonne ; et puis, à mesure que se sont consolidées les vases glaiseuses de *Mangiennes* et de *Billy*, ces colons ont été suivis par les pionniers des couvents tréviriens de *Saint Hilaire* et de *Saint Maximin*, et par la colonie de *Metloch*, laquelle a endigué les eaux des

(1) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier*, p. 78, 218, 257, 312, 573, 923.

marais de la *Thinte*, et a fondé *Dampvillers*. Après eux, encore, le nouveau sol fut départi, pour la fondation de quelques autels rustiques; puis s'élevèrent quelques églises. Celle de *Romagnes* est des plus anciennes. Son autel, ensemble ceux de *Ville*, de *Orne*, de *Loupmont*, de *Pilon*, *Aix*, *Affléville*, *Gondrecourt*, furent compris dans la concession qu'en fit, par sa charte de 1046, l'évêque *Thiéry*, à l'abbaye de *Saint Maur* de Verdun.

Romanges figure, également, dans la bulle de 1049, donnée par le Pape *Léon X*, pour la spécification des terres et églises du même couvent : on y lit : *ad Romanas mansos quatuor et dimidium, cum banno;* et, plus haut, on trouve : *ad Romanas mansus unus*. Cette bulle énumère, aussi, au profit du même monastère, les localités voisines, telles que *Chaumont*, *Ville*, *Orne*, *Louvemont*, *Brabant*, *Azennes*, *Ville*, *Pilon*, etc.

Erection. Non du fondateur ; inconnu : *Montis Urbs* fut, sans doute, une capitale, placée près du *castrum retranché*, au lieu dit le *Châtel*.

Population. D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : en 1726, 55 feux ; -- d'après le recensement de 1836, 695 habit. — en 1846, 746 h. — en 1856, 643 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1698, - judiciaires, 1675, avec lacunes.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1838, 1418 h. 54 a. 58 c.

Nombre des maisons : 174.

Jardins et chènevières	20 h.	56 a.	10 c.
Prés et pâtures fauchables	237	93	27
Terres labourables	774	97	40
Vignes	10	21	29
Bois	200	89	20
Clairs chênes	110	09	10
Landes et friches	29	99	56
Etangs, noues et routoirs	8	41	10
Superficie non imposable	25	77	56

Cours d'eau : aucuns cours d'eau, autres que les petites fontaines dites : *à Maury* — sur le *Mont* — au *ro, rangeant le*

jardin Saint Pierre; ro, signifie *rangé autour de,* en hébreu; d'où le mot *ronger.* — Usines; une *tuilerie,* et, autrefois, un moulin à vent.

Revenu net imposable : 26,456 fr.

Bois : 305 h. 26 a. (abornt de 1745 — aménag. de 1842); — prés et pâtures, 88 h.; — terrains vains et vagues, indéterminés. Biens communaux.

Valeur approximative des ter.. communaux : 475,724 fr. 50 c.

L'impôt foncier a été assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.*, 12 fr. 10; — *Prés,* 37 fr.; — *vignes,* 25 fr.; — *Bois,* 15 fr; — *Jardins,* 54 fr.; — *clair-chênes,* 7 fr. — *étangs,* 24 fr. Not. agricoles.

A *Azanne* les bases sont : *terres,* 9 fr. 90; — *prés,* 37 fr.; — *vignes,* 24 fr.; — *bois,* 17 fr.; — *Jardins,* 50 fr.; — *clairs chênes,* 10 fr.; — *étangs,* 24 fr.

Valeur vénale commune (V. *Azannes,* p. 91, par comparaison). Les terres sont supérieures sur le territoire de *Romagne*).

Le vin de la *côte Saint Pierre* est d'une qualité exceptionnelle, pour le pays. Il a beaucoup de ressemblance avec celui de Bar; mais il est plus corsé et assez capiteux.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons, bûcherons, tuiliers. Notions industrielles.

Au lieu dit le *Châtel,* sur la côte, on peut encore reconnaître l'emplacement d'un *ancien camp fortifié* : sa position était de l'ouest à l'est: la pente de l'escarpe, sur Romagnes... le gisement de ses resauts, énormes bancs de calcaire et d'argile, qui se brisent l'un sur l'autre, sous un angle de 45°, tout accuse une *munition* défensive, de *premier ordre,* contre une aggression débouchant de *Longuion* sur Verdun, ou de *Metz* sur Dun. Ce camp doit se rattacher aux sanglants souvenirs de la veuve de *Sigébert Ier* (566 à 613), cette fameuse *Brunehault,* dont le nom est encore porté par le bois d'entre *Mangiennes, Pilon,* et *Nouillompont* — son souvenir se rattache, encore, au chemin dit de la *Reine Blanche,* ancien *Keim* et voie ferrée, qui traverse le territoire, de l'est à l'ouest... ce chemin monte, puis redescend, au flanc droit de l'ancien camp. Archéologie.

V. le procès-verbal des chemins, de l'an 1562, mentionnant :

Le *haut chemin de Metz*, près de la chaulcie *Aubery*, sous *Mont Aubé*. — Le *haut chemin de Verdun*, à la grande pièce des *Palis* des retranchements. — Le *haut chemin entre les Costes* et le *haut chêne*. — Le *haut chemin de Marville*.

Administration. Nom des maires : en l'an 8, F. *Cochenet*; — 1806, Th. Hub. *Jacques*; — 1807, Laur. *Josset*; — 1812, Cl. *Lecomte*; — 1815, P. Ch. *Gilles*; — 1823, J. Jacq. *Nizard*; — 1833, J. N. *Gilles*; — 1837, J. J. *Nizard*; — 1848, Jacq. *Gilles*; — 1852, P. Ch. *Nizard*, encore en fonctions.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves*; portion cédée au Verdunois; — archidiaconné de la *Princerie* de Verdun (1); — doyenné de *Saint Martin* de Chaumont (2); — cure de *Saint Blaise* de Romagnes; — anciennes annexes et dessertes : celles de *Saint Pierre* de Murault et de *Saint Paul* du Mont Urbel.

Les trois églises subsistaient encore en 1656.

Abbaye suzeraine : celle de *Saint Maur* de Verdun; — prieuré de *Murault*, dépendant de *Metloch*; — hermitage : celui de *Saint Maur*, à Flabas; — oratoire primitif : celui de Saint Blaise, *in Romangiis*; — église matriculaire : celle de *Chaumont*; — chapelles : celles du château de *Murault* et du *Mont Urbel* qui n'existent plus.

Noms des patrons : *Saint Blaise*, dans le principe; ensuite *Saint Pierre* et *Saint Paul*.

Epoque d'érection : la première église existait avant 1046; — reconstruction : celle actuelle est romano ogivale.

Clergé. Noms des anciens curés le plus anciennement connus :

En 1675, F. *Rolet*; — 1676, F. *Haumont*; — 1700, L. N. *Gode*; — 1704, J. *Périn*; — 1764, E. *Tourneau* (3); —

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de (V. *Azanne*, p. 92). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de (V. *Chaumont*, p. 341).

(3) Ce prêtre distingué, comme il en existait tant, autrefois, à la tête des paroisses rurales, où ils avaient autant de mérite solide, sous des

1776, N. Hub. *Gouget ;* — 1791, N. *Parisot,* curé constitutionnel.

Curé actuel : M. *Labainville.*

Les deux anciennes cloches furent baptisées le 28 octobre 1726 : l'une, nommée *Barbe,* fut levée par le major d'*Haumont* avec *Barbe Mariez*, dame d'*Anglemont* — l'autre, nommée *Anne,* fut levée par M. G. *Mariez,* greffier en chef du bailliage de Verdun, avec *Anne Lagarde,* dame de *Vissec* de *Latude* de *Murault.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des anciens seigneurs de *Jametz;* — patronage à la collation de l'abbesse de *Saint Maur* de Verdun ; — dixmage au profit de la même pour 2/3; le surplus au curé ; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes. **Ordre temporel.**

Anciennes divisions civiles.

Anciennes cités de *Trèves* et de *Verdun;* limites indécises ; — royaume d'*Austrasie;* empire *Germanique;* — anciens *pagi :* ceux du *Wabrilensis* et du *Calvomontensis;* — comté épiscopal de *Verdun;* puis du *Luxembourg*, par indivis avec *Bar;* ensuite principauté de *Sedan* et seigneurie de *Jametz;* — duché de *Lorraine*, par conquête; puis du *Clermontois;* — haute Jus- **Ordre politique.**

---

formes aimables, que de vertu religieuse, sous une tolérance évangélique, mourut, à Romagnes, le 17 août 1775, et il fut inhumé devant la porte du clocher, en présence de tout le clergé du décannat de Chaumont, alors composé de : N. *Gillant*, curé d'Ecurey, J. G. *Gœury,* curé de Moirey; *Loison,* curé de Thy; *Blondin,* curé de Chaumont; L. *Serrier,* curé de Damvillers; J. *Gaspart,* curé de Wavrill; N. *Guiot,* curé de Grémilly; L. *Fossy,* curé de Lissey — Simon *Pilon,* prieur de Châtillon — *Varaigne,* curé de Dieppes, Doyen, et, encore, en présence de M. *Rouyer,* lieutenant-général au bailliage du Clermontois. Son panégyrique est dans l'acte de décès.

tice des princes de *Condé*, dans les derniers temps; — fiefs et arrières-fiefs: *Murault*, *Morimont*, *Mont Urbel*, et autres censes.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire Loi et anciens usages du *Vermandois*.

Mesures de: pour les grains et les liquides, *Damvillers* — pour les bois et les terres, *Damvillers*.

Indication de l'étalon local: l'arpent de 100 p.; la perche de 20 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Sedan* et *Raucourt*; — assises des pairs de la seigneurie de *Jametz*; — Cour supérieure de *Saint Mihiel*; ensuite le parlement de *Metz*; puis *Paris*: — ancien bailliage de *Verdun*, à partir de 1631; ensuite celui de *Jametz*, puis de *Varennes*, après 1687; — ancienne prévôté de *Jametz*, à partir de 1687 (1); — ancienne Justice seigneuriale des baillifs, sous les princes de *Sedan*; — Justice foncière des maire, lieutenant de maire, eschevins et greffier du lieu.

Transformations sociales. On a dit à l'art. *Jametz*, p. 956, comment et pourquoi, à partir de 1649, la *terre et seigneurie de Jametz* comprenait, sous les *princes de Condé*, le *fief de Romagnes* sous les côtes, celui de la *Magdelaine*, celui du *Jay*, les censes de *Thyl*, des *Roises*, de la *Forêt*, *de Mont Aubé*, et de *Proïville les Dun*.

Avant cela, sous les *princes de Jametz* et de *Sedan*, la seigneurie de Romagnes appartenait, pour 2/3, aux *Lamarck*, et, pour le surplus, aux anciens sires d'*Azanne* et de *Murault*.

Ce fut *Robert de la Marche n° 2 - de Croy*, qui, le 18 juillet 1536, accorda une charte d'immunités à ses bourgeois de Romagnes, en les plaçant sous la sauvegarde de l'empereur

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Jametz*, p. 965).

Charles V, alors maître de Dampvillers — *Philippe II* d'Espagne leur confirma ces priviléges, le 18 mai 1595, et le 5 janvier 1599. Son successeur leur accorda des foires et marchés. Ils conservèrent une justice locale indépendante, et le siége d'un notariat, qui se trouvait dans la famille *Holdrinet*.

Alors *Nicolas de la Roche*, seigneur de *Monhairon*, en partie, était lieutenant général au gouvernement de la province, commandée par *Claude Charles de Housse*, et *Jean Symon* en était bailli, pour les Lorrains (V. la *Roche*, p. 1740).

ROMAGNE sous Montfaucon ; *ad Romanam companiam* (1). Canton de Montfaucon.

Cette paroisse avait autrefois *Bantheville* pour annexe.

Sur l'*Andon*.

Ecarts : la ferme de la *Robinette*, et celle de la *Vieille Tuilerie*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	9 kil.
	arrondissement.....	3	5
	département.......	7	0

Orientation, par rapport à Montmédy, S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 221 à 276 mètres, à la côte de Châtillon.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Romania ;* La Romagne ; Romaigne ; Romagne.

Rom... Rome-mouth, en hébreu, signifie *elatio*, épanchement soit phisique, soit morale, celle du courage, de la grandeur. Les Romains ont largement justifié qu'ils avaient reçu cette force d'expansion, *roumi* elle appartient, d'ailleurs à l'homme, que Dieu a fait *grand, roum*, en l'instituant le *roi* de la nature, *roe*... c'est-à-dire le *voyant*... le pasteur *qui voit*... celui qui *veille* au troupeau... celui qui est à la tête, *rosh*, des êtres de la création. Toutes ces idées dérivent du mot *roua*, qui signifie *souffle de Dieu*. Géologiquement, *ro* signifie ce qui est *rangé en cercle*.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie. 1° Etage jurassique *supérieur;* formation dite *portlandienne* de la huitième époque onthologique — calcaires à *astartes supérieurs* — marnes à *gryphées-virgule* du *gault;* minerai de fer peu abondant — *gaize.*

Ce territoire offre, superficiairement, les dernières émergeances dn *portland :* elles se manifestent de *Cierges* et *Nantillois,* aux approches de *Bantheville,* par quelques dépôts de *marnes à gryphées-virgule,* dont l'amas le plus notable forme une *lunelle,* en contr-ados du village de *Romagne.* C'est un petit golfe, dans les *gaults* manifestateurs des *sables verts,* et de la *gaize* du bassin de l'*Aire.* Cette particularité géologique justifie le *radical* appellatif de la localité. A partir de Romagne, la formation *crétacée* s'arrange en cercle (*ro;* en hébreu), s'épaissit et se prononce, de plus en plus apparente, dans l'*argile du gault* et dans la *craie tufau* de *Landres* et de *Saint Georges;* c'est-à-dire dans les champs gaulois, (*galti campaniæ*).

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

Romagne doit-il son appellation aux accidents de son sol, accidents identiques à ceux de la *Romagne comarchienne* de l'Italie ? ou doit-il son nom aux souvenirs d'une *villa* de campagne gauloise, ou d'un *prædium villare gallo-romain ?* Tant qu'on n'aura pas secoué les préjugés de la routine étymologique, cette dernière supposition paraîtra la plus admissible, avec d'autant plus de motifs que notre village campanien est placé sur l'ancienne voie des hauteurs, *larvia;* c'est-à-dire sur la chaussée qui, de *Jupille,* conduisait tant à *Chaalons* qu'à *Rheims...* soit par les *hautes chevauchées romaines,* dans les bois de *Châtel*

---

(1) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier,* p. 82, 89, 366, 520, 528, 623.

et d'*Apremont,* et par le *défilé de Clermont*... soit au travers des *forets de l'Argonne,* sous la *corne* du *passage* de l'Aire (les monts *crochets* de *Cornay*), et par le *défilé de Grandpré.*

Dans l'une ou dans l'autre supposition, notre *Romagne* aura pris naissance, par l'aggrégation de quelques troupeaux, dans les premiers *cortili* des *landres* de l'A*ndon*. Rude labeur, *durum opus,* de nos pères... *duro cortorum labori, apud Remos, votati*! Tout indique que des troupes romaines, ont, ensuite, stationné, *in Castellione,* au sommet culminant du bois de *Romagne* (cote 276), dit à la côte *Saint Germain* (1).

Noms des premiers possesseurs connus : *Landericus* d'Ardenne, dit *de Polliaco* (Ch. de 1067), ensuite *Renier de Landreville,* un des six pairs de la chastellerie de *Dun-Aspremont-Grandpré.* **Erection.**

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : environ 80 feux; — d'après le recensement de 1836, 695 hab. — en 1846, 690 h. — en 1856, 673 h. **Population.**

D'après les archives communales, à partir de 1674, avec lacunes; — judiciaires, 1711. **Tenue des registres.**

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1843, 1569 h. 85 a. 31 c. **Territoire.**

Nombre de maisons : 186.

Jardins et chènevières	23 h.	00 a.	26 c.
Prés et pâtures fauchables	92	57	58
Terres labourables	997	33	26

(1) Il est plus que probable que cette côte a été confondue avec celle des *dunes* (entre *Lions* et *Murvaux*), dans la description des limites de l'*ancien comté de Verdun*, par le moine anonyme de *Saint Vennes,* de la fin du IX[e] siècle (V. *Brèheville,* p. 234 et 239.)

Le point de départ ne concorde, en effet, avec celui de retour, *ad Leones Montisfalconis,* qu'en plaçant le *castrum Adriani* à Cornay... *castrum Quarnaium* (Ch. de 1052). Le châtel de *Caheri,* indiqué sur le périmètre de parcours, était en face du confluant des eaux du revers de *Romagne,* par *Gennes,* et par la *Buanthe* de Montfaucon.

Bois	417	24	90
Landes et friches, carrières et minières	11	09	25
Superficie non imposable	28	60	06

Cours d'eau : l'*Andon* — la fontaine *Larvie* — la fontaine *Saint Nicolas ;* — Usines : 1 *moulin* à eau ; 2 *brasseries ;* une *distillerie ;* une *huilerie.*

Revenu net imposable : 31,307 fr. 71 c.

Bois : 244 h. 29 a., à la côte *Saint Germain ;* — *idem,* 139 h. 72 a, aux cantons dits : le *cul du Bois* — *Valleloup* — la *vieille Tuilerie* — les *Oeilleux*... dont une trentaine d'hectares en clairs chênes ; — terrains vains et vagues : 11 h. 9 a.

Valeur approximative des terrains communaux : 612, 830 fr.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.,* 14 fr. 40 ; — *prés,* 55 fr. ; — *bois,* 15 fr. ; — *jard. et chèn.,* 60 fr. ; — *friches,* 50 c. ; — *clairs chênes,* 8 fr.

Ces bases sont les mêmes qu'à *Consenvoie,* à *Dannevoux,* à *Montfaucon,* terrains similaires : ce sont les cotes les plus élevées du canton, sinon à *Régniville,* où elles sont supérieures.

Il est facile d'établir la valeur vénale moyenne, en se reportant, par comparaison, aux pages 423, 490, 1368.

Les cultures générales sont les mêmes qu'à *Bantheville* et à *Montfaucon.*

Notions industr. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, bûcherons, artisans. Autrefois des fabriques de sergerie, bonneterie, tissiers en toile, fouleurs de bas, quelques affineurs de forge.

Zoologie. La *Gaize* est une pierre morte, connue sous le nom de *tuf* dans le Perthois. C'est une roche tendre et altérable, qui a subi de fortes dénudations, par les eaux diluviennes et les sables Ces altérations sont constatées par quelques lambeaux, restés, comme témoins, à la surface du *gault,* notamment à Romagne. Cette formation recèle un grand nombre de fossiles organiques, dont le plus abondant est le *grypheu virgulea ;* on le trouve sur une épaisseur de près de 10 mètres. Ces fossiles sont mélangés d'*oxigires,* tels que le *pecten dyonisius, l'anomia raulinea* — on y

trouve aussi des ossements fossiles d'*ichtyosaures*, *plesiosaures*, *crocodiles*, *tortues*, *poissons marins*, *polypiers*, *ammonites* (1).

Le minerai de fer, dans les assises de sables verts, a été exploité à Cierges, à Romagne, et à Montfaucon, au (gouffre des *awis*, cote 283).

Noms des maires : en l'an 8, Jacq. *Aubriet* ; — an 11, L. *Piquet* ; — 1808, F. H. de *Paviot* ; — 1817, J. N. *Brion* le jeune ; — 1820, E. *Taillart* ; — 1827, L. X. de *Pouilly* : — 1830, J. L. *Lacorde* ; — 1841, H. M. *Savine* ; — 1848, N. *Gilbin* ; — 1852, P. J. *Mangin* ; — 1859, *Gattelet*. Administration.

Romagne avait des notaires royaux et seigneuriaux, au nombre desquels on peut citer les noms de : .... *Ledoux* ; *Laprêle*.

Cette commune a été le siége d'une justice de paix.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de Rheims ; *Durocortorum Remorum civitas* ; — archidiaconné de *Champagne*, siégeant à *Grandpré* (2) ; — doyenné de *Saint Giles* de Dun (3) ; — cure de *Saint Michel* de la Romagne ; — annexes et dessertes : celles de *Bantheville*, de *Bolandre* et de *Bouru* ; — abbaye suzeraine : les moines de *Chéhéry* percevaient quelques dixmes, par concessions anciennes des sires de *Landreville* et de *Cornay* ; — hermitage de la fontaine *Saint Nicolas* ; tradition effacée ; — oratoire primitif : celui de la *chapelle Saint Georges*, à la côte de *Châtillon*, dans le bois de *Saint Germain* ; tradition douteuse ; — chapelles bénéficiales 1° de *Saint Jean Baptiste*, dite des *Sainctignons* — 2° de la *Vierge* — 3° du *Saint Sacrement*. Ordre spirituel

Noms des patrons : *saint Michel*, *saint Georges*, *Saint Jean* et *Saint Nicolas*. Tableaux de prix.

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 366, 520, 528.

(2) Ressort de cette archidiaconné sur les décannats de : (V. *Aincreville*, p. 8). — (3) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem*).

Clergé. Noms des curés, chapelains, ou vicaires, le plus anciennement connus; antérieurement à l'ordre actuel :

En 1711. Cl. *Holeau*, curé; — 1712, F. *Ponsardin*, chap.; — 1719, J. *Arnould*, vic.; — 1720, Ch. *Courtois* et J. B. *Legrand*, chap.; — 1722, J. *Golzart*, c.; — 1745, J. *Golzart*, chap. — 1769, J. F. *Holeau*, c.; — 1778, H. *Godet*, chap. — M. *Holeau* a exerçé jusqu'en 1792.

Sous l'ordre actuel MM.: .... *Larose*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie : celle des sires de *Landreville*, sous voués de *Dun* et de *Grandpré;* — patronage, à la collation des mêmes, ensuite des sires de *Romagne;* — dixmage, au profit des mêmes et des moines de *Chéhéry*; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Durocortorum Remorum;* Rheims; — royaume de *Neustrie*... France; — ancien *pagus* du *Dolmensis;* sous pagus du *Dormensis;* — baronnie de *Landreville;* — comté de *Dun* et de *Grandpré;* — marquisat de *Buzancy-Apremont;* — duché de *Champagne* (échange de *Sainte Menehould* contre *Omont*); — hautes Justices des seigneurs de *Landreville* et de *Romagne;* — fiefs et arrières-fiefs: trois châteaux mouvants de *Landreville*, de *Landres* et de *Bolandre*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Vermandois-Rheims* — châtellenie d'*Omont*.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches; *Grandpré*; — pour les liquides; *Bar le duc* — pour les bois et les terres, *Montfaucon*.

Indication de l'étalon local: l'arpent de 80 p. — la perche de 19 pieds 8 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Vitry-Sainte Menehould;* — assises des pairs de la chastellerie de *Dun-Aspremont;* — Cour supérieure du grand bailliage du *Vermandois;* présidial de *Rheims;* — ancien bailliage de *Sainte Menehould;* ensuite celui de *Clermont;* — ancienne prévôté de *idem;* ensuite celle de *Varennes* (1).

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries, et leur extinction.

La chastellerie-pairie de *Landreville*,

tête de fief des seigneuries de *Romagne, Landres, Bolandre, Cierges, Cunel* et *Nantillois*. Ordre féodal.

« ***Etiam hascendo tremendus*** »
(**devise des Maillart de Landreville**).

Le *cimier* du casque, le *cri* du combat et la *devise* de la bannière, le *champ*, le *métal* et le *meuble* de l'écu, tels étaient les *insignes :* 1° de l'*origine;* 2° de la *conduite;* 3° et du *mérite*... des membres de la haute chevalerie. Insignes chevaleresques.

Prenons la *maison de Landres* pour type... soit que vous cherchiez les origines de cette famille dans ses relations avec les Princes évêques et les Citains de Metz, (maison de *Lendres-Briey*)... ou dans ses relations avec les princes évêques et les citains de Liége, (maison de *Landres-Pouilly*), vous trouvez ses origines, *dans le cimier,* comme descendant de *Jean Colley* (2)

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. au *grand Coutumier* de France, t. III, p. 347).

Le dernier prévôt de Varennes, qui a cotté les registres de Romagne, de 1714 à 1736, était *Jean Mauclerc,* dont les descendants ont habité Sainte Menehould.

(2) *Jean d'outre Meuse* dit que *Jean Colley* reçut, en 998, un *écu d'argent, en champ d'azur,* des mains du roi *Robert de France,* qui s'é-

dit *Maillart,* gonfalonnier de l'église de Liège, sous les évêques *Notger* et *Baldéric,* au temps du règne des empereurs *Othon le grand, Othon II, Othon III,* et *Henry II.* Témoins les *deux masses* des de *Landres-Briey* (1).

Arnoul de Are, sire de Vianden.

Arnoul, dit *Maillart,* vient après *Jean Colley* — il est cité, dans l'histoire de *Vianden,* sous cette mention (2) :

« *Arnoul de Are,* sire de *Vianden* et de *Wiltz,* celui qui » fut, il est probable, époux de *Clémence de Chiny,* contracta, » en 981, une étroite alliance avec *Godefroid le jeune* comte » d'*Ardenne, Albert Ier* comte de *Namur, Henry* comte de » *Durbuy, Waleram Ier* comte d'*Arlon,* et avec les *citains de* » *Metz,* contre l'empereur *Othon II.* » Ce seigneur avait l'*écu d'argent, en champ de gueules,* et portait le chapeau de gonfalonnier — Il s'illustra, en outre, dans la guerre que *Gothelon* duc de *basse Lorraine,* et *Reginaire,* évêque de *Liège,* soutinrent, en 1037, contre le comte *Eudes de Champagne,* pour la succession au royaume de *Bourgogne transjuranne,* après la mort de *Rodolphe le fainéant,* révolution politique qui transféra de

---

tait porté à la défense de l'église de Liége, et qu'alors le prince évêque lui conféra *le fief de la Sauvenière,* principal quartier de la cité épiscopale, ce qui lui conférait *juridiction, quasi souveraine,* sur plus de 3,000 hautes justices, dans les comtés de *Namur,* de *Salm,* de *Looz,* de *Vianden,* dans le *Brabant* et dans le *Luxembourg* ; de là l'emblème du *lion issant.*

(1) *Lendres-Briey* porte : *d'or, à trois pals de gueules.* Cimier : *un chapeau de gueules, orné de deux massues d'or.* Telles étaient les armes de : *Habram de Lendres,* époux de *Catherine,* fille de *Robert de Watronville* — de *Didier de Lendres,* époux de *Jeanne de Puligny* — de *Périn de Lendres,* sire de *Tichemont,* époux de *Walburge de Haussonville* — de *Wary de Lendres,* époux de *Blanche de Barbançon* — de *Nicolas de Lendres*-de *Brye* baron de *Fontois,* époux de *Catherine de Chahanay-Apremont* — d'*André de Lendres de Brye,* époux de *Jeanne de Housse,* père de *Catherine de Lendres de Brye,* femme de *François du Hautois,* seigneur de *Vaudoncourt* et de *Gouraincourt.*

(2) Histoire de *Vianden,* par le docteur *Neyen,* p. 64.

nombreux cadets d'Ardenne dans les régions du *Jura* (1).

Vient ensuite *Jean*, dit *Maillart*, gonfalonnier de l'église de Liège. C'est lui qui, en 1112, ayant escaladé, le premier, les murs de Milan, assiégé par l'empereur *Henry V*, en reçut, pour armes de récompense, un *lion issant*, avec la devise : *etiam hascendo tremendus*. **Jean Maillart.**

Le *lion issant*, à mi-corps, ou à tiers corps, ornait l'écu de diverses maisons quasi souveraines :

Voyez celle de *Pierrefort* et l'écu des *Noverois* et des *Cherizey*, successeurs des Pierrefort, sur le *champ d'or* des princes lorrains alliés aux *Lenoncourt*.

Voyez le *lion* des *Van der Straten*, du corps eschevinal dit le *Franc de Bruges*, dont le blason primitif était : *fascé, d'argent et d'azur, de huit pièces, au lion naissant de sable, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, portant au col une croix pendante, de même, et brochant sur les six premières fasces* (2).

Voyez le lion *issant* des *Lamarck*, des *Longue-coffe*, des *Frasnel*, etc.

Celui des *Maillart* grandit, pendant trois siècles de luttes, où la bannière de *Saint Lambert* fut portée par : *Godefroid*, fils de *Jehan I*er — *Ermenfroid*, — *Arnoud II* et ses sept frères — par *Jehan II* — par *Gérard* et ses quatre frères, — par *Arnud III*, tombé victime de la guerre civile, d'abord entre les

---

(1) V. notre histoire de *Chiny*, t. 1er, p. 260, 301, 314, 332 ; — t. II, p. 72 à 78.

(2) Après diverses modifications, *Charles V*, en 1521, voulant récompenser les services de *Pierre Van der Straten*, son conseiller, augmenta d'un *chef d'or, chargé de trois pieds d'aigle d'empire*, les armes de *Richard*, eschevin du *Franc de Bruges*, en 1246, qui étaient : *de gueules, à trois épées d'argent, à la poignée d'or, mises en bande, les pointes en bas*. Ce sont là les armoiries actuelles des *Vander Straten — Waillet — Wallay* — et *Ponthoz*, dont l'écu est surmonté d'une *couronne d'or, à cinq fleurons, et soutenu de deux aigles*, avec la devise : *Preux et loyal*.

Liégeois et les Huytois, ensuite entre ceux dits *des Prez* et ceux dits *les Maillards des Sauvenirs* — enfin par *Henry de Maillart,* proscrit par les dissensions civiles de sa patrie, et auquel commence la filiation authentique de nos *Maillard* ardenno-campaniens.

Henry de Maillart.

Henry de Maillart, après avoir servi la France, avec ses frères *Jean* et *Pierre,* dans l'armée de *Charles d'Anjou,* en 1337, 1338, 1348, 1349 et 1350, s'établit dans les Ardennes françaises, avec *Catherine de Marnande* de Liége son épouse.

De leur union provinrent : *Roques,* chevalier de Saint Jean de Jérusalem, en 1388 — *Ives* ou *Ixelman Ier,* capitaine du château de *Warcq* et gouverneur de *Maubert Fontaine,* en 1459 — *Eustache,* commandant de la cavalerie impériale contre les Turcs, en Transylvanie, — enfin *Jean de Maillart,* 7e du nom, seigneur de *Thys,* gouverneur de *Montcornet,* lequel, en 1496, épousa *Jehanne des Ayvelles.*

Gratien de Maillart-Isnard.

Ce fut celui-ci qui fut la souche de la maison *Maillart de Landreville,* par l'alliance de son fils *Gratien* avec *Thierette d'Isnard,* baronne de *Landres,* fille de *Geoffroy d'Isnard* et de *Béatrix de Grandpré,* petite fille, par celle-ci, de *Gobert III,* comte de *Grandpré-Grandpré,* et de *Claude de Roucy du Bosc,* et arrière petite fille de *Jean,* comte de *Grandpré* IVe du nom, et de *Catherine de Châtillon.*

Gratien de Maillart fut seigneur de *This, Tournemonde, Neuville les This, Guignicourt, Saint Marcel les Flavi, Warbi, Mézières,* en partie, *La Grève, Saint Marceau d'Ouilly, Lafosse,* la *vallée de Magne, Sommerances, Champigneules, Bayonville* et la *forge Maillart* : il fut titré *baron de Landres,* gouverneur de *Watefall,* puis de *Warcq,* puis de *Maubert fontaine,* et, de son mariage, en 1517, avec *Thieriette d'Isnard,* il eut : 1° *Jean* 8e du nom, gouverneur de *Montcornet,* tué à la bataille de Montcontour, le 28 octobre 1549, après avoir été marié à *Judith de Gourcy.* — 2° *Charles,* seigneur de *Fléville,* homme d'armes du duc de Guise, tué au siège de Metz, le 1er janvier 1553. — 3° *Claude,* seigneur de *Géromont,* gouverneur de *Montcornet,* époux d'*Idelette de Beaumanoir-Vignacourt.*

— 4° *Pierre* 2e du nom, *baron de Landres*, marié, le 13 juin 1563, à *Guillemette de Beauvoix*; dont *Charles* et *François*, chefs des branches de *Landre et Hanneffe* et de *Landreville* (1). — 5° Et *Françoise*, mariée, en 1539, à *Nicolas de Pouilly*, fils cadet de *Nicolas* et de *Marguerite de Failly* (2).

C'est à cette union que commence la branche de *Pouilly-Romagne*, ci-après.

Les derniers seigneurs de Romagne et leurs trois châteaux.

Les de *Pouilly* de *Romagne* et *Bethaucourt*, titrés barons d'*Esley*, sont une branche cadette des *Pouilly d'Esnes*. **Branche de Pouilly-Romagne.**

Ils remontent à *Gillet de Pouilly*, chevalier, seigneur de *Louppy les deux châteaux*, époux de *Marguerite de Failly*, dame d'*Esnes*, fille de *Thomas de Failly* et de *Louise du Hautoy*.

De ce mariage étaient issus : 1° *Gérard*, dont il a été parlé à l'art. *Louppy*, p. 1166; 2° *Nicolas*, dont il va être question.

Nicolas de Pouilly, 35e du nom, chevalier de Malte, épousa, en 1539, *Françoise de Maillart*. Cette dame était fille de *François Gratien de Maillart*, chevalier, baron de *Landres* **Nicolas de Pouilly.**

---

(1) Alliances subséquentes : *Beauveau d'Espanses — Saint Blaise de Suzanne — Choiseuil d'Ische — Vassinhac-d'Imécourt — Reiffemberg de Raigecourt — Pouilly-Mensdorff — Vassinhac d'Imécourt-Pouilly — Beauvois du Hautois — de Malhortye.*

(2) La branche de *Landre et Huneffe* est, actuellement, représentée par M. *Edouard de Maillart*, baron de *Landres*, ancien maire de *Stenay*, ancien membre du Conseil général de la Meuse, demeurant au château de Landreville, époux de Mlle *de Marloy*, dont il a plusieurs enfants.

La branche des *comtes et marquis de Landreville* est subdivisée en deux rameaux, dont les rejets sont encore vivants.

Armes actuelles : d'*azur*, à *l'écusson d'argent* (qui est de Vianden), *en abyme*, surmonté d'*un lion naissant, de même, armé et lampassé, de gueules*.

et de *Thieriette d'Isnard*. Elle était petite fille de *Geoffroy d'Issenart* (1), chevalier, seigneur de *Landres* et *Saint Georges*, *Sommerance*, *Sivry les Buzancy*, et *Champigneules*, et de *Béatrix de Grandpré*; celle-ci, sœur de *Jeanne de Grandpré*, femme de *Henry de Pouilly*, sire de *Pouilly*, *Baalon*, *Quincy*, *Luzy*, *L'échelle près Binarville*, et *baron de Cornay*.

Jehanne et *Béatrix de Grandpré* étaient filles de *Gobert II*, comte de Grandpré, marié, en 1481, à *Claude du Bois Rouscy* (2).

Jehanne était dame de *Cornay*, *Fléville*, *Marcq*, *Lançon*, *Binarville*, *Viaixnes la ville*, *Dompmartin sous Hans*, *Courtemont*, *Bezongnes*, *Boureuilles*, *le moulin de Therme*, et le fief d'une cense, à *Beaumont*, en Argonne. Elle avait, en 1502, le 25 mars, fait entrer la *sirerie de Cornay* dans la famille de *Pouilly*, en s'unissant à *Louis*, lieutenant des hommes d'armes d'ordonnance du roi *Louis XII*, dans la compagnie du duc de Bouillon *Robert II de la Marck*, puis chambellan du roi *François Ier*, et qui, en 1508, devint le *premier baron de Cornay*.

Béatrix de Grandpré était dame de *Saint Juvin*, *Champigneules* et *Sommerance*; elle fut mariée à *Geoffroy d'Issenart*, seigneur de *Landres*, *Saint Georges*, *Sivry les Buzancy*... dont vinrent deux filles : *Jeanne* d'Issenart, épouse de *Regnault*

---

(1) *Isnard*, ancienne maison Asperomontaise - Buzanceienne, éteinte depuis plusieurs siècles, portait : *de sable, au sautoir d'argent; accompagné de quatre molettes de même.*

(2) *Gobert II* était fils de *Gobert Ier*, comte de *Grandpré*, et d'*Alix du Châtelet*, en Lorraine. — *Gobert Ier* avait succédé, en 1460, à son cousin *Édouard*, comte de Grandpré, (Charte d'affranchissement d'*Aincreville*, de l'an 1381).

Édouard avait acquis le château de *Cornay*, en 1441, de *Jacques de Grandpré*, dit de *Hans*, et de sa femme *Isabeau de Bethune*, et le sire de *Hans* le tenait de son oncle *Guyt de la Loge*, fils de *Jehan de la Loge*, desquels on remonte aux premiers sires de Quarnay, *castum Quarnayum*, en 1052.

d'Allamont, seigneur de *Massiges*, les *Champys*, et *Bolandre*... et *Thieriette* d'Issenart, femme de *François Gratien de Maillart de Landreville*, seigneur de la *Grève*, lequel devint seigneur de *Landres*, et dont la fille *Françoise* épousa *Nicolas de Pouilly*.

Tel fut le trait d'union entre les seigneuries de *Romagne*, de *Bolandre* et de *Landres*, procédant de *Landreville*, ancienne pairie des Dunes, au temps de *Richer* de Dun (Ch. de 1278).

Du mariage de *Nicolas de Pouilly*, avec Françoise de *Maillart de Landreville*, naquirent : *Alexandre* qui suit — *Claude* mariée, en 1545, au chevalier *Alexandre Claude* de *Saint Beaussant* — *Louis* — et *Lambert;* ceux-ci n'eurent pas de postérité.

Alexandre continua le rameau de Romagne, Bethoncourt et Esly, et il eut les seigneuries de *Saint Blaise* et de *Saint Pierre* sur Chiere. Il épousa sa belle-sœur *Anne de Saint Beaussant*, fille de *Claude* (1) et de *Poncette de Boham* (2) Il en eut trois fils : *Daniel* qui va suivre — *Jean* qui épousa 1° *Antoinette de Pavant ;* 2° *Anne de Failly*... desquelles point d'enfants — et *Philippe*, tué, en 1630, à l'assaut du fort de *Salses*, en Roussillon, sous les ordres du prince de Condé. Alexandre de Pouilly.

Daniel de Pouilly, chevalier, seigneur de *Romagne*, *Bethoncourt*, *Saint Blaise*, baron d'*Isly*, devint gouverneur du château de *Conflants*, en Jarnisy — il eut deux femmes : la première, qu'il épousa le 16 mai 1594, fut *Christine de* Daniel de Pouilly.

---

(1) *Saint Beaussant*, ancienne maison Barro-marvilloise, au bailliage de Saint Mihiel, portait : *tiercé en pal* — au 1er, *de sable, à trois besans d'or, deux en chef, et un en pointe ;* au 2e, d'*argent, à trois bandes de gueules;* au 3e, d'*azur, à trois hermines d'argent*. Cette famille s'est éteinte dans la maison de *Pouilly-Romagne*.

(2) *Boham*, maison issue des anciens comtes d'*Orchimont*, cadets de la famille comtale de Luxembourg, portait : *de sable, à la bande d'or, cotoyée de deux cotices, de même*.

Brielle (1), fille d'*Albéric* et de *Louise de Fay d'Athys* (2)... la seconde fut *Jeanne Baptiste de Jacquelin* (3) veuve de Gaspard de *Mastas*, seigneur du Saulcy.

Du 1er lit, quatre enfants : 1° *Charles Jean* — 2° *Charles* — 3° *Albert* — 4° *Anne*. — Du 2e lit, deux enfants : *François Gaspard* — et *Catherine*, ces deux derniers n'eurent que des droits fugitifs dans Romagne. *François Gaspard*, seigneur de Jasney, titré baron de Pouilly, épousa *Marguerite de Royer* (4). — *Catherine de Pouilly* fut mariée au comte *Nicolas de Ligniville*, de la grande chevalerie de Lorraine, portant *lozangé d'or et de sable*, fils de *René* baron de *Vannes*, et de *Louise Chenu d'Autry*, lesquels eurent quatre enfants.

Revenons aux de *Romagne* du premier lit : *Anne*, la plus jeune, fut chanoinesse de Remiremont — *Albert* fut chanoine de Brioude et premier aumônier du Roi — *Charles*, le puiné, titré de la seigneurie d'*Aboncourt*, fut gouverneur prévôt de la ville de *Bar le Duc*.

Gharles Jean de Pouilly.

Charles Jean de *Pouilly-Romagne*, baron d'*Esly*, avait épousé *Anne Catherine de Mastas*, des comtes de *Bigorre* et vicomtes de *Marsan*, maison, jadis souveraine, qui portait : *lozangé d'or et d'azur* — il n'en eut point d'enfants.

Alors la seigneurie foncière de Romagne passa aux de *Pouilly-Cornay*, alliés aux d'*Herbeumont-de Charmois-Saint Ignon*.

---

(1) *Brielle*, ou *Bryel*, d'origine hollandaise, portait : *d'argent, à trois pals de sable, ou d'azur, au franc quartier, de gueules.*

(2) *Fay*, maison originaire de Picardie, dont sont les marquis de la *Tour-Maubourg*, portait : *d'argent, semé de fleurs de lys, de sable.*

(3) *Jacquelin*, de Franche-Comté, portait : *d'azur, à trois étoiles d'or, rangées en face.* Elle s'allia, chez nous, aux de *Wy* — aux du *Houx* — aux de *Circourt* — aux de *Charmoilles* — aux de *Saint Maurice*, etc.

(4) *Royer* portait : *de gueules, chargé d'un phœnix, d'azur, les ailes éployées sur son immortalité, de gueules, accompagné de trois têtes de bélier, d'argent, deux en chef et une en pointe.*

Ce sont ceux-ci, et leurs proches, dont les ossements ont laissé leur poussière dans l'église actuelle de Romagne — leurs pierres tombales sont enfouies, notamment, dans la chapelle de *Saint Jehan* dite des *Sanict Ignon*.

On trouve quelques baptêmes (1), un mariage (2) et de nom-

---

(1) 1712, 13 septembre ; baptême de *Charles François d'Herbemont*, fils d'*Adrien Joseph*, chevalier, seigneur de *Tonne la lon* et *Aincreville*, et de *Françoise de Saint Ignon* — l'enfant est tenu par *Charles François de Fléville*, chevalier, seigneur et *baron de Cornay*, avec *Charlotte de Fléville-Pouilly*.

— 1713, 5 décembre ; baptême de *Nicolas Bernard de Charmoy*, fils des précédents ; tenu par *Nicolas d'Herbemont*, escuyer, avec *Reine de Charmoy*.

— 1762, 27 novembre ; baptême d'une fille de *Nicolas Damourette* chirurgien et de J. C. *Balardelle* — cette enfant est nommée par *Claude François de Maillart*, seigneur de *Landreville*, *Nouart*, *Bayonville*, et par *Marguerite Claude de Greffeuil*, son épouse, vicomtesse de *Mont Saint Martin*.

— 1786, 28 mai ; baptême de *François Henry de Baillot*, tenu par les époux *François Henry de Paviot-d'Herbemont*, seigneur et dame fonciers de *Romagne* et *Thonne la lon*.

— 1787, 13 octobre ; baptême de *Jeanne Barbe Florence de Paviot*, fille de *F. Henry de Paviot* et de Mme *F. C. d'Herbemont*, seigneur et dame de *Romagne*, *Nantillois*, *Cunel*, et *Tonne la lon*. C'est cette enfant qui, en 1808, épousa *Louis Xavier de Pouilly*.

(2) 1785, 25 juin ; mariage entre : *François Henry de Paviot*, 40 ans, chevalier, seigneur foncier, en partie, de *Nantillois* et *Cunel*, des ordres de N. D. du *Mont Carmel* et de *Saint Lazare* de *Jérusalem*, et *Marie Françoise Claire d'Herbemont*, 34 ans, dame foncière de *Romagne* et de *Thonne la lon*, fille de messire *Nicolas Bernard de Herbemont*, seigneur de *Charmois-Hennemont* et autres lieux, et de dame *Barbe de Failly*, dame de *Rubigny*, *Wadimont*, *Vaux*, etc.

Cette union a lieu dans la chapelle de *Saint Ignon*, en présence de *Henry de Paviot*, frère, et de *Jaques de Paviot*, neveu, du marié — de *Barbe de Failly*, douairière d'*Herbemont*, mère de la mariée, — de *Henry d'Herbemont Charmois-Hennemont*, son frère, — de MM. de

breuses sépultures (1), consignés sur les registres paroissiaux de la localité : presque tous ces actes sont relatifs aux membres de l'illustre *maison de Pouilly*, aujourd'hui représentée, à *Romagne*, par M. le baron *Alphonse de Pouilly-Martincourt-Cornay*, époux de Mme la *baronne Pauline Van der Straten*.

Nota. Son chef salique est M. le comte *Gabriel de Pouilly-Cornay*.

Coudenhoven de Vaudoncourt et d'*Aincreville*, — et de toute la *justice municipale* du lieu, composée, alors, de *Charles Fétus*, maire, *Pierre Nicolas Ledoux*, lieutenant, *Henry Lombard*, eschevin, *J. Simon Taillard*, greffier; *Nicolas Lesnel d'Ivoiry*, *Joseph Chapelier*, *Louis Hans*, *Michel Leclerc*, *J. F. Grandjean*, *P. J. Gilardin*, *H. Joseph Gatelet*, *J. B. Lombard*, tous conseillers, *Claude Chenet*, sergent doyen, et *J. B. Laprêle*, notaire et procureur fiscal des seigneuries de *Cunel* et *Bantheville*.

(1) 1718, 22 mars; inhumation de *Ancelme de Saint Ignon*, chevalier, seigneur d'*Aincreville*; chapelle *Saint Jean* — 67 ans — c'était le père de Mme *A. J. d'Herbemont*.

— 1721, 13 octobre — de *Madelaine de Saint Ignon* — 79 ans — veuve de M. *de Soret*, escuyer de Monseigneur du Maine — dans l'église.

— 1724, 29 août — de *Jeanne de Suève*, veuve d'*Ancelme de Saint-Ignon*, seigneur d'*Aincreville* — 80 ans — chapelle de *Saint Jean Baptiste*.

— 1726, 18 septembre — de *Anne de Charmoy* — 21 ans — fille de M. *A. J. d'Herbemont-Saint Ignon* — même chapelle.

— 1730, 25 novembre — de *Françoise de Saint-Ignon* — 55 ans — épouse de *A. J. d'Herbemont*, seigneur de *Charmoy* et *Thonne la lon* — même chapelle.

— 1732, 29 octobre — de *Marie Paviot*, fille de *J. B. François*, chevalier, seigneur de *Nantillois*, et de *Marie Françoise Florence* comtesse de *Ryant*.

— 1740. 10 janvier — de *Adrian Joseph d'Herbemont*, seigneur de *Charmois*, *Hennemont* et *Thonne la lon* — 68 ans — même chapelle.

— 1745, 13 février — de *Françoise Charlotte de Suève* — 94 ans — fille de *Jean*, seigneur de *Milly*, et de *Françoise de Lafontaine* — même chapelle.

ROUVROIS sur Othain; *Ro-oue-ro-it* (1); — *quod aperit se iterum*. *Weringen*, en allemand, (Ch. de 1296, 1306, 1423). Canton de Spincourt.

— 1745, 25 juin — de *Nicolas d'Herbemont*, chevalier — 62 ans — seigneur de *Sorbey* — chapelle de *Saint Jean Baptiste* — en présence d'*André de Pouilly*, seigneur de *Cornay*, de *François Zweiffel de Suève* et *Ancelme Zweiffel de Suève* de *Milly*, ses cousins maternels, et de *J. B. François de Paviot*, seigneur de *Nantillois*.

1748, 13 mars — de *Barbe Gérard de Grandval*, centenaire, fille de *Louis Gérard*, licencié ez loix.

— 1776, 4 février — de *Reine d'Herbemont de Charmois*, dame de *Romagne* et de *Tonne la lon* — 75 ans — fille d'*Adrian* et de *Françoise de Sainctignon*, inhumée dans la chapelle de *Saint Jean Baptiste*, en présence de: *Henry d'Herbemont-Charmois-Hennemont*, son neveu; d'*Ancelme Zweiffel de Suève-Aincreville*, cousin issu de germain; de *Louis Ferdinand de Coudenhoven-Vaudoncourt*, cousin au 4e degré, à cause de *Marie Magdelaine de Zweiffel de Suève* son épouse.

— 1780, 31 mai — de *Françoise Charlotte de Herbemont*, dame de *Romagne* et de *Tonne la lon*, âgée de 70 ans, sœur de la précédente, enterrée dans la même chapelle, en présence des mêmes parents.

— 1784, 31 décembre — de *Jeanne de Herbemont*, dame de *Romagne* et de *Tonne la lon*, 83 ans, sœur des précédentes, enterrée dans la chapelle *Saint Ignon*, en présence des mêmes parents, plus de *Claude Marie de Saint Quentin-Muniment*, seigneur de *Cierges*, de *Henry de Paviot*, seigneur de *Nantillois*, de *Philippe Théodore Alexandre Joseph de Coudenhoven*, seigneur de *Vaudoncourt* et *Vilosnes* et de *Jacques de Paviot de Nantillois*.

(1) Etymologie et appellations successives: *Weringen*, *Roueroit*, *Rouvroy*, *Rouvrois*.

Rô, en hébreu; *Row*, en anglo-saxon, signifient *ranger en cercle*... affermir les *roches* de l'écorce du globe... *ramer*, *ramener*, *ramifier* les étages du *ram*, ou de la ramification des montagnes. — *Rou*, puissance de rotation; arrangement, sous le souffle puissant de Dieu, *roua*... de là le mot *rumb* de vent. *Ro-oue-ro*, rouvrir, ou reouvrir — *Ro-oue-ro-it*, ce qui *va en se rouvrant*: voir la note 5e.

Sur les ruisseaux de *Bellefontaine* et de *Belchêne,* affluents à l'*Othain* et sur la route impériale de *Paris* à *Lonwy,* et de *Luxembourg* à *Verdun,* par Longuyon.

Ecarts : l'ancien ban de *Wyse* et *Werysse* — l'ancienne cense-fiêfe de *Bellefontaine* (Ch. de 1163, 1169, 1266. V. p. 161, 186, 419). — la ferme de *Constantine.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	6 k.
	arrondissement	3	3
	département........	6	8

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E. 1/4 E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 223 à 249 mètres.

Etage, groupe et sous-groupe (1).

Géologie.

Etage *oolithique; — bratfort-clay...* formation de la sixième époque onthologique.

Le sous sol de *Roveroit* est l'*oolithe,* concentriquement *arrangée,* par émergence (*rou-er*), et s'affermissant sous le *bradfort-clay.* Son territoire surperficiaire est un mélange de *silice,* d'*albumine* et de *carbone,* dans une proportion favorable à la production des végétaux. Aussi, comme à *Nouillompont,* comme à *Pilon,* la terre végétale y est elle la plus fertile de tout le canton de Spincourt, notamment pour la croissance du *bled.* — Il en est de même, par rapport à l'*orge,* à *Rouvrois,* près de *Dampicourt,* en Ardenne, dont le sous sol, *arrangé* de même, est inférieur dans l'ordre chimique de composition. C'est là une étude que les agriculteurs ne sauraient trop approfondir. L'appellation du lieu est un guide infaillible pour les diriger (2).

(1) Voir la *Statistique géologique* de A. B., p. 77, 191. 217, 623.

(2) Voyez, dans chacun des bassins du *Ton* et de l'*Othain,* cette *réouverture du cercle* des montagnes (*or* en hébreu), cet *arrangement, en demi cercles,* en contr-à-dos, si visiblement peint par la forme x du mot

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions : Origines.

L'ancien ban de *Weriniacum*, (Vérine, Werysse, *Weringen*), sous le bois de *Belchêne*, entre *Xorbey* et les *Eurantes*, a été le principe des cultures de *Roveroit* sur Othain et de *Bellefontaine*, dont il dépendait encore en 1691.

Au temps des habitations primitives, *Rouvroy aux orges*, sur le *Ton*, dans la prévosté de *Saint Mard* et *Mussy*, autrement dit *Ro-oue-ro-it, en Ardenne*... et *Rouvrois aux chênes*, en *Wabvres*, dans la prévosté d'*Arancy* et *Marville*, autrement dit *Ro-oue-ro-it*, sur l'*Othain*... ces deux territoires n'étaient que des appendice et contre appendice d'un double massif de montagnes, contre adossées, qui reçut des Celtes le nom anglo-saxon et hébraïque de *Sh-orbey*. Alors *Roveroit aux orges* n'était, orographiquement, qu'une *réouverture* de ce rameau *hercynien*, qui s'était fermé à *Cloye*, sous *Aix*, au-dessus de *Longuyon*, près de Longwy, et il devint une dépendance du petit Sorbey, *Sorberiolum*, lequel forma, plus tard, le *petit seigneuriage d'Artaize*, sous la châtellenie de *Mussy*... alors, aussi, *Roveroit aux chênes* ne fut, orographiquement, qu'une *réouverture* du rameau *jurassique*, qui, sous Longuion, s'était fermé à *Eix*, sous *Cloye*, près Montmédy (*Ville eix cloye*), et ce *Rouveroit* de l'Othain devint une dépendance du grand Sorbey, *Sorbeium*, lequel forma, plus tard, le *grand seigneuriage* des *Wales* de la *Faille*, sous la châtellenie de *Marville-Arancy*.

Nom du fondateur; inconnu — nom du premier propriétaire Erection.

***Xorbey... by*, être, *x-or*, en *contreposition*... d'une part, avec l'horizon du nord, d'autre part, avec l'horizon du sud... et voyez, ensuite, dans chaque bassin, *Ro-oue*, conjonction hébraïque, *et*, — *ro... in iacum*. — *Ro-it-in-iacum*, d'un côté, dans le *Ton... ro-it-in-iacum*, de l'autre côté, dans l'*Othain*... voila *Roveroit*, d'un côté, appartenant au Barrois, et voilà *Roveroit*, de l'autre côté, appartenant au Luxembourg... *wer oue ware... at is ware*, en anglais... et voilà le ban de *W'er-in iacum*; Weringen, en allemand. (V. le *Shin* hébraïque au mot *Sorbey*.)**

connu : très-probablement c'était *Wéric de Duras*, sire de *Cons*, de *Cumont*, de *Fontois*, sous le comte *Arnoux II* de Chiny (Ch de 1096, 1183, 1188, 1206 (1).

Charte d'affranchissement : celle de *Varville*, en 1252.

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : une cinquantaine de feux - d'après le recensement de 1836, 433 habit. - en 1846, 431 h — en 1856, 408 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales ; à partir de 1732. — judiciaires, 1765.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823 : 1,222 h. 33 a. 81 c.

Nombre de maisons : 89.

Jardins et chènevières..............	10 h.	55 a.	42 c.
Prés et pâtures fauchables..........	139	56	88
Terres labourables..................	768	02	39
Clairs chênes......................	75	42	00
Landes, friches, carrières et minières..	178	61	81
Etangs, noues et routoirs...........		33	75
Superficie non imposable	49	81	57

Cours d'eau : l'*Othain*, et les ruisseaux de : *Belchêne*, *Bellefontaine*, et de la *fontaine Saint Martin*. — Usines : un *moulin*.

Revenu net imposable : 15,553 fr. 44 c.

Bois : 182 h 80 a., (titres de *Belchêne* des 5 février 1536 et 10 décembre 1539 ; — plans de 1667 ; terrier de la seigneurie, en 1739 (2).

---

(1) V. les *Marches* de l'Ardenne et des Woepvres de M. J. t. Ier page 434.

(2) Le bois de *Belchêne*, haut et bas, contenant 250 arpents, territoire de *Longuion*, châtellenie de *Bellefontaine*, appartenait, domanialement, au duc de Bar et Lorraine qui le concéda, à perpétuité, aux habitants de *Rouvroit*, par lettres d'arrentement mentionnées dans l'acte donné à ceux-ci, le 3 février 1536, par *Estienne le Vestu*, lieutenant de roi, *Nicolas de Mazarot*, conseiller de la Cour de Luxem-

Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues : V. *suprà.*

Valeur approximative des terrains commun. : 336,518 fr. 40 centimes.

Nota. Réduire à 44,100 fr. pour ceux actuels.

L'impôt foncier a été, primitivement, assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hect. de : *terres lab.*, 18 fr. — *prés*, 63 fr. — *bois*, 15 fr. — *jard. et chèn.*, 66 fr.; — *friches*, 0,50 c ; — *clairs chênes*, 10 fr. **Not. agricoles.**

(V. pour la comparaison des revenus nets, et, pour la valeur vénale commune comparative, les art. *Duzey*, p. 604 — *Nouillompont;* p. 1575 — et *Pillon*, p 1613).

Les cultures générales et spéciales et les professions les plus habituelles sont les mêmes qu'à *Nouillompont*. **Not. indust**

On trouve à *Rouvrois*, comme à *Sorbey*, à *Arancy*, et à *Saint Pierre Viller*, des cailloux, gris et rougeâtres, compactes, très-durs, de forme irrégulière, parsemés, en grand nombre, sur le terrain. Ce sont des concrétions animales, dans une pâte siliceuse, qui se sont formées dans les couches de marnes liasiques supérieures. La dénudation des roches les a laissées à la surface du sol ; les autres se trouvent empâtées dans l'épaisseur des assises, marneuses, rangées en demi cercle (*ro*). On en trouve de toutes les dimensions, depuis la grosseur d'un œuf, jusqu'au volume d'un à deux mètres cubes. On en voit qui affectent la forme d'un jambon de porc, enveloppé de la toilette du foie. **Zoologie.**

---

bourg, et par *Jean de Faulx*, escuyer, seigneur en partie des deux prévostés réunies de *Marville* et d'*Arrancy*, à l'assistance de Jacques *Mathieu* et de Claude de *Norroy*, clerc juré. — Cet arrentement, qui fut homologué par la Chambre des Comptes du Barrois, le 10 décembre 1556, fut accordé aux ville et communauté de *Rouvrois*, alors représentées par Jehan *Colot*, mayeur, Jehan *Drappier* son lieutenant, et par les eschevins Jehan *Gojin*, Jehan *Goilley*, Mangin *Bonmart*, Hermann *Linet*, Pierson *Gircourt*, Jehan *Bertga*, comme composant la justice du lieu. L'arrentement avait été consenti à la charge d'une rente annuelle et perpétuelle de 28 muids d'avoine, à la mesure de Longuion, laquelle fut rachetée par les habitants, en 1803.

Dans l'intérieur de quelques-uns sont des milliards d'œufs, microscopiques, coagulés. On s'en sert pour le pavage des villes, et ils s'exportent, notamment, sur Verdun. Les gisements les plus abondants sont au bois de *Wacquemont*, ban de *Sorbey*, et au bois de *Wassemont*, territoire de *Rouvrois* (1).

Administration. Noms des maires : en l'an 8, M. *Chonet de Bollemont ;* — an 10, J. *Didier ;* — 1808, J. *Proth ;* — 1813, J. B. *Rouyer ;* — 1816, Jph. *Flocon ;* — 1827, E. *de Bollemont ;* — 1834, Maur. *Morin ;* — 1837, J. L. *Montfort*, encore en fonctions.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves ;* sur les marches de celui de Metz ; — archidiaconné de *Sainte Agathe* du *Longagionensis* (2) ; — doyenné de *Longuyon* (3) ; — cure de *Saint Félix* de *Rouvrois*, détachée de celle de Longuion, et aujourd'hui réunie à celle de *Nouillompont ;* — annexe et desserte : *Bellefontaine*, de la paroisse de *Longuion ;* — prieuré de *Longuion ;* — église matriculaire de : *idem ;* — Noms des patrons : *Saint Félix* (4) et *Saint Martin*. Consécration, le 28 août 1741 ; reconstruction en 1839.

Confrérie des arbalétriers de *Saint-Sébastien* et *Saint-Fabien* de Marville.

Clergé. Noms des derniers curés, antérieurement à l'ordre actuel :

En 1732 ; *J. Munier ;* — 1765, L. D. de *Ruelle ;* — 1776 à 1792, Joseph *François*, curé actuel ; F. Edm. *Munier*.

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 192.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (voir *Arancy*, page 50). — (3) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*, page 51).

(4) *Saint Félix* fut archevêque de Trèves, sous le règne de l'empereur *Maximien* (305 à 313). C'est lui qui fit bâtir la grande basilique du *Champ de Mars* et celle de *Saint Paulin* de Phrygie. Il vécut jusqu'au temps de *Théodose le grand :* il hospitalisa, à Trèves, *Saint Jérôme* et *Saint Martin* — il est resté le principal patron de *Rouvrois*.

Le *pourquoi* des *patronages* est le nœud historique de la plupart des localités.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des anciens sires de *Marville* et d'*Arancy ;* sous-vouerie de ceux de *Cons* et de *Failly ;* — patronage à la collation des seigneurs de *Cons-la-grand-ville* et de *Grand Failly ;* — dixmage au profit des mêmes, avec des préciputs au profit des moines de *Châtillon* et de l'hospice de *Marville ;* —. entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des gros décimateurs, dont l'abbesse de *Sainte Glossinde* de Metz avait la dominance, comme dame du lieu. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves ;* — royaume d'*Austrasie ;* puis de *Lotharingie* — empire *Germanique ;* — ancien *pagus* du *Longwionensis ;* sous pagi du *Longagionensis* et de l'*Othemetensis ;* — baronnie de *Cons* et *Perpont* — comté de *Bar* et *Briey ;* — duché de *Bar ;* ensuite de *Lorraine,* après 1602 ; — haute Justice des ducs de Bar, comme copropriétaires de Marville et d'Arancy ; — fiefs et arrières-fiefs : ceux de *Bellefontaine* et de *Weringen* (Voir le terrier de la seigneurie en 1739). Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont.* Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains, les autres matières sèches, et les liquides, *Bar-le Duc ;* — pour les bois et les terres, *id.*

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 63 p. ; la *perche* de 22 pieds.

C'était la mesure d'*Epiez* et du *vicinium* de la Chière (*in Carango-curiâ*), quant au nombre de verges du *bonnier.*

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel ;* — assises des *Grands jours* de Marville, jusqu'en 1602. En 1306, *Rouvrois* était un lieu de

tenue des *assises*, et de *commandise*, pour le *cercle de l'Othain*. — Cour supérieure de *Saint Mihiel*, d'une part, et de *Luxembourg*, de l'autre, avant les partages austro-lorrains; — ancien bailliage de *Longuion*; ensuite le district d'*Etain;* — ancienne prévoté d'*Arrancy*, jusqu'en 1603 (1).

Les derniers admodiateurs de cette seigneurie furent : Nicolas *Marchal*, époux de Marguerite *Humbert* — Jean Pierre *Buvignier* de Rouvres, époux de Marguerite *Lemaire*.

Ancienne seigneurie de Rouvrois.

Ordre féodal. *Wys*, ou *Wisse*, au nord de Marsal, diocèse de Metz... *Werys*, ou *Warisse*, près Boulay, ancien domaine des comtes de *Bar* et de *Chiny*, (Ch. de 1216), entre la Niede et la Sarre... étaient d'anciennes et illustres familles, depuis longtemps disparues du nobiliaire de la Lorraine et du Barrois, et qui ont eu des rapports de dominance sur *Cons*, sur *Cumont*, et sur *Rouvrois sur Othain*.

Maison de Wys. *Wisse* portait : d'*argent, à trois têtes de morins de sable, 2 et 1*. C'était la maison-mère des *Barisey de Morhagne, Loison*, et *Vaudoncourt;* ceux-ci n'avaient conservé que le *chef d'argent*, avec *deux têtes de morins*, de leurs premières armoiries.

La branche aînée de cette maison se fondit dans celle de *Gerbévillers* — *Lignéville* — *du Châtelet* — *Germini*.

Vaultrin de Wisse, capitaine du duc René II, qui, à la tête des Suisses, précipita *Charles le Téméraire*, dans l'*étang Saint Jean*, à l'affaire de Nancy, en 1477, est le dernier connu de cette branche aînée.

Maison de Wayrise. *Warise*, branche cadette féminine, portait : *de gueules, à la fasce d'argent, à une rose d'or, en chef*.

C'était le *champ des Barisey*, avec *l'écharpe de Dudon de Coms*, plus une des *cinq roses d'Hadwide de Chiny*.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de (V. *Arancy*, page 53).

Jean de Cons, époux de *Poincette de Failly*, avait une fille prénommée *Jacquette*, du nom de *Jacques*, son bisaïeul, et cette fille avait épousé *Regnault de Nuef-châtel*, en Ardenne, sire de *Weringen*, fils de *Wischer de Cumont*, près Cons; dont — *Périn de Nuef-châtel de Warise* — dont *Jean* — dont *Bertrand*, père de *Marguerite de Warise*, mariée à *Watrin d'Espinal-de la Vaulx* (1) — dont *Clément d'Espinal*, lequel épousa *Jeanne de Pouilly* — dont *Gérard d'Espinal-de Boulay* (1408), époux d'*Ermengarde de Malberg* — dont deux filles, l'une prénommée *Claude*, mariée à *Thibault de Custine*, l'autre prénommée *Marguerite*, qui devint femme de *Robert de Housse*, sire de *Han devant Perpont*. Ces deux filles héritèrent des trois quarts de la baronie de *Cons la grand ville*; l'autre quart appartenait aux sires de *Hagen*, seigneurs de *Morhaigne*, près Billy les Mangiennes, de *Bellefontaine*, et de *Rouvrois sur Othain*. V. *Cons la Grandville*, p. 417.

1re Maison de Cons.

Viennent ensuite les : de *Boulay* — *Apremont* — *Sampigny* — *Reiffemberg* — *Pallant* — *Breton de Latouche* — *la Cour* (2) — puis les *Custine* — les de *Moustier*-de *Mallac-de Palaise*, dont il a été question à l'art. *Iray la prée*, p. 884 (3). L'abbesse de *Sainte Glossinde* était haute justicière à Rouvrois, jusqu'en 1690.

---

(1) En 1536, le seigneur de *Rouvrois* était *Jehan de Faulx*, de l'ancienne souche commune des de *la Faulx* (ou Failly) et des de *la Vaulx*.

(2) On trouve les de *la Court*, de Marville, mentionnés, le 8 novembre 1670, dans une sentence rendue par *Nicolas Boulet*, mayeur de Marville, *Jehan Léonard*, son lieutenant, *Henry Pellier*, *Jehan Chevillard*, *Jehan Le Comte* et *Jehan Collignon*. Ils étaient alors alliés aux *Cordier* et aux *Collignon*; c'était notamment *Jehan Cordier* époux de *N. de Lacourt*, un des ancètres des *Guioth*.

(3) 1765, 11 février; inhumation dans l'église de Rouvrois, de messire *Charles de Mallac de Palaise*, brigadier des gardes du Roi, chevalier de Saint Louis, et seigneur de *Bellefontaine*, en présence de messire *Albert de Moustier*, seigneur de *Margny* et d'*Horqueval*, résidant à *Olley*, brigadier des gardes du Roi, et de messire *Joseph Jacques*, escuyer, résidant à *Saint Maurice*, tous deux beaux-frères du

Canton de Dampvillers.

RUPT sur Othain; *ab bruch der gruppe* (1).

(Ch. de 1198, 1257, 1270, 1289, 1306, 1509, 1602, 1605).

Ancienne annexe de *Grand Failly* (Moselle) (2).

Terre commune (sous la châtellenie de Marville) du Barrois et du Luxembourg.

Sur l'*Othain*, et près du chemin de grande communication n° 14.

---

défunt, assistés de *Bernard Lesieur*, avocat au baillage de Longuion, et de *César de Tridant*, bourgeois de Paris.

1771, 2 mars; inhumation de *Marie Joseph Jacques*, dame de *Bellefontaine*, veuve du précédent, en présence des mêmes.

(1) Etymologie et appellations successives: *Rud, Rupt, Ruth, Rutz.* — *Rou*, en hébreu, est une idée incomplète, qui ne se rattache qu'à une alternative douteuse... *roua*, qu'est-ce? c'est le souffle, c'est le vent, c'est le fluide aérien... *roud*, qu'est-ce? c'est une direction douteuse, c'est le *va* et *vient*... *roub*, qu'est-ce? c'est la dispute de deux forces égales... *roun*, qu'est-ce? c'est la victoire d'une de ces deux forces... mais *rup*, qu'est-ce? c'est l'éruption violente qui *brise* les rochers. Le *th* hébraïque est l'idée supérieure qui complète cette série d'idées.

(2) *Grand Failly* était mouvant de la *châtellenie de Marville*... *Petit Failly* était de la mouvance de la *baronnie de Cons*... leurs origines géologiques et féodales étaient différentes, bien que ces deux villages eussent été grouppés sous une dominance longtemps unique. Les deux bans ont été abornés, pour la perception des dixmes, par procès verbal du 15 décembre 1777, entre: 1° Mme *Alexise Marie Louise de Vassinhac-Imécourt*, abbesse de *Juvigny*; 2° les doyen, chanoines, et chapitre de la *collégiale de Sainte Agathe* de *Longuion*; 3° Mme *Marie-Anne*, née baronne de *Reumont*, douairière de M. *Anthoine Jean Baptiste* baron de *Failly*, dame de *Grand* et *Petit Failly Saint Pancré* d^t au château de *Petit Failly*; MM. *J. B. Antoine Edouard* et *Henry Louis Antoine* baron de *Failly-Saint Pancré*, seigneurs de *Grand Failly*, et *Claude Bernard Guillaume d'Ansam d'Egremont-Lenoncourt*, seigneur en partie de *Petit Failly*; 4° et *Philippe Laurent*, curé de Grand Failly et Rupt, et *Florent Alin*, curé de Petit Failly.

Ancienne division : le *ban des escuyers de Failly* — la cense du *ban de Saint Hubert* – celle du *ban des dames de Juvigny*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	1 myr.	2 kil.
	arrondissement.....	1	8
	département.......	7	3

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 207 m. à 274.

Étages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque onthologique — *bradford-clay* — *calcaire gris oolithique*. — 2° Etage jurassique *moyen*; formation *coralienne* de la même époque; *oxford-clay* inférieur.

L'Othain sépare les territoires de Grand Failly et de Rupt; mais le groupe de *corn-brash* et de *forest marble,* qui émine à *Petit Failly* et à *Grand Failly* (cote 306), au nord de la rivière, et qui, au sud, émerge encore à *Delut* et à *Dombras,* ce groupe s'est *rompu,* au lieu dit les roches de *Rupt,* où la *base lui a fait faute*. De là une correspondance géologique entre la *Faille* et *la rupture;* de là, aussi, la dominance de la *maison de Failli,* (Falliœ) sur la portion du territoire de *Rupt* dite, autrefois, le *ban des escuyers* de Failly.

Rupt forme une *hache géologique* (2), frappant sur l'isthme

(1) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buvignier, p 77, 217, 624.

(2) Le territoire de *Grand Failly,* appartenant à la *Moselle,* se projette, au delà de l'*Othain,* dans le département de la Meuse, par un *isthme* très-étroit, qu'il faut franchir, pour passer, du territoire de *Saint Laurent*, sur ceux de *Rupt* et de *Marville*. Cet isthme est le chemin vicinal dit de *Plainmont,* qui conduit à *Dombras*. Vient ensuite une *presqu'isle* boisée, qui comprend les cantons dit le *haut Bois, Marimont,* le bois du *Four,* et le bois *Nohan*. Cette appellation *four* doit toujours être prise dans l'acception des mots *foris, forâs*. en latin, et *vor,* en allemand. C'est une règle étymologique, générale, dans les désignations de *lieux dits*.

séparatif du territoire de *Saint Laurent-les-lon-villers* (V. *infrà*).

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions :

L'origine de Rupt (*ab bruch*, rupture, en allemand) vient de la petite chapelle, du temps des premières *colonies hilariennes* de Trèves, dans les marais de Marville, au delà du pont, *brücke*, qui mettait en communication les *Wales* de la *Faille*, avec les terres *dominantes* du *radrupt* de Dombras (V. *Marville*, p. 1259, 1259).

Cette chapelle était sous le patronage de *Saint Hubert* (V. *Iray le secq*, p. 909) : elle dépendait des prieurés de *Cons* et de *Chauvancy*. Sa petite dotation fut envahie, en 1289, par *Gérard de Dombraz;* alors les *hommes de Saint Hubert* de *Rupt* se mirent sous le *salvement* du comte *Thibault de Bar*, en lui payant, chaque année, ij muids d'avoine, à la mesure de Verton. *Thiébault de Failly*, fils de *Fastreis* et de *Catherine de Montjoie*, dame de *Marville*, était alors seigneur de *Rupt*, dont les habitants payaient encore xij franchards de froment, mesure de Beaumont, au comte de Bar, au même titre de salvement (Ch. de 1289 et 1306).

Erection. Nom du premier propriétaire connu : *Vernon de la Faulx*, autrement prononcé *de la Vaulx* (Ch. de 1198). — date de la charte d'affranchissement: celle de *Marville*, en l'an 1252.

Population. D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : en 1700, 20 feux ; — d'après le recensement de 1836 : 139 habitants — en 1846, 163 h. — en 1856, 161 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de : (V. à la mairie de *Grand-Failly*) ; — judiciaires, 1792.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1847, 553 h. 01 a. 78 c.

Nombre de maisons : 37.

Jardins et chènevières	7 h.	81 a.	23 c.
Prés et pâtures fauchables	25	10	50
Terres labourables	431	10	60
Clairs chênes	0	2	05

Bois	73	65	50
Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs	4	73	10
Superficie non imposable	10	58	80

Le dernier cadastrement a constaté une contenance de 30 h. 21 a. 63 c, en moins, sur le premier.

Cours d'eau : l'*Othain ;* — le *ruisseau de l'Etang,* et celui de la *Fontaine.*

Revenu net imposable : 8,219 fr.

Bois : 72 h. 87 a. aux cantons dits le *petit Bois* et le *haut Bois ;* — prés et pâtures, terrains vains et vagues, 4 h. 73 a. 10 cent.

Valeur approximative des terrains communaux : 171,956 fr.

L'impôt foncier a été établi, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.,* 10 fr. 80 c. — *prés,* 63 fr. — *bois,* 14 fr. — *jard.* 50 fr. Not agricoles.

Cette base place *Rupt,* comme moyenne, dans la production générale du canton de Damvillers, pour l'assiette de l'impôt.

(V. pour la valeur vénale moyenne les art. *Flassigny,* p. 692 *Marville.* p. 1251, et *Saint Laurent,* plus loin.)

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres. Notions industrielles.

Noms des maires : en l'an 8, Jacq. F. *Lamy ;* — 1808, Et. N. *Evrard ;* — 1823, Al. Ern. *Martin d'Escrienne ;* — 1851, Et. N. Léonce d'*Escrienne,* encore en fonctions. Administration.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Trèves ;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuyon ; — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny ; — cure : celle de *Grand-Failly ;* — oratoire primitif : celui de *Saint Hubert.* Ordre spirituel.

Noms des patrons : *saint Hubert,* à Rupt ; *saint Jean Baptiste,* à Grand Failly.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des anciens sires de *Failly-Dombras,* de la maison des *Lavaulx-Marville.* Ordre temporel.

Les gros décimateurs des *trois bans* de *Rupt* étaient : 1° le prieur de *Cons la Grandville*, aux droits de l'abbaye de *Saint Hubert*, pour 1/2 ; 2° l'abbesse de *Juvigny* pour 1/3 dans 1/4 ; 3° et le curé de *Grand Failly*, d'abord, pour 2/3 dans le même quart ; ensuite, pour 1/4, dans le tout, comme étant aux droits des anciens seigneurs *voués* du lieu (1).

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves ;* — royaume d'*Austrasie ;* empire *Germanique ;* — anciens *pagi* de l'*Othensis* et du *Verniacensis* ; — comtés de *Bar* et de *Luxembourg* — *terres communes*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire Loi de *Beaumont-Virton-Laferté*.

Mesures de *Virton-Beaumont-Saint Hubert* : pour les grains et autres matières sèches ; le boisseau de *Bar ;* — pour les liquides, la pièce et la pinte de *Beaumont ;* — pour les bois et les terres ; *Chauvancy-Saint Hubert*.

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 100 p ; la *perche*, de 19 pieds 4 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Vermandois ;* arrêt du parlement, du 7 jan-

(1) Ces droits étaient fréquemment contestés, tantôt par les curés de *Grand Failly* et *Rupt*, tantôt par les seigneurs de *Grand* et de *Petit Failly*. Il y eut transaction, à ce sujet : 1° le 6 août 1732, pour les *novales*, au *trou de Dombras*, avec le curé *Henry d'Aimard*, de Viller, et son vicaire *J. Ch. Demichamp ;* 2° le 27 octobre 1757, pour le *dixmage de Saint Hubert*, avec la comtesse *Marie Anne de Reumont*, dame de *Grand* et de *Petit Failly*, et *Saint Pancré*, douairière de M. *Anthoine J. B.* baron de *Failly*, demeurant au château de *Petit Failly*, et avec le curé *Jean Clément* de *Grand Failly*.

vier 1677 ; — assises des *Grands jours* de Marville ; — ancien bailliage prévotal de *Marville*, sous la France ; — ancienne prévôté de, *idem.*

Maison seigneuriales, leur origine, leurs armoiries, leur extinction.

Caché dans l'enfractuosité de ses roches, le petit village de *Rupt* est resté, pendant de longs siècles, immobile et calme, à l'abri des secousses des révolutions. **Ordre féodal.**

Placé sous le *salvement* des comtes de Bar, dès l'an 1270, il n'eut que peu à souffrir des orages, qui se déchaînaient aux alentours : domaine respecté des anciens *Wales* chiniens de la Chière... terrain *neutralisé* de 1270 à 1306, sous la *châtellenie de Marville*, par les comtes *ambédeux* du Barrois et du Luxembourg .. membre des *terres communes*, entre les ducs de Lorraine et les princes Bourguignons-Luxembourgeois... les partages *austro-espagnols* de 1602 laissèrent *Rupt* indivis entre la *Lorraine* et les *Pays bas*, jusqu'à ce qu'enfin, en 1659, il fut devenu français par le *traité des Pyrénées*

Ses maîtres féodaux, sortis du nid des *Wales*, ayant pour auteur *Vernon de la Faulx*, ou de la *Vaulx* (branche collatérale des comtes de Chiny), se succédèrent dans l'ordre qui suit :

Jehan de Wal dit Prény.

En 1301, *Ida de Rupt* devint femme de *Jehan de Wal*, dit *Prény*, sire de la *haute Wale*, de *Viller le rond*, et de *la val de Bazeilles* : c'est lui qui fut l'auteur de la branche cadette de l'antique maison *de Lavaulx*, dont les origines paraissent se confondre avec celles des *la Faulx*, ou Failly.

Guillaume de Wal-d'Artaize.

Jehan de Wal et *Ide de Rupt* donnèrent le jour à *Wilhem*, qui épousa *Marie Louise d'Artaize*, dame du *petit seigneuriage de Xorbey* — dont *Quirin*, époux d'*Ide de Maxic* ; — dont *Vilhem II*, époux de *Marguerite de Jametz*, dame de *Othe* et de *Jaulny* ; — dont *Jehan II*, époux, en 1421, de *Marguerite de Locignot* : — dont *Didier*, en 1450, seigneur de *Wale*, *Viller le rond*, *Rupt*, *Rossignol* et *Fresnois*, qui épousa *Marguerite d'Ivoiry*, dame de *Noelda* ; — dont *Jehan III*, du du siége des nobles, en 1550, qui eut deux femmes : 1° *Anne*



de Laittres, dame de *Breux* et de *Landrezécourt;* 2° *Jeanne de Maillen*, dame de *Ville*, d'où provint la *branche de Wal*, dite de *Baroncourt*, qui existe encore en Belgique.

C'est de cette double union que provinrent, d'une part, les de *Wal-Sterpigny-Lardenois*-d'*Anthime*, et, d'autre part, les de *Wal*-de *Celles*-de *Maillen*-de *Jacquier*-de *Rosée*-de *Woelmont*-de *Stockeim*-de *Herre.*

Rupt resta dans les *échoites* de quelques descendants des de *Wal-de Laittres* et des de *Wal-de Maillen.*

Isaye de Ville Shol et Jehan de Pouilly.

Ainsi, après les partages Lotharingo-austro-espagnols de 1602, Rupt était tenu, pour moitié, par *Isaye de Ville Shole* (1), seigneur de *Breux*, du ban d'*Artaize*, et de *Ville devant Raucourt*, à cause de sa femme *Françoise de Sterpigny-Waha-Fronville* (2) : il en fournit aveux et dénombrement le 17 octobre 1605, et il obtint, le 26 mars 1609, du duc Henry II de Lorraine, permis de réérection du signe patibulaire, qui était le témoignage de sa haute, moyenne, et basse justicerie. Ce seigneur eut une fille, *Antoinette de Ville Shole*; elle épousa *Jean de Pouilly-des Ansherins*, lequel devint ainsi seigneur de *Rupt*.

Bayer - Boppart; Créhange et du Châtelet.

L'autre moitié de *Rupt* et du *ban des escuyers d'Artaize* appartenait à la maison baroniale de *Bayer-Boppart* (3), c'est-à-dire à *Anne*, épouse de *Christophe*, baron de *Créhange* et de *Puttelange* (4), et à *Elisabeth*, femme de *Jean*, baron du *Cha-*

---

(1) *Ville-Sholen*, originaire de Flandres, portait : *de gueules, à trois étoiles, d'or, 2 et 1.* Ce mot *Ville-Schol* se traduit par *Ville-Tombe* — *shol* signifie *tombeau*, en hébreu.

(2) *Sterpigny*, portait : *de gueules, à la bande, d'or, chargée de trois vannets, de sable.*

(3) *Bayer de Boppart*, originaire de Trèves et Coblentz, portait : d'*argent, au lion, de sable, armé, lampassé et couronné, d'or.*

(4) *Créhanges* portait : d'*argent, à la fasce écartelée, de gueules, à la croix ancrée, d'or.*

telet et des *Thons* (1), près *Marche,* en Bassigny, lesquels en firent reprises le 14 juillet 1609.

Enfin, après la conquête française, la seigneurie de Rupt, devenue purement *foncière*, fut concédée au maire de Marville, *Claude Tabouillot*, époux de *Marie Sidonie Guillemin*. Claude Tabouillot.

Le fief et les biens, avec le titre nobiliaire de *Rupt*, passèrent à son gendre *Nicolas Evrard*, prévôt de Marville en 1774 († le 3 mars 1822) lequel avait épousé N. *Tabouillot* — dont *Nicolas Etienne Evrard de Rupt*, avocat en parlement, époux de *Charlotte Sophie Martin d'Escriennes* — dont *Suzanne Caroline Evrard*, mariée, le 15 février 1819, à *Alexandre Ernest Martin d'Escriennes*, garde du corps du Roi, né à Metz, le 15 avril 1792, du mariage de *Louis Alexandre Martin d'Escriennes*, chevalier de Sait Louis, avec *Agnès de Zweiffel de Suève*. La famille Evrard d'Escrienne.

Le château de Rupt et ses dépendances appartiennent aujourd'hui à M. *Et. Nicolas Léonce d'Escrienne*, un des fils des précédents.

SAINT LAURENT lez lon villers; *Longâ villâ* (2). Canton de Spincourt.

(Ch. de 1117, 1153, 1169, 1171, 1172, 1181, 1186, 1196, 1200, 1201, 1217, 1241, 1245, 1246, 1247, 1248, 1249, 1252, 1253, 1273, 1312, 1317, 1348, 1388, 1573, 1574, 1581, 1594, 1644, au carthulaire de Châtillon).

---

(1) *Châtelet de Thon* portait : d'*or, à la bande, de gueules, chargée de trois fleurs de lys, d'argent.*

(2) Etymologie et appellations successives : *Lon-gâ-villa;* lez *lon viller*. *Lon* est un radical hébraïque, qui indique la limite géologique des campagnes, *gauen*, qui s'élèvent au-dessus des eaux, depuis le niveau de la mer... du verbe *gaa* qui signifie *s'élever,* en hébreu.

Tel est le caractère de l'étage oolithique, qui est à la limite de sa plénitude (*on*), dans le *Longaniensis,* c'est-à-dire à Longuion.

Sur le chemin de grande communication n° 14, et sur la rive gauche de l'*Othain*.

Souvenirs historiques: la *chapelle de N. D. de Consolation* — le *château Persin* — *ville Tombe* — *Sainte Marie haut* — — les *Panassons* — le bois des *Débats* — *Areis*, près de l'étang de *Wales*. Ecarts actuels: la *haute Wale;* ancienne cense fiefe de Châtillon, primitivement appelée *non weiler*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..............	1 myr.	8 kil.
	arrondissement.......	2	2
	département..........	6	9

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E. 1/4 S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 217 à 261 mètres (cote 288, à la *haute Wâle*).

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie. 1° Etage jurassique *inférieur;* formation dite *oolithique* des sixième et septième époques onthologiques — *bradford-clay* — *calcaire gris oolithique;* 2° étage jurassique *moyen;* formation dite *coralienne* — *oxford-clay inférieur;* 3° alluvions; sables et gravier.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

La première charte mentionnant *Saint Laurent*, sous son appellation actuelle, est celle de 1171, en faveur de l'abbaye naissante de Châtillon, par *Hugues* et *Thiéry* de *For-bey-villers* (2). Avant cela, ce n'était point un village, *non weiler*, suivant l'ex-

---

(1) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier*, p. 77, 79, 188, 210, 212, 216, 625.

(2) Par cette charte *Hugues* et *Thiéry* de *For-bey-villers* donnèrent aux *moines de Châtillon* la dixme de *Rampont*, près Muzerey, et tous leurs droits à *Wiberstapp* et à *Saint Laurent... usque ad Vaudoncourt*.

pression des anciens *pouillés* de Trèves; c'étaient quelques rares et chétives cabanes, clair-semées, sur le *lon* du *plain-mont* de *Rupt* se contournant dans les clairs chênes de *Viller*, de *Mangiennes*, de *Muzeray*, jusqu'à *Vaudoncourt*: on les nommait les *lon villers*, et, dans sa charte de 1153, *Adalberon de Chiny* les unissait sous l'appellation collective *in Longâ villâ*.

Alors, il est probable, se bâtissait la petite *chapelle de Saint Laurent*, par les soins pieux de la *maison de Wales* et des abbesses *Gerberge de Juvigny* et *Elisabeth de Saint Maur* de Verdun, vers 1174 (1).

L'existence de la *communauté de Saint Laurent*, comme agrégation paroissiale (2), est donc contemporaine à l'établissement du *culte de ce saint*, dans le *Verdunois*, et la *haute Wale* en a été le noyau, lequel s'est développé près de la *noya d'Avoncourt*, non loin de la *basse Wale* de *Xorbey* et du finage de *Pilon*, au lieu dit *Nonancourt*.

Le *culte de saint Laurent*, un des premiers archidiacres de la primitive église... de saint Laurent, ce courageux espagnol, (il était d'*Huesca* en Aragon)... martyrisé par les ordres et sous la vue du barbare *Valérien*, le 10 août 261... ce culte, après avoir été inauguré dans l'une des sept basiliques romaines, s'était répandu dans le Trévirois, après la défaite du duc de Lotharingie Hagiographie.

(1) *Elisabeth*, abbesse de Saint-Maur, de 1174 à 1200, dont le couvent avait la suzeraineté et le patronage des églises de *Pilon*, de *Billy*, de *Mangiennes*, avait donné, à celui de *Châtillon*, les dixmes de son patronage, sous les expressions suivantes : « *decimam... à capite* sancti Laurentii, *quod respicit* Castellionem... *usque ad* Valdonis curtem, *infrà terminos istos;* scilicet; *For-be-Villers...* » (limite d'une enclave luxembourgeoise; du mot *for*, en dehors; *for-bey*, existence en dehors)... *Muzerey*, *Duzey*, *Handeville*, *Pilon*, *Avoncourt* et *Manoncourt*... ad decimam de *Mangiennes* pertinentem.

(2) *Par-ochi-a*. Ce mot, à la première personne hébraïque (*an ochi*), exprime la *surveillance* du pasteur l'*ochieuseté*, en relation de vigilance dans les soins du troupeau. De là l'*œil symbolique* des premières églises.

113

Conrad, suivie du vœu de l'empereur *Othon le grand*, et de la victoire qu'il remporta, en 955, contre les Hongrois. La dévotion à saint Laurent s'introduisit, à Metz, après l'envoi d'une portion des *chaînes de saint Pierre* et du gril (*craticula*) du saint martyr, envoi que le pape *Jean XIII* avait fait au roi *Sigébert* et à *Théodoric*, abbé de *Saint Vincent*: puis, gagnant de proche en proche, cette dévotion fut installée, en 998, près de la chapelle de *saint Jean Baptiste*, dans l'ancien cloître de la cathédrale de Verdun. A cette époque, à l'aide des dotations des comtes d'Ardenne, *Godefroid, Fréderic, Hermann*, et de leur mère *Mathilde de Saxe*, l'évêque *Heymon* fondait le monastère des bénédictines de *Saint Maur*, et leur cédait le patronage des autels de la curie du *Maginiensis*. D'un autre côté, les abbesses, de cette époque, qui régnaient à Juvigny, et dont l'extraction était de l'antique *maison de Wales* (branche collatérale de la première dynastie de Chiny), possédaient, patrimonialement, les *haute* et *basse Wales*. Aussi remarque-t-on que la troisième charte, qui mentionne *Saint Laurent*, sous son appellation actuelle, est celle de 1217, par laquelle *Jehan de Wal* (dit de Preny, de *Prysnidio*), chevalier de *Bazeilles*, époux de *Ide de Rupt*, sire de *Viller le rond* et de la *Val de Bazeilles* (lequel fut l'auteur de la branche cadette des *Lavaulx*), du consentement de *Jacob* de Billy, prévôt de Marville, son frère, et de la femme de celui-ci, donna, sous l'approbation de son suzerain *Waleram d'Arlon*, toute sa *terre de Saint Laurent* et notamment la *haute Wale*, aux moines de *Châtillon*. Les abbesses de *Juvigny Marguerite Ire*, en 1259, *Ide de Bazeilles*, en 1269, *Marguerite IIe* de *Bazeilles*, en 1362, étaient de cette famille des *Wales*, et ainsi s'explique leur patronage, avec collation des grosses dixmes *sur le ban de Saint Laurent* (1).

Châtillon conserva la *haute Wale*, avec quelques préciputs,

---

(1) On voit, par cet exemple, pourquoi nous nous sommes attachés à indiquer les collateurs et les décimateurs; rien n'est plus important pour remonter aux origines d'une localité.

(V. les ch. de *Ponchard*, chevalier de Saint Laurent, en 1248, — de *Wauthier Panfiche*, en 1249, 1252 — d'*Androuin*, en 1253 — de *Jacminot Boilemin*, en 1273 — de *Jehan Thomassin*, en 1317). Mais la souveraineté, sur les *hommes* et sur le *sol*, était encore indécise, en 1246, entre la comtesse *Ermesinde* de Luxembourg, comme douairière de Marville, et les couvents de *Juvigny* et de *Châtillon* (1).

Nom des premiers propriétaires connus : *Adalbéron de Chiny*, évêque de Verdun, en 1153, par indivis avec d'autres seigneurs voisins, notamment *Jehan de Wales* (*de Prysnidio*), chevalier de *Bazeilles*, sire de *Viller le rond*, auteur de la branche dite de *Prény* et *Bazeilles*, de la *maison de la Voulx*, lequel devint copropriétaire de *Saint Laurent*, à cause de *Ide de Rupt*, son épouse, de la *maison de la Faulx* (Ch. de 1200 et 1217). Erection.

Date de la charte d'affranchissement ; celle de Marville, en 1252.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une quarantaine de feux, en 1726 ; — d'après le recensement de 1836, 814 habitants — en 1846, 884 h. — en 1856, 843 habitants. Population.

---

(1) En 1306, la *vaillissance* de la *terre de Saint Laurent*, terre *commune*, par moitié, entre les *comtes de Bar* et ceux de *Luxembourg*, consistait, annuellement, dans les revenus qui suivent :

Cens des *prés*, xx sols — rentes des *Bourgeois*, xc sols — les *fours*, vi lib. et iij lib. de cyre — les *terrages*, xxxx muids, à la mesure de Beaumont... 1/4 froment, 1/4 seigle, 1/2 avoine, plus ij lib. de cyre — li *molins*, xij muids, 1/2 froment, 1/2 seigle, viij lib. de cyre — plus une redevance à l'abbesse de Juvigny, plus encore les droits d'*assence* aux deux prévôts. Chaque comte avait sa *pescherie*, dans la rivière, et sa réserve aux *étangs*, que seul il pouvait rompre, à volonté.

L'entretien des *fours* et des *moulins* était à la charge du seigneur local, qui est dénommé dans le compte, *Jehan de Faulx*... cette indication est importante, en ce quelle est une preuve, de plus, de l'identité d'origine des *la Faulx* et des *la Vaulx*, et démontre que leur berceau commun était bien aux *Wales* (basse et haute) de *Non weiler*, sur le plateau qui s'étend de *Failly* à *Longuion*.

Tenue des registres. D'après les archives communales ; à partir de 1673, avec lacunes ; — judiciaires... 1686, *idem.*

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823, 1978 h. 24 a. 49 c.

Nombre des maisons : 189.

Jardins et chènevières	17 h.	07 a.	77 c.
Prés et pâtures fauchables	81	35	03
Terres labourables	1051	08	12
Clairs chênes	112	87	20
Bois	365	09	40
Landes et friches, carrières et minières étangs, noues et routoirs	14	59	50
Superficie non imposable	336	17	47(1)

Cours d'eau : l'*Othain ;* — Usines : un *four* à chaux ; 2 *tanneries ;* 2 *brasseries ;* 2 *moulins* : celui dit *Bourdet* et l'ancien moulin banal dit de *Jean Gouraincourt* en 1710, (Charte de 1214, par *Guillaume* prévôt d'*Arancy*).

Revenu net imposable : 35,304 fr.

Biens communaux. Bois, 465 hect. 90 a., en lieu dit *Parfondevaux* (2).

Prés et pâtures, terrains vains et vagues : voir ci-dessus.

Valeur approximative des terrains communaux : 809,463 fr. 50 centimes.

---

(1) L'élévation de ce chiffre dénote une de ces erreurs si fréquentes dans le canton de Spincourt, dont le cadastre n'a pas été revisé. Cette note s'applique à plusieurs des communes déjà répertoriées.

(2) 1495, 31 octobre ; droit de vaine pâture dans le bois de *Saint Nicolas*, finage de *Viller les Mangiennes* — 1606, 15 février ; sentence du conseil provincial de Luxembourg — 1606, 5 septembre, *idem*, pour le droit de *haut conduit*.

Titres communaux : 1629, 22 octobre ; bornage des bois entre *Saint Laurent* et *Grand Failly*, contrée de *la Noie* — 1665, 1665, 1670 ; bornage et aménagement ; droits respectifs des communes de *Mangiennes*, *Viller les Mangiennes*, et *Saint Laurent* — 1678, 1681, droits féodaux des *moines de Châtillon*.

Contrées historiques : *Auencourt ; Nonancourt ; Nonweiler ;* les *lon Villers ;* la *Noue ;* la *Godinette ;* la *pièce Madame ;* la *petite pièce de Châtillon ; Château-Persin ;* le *bois du Débat ;* les *Pannasons ;* la *haute Wale* (Moselle).

L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.* 16 fr. 20 ; — *Prés,* 63 fr.; — *Bois,* 18 fr. — *clairs chênes,* 12 fr.; — *jard. et chên.,* 66 fr. — *friches,* 0 fr. 50 c. **Not. agricoles.**

Les bases à *Pilon* sont de : *terres,* 18 fr. 90 ; — *prés,* 60 fr. — *bois,* 17 fr.; — *Jardins,* 66 fr.; — *clairs chênes,* 10 fr.

Pilon étant un des meilleurs territoires du canton, on peut, d'après ces bases, établir la valeur comparative des propriétés rurales de Saint Laurent (V. les art. *Duzey,* p. 604 ; *Nouillompont,* p. 1576 ; *Pilon,* p. 1613).

A l'extrémité du quart de réserve, au lieu dit la *Cuve,* est une grotte souterraine, où se perdent toutes les eaux de l'entonnoir de *parfondevaux.*

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, bûcherons, chaufourniers, carriers, maçons, pêcheurs ; — produits renommés : poissons excellents ; écrevisses à la chair aussi délicate que succulente. **Notions industr**

Quatre carrières sont exploitées, sur ce territoire, par une douzaine d'ouvriers ; trois sont ouvertes dans des bancs de pierre rouge jaunâtre, la quatrième est pratiquée dans le sous-sol du calcaire gris oolithique. La pierre rouge est de qualité supérieure ; elle est assez tendre, facile à travailler ; elle forme de belles arêtes et résiste parfaitement à la gelée ; on en extrait, annuellement, 250 mètres cubes, environ, tant en pierres de taille qu'en moellons, que l'on exporte dans un rayon de 20 kil. La pierre grise, ou blanchâtre, est de qualité médiocre ; on en tire 50 mètres cubes environ ; elle est un peu gélive, quand elle est exposée à l'humidité. Il faut remarquer que la pierre rouge contient, assez ordinairement, des *moyes,* ou parties terreuses, et qu'elle s'use assez vite, quand elle reste exposée à l'action du frottement — on en fait des auges de grandes dimensions. Cette pierre, débitée en forts échantillons, coûte 13 fr. 50 ou 14 fr.

le mètre cube. La pierre de taille, de dimension ordinaire, et les moellons piqués valent de 8 à 9 fr Ce dernier prix est aussi celui de la pierre blanche (1).

Les anciens priviléges de Marville étaient communs aux habitants de Saint Laurent.

Illustrations scientifique et militaire.

Le général *Henry*, né le 1er octobre 1757 (V. *Murault*, p. 1721).

Clément (Jean Pierre), né le 13 août 1814, professeur au lycée d'Angers, auteur du traité de la *Science du langage*, publié en 1843.

Administration.

Anciens mayeurs : en 1549, Didier d'*Oliers ;* — 1554, François *Jacmy ;* — 1558, Simon *Thiébault ;* — 1604, Collin *le Bourguignon ;* — 1681, Jean *Louis* ; — 1691, Robert *Odinet ;* — 1694, Nicolas *Bernard :* — 1700, Jean *Pierron ;* — 1710, François *Bourguignon ;* — 1733, Jean Baptiste *Jamin.*

Noms des maires : en l'an 8, J. *Louis ;* — an 14, J. B. *Daussay ;* — 1807, J. F. *Léonard ;* — 1814, J. N. *Nermel ;* — 1830. And. *Adnese ;* — 1846, N. *Louis* le jeune ; — 1858, E. F. *Lallemand ;* encore en fonctions.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel

Diocèse de *Trèves*, sur les *marches* de celui de *Verdun ;* — archidiaconné du *Longwyonensis*, anciennement celui de *Longwy* (2) ; — doyenné de *Sainte Agathe* de Longuion ; décannat *Wallon* (3) ; — cure de *Saint Laurent-les lon-villers...* (*villa longa*, en 1153) ; — annexe et desserte : la *haute Wale... non weiler* du *Tholeyensis ;* — abbaye patronne-collatrice et dé-

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 210, 212.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Arrancy*, page 50).

(3) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem*, p. 51).

cimatrice : celle de *Juvigny* pour 2/3, et celle d'*Orval* pour 42 paires; — prieuré de *Marville;* — hermitage de *Saint Donat,* tradition effacée; — oratoire primitif de : la chapelle de *Saint Donat,* à la *haute Wale,* dépendante alors des comtes d'Arlon; — église matriculaire : celle de *Saint Nicolas* de Marville, primitivement à *Saint Hilaire;* — chapelles de *Saint Donat,* de *Sainte Anne,* de *Saint Laurent* (au *Château Persin*) et de *Notre Dame de Consolation.*

Noms des patrons : *Saint Laurent* et *Saint Donat,* — fête le 10 août; procession le 2e dimanche de juillet.

Epoque d'érection de l'église : construite au XIIe siècle, sur les ruines de la petite chapelle primitivement vouée à *Saint Laurent,* par *Ida de Rupt;* — reconstruction de l'église : en 1693 (Voir la transaction, du 26 avril 1701, avec le couvent de *Juvigny*).

Confrérie : celle des *arbalétriers* et des *archers* de *Saint Sébastien* de Marville.

Noms des anciens curés : 1549, Hugo *Briston,* un des fondateurs de la chapelle *Collignon-Wandel* de Marville (Ch. de 1549, 1554) ; — 1681, J. *Ways;* — 1686, D. de *Pethe;* — 1703, J. C. *Guillenet;* — 1726, F. B. *Hutin;* 1703, J. *Bourguignon,* vicaire; — C. M. de *Franque,* curé; — 1741, L. *Pierre,* vicaire; — 1757, J. *Clément,* curé ; — 1763, Jph. *Bourguignon,* vicaire; — Ant. *François,* curé jusqu'en 1791. Clergé.

Sous l'ordre actuel : MM. *Larose; Catant; Burluraux.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des anciens *Wales* de la *Vaulx-Bazeilles,* seigneurs de *Rupt* et de *Viller le rond;* — patronage à la collation, nomination, et présentation des *abbesses de Juvigny;* — dixmage au profit des mêmes, pour deux tiers; l'autre tiers appartenant au curé. En vertu de la donation de 1214, par le prévôt *Guillaume d'Arancy,* l'abbaye de Juvigny avait un préciput de un muids de grains et 5 florins, sur le moulin seigneurial venant des *Lavaulx.* Orval en avait un autre de 42 paires, sur les Ordre temporel.

grosses et menues dixmes — ces droits s'exerçaient, notamment, sur les contrées de *Hariaupré*, *Navenantfossé*, *Foucheiz*, *Raimondvallée*, *Villémont*, la *Maillette*, dont *Jehan de Haut* (ou de *la Haut*) était censier en 1681. — Le ban de la *haute-Wale* et la contrée de la *Godinette* appartenaient aux *moines de Châtillon* (V. les aveux et dénombrement du 24 août 1781). — Entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des dames de Juvigny et des autres gros décimateurs, suivant transaction du 26 avril 1701.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique.

Anciennes cités de *Trèves* et de *Verdun;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — ancien *pagi* du *Longagionensis*, d'une part, et du *Maginiensis* de l'autre; — comtés *ambédeux* de *Bar* et de *Luxembourg;* — marquisat d'*Arlon*, pour la *haute Wale;* — duchés de *Luxembourg* et de *Bar-Lorraine;* — haute Justice des seigneurs de *Rupt-de la Vaulx-Bazeilles;* — fiefs et arrières-fiefs : la *haute Wale* donnée aux *moines de Châtillon*. Cette ferme, aujourd'hui sur le département de la Moselle, appartient à M. *Le Gendre* père, propriétaire à Villécloye.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire.

Loi de *Beaumont* (Ch. de 1252).

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches... *Bar le Duc;* — pour les liquides... la pièce et la pinte de *Beaumont;* — pour les bois et les terres, *Bar-Marville-Billy*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 p.; la perche de 19 pieds 4 pouces. A Marville, la perche était de 20 p. 2 po.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume du *Vermandois*? arrêt du parlement de *Metz*, du 7 janvier 1677. *Nota.* Cet arrêt ne peut faire autorité. — Assises des *grands jours* de Marville; — Cour supérieure du

Conseil provincial du Luxembourg, d'un côté; Cour des *assises de Saint Mihiel*, pour le côté du Barrois; ensuite le *parlement de Metz*, pour le tout; — ancien bailliage de *Marville* (1); — ancienne Justice seigneuriale des *abbesses de Juvigny*, en participation avec les seigneurs de *Bazeilles* et de *Viller le rond;* — Justice foncière des maire, lieutenant de maire, eschevins, et *hommes quarante* du lieu.

Notre Dame de Consolation.

Cette chapelle, avec ban, à part, entre ceux de *Rupt*, de *Marville*, et de *Saint Laurent*, était, tout l'indique, un monument pieux de la reconnaissance d'*Isabelle de Marville*, après le retour miraculeux de son époux, *Louis de Chiny*, échappé aux fers de la captivité, en Orient (V. *Marville*, p. 1264 et 1268). Désolation et consolation.

La chapelle de *Désolation* existe, encore, dans le champ funèbre de *Saint Hilaire* (V. p. 1266) : la chapelle de *Consolation* a disparu du territoire de la famille du *sire de Verne* (*Vernon de la Vaulx*, ch. de 1198), auteur commun, tout l'indique, des maisons de *la Faulx* et de *la Vaulx*.

Le Château Pershin
et la chapelle de Châtillon.

Au point culminant du village, n'aguères encore, on voyait quelques vestiges d'un vieux château, et, tout près, les bâtiments d'exploitation d'une cense aux moines de *Châtillon*. Cette cense leur provenait, avec celle de la *haute Wale*, des donations de : *Philippe de Louppi* et ses enfants (Ch. de 1163 ; — *Jehan de Bazeilles*, époux de *Ida de Rupt*, et *Jacques de Billy*, son frère (Ch. de 1220); — *Pierre d'Arancy*, (*Pier-* Les anciens seigneurs des Lon Villers.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Bazeilles*, p. 133).

quinus de Aranceyio (1) (Ch de 1245); — le chevalièr *Ponchard* (Ch. de 1248); — *Waultier Panfiche* (2) (Ch. de 1249, 1252); — *Androuin de Remoiville* (Ch. de 1253); — *Jacminot-Boïlemim* (Ch. de 1273); — *Jean Thomassez d'Arancy* (Ch. de 1317).

Ces donations indiquent quels étaient alors les indivisionnaires-*censiers de Rupt et de Saint Laurent.*

A mi-côte, était une petite chapelle castrale, sous le vocable, les uns disent de *Sainte Anne,* les autres disent de *Saint Laurent;* on la connaissait, plus vulgairement, sous le nom de son dernier gardien, *Jean Hennequin.* Abritée par un énorme tilleul et par de vieux poiriers champêtres, elle était à l'extrémité de la parcelle 826, contrée dite à *la pièce de Châtillon,* là où un nommé *Jérôme Caisse* l'a remplacée par un bâtiment d'habitation.

La contrée des *Panassons* et le bois *du Débat* perpétuent le souvenir des luttes, anti-nationales, entre les habitants de *Grand Failly* et ceux de *Saint Luarent* (3); enfin, les appellations

---

(1) *Pierquinus* d'Arancey devait être fils de *Pierre de Lutz,* sire de *Dombras-Failly*, et neveu de *Wauthier de Perpont* (Ch. de 1226). Le *shin* hébraïque est équivalent à notre *qui* relatif, en français. *Pierquin* fut, très-probablement, l'édificateur du château *Pershin,* dont les substructions se sont révélées, en 1838, par la découverte d'un souterrain, conduisant à une vaste cave voûtée, avec portes et soupiraux, et contenant de nombreux ossements pulvérisés; de là, sans doute, le mot *Ville sholen,* ou *Ville des tombeaux,* intitulation des derniers seigneurs du lieu.

(2) *Panfiche* signifie le porte *bannière de l'arbre de Pin* — *Wauthier de Perpont,* oncle de *Perquin d'Arancy,* portait, il est probable, *un pin* armorié sur sa bannière. Telle est peut-être l'origine des premiers *de Failly, aux trois branches de pin.*

(3) On conserve, à l'église de Saint Laurent, une très-vieille bannière, qui perpétue le souvenir de ces luttes : elle fut enlevée aux gens de Grand Failly, dans une rencontre de deux processions, près du *bois du Débat,* dans la contrée des *Panassons.*

Villelongue, Ville-Sholen ou *Ville-Tombes,* reviendront plus loin. Ce sera sous ces mots que seront rappelés les derniers seigneurs de Saint Laurent. Quant à l'ancienne *curtis d'Avencort* et au lieu dit *Hastet* (Chartes de 1153, 1169, 1172, 1181, 1196, 1200, 1245), ils appartiennent, plus spécialement, à l'art. *Sorbey.*

SAINT PIERRE VILLER; *Petersweiller; sancti Petri villare in Wabriâ* (1). (Ch. de 1253, 1254, 1264). Canton de Spincourt.

Sur le ruisseau des *Eurantes,* descendant du *Rachoue* d'Olliers, et affluant à la *Crüne,* par *Xarnay,* sous Arrancy.

Ecarts: *Remenoncourt,* ancien hameau et mère-église de la paroisse de *Saint Pierre-villers.* — Anciennes *curtes,* dont les noms seuls sont restés : *Chacurt* — *Menoncort* — *Murcort* — *Soucort.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	9 kil.
	arrondissement.....	3	7
	département.......	7	1

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 247 à 285 m.

Etage, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la sep-

---

(1) Etymologie et appellations successives : (Voir au mot *Remenoncourt,* p. 1734).

Nota. Ne pas confondre le village de *Saint Pierre, in Webriâ,* avec celui de *Saint Pierre, in Arduennâ,* sous la châtellenie de *Neufchâteau,* au temps des anciens *comtes de Chiny.*

(2) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buvignier, p. 77, 106, 194, 217, 567, 568, 625.

tième époque onthologique — *bradford-clay* — *marnes* de l'étage *liasique* supérieur.

L'étage de la *grande oolithe* est dans la *plénitude* de sa puissance sur la *plaine*, qui *mène* et qui *ramène*, de *Han devant Perpont* aux anciennes *curtes* de l'Othain, sur l'ancienne voie romaine de *Longuion* à *Nouillompont*. C'est ce fait que caractérise le radical *on*, qui signifie *plénitude*, en hébreu, et les appellations *Menon-cort* et *Remenon-cort*, qui le spécifient, dans le sens de leur position relative sur cette ancienne voie. Un fait remarquable doit être relevé entre *Nouillompont* et *Saint Pierre-viller ;* le voici : les argiles de l'étage inférieur, qui affleurent, dans la vallée, au S. O. de ce village, comprimées par le calcaire, qui les recouvre, vers Nouillompont, cèdent sous cette pression, et elles refluent dans la vallée. Ce mouvement est assez rapide pour, qu'en moins de dix ans, on ait, successivement, découvert, de Nouillompont, le toit du clocher de *Saint-Pierre-viller*, puis le clocher, et enfin le toit de l'église. La hauteur des objets aperçus n'excède pas du cinquième l'affaissement réel du sol, en raison du rapprochement des deux communes. Cet affaissement continue.

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

Saint Remy est le patron du village de *Saint Pierre-viller* et de son oratoire primitif, celui de *Remenoncourt* : pourquoi donc pas *Saint Pierre* lui-même ? voici :

C'est que *Remenoncourt*, qui, en 1626, était encore un hameau, et qui n'était plus qu'une cense, en 1746, était une *curtis* d'appartenance *Remoise*, bien plus ancienne que la *villa Médiomatricienne* des dames de *Saint Pierre aux Nonains*, celle-ci patronesses, collatrices, décimatrices, tréfoncières, hautes, moyennes, et basses justicières, du hameau de *sancti Petri villari in Webriâ* (1) — pourquoi *Remienne*, encore ? C'est que les

---

(1) Saint Pierre, *in Arduennâ* de *Floherimonte*, était de la prévosté de *Neuf-château*. Ce village avait été donné à l'abbaye de *Saint*

curtes des bergers (*roï*, en hébreu), évangélisés par le convertisseur de Clovis (496), premier apôtre des *Astenienses*... c'est que les *cortili* des troupeaux (*cortorum*) des *cortili* des *durocortorum Remorum* avaient précédé les *villæ Dagobertiennes*, dans les provinces du reflux des *Veromanduens* chez les *Verdunois* (1). L'appellation *Remenoncourt*, au revers de la *plaine* de *Menoncourt*, de *Han* devant *Perpont* à *Nouillompont*, cette appellation prouve, seule, que ce *cortile* était celto-gallique, tandis que le *villare* germanique de *Petersweiller* a, vraisemblablement, dû son existence aux serfs de la dotation d'*Eleuthére*, duc d'Austrasie, sous le règne de *Theodobert II* roi de *Metz*, en 596 (2). L'his-

---

Hubert, par le comte *Arnould II* de Chiny, vers 1068. Nos familles chiniennes, dites les *Wals*, ou les *étrangers*, provenaient des *Walcourt-Duras*, dont une branche cadette s'était transplantée sur la *Fentsh*, à l'époque de la réunion du comté de *Namur* à celui de *Luxembourg*, en 1097. Ce sont ces synonimies appellatives, qui apportent une confusion, inextricable, dans l'histoire des familles et dans celle des localités — voilà pourquoi on trouve des *Houffalise* et des *Bauraing*, comme hommes de fief dans la châtellenie de *Marville*, et pourquoi on les retrouve, ensuite, en *Lorraine* et dans le *Barrois*.

(1) On ne peut expliquer autrement cette anomalie surprenante que Marville et ses dépendances, dont *Saint Pierre-viller* faisait partie, à cause de l'adjonction d'*Arrancy*, se trouvaient régies par la *coutume du Vermandois*.

(2) Suivant Ab. Aug. *Béguin*, avocat au parlement de Metz, qui, sous la prélature de Mgr *Henry de Thiard*, évêque et comte de Toul, dressa l'état des archives de l'abbaye des dames de *Saint Pierre* de Metz, unie en 1762, à celle de *Sainte Marie*, cette abbaye fut fondée, non pas en 615, comme le rapporte *Meurisse*, mais bien de 596 à 611, par le duc *Elenthère*, père de *Waldrade*, première abbesse de ce couvent.

La liste des abbesses, très-inexacte et incomplète dans D. *Calmet*, cette liste, au moyen du dépouillement des chartes, la voici :

En 596, *sainte Waldrude*, fille du duc *Eleuthère*, proche parente du roi *Childebert*, fils de la fameuse *Brunehault* ; — en 615, *Frideberge*, fille du roi des Alamans *Gunzo*, laquelle avait été fiancée au roi *Sigebert*, et qui, ayant été compagne de *sainte Glossinde*, au *claustrum d'Aix*

toire ancienne de nos localités est toute dans l'action progressivement colonisatrice des couvents *tréviriens, messins*, et *verduniens*. Ce sont ceux de Metz, sous les vocables de *saint Pierre*,

---

sur Chière, est vénérée, sous le nom de *sainte Ternelle*, en l'église de *Ville-ez-cloye;* elle le fut aussi à *Rouvrois sur Othain*, où les abbesses de *sainte Glossinde* étaient dames patronesses, depuis les temps les plus reculés ; — 768-782, *Euphémie ?* — 960-977, *Harwide ?* — 993, *Hermande*, ou *Hermandrée*, probablement d'*Arancy ?* — en 1151, *Judith ?* — 1175, *Isabeau*, ou *Elisabeth, de Muscey ?* à l'époque de l'établissement des frères de *sainte Marie* de Metz, à Châtillon ; — 1186, *Béatrix ?* sous son abbatiat, en 1215, *Thiébault*, duc de Lorraine, fonda l'*hôpital d'Arrancy*, et en donna la gouvernance à l'abbaye des *pucelles de Saint Pierre aux nonains* — (Voir la *dixmes des pucelles* à Sorbey, ch. de 1173); — 1235-1287, *Isabelle de Jandelaincourt;* — 1298, *Adelie*, ou *Agelie*, de *Larsey*, (*Ars* sur Moselle ?);— 1309, *Hawis de Perpont ;* — 1326, *Béatrix de Créhanges ;* — 1332, *Lorette de Morhanges ;* — 1357, *Isabelle de Créhanges ;* — 1362, *Béatrix de Faulquemont-Montjoie-Marville ;* — 1390, *Marie de Dun-Aspremont*, fille de *Gobert VII* : c'est du patrimoine de cette abbesse que *Remenoncourt* resta dans les mains des d'*Apremont-Buzancy* (V. *Dun*, p. 564); — 1363, *Isabelle de Vandières* et *Madières*, près Pont-à-Mousson ; — 1405, *Jeanne de Vandières*, nièce de la précédente ; — 1406, *Marguerite de Chauvancy ;* — 1417, *Marguerite de Felin et Bauraing ?* — 1431, *Marguerite de Cherisey et Noveroit* (V. *Nouroy*, p. 1587. *Nota*. Cet article contient des inexactitudes qui seront rectifiées à l'article *Joudreville*, dans la section arrondissementale de *Verdun*). — 1442, *Adelaïde de Blâmont ;* — 1447, *Catherine de Riney*, ou *Renel ;* — 1454, *Anne d'Haussonville ;* — 1471, *Marguerite de Paroye ;* — 1481, *Catherine de Priney ;* — 1509, *Catherine d'Estales ;* — 1510, *Yolande de Lioncourt*, de *Breux ?* — 1517, *Jehanne d'Haussonville ;* — 1533, *Anne d'Haussonville*, nièce de la précédente ; — 1580, *Jehanne de Marcossey ;* — 1621, *Françoise de Haraucourt ;* — 1675, *Françoise Thérèse de Haraucourt ;* — 1700, *Marguerite du Hamel ;* — 1704, *Françoise de Raigecourt :* ce fut sous l'abbatiat de cette dame que *Saint Pierre Viller* fut adjoint au *marquisat de Spincourt*, érigé en 1723 ; — 1719, *Françoise Ponsard*, ou de *Ponsors ;* — 1731, *Françoise Louise de Lignéville ;* — 1760, *Charlotte Eugénie de Choiseuil-Stainville.*

de *saint Symphorien,* de *sainte Marie,* de *sainte Glossinde,* qui, en se ramifiant aux abords des anciens décanats Wallons, ont porté, avec le flambeau de l'évangile, la pioche fertilisatrice (*aui-oth*) sur tous nos coteaux. (V. *Avioth,* p. 78, et l'hagiographie des *Iray,* p. 903).

Ce mot *auioth,* qui se reproduit sur plusieurs de nos montagnes, signifie *aux piochons* ou lieux *piochés...* il est pur hébreu, *a-oui-oth.*

Erection. Noms des premiers propriétaires connus : le duc d'Austrasie *Eleuthère* et sa fille *Waldrade,* première abbesse de *Saint Pierre* de Metz. L'érection du village a dû commencer sous l'abbesse *Friedeberge,* après l'an 615. — date de la charte d'affranchissement; celle de Marville, en 1252.

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1695, 75 portériens; — d'après le recensement de 1836, 442 habit. — en 1846, 427 h. — en 1856, 393 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1692, — judiciaires, 1765,

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823, 1,111 h. 05 a. 08 c.

Nombre de maisons : 87.

Jardins et chènevières.............	8 h.	66 a.	12 c.
Prés et pâtures fauchables..........	109	29	90
Terres labourables.................	814	51	42
Bois............................	159	28	00
Landes et friches..................	00	14	35
Superficie non imposable...........	19	15	29

Cours d'eau : le ruisseau des *Eurantes;* la fontaine de la *Pavotte;* — Usines : néant.

Revenu net imposable : 17,630 fr.

Biens communaux. Bois : 159 h. 28 a. aux cantons dits le grand et le petit *Reverdel,* (aménagés par ordonnance du 20 juillet 1772, abornt du 1er juillet 1783 — plan du 29 novembre 1784, arrêt du 17 octobre 1786). — prés et pâtures, 31 h.; — terres, chemins herdaux — terrains vains et vagues, 255 h.



Valeur approximative des terrains communaux: 230,557 fr. 90 centimes (1).

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.*, 11 fr. 70 ; — *Prés*, 43 fr.; — *Bois*, 10 fr ; — *Jardins et chèn.*, 48 fr.; — *Friches*, 0,50 c.

Après *Olliers*, et avec *Bouligny* et *Haucourt*, ces bases sont les moins relevées du canton.

(Voir pour la valeur moyenne des propriétés rurales, les art. de ces trois communes, p. 192, 822, et *Rechicourt*, p. 1711).

Les cultures sont les mêmes qu'à *Han* devant *Perpont*.

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres,

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. *Pierron ;* — an 12, Gasp. *Marchal ;* — 1806, F. *Flocon ;* — 1807, J. P. *Pétrement ;* — 1808, N. *François ;* — 1813, Jph. *Macquart*, chevalier de la Légion d'honneur; — 1816, J. N. *Zante ;* — 1828, N. *Laporte ;* — 1832, F. *Flocon*; — 1835, J. Ch. *Quentin ;* — 1837, J. N. *Zante ;* — 1838, N. *Laporte ;* — 1848, J. Hub. *Pétrement ;* — 1855.....?

Personnages notables. *Flocon* (Joseph), philologue estimé, auteur de plusieurs ou-

---

(1) En 1306, *Saint Pierre-viller* était une dépendance de la *terre de Marville*, à laquelle était adjointe celle d'*Arancy*. Ces deux terres étaient communes, au profit des comtes de Bar et ceux de Luxembourg — voici quels étaient alors les produits domaniaux de Saint Pierre-Viller et de Remenoncourt :

Les *cens des prés* rendaient, annuellement : petits tournois XI, plus XV deniers — *li four*, pet. VI lib. IV sols, V deniers, et 2 livres de cire — *li rentes* des bourgeois, parisis XXXXX f. XV deniers — les *terraiges*, LX quartes de froment, plus 2 francharts; LXXX quartes d'avoine, non compris les prélèvements de l'abbesse, plus 2# de cyre. Les seigneurs et la dame *Catherine de Perpont* prenaient iiij quartes de froment dans la part de l'abbesse : le tout à la mesure de *Belmont* — le comte de Bar avait, en outre, droit à 7 quartes 1/3, pour les *franchises* des bourgeois, à raison de deux franchards, par année.

vrages inédits, et qui est décédé, à Paris, conservateur de la bibliothèque de *Sainte Geneviève*.

Launois (*Pierre François*), né, à Bar le Duc, le 20 mars 1764, mort, le 29 décembre 1840, en son château de *Remenoncourt*. **M. Launois père.**

Membre du Conseil général de la Meuse, pour le canton de Spincourt, en 1834, en remplacement de M. *Chonet de Bollemont*, M. *Launois* père avait été décoré de l'étoile de la Légion d'honneur, pour les longs et nombreux services administratifs qu'il avait rendus à la ville de Bar le Duc, dont il fut longtemps le premier adjoint, avant que son beau-frère, M. *Pierre* notaire, eut été chargé du fardeau de la mairie. M. Launois s'était retiré dans les domaines de sa femme *Marie Geneviève Marchal* : il y avait acquis, de suite, les sympathies de tous les habitants du canton de Spincourt. Son cœur était aussi bon que sa figure était ouverte et belle; son esprit gracieux était aussi aimable que son caractère était franc; sa loyauté était proverbiale et à l'égal de sa probité. Il a laissé trois fils : l'aîné, prénommé *Justin*, est un philosophe rempli d'instruction, qui se plaît dans sa solitude de Remenoncourt; le second, *Eugène*, habite, à Arrancy; le troisième est *Auguste*, qui fut représentant du peuple, en 1848, et dont il sera question à l'article *Sorbey*. Tous sont des hommes du progrès.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Trèves*, aux limites de ceux de *Metz* et de *Verdun*; **Ordre spirituel.** — archidiaconné du *Long-vionensis* (1); — doyenné de *Sainte Agathe* de Long-uion (2); — cure de *Saint Pierre-Viller*, originairement annexe de *Remenoncourt*; — annexes et dessertes : *Remenoncourt* et les *curtes* de *Menoncort*, *Soucort* et

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de (V. *Arrancy*, p. 50). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : V. *idem*, p. 51).

autres, sur le chemin d'*Amelle* à *Han devant Perpont;* traditions effacées (*Amel* signifie *royal*, en hébreu; voir plus loin les noms des contrées).

Abbaye suzeraine : celle des *dames de Saint Pierre* de Metz; — oratoire primitif et église-mère : la chapelle de *Saint Remy*, à Remenoncourt; elle est détruite; — chapelle de *saint Jean Baptiste*, érigée à l'intention d'un des abbés de Saint Pierremont. — Noms des patrons : *saint Pierre* et *saint Remy*.

Epoque d'érection, ou de reconstruction, de l'église : L'église actuelle de *Saint Pierre-Viller* fut restaurée au XIIe siècle, lors de l'établissement de la chapelle de *saint Jean Baptiste*, par l'abbaye de *Saint Pierremont*. Son chœur est roman ; sa tour est romane; ils datent d'une construction du IXe siècle, aux frais de l'*abbaye de Saint Pierre*. La nef, sur quatre piliers, est surexhaussée, comme une forteresse, dont la carcasse est en caraudage; elle est voûtée, blindée, et munitionnée de quatorze contreforts; elle est percée de machicoulis. Une cheminée, un four, un puits, sont à l'étage supérieur. Tout indique que là était le refuge d'une compagnie d'arbalétriers, qui, comme à *Arrancy*, comme à *Marville*, et dans tous les lieux de passage des ponts, fut le noyau de la confrérie des archers de *Saint Sébastien*, ou de celle de *Saint Agnan*, (érigée à Grand Failly).

Noms de quelques anciens curés : en 1696, Abrah. *Aubertin;* — 1765, J. *Schmitz*.

Sous l'ordre actuel MM. : .... N. Phil. *Dupuy*,

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des anciens sires de *Marville* et de *Muscey;* — patronage à la collation de l'abbesse de *Saint Pierre* de Metz, dite aussi de *Saint Louis;* — dixmage au profit de la même, avec participation des comtes de *Bar* et de *Luxembourg*, et un préciput au profit des seigneurs de *Perpont;* — entretien du chœur et des bâtiments; à la charge de l'abbesse, pour les grosses œuvres.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves*, sur les marches de celles de *Metz* et de *Verdun;* — royaume d'*Austrasie*, puis de *Lotharingie;* empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Longagionensis:* — comtés *ambédeux* de *Bar* et de *Luxembourg*, de 1269 à 1603; — marquisat de *Spincourt*, à partir de 1723; seigneurie des des *Armoises* d'Etain et des *Gournay*, dans le siècle dernier; — duchés de *Luxembourg* et de *Bar*, jusqu'en 1603; puis de *Lorraine*, pour le tout; — haute Justice de la *dame abbesse*, sous la suzeraineté Barro-Luxembourgeoise; — fief et arrières-fiefs: celui de *Remenoncourt* aux d'*Apremont-Buzancy*. Ordre politique.

Les *Guissard de Filières* et d'*Ametz* en étaient admodiateurs, dans les derniers temps.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi et usages du *Vermandois*, dans le principe; puis ceux de *Beaumont*, à partir de 1252. Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains, autres matières sèches, et pour les liquides, *Bar le Duc ;* — pour les bois et les terres, *idem.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 p.; la perche de 18 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel;* — assises des *Grands jours* de *Marville;* puis de *Saint Mihiel;* puis le parlement de *Nancy;* — Cour supérieure de, *idem;* — ancien bailliage de *Briey;* puis de *Longuion;* — ancienne prévôté d'*Arrancy* (1); — an-

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Arrancy*, p. 53).

cienne Justice seigneuriale de l'*abbesse*; Justice foncière de la même.

Transformations politiques.

En 1211, la *châtellenie d'Arrancy* et, par suite, *Saint Pierre Viller*, étaient en engagère entre les mains d'*Albert de Dasbourg*, comte de *Briey*, comme étant aux droits d'*Albert de Musau* et *Moha*, premier mari de la comtesse *Ermenson Ire* de *Luxembourg*, laquelle fut remariée à *Godefroid de Namur*, auteur de la seconde dynastie des Luxembourgeois (V. les ch. de 1096 et 1101, aux *marches de l'Ardenne*, t. I. p. 460).

Cette engagère fut dégagée par *Bertrand*, évêque de Metz, dont le successeur, en 1213, la céda à *Waleram d'Arlon-de Faulquemont*, dit *Paganus de Muscey*. Les sous-inféodataires de *Saint Pierre Viller* étaient, alors, *Perard*, ou *Peraldus* d'Amelle (Ch. de 1253), sire de *Han devant Perpont*, et *Thiébaut de Xorbey*, sire de *Saint Pierre-Viller* (Ch. de 1254 et 1264). Celui-ci était homme de fief d'*Isabelle de Bar*, dame de *Marville*, qui, le 1er septembre 1264, lui donna une charte par laquelle elle confirma la convention que ledit *Thiébault* avait conclue, pour elle, avec *Henry de Luxembourg*, frère utérin de ladite Isabelle, par rapport à *Nouillompont*.

Cette châtellenie resta, depuis 1269, indivise entre le Barrois et le Luxembourg; puis entre les Austro-espagnols et la Lorraine, jusqu'en 1602. Le partage de 1603 attribua *Saint Pierre-Viller* et Arrancy au duc de Lorraine. Enfin Arrancy et ses dépendances furent réunis à la France, de 1659 à 1661, et *Saint Pierre-Viller* devint membre du *marquisat de Spincourt*, en 1732 (1). (V. la suite *infrà*).

---

(1) *Charles de Puygreffier*, escuyer, chevalier de Saint Louis, et *Catherine Tridant* son épouse, figurent, dans plusieurs actes de baptême, comme résidant à Saint Pierre-Viller. Cette famille se rattachait à celle des *Chonet* de Billy (V. *Billy-les-Mangiennes*, p. 180).

On y trouve aussi les derniers lieutenants-généraux et particuliers du bailliage de Longuyon : de *Wal* — de *Saint Remy* — *Genot* — *Savoy*; et les derniers admodiateurs de l'abbaye et de la seigneurie, notamment :

A la fin du XVII[e] siècle, le territoire de *Saint Pierre-viller* se répartissait entre 102 *portériens*, tant habitants que forains. Ceux, portés au pied terrier et procès-verbal de remembrement des 1[er] août 1696 et 14 août 1697 (1) étaient, notamment : Les Portériens.

M[me] l'*abbesse de Saint Pierre aux nonains* de Metz — la *Cure* de Saint Pierre — le *Charnier* des trépassés — la *Marguillerie* — la chapelle de *Saint Remy* — celle de *Remenoncourt* — la chapelle des *Trépassés* — la cure de *Nouillompont* — l'*église* de Nouillompont — la *cure* de Saint Supplet. Etablissements religieux.

MM. : de *Fontanière* — de *Harnoncourt* — de la *Court* — du *Laurent* — de *Reumont* — de *Rancé* — de *Rogé*, née *Foulon*, de Remenoncourt — de *Wacant*. Familles titrées.

MM. : *Chevillard* — *Creplot* de Dampvillers — *Gerbillon* — *Louis* — *Masson* de Marville — *Rouyer* de Dun — *Surèt* — *Thomin* — de *Norroy* — de *Couwy*. Familles de robe.

Des 75 familles simples propriétaires, celles qui ont encore des représentants dans le pays sont : Antoine *Millet*, notaire — P. *Antoine* — Ant *Cardinet* — N. *Henrion* — F. *Humbert* — J. *Millet* — Laur. *Petrement* - N. *Simon* — J. *Thomas* (de St. P. V.) — Mich. *Charrue* (de Han) — *Charelle* — Mich. *Lecompte* (de Billy) — Did. *Curé* — Mang. *Marchal* — Did. *Marchal* — Jacq. *Marchal* — J. *Maucollin* — Dom. *Proth* — F. *Proth* — J. *Robert* (de Nouillompont) — Jacq. *Peltre* de Pillon. Bourgeoisie.

Les *lieux dits* du territoire sont assez curieux à étudier, aux fins de raviver quelques vieux usages ou traditions effacés; en voici quelques-uns : contrées en prairie — *Maga* — *Nouillom* Contrées historique

---

Jean *Pierson*, époux d'Elisabeth *Torck;* — Laurent *Guissard*, époux de Claudine *Barthelemy ;* — Florentin *Guissard* d'Ametz ; — *Joseph Collard*, époux de Françoise *Guissard;* — François *Millet*, époux de Lucie Rose *Jacques*.

(1) Ces actes, qui rappellent la désertion de la localité, à la suite des guerres, furent dressés par Ch. Jos. d'*Olivier*, escuyer, seigneur de *Hadonville*, lieutenant-général au bailliage de Longwy.

— la *Pétronne* — les *Woillons* — le *Bruiet dame Magçon* — la *Faîne Saint Remi* — les *trois Fontaines* — *Chaufour* — le *pré Gobert* — le pré *Jean Rivaux* — *Semba* — la *Mége* — *Mêge-prêle* — le *bruiet Madame* — *Bua* — la *corne de Nouillompont*... en la saison *devant la Ville :* devant le *bois le Roi* — la pièce *Saint Martin* — le *Taureau,* au-dessus de la pièce Saint Martin — les *Horgnes* — les *Sholles* (ou Tombeaux) — la *Fontaine le Prêtre* — les *Camberlines* .,. en la saison de la *Crouée,* vers Saint Supplet : *Sorré* — *Manhoche* - la *pièce Madame*— le *Harmollet* — la *corne de Semba* — le *Beaubua*.... à la fin de *Remenoncourt :* la *Besacière* — le *fond de la Chapelle* — le champ *Ralquin* — la *Vache* — la petite *Crouée* — la *Chaponnette* — la *Chevrette* – *Chenois*... en la saison d'*Amilavaux :* à la *Couronne* — aux *sept Psaumes* — *Flabas,* etc. etc, etc.

Cantons de Montmédy et de Spincourt.

SAINTE GLOSSINDE (le ban de).
A *Rouvrois* et à *Ville ez cloye.*

Des faits exposés à l'art. *Iray,* p. 903. on peut, on doit même, induire que *Glossinde,* veuve du duc *Bobolenus* et, probablement, mère, ou tante, du duc *Bobon,* mentionné dans la charte du duc *Adalgisiles,* de l'an 534... cette sainte veuve, qui devint la première abbesse du couvent royal de son nom, à Metz, aurait été, par son père le duc *Wentronus,* ou par sa mère *Godela,* une des coindivisionnaires des rives de la Chière et de celles de l'Othain. Ainsi s'expliquerait la tradition de la *maison de Sainte Glossinde,* à *Villécloye,* comme aussi le noviciat de *Glossinde* au *claustrum de Cloye,* sur la Chière, avec *Frideberge,* sa compagne, qui fut la seconde abbesse des *dames de Saint Pierre* (V. *suprà,* page 1795).

Le monastère de Ste Glossinde.

Ce monastère de *Sainte Glossinde* remplaçait celui de Saint Sulpice (*de Sancto Suppletio*), dont le patronage était cher au grand comte *Arnoulx II* de Chiny (V. la charte de fondation du prieuré de *Pries,* en 1068).

Il devint célèbre, par les vertus de sa fondatrice, et par la haute illustration des abbesses qui lui succédèrent, notamment: *Thiedberge,* tante du comte Bozon, épouse répudiée, puis enfin veuve du roi *Lothaire II* de Lorraine — *Himiltrude,* nièce de l'évêque de Metz, *Adalberon Ier* (Charte de 945); — *Voda,* veuve, du chevalier *Gozzilin,* frère 1° de *Fréderic Ier,* duc de Bar; 2° de l'évêque de Rheims *Adalberon;* 3° de *Gisilbert,* comte d'Ardenne; 4° de *Sigefrid,* premier comte de Luxembourg; 5° de *Renier II,* du Hainau; 6° de *Ricuin II,* comte de Verdun; 7° d'*Othon,* duc de Lorraine; 8° de *Falcon,* marquis d'Anvers; 9° et de *Mathilde,* première comtesse de Chiny (1). Cette généalogie est, au surplus, très-controversée.

Ainsi s'expliquerait la dominance des dames de Sainte Glossinde sur partie, des territoires de *Rouvrois* et de *Ville ez-cloye,* sur Othain, en participation avec les seigneurs de *Sorbey,* successeurs des *Lavaulx-Bazeilles,* et sires de *Ville ez-cloye* (2).

---

(1) V. aux *Marches de l'Ardenne,* t. Ier, p. 84, 86, les chartes de la première *maison d'Ardenne,* issue du grand duc *Raignier* de Mons, premier possesseur connu de *Stenay,* lequel passe, à tort, pour être la souche commune des princes de *Bouillon,* de *Verdun,* de *Bar,* de *Luxembourg,* et de *Chiny.* Cette question passera à la pierre de touche *infrà.*

(2) Les *abbesses de Sainte Glossinde,* qui ont patronné ces deux territoires, sont :

En 606, *sainte Glossinde* — en 869, *Thiedberge,* veuve du roi Lothaire II — lacune, notamment, pendant la deuxième période de 877 à 889, remplie par les ravages des Normands. — en 951, *Himiltrude* — en 973, *Voda* — 1012, *Hermantrude* — 1085, *Audierne* — 1111, *Vota* — 1138, *Agnès* — 1150, *Marguerite* — 1163, *Agnès II* — 1170, *Laure* — 1180, *Hawis* — 1200, *Vota II* — 1115, *Imagine* — 1250, *Nicole* — 1262, *Alix* — 1275, *Mathiale* — 1290, *Alix de Condeit* — 1312, Cécile *Marchand* — 1328, Marguerite *Jacques* — 1331, Gertrude d'*Auxey* — 1348, Laurette de *Laitre* (*de Atrio*) — 1367, Marguerite *Boileau*; — 1390, Marguerite du *Fayt* — 1406, Alix d'*Ex* — 1414, Marguerite *Bourgnier* — 1427, Isabelle de *Ran-*

L'abbesse de l'abbaye royale de *Sainte Glossinde* de Metz était « dame justicière, moyenne et basse, foncière, collatrice et » décimatrice, de *Rouvroy*... desquels héritages et de quels na» tures elles soient, les porterriens en doivent payer, de cens » annuel, à la dite abbaye, une escuelle froment, par chacun » journal ou arpent, la diste escuelle faisant le vingtième d'une » quarte, mesure de la ville de Metz... recevable à jugement » des Mayeurs et justices nommés et establis par laditte Dame, » lesquels sont obligés d'en faire la recette, moyennant leurs » gages ordinaires, en tenant siége... en la maison dépendant de » laditte abbaye audit Rouvroy (c'est la maison adossée au » cimetière, appartenant, aujourd'hui, au fils aîné de M. *Mont-* » *fort*, maire de Rouvrois), et à faute du payement desdits cens, » laditte Dame peut faire réunir lesdits héritages au domaine » de laditte Abbaye, en y observant les formalités prescrites par » la *coutume de Saint Mihiel*, lesquels journals ou arpents sont » de 252 verges, de 13 pieds et travers, l'une. » (Préambule du pied terrier de 1691).

Un précédent terrier, sur lequel se base celui-ci, avait été fait en 1611 ; adhiré aujourd'hui, il avait probablement été rendu nécessaire par les mêmes motifs que celui de 1691 exécuté, en vertu des lettres royaux de la chancellerie du parlement de Metz, obtenues par « révérende et illustre Dame, Madame *Catherine* » *Texier de Hautefeuille*, abbesse etc., par Jean Lambert, pra» ticien à Pillon, commissaire, Jean Lemaire et Nicolas Hen» nequin, laboureurs et arpenteurs, assermentés pardevant

---

dech, personnage fort remarquable — 1466, Catherine de *Roullon* — 1472, Isabelle d'*Ex* — 1478, Perette *Paperelle* — 1505, Alix de *Dommartin* — 1520, Salmone du *Chastelet* — 1549, Magdeleine du *Chastelet* — 1584, Guillemette de *Chauvirey* — 1605, Louise de la *Valette* — 1647, Françoise de *Lenoncourt* et Louise *de Foix* de *Candale* — 1680, Catherine *Texier de Haute Feuille* — 1719, Marguerite *Othmann* — 1762, Claire Elisabeth de *Chevreuil*.

» *Nicolas Rouyer* mayeur moderne et *Louis Martin,* nottaire
» en l'Eveché et Compté de Verdun, résidant à Pillon. »

A cette époque le territoire de Rouvrois se répartissait ainsi :

Extrait du registre et pied-terrier général de *Rouvrois sur Othain,* en 1691-1695. Terrier de Rouvrois.

Table et déclaration, en gros, de tous les *portoiriens,* pour les maisons, dépendances, chanvières, jardins, terres arabes, et prés fauchables qu'ils possèdent, toutes distractions et additions observées (le journal, ou arpent, du ban de Rouvrois est de 252 verges de treize pieds et travers l'une) :

1° A l'abbaye royale de *Sainte Glossinde* de Metz, 46 jours ; — 2° au douaire de la *cure* de Rouvroy, 20; — 3° à la chapelle *Saint Estienne,* érigée en l'église de Sainte Glossinde de Metz, 25 ; — 4° à la chapelle de *Viller en Woipvre*, 53 ; — 5° à la *Commanderie du Saint Esprit* de Marville, 3 ; — 6° à l'*hospital des pauvres* de Marville, distribué sous le nom des seigneurs de *Saint Lazare*, 19 ; — 7° aux dames de la *Congrégation* de Verdun, 132; — 8° au sieur Jean de *Lafontaine,* vicomte de *Harnoncourt,* seigneur dudit lieu et de *Sorbey,* en partie, 18 ; — 9° au sieur de *la Fontaine* de *Hennemont,* seigneur dudit lieu et de Sorbey, en partie, 52 ; — 10° au sieur de *Villelongue,* seigneur d'Epiez, 102; — 11° au sieur de *Cuminel* et consorts, seigneurs de la *Fontaine Saint Martin*, 13 ; — 12° au sieur *Jardinet* de Stenay, 48 ; — 13° Au sieur *Migette,* prévost de Virton; 66 ; — 14° au sieur Nicolas de *la Porte* de Longwy, 80 ; — 15° au sieur Jean *Vernel Weider*, 53 ; — 16° au sieur Marc *Anthoine*, curé d'Houdelaucourt, 71 ; — 17° au sieur *Louis,* curé de Verton, 3 ; — 18° aux héritiers du sieur *du Laurent*, jadis curé de Grand Failly, 2 ; — 19° à demoiselle *Elisabeth de Foulon,* veuve de *Rogé,* habitant à Remenoncourt, 9 ; — 20° à demoiselle de *Henn,* sa sœur, 2 ; — 21° aux héritiers de *Jean le Marchal* de Marville, 51 : — 22° à Jean *Lambert*, praticien à Pilon, commissaire au présent arpentement, 10 ; — 23° aux héritiers de feu *Jean Pienet-Rouvroy* de Muzeray, 9 ; — 24° à la veuve et héritiers de feu Jacques *Mauthué*, 108.

Cant. de Stenay. Communes d'Inor et de Moulins.

SART (le); *Sartum* (1)

Domaine, avec château fort, sous l'ancienne châtellenie de Mouzon; ancienne dépendance de la *villa regia* de Douzy.

Ce domaine, appartenant à M. le comte *Ch. Ged. Théod.* de *Vassinhac-Imécourt*, et qui est réuni à sa *terre d'Inor*, se compose aujourd'hui: d'un vieux château, avec pavillon, et autres bâtiments de maître et d'exploitation (deux arpents de superficie) — d'une pièce de terre, en culture, de 300 arpents — et de 208 arpents 91 perches de bois... le tout à la mesure du Clermontois. Le bois est entre ceux de: *Autreville*, d'un côté... *Laferté*, de l'autre... *Blanchampagne*, où il fait hache, en troisième... et la terre du *Sart*, au dernier côté: il est traversé par les chemins du fond de *Quiquincot* à *Vaux* — des *Batteux* de *Malandry* à *Moulins* — de *Malandry* à *Mouzon*, par la *fâme-mort* — de *Blanchampagne* à *Moulins*, par le fond de *Carousa* et de *Sailly* au même lieu: il fut acquis des héritiers de *Simon* de *Lhostel* par le grand père de M. d'Imécourt, le 6 janvier 1765.

Cet ancien fief se composait, autrefois, de deux portions, bien distinctes, la *grande Sart* et la *petite Sart*, qui, dans l'origine, avaient fait partie de celui du *sartage d'Amblimont*, fief tenu noblement, du Roi de France, par acquisition du 22 juin 1718.

En 1638, la *petite Sart* avait été réunie à la *grande* par acquisition de M. N. *de Lhostel* sur *Henry de Heules*, de Moulins et Luzy.

Famille de Lhostel.

Hubert de Lhostel était fils de *Nicolas de Lhostel* et de *Ide de Gorgias* (Voir aux art. *Inor*, p. 874, et *Moulins*, p. 1490). Il avait été longtemps en débat avec le comte de Soissons, prince de Carignan, comme donataire d'Ivoy, au sujet de leurs droits

---

(1) Les mots *Sart* et *Sartage... agere sartum...* viennent du verbe hébreu *sar*, qui signifie *déchirer*. Quand l'opération du sartage est faite à feu couvert, il faut bien quelle ait été précédée du *déchirement* des gazons de la superficie qu'on veut mettre en culture, en l'incinérant.

respectifs dans le bois de la Ferté, dit de *la Riote*, et leur différent fut tranché par sentence du bailliage, du 17 janvier 1768.

D'après les aveux et dénombrements, ce fief passa, de 1609 à 1612, à *Albert de Heules*, seigneur de *Moulins*, de *Luzy* et *Vilosnes* — puis à son fils *Albert II*, le 3 août 1627 — puis à *Henry de Heules*, qui vendit la petite *Sart* à M. de Lhostel en 1638. Celui-ci réunit les autres portions de ses coindivisionnaires dans la grande, par achat : le 8 août 1638, de *Henry de Heulse*, coseigneur de Luzy -- le 3 octobre 1657, de *Claude de Millières*, fils d'*Adrien*, aussi coseigneur de Luzy — le 1er mars 1660, de *Philippe de Tige*, seigneur de Rupt et de Sorbey, et de *Françoise Jehanne de Ville-shole*, sa femme — le 6 juillet suivant, de *Marie de Mouzay*, veuve de *Georges de la Tour*, seigneur de *Jandelize*, et de sa sœur la *dame de Cunel*. Enfin, le 6 décembre 1665, *Hubert de Lhostel* fournit, au Prince de Condé, son dénombrement pour le tout.

On a vu à l'art. *Moulins*, page 1490, comment cette maison s'unit, en 1728, à la famille de *Failly-Villemontry*.

On trouvera l'origine des de *L'hostel* à l'article *Sorbey-Pouilly* et à *Thonne le Thil*.

SASSEY; *Saceium* (1). Canton de Dun.

(Chartes de 1094, 1105, 1215, 1237, 1285, 1307, 1616, 1644, 1690).

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Salseium*; *Saceium*; Sacey, Sassey. En hébreu, *sac* signifie *cacher*, *envelopper*.... du mot *seah*, mesure, *mettre sous le boisseau*. C'est le substantif de toute idée de substance... la *substance*? cette chose impénétrable, dont le *samech* est le soutien, l'appui (*fulcrum*), voilé dans le mystérieux assemblage (*sam*) de l'*essence* ou de l'*être en soi*. Le *soutien de la substance* est représenté, en hébreu, par le *sin* et par le *shin*, lettres sibilantes, qui se confondent avec le *samech*, lequel équivaut à notre S en français. Les

Ancienne annexe vicariale de la cure de *Mont*.

Sur le ruisseau de *Sassey*, affluant à la Meuse, rive gauche; — la *sieurie* de la cense de *Vaux*, autrefois écart.

Anciens lieux dits: la côte du *Vieux Châtel* — les *Rapes d'Andennes* — la *Cour du Couvent*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	4 k.
	arrondissement	2	3
	département........	7	2

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 176 à 201 mètres.

Etage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

Etage jurassique *moyen;* formation dite *coralienne* de la septième époque onthologique — *oxford clay inférieur* — oxford-clay *moyen* — oolithe *ferrugineuse* — *coral rag.*

Alluvions et gravier (V. *Mont*, page 1387).

Ande, Andon, Andenne, Andevanne, sont des appellations géologiques auxquelles présida une idée de *vacillance* d'un sous-sol non encore affermi sur son assiette *coralienne,* et dont l'action d'*andare* est incertaine, dans son mouvement de *direction.* Cette vacillance se caractérise aux *rapes d'Andenne,* territoire de *Mont et Sassey,* par l'absence de l'oxford clay *supérieur,* qui fait défaut, entre le *coral* de la base et le *coral-rag* de la superficie.

---

philologues ont remarqué que le mot *sac* se trouvait, avec un sens identique, dans presque toutes les langues. Ce qu'on nommait *sacellum,* chez les anciens, était une petite chapelle, qui ne prenait de jour que par le haut. C'était un véritable *cul de sac,* où se voilait la divinité. Cette observation semblerait justifier l'étymologie de *Sacei,* comme membre de la phrase *mons Sacelli Jovis.* La prairie haute, contigue à l'église, s'appelait la *culée* dans une charte de 1616.

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvignier, p. 212, 235, 317, 626.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Mont*, p. 1337 et suiv. et *Mont au val de Saulmory*, p. 1589). Origines.

La côte du *viel Châtel*, en face des dunes, les *rapes d'Andennes* au-dessus de *Mont*, *Andevanne*, *Tailly*, *Proiville*, tout le *val de Sassey à Saulmory*, avaient été donnés par *Pépin de Landen* au monastère liégeois des Frères et des Sœurs de *Sainte Marie d'Andenne*, fondé, en 692, près d'*Huy*, par *sainte Begge*, fille aînée de l'auteur de la race des Carlovingiens. Ce monastère, du VIIIe au XIIe siècle, était sous l'advocatie des ducs de la basse Lorraine, sous la vouerie des comtes de Grandpré et de Namur, et, au commencement du douzième, il avait pour sous-voué *Vaultier*, fils d'*Alo*, châtelain du *Castrum* de Dun.

Vaultier de Dun.

Rapace comme tous les seigneurs laïques de cette époque, Vaultier s'était emparé des domaines de l'église Saceïenne ; il avait mis la main sur ses revenus, sur les oblations, sur les serfs des Béguines, et il avait contraint leurs vassaux à *la force* des constructions de son châtel, érigé sur la côte de vignes, près *Jupille*, en face du *Dunum Castrum*.

Les assises de Huy.

Cette usurpation donna lieu à un procès célèbre, qui fut raporté, en l'an 1105, à la Cour féodale des pairs de l'église de Liège, présidée par l'évêque *Otbert*, et dont voici la composition :

Thiéry, duc de Metz et de la haute Lorraine — *Godefroid I*^{er} de Louvain, dit le *barbu*, duc de la basse Lorraine — *Albert III*, comte de Namur — *Gérard II*, comte de Vaudémont, en Ardenne — *Sigébert* dit aussi *Fréderic*, comte de Vianden — *Henry*, comte de Durbuy — *Arnoult*, comte de Chiny — et *Conon*, comte de Montaigu.

A ces plaids comparut le sous voué *Waultier ;* il était escorté de ses pleiges et fidejusseurs : *Albert de Briey* et *Jean* de *Thionville*, son frère — *Adelo*, voué de Chauvancy — *Fréderic* de Dun, avoué du comté de Toul — puis, pour les parties plaignantes, les deux frères *Godefroid* de Namur — *Boson*, comte de *Montclar*, ou Clermont en Namurois, fils de *Dudon* de Cons, — enfin *Ancelin* de Richemont.

L'affluence des nobles et du peuple était immense, car le *corps de sainte Begghe*, dans sa chasse, avait été apporté, pour plaider la cause du béguinage... cette cause était juste, d'ailleurs ; et Vauthier fut condamné.

Erection — Nom du fondateur : inconnu. — Premiers propriétaires connus : *Pépin de Landen* et *sainte Begghe*, celle-ci veuve du duc *Ansigises*, fils de *Saint Arnould*.

Date des chartes d'affranchissement : celles de 1284, 1285, 1307 (1).

Population. — D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une quarantaine de feux ; — d'après le recensement de 1836, 338 hab. — en 1846, 369 h. — en 1856, 324 h.

Tenue des registres. — D'après les archives communales, à partir de 1670, avec lacunes ; — judiciaires, 1673, *idem*.

On a dit à l'art. *Mont*, p. 1337, que les territoires de *Mont* et de *Sassey* n'avaient été séparés qu'en 1357. Ce fut *Gobert VIII* d'Apremont, comme sire de Dun, qui *départit* ses *bourgeois de Sassey* de la *Mayrie et communauté de Mont*.

Territoire. — Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1832, 432 h. 96 a. 02 c.

Nombre de maisons : 91.

Jardins et chènevières	9 h.	00 a.	74 c.
Prés et pâtures fauchables	59	99	71
Terres labourables	193	33	56
Vignes	44	32	28
Bois	65	31	60
Landes et friches	27	91	75
Superficie non imposable	33	06	42

Cours d'eau : la *Meuse* ; — le ruisseau de *Sassey*.

Usines : aucune.

Revenu net imposable : 12,879 fr.

Biens communaux. — Bois : 101 h. 62 a., au canton de l'*Aulnois* ; anciennes ac-

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. I, p. 232 ; et t. II, p. 365, 420, 421, 422.

crues cédées, en 1690, par le duc de Bourbon, moyennant un cens annuel de 240[#]

Valeur approximative des terrains communaux : 264,760 fr. 10 centimes.

L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 16 fr. 20 ; — *prés*, 63 fr. ; — *vignes*, 66 fr. ; — *bois*, 15 fr. ; — *jard. et chèn.*, 66 fr. ; — *friches*, 50 c. Not. agricoles

Ces bases sont, de quelque peu, inférieures à celles de Saulmory ; elles sont égales à celles de Milly, et de beaucoup supérieures à celles de toutes les autres communes du canton.

Le coteau de Sassey produit des vins légers, délicats. Ils sont les plus estimés du pays — prix : 50 fr. les 200 l., dans les années de qualité ordinaire.

Noms des maires : en l'an 8, J. B *Heurion* ; — an 12, N. *Leserre* ; — an 13, N. *Choppin* ; — 1813, J. B *Glavet* le jeune ; — 1840, Ant. *Gillet* ; — 1844, J. B. *Glavet* ; — 1847, Ant. *Gillet* ; — 1855, Christophe *Godet*, encore en fonctions. Administration.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Rheims* ; aux limites de celui de Chaalons ; — archidiaconné de *Champagne*, sous le titre de *Saint Médard* de Grandpré (1) ; — doyenné de *Saint Giles* de Dun (2) ; — cure : celle de *Notre Dame* de Mont, *beatæ Mariæ Andannensis* ; — abbaye très-foncière : celle des dames d'*Andenne*, près Huy, jusqu'au XII[e] siècle ; — prieuré : celui d'*Andevanne*, titre attaché à la cure de *Tailly* ; — oratoire primitif : celui de *Sainte Anne* patronne des veuves, établi à Mont ; — église matriculaire : celle de *Mont*. Ordre spirituel.

---

(1) Ressort de cette archidiaconné sur les décannats de : (V. *Aincreville*, p. 8). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem*).



Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : d'abord en 1680 ; ensuite en 1757.

Noms du patron : *Saint Germain*.

Noms des curés et vicaires : V. *Mont*, p. 1442.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des ducs de *basse Lorraine* ; puis des comtes de *Flandres*, de *Louvain*, de *Namur* — vouerie de ceux de *Clermont* et *Durbuy* en Ardenne — sous vouerie de ceux de *Dun* et de *Grandpré ;* — patronage à la collation des *dames d'Andenne ;*— dixmage, au profit des mêmes, pour 2/3, et des sires de *Dun*, pour le surplus.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité des *Durocortorum Remorum ;* Rheims ; — royaume de *Neustrie* ; — ancien *pagus* du *Dolomensis ;* sous *pagi* du *Stadunensis* et du *Dulcomensis ;* — baronnie de *Dun* — comté de *Bar ;* — duché de *Bar*, puis de *Lorraine*, puis du *Clermontois ;* — haute Justice de la baronnie de *Saulmory*, à partir de 1607 ; — fiefs et arrières-fiefs : celui de la *sieurie de la Vaux*, au profit de *Nicolas d'Husson* de Montzéville.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Vermandois-Rheims ;* franchises de *Beaumont*.

Mesures de : pour les liquides ; la pièce et la pinte de *Beaumont* ; — pour les grains et autres matières sèches ; le boisseau de *Bar* ; — pour les bois et les terres ; *Souilly-Clermont* et le *Montignonais*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 p. — la perche de 19 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel* ; procès-verbal du 23 octobre 1571 ;

— assises des *grands jours* de Saint Mihiel; — Cour supérieure de ; *idem;* — ancien bailliage de *Stenay* et *Dun;* puis de *Clermont-Varenne*, sous les Condé; — ancienne prévôté de *Dun;* puis, *idem* (1); — ancienne Justice seigneuriale de la baronnie de *Saulmory;* — Justice foncière de la mairie de *Mont*, à cause du *Châtel du voué* (Ch. de 1215, 1237, 1307).

Sassey a éprouvé toutes les vicissitudes politiques de *Mont* et de l'ancienne *baronnie de Dun*. Tous deux, au commencement du douzième siècle, obéissaient au sieur de *Maigri*, attaché au gouverneur lorrain *Jean Philippe de Frenel*, chambellan de son altesse *Henry le bon*, lequel était capitaine-prévôt de Dun, en 1616 : *Nicolas Renaud*, dit *Maigret*, avait été lieutenant au gouvernement de Stenay, en l'an 1601 — à la même époque, par acte du 15 janvier 1644, le duc *Charles III* aliéna *Mont* et *Sassey*, par adjudication forcée, sur les *Lénoncourt;* enfin *Renard de Fuchsemberg* les réunit à sa *baronnie de Saulmory*. **Transformations sociales.**

V. *Beauclair*, p. 149; *Mont*, p. 1344; *Montigny*, p. 1385.

SATHANAY; *Sathaniacum* (2).

Sathan signifie *adversaire*, en hébreu. C'est le relatif *sh*, en opposition à *ath-an-ay*, c'est-à-dire en révolte contre l'*Athmos* divin, ou activité animatrice, âme et soutien de la respiration universelle des êtres de la création. Mythologiquement, c'est *Saturne*, c'est le *temps*, qui dévore toutes choses, dans **Etymologie celto-hébraïque.**

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Aincreville*, p. 10).

(2) *Sathanacum*, *Sathanium*, dans les chartes les plus anciennes; celles de : la Chronique d'Adon (+ 875), sur le martyre de saint Dagobert, en 727 — le duc Raignier, 886 — le duc Godefroid le grand, 1069 — l'archevêque Egilbert, 1089 — le duc Godefroid VI de Bouillon, 1093 — les archives de Gorze, de 1080 à 1124 — l'archevêque Hillin, 1167.

la succession des vies, (*ai-im*), en opposition avec *A-don-ay;* c'est-à-dire, avec le *Ie-o-ou-ah El-oh-im* de la bible... celui en qui se confondent: l'*activité* A, le mouvement vital AI, (*ai* et son relatif *ia*), dans l'immortalité absolue, AIA, figurée par le *vautour* de Promethée (1). *Aia*, en hébreu signifie, à la fois, le *vautour* et l'agent immortel de la destruction des êtres, c'est-à-dire *Sathan*, l'adversaire de l'humanité.

Ces idées cosmogoniques, qui semblent présider aux premières origines connues de *Stenay*, se retrouvent, avec la même vraisemblance dans sa géologie.

Géologie. 1° Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la septième époque onthologique — calcaire *gris oolithique*. — 2° étage jurassique *moyen;* — *oxford clay inférieur*. — 3° alluvions *anciennes;* minerai de fer, à la surface, et dans les fentes du calcaire gris oolithique, sur le plateau de *Heurtebise* — cailloux siliceux. — 4° alluvions *modernes* et graviers (2).

Stenay est un point de *passage*... (*ai* en hébreu, *ay* en sanscrit)... de l'étage liasique... qui *cesse d'être*, en s'immergeant, sous l'oolithe, à *Baalon*, (*baa*, cesser d'être, en hébreu). Cette formation passe à l'étage oolithique inférieur, lequel *cesse d'être*, en émergence, à *Cesse*, sur le versant opposé. C'est le cours de la Meuse qui accuse, superficiairement, cette opposition — *Baalon*, *Stenay*, *Mouzay*, à droite, sont sur le *corn brash et le forest marble*, qui, de l'autre côté, émergent, encore, au haut de *Cesse* et de *Luzy*. — *Laneuville* et *Wiseppe*, au contraire, à la rive gauche, sont dans les *argiles oxfordiennes*, ces argiles qui sont comme le sépulcre des myriades d'êtres détruits et anéantis, successivement, dans l'immense bassin de la craie.

---

(1) Oua-iitser Ieoouah Elohim eth Aadam aphar min Aadamah, oua-ippa be-aph-aio nishem-ath aiim, oua-iei Aadam len-ephesh aia. *Gen*. cap. 1er, v. 7.

(2) Voir la *Stat. géolog*. de M. A. Buv., p. 75, 78, 79, 101, 103, 143, 171, 194, 220, 221, 312, 314, 317, 564.

SATHANAY; *Sathanacum oppidum; Sathanagium fiscum; Sathanacensis villa regia* (Ch. de 714, 867, 1086, 1107, 1156, 1218).

Antiquité de Sathanay.

L'appellation *Sathan* (1) est, à la fois, géologique, cosmogonique et *hébraïco-celtique* (2). C'est là le brevet d'antiquité, le plus incontestable, pour la ville de Stenay. Son *oppidum* gaulois a dû exister bien antérieurement à la conquête romaine, et n'a Etymologie.

---

(1) Cette appellation a beaucoup varié. La plupart des *variantes* tiennent, sans doute, à des corruptions du langage ; mais les plus saillantes ont pour causes des mutations sociales, dans la position des lieux et dans la nature de leur destination.

Ainsi la suffixe *acum* indique, toujours, l'établissement d'un *oppidum*, qui s'opérait par *accumulation* de matériaux, en terres, en pierres, en corps d'arbres, rattachés ensemble... fortification primitive *objectée* à l'attaque d'un ennemi — Ce sens est *accusé* par les radicaux hébraïques : *ac*, qui signifie *objection*, et *um*, qui signifie *effort puissant*.

D'un autre côté, la suffixe *agium* indique l'établissement d'un *agent*, à la puissance duquel on ne peut résister, parce que cette puissance a pour elle la force et la sanction de la loi. *Sathanagium* indique donc l'établissement primitif de l'*agence fiscale* créée, pour la perception du cens, sur les peuples vaincus.

(2) On trouve la preuve de la persistance du *langage gallo-celtique*, même à Trèves, au delà du quatrième siècle, dans de nombreux auteurs. Ainsi, en 350, *tout le peuple de Trèves* parlait encore *gaulois*, et ce gaulois était le même que celui des *Galates de l'Asie mineure :* saint Jérôme, qui résidait alors dans cette grande cité, l'atteste : le même fait est confirmé, en 377, par *Sulpice Sévère* et par *Sidoine Appolinaire*. Les grands, seuls, parlaient la langue des vainqueurs, c'est-à-dire le *latin*. Qu'on ne s'étonne donc plus que l'*hébreu*, le *celtique*, le *gallique* soient, toujours, au fond de nos appellations — les variantes sont des dégénérations du mot.

pu disparaître que dans les premiers temps de l'occupation des Romains (1)... de l'an 17 à l'an 184, de l'ère chrétienne.

Entre l'époque purement *gauloise* et l'époque *gallo-romaine*, il faut, nécessairement, placer les anciens *Trévires* et leurs clients, c'est-à-dire les *aborigènes de la Chière*, les *Caresi;* car la *cité de Trèves* ne s'arrêtait, à l'ouest, qu'aux approches de la Meuse, en face des *Musmagienses*, les habitants de Mouzon (*Mosamagum*), alors Celtes-gaulois, aussi bien que les Tréviriens.

On sait que *César*, après avoir vaincu la *ligue belge*, composée des *Condrusiens*, des *Eburons*, des *Pœmaniens*, et des *Cœresiens*, tous clients des *Trevires*, dut opérer des transplantations de peuples, pour rester maître du pays. Il paraît certain que les *Cœresi* furent alors déplacés; on les remplaça, à *Ivoy*, en 184, par une colonie militaire de *Lœti Asti:* cette colonie fut tirée, il est très-probable, de la ville d'*Asta*, dans le *Péloponèse :* ce sont ces étrangers, *Wales*, qui, sous le commandement d'un préfet ou tribun militaire, repeuplèrent l'*Evodiensis* et se propagèrent dans l'*Astenensis*. Voilà, sans doute, l'origine des peuples *Walons*.

A cette époque, les conquérants établirent, partout, des *agences fiscales*, pour la perception de l'impôt levé chez les vaincus. Alors, et probablement vers l'an 17 de notre ère (1), l'*oppide de Sathan* prit place entre l'agence du *Mosagium* (Mouzay) et la grande agence de *Mosomagum* (Mouzon), et fut maintenu à l'agence intermédiaire du *passage de Sathanagium*, qui reçut le nom de *Sathan-ay*. (*Ay* signifie *passage*, en hébreu, en sanscrit). Neuf routes rayonnaient de ce point.

Le temple de Saturne. Il existe, à Stenay, une très-vieille tradition, dont le relateur

(1) Il est aussi établi que les fortifications celtiques, dites *oppides*, ne commencèrent à être remplacées par des *villes*, avec *munitions régulières*, qu'à partir de l'an 17 de l'ère chrétienne. Cette transformation n'eut lieu à *Mouzon*, qu'en l'an 245. *Ivoy* n'était encore, en l'an 138, qu'un *vicus* aussi bien qu'Arlon. On lui donne ce titre, quatre fois, dans l'*Itinéraire d'Antonin*.

est un écrivain obscur nommé *Johannes Strionisius*. Cet auteur affirme qu'en l'an 483, il existait, encore, en cette ville, et depuis les temps les plus reculés, un temple consacré à *Saturne*, temple où cette vieille divinité cosmogonique, *le temps qui dévore tout ce qu'il enfante*, recevait les sanglants sacrifices des *Asteniens*. Cette relation n'a rien que de très-acceptable.

L'édification de nos premiers oratoires chrétiens, celui d'*Euilly* par exemple, ne date bien que de l'an 110 à l'an 283 : l'établissement primitif des églises d'*Arlon, Ivoy, Mouzon*, paraît remonter à l'an 200 — mais le paganisme a longtemps persisté dans nos forêts désertes : le pèlerinage infructueux de *Saint Montan*, de 436 à 450, dans le *Madiacum;* l'apostolat de *saint Walfroid*, sur la fin seulement du sixième siècle, de l'an 563 à l'an 585... tout prouve qu'en 483, Stenay devait encore être plongé dans les ténèbres de l'idolâtrie. De nombreux vestiges, d'ailleurs, ont apparu, à diverses époques, pour convertir cette vraisemblance en vérité constatée (1).

---

(1) Ainsi, en 1801, lors de fouilles opérées dans le sanctuaire de l'église du prieuré de Saint Dagobert, alors qu'on eut enlevé le pavé du chœur, il advint que la pioche frappa une maçonnerie, dont le ciment indestructible ne céda qu'à des efforts persistants : enfin, on mit à nu un massif, ou petit bâtiment carré, de 6 à 7 p. de largeur, aux quatre faces, et deux portes cintrées apparurent. On les déboucha, et on pénétra dans un premier caveau ; de ce caveau, par une arcade en plein ceintre, on accéda à une crypte étroite ; au fond de cette crypte, dans un enfoncement du mur oriental, était creusée une large niche, et dans cette niche était un siége en pierre. Là siégeait, très-probablement, le chef des Eubages : car, en avant et à un pied de distance de ce siége, s'ouvrait un puits de 2 pieds 4 pouces en largeur, terminé par un entonnoir de 16 pouces de diamètre ; le puits était recouvert par une pierre ronde, concave en dessus, convexe en dessous, avec un rebord d'un pouce de haut ; au milieu de la concavité était un trou rond pratiqué, traversalement, sur une largeur de 4 pouces.

Etait-ce une pierre victimaire ? très-probablement ; car nous en avons découvert une semblable au temple gallo-romain de *Hicromont*, près de

Ceci doit se rapporter à l'époque purement gauloise, alors que l'*oppidum de Sathan* n'était point encore converti en *agence* fiscale, pour la perception des impôts romains. Cette perception, si dure que, dès l'an 17, elle amenait la révolte des *Trevires* et la déportation des peuples de la *Chière*, fut le principe de la *villa* romaine de *Sathanagium*.

L'agence fiscale.

Sathanay, cependant, pendant l'*occupation romaine*, ne figure sur aucun des tableaux de la résidence officielle des *agents* militaires ou civils du *peuple Roi*.

Alors que, rares semés, sur la voie militaire de Trèves à Rheims, quelques *vici*, tels qu'Arlon, *Orolaunum vicus*, Ivoy, *Epoissum vicus*, Mouzon, *Mosomagum vicus*, se trouvaient annotés sur l'*Itinéraire* d'*Antonin* (138), sur celui de *Ptolémée* (201), l'*agence fiscale de Sathanagium*, la *villa regia Sathanacensis*, comme tant d'autres localités, bientôt plus ou moins importantes, n'obtenaient pas même une mention dans la *notice des Gaules*, soit de l'an 284, soit de l'an 441 à 445.

Mais la position admirable de Stenay; son assiette près des belles eaux du plus beau des bassins que la Meuse arrose dans son cours; ses gras et abondants pâturages; son cercle de superbes forêts .. tout lui assurait, alors, comme depuis, les prédilections des maîtres de la terre; aussi tout prouve qu'une *agence romaine* y remplaça le grossier *oppide celtique*, dès que les Romains apparurent dans notre contrée.

L'atelier monétaire.

Les médailles impériales du *haut empire*, trouvées dans son atelier monétaire (1), les substructions thermales (2), la proxi-

---

Breux, et une autre, de destination identique, mais oblongue, au champ d'incinération, près de l'ouverture du tunnel de Montmédy.

Le puits était maçonné très-artistement, et on ne put, par le sondage, en atteindre le fond.

(1 et 2) Au commencement du XVII[e] siècle, c'est-à-dire, de l'an 1613 à 1620, à 150 pas de la porte actuelle (de l'est), à Stenay, on constata, successivement, les substructions d'une *fabrique monétaire* considérable, dans la direction du chemin qui conduit à *Baalon*. En creusant dans le sol, on découvrit des murs, qui formaient plusieurs suites d'ave-

mité du *camp de Baalon*, tout prouve, disons nous, la légitimité des droits des *Asteniens* à l'aînesse de nos petites bourgades ou cités.

---

nues souterraines, et ces couloirs profonds aboutissaient à des chambres dans lesquelles étaient des fourneaux. Ceux-ci étaient maçonnés en briques : ils avaient de 2 à 3 pieds de long, sur une largeur à peu près égale, et ils se rattachaient à des cheminées en argile pétrie. Tout cela se reliait et faisait un seul corps de construction. Dans les fourneaux et à côté, on trouva une quantité considérable de pièces de monnaie d'excellent aloi. Il y en avait aussi dans des pots en terre cuite; ceux-ci en étaient pleins, à 4 pieds de haut; mais ce n'étaient que des petits ou moyens bronzes, pour la solde des troupes, conséquemment : sous la rouille et sous la patine on put lire les noms des empereurs *Claude* († 54), *Antonin le pieux* († 161). Au nombre de ces pièces, il s'en trouva une, *en or*, elle était particulièrement remarquable :

A l'*avers*, Jupiter assis, la lance dans une main et la foudre dans l'autre, et, autour, en caractères grecs, la légende du roi de Macédoine *Alexandre le grand* — au *revers*, une tête à deux visages; une coupe près de l'un, une corne d'abondance au-dessus des deux, puis la lettre grecque A.

A ce sujet, nous devons faire observer que les pièces d'*Alexandre le grand*, et celles de *Philippe* son père, qui sont nombreuses, ont été, assez fréquemment, recueillies dans nos localités, et à Arlon, et dans le Luxembourg. Nous en possédons, dans notre médailler, et nous croyons quelles furent apportées par les *Lœli Astorum* de la colonie d'*Yvoi*.

Les vestiges du séjour des Romains, à Stenay, sont nombreux.

En 1646, au mois d'août, la fontaine, qui fournissait de l'eau à la citadelle, étant tarie, le comte de *Chumilly*, lieutenant du roi, en fit rechercher la source, dans le bastion d'où elle sortait. On arriva à deux voûtes profondes, où se trouvaient des substructions de bains et une médaille, en bronze, d'*Antonin le pieux*.

En 1756, en 1767, en 1768, en 1780, des médailles d'*Antonin, de Gordien* († an 244), de *Germanicus* († an 19), de *Léonce*, empereur d'Orient († 474) etc., etc., etc.

Les vestiges d'incinération, ou d'inhumation, des Gaulois, des Celtes, des Franks, et des Germains, n'ont pas été, moins fréquemment, constatés, aux alentours de Stenay.

Que devint cette *villa* de l'an 287, époque de l'entrée des Francs en Belgique, à l'an 486, époque de la prise d'Yvoi par *Clovis?* elle devint française... rien de plus, et c'est assez.

HISTOIRE DES VILLE ET COMTÉ DE STENAY.

Liste chronologique des Souverains,
Ducs *bénéficiaires*, Comtes *propriétaires*, Suzerains,
Gouverneurs, Capitaines-prévôts, et autres commandants de la place et
du pays de *Sathenay*, ancienne capitale du *Barrois français*.

Première période.

Sous les Mérowingiens d'Austrasie, de 483 à 715.

Clovis. *Clovis*, roi des *Franks-saliens*, vainqueur de *Siagrius*, ce patrice romain qui commandait à Soissons... en 481, Clovis devient maître de presque toute la Belgique: il donne *Mouzon*, en franc alleud, à l'évêque de Rheims *Remigius;* en 486, il s'empare du fort d'*Ivoy*, sur la Chière, et de l'agence fiscale de *Sathanagium;* il défait les Tongriens, en 490; il gagne la bataille de *Tolbiac*, en 496; il se fait baptiser, à Rheims, le 25 décembre de la même année, avec ses sœurs *Arboflede* et *Lanthilde*, ensemble 3,000 hommes de son armée; il assiège et prend *Verdun*, en 497, suivant les uns, en 510, suivant les autres; il établit sa capitale à Paris; enfin, il meurt, en cette ville, le 27 novembre 511, après un règne de 30 années, en laissant ses Etats à ses quatre fils :

Théoderic. 511. *Théodéric*, l'aîné des fils de Clovis, règne à Metz : ses états comprenaient Rheims, Mouzon, conséquemment, et confinaient à ceux de son frère *Clotaire*, roi de Soissons.

Aimant le séjour de Stenay, Thiéry remplace le bâtiment fiscal de *l'agence sathanienne* par un palais, auquel il adjoint un oratoire chrétien destiné à sa sépulture. Cette chapelle fut placée sous l'invocation de *Saint Remy*, après la mort de cet apôtre, en 533. Le roi *Thiéry* meurt en 534, ou 537.

Il avait confié le gouvernement de la *villa regia* de *Sathenay* à un comte nommé *Ardre-gesilus,* qui y commanda de 515 à 530. Ardregésile.

534. *Théodébert,* fils du précédent — 547, *Théodébald,* fils de *Théodébert* et de la courtisane *Deuterie*... cette mère impie qui fit noyer sa fille, au *pont Sainte Croix* de la ville de Verdun. Ces deux monarques résidaient, fréquemment, à leur *villa regia astenienne,* et la tradition locale est qu'ils y furent *sépulturés,* aux côtés du roi *Théodéric,* leur père et grand-père, dans le caveau de la chapelle castrale de *Saint Remy* (1). Théodebert et Theodébald.

---

(1) Cette tradition, controversée par *Meurice* et par les *Bollandistes* qui ne peuvent rien affirmer, néanmoins, sur le lieu de leurs sépultures, est très-bien défendue par M. *Grégoire Denain,* décédé ancien maire royal de Stenay, auteur, en 1788, d'une *histoire* inédite de *la ville de Stenay et de ses environs,* histoire à laquelle l'*auteur du Manuel* a fait de nombreux emprunts — M. Denain appuie son opinion, notamment, sur la découverte des tombeaux attribués à ces princes.

En 1609, 1610, 1611, furent creusés les fossés de la citadelle, boulevard avancé de la Lorraine sur la Champagne et sur la France, ce boulevard qui tomba sous Louis XIV. On découvrit, alors, de nombreux tombeaux, les uns gallo-romains ; les autres gallo-franks ; et, quand on démolit l'*antique chapelle de Saint Remy*... chapelle qu'il ne faut pas confondre avec celle de *Saint Dagobert* élevée, dans la citadelle, par *Charles le Chauve*... on dégagea, dans une chambre voûtée, une *grande table de pierre,* au-dessus de laquelle se trouvaient *trois squelettes,* assis, chacun, dans une niche gothiquement sculptée, : les trois niches étaient contigues ; les ossements et objets accessoires tombèrent en poussière, au premier contact de l'air. Plus bas, et à côté, un grand sépulcre, aussi en pierre, contenait le squelette d'un homme de grandeur extraordinaire. Ses ossements gigantesques, qu'on ne pût attribuer à autre personnage qu'au *grand duc Raignier,* premier comte propriétaire de Stenay, furent envoyés au duc Charles III, à Nancy.

A côté de ces monuments apparurent, encore, les arceaux de voûtes nombreuses ; mais il fut impossible de les déblayer : on put, cependant, se convaincre qu'elles s'étendaient, au loin, dans la campagne, et se reliaient, probablement, avec les *colombaria* du camp de Baalon.

Saint Maurice 1re église.

Après l'oratoire royal de *Saint Remy*, la première église *curiale* de Sathenay fut celle de *Saint Maurice* érigée, au haut de la ville, par les ordres du roi *Thiéry*, sous le règne de son fils, très-probablement. Cette église était à l'emplacement actuel de la *porte Maurice*... aujourd'hui dite de Bourgogne... au-dessus de la rue de ce nom; elle était voisine du cimetière de nos jours.

Le nid des Asteniens, *Astenidum*, au temps des *Lœti asti* de la colonie d'Ivoy... l'*agence fiscale* et l'*atelier monétaire* des Tréviro-romains... l'emplacement des fourneaux de leur officine, en relation avec les voûtes des *columbaria* du camp de Baalon (Ch. de 1069)... l'invention, en 872, du corps du roi *Dagobert*, dans la chapelle palatale dédiée à saint Remy... la découverte des *niches funèbres* de nos premiers rois Austrasiens... et celle enfin du sépulcre du premier duc de la Lotharingie... tout démontre que la *villa regia Asta* (charte de 968), *villa* assise sur l'étage adverse à la Meuse, *adversariò Mosam*, dont le *Jardinet* était une dépendance, ne se développa, sur les rives du fleuve, que sous la protection du fort construit par *Godefroid* dit de Bouillon, *apud Sathanacum olim villam, nunc castellum* (Ch. de 1196), à l'ombre de l'église de *saint Dagobert*, dans son château.

On verra plus loin que cette église, construite, en 872, par *Charles le Chauve*, sous le vocable du roi martyr *Dagobert II*, fut le principe de la première, en date, la seconde, en importance, des deux paroisses, celle de *Saint Maurice*, vers 534, et celle de *Saint Grégoire*, de 1069 à 1093, qui, pendant de longs siècles, existèrent à Stenay.

Monarques austrasiens.

Après *Théodebald*, mort sans enfants, en 547, Stenay passa, en 548, au roi de Paris et de Metz *Childébert* — en 558, à *Clotaire Ier*, maître de toute la monarchie des Francs — en 562, au roi de Metz *Sigébert Ier*, époux de la célèbre *Brunehault* — en 575, au fils du précédent, *Chidébert II* — en 596, à *Théodebert II*, fils aîné de celui-ci — en 613, aux rois de Bourgogne, *Théodéric II* et *Clotaire II* — en 628, au roi *Dagobert Ier* — en 638, au roi de Metz *Sigebert II*, ayant pour

maire du palais *Grimoald*, et pour conseillers intimes les ducs *Bobon* et *Adalgisiles*, si souvent cités dans ce *manuel*, et qui furent bénéficiaires, l'un de l'*Ardenne* (Ch. de *Cugnon*, de 644)... l'autre des rives de la Chière, de la Crune, de l'Othain (Charte de 634), sous le nom du *diacre Grimon*.

Après ce monarque arrivent : *Clovis II*, en 649 — *Sigébert III*, en 656 — *Childéric II*, en 660 — et enfin, en 674, *Dagobert II*, victime royale immolée, en 679, à la criminelle ambition de *Grimoald*, maire du palais d'Austrasie (V. *Charmois*, p. 326).

Sous les rois fainéants, au temps du comte de Bar *Wulfoade* .. dont les reliques furent exhumées, en 1724, des caveaux du *Vieux Moutier*, sur la montagne *de Castellione* de Saint Mihiel... deux ducs s'emparèrent de l'administration de l'Austrasie : c'était *Martin* et *Pépin*, de 680 à 714.

Martin le *majordome*, fils de *Cléodulphe*, petit-fils de *saint Arnould*, Martin paraît avoir laissé son nom à plusieurs *curtes* qui, aujourd'hui, chez nous et près de nous, portent encore le nom de *Martincourt*. Il a, très-probablement, dominé à Stenay. — Il mourut en 683, dans un guet-à-peus, près de Laon, victime de la perfidie du fameux *Ebroïn*. Le duc Martin.

Pépin le remplaça ; son maire du palais, *Berthaire*, gouverna à Stenay, en 687. Le Duc Pépin.

Deuxième période.

Sathanacum castellum ; sous les Carlowingiens de France de 715 à 888.

La *villa regia sathanacensis* dut à *Charles Martel* sa *fortification* première et l'*institution de sa prévôté*. Voici à quelle occasion : Charles Martel.

En 715, après la mort de *Pépin* d'Héristal, *Charles*, son fils naturel né d'Alpaïde la belle, s'échappa des mains de *Plectudre* sa marâtre. Il se rend maître du gouvernement, dans toute la monarchie française, et se fait proclamer *duc de Mosellanne*, par les Austrasiens Mais *Radbod*, duc des Frisons, allié aux

Francs de Neustrie, s'était uni, à *Raimfroid*, maire du palais, pour la défense de l'héritier légitime *Chilpéric II*. Pénétrant par les Argonnes, les Francs et les Frisons s'étaient avancés dans le *Dunensis*, jusqu'à *Saulmory*. Charles y fut battu ; il fait couper les ponts de la Meuse, et il se retranche dans *Sathenay*. Là, secouru par les Verdunois, sous la conduite de leur évêque *Pepon*, son ancien précepteur, et par quelques autres auxiliaires, Charles ne tarda pas à prendre sa revanche, sur l'*Amblève*... de l'Ardenne il ramena ses ennemis, l'épée dans les reins, sur Mouzon, et il les vainquit près de *Lestanne*, au lieu qui porte toujours le nom de *Vinci*. Alors, par reconnaissance, Charles donna Clermont à l'évêque des Claves : il le nomma gouverneur de toute la province;
Grimon gouverneur. il compléta la *munition de Sathenay* (1), et il institua *Grimon*,

---

(1) Cette fortification rudimentaire fut restaurée par *Godefroid de Bouillon*, en 1096 ; puis amplifiée, successivement, par les comtes barrisiens et, notamment, par *Thiébault II*, en 1245. Avant l'érection des murs d'enceinte, autour de la ville, en 1342, et avant la construction, en 1591-1596, de la citadelle moderne, sous le gouverneur lorrain *Simon de Pouilly*, et sous le prévôt *Louis de Pouilly-Cornay*, voici en quoi consistaient les ouvrages défensifs de Stenay :

Alors, chaque porte était l'objet important de l'attaque et de la défense... il en existait six :

1° La porte *Maillart*, au couchant, plus tard dite de *Landres*, (Charte du 18 juin 1386) ; — 2° la porte *Maurice*, au levant, (Ch. du 25 janvier 1390) ; — 3° la porte *Merville*, au nord, (Ch. du 15 février 1398) ; — 4° la porte du *Mont, près la Naouille des moulins*, (Ch. du 20 mai 1393) ; — 5° la porte de la *Bouverie*, au sud-est, (Ch. du 17 décembre 1400) ; — 6° la porte de *Cervisy*, au nord, (Ch. de du 29 juillet 1404).

Munitions de l'enceinte.

1° La tour *Vieille*, au couchant, (Ch. du 12 février 1393) ; — 2° la fausse *Tournelle*, au nord, (Ch. du 5 avril 1395) ; — 3° la tour *Malquetin*, au nord-est, (Ch. du 20 septembre 1398) ; — 4° la tour *Maître Poncelet*, au levant, (Ch. du 22 mai 1412) ; — 5° la tour de la *Bouverie*, à l'est sud, (Ch. du 12 mai 1419) ; — 6° la tour de l'*Echaudée*, au-dessus des moulins, (Ch. du 7 septembre 1442).

descendant des anciens comtes du pays, son *capitaine-prévôt* de la châtellenie de Stenay.

Cette prévosté a duré pendant plus de neuf siècles, c'est-à-dire, de l'an 716 jusqu'à sa réunion à la France, en 1641.

En 741, Stenay obéit aux ducs des Français *Carloman* et *Pépin*, fils de Charles Martel — puis, en 752, au roi *Pépin le bref*, chef de la dynastie des Carlovingiens. Monarques Carlovingiens.

Sous ce monarque, en 760, la châtellenie etait gouvernée par un comte *Gaon*, autrement dit *Ventre de serpent*, dont le manoir était à Xumay, *Sumejacum*, près Brouaine, sur la *Chière*, sous le bois des *Pasques*, au passage de *Domquenay*. Gaon de Xumay.

Après *Gaon* (1), sire de *Xumay*, leude du roi *Childébert*, en Boson (nº 1).

La *tour de Me Poncelet* datait de l'érection de la citadelle de Montmédy, en 1239. — *Ponthius de Sathunaco* est mentionné, tant dans la charte barrisienne de *Moncons*, que dans celle contemporaine d'*Arnoulx III de Chiny*.

(1) En hébreu, *Gaon* signifie le *ventre des reptiles*... du verbe *gaa*, s'élever... *gaon* s'élever, en rampant, sur le plain. De là le surnom de *ventre de serpent* donné au sire de *Xumay*.

Tout indique des rapports, soit d'identité, soit de parenté, entre le *Gaon* de 750, et le *Boson* de l'an 870... car, c'est de cette époque que date la transformation des appellations hébraïco-galliques, en surnoms, soit latins, soit germaniques. Or, peu après, on voit les appellations : *Bonus serpens*, bon serpent... *Bös schlangen*, mauvais serpent... dans les appellations des anciennes familles du comté d'Ivoy, et, notamment, à Brouennes et à Xumay.

Gontramn Böse, le mauvais génie des Wabvres, s'était refugié, à Verdun, dans le palais de l'évêque *Agéricus*, après sa fuite du mont *Saint Walfroid*, et l'évêque avait adopté ses enfants orphelins. Toute cette *race de vipère* figure dans les débats des fils de Louis le pieux contre leur père trop débonnaire. C'est un *Boson* (nº 3), duc de Bourgogne, fils de *Richard*, qui, en 923, assassine, dans son lit, notre comte des Wabvres *Ricuin*. C'est lui qui incendie la cathédrale de Verdun, en 930; c'est lui qui figure dans tous les complots contre *Charles le simple*.

On peut aussi se demander si *Gaon*, dit *ventre de serpent*, n'était pas de la descendance de *Wentronus*, époux de *Godéle*, père et mère

692, et premier capitaine-prévôt, sous Pépin le bref, on trouve, en 770, le comte *Boson des Wabvres,* sire des Vaux de la *Thinte,* de l'*Azenne,* du *Loison,* depuis les sommes de *Douaumont* jusqu'à *Quincy... in fine Wabrensi* (Ch. de 774): — sous le duc *Carloman,* en 782, et sous le règne de *Charlemagne,* il est remplacé par un comte *Berthaire* (n° 2), en 788 — puis, sous *Louis le débonnaire,* par *Jean d'Urbsperg,* en 820.

Arrive le règne de *Charles le chauve*, en 840... deux comtes: *Ricuin,* pour le *Remois,* le *Vonzois,* le *Stenois,* le *Perthois,* le *Barrois,* etc... *Engiscale,* pour les autres provinces Neustriennes, sont délégués, sous l'archevêque *Hincmar* de Rheims, à titre de *missi dominici,* et *Drogon de Waltembourg,* en 870, est nommé capitaine-prévôt de la châtellenie de Stenay.

Drogon. Ce fut sous ce gouverneur, en 872, que fut découvert, miraculeusement, dit-on, le lieu de sépulture du roi *Dagobert II,* fait qui fut, successivement, la cause de la fondation du *prieuré,* sous le vocable de ce roi martyr, et de celle du royal couvent de *Juvigny.*

Alors le roi *Charles* remarié à *Richilde,* fille du comte d'Ardenne *Bavin,* et sœur de son favori *Boson* (n° 2), celui qui devint roi d'Arles et de Provence.... alors le roi *Charles le chauve* habitait son palais de plaisance entre *Mairy* et *Douzy,* dont le *sartage* de nos côtes de Moulins et d'Inor dépendait. Sur le rapport de Drogon, il accourt, et, alors, en la *chapelle de Saint Remy,* au palais royal d'*Astenidum,* eut lieu, en grande pompe, le 10 septembre 882, l'exposition du corps du *royal martyr;* puis sa canonisation, par les évêques de la province;

---

de *sainte Glossinde,* de Villecloye, sous le roi d'Austrasie Sigébert Ier. Enfin, peut-être encore, trouverait-on, dans sa descendance, l'origine des *Wentroni,* ou anciens *Watrons,* de la cité des Claves; lesquels descendaient, suivant eux, de la maison de l'évêque *Ursion* (1129-1131), maison qui paraît issue du comte *Ursion de Laferté,* célèbre, par sa fin tragique, dans la catastrophe du *Mont Saint Walfroid.*

On trouve encore Ursion dans les chartes de *Bellonis campania* et *Bellum campum,* de 1093.

puis l'érection de *l'église de Saint Dagobert,* dans le *castellum;* puis la fondation d'un *prieuré,* auquel le roi donna la *Court du domaine fiscal,* avec beaucoup de terres qui en dépendaient. Cette *curtis* s'étendait depuis l'emplacement de la citadelle actuelle jusqu'aux approches des moulins domaniaux alors placés sous le *sas* du *torcey* de *Servizy.*

Rien de notable, à Stenay, sous les règnes de : *Louis II* dit le *bègue,* en 877 — *Louis* et *Carloman,* en 879 — *Louis III,* en 880. Mais, en 884, *Charles le gros,* fils de *Louis le germanique,* appelé au trône de Neustrie, pendant la minorité de *Charles le simple,* par sa paix honteuse avec les Normands, précipite la destinée des Carlovingiens de France et d'Allemagne, et prépare la dissolution complète du *Loher-règne,* au profit des *Othoniens.* Nous entrons dans une des phases les plus critiques pour Stenay.

Troisième période.

Le grand fief de *Sothenay,* sous ses premiers comtes propriétaires.
§ 1er. Comtes du Hainaut, 886 à 931.

Rainier Ier ou *Reginhère* (1)... surnommé au long col, *ob proceritatem corporis...* comte de Hainaut, duc bénéficiaire de Lotharingie, et premier comte propriétaire du *domaine fiscal* de Sathenay. Voici ce qu'était ce personnage : *Ragenarius dux in pago Hasbaniensi et Masuariensi....* Rainier l'ancien était autant illustre, par son extraction du sang royal des premiers Franks, que par ses exploits militaires contre les Normands, Le grand duc Rainier.

---

(1) Ce mot est-il un *qualificatif?* veut-il dire le *herr,* par excellence, le *sire,* le *maître... du royaume,* prétention des descendants des anciens *chefs des Franks,* dépossédés par les *Mérowings,* prétention qui se transmit, de père en fils, chez les ducs de la *Hesbaye?* si cela pouvait s'avérer, de même qu'il est admis que *Ricuin* de Metz est identique au comte *Wigéric* de Trèves, une des plus graves questions historiques se trouverait résolue.

lesquels il combattit avec plus de courage et de persévérance que de succès. *Rollon*, chef de ces barbares, homme, comme lui, d'une taille si extraordinaire (1) qu'aucun cheval ne pouvait le porter, Rollon avait eu plusieurs rencontres, en combat singulier, contre Rainier, qu'il fit prisonnier, vers l'an 875 ou 876; puis, cédant aux supplications de sa femme, Rollon libéra son captif, en échange de douze nobles Normands. Voici ce que fit Rainier l'ancien :

Missus dominicus de Charles le chauve, en 843... il est mentionné au capitulaire de ce prince de l'an 853, et il passe, avec autant de certitude que possible, pour être la *tige des comtes du Hainaut*.

En 876, le roi Charles, avant de partir pour l'Italie, avait nommé Rainier, avec quelques prélats et autres seigneurs, pour aider son fils *Louis le bègue*, dans la gérence du royaume, par rapport aux affaires de ses états en Lotharingie. En 879, les Normands revinrent, par l'Escaut, et se livrèrent au pillage de la Belgique; Rainier les combattit, de pied ferme, et les contraignit, en 882, à conclure une trêve que, l'année suivante, ils ne tardèrent pas à violer.

La procession de St Dagobert.

Au bruit de leur approche... car ils étaient déjà à Mouzon... tout l'*Astenensis* fut aux épouvantements. On se précipitait dans les temples; chaque village invoquait son patron, et couvrait l'autel de ses offrandes : les chanoines de Saint Dagobert entouraient le tombeau du royal martyr... quand, tout à coup, grâce à Rainier, les flots se divisèrent, et les barbares furent refoulés, à droite et à gauche, dans des directions opposées. Ce fut en mémoire de ce fait qu'une procession solennelle, à laquelle concouraient 32 paroisses, apportant chacune leur bannière et leur

(1) Ceux qui découvrirent son tombeau, en 1609, prétendirent que le corps avait 16 pieds de long. — Quelqu'exagérée que soit cette prétendue dimension, on y trouve, cependant, une preuve, à peu près irrécusable, que c'était bien le corps de *Rainier l'ancien*, ou celui de son petit fils *Rainier III*, dit aussi au long col, *prolixi juguli*.

cierge, autour du saint tombeau, fut organisée en 883, et cette cérémonie se perpétua, à Stenay, jusqu'à la révolution.

Cependant, de leur camp de Louvain, les Normands inondaient la Lotharingie. Charles le gros, *Carolus crassus*, fils de *Louis le germanique*, appelé, en 885, par les Neustriens, au trône que ne pouvait défendre *Charles le simple*, accourut seconder Rainier; puis, par des concessions honteuses, en 886, il arrêta les barbares, qui, depuis un an, tenaient Paris étroitement bloqué. Ce fut en récompense de ses efforts héroïques, que ce monarque concéda à Rainier le *domaine fiscal* de Stenay et le fief héréditaire de ses dépendances, en toute propriété.

Rainier s'associa à la reconnaissance populaire, par sa charte de 886 (V. le texte aux chron., t. 1, p. 78), dans laquelle, se posant aux droits du monarque, *successor illius*, il confirme au *prieuré de Saint Dagobert* la totalité des dixmes, de toute nature, de l'ancien fisc de Stenay et de Mouzay. Il y ajouta la propriété d'une *villa*, dite *Velcado*, pour l'emplacement de sa sépulture, et pour le repos de l'âme de sa première femme *Hersende* (1), qui, déjà, était inhumée dans la chapelle royale de Stenay.

En retour, le comte obtint des chanoines le *chef de saint Dagobert*, dont le crâne, portant les empreintes de l'arme régicide, fut déposé dans l'église de *Mons* capitale de ses Etats.

Rainier l'ancien mourut en 916. Ses funérailles furent pompeuses; le roi *Charles simple*, qui lui devait sa restauration au royaume des Lotheringes (2), y assista avec toute sa Cour.

---

(1) *Hersende*, mentionnée comme décédée, dans la charte de 886, et *Abralde*, citée comme épouse de *Ragenhère* et comme mère du grand duc *Gisilbert*, par sa bru *Gerberge* de Saxe épouse, en secondes noces, du roi *Louis d'outremer*, (testament de 968), sont bien authentiquées; mais les historiens n'ont donné que des conjectures sur leurs pères et mères. *Hersende* dut mourir jeune, et, probablement, sans postérité.

(2) Le duc *Rainier l'ancien* est un personnage historique qui joua un grand role dans les événements de la fin du IXe et du commencement

Avant cela, le monarque avait conféré à son jeune fils *Gisilbert*, issu de sa seconde femme *Albrade*, les honneurs du bénéfice ducal de son père, en l'instituant *duc de Lotharingie*. Son autre fils *Rainier II*, époux d'*Alix* de Bourgogne, fille du duc *Richard* et sœur du comte *Boson* (n° 3), devint sire d'*Yvoi* et maître de Stenay.

Gozzelin de Heeren.

En l'an 900, sous la suzeraineté de Rainier l'ancien, le poste de capitaine-prévôt du *castellum Sathanacense* était occupé par *Gozzelin de Heeren*, né dans la vallée de *Merschen*, près de *Maëstrech* (1).

Ce chevalier... *miles ex nobilissimis regni Lothorii ducens prosepiam*, (ch. de 943)... devint la tige des *comtes d'Ardenne-Bouillon ;* il mourut jeune ; il avait épousé *Voda* ou *Huoda*, qui devint abbesse de Sainte Glossinde de Metz, en 973.

Rainier II.

De Rainier l'ancien, *Stenay* et *Ivoy* passèrent à son fils puîné *Rainier II*, comte de Mons, époux d'*Alix* de Bourgogne, fille

---

du Xe siècle, au berceau de la haute féodalité. Dans la lutte entre les derniers *Carlovingiens de France* contre les derniers *Carlovingiens d'Allemagne*, pour la possession du royaume de Lorraine, on le trouve, tour à tour, dans l'un et l'autre camp. D'abord, opposé à l'élection du bâtard *Zuendebold*, il devient son bras droit et son conseiller intime... puis, disgracié par l'insensé monarque, il se retourne vers la France, et fit reconnaître *Charles le simple* pour roi de Lotharingie.

Les chartes qui constatent la haute position de *Rainier* sont nombreuses; on les trouve citées au t. 1er des *Chroniques*, p. 72, au second des *Marches*, p. 351.

(1) Aux termes des chartes de la comtesse *Huoda*, des années 943 et 963, *Gozzilin* eut pour fils : *Henry* (....?) — *Regnier* (....?) — *Godefroid* l'ancien (de Bouillon) — *Adalbéron*, archevêque de Rheims. — Il paraît avoir eu pour frères : *Adalberon*, évêque de Metz — *Frédéric Ier*, comte de Bar — *Gisilbert*, comte d'Ardenne — *Sigefrid Ier*, comte de Luxembourg — *Ricuin II* (....?) — et, pour sœur, *Mathilde de Chiny*. Quel était leur père? était-ce *Wigéric*, comte de Trèves, ainsi nommé dans les chartes germaniques, autrement dit *Ricuin*, dans les chartes françaises? était-ce le duc Reginherr, *Regni-herr?* C'est là une identité probable, toujours très-controversée.

du duc *Richard* et sœur du comte *Boson III*, laquelle a laissé son nom à l'un des ponts de la ville de Carignan.

De *Rainier II*, le Stenois et l'*Evodiensis* passèrent, en 932, à son fils *Rainier III*, qui les perdit, irrévocablement, par son dévouement à la cause des Neustriens contre les impériaux. **Rainier III dit le proscrit.**

Ce *Rainier III*, dit au *long col* comme son aïeul, et qui avait épousé *Hadwige*, sœur de *Hugues Capet*, sœur aussi de *Béatrix*, première comtesse de Bar, toutes deux nièces de l'empereur *Othon Ier*... Rainier III est fameux dans les fastes du Hainaut, par ses actes de férocité, et par les luttes qu'il soutint, dans l'intérêt de son beau-frère, contre les princes de Saxe et contre ce monarque, pour la possession de la Lotharingie.

Conrad, gendre d'Othon, investi par lui, du duché des *Lothéringes*, Conrad enleva à Rainier Stenay et toutes ses places fortes... *turres dejicit*... il le dépouilla de ses honneurs et du bénéfice de la comté de Verdun... *et Virdunensium honoribus privat... Ragenarii verò comitis quoddam castellum capit et cœtera ipsius obsidere facit* (Flod. p. 207).

Stenay était, depuis 17 ans, sous le commandement de *Marc*, comte du Dormois, qui avait été élevé à ce poste par le roi de Paris *Eudes*, dit aussi *Odon*. Aux approches de Conrad, Marc passa la Meuse, en grande hâte, et il se retira en son château de *Doulcom*. **Marc du Dormois.**

Une conférence se tint, en 948, à *Ivoy*, sur la Chière, entre *Othon* et *Louis d'outremer* : à la suite de cette entrevue la Lorraine repassa sous l'empire Germanique, et un chevalier nommé *Welfond d'Altorff* vint, d'Aix la chapelle, remplacer Marc au château de Stenay. **Welfond d'Altorff.**

Cependant *Rainier III* s'était retiré dans ses domaines héréditaires. De là il fomentait la résistance aux impériaux. Mais il tombe, en 957, aux mains de l'archiduc *Brunon ;* celui-ci le bannit de la basse Lorraine, il l'exile chez les Slaves, et l'Empereur confisque ses états. Ce fut cette proscription qui donna naissance au *comté de Chiny* et, un peu plus tard, à celui de *Bouillon*. **Révolte de Rainier III.**

Les biens du proscrit furent adjugés, d'abord, à *Richer* de (*Briey*?)... puis ils passèrent aux comtes *Garnier du Castricensis* et *Renaud du Rosciensis*... puis ils furent bénéficiés à *Arnould* dit de *Granson*, avoué de la reine *Gerberge* à Marsen, *in comitatu Mosango*... Arnould I[er] devint ainsi l'auteur de la première dynastie de Chiny : car, maître des sources et de l'embouchure de la *Semois*, bientôt il put s'emparer d'*Yvoi* et du confluent de la Chière dans la Meuse... Enfin, *Godfroid*, fils de *Gozzilin de Heeren*, auteur des comtes de Bouillon, devint maître du *Stenois*, dont son père avait eu le commandement (1).

§ 2. Comtes d'Ardenne bénéficiaires du comté de Verdun, de 951 à 1011.

Le Stenois, sous les monarques Othoniens.

Epoque Saxonne.

Le *Sténois* et le *Verdunois* sont des points bien obscurs sur la carte de l'ancienne Lotharingie ; cependant, dans la lutte que se sont livrés l'*élément celtique* et l'*élément germanique* sur les rives de la Meuse.... dans l'antagonisme entre les *Franks orientaux*, représentés par les derniers *carlovingiens d'Allemagne* et par leurs successeurs électifs, *Conrad* de Franconie, *Henry* de Saxe et les trois *Othon*, (912 à 1002), et les *Francs occidentaux*, représentés par les derniers *Carlovingiens de France* et par leurs successeurs électifs, les rois *Eudes* et *Raoul*, le roi *Lothaire*, *Hugues Capet*, *Robert* son fils, et *Henry* son petit-fils, (936 à 1031)... dans cette agonie suprême du *royaume de Lothaire*... le Stenois et le Verdunois furent des anneaux auxquels étaient rivées les destinées de tous les Lorrains.

---

(1) Ceci est extrait d'un excellent mémoire du chanoine *Ernst* de Rolduc, mémoire composé en 1783, et inséré au 3e bulletin du t. 9e de la Commission royale d'histoire de Belgique, dont les savantes impressions sont, toutes, envoyées gratuitement à l'auteur de ce manuel. Honneur aux ministres et aux corps savants qui traitent ainsi les écrivains étrangers.

Stenay va échapper aux *comtes de l'Ardenne,* pour arriver aux *comtes Barrisiens.*

C'est en 945, ou plutôt 948, qu'en vertu du traité conclu à *Ivoy,* par *Louis d'outremer* épousant *Gerberge de Saxe,* veuve du grand duc *Gisilbert,* fils aîné de *Rainier l'ancien...* cette Gerberge, fille de l'empereur *Othon Ier* et nièce de l'archiduc *Brunon...* c'est en 945 que l'empereur conféra à *Godefroid,* fils de *Gozzilin de Heeren* (près Maëstrech), les comtés de Verdun et d'Ardenne occidentale, y compris la propriété de Stenay. Les successeurs de Gozzilin de Heeren.

Ces comtés passèrent de *Godefroid Ier* à *Godefroid II* son fils aîné, (de 964 à 976) — puis à *Godefroid III* son fils cadet, (de 976 à 986) — puis à *Gothelon,* son fils le plus jeune, (de 986 à 1028)... mais celui-ci n'eut aucun droit sur Stenay : ceux qu'il réclama sur Verdun ne furent, à partir de 977, que de simples prétentions... droits précaires et fugitifs, balancés, tour à tour, avec perte ou succès, par la volonté impériale et par les armes des comtes évêques de Verdun.

Les trois premiers Godefroid... qui n'avaient point encore le titre de *comtes de Bouillon,* puisque cette redoutable forteresse ne fut construite que par l'aïeul maternel du héros des Croisades... ont été souvent pris l'un pour l'autre, mais il importe, ici, de les bien distinguer.

Godefroid Ier dit l'*ancien,* dit aussi le *vaillant...* que nous appelerons de *Heeren,* du titre du chevalier *Gozzilin* son père, époux de *Voda...* fut un prince renommé par ses vertus guerrières. Comme *Arnoux Ier* de Chiny, il guerroya, la plupart du temps, en Italie, où il commandait les armées de l'empereur *Othon Ier* et de son fils *Othon II* — il y mourut de la peste en 964 (1). Il avait épousé *Mathilde de Saxe,* dont il eut : 1° Godefroid dit l'ancien.

---

(1) Ainsi ce n'est point lui qui, en 973, après la défaite et la mort de *Garnier de Castres* et de *Renaud du Rosois,* par *Rainier IV* du Hainaut et par *Lambert* de Louvain, put obtenir la confiscation impériale des domaines de *Rainier III...* ce sont ses fils *Godefroid II* et *Gode-*

Godefroid II, dit le *barbu,* lequel mourut sans postérité, en 976; 2° *Godefroid III,* dit le *captif,* dont il va être question; 3° *Gothelon* dit le *grand,* qui nous est étranger; 4° *Fréderic,* investi par son père de la *comté de Verdun,* lequel, en se faisant moine à *Saint Vanne,* donna ce comté, en 997, à *Thiéry,* évêque de Verdun: 5° *Hermann,* comte d'*Eenham* et de *Valenciennes,* lequel épousa *Béatrix,* fille d'*Albert* comte de Metz et de *Dasbourg* et de *Moha;* 7° *Adalberon II,* 37ᵉ évêque de Verdun, de 984 à 988. *Nota.* L'ordre des faits locaux commande de passer de suite à *Godefroid III* (de 976 à 1023).

Godefroid dit le captif.

Le règne d'*Othon II* avait été fatal pour notre pays. Pour se venger du roi *Lothaire* de France, qui revendiquait la Lotharingie, *Othon,* en 978, était entré en France avec une armée de 60,000 hommes. Dans leur passage, les impériaux avaient détruit le *monastère de Saint Montan,* près de Montmédy; celui de *Saint Walfroid* avait eu le même sort; *Simay, Soupy* et autres villages du *Stenois,* avaient été incendiés. De Stenay, les troupes d'Othon avaient pénétré dans le *Dormois*... ils y avaient rasé *Lions* de Montfaucon et *Banton,* localités dont il n'est resté que les noms. *Nota.* Ne pas confondre avec *Lions* devant Dun.

D'un autre côté, profitant des troubles de la minorité d'*Othon III,* le roi *Lothaire,* en 984, s'était emparé, par surprise, de la ville de *Verdun,* alors défendue par *Godefroid II,* par *Sigefroid* de Luxembourg son grand oncle, et par *Gobert* le premier connu des sires d'Apremont... *Godefroid* et *Sigefroid* étaient tombés aux mains du roi de France, qui les avaient envoyés captifs dans sa forteresse de *Château Thiéry* sur Marne.

Pendant la détention de son seigneur, Stenay était défendu par *Melchior de Wales,* intrépide châtelain (1).

---

froid III, en participation avec *Arnoux Ier* de Chiny. Aucun historien n'a bien étudié la corélation des faits, ni réfléchi que les mots *comté de Chiny comté de Bouillon* n'avaient point encore pris place dans la classification des premières suzerainetés.

(1) C'est la première fois que cette appellation *Wales,* qui signifie *étranger,* apparaît dans notre histoire. Nous examinerons, au mot *La val*

Pour relacher son prisonnier, Lothaire exigeait la restitution de toutes les places accordées par les Othoniens à *Godefroid Ier* dans le *Hainaut* et dans le *Stenois*. *Béatrix,* veuve de *Fréderic Ier de Bar,* alors douairière du *Barrois,* s'interposa entre les belligérants; et, après une entrevue qu'elle eut, en 985, avec le roi *Lothaire,* à l'*abbaye de Montfaucon,* conférence à laquelle *Melchior de Wales* stipula les intérêts de son maître, il fut arrêté que *Godefroid* abandonnerait *Stenay*, *Juvigny* plus quelques autres domaines du Verdunois : à ces conditions la *ville de Verdun* fut restituée à l'*empire.* Melchior de Wales.

Godefroid fut élargi le 17 mai 986; il conserva la *comté de Verdun,* qu'il laissa à sa mort, arrivée la même année, à son fils *Fréderic,* lequel, en 997, en fit don aux évêques de Verdun.

Quant au *Stenois,* sa possession resta en suspend.

Ce fut, pendant quelque temps, un petit *Etat neutralisé;* mais, comme aux termes du traité de Montfaucon, il ne pouvait revenir à *Gothelon,* la duchesse *Béatrix de Bar*, mettant à profit la faiblesse du roi de France *Louis V* et le crédit de *Hugues Capet* son frère, profitant aussi de l'éloignement de *Gothelon,* envoya des troupes se saisir de Stenay, au nom de *Thiéry* son fils mineur, et elle unit, ainsi, le *Stenois* au *Barrois.* Stenay réuni au Barrois.

§ 3. Sous les comtes de Bar de la dynastie ardennaise, de 1011 à 1037.

Thiéry de Bar, duc de *Mosellanne* († 1024). Ce prince, encore mineur à la mort du duc *Fréderic Ier* son père, en 984, commença à régner en 1011. Son règne fut sage et paisible. Il vint à Stenay, en 1023, avec la duchesse *Béatrix* de France, Thiéry de Bar.

---

de Bazeilles, la corélation qui pourrait exister entre le *Melchior de Wales,* de l'an 985, et le *Vernon de la Vaulx,* ou de la *Faulx,* de la charte de 1198, datée de *Montfaucon.*

sa mère, pour participer à la conférence qui fut tenue à Ivoy, entre le roi de France *Robert* et le chef de l'empire *Henry II* dit le *saint*. Il fonda, à *Saint Dagobert*, un chapitre de chanoines, que la duchesse douairière de Bar dota de sa terre de *Varennes*, terre dont ce chapitre ne put se mettre en possession. Ce fut sous ce règne, de 1004 à 1015, que le *comté du Dulcomensis* fut rayé de l'état des bénéfices militaires, et que prit naissance le *comté héréditaire de Grandpré*. Le comte *Hermann*, de la maison d'Ardenne, profitant de la minorité du comte *Manasses II* de Rethel, s'empara, en partie, du *Dormois*, et il en fit raser la capitale, qui commandait aux abords de la Meuse, à *Doulcom*, en face de Dun. Thiéry laissa sa couronne ducale à son fils *Frédéric*, issu de son mariage avec *Richilde*, dite aussi *Sonnechilde*, fille du roi d'Angleterre *Edwin*.

Frédéric II de Bar.

Frédéric II de Bar, duc de *Mosellanne* († 1036). Ce prince mourut jeune. Il avait épousé *Mathilde*, fille de *Conrad Ier*, roi de Bourgogne transjuranne, et de *Mahaud* de France, sœur du roi *Lothaire*. Cette princesse était sœur : 1° de *Raoul* roi de Bourgogne, connu sous le surnom de *Rodolphe le fainéant* († 1032) ; 2° de *Berthe*, épouse de *Eudes*, premier comte de Blois, tué, par *Gothelon* d'Ardenne, dans la bataille livrée, en 1037, sous les murs du château de Bar, pour la succession du *Fainéant ;* 3° *Giselle*, mariée à *Henry de Bavière*, mère de l'empereur *Henry II* dit le *Saint ;* 4° *Gerberge*, mariée à *Hermann de Souabe*, et qui fut la mère de *Giselle* épouse de l'empereur *Conrad le salique ;* 5° *Mathilde*, épouse de *Baudouin* comte de Flandre.

Fréderic II ne laissa que des filles — *Sophie* et *Béatrix ;* d'autres ajoutent *Pétronille*.

En raison de leur sexe et de leur jeune âge, ces princesses ne pouvant prétendre aux honneurs du duché de Mosellanne, ce duché fut conféré à Gothelon frère de Godefroid III d'Ardenne, pour indemniser cette famille de la perte du comté de Verdun... *quia duce Lotharingorum Friderico mortuo, honor ducatùs transiens ad alios hœredes, oppressionis eorum erat indicium* (Bulle de Léon IX, en 1051).

L'empereur Conrad prit sous sa tutelle les deux héritières, et leur partagea les patrimoniaux Barisiens — *Sophie* l'aînée eut le comté de Bar, qu'elle porta en dot, avec *Moncons*, à *Louis de Montbelliard* et *Ferette*, qui devint ainsi la tige de la seconde dynastie du Barrois. — *Briey* et *Stenay*, qui ne tardèrent pas à former deux comtés distincts, devinrent l'apanage de *Béatrix*, que l'empereur fit épouser, l'année même de la mort de son père, à *Boniface*, marquis de Toscane, lequel emmena sa femme en Italie.

Pendant que Béatrix était loin de ses domaines héréditaires, le gouvernement de Stenay avait été confié, en 1040, à un châtelain nommé *Manngard* de *Landres* (1). **Manngard de Landres.**

§ 4. Le comté de Stenay, sous les princesses Béatrix de Bar et Mathilde de Toscane, de 1037 à 1107.

Trois chastelains de Sathenay : *Manngard de Landres*, en 1040 — *Herbrand* le jeune, fils du châtelain de *Bouillon*, en 1069, — *Sislarand*, en 1096, sont les jalons historiques de la domination des princesses de Bar sur le *Stenois*.

Mariée, en 1037, avec un grand seigneur étranger, la comtesse-duchesse (2) *Béatrix* n'est annotée, dans nos annales, que pour avoir donné à l'abbaye de Sainte Scholastique, vers 1040, la moitié, en tréfonds, du village de *Juvigny*.

---

(1) Si la généalogie des *Maillart* était bien authentiquée, dans son principe, ce serait ce châtelain, dont nous avons fait mention à l'art. *Romagne*, p. 1756, sous le nom d'*Arnold, Gardien de l'Ariene*, au pays de Vianden : l'époque et les transformations de noms concordent parfaitement. Quand les preuves manquent, on a, au moins, les ressources de l'induction : c'est un moyen subsidiaire qui nous trompe rarement.

(2) Les princesses *Béatrix* et *Mathilde* prenaient ce double titre, dans leurs chartes, pour indiquer leurs droits de patrimonialité personnelle et d'honorification maritale. Ce n'est que sous le premier rapport qu'on les voit agir dans les comtés de *Briey* et de *Stenay*.

Après la mort du marquis *Boniface*, assassiné le 7 mai 1052, sa veuve, riche et puissante douairière, convola avec le redoutable *Godefroid* dit à la *barbe*, ou le *haut hardi*, et, de plus, elle lui accorda la main de sa fille *Mathilde*, pour *Godefroid* dit le *bossu*, son fils d'un premier lit. Cette double alliance, conclue en 1055, pour la mère, ne fut accomplie qu'en 1063, pour la fille; elle consolidait la prépotence du *duc de basse Lorraine*... contre l'empereur qui lui avait refusé le gouvernement de la *haute*, pour la donner à Gérard d'Alsace... et contre l'évêque *Thiéry des Claves*, qui lui contestait la propriété du *comté de Verdun*.

Les patrimoniaux de Béatrix confinaient, sur tous les points, aux patrimoniaux de *Godefroid* : Béatrix, comme *dame de Dun*, comme *dame de Rouvres*, comme *dame de Sainte Lucie*, comme *dame de Courcelles*, comme *dame de Malaumont*, comme *comtesse de Briey*, comme *comtesse de Stenay*, touchait de toutes parts au *comté de Verdun*, au *comté de Bouillon*; elle avait, en outre, des alleuds sur les versants de l'Ardenne à la *Semois*, et dans le nouveau *comté de Chiny*, et dans la *seigneurie de Neufchâteau* (Ch. de 1055 pour *Longliers*, de 1070, 1079 pour *Orval*).

Cette alliance ramena notre Barrisienne en Lorraine : elle résida, alternativement, à Bouillon, à Stenay, à Verdun : en 1053, elle compléta, avec sa fille, *Mathilde*, la donation au profit de *Sainte Scholastique*, par l'abandon de l'autre moitié du village de *Juvigny*. En 1060, elle obtient de son mari, comme *comte de Verdun*, la réglementation des rapports des *voués* et des *sous voués* des églises avec les établissements religieux confiés à leur garde. En 1069, sur ses sollicitations pressantes, le duc son époux fit cesser le scandale des déréglements des *chanoines de Saint Dagobert* : il les expulsa et les fit remplacer par des *religieux de Gorze*, auxquels, avec dotation plus ample, furent transférées les *églises de Stenay*, de *Mouzay*, et tous les avantages qu'avait accordés le *grand duc Rainier*. La charte de réformation est signée par *Godefroid le grand*, par *Béatrix*, par *Godefroid* le bossu, mari de

Mathilde, par *Herebrand l'aîné*, châtelain de Bouillon, par *Herebrand le jeune*, châtelain de Stenay, par *Alo*, châtelain de Dun, et par tous les hommes de fief de la cour féodale de Bouillon, laquelle comprenait aussi ceux du comté de Stenay.

Béatrix est morte, à Verdun, paraît-il, le 18 avril 1076; son mari décéda, à Bouillon, le 21 décembre 1070.

Mathilde de Toscane.

La grande figure de *Mathilde de Toscane*, cette princesse si célèbre par son assistance à la papauté, dans la lutte entre *Grégoire VII* et le schismatique *Henry IV*, pour la question des *investitures*, cette figure imposante appartient à l'histoire générale de l'Eglise, à celle de la *Romagne* italienne, et à celle de la *Comarche*, en particulier, beaucoup plus qu'aux annales barisiennes. La petite-fille de Fréderic II de Bar, comme comtesse de *Briey*, comme comtesse de *Stenay*, n'a marqué, chez nous, que par sa fondation de *Saint Pierremont* (Ch. de 1096, 1106), par ses dons à *Sainte Scholastique* de Juvigny, et par la cession qu'elle fit, en 1107, de ses droits sur *Stenay* et *Mouzay* à l'église de Verdun.

Le mot *septiminium*, inséré dans sa charte de dévestissement, indique le circuit de sa *terre de Dun*, terre qui s'étendait, alors, de *Reville*, près Dampvillers, à *Lions* de Montfaucon, localité aujourd'hui oubliée. Cette charte fait connaître quel était à cette époque, le mode légal de *tradition*. La comtesse se dévest de sa *terre des Wales;* elle s'en prive, elle s'en dépouille, *walprivi*, par le couteau, *cultellum*, par le fétu de paille, *festucam nodatam*, par le *gault* du gazon, *wantonem*, par la motte de terre, *wasonem terræ*, et par la branche d'arbre, *ramum arboris* (1), em-

---

(1) On remarque qu'en faisant cette cession *Mathilde* en excepte, expressément, *Lambert* et *Drogon* et toutes leurs appartenances... *excipio » et antepono Lambertum et Droconem, cùm rebus et territoriis ad » eos pertinentibus videlicet totis*... Il paraît évident, d'après l'enchaînement des chartes, que *Lambert* fut un des ancêtres de la *maison* de *Pouilly*, et que *Drogon* qui, dans la charte de 1096, était *dapifer* du duc de Lorraine *Thiéry*, fut la souche des sires de *Laferté-Nancy*.



ployant ainsi les symboles de chaque mode de jouissance de la terre et de ses productions (V. pour les détails, le t. II des *Marches*, p. 449 et suiv. et l'*Histoire du comté de Chiny*, t. 1er, p. 436).

Mathilde est morte, en Italie, le 24 juillet 1115.

Godefroid dit de Bouillon. Quand à son beau-neveu, *Godefroid de Boulogne*, dit de Bouillon... ce prince, comme légataire de son oncle *Godefroid* dit le *Bossu*, époux de Mathilde, assassiné, près d'Anvers, le 26 février 1076... Godefroid VI n'eut sur Stenay que des prétentions, contestables, et qui furent contestées, par sa tante, d'abord, ensuite, et avec plus d'efficace, par l'évêque *Thiéry* de Verdun.

Godefroid eut la *possession de fait* de Stenay. Il en releva les remparts : il y mit un châtelain nommé *Sislerand* (*Sislarus*) qui, avec *Herebrand* son devancier, le suivit en Terre Sainte. Il y fit acte de haute juridiction, dans ses assises de Bouillon, en 1093, alors qu'il condamna Arnould, comte de Chiny... *princeps pervasorum ecclesiæ*... à restituer les domaines de Saint Dagobert, dont cet audacieux larron de biens ecclésiastiques s'était emparé, pendant l'absence du comte de Bouillon.

Stenay se glorifie, cependant, à juste titre, de compter le *héros des croisades* au nombre de ses anciens maîtres : aussi a-t-elle adopté son écu, à titre d'armoiries. On les blasonnait ainsi : *d'argent*, au *chevron d'azur*, accompagné, *en pointe, d'un lion d'or, armé* et *lampassé de gueules* : pour support le *lion*, qui tient l'écu entre ses pattes (1).

§ 5. La châtellenie de Sathenay, sous les comtes-évêques de Verdun 1107 à 1114.

Une fois investi, par la tradition du *couteau*... du fêtu de paille...

---

(1) Quand Godefroid devint *baron du Saint Sépulcre*, il adopta dit-on, l'écu qu'on voit au cœur des armes de Lorraine — *d'or*, à *la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent*.

Dans le système lorrain, les princes de cette famille descendaient de *Guillaume*, dit *relictus domi*, frère putatif de *Godefroid de Bouillon*.

du *gault*... du *gazon*... de la *motte* de terre... de la *branche* d'arbre... de la propriété pleine du *Stenois*, l'évêque de Verdun *Richer de Bricy*, en 1109, remplaça le châtelain *Sislarand*, parti avec Godefroid pour la croisade, par *Gothclin de Landrezécourt*. Alors Arnould II de Chiny s'était emparé de *Moulins*; il y avait érigé un prieuré, au profit des *moines de Saint Hubert*, et il y tint, sur les fonds de baptême, un fils du châtelain de Sathenay. Ce filleul reparaîtra bientôt.

Sous l'évêque *Richard* de Grandpré, de 1107 à 1113, Stenay fut mis en *engagère*, pour 200#, entre les mains de *Guillaume* comte de Luxembourg, à titre de garantie des frais de la guerre engagée contre *Renaud* de *Bar*, au sujet de la vicomté de Verdun. Guillaume de Luxembourg.

Après la paix conclue, en 1113, entre l'empereur Henry V et le comte de Bar élargi de ses fers du château de Moncons, *Renaud* dit le *borgne* s'entendit avec *Guillaume*. Celui-ci lui recéda son engagère, mais à la condition de *foi et hommage*, pour Stenay, comme mouvant et relevant du comté de Luxembourg. Cette mouvance, réelle en partie, contestée, justement, par la France, aux droits des *comtes de Champagne*, pour l'autre partie, fit verser bien du sang.

Quatrième période.

La châtellenie-prévôté de Sathenay,

Sous la double relevance des *comtes de Champagne*, d'une part, à cause de Ivoy et de Mouzon, et des *comtes de Luxembourg*, d'une autre part, à cause de Laferté et de Virton, aux mains des *comtes de Bar* et de *Chiny*.

§ 1er De *Renaud Ier* à *Thiébault Ier*, 1114 à 1191.

Renaud de Bar, dit le *borgne*, est célèbre par ses démêlés sanglants, de 1114 à 1122, avec *Henry Ier* de *Grand pré*, pour l'administration temporelle de la *vicomté de Verdun*, Renault Ier de Bar.

en indemnité de laquelle l'évêque *Henry de Winton* lui rétrocéda la châtellenie de *Dun*.... puis, de 1124 à 1134, avec le comte-évêque *Adalberon de Chiny*, toujours pour la gouvernance. de la cité des *Claves*, prétention dans laquelle Renaud succomba.... puis, de 1136 à 1137, avec l'évêque *Albéron II* de Liège, à cause de *Stenay* et du château de *Bouillon*.

C'est à cette époque de .luttes incessantes entre les évêques des grandes cités et leurs citains, qu'eurent lieu de nombreux démembrements des domaines, prétendus épiscopaux, de la ville des *Claves*, au profit des chevaliers Verdunois. — *Azannes* d'abord, au profit de *Pierre de Mirvaux* — *Ornes*, ensuite — *Jametz*, ensuite — ensuite *Louppy*... de tous lesquels lieux les inféodataires prirent le nom, nom qu'ils transmirent, avec leurs fiefs, à leurs descendants, dont plusieurs furent, successivement, *châtelains de Stenay*.

A cette époque se compléta, chez nous, l'établissement des corporations monastiques. Le grand couvent d'*Orval* prend sa forme dernière, en 1154. Celui de *Chaudefontaine* se fonde, de 1132 à 1136, des libéralités d'*Hervé*, seigneur de *Vienne le château*; en 1133, tout près de Stenay, sont jetées les premières œuvres de *Belval*, dans le *val de Sainte Marie*.

L'abbaye de Belval.

Le fond de ce dernier couvent était tenu par *Renaud de Bar*, en fief, de l'évêché de Verdun; Renaud l'avait cédé à *Henry*, comte de Rethel, qui l'avait rétrocédé à *Adalberon* de Chiny. Au nombre de ses fondateurs concoururent les principaux seigneurs d'*Autry*, de *Grandpré*, de *Dun*, de *Stenay*, de *Sassey*, de *Luzy*.

Le *Chapitre de Verdun* et ses coindivisionnaires, c'est-à-dire, le chevalier *Ponsard de Dun* et son fils *Richard de Proiville*, donnèrent leur ferme de la *Borde* et le *village de Wiseppe* tout entier... *Henry*, chevalier de *Sassey*, donna ses terres au dit lieu... les *Engobrand d'Autry* transmirent, aux *frères de Sainte Marie de Belval*, ce *grand Dieulet*, mentionné dans la charte de Beaumont de 1182, dont le surplus, par la libéralité de *Guillaume de Champagne*, devint et est

encore, le communal des usages des villes de *Stenay*, de *Lancuville*, de *Cesse* et de *Beaufort*.

Après son expédition, manquée, de Bouillon (1134 à 1141), *Renaud* songea à se préparer au suprême passage — il prit la robe monacale, en 1147, au prieuré de Pont-à-Mousson, après avoir partagé ses états entre ses enfants. *Hugues* l'aîné eut le *comté de Bar* — *Renaud*, qui lui succéda après Hugues, eut d'abord l'*avouerie de Saint Mihiel* — *Thiébaut*, le plus jeune, reçut *Stenay* et *Clermont*. — *Thiéry* était évêque de Metz — *Agnès*, fille aînée de Renault, avait épousé *Albert* comte de Chiny — *Etiennette*, la seconde, était femme de *Hugues de Broye*, seigneur de *Commercy* — on cite encore d'autres enfants.

La première épouse de Regnault, *Giselle de Vaudémont-Dasbourg*, s'était comportée en héroïne, alors que son mari, assiégé, fut pris, en 1113, par l'empereur Henry V, dans sa forteresse de Moncons.

Renauld mourut en 1149.

On ignore ce que fit à Stenay le jeune comte *Thiébault*, fils de Renault, et ce qu'il devint.

Son suzerain, le comte *Hugues*, né en 1113, au château de *Moncons*, pendant le siége, alors que son père était attaché au gibet dont il fut gracié par l'empereur Henry, n'eut qu'un règne très-court. Il coopéra aux guerres acharnées de l'époque contre l'évêque *Adalberon de Chiny* et contre *Henry* comte de *Grandpré*, auquel il enleva *Vienne le château*. Hugues mourut vers 1150, sans postérité. **Hugues de Bar.**

Son frère *Renault II* lui succéda. **Renault II de Bar.**

Ce prince avait épousé *Agnès*, fille de *Thibault IV*, comte de *Champagne*, laquelle lui apporta en dot la *terre de Ligny*.

Agnès était sœur du célèbre archevêque de Rheims *Guillaume de Champagne*, ce bienfaisant prélat qui, par sa charte d'affranchissement de 1182, devint le bienfaiteur de toutes nos populations.

Renault II mourut jeune, le 10 août 1170, ou 1173.

Il laissa 5 enfants, en bas âge : *Henry*, qui lui succéda; **Henry Ier de Bar.**



celui-ci fut tué au siége de *Saint Jean d'Acre,* en Palestine; sans postérité — *Thibaut Ier,* qui remplaça son frère, et qui eut de hautes destinées — deux autres fils, l'un évêque et l'autre prévôt de l'église de Chartres — enfin *Sybille,* qui fut mariée, dit-on, à *Henry III, comte de Salm.*

Pendant la mainbournie d'*Agnès de Champagne,* cette princesse tint la main haute au maintien des droits de ses enfants. Irritée du refus des évêques *Richard de Crise* et *Arnoux de Chiny* de rendre, à son fils aîné, la vouerie de la vicomté épiscopale, sans soucis des foudres d'excommunication, Agnès fit une rude guerre à ces deux prélats. Trop bien secondée, en cela, en 1175, par son châtelain de Stenay *Arnoul,* filleul du comte *Arnoul II* de Chiny, elle porta le ravage dans les terres du Verdunois. Sa colère ne s'apaisa que par un arrangement du 15 juin 1179.

Ce châtelain *Arnoul* paraît identique à *Arnold* dit du *Mont Saint Martin,* qui, en 1187, donna une charte d'affranchissement aux villages de *Quincy* et *Chaufour.*

§ 2. Stenay, sous le comte *Thibaut Ier* de Bar et Luxembourg, — sous son fils *Henry II* — sous la comtesse *Agnès,* sa fille, duchesse douairière de Lorraine — sous *Renault* de Lorraine dit de *Bitche,* son petit-fils.

de 1191 à 1249.

Avant qu'il devint comte de Bar, par le prédécès, en 1191, de son aîné Henry Ier, *Thiébault Ier* avait été apanagé des comtés de *Briey* et de *Stenay.* C'est comme comte du Stenois qu'il fonda *Beaufort,* en accompagnement avec le comte de Rethel, *Henry IV* de Grandpré. En 1188, les deux fondateurs donnèrent aux bourgeois de leur nouvelle ville une *charte de franchise,* littéralement calquée sur celle que l'oncle de Thiébault avait accordée, en 1182, à ses vassaux de Beaumont (1). Cette

(1) Ces chartes sont encore dressées en latin; mais ce fut à cette époque que s'introduisit l'usage de rédiger les actes publics en *langue romane.* La

charte devint, sous ses successeurs, le type de toutes les autres et prit le nom de *Loi de Sathenay*, dans tout le Barrois.

En 1194, Thiébault, de concert avec *Agnès de Champagne*, sa mère, fonda le prieuré de *Ligny en Barrois*, qu'ils dotèrent, 1217, entre autres domaines, de quelques terres près de Stenay.

Après que, par un troisième mariage, *Thiébault* eut, en 1196, ajouté à sa toque ducale du Barrois, la couronne comtale du Luxembourg, il abandonna *Stenay*, *Longwy* et *Amance*, à sa fille *Agnès*, issue de son premier lit avec *Lorette de Loos*, en la mariant à *Ferry de Bitche*, qui devint duc de Lorraine, en 1205. Cette dotation fut un brandon de discorde, dans la *famille Barrisienne*, déjà divisée pour la possession de *Marville*, *terre commune* indivise avec le Luxembourg.

Après la mort de son mari, en 1213, après celle de son père, en 1214, *Agnès* voulut obtenir son douaire Mais, bien qu'il fut son consanguin, aussi mauvais frère envers elle qu'il l'avait été envers sa sœur utérine *Isabelle* de Marville, le tracassier Henry II entra sur son apanage, en 1216, et fit raser les fortifications de Stenay. Cette ville avait, pour châtelain, depuis 1206, *Rambour de Jamais*, époux d'*Osana* de Othe (1). Agnès de Bar.

Cependant Agnès obtint la délivrance de la châtellenie. Avant d'en prendre possession, la duchesse fit, le 7 juillet 1222,

---

première charte connue, ainsi dressée, est celle de 1182, pour la concession des dixmes d'*Amelange* à l'abbaye de *Justemont*.

(1) Cet ancien sire de la Fontaine, (*bour* en allemand), et sa femme *Osana* donnèrent, en 1206, à l'abbaye de Sainte Scholastique, leurs dixmes de *Han les Juvigny*. Cette donation fut acceptée par Ide, ou Hadwide, sœur du comte Louis III de Chiny. Veuve, en 1186, de Gobert Ier de Dun Apremont, après la mort de son mari, cette dame avait pris le voile : elle fut sacrée abbesse, en 1187, par l'abbé *Seybert*, dans l'église de Mouson. Ainsi que plusieurs autres, elle manque sur la liste de nos historiens.

ses foi et hommage à *Henry II* le *Blondel* comte de Luxembourg, ainsi que son père l'avait fait, en 1193, à *Henry l'aveugle*, père de la comtesse *Ermesinde*, alors douairière de Marville. C'était l'exécution stricte de la convention arrêtée, en 1114, entre *Guillaume de Luxembourg* et *Renaud Ier de Bar*, lors de la rétrocession de Stenay et de la vicomté de Verdun. L'acte de relief réservait les droits de dominance du *comte de Champagne*, en raison des portions de territoire de l'ancien *Dormois* et d'*Yvoi* possédés par les comtes de Bar, aux droits de ceux de *Grandpré*, et par ceux de *Chiny*, à la suite de l'alliance de *Sophie de Bar avec Louis III* (1).

Renault de Lorraine. Après la mort d'*Agnès de Bar*, en vertu de son testament du 8 juin 1226, Stenay advint, à titre de précaire, à son troisième fils *Renault de Lorraine*, seigneur de Bitche, qui en confia, en 1228, le gouvernement militaire à *Jacquemin*, sire de *Beaumont* et de *Viller devant Orval*. Renault en jouit jusqu'en 1237, époque à laquelle cette châtellenie fit retour au Barrois. Ce fut le 28 septembre 1232, que Stenay fut juré à la loi de Beaumont. *Nota*. La charte n'a jamais été trouvée.

Henry II de Bar. Henry II en reprit possession ; et, pour contrecarrer les projets du comte de Chiny *Arnould III de Loos*, qui commençait sa fortification de Montmédy, il releva les murs de Stenay, qu'il avait fait abattre en 1218.

Son ingénieur *Pontius de Sathanaco*, fortificateur du château de *Montmédy* et de celui de *Moncons*, a laissé son nom à la porte de l'est et à la tour dite de *Me Poncelet* de l'ancienne

---

(1) Ces fiefs étaient, notamment :

Amblimont ; Afflance ; Affroidcourt ; Bièvre ; Brévilly ; Chauvancy le château, Chauvancy Saint Hubert ; Fontenay ; le *val de Sainte Marie et Beaufort ; Chassepierre ; Herbeval ; Lamouilly ; Moithange ; Rouverel ; Linay ; Mortehan ; Iluno ; Pouilly ; Sapogne ; Tassigny, Verrières ; Viller devant Orval*. Le *haut ressort* était prétendu, pour les uns, par les comtes d'*Arlon*... pour les autres, par les comtes de *Champagne*... et, pour les autres, par les évêques de *Verdun*.

enceinte de Stenay, enceinte qui ne fut terminée que sous le règne de Thiébaut II.

Henry II se distingua à la bataille de *Bouvines,* où il donna des preuves de bouillant courage : mais cette ardeur batailleuse fut, chez lui, plutôt un vice qu'une qualité. Il ravagea la Lorraine et brûla 70 villages, dans une seule excursion. Il mourut dans la *Terre Sainte,* en combattant près de *Gaza,* en 1239. Il avait épousé *Philippine de Dreux,* à laquelle *Arnoux III de Chiny* rendit hommage par la charte de 1240 (V. les *Chron.,* t. 1er, p. 264).

§ 3. La Châtellenie-prévôté de Stenay, sous le comte *Thiébault II* de Bar et sous son fils *Henry III.*

La *loi de Sathenay* — Organisation civile et militaire. — Institutions : municipale — prévôtale — bailliagère. — Les assises des *Grands jours,* de 1239 à 1302, (V. au mot *Ive,* p. 920).

En février 1243, *Thibault II* donna sa charte récognitive des franchises de Stenay; elle mentionnait que les immunités de cette ville remontaient à son aïeul *Thibault Ier* : il concéda la moitié des *fores* (1) de tout le territoire à son châtelain *Henry de Margny,* sire de *Viller devant Orval,* successeur de *Jacquemin de Beaumont* — l'autre moitié fut concédée, le 7 janvier 1269, à *Jacques* dit l'*Hermite,* fils de *Colard de Harmitz* dit le *Moine,* châtelain en 1249, lequel avait remplacé *André de Brouenne,* nommé à ce poste en 1247 (2). **Thiébault II.**

(1) Tous les écrivains ont dénaturé le sens du mot *fores,* dont ils ont fait des *fours* bannaux !!! C'était le territoire *en dehors.*

(2) En 1288, fut enregistré, à la chambre des *grands jours* de Troyes, un accord de composition entre deux familles : celle des *Raolin d'Argie* et celle des *Perinet de Bataille* dits du *Case* ou du *Hazart,* à la suite d'un combat, en champ-clos, dans lequel *Raolin* avait succombé. *Perinet* et huit de ses amis jurèrent, sur les saints Evangiles, qu'ils n'avaient point

Le règne de *Thiébault II*, de 1239 à 1297, fut des plus remarquables. Autant celui de *Henry II* son père avait été désastreux et dissolvant, autant celui du second *Thibault*, lequel n'eut maille à partir qu'avec les *Messins* pour la compétition de *Guillaume de Traisnel* contre *Philippe de Florenges* à l'évêché de Metz, autant ce règne sage et civilisateur doit-il compter, pour un des plus prospères, dans les annales du Barrois. A Thiébault II est dû le plus grand nombre d'affranchissements.

Sous ce prince, toutes les *communes chartrées* furent mises à la *loi de Sathenay* (1).

La loi de Sathenay.

Chaque justice municipale fut composée d'un *corps de jurés*, élus, annuellement, par le libre choix de tous les bourgeois, et dont l'ancien *major*) prêtait serment de fidélité au prince, devait répondre à ses ministres des droits et recettes du domaine, et statuait, en premier ressort, sur tous les délits de l'intérieur et sur les forfaits de l'extérieur... *extrà muros* (*foràs*) *facti*.

La prévosté comprenait alors *Dun* et *Jametz :* elle se composait d'un prévôt-capitaine du château... officier, à la fois, civil et militaire, chargé de la recette des deniers du prince... d'un lieu-

---

occi traîtreusement leur adversaire ; il donna 100#, pour fonder une chapelle et des prières pour l'âme du défunt, et il s'engagea d'envoyer un de ses fils en Palestine, ou de se faire hermite. Telle est l'origine du *cimier* des armoiries de l'ancienne famille des *Failly*.

La maison des *Lhermite*, celle des *Bataille*, celle des du *Case* ou du *Hazard*, se sont longtemps perpétuées à Stenay.

(1) Voici les dates des chartes dues à l'initiative des comtes Thiébaut Ier, Thiébault II, et de leurs fils, dans le XIIIe siècle, pour les deux Barrois :

Laheycourt... charte la plus ancienne; date inconnue. — *Etain*, 1215 ; — *Autrécourt*, 1229 ; — *Auzéville*, 1243 ; — *Luneuville*, 1243; — *Varennes*, 1243 ; — *Clermont*, 1246 ; *Lussey* ou *Luzy*, 1247 ; — *Aubréville*, 1247 : — *Froidos* dit *Berthaucourt*, 1248 ; — *Bussigny*, 1248 ; — *Le Chaulrey*, 1249 ; — *Nantillois*, 1250 ; — *Besonvaux*, 1252 ; — *Vaucquois*, 1255 ; — *Billy*, 1257 ; — *Hasloy*, 1259 ; — *Monçons*, 1261 ; — *Longuion*, 1270 ; — *Longwy*, 1280 ; — *Souilly*, 1281 ; — *Sivry le franc*, 1282 ; — *Arey* ou *Lions*, 1289.

tenant qui était contrôleur... des hommes de fief... d'un garde du sceau... et d'un clerc-juré. Ces emplois devinrent la source des annoblissements de la plupart des familles du pays.

Après *Colard de Harmitz* qui, très-probablement, était frère de *Jacques* dit l'*Hermite,* châtelain de Mouzon en 1259 (V. *maison de Failly*), les prévôts de Thibault II furent :

En 1254, *Jehan de Lamoulie* — en 1259, *Jehan II* de Lamoulie, fils du précédent - en 1262, *Jehan de Jametz* — en 1268, *Husson de Ville*, ayant *Perceval de Bazeilles* pour clerc-juré — en 1269, *Jehan de Beaumont* — en 1286, *Albert de Pouilly*, père de *Robert de Pouilly* et de la femme de *Robinet de Coucey*, tous sires de Pouilly — en 1291, *Jacquemet Petillard* Ch. de 1294).

Thiébaut II s'appliqua à étendre ses possessions... sur les rives méridionales de la Chière, et, notamment, dans la prévosté d'Yvoi... par des échanges, ou des acquisitions, propres à le renforcer contre les envahissements successifs des princes de Luxembourg. Il accepta la *garde* de la cité de *Verdun*, en 1281, celle du *Mont Saint Martin* près *Quincy*, celle de *Tailly*, et celles de beaucoup d'autres communes, en 1284. — Enfin il mourut en 1297.

Il avait épousé *Jeanne de Flandres* dame de *Cassel,* dont il n'eut pas de postérité; il se remaria à *Jeanne de Tocy,* dame de *Puisaye,* en Auxerrois, de *Laval* de *Saulmory,* et de *Vienne le château.*

Ses enfants furent: *Henry III,* qui lui succéda — *Jean,* seigneur de *Puisaye* — *Charles,* mort jeune — *Thiébaut,* évêque de Liège — *Renaud,* évêque de Metz — *Erard,* sire de Pierrefort et de Perpont — *Philippine,* comtesse de Bourgogne — *Marie,* femme de *Gobert V* de *Dun* et dame d'*Apremont* — *Alix* — *Marguerite* — et *Isabelle.*

Le comte *Henry III de Bar* est célèbre par sa lutte contre *Philippe le Bel,* au sujet de l'abbaye de *Beaulieu,* en Argonne, et pour la possession de Montfaucon et des terres du *Dormois.* Henry III de Bar.

Il avait épousé *Aliénor,* fille d'*Edouard Ier,* roi d'Angleterre, et il embrassa le parti des Anglais. Comme il ravageait les terres

de Champagne, la reine *Jeanne de Navarre* marcha contre lui ; elle le fit prendre par *Gauthier de Crécy*, qui le conduisit à *Bruges*. Ce fut dans sa prison, qu'en 1301, il signa le fameux traité, par lequel il promit de faire *hommage-lige* au roi de France, pour tout ce qu'il possédait à *gauche de la Meuse*, et d'aller, outre mer, en pèlerinage d'expiation. Il y mourut, en 1302, laissant trois jeunes enfants : *Edouard Ier*, qui lui succéda — *Jehanne*, épouse de *Jean* comte de *Varenne* — *Eléonore*, première femme du duc *Raoul* de Lorraine.

Ce fut du *traité de Bruges* que vint la distinction du Barrois en *mouvant* et en *non mouvant*.

Sous ce prince, le châtelain de Stenay se nommait *Alain*, fils d'*Alard de Mouzay* (1). — Il fut juge d'un différent, assez grave, entre *Mengin* fils de Remoivillc, voué de Juvigny, et *Colard des Hermoises* de Delutz, sire de *Jametz*.

Cinquième période.

Stenay, sous l'*hommage-lige* des comtes de Bar, envers le roi de France aux droits des comtes de Champagne, de 1301 à 1430.

§ 1er. *Edouard Ier*, 1302 — *Henry IV*, 1337 — *Edouard II*, 1345.

Edouard Ier. Sous *Edouard Ier*, comte de Bar, les capitaines-prévosts de Stenay furent :

En 1317, *Jean Ragoncel* ; il était sire de *Villaisne* dans la châtellenie de Dun ; il avait *Jehan*, sire de *Mouzay*, pour receveur. — En 1320, *Jehan d'Illy*, près Mouzon, bailli de Mouzay,

(1) *Alard* de *Mouzay* était donataire du bois de *Sincertel*, territoire de Mouzay. Ce bois était grevé d'*usage*, en faveur des habitants de *Baalon*. Ceux-ci, sur la demande du comte Thibault II, renoncèrent à cet usage, par transaction du 3 mai 1291, moyennant cession de 30 arpents dans le *Chenois de Mouzay*, qui était, en partie, sur le ban de Stenay, *entre deux voies*, le long de l'*étang du prieuré*.

avec *Jean Grotinoth* pour clerc-juré. — 1328, *Jehan d'Onville,* ayant *Jacomin dit Maillart* pour clerc-juré, avec *Gérardin* dit le *Celerier* et *Jehan* dit *Douels,* pour *Wardours* ou gardes du sceau de la prévosté (1).

Alors la fortification de la ville était sur un pied de défense tel que plusieurs maisons religieuses songèrent à obtenir des *maisons de refuge,* en son enceinte. De ce nombre furent les *moines de Cesse* et les religieux du *prieuré de Muno* sur la Semois (Ch. de 1317). Plusieurs communes se placèrent, aussi, sous la sauvegarde du comte Edouard, qui, en leur accordant son *salvement,* exigea qu'elles vinssent prendre *loi et mesures à Sathenay,* (Ch. de 1316, 1317, 1321, 1322, 1323). Son intention était de réaliser le projet de son aïeul, lequel avait voulu faire de Stenay un siége de haute juridicature, pour tout le *Barrois mouvant.* Stenay devint donc le chef-lieu d'un ressort considérable, pour lequel furent établis 40 jurés; ils étaient choisis dans toutes les communes de l'arrondissement.

La ville s'était développée sur les bords du fleuve; ses maisons descendaient de la *chaulciée de Laneuveville* jusqu'au *torciacum* de la Meuse, c'est-à-dire jusqu'à *Torcy,* ancien *lieu dit,* aux moulins sous *Servizy.* Aussi, par sa charte du 28 septembre 1323, Edouard jura-t-il, de nouveau, sa dite *ville neuve de Stenay, dedans et dehors, et Servizy,* aux franchises de la loi de Beaumont, en amplifiant les concessions anciennes de ses pères. Tous les usages, en eaux, bois, pâturages, furent maintenus aux Asteniens, *à tous besoins, nécessités, aisances et commodités,* pour en faire *à leurs volontés.* **Extension et développement de la ville.**

En 1355, un riche bourgeois, nommé *Ancels,* fonda une *maison-Dieu*... l'hôpital dit de *Saint Antoine*... qu'il dota largement (2), (Charte du 6 juin 1359). **La maison Dieu.**

---

(1) Le scel de la prévosté représentait : le *magistrat* assis sur son *siége* de judicature, entre les deux *barbeaux* de *Bar,* avec deux *croisettes recroisettées,* dans le champ de l'écu.

(2) Cette charte porte sept sceaux : celui du maire *Collignons Blon-*

Alors la lèpre désolait la contrée. Une *borde* existait *devant Sathenay* (Ch. du 29 octobre 1326); elle était desservie par frère *Richard dit Malenvaux*, du couvent de Belval, propriétaire du cours de la *Wiseppe*.

Plantation des vignes.

En 1328, par charte du 26 juillet, Edouard permit aux Asteniens de *planter des vignes* : elles furent établies aux deux cantons dits la *grande* et la *petite vigne*, près et en deçà de *Servizy*, et encore au chemin de *Baalon*.

Le commencement du règne d'*Edouard* avait été agité, en 1308, par un armement imprudent, entrepris à l'instigation de son oncle *Renaut*, évêque de Metz, contre les Lorrains. Cette petite guerre prit fin à l'*affaire de Frouart*, échauffourée qui lui fit perdre sa liberté. Une grosse rançon fut le solde de cette témérité.

Rendu à ses états, il vint à Stenay, en 1311, et, par sa charte du 22 août, il accorda de larges usages, dans la forêt de *Wabure*, aux habitants de *Lions* et de *Mouzay*. — Peste de 1315 — en 1325, affaire avec les Verdunois... à la suite de l'enlèvement de *Ferry de Failly*, vassal de la châtellenie de Stenay — engagement de la terre de *Brouenne* à *Henry de Breux* — 1330, 21 janvier, affranchissement de *Brabant*.

Henry IV de Bar.

Edouard périt, en 1337, dans l'*isle de Chypre*, où il fut jeté par une tempête. Il laissa sa couronne à son fils unique *Henry IV*, issu de son union avec *Marie de Bourgogne*, lequel épousa *Yolande* de *Cassel* fille de *Robert de Flandre* et de *Jehanne de Bretagne*. Ce prince ne vécut que jusqu'en 1344, et laissa deux fils : *Edouard II* et *Robert*, successivement comtes de Bar et suzerains de Stenay.

---

delet, et ceux des six eschevins, nommés : *Thomassins li Conche; Perignon dit le Cellerier; Girardins Jacquet; Jacomins dit li Tirels; Beuveles dit la Mannesse; Collars de la Bevers, et Jehans le Roys.*

Sur le premier cachet on voit le corps d'un animal — sur le second, une Samaritaine — sur le troisième, quatre tourteaux 2 et 2 — sur le quatrième, des rameaux — sur le cinquième, une navette en pal — sur le sixième, un J et un A — et sur le septième, un tourteau.

Sous *Henry IV*, le châtelain de Stenay fut *Jehan de Châtillon.* Ce prévôt assista son seigneur dans le *bestens* entre *Agnès de Monquintin* abbesse de Juvigny, se prétendant *dame de Dun*, contre ses voués *Henry de Hugnes*, *Guillaume de Laferté*, et autres, relativement aux droits de justice sur les foires de Juvigny, commune qui, alors, était dans le ressort de la prévôté de Stenay.

Le règne d'*Henry IV* correspond aux accroissements de fiefs et de domaines que fit le roi *Jehan de Bohême*, au profit du Luxembourg : acquisition d'*Yvoi*, *Virton*, *Laferté*, en 1340 — acquisition de moitié de *Chiny*, *Montmédy*, *Etales*, en 1342 — stipulation, par le comte *Henry* et par le roi *Jehan*, qu'ils battraient leurs monnaies, en commun, l'un à *Stenay* et à *Saint Mihiel* — l'autre à *Luxembourg* et à *Damvillers* — enfin, en 1343, cession, par le comte de Bar à celui de Luxembourg, de ses droits à la succession du *comté de Chiny*.

Edouard II de Bar.

La puissance barrisienne, obérée dans ses finances, déchoit, dès lors, à mesure que croît celle des comtes de Luxembourg ; à tel point qu'en 1345, moitié de Stenay dût être engagée au chevalier *Jeoffrois de Saint Amand*.

Edouard II n'eut qu'un règne nominal troublé par les débats de sa mère *Yolande de Flandres* avec *Pierre de Bar*, relativement à la tutelle des princes Barrisiens.

Jehan de Clémancy fut le prévôt de la comtesse régente, à partir de 1345 : il eut, successivement, pour clercs-jurés, *Jehan de Rochefort* dit le *Celerier* et *Willesme de Pouilly*... la recette du domaine confiée à *Jehan III de Lamouillye*, en 1352.

§ 2. Le duc *Robert*, 1352 — *Edouard III*, 1411 — *Louis*, cardinal de Bar, 1415.

Yolande de Cassel.

Les troubles de la minorité des fils d'*Henry IV* de Bar et de la régence de sa veuve *Yolande* de *Cassel*... les agitations sanglantes, pour la tutelle et la mainbournie de ses enfants, luttes intestines entre leur mère remariée à *Philippe de Navarre*, et leur grand'-tante, *Jeanne de Bar*, comtesse de

Varennes, aïeule du terrible *Pierre de Bar*, sire de *Pierrefort*, de *Perpont*, de *Muscy*, de *Velosnes*, de *Torgny*, occupant, à la fois, les marches du *Luxembourg* et celles de la *Champagne* et du *Verdunois*... enfin les dévastations, en 1366, de 40,000 aventuriers bretons, commandés par l'*archiprêtre*, et suivis des bandes du sire de *Pierrefort*, restes des 100,000 soudarts congédiés d'Allemagne, de France et d'Angleterre, en 1375... tous ces désordres furent les premiers symptômes de la décadence prochaine du vieil Etat des Barrisiens.

Ces désordres se manifestèrent, à Stenay, dès l'an 1345, alors qu'*Alexandre* de *Clémancy*, censier-fiéfé des dames de *Juvigny*, était gouverneur de Stenay, au nom de la régente et du comte Edouard II. C'est à cette époque que la perturbation s'introduisit dans les élections populaires : d'annuelles et de libres qu'elles étaient, dans le principe, elles devinrent irrégulières, tumultueuses et asservies... et le corps échevinal de la ville fut travaillé par l'esprit de sédition.

Les officiers de la prévosté, révocables, autrefois, seulement à chaque changement de maître, se succèdent, mutables au caprice de quelques coups de main (1).

---

(1) L'auteur a sous les yeux copie des listes échevinales, à partir, presque, de l'institution de la prévosté. Il en résulte ce qui suit :

Capitaine-prévosts, sous les trois règnes des derniers princes Barisiens :

En 1352, *Jehan de Lamouillye*, ayant *Thiriet de Sathenay* et *Alexandre de Clémancy*, pour clers-jurés, ensemble *Jean* dit *Perinet* et *Collignon Blondelet*, pour wardours du scel — en 1360, *Jehan de la Tour*, prévôt, avec *Jehans de Moulins* pour clerc-juré, *Gillet Chenal*, pour wardour, plus *Thiellement* de *Berenger* — en 1364, *Jacquemin de Daignye*, prévôt et censier, avec *Jean Blondelet*, pour garde scel — en 1366, *Alexandre de Clémancy*, prévôt — en 1373, *Thiéry de Lamoullye*, époux de *Philippine* fille de *Colard de Harmitz* ancien prévôt — en 1377, *Jehannot du Chaufour*, prévôt, avec *Jehan Waulhier* de Nepvant, pour clerc-juré (V. *suprà*, p. 337) — en 1381, *Jehan de Wale*, prévôt, avec *Jean Jacquet*, pour clerc-juré, et *Jeannin Thomas*, pour wardour (V. *suprà*, p. 1158) — en 1383, *Guillaume de Luzy*,

Cependant le règne de *Robert*, comte-duc de *Bar*, seigneur, par sa mère, de *Cassel* en Flandres, est un des plus mémorables et fut un des plus sages des fastes barisiens; on peut, quant à Stenay, le résumer ainsi : Robert duc de Bar.

Le désordre social avait commencé par la résistance des ressorts inférieurs, et par la réaction des agents en sous ordre, contre un pouvoir tombé en quenouille, dans des mains impuissantes à maintenir les grands vassaux. Voici comment s'y prit Robert, secondé par les forces vives de l'affection de son peuple et par la prudence de ses conseillers.

A peine émancipé par ses deux suzerains... c'est-à-dire le roi

---

prévôt, avec *Giles Gus*, pour substitut, *Jehan Wathier*, pour clerc-juré et garde scel, et *Giles de Tronville*, pour gruyer et receveur — en 1388, *Williaume de Tronville*, prévôt et receveur — 1390, *Poncelet de Thonne la lon*. Ce prévôt se distingua, par l'intrépidité de sa défense, en repoussant les bandes de *Pierre de Bar*, sire de *Perpont* — 1394, *Willaume de Tronville*, déja nommé — 1396, *Husson de Ville*, prévôt, ayant *Perceval de Bazeilles*, pour clerc-juré, et *Jean Jacquet le jeune*, pour garde scel (V. *suprà*, p. 1518) — en 1402, *Jehan de Girondel*, sire d'*Iray le secq*, prévôt, (V. *suprà*, p. 917) — 1403, *Husson Bouquin* dit de *Ville*, prévôt — 1404, *Thiéry de Linay*, censier, avec *Jehan Beblicq* et *Génin Thomas*, pour clercs-jurés. Ce prévôt fut un des 34 capitaines de châtellenie qui signèrent le traité d'alliance, du 4 mars 1400, avec le Luxembourg. Alors *Jehan Robinet* était gruyer de celle de Stenay (V, *Dun*, p. 585) — en 1413, *Guiot de Savigny*, prévôt, avec *Jean Heuron*, pour clerc-juré, et *Collet le Célerier*, pour receveur et gruyer — en 1414, *Husson Bouquin de Ville*, prévôt, avec *Colin de Rambourel*, censier, *Génin Thomas d'Aubréville*, pour clercs-jurés, et *Jean Boudet*, préposé à la recette — 1420, *Gérard de La Ferté*, prévôt — 1421, *Jehan de Wale* (V. *suprà*, p. 136), avec *Périn Thomas d'Aubréville*, et *Petit de Sathenay*, comme clercs-jurés, et *Jehan Brassin*, comme receveur — en 1426, *Jehan de Margny* ou *Marigny*, prévôt, avec *Jeannin de Vieville*, comme clerc-juré — 1427, *Jehan de Wale*, idem — 1430, *Jacques d'Orne*, seigneur de *Breux*, famille illustre, autant dans les fastes de Stenay que dans ceux du Verdunois. Voir *infrà*.

de France, quant au *Barrois mouvant*, l'empereur germanique quant au *Barrois d'entre Moselle et Meuse*... Robert pourvut à l'administration de ses états par son mandement du 9 juin 1357, portant injonction à tous *baillis, receveurs, gruyers, prévôts, châtelains, sergents, mayeurs, eschevins, bourgeois, habitants* et *communautés*, d'avoir à reconnaître l'autorité de sa mère régente, autorité ayant seule, d'après les lois de la province, la mainbournie du comté. Sa voix fut entendue... *Alexandre de Clémancy*, châtelain de Stenay, donna l'exemple de la soumission, et les élections *insurrectionnelles* furent brisées. *Yolande* profita du calme pour, de concert avec *Philippe de Valois* son oncle, préparer à son fils un haut établissement, dans la maison royale de France : elle obtint, pour lui, la main de *Marie* fille du roi *Jean*, petite-fille de *Jean* de Bohême, et sœur de *Wenceslas*, duc des Luxembourgeois.

Après les fiançailles, l'ordre étant rétabli à l'intérieur, Robert, arrivé à majorité, put songer à rendre la sécurité à ses peuples, par de solides relations avec ses voisins. Le 25 mars 1362, il contracte une alliance offensive et défensive avec les souverains de la Lorraine et du Luxembourg ; il soumet ses grands vassaux par la force. Son ennemi personnel *Henry V de Vaudémont*, avoué de l'abbaye de Saint Mihiel, est contraint à lui rendre hommage, pour ses fiefs à *Juvigny*, à *Remoiville*, et pour sa vouerie. Pour consolider sa frontière vers la Champagne, le 8 juin 1364, Robert échange, avec *Henry de Grandpré*, sa prévosté de *Souilly* contre la *terre de Buzancy* : la même année, pour maintenir ses relations amicales sur la frontière du nord, il ratifie la cession à *Wenceslas* des droits de ses ancêtres sur le *comté de Chiny*. Pour punir la félonie de *Geoffrois IV* d'Apremont, il met la châtellenie des Dunes en *commise*, et il confisque le *château de Dun*... il le constitue en douaire à sa royale fiancée... enfin, *Marie de France* devient sa femme le 13 juin 1365.

Aux approches des aventuriers du nord, commandés par l'*archiprêtre*, Robert, le 19 novembre 1366, conclut une alliance intime avec son beau-frère *Charles le sage* roi de France, et avec son bel oncle *Wenceslas*, grand duc de Luxembourg.

Cependant, une échauffourée faillit compromettre les débuts heureux de cette brillante position. Tombé, le 4 avril 1368, à l'*affaire de Ligny*, avec presque toute la fleur de sa noblesse... notamment celle de nos *basses Wabres*... tombé dans l'embuscade des Messins, Robert ne sortit de captivité, en 1370, que grevé d'une dette énorme, 200,000 florins d'or, tant pour sa rançon et pour celle de ses chevaliers. Ces embarras financiers le conduisirent, néanmoins, à deux mesures excellentes : elle sont consignées dans ses ordonnances de 1372 ; l'une — pour la *réglementation de ses monnaies* et pour leur fabrication, dont un des ateliers était à Stenay — l'autre, pour la *recherche des aliénations de son domaine*, dont les ascensements avaient déjà été nombreux, pendant les précédents règnes, dans les châtellenies de Stenay, de Dun, de Varennes, et de Clermont.

Le 15 mai 1372, en mémoire des services des anciens *Maillart*, il confirma à *Bernard de Landres* et à *Alix* sa femme leur fief *dans le château de Stenay*, dont une des tours, *porte Maillart* ou de France, conserva les souvenirs et le nom (Charte du 18 juin 1386).

Puis, en 1377, le 15 juillet, un sentiment d'équité le porte à concéder au dernier des d'Apremont, *Gobert VII*, la *terre de Bronelle* et les *moulins de Stenay*, qu'il racheta, peu après, moyennant 2,650 florins d'or, avec rétrocession de la *terre de Buzancy*.

Cession de Mouzon à la France.

Alors la France fit une acquisition, d'une importance politique telle, qu'elle dut changer le plan des comtes de Bar et modifier entièrement le système judiciaire du Barrois. Ce fut la cession de *Mouzon*, clef de la Champagne ardennaise, et celle de *Beaumont*... cession que le roi Charles V obtint, le 16 juillet 1379, de l'archevêque de Rheims *Richard Pique*, en échange de la *terre de Vesly*, sur Aisne.

Etablisssement des Grands jours de Saint Mihiel et de Marville.

Cet échange fut la cause déterminante de l'unification des pouvoirs judiciaires des *Barres*, par l'établissement, à poste fixe, à *Saint Mihiel*, d'une Cour supérieure sous le nom d'*assises des grands jours*, pour tout le Barrois (1), tant par deça que

(1) M. *Dumont* dans son *Histoire de Saint Mihiel*, t. III, p. 145,

par delà la Meuse, et par un établissement similaire à *Marville*, le 26 décembre 1387, pour les *terres communes* d'entre le Barrois et le Luxembourg. Alors, de fait, cessa l'empire de la *loi de Sathenay* qui, jusqu'alors, avait régi les *communes chartrées* des deux Barrois.

En 1388, le 21 avril, *Robert*, étant à Stenay, concéda aux *gens de Mouzay* de larges droits d'usage dans la *forêt de Wabvre*. En 1391, le 27 janvier, il engagea *Beaufort*, *Beauclair*, *Saulmory*, et *Montigny*, au nommé *Giles Roguequin* dit *le bâtard de Luxembourg*.

Ayant perdu *Henry* son fils, à la bataille de Nicopolis, contre les Turcs, *Robert* songea à établir, royalement, *Edouard III* son puiné : dans ce but il érigea, sur sa tête, le 15 septembre 1396, le *marquisat de Pont à Mousson*, auquel furent adjoints, notamment, *Dun* et les *Ville Chastel* et *chastellerie de Sathenay* (1).

Pour soutenir l'état princier du nouveau marquis, à la Cour

---

pense que l'établissement de cette Cour peut remonter à l'époque du *traité de Bruges*, en 1301 : c'est une erreur, suivant nous. Nous adoptons, cependant, le monument du 14 juillet 1346, cité par M. *Jeannot*, relativement à *Layecourt*. Mais la *loi de Sathenay* a persisté, au delà de 1301, dans les *communes chartrées* à cette franchise, jusqu'à l'échange de Mouzon. Pour retrouver l'origine, il faut remonter à l'an 1198, alors que *Ferry II de Lorraine*, maître de *Sathenay* à cause du douaire d'*Agnès de Bar* son épouse, recevait de l'empereur l'inféodation de la *ville d'Ive*, pour la tenue de sa *marche d'Estaulx*.

Ives, *Eives* (ou *Ipschen* en germanique), près d'*Euilly* (ville *ambedeuse*, comme cette appellation l'indique), à la limite de l'*Evodiensis*, du *Mosomensis*, et de l'*Astenensis*, était alors, tout l'indique, dans la châtellenie de Sathenay, comme le dit *D. Calmet*.

Ce fut sous cette possession précaire de *Ferry II*, que *Thibault I*er de Bar et ses successeurs commencèrent à tenir leurs *assises* dans leurs anciennes *terres de marches* du Barrois et du Verdunois.

(1) V. la charte du 14 décembre 1399... *Chr.* des *Woepvres*, t. 1er, p. 166... à laquelle le comte de *Saulmes*, le sire de *Blâmont*, *Jehan de*

de France, Robert dut recourir à de nouveaux engagements de domaines. Voici ceux qu'indiquent les aveux et dénombrement des archives de Stenay : 24 octobre 1401, *Brouenne*, 1/2 de *Simey, Ginvry*, et *Nepvant*, sont ascensés à *Henri d'Orne* de Breux — 16 mars 1404, la *Tour Lameix* de *Brouenne* passe à *Jehan* dit *Sarrazin*, chevalier du *Chatelet* en Ardenne — la recette de Stenay et les droits de saulvements de *Bourvilliers* et de *Brevilley* sont concédés à J. François de *Mairy*; ect., etc. Cependant, le 6 juillet 1407, Robert fit le rachat de moitié du titre de la châtellenie du donjon de Stenay, laquelle se trouvait engagée à *Pierre de Sorcy*, époux d'*Alwaide de Saint Amand*, qui en était inféodataire, comme héritière de *Jean de Broussey* fils de *Geoffroy de Saint Amand*.

Robert completta ses institutions par l'établissement du *tabellionnage*, avec *garde scel*, dans tout son duché, suivant ordonnance du 3 février 1408. Avant cela, les actes publics étaient reçus par les officiers municipaux (1).

Nota. Les événements des règnes d'*Edouard III* et du cardinal *Louis*, quant aux *basses Wabvres*, ont été sommairement indiqués aux art. *Dun*, p. 662 à 672 ; *Jametz*, p. 934 à 942 ; *Lions*, p. 1112 à 1115 ; *Louppy*, p. 1152 et suiv.

Sixième période.

Les *Chastellerie et prévôté de Sathenay*, sous les ducs de Lorraine et de Bar, marquis du Pont.
De 1430 à 1633.

A partir de l'occupation de *Mouzon*, en 1379, l'élément ger- **Refoulement de l'élément germanique.**

Saulmes, messire *Thiébault de Blâmont*, le seigneur d'*Arentières*, *Richard des Armoises*, et *Oulry de Landres*, ont attaché leurs sceaux.

(1) On trouve encore des chartes du duc Robert en faveur de diverses communes : 21 avril 1388, au profit de celle de *Mouzay* — 16 août 1408, au profit de celle de *Stenay* — 6 août 1408, contre la com-

manique, dompté par l'élément gaulois, dut commencer son mouvement de retraite de la Meuse à la Moselle, pour se rejeter à son point de départ, au delà du Rhin. L'aggrégation du *comté de Chiny* au grand *duché de Luxembourg*, en 1364... la réunion du *Barrois* à la *Lorraine*, en 1471... ne furent que deux haltes des *Germains-lothéringes*, haltes qui retardèrent, sans pouvoir l'arrêter, le refoulement successif : par *Louis XI*, quand il occupa le Barrois, à titre précaire, en 1480, — par *Henry II*, quand, en 1552, il contraignit le Verdunois à se courber sous sa protection — par *François Ier*, en 1571, quand il détermina *Antoine de Lorraine* et son fils à lui remettre, en dépôt, *Clermont*, *Dun*, *Stenay*, par forme de concordat — par *Louis XIII*, quand il se rendait maître de Metz et des trois Evêchés — par *Louis XIV*, enfin, quand il arrachait *Montmédy*, *Thionville*, *Luxembourg*, aux mains des *Hispano-Autrichiens*. Ainsi s'est opéré, par *Mouzon*, *Stenay*, *Jametz*, *Dun*, *Clermont*, *Varennes*, *Sainte Menehould*, l'agrandissement du royaume, jusqu'à ses limites naturelles, et la fusion, dans une même souveraineté, de tout ce qui était français, d'origine, de langue, de mœurs, et d'intérêts.

Il est éminemment patriotique de rappeler, à nos contemporains, les noms de ceux de leurs ancêtres qui, sans s'en douter, ont apporté leur pierre à cette œuvre d'unification — beaucoup de nos familles y sont encore intérressées.

1re Sous-division.

§ 1er Sous *Réné Ier d'Anjou*.

Familles Prévôtales.

En 1430, *Jacques d'Orne*, capitaine-prévôt — 1432, *Jean d'Orne*, son frère, *idem*, ayant *Raulin de Ville* pour lieutenant.

---

mune de *Beaufort* — 25 juillet 1409, au profit des habitants de *Saulmory* contre la ville de *Stenay*. Edouard III confirma les droits de cette ville, par sa charte du 23 août 1411.

(V. aux mots *Breux, Landzécourt*, et *Murault*)... *Guioth Morel*, garde scel et clerc juré... *Jehan le Charpentier*, receveur... *Tassin de La Porte*, idem. — En 1432, *Willaume de Pouilly*, capitaine-prévôt (V. aux mots *Pouilly* et *Romagne* sur Meuse), avec *Jehan de Breux*, pour receveur, et *Jehan de Rethel*, pour clerc juré — en 1334, *François d'Orne*; fils du précédent, capitaine-prévôt, avec *Jehan le Charpentrel*, pour receveur. et gruyer — en 1440, *Jehan de Wale* n° 2, capitaine-prévôt, avec *Richard Jacquet*, comme châtelain, et *Tassin de la Porte*, comme receveur (V. aux mots *Bazeilles, Louppy* et *Sorbey*) — de 1457 à 1468, *François d'Orne*, capitaine-prévôt, avec *François Jacquet* et *Jehan Thomassin*, comme clercs-jurés et gardes scel.

§ 2. Sous *Jean Ier* dit de *Calabre;* sous *Jean II*, et sous *Nicolas de Lorraine :*

En 1474, *Philbert du Hattois*, capitaine-prévôt, avec *Jehan de Bouloigne*, ayant le titre de châtelain perpétuel. *Nota*. Les du *Hattois* étaient alors seigneurs, en partie, de *Jametz*. (V. ce mot, p. 942) — en 1478, *Giles du Hattois*, gouverneur de Dampvillers.

§ 3. Sous *René II*, de 1473 à 1508 :

En 1482, *Jehan de Wale* n° 3, capitaine-prévôt, avec *Pierre* ou *Paré* d'*Orey* dit le *Liégeois*, et *Jehan de Saint Laurent*, comme châtelain; ensemble *Jean Gratinoth* de Stenay, et *Mengin Masson* de Sassey, comme clercs jurés et gardes scel.— en 1492, *Pierre d'Orey* n° 2, capitaine-prévôt, avec les mêmes clercs, et *François Jacques*, comme receveur et lieutenant — en 1495, *George Guiot* dit de la *Garde*, capitaine-prévôt, avec *Christophe de Cheppy*, pour lieutenant, *Guiot Morel*, comme clerc juré, et *Mengin Masson*, comme receveur et gruyer.

§ 4. Sous *Antoine de Lorraine*, de 1508 à 1544 :

En 1507, *Guillaume de Tougnel*, chevalier, seigneur de *Charpentry, Châtel*, et *Pouilly*, doyen séculier de Verdun, et grand veneur de Lorraine, avec *Jehan d'Alamont*, seigneur de *Malandry*, pour lieutenant. (V. au mot *Chaufour*, p. 338), en-

semble *Jean de Orey,* receveur, et, successivement, *Jean Gratinoth, Pierre de Lhostel, Henry de Lhostel,* et *Jean Gentil,* pour clercs jurés. (V. au mot *Dun,* p. 581) — en 1534, *Pierre de Lhostel,* capitaine-prévôt, avec *Pierre d'Orey* et *Jean d'Orey* son fils, comme receveur-gruyer et garde scel. (V. *Laneuville,* p. 1054.)

2e Subdivision.

§ 1er *Sathenay,* en dépôt, aux mains du roi de France *François Ier.*

En 1541, Gouverneur général : *François de Bourbon,* duc d'*Enghien*... gouverneur et prévôt : *François d'Anglure,* vicomte d'*Etoges,* baron de *Boursault* et *Givry,* seigneur de la *Fère champenoise,* ayant *Pierre de Tougnel* pour lieutenant — en 1542, *Nicolas de Bossu,* seigneur de *Longueval,* gouverneur prévôt, ayant *Guillaume d'Orey* de la *Neuville* pour lieutenant — en 1544, *François de Lafontaine* de *Charmois,* escuyer du duc de Lorraine, avec *Jacques de Bertignon,* seigneur de *Truix* près Servizy, pour receveur — en 1540, *Henry de Housse,* seigneur de *Boulange,* gouverneur-prévôt, avec *Jean d'Allamont* pour lieutenant.

§ 2. *Sathenay* repris, en 1552, et remis au duc de Lorraine par le roi *Henry II* de Valois.

Commandant en chef : le duc de *Nivernois.* — Gouverneur : *Adolphe des Lions,* chevalier, seigneur des *Epaux,* lieutenant-général de Champagne et de Brie, avec *Pierre de Lhostel,* comme prévôt ; *Jean de Massette,* comme substitut ; *François de Mouzay,* comme clerc juré, et *Jacques de Bertignon,* comme receveur et gruyer — en 1555, *Guillaume de Saint Laurent,* seigneur de *Joigny,* de *Murvaux,* et de la *Folie de Nepvant,* avec les précédents... (renommé en 1570) — en 1562, *Aubertin de Pouilly,* seigneur dudit lieu et d'*Inor,* avec *Louvent Boursier* dit *Mirouval,* comme capitaine-lieutenant de la prévôté — en 1567, *François de Lafontaine,* seigneur de *Charmois,* avec *Guillaume d'Orey* de la *Neuville,* pour lieutenant,

et *Jacques de Mouzay*, comme clerc juré — en 1574, *Robert de Gratinot*, seigneur de *Jupille* et de *Viller devant Dun*, comme prévôt, avec *Jacques de Mouzay*, comme contrôleur, et *Jean de Mouzay*, seigneur de Pouilly, comme receveur et gruyer — en 1580, *Claude de Craonne*, seigneur de *Grand Cléry et Jupille*, avec *Pierre Simart*, substitut — en 1582, *Robert de Gratinot* n° 2, gouverneur, avec *Claude de Craonne* comme prévôt; *Jacques de Bertignon* fils, comme gruyer-receveur et contrôleur, puis *Jean de Mouzay*, idem, avec *Nicolas le Lorrain*, comme lieutenant, *Gérard Lamy*, substitut, et *Jacques de Mouzay*, comme clerc juré, ensuite contrôleur.

Stenay ayant été surpris, par les Français, en novembre 1591, *Louis de Pouilly*, seigneur de *Cornay*, en fut établi gouverneur-prévôt; *Jean de Mouzay* resta receveur-gruyer-clerc juré et garde scel; *Jacques de Mouzay* fils fut contrôleur, et *N. de Milly* devint lieutenant au gouvernement — en 1594, *Georges Guiot*, *Jean Gratinot* et *Mengin Masson*.

Tous les officiers lorrains furent chassés et dispersés, en 1594; ils furent rétablis en 1596.

§ 3. Reprise de *Sathenay*, par les Lorrains, après la conquête de Jametz.

En 1596, Gouverneur : *Simon de Pouilly*, conseiller d'Etat et chambellan du duc de Lorraine Charles IV, maréchal du Barrois, baron d'*Esnes*, seigneur de *Louppy aux deux châteaux*, *Pouilly*, *Remoiville*, *Juvigny*, *Han*, *Quincy*, *Haulmont*, *Malencourt*... jusqu'en 1632... ayant, successivement, pour lieutenants : *Adam Guiot*, *Arthus Bertrand*, *Gérard d'Escalles*, *Robert de Henriet*; puis *Renauld* dit *Maigret*, *N. Richard* et *Jean le Lorrain*, comme substituts... *Jean de Pouilly*, seigneur de *Grand Cléry* et *Cunel*, comme capitaine-enseigne... *Bon Thomas*, comme enseigne et maire de la ville, et comme commissaire des guerres, en l'artillerie... *Pierre de Circourt*, seigneur d'*Inor* et *Laneuville*, comme contrôleur... *Jean* et *Jacques* et *Simon de Mouzay*, comme receveurs et gruyers... *Jean* et *Jacques Arnoulet* et *N. Hacquel*, comme clercs jurés.

§ 4. Après le dépôt de *Sathenay* entre les mains de Louis XIII.

En 1632, Gouverneur : le comte de *Lamberty*, de la Grandville... Commandant de place : M. *de la Serre*... commandant de la citadelle, M. de la *Renouillère*... capitaine-major, *Robert de Henriet*... lieutenant de la prévosté, *Jacques Lamy*... gruyer et receveur, *Pierre de Mouzay*, seigneur de Mouzay et d'Inor... contrôleur, *Pierre* du *Grétois*, seigneur de *Laneuville*.

En 1633, *Sathenay* est organisé comme membre du royaume de France : son historique, sous cette forme nouvelle sera repris plus loin, au mot *Stenay*.

Canton de Dun. **SAULMORY**; *Salmoreium* (1).

(Ch. de 1049, 1284, 1285, 1307, 1353, 1429).

Chef-lieu de l'ancienne baronnie de ce nom.

Nota. Ce village, par ordonnance royale du 3 novembre 1819, a été réuni à la section de *Villefranche*, qui en dépendait primitivement.

Le *val de Saulmory*, sur la rive gauche de la Meuse, comprenait, autrefois, tout le versant entre la *Wiseppe* et le ruisseau de la *froide fontaine* venant de *Tailly* et de *Montigny*.

Ecarts : La *Court du val de Saulmory* — le château de *Boulain*.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Salm-or-eium; Sommerey; Salmorey; Saulmory*.

Sal signifie saillir, *salire* — *salm*, sauter *en montant*, faire comme le saumon, qui remonte de la *haute mer*, (*mor*, en celtique), en sautant les estacades qui lui font obstacle. — Il est constaté que le saumon a remonté dans la Meuse jusqu'à *Saulmory*.

Cette appellation est géologique : elle veut dire aller d'*étage en étage*, en sautant... des moraines de *Moirey* sur la Tinte, de *Moreio... ad Salmoreium*.,. à la saillie de ces moraines, dans l'*oxford-clay*, sous les crêtes de l'ancienne haute mer du *Dormois*. Telle est la *loi salique* des étages du globe, depuis le *saltus* de notre *Jura* jusqu'à la crête de l'isle de *Portland*.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	7 k.
	arrondissement	2	4
	département........	7	5

Topographie.

Orientation, par rapport à Montmédy, S. O. 1/4 O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 174 à 196 mètres.

Étage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

Etage jurassique *moyen ;* formation *coralienne* de la sixième époque onthologique — *oxford-clay inférieur ;* — *alluvions* fluviatiles.

La formation coralienne est le sous-sol du plancher de la terre habitable, c'est-à-dire du *portland*, que les géologues anglais ont ainsi appelé du nom de leur isle, sous le *Dorseth-shire*, dans le détroit de la *Manche*, détroit qui n'est, en réalité, qu'une vaste accumulation de dépôts d'*oon-lithos*, ou œufs pétrifiés, soulevés en bancs de coral. Ainsi en est-il à *Saulmory*, au-dessous des crêtes du Dolmois. Là, très-probablement, s'accumulèrent des dépôts calcaires, à la retraite des eaux de la mer lacustre de *Jametz*. Tout le territoire superficiaire de *Saulmory* est, ainsi, resté envasé des argiles oxfordiennes provenant de la décomposition des bois et débris végétaux du bassin.

Rappelons, à ce propos, que la carcasse d'un *plésiosaure* a été découverte, il y a peu d'années, à Mouzay, en face de Saulmory (2). V. page 1499.

---

(1) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier*, p. 626.

(2) Rappelons aussi qu'en hébreu *iam* signifie *mer intérieure... etz* signifie *bois, essence végétale...* et qu'en celtique, en gaëlique, en armorique, qui tous sont des dialectes dérivés de l'hébreu, on dit *mor* pour indiquer la *haute mer*, à partir des *bords* de l'Océan. Rappelons enfin que les carrières du *Dorseth-shire*, sur l'étage portlandien, sont de vastes nécropoles d'animaux antédiluviens : l'*ichtyosaure*, ou poisson lézard, qui vivait dans la haute mer... le *leviathan*, ce monstre des temps bi-

Origines

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions :

L'existence de *Saulmory* est constatée dès l'année 715. Tout le bassin de la mer des *basses Wabvres*, aujourd'hui sillonné par la *Tinte* et par le cours de la Meuse, était alors aux mains de *Charles Martel :* ce prince, attaqué par les Neustriens unis aux Frisons, subit un échec près de *Saulmory*, sous les dunes du Dolmois (V. *Sathenay*, p. 1825). L'assistance des Verdunois, conduits par *Pépon* leur évêque, lui ayant rendu la victoire, il donna à ce prélat, pour son église, *Chaumont* et *Moirey* sur la Tinte, *Merles* et *Casapetria* (Dombras) sur la *Loisonne*, plus la *moitié* de l'église et des moraines de *Saulmory*.

Alors le *val de Salmoreium* était à la limite des deux diocèses de Verdun et de Rheims; car on lit dans la bulle de 1049, donnée par le pape *Léon IX*, né au château de Dun, et contenant démembrement des biens de la cathédrale des *Claves*, on y lit ces expressions : *ad Salmoreium medietatem unius ecclesiæ*. Les bans de *Wiseppe*, *Saulmory*, *Sassey*, *Montigny*, furent longtemps unis et confondus dans le *pourcingle* de la terre et châtellerie de Dun.

Erection en commune.

Nom de l'érecteur : *Jeoffrois III d'Apremont*, sire de *Dun*, comme héritier de sa mère *Julianne du Rosois*, dame de *Chaumont* en Porceannais. — Causes : le mouvement général des affranchissements; — date de la charte d'affranchissement : octobre 1284 (1).

---

bliques... le *plésiosaure*, qui vivait au milieu des bamboux et des grands arondinacés... le *ptero-dactyle*, cette colossale chauve-souris vampire... tels sont les monstres que le géologue *Lyell* y a constatés, et dont on retrouve des types dans les vases de nos basses Wabvres de Jametz.

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. II, p. 423.

Cette charte est curieuse à étudier. On y trouve le germe de nos institutions municipales : on y voit l'agriculture à ses débuts, dans les mots *waigner, ahaner :* on y découvre quelques rudiments d'un *Code de la pêche*, qui se complète par les chartes des communes voisines. La *cur-*

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : une vingtaine de feux ; — d'après le recensement de 1836, 391 hab. — en 1846, 310 h. — en 1856, 278 h. Population.

D'après les archives communales ; à partir de 1690, avec lacunes ; — judiciaires... 1737, série complète. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1833, 684 h. 99 a. 82 c. Territoire.

Nombre de maisons : 90.

Jardins et chènevières	12 h.	03 a.	20 c.
Prés et pâtures fauchables	149	52	37
Terres labourables	449	95	34
Vignes	1	37	80
Bois... Voir *infrà*.			
Superficie non imposable	22	11	11

Cours d'eau : la *Meuse ;* la *Wiseppe ;* la *Froide fontaine ;* le grand et le le petit *Moha.* — Usines : deux moulins à eau.

Revenu net imposable : 20,424 fr.

Bois : 21 h. 64 a. au lieu dit *aux 50 arpents,* par concession de *Geoffrois IV d'Apremont* du 9 juin 1353. — Terrains plantés : 6 h. Biens communaux.

Par sentence du duc *Robert de Bar,* du 26 juillet 1409, les *habitants de Saulmory* ont eu droit de *vain pâturage* dans toute la prairie de Stenay et de Laneuville, depuis le *saulsis Pervignart* jusqu'au *Wey de l'Ouillon,* sous Martincourt. (1).

---

tis du Val, sur les grand et petit *Moha,* (aujourd'hui la ferme de la *Cour*) s'y trouve indiquée, ainsi que la Grange seigneuriale..... Si l'on étudiait ces vieilles chartes, que de profit on pourrait encore y trouver ! Mais, nous, qui ne sommes que d'hier, nous croyons tout savoir et avoir tout inventé !

(1) Titres aux archives : 1353, concession des bois — 1666, sentence qui condamne la commune de *Mont* à restituer 12 arpents de bois à celle de *Saulmory* — 1752, délimitation des bois de ces deux communes — 1765, transaction pour la sortie des bois — 1777, titre du presbytère.

Valeur approximative des terrains commun. : 27,600 fr.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été, primitivement, assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hect. de : *terres lab.*, 17 fr. 10 — *prés*, 60 fr. — *vignes* 50 fr. — *jard. et chèn.*, 66 fr.

C'est le type le plus élevé de tout le canton : viennent ensuite *Milly* et *Sassey.*

Le poisson de la rivière de Villefranche et de la *Court du val* de Saulmory est un des plus estimés des rives de la Meuse ; le brochet surtout. On y a pêché du saumon (1).

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres, pêcheurs de rivière.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, *Renaud Martin ;* — 1807, Jean L. *Henry ;* — 1813, M. Denis *Herbinet ;* — 1824, J. B. *Briet*, chevalier de la Légion d'honneur ; — 1835, J. N, *Javelot ;* — 1845, J. B. *Dautremont* ; — 1848, Louis Gaspard *Henrion*, encore en fonctions.

Prévôté. *Saulmory* était la résidence des prévôts de la baronnie. Au nombre des derniers de ces officiers seigneuriaux, on trouve *Etienne Hocmelle* († 20 avril 1738), époux de *Marguerite Henrion*. Il avait pour lieutenant *Lambert Thiéry*.

Cette famille *Hocmelle* a produit des ecclésiastiques remarquables, à l'Université de Rheims : un de ses membres était, en 1785, procureur du Roi et régisseur de ses domaines au duché de Rambouillet. Les derniers descendants de cette branche prévotale sont à Stenay et à Commercy.

---

(1) Quand on connaît les mœurs et les habitudes du *saumon* de la haute mer, on comprend parfaitement pourquoi les *comtes de Salm*, tant ceux de l'*Ardenne*, que ceux des *Vosges*, et ceux de nos *basses Wabvres*, notamment ceux de *Montigny*, avaient ce poisson dans leurs armoiries. Pourquoi le *barbeau* dans les armes de Bar ? Pourquoi les *truites* de la Semois dans celles de *Chiny ?* mêmes ou semblables motifs. Combien de gens, qui se croient savants, ne se doutent pas même du *pourquoi ?*

Le *val de la Court* appartenait, en 1756, à la marquise de la *Rochefoucault*.

A l'art. *Villefranche* seront cités plusieurs personnages remarquables des deux localités.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse mi-parti de *Rheims* et de *Verdun;* ensuite de *Rheims* **Ordre spirituel.** pour le tout; — archidiaconné de *Champagne*, sous le titre de *Saint Médard* de Grandpré; — doyenné de *Cernay*, sur la *Dormoise*, ressort de Sainte Menehould; ensuite de *Dun;* — cure : celle de *Saulmory* et *Villefranche ;* — annexes : la *Court; Villefranche*, et le *grand Boulain;* — oratoire primitif : celui de *Sainte Anne* et de *Sainte Beghe* de Mont; — église matriculaire : *idem;* — chapelle de *Saint Denis*, à l'ancien manoir de la val de Saulmory; elle est détruite depuis longtemps.

Noms des patrons : *Saint Denis* de France, à Saulmory et à Villefranche — *sainte Anne*, à la chapelle castrale de Boulain, transférée à Laneuville.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : avant 1049 — reconstruite ainsi que le presbytère en 1777 (1).

Noms des anciens curés et vicaires, antérieurement à l'ordre actuel : en 1737, Giles *Midoux*, curé; — 1740, J. B. *Midoux*,

---

(1) La cloche, qui fut baptisée, le 25 février 1743, sous les noms de *Marie Gabriel*, avait été levée par Jacques Charles Albert *Renart de Fuschamberg*, chevalier, marquis d'*Arson*, comte de *Moncy*, seigneur d'*Estrepagny*, *Vallicourt*, *Vrigne aux bois*, avec sa fille *Marie Gabrielle*, baronne de *Saulwory*, dame de *Beauclair*, *Montigny*, *Halle*, *Villefranche* et la *Tournelle;* celle-ci représentée par son aïeule *Claude Reine de Touly*, veuve de *Jacques Gabriel Renart de Fuschamberg*, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, baron de *Saulmory*, seigneur de *Beauclair*, *Montigny*, *Halles*, *Sommerance*, la *Tournelle*, *Villefranche* et *Montplaincourt*.

Le célébrant était *Charles Hocmelle*, chanoine de Rheims, assisté du curé *Midoux; Nicolas Thiéry* étant alors maire en fonctions.

vicaire; — 1749, Alexis *Rousseaux*, curé; — 1753, J. B. *Lallemand*, vicaire; — 1754, Amand *Aubert*, curé; — 1762, J. Thom. *Christophe*, curé; — 1769, N. *Massette*, vicaire; — 1779, P. *Godet*, vicaire; — 1784, P. *Pasquier*, vicaire; — 1789, N. *Lecomte*, vicairè; — 1791, J. B. *Didry*, curé constitutionnel.

Sous l'ordre actuel : MM............ *Maréchal*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des anciens sires de *Hans*, *Grandpré*, et *Ribemont;* — patronage, à la collation des comtes de *Beauclair-Moriolles*, aux droits des sires de la *Briche-Sugny-Raussart-Bogny* et *Maucourt;* — dixmage au profit des mêmes; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Vermand-Rheims;* — royaume de *Neustrie*; — ancien *pagus* du *Dolomensis* — sous-*pagi* du *Dunensis* et du *Stadunensis;* — comté de *Grandpré* — baronnie du *Thour;* ensuite de *Saulmory;* — ancienne seigneurie de *Vienne le château*, (*Via Axonis*); — duché de *Champagne*, châtellenie d'*Omont;* puis *Clermontois-Sainte Mennehould;* — haute Justice des barons de *Saulmory-Montigny;* — fiefs et arrières-fiefs : la *Court sous Saulmory* — le fief de *Boulain*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont;* anciens usages d'*Omont-Vermandois*.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches... le boisseau de *Grandpré;* — pour les liquides... la pièce et la pinte de *Beaumont;* — pour les bois et les terres, *Grandpré*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 p.; la perche de 19 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Vitry-Sainte Mennehould* (V. *G. Cout*[er], t. III, page 148). — Assises de la châtellenie de *Dun ;* — Cour supérieure du présidial de *Rheims :* parlement de *Paris ;* — ancien bailliage de *Sainte Mennehould,* par suite de l'échange de la châtellenie d'*Omont,* en 1197 ; — ancienne prévôté de la baronnie du *Thour et Montcornet,* constituée à *Villefranche ;* — ancienne Justice seigneuriale : celle immédiate des seigneurs de la baronnie ; — Justice foncière de : *idem.*

Anciens seigneurs du val de Saulmory.

La terre de *Saulmory* dépendait, au XIII[e] siècle, de la seigneurie de *Vienne le château.* Elle avait été apportée en dot à *Thiébaut II,* comte de Bar, par sa seconde femme *Jeanne,* dite de *Tocy,* fille aînée de *Jean I*[er] *de Torcy* en Auxerrois, seigneur de *Vienne,* de *La Val de Saulmory, Favreules, Septfonds,* etc. Elle fut confisquée, en 1297, par le roi *Philippe le bel* sur le comte *Henry III,* fils de *Jeanne,* ainsi que la terre de *Torcy* et la châtellenie de *Vienne*, en répression des actes de violence que ce comte avait commis, en Champagne, à la suite de sa querelle avec les *moines de Beaulieu.* Henry III, par le traité de Bruges, fut contraint, en 1301, d'en faire cession à la France : mais, comme le traité réservait les droits de sa mère, le *val de Saulmory* revint au fameux *Pierre de Bar,* seigneur de *Forges,* lequel était fils puiné de *Jeanne ;* et, à l'extinction de la postérité de ce noble brigand, *Saulmory* fit retour au Barrois. Du Barrois, il passa à la Lorraine, entre les mains des *Lenoncourt,* (V. *Montigny,* p. 1385)—puis... aux adjudicataires des biens expropriés sur ceux-ci. Alors, on trouve *Saulmory* entre les mains des inféodataires de *Tailly,* de *Boulain* et de *Laneuville,* des *Touly de Cléry,* des *Renart de Fuschemberg,* et finalement des *Moriolles,* comtes de *Beauclair* et barons de *Saulmory* (V. *Beauclair,* p. 149). Ordre féodal.

Les *des Saulx* sont les derniers seigneurs du château de Boulain (V. *Laneuville*, p. 1056) (1).

Canton de Spincourt.

SENON; *Senonum* (2).

Anciennes *mines royales* de la *Centena* de l'Orne, au temps des Mérowingiens.

---

(1) Les registres paroissiaux du dernier siècle donnent les indications suivantes :

1746, 17 mai; baptême de *François Louis d'Essaulx*, fils de *François Nicolas*, seigneur des deux *Boulain* et d'*Inor*, en partie, et de *Jeanne Marie de Paillart de Grandvillé* († 7 juin 1764). L'enfant est tenu par *François Louis d'Essaulx*, avec *Marie Gabrielle Renart de Fuschsamberg*, dame de *Saulmory*, laquelle épousa *Léonard François Marie* Comte *de Morioles et Beauclair*. — 1748, 7 juin; baptême de *Marie Jeanne*, fille des mêmes : elle est tenue par *Louis Joseph de Paillart de Grandvillé*, seigneur du *Tremblois*, avec *Marie Magdelaine d'Essaulx de Laneuville*. — 1749, 18 novembre; baptême de *Anne Louise Antoinette*, fille des mêmes : elle est tenue par *Claude Antoine des Saulx*, seigneur de *Thenorgue*, avec *Anne Nicolle des Saulx*, dame de *Laneuville*. — 1776, 13 octobre; baptême de *Anne Marie Louise Victoire des Saulx*, fille de *Louis Gabriel*, seigneur des deux *Boulain* et *Tremblois*, et de *Claudine Angélique de Gatineaux*, dame de *Louvercy* et *Sivry* : elle est tenue par l'abbé des *Saulx*, curé de Montblainville et Apremont, avec *Marie Anne Françoise du Puits*, veuve de *Nicolas Jacques de Gatineaux*, dame de *Donnizeux* et *La Chapelle*, aïeule maternelle. — 1769, 1er mars; inhumation, dans l'église de Saulmory, de *Nicolas des Saulx*, seigneur de *Boulain*, 56 ans, en présence de *François Louis des Saulx*, curé de Montblainville... *Louis Joseph de Paillard de Grandvillé*, seigneur de *Malmy*, *Viller devant Raucourt*, la *Besace* et *Franclieu*... *Charles Louis Philippe de Verrières*, seigneur de *Tailly*... *Antoine Louis Auguste* comte du *Blaisel*... et *Charles Thiéry*, receveur des fermes du Roi à *Villefranche*.

(2) Etymologie littérale, tirée du celtique et de l'hébreu : L'appellation *Senon* se compose : 1° du radical *samech*, dont le sens est, *appuyé sur*... (*fulchrum* en latin)... et de l'idée mesurative *se-ah*, en français *mesure*,

Sur le versant de l'*Ornois*... *en deça du plein*... des étages (*oolithique, coralien*, et *portlandien*)... du *Dormois*.

Ecarts anciens et nouveaux : les censes d'*Arques* — le *Meurnier* — *Remasnil* — *Romain* — *Nonmoncel* — les *Ambagneux* — *Belle vue*.

(V. aux mots *Arc sur Orne*, p. 35, et *Embagneux*, p. 631).

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton...............	0 myr.	7 kil.
	arrondissement........	4	1
	département...........	5	8

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E. 1/4 S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 228 m. à 260.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie comparée.

1° Etage *oolithique ;* formation *jurassique inférieure*, de la sixième époque onthologique — calcaire *gris oolithique ;* — 2° étage *coralien*, ou jurassique *moyen* — *oxford clay* inférieur ; — *corn-brash* et *forest marble*... à la superficie.

Le *calcaire gris oolithique* est à la base des formations *oolithique, coralienne*, et *portlandienne*, dont le groupe s'étage... d'*Ormont*, en *Ornois*... à *Durmont*, aux sources de la *Dormoise*.

C'est la plus vieille, *sen-ior*, des couches d'*oon*, dont l'aggrégation forme le sol, seul habitable, où l'homme a pu, primitivement, affermir son pied. Aussi, à *Senion*, la pierre est-elle

---

expression qui indique, à la vue de l'homme, la position relative d'un lieu, par rapport *à soi*... 2° du locatif *ennah*, qui veut dire *en deça de*, par rapport à l'objet considéré... 3° du spécificatif *on*, qui signifie *plénitude, plein, pleine puissance, trésors ;* idée spécifique dont l'application est faite, ici, à l'étage *oolithique* considéré.. du point de départ de sa formation naissante, dans l'*Ornois*.., à son point d'arrivée en pleine puissance, sur le *portland* du *Dormois*.

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 77, 210, 214, 217, 627.

grise, gélive, veineuse, et clayonnée par des moies; elle n'est pas encore *pleinement* consolidée.

Senon est *situé*, c'est-à-dire *appuyé sur*... *ce qui est en deça*... d'un sol *pleinement* affermi. Telle est, lettre par lettre, la traduction du mot, en hébreu, traduction que confirme la géologie.

Cette appellation, dégagée de toute autre indication spécificative, c'est-à-dire détachée des mots *curtis*, *villa*, et autres, qui particularisent des territoires *similaires* .. tels que *Senonnes*, dans les Vosges, *Senoncourt*, dans le canton de Souilly, *Senonville*, dans le canton de Vigneulles, etc., démontre que celui de *Senon* a été incolé, dès l'antiquité la plus haute, par des peuples nomades, dont une *centena* ne s'est fixée, dans l'*Ornois*, qu'après que des *curtes* royales (*amelech*, en hébreu) y eurent été établies, soit par le *peuple roi*, soit par les monarques Mérowingiens. Ces deux hypothèses sont également admissibles. Le mot *amelech*, qui signifie *royal*... le mot *romain*, près du hameau de *Rémasnil*, détruit au XIVe siècle... les rendent plus que vraisemblables.

Enfin il en est une troisième, révélée par les substructions du *murnier de Senon*. Car, il est certain que des *mines d'or* ou *d'argent* ont été exploitées aux environs de ce *lieu dit*; sa signification hébraïco-celtique indique que l'épuration du minerai s'opérait par l'action des feux souterrains; et il faut remarquer, indépendamment des boyaux et corridors intérieurs qui y ont été découverts, que le mot *Senon* signifie, aussi, *vieux trésors*, dans les anciens dialectes, et que les appellations... *Billialum*, *Grimneias*, et *Mnémont*, près d'*Ormont*... consacrent des souvenirs qui se rapportent aux travaux d'extraction de mines et de fabrication de monnaie... alors, sans doute, qu'une centaine (*me-ah*, *meod*, en hébreu) de mineurs était établie à la *curtis* de *Grimneias*, qui a donné son nom à *Meaucourt*, près de Gremilly.

Hagiographie locale

Le culte des ancêtres... (*senochi*, en hébreu)... à Senon, était celui de *saint Léonard*, patron des mineurs et des forgerons. Ce vénérable hermite, né, au *Mans*, du comte *Ingomer*, et qui mourut, près de Limoges, vers 559, n'appartenait au Ver-

dunois ni par son berceau, ni par sa tombe... mais, baptisé par *saint Remy* et tenu sur les fonds par le roi *Clovis,* il fut élevé, au monastère de *Micy*, par l'abbé *Mesmin* (saint Maximin), frère de *Viton* (saint Vannes), tous deux disciples d'*Euspice* convertisseur du mari de Clotilde. Le royal filleul du premier monarque chrétien avait, de son vivant, obtenu en France, en Bretagne, en Angleterre, en Allemagne, l'invocation des malheureux esclaves, condamnés aux chaînes ou aux travaux forcés, dans des lieux souterrains. Il en avait délivré en grand nombre, et on lui appliquait ce verset de l'Ecriture : *penetrabo inferiores partes terræ; inspiciam dormientes, et illuminabo sperantes in domino* — aussi les *senochi* verdunois lui avaient-ils érigé une première chapelle, auprès de la chaire de leur évêque *saint Firmin:* cet oratoire était placé devant le puits de la cathédrale, *autè puteum ecclesiæ.*

Or, il est établi qu'après son baptême, le roi *Clovis bailla à cette église plusieurs grands biens, rentes et fondations,* au nombre desquels étaient... *Brassaide* près *Mescraignes,* et, très-probablement, *Senon,* près des *curtes* royales de l'Orne, où se trouvait aussi, d'antiquité la plus haute, un autel érigé à *saint Maximin* (V. *Amelle,* p. 19).

Ainsi s'explique le *patronnage de saint Léonard*... à Senon... à Brasaide... où son autel remplaça celui de *Mercure, dieu des trésors et des lieux infernaux* (1).

---

(1) On voit, par cet exemple, quelle importance le clergé devrait attacher aux rapports, mêmes les plus profanes, du patronage de nos églises avec les faits, soit géologiques, soit archéologiques, soit historiques, d'une localité, mis en concordance avec ceux de ses voisines, et pris au point de vue général... c'est ce coup-d'œil de haute intelligence qui seul peut éclairer les points les plus obscurs de l'antiquité. Il ne faut pas qu'on se place au point de vue, étroit et inintelligent, du clocher et de la sacristie. L'instruction élargit tout... elle fait reluire les plus petits détails... en les reportant dans les splendeurs de la religion, au berceau de la chrétienté.

Erection. Nom du fondateur : inconnu ; — causes probables d'établissement : des extractions de mines ; — date de la charte d'affranchissement : on n'en connaît aucune ; les moines de Gorze ne paraissent pas avoir affranchi aucun de leurs vassaux.

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1726, 92 feux ; — d'après le recensement de 1836, 608 habit. — en 1846, 768 h. — en 1856, 719 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de : (Voir *Amel*) — judiciaires, 1765, série complète.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823, 2,054 h. 48 a. 53 c.

Nombre de maisons : 136.

Jardins et chènevières	9 h.	68 a.	83 c.
Prés et pâtures fauchables	103	61	20
Terres labourables	843	59	24
Bois	511	42	80

dont... à l'Etat... 191 80, dans le *grand Commun*... et 118 02, dans la *petite Woëvre* de Loison. — Bois de *la Noue* — bois de la *Haye la Reine*.

Landes et friches	2	45	55
Carrières et minières, étangs, noues et routoirs	64	93	80
Superficie non imposable	518	77	31

(à cause des bois de l'Etat).

Cours d'eau : aucuns... autres que les sources découlant de l'*étang de Senon ;* — Usines : aucunes.

Revenu net imposable : 30,423 fr.

Biens communaux. Bois : 319 h. 19 a. y compris ceux des *Ambagneux,* dans le *grand Commun ;* — prés et pâtures (1), terrains vains et vagues. (Voir plus haut.)

---

(1) Le titre des bois patrimoniaux et pâturages de *Senon,* par *Charles IV* duc de Lorraine, est des 6 et 9 novembre 1631. Il a été délivré par *Cl. N. Mathieu,* seigneur de *Han sur Seille,* grand maître

Valeur approximative des terrains communaux : 519,079 fr. 30 c... dont 450,562 fr. 50 c. en fond forestier.

L'assiette de l'impôt a été établie, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 15 fr. 30 — *prés*, 40 fr. — *bois*, 17 fr. — *jard.* 57 fr. — *friches*, 0,50 c. — *étangs*, 30 francs. **Not. agricoles.**

Au point de vue de l'impôt, les *terres* de Senon sont dans la même catégorie que celles de *Billy* et de *Sorbey*. Les *prés* sont inférieurs, de beaucoup, à ceux de la prairie de l'*Othain* et de celle du *Loison*. Les *bois* sont cotés comme à *Billy*, à *Mangiennes*, à *Pilon*, à *Villers*; ils sont d'une valeur inférieure à ceux de *Bouvigny*, *d'Eton*, et de *Saint Laurent* (V., pour les valeurs vénales communes, les divers articles répertoriés).

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres, bûcherons, charbonniers, carrieurs, voituriers... les arts primitifs de la *métallurgie* et de la *boissellerie*. **Not. indust.**

Les carrières d'*Amel* et de *Senon* donnent, comme on l'a dit plus haut, de la pierre grise, gélive, veineuse, et renfermant des moyes. La durée de l'exploitation y est à peu près la même qu'à Pilon. A Senon, où il y a que 3 ou 4 ouvriers, le produit ne s'en élève qu'à 100 mètres carrés, en pierre de taille, et 50 de moellons (1).

Noms des maires : en l'an 9, J. N. *Perette*; — 1807, N. *Schlette*; — 1816, F. *Fouquet*; — 1818, J. B. *Toussaint*; — 1826, F. *Naudin*; — 1833, J. B. *Crucis*; — 1835 et 1841, **Administration.**

---

enquesteur et réformateur des eaux et forêts des duchés de Lorraine et de Bar; il a été revisé par *N. Ant. Mathieu de Xammes*, son successeur, en 1742.

L'abornement des bois de *Senon* d'avec ceux de *Châtillon* a été signé, le 23 octobre 1785, par D. *Philippe Baudot*, procureur de l'abbaye. Les bois de *la Noue* et de *la Haie la Reine* appartenaient au *prieuré d'Amel*; ils ont été abornés, le 16 juin 1741, avec ceux dits : de *Housse* — du *Prieur* — et de *Longeaux*.

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 214.

Domin. *Flocon*; — 1838, Jacq. *Quillot;* — 1844, J. Ph. *Toussaint;* — 1855, J. B. *Henry*, encore en fonctions.

Personnage célèbre.

Le *cardinal Huin*, né, suivant quelques-uns, à Sénon, et, suivant la croyance la plus générale, à Etain.

Guillaume Hugues, fils de *Hugo*, fut archidiacre de *la Rivière*, en l'église de Verdun; puis il devint princier de la cathédrale de Metz. En 1431, il fut promoteur général au *Concile de Basle:* en 1440, nommé cardinal par l'anti-pape *Félix*, il fut promu au titre de *Sainte Sabine*, par Nicolas V, en 1449. Il fut légat de ce pontife, en Lorraine; il obtint la commande de l'abbaye de *Saint Vincent de Metz*, et mourut, à Rome, en 1456.

Les démêlés de ce haut dignitaire, avec l'évêque de Verdun *Louis d'Haraucourt*, ont ensanglanté les cryptes et les abords du sanctuaire de la cathédrale des Claves — *Jacquemin de Pilon*, prévôt de Charny, *Warion de Saint Ignon*, officier de l'évêché, *Robert de Grandpré*, *Jean de Landrezécourt*, les seigneurs d'*Orne*, de *Blanzey*, de *La Tour* et de *Marcheville*, furent, de part et d'autre, les principaux acteurs de ces désordres scandaleux, dont les causes galantes ont été flétries par nos historiens.

Huin devenu cardinal, doté des opulentes abbayes de *Saint Vanne* de Verdun et de *Saint Vincent* de Metz, en employa les revenus à l'érection de plusieurs églises: il fit bâtir le chœur admirable de celle d'Etain, et commença celle de *Senon*, qui eût été une des plus magnifiques du diocèse, si elle eût été achevée avant sa mort.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spiritue

Diocèse de *Verdun;* — archidiaconné de la *Woëvre* (1); — doyenné de *Saint Martin d'Amel* (2); — cure: celle de

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de: (V. *Amel*, p. 18). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de: (V. *idem*, p. 18).



Senon, détachée de la paroisse *Saint Martin;* — annexes et dessertes: *Remasnil* et *Romain;* les censes d'*Arques;* — abbaye suzeraine ; celle de *Gorze;* — prieuré; celui de *Saint Pierre* d'Amel ; — hermitage de *Saint Léonard*, près du *Murnier ?* — oratoire primitif de : *idem;* autel du même saint ; — église matriculaire ; celle d'*Amel;* — chapelles : celle de *Saint Maximin* et celle de *Saint Sébastien.*

Noms du patron principal: *saint Léonard*, du diocèse de Limoges.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : de 1449 à 1456, par le cardinal *Huin* — interdite de 1772 à 1787, pour reconstruction.

Confréries : celle des *archers* du *pont de l'Orne*, sous le vocable de *saint Agnan*, et celle des *arbaletriers du grand Commun*, du titre de *Saint-Sébastien.*

Noms des derniers curés, antérieurement à la révolution :

En 1765, D. *Philippe* ; — 1784, N. *Ayet*, vicaire; — 1785 à 1792, J. B. *Bop* (1).

Curés sous l'ordre actuel : MM.................. *Proth.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie : V. *Amel*, p. 22 ; — patronage ; à la collation de l'abbé de *Gorze;* — dixmage ; au profit du *comte de Bar* et du *prieur d'Amel*, par moitié; cure à portion congrue; — en- Ordre temporel.

(1) Ce prêtre a joué un role odieux dans les fastes sanguinaires de la Révolution. Ce fut lui qui dénonça les administrateurs du district d'Etain, pour avoir, suivant la clameur des démagogues, spolié partie du mobilier séquestré à l'*abbaye de Châtillon*. Cette calomnie fit tomber, le 4 juillet 1794, sept têtes innocentes, sur l'échafaud de la barrière de Ménilmontant, à Paris. Les principales victimes étaient :

J. B. *Beguinet*, président du district ; Pre *Félix Beguinet*, son frère, agent national à Etain ; A. *Ganot*, receveur et procureur syndic du district ; L. *Launette*, secrétaire du district ; N. F. *Perrières*, juge de paix du canton de Gouraincourt ; *Thiérot*, apothicaire, natif de Verdun.

tretien du chœur et des bâtiments ; à la charge des mêmes, sans participation du curé.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique.

Ancienne cité des *Articlaves*, démembrée de celle des *Mediomatriciens ;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *haute Lotharingie ;* — empire *Germanique ;* — ancien *pagus* du *Waurense ;* — comté des *basses Wabvres*, autrement dit de *Ricuin*, devenu *Barrois non mouvant ;* chef-lieu *Gondrecourt ;* — duché de *Bar;* ensuite de *Lorraine;* — haute Justice de l'abbé de *Gorze ;* — fiefs et arrières-fiefs : les censes d'*Arques* et autres démembrement de la *maison de Blâmont*, avant les confiscations qu'elle avait encourues et subies.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire.

Loi dite les *coutumes de Sainte Croix*. . avant le partage du *comté de Verdun*... entre *Renault* comte de Bar et l'évêque *Richer de Briey*.

Mesures de l'ancien Verdunois *Chino-barrisien* : pour les grains, les autres matières sèches, et les liquides, le boisseau, la pièce et la pinte de *Bar ;* — pour les bois et les terres, *idem*. (V. *Bazeilles, Chauvancy, Flassigny, Velosnes*, etc).

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 80 p.; la *perche*, de 19 pieds. A *Amel*, la perche était de 19 pieds 4. po.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel ;* — assises de ; *idem ;* — Cour supérieure des *grands jours* de; *idem;* puis le parlement de Nancy ; — ancien bailliage de *Saint Mihiel*, puis d'*Etain ;* — ancienne prévôté et gruerie d'*Etain ;* — ancienne haute justice seigneuriale d'*Amelle*, d'après le règlement de 1095 : elle appartenait au roi de France et au prieur *Amel*, en 1741... le Roi étant aux droits des ducs de Lorraine, et ceux-ci étant au lieu et place des anciens comtes du Barrois.

La colonie pénitentiaire de Nonmoncel.

Sur le *Non monceau* de *la fosse*... anciennes mines accumulées près de l'entonnoir du *Murnier* et de la ferme de *Remasnil* (cote 218), à la gauche de l'*Orne*, entre le *Renonveaux* et l'étang de l'ancienne *Noue*... là où des esclaves ont creusé les entrailles de la terre pour enrichir le fisc des Romains... s'élève, maintenant, une colonie agricole de jeunes détenus, en voie de progrès; établissement dont l'idée initiative est due aux autorités épiscopale, administrative, et judiciaire de la Meuse, et dont la marche réformatrice s'accélère, chaque jour, par le zèle intelligent, actif et inépuisable de M. l'abbé *Ambroise*, directeur et créateur de cette utile succursale de réclusion. Colonie pénitentiaire.

Plus haut, sont les souvenirs des archers du *grand Commun*... ceux du *Rupt* du pont *Meaubué*... ceux des anciennes familles des *Ambagneux :* plus haut, encore, sont les ruines du hameau de *Roumain*.

Le canton des *Quatrevingts* — le *Raton* (cote 253) — le *haut de Pochon* — le *Mouchaut* — la *petite Woëvre* — le *bois le Prêtre* et le petit ruisseau de *Sorel* des moines de Châtillon... — en avant de la ferme de *Belle vue*, le pont des *quatre dames*, c'est-à-dire des *quatre Chaussées* — enfin la *haye de la Reine*... tout est énigmatique et curieux dans les appellations du territoire de Senon (V. les *Embagneux*, p. 631) (1).

---

(1) Quand du coup d'œil d'une intelligence coordinatrice, on embrasse la succession des gradins terrestres, depuis la pointe du *Land-ens*, ou *Finistère*, de la *Cornouaille*, au *Corn wall*... jusqu'à la pointe du *Raz*, ou *Finistère*, de la *Cornouaille* en basse Bretagne, et celle des étages successifs du grand bassin houiller du *pays de Galles*... jusqu'à leurs correspondants dans les affleurements de plomb argentifère du *Kimper-corentinois*, on est frappé d'étonnement, à l'aperception des rapports des *appellations* avec le sens des radicaux du celte, du gallique et de l'hébreu. Ces correspondances se retrouvent, presque similaires, aussi bien dans les

Canton de Montfaucon.

SEPTIMINIUM (le).

Ancien archipel des isles de gaize, dans les sables verts, ou gaults, du *Dolomensis pagus*.

A l'altitude de 342 mètres, au-dessus du niveau de la mer, est le mamelon *Mon-phal-conien*. Voici ce que la géologie et la paleontologie nous font connaître de son passé... (*phal*, en hébreu)... aux temps anté-diluviens.

Géologie.

A la cime est la *gaize*, s'y confondant, presque, avec la *craie tufau*. Les alluvions littorales de la *haute mer*... (*mor*, en celtique)... n'ont pu y atteindre (1). Aussi, comme partout ailleurs où émine la gaize, y retrouve-t-on peu de débris organiques appartenant à l'âge antérieur aux *alluvions maritimes* : ce sont, ici, des *cephalopodes*, des *ammonites*, des *hamites*, et quelques *nautiles*. Voilà tout, pour ce sommet qu'il faut, un peu mieux, caractériser.

La Gaize et le gault.

La *Gaize* forme, sur la rive gauche de l'*Aire*, un massif escarpé, sillonné par la vallée de la *Bièvre* et par quelques autres brisures, étroites et abruptes. En avant de ce massif, à une distance de 8 à 10 kil., vers l'est, sont des mamelons *isolés* (2), qui, par leur pente et leur élévation, se rattachent aux assises

---

plates des *Andes* et dans les mines aurifères des *Cordillières* de l'Amérique, que dans celles des *Andes* et des mines du *Khorasan* de l'Asie. Il n'est pas jusqu'au culte de *Saint Léonard*, comme patron des mines, qui ne se retrouve invoqué dans les fosses des *trefs* du Kimper corentinois. Ce mot *tref*, suivi du nom d'un saint, si fréquemment employé pour l'appellation des villages de notre Bretagne, indiquait le *tréfonds* des mines du pays.

(1) Ces allusions maritimes ont atteint les sources de la *Dormoise*, près *Tahure*, canton de *Cernay*. De là, vient la différence entre les appellations du *Dormensis pagus* et celles du *Dolomensis pagus*.

Tahure est le point le plus élevé du grand bassin de la craie : l'autre point, celui qui lui correspond, est *aux sources de la Tamise*, fleuve dit le pére *Tham*, en gaëlique.

(2) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buvignier, p. 540.

de gaize. Ces mamelons attestent que les couches gaizeuses recouvraient, autrefois, un espace considérable, espace où nous voyons, aujourd'hui, assis le *gault*, terre primitive des *Gaules*, et le *portland* des soulèvements jurassiens. Ces mamelons ont été mis à nu par l'érosion de la gaize et du gault. Au nombre de ces buttes isolées, anciennes isles de sable, de couleur ocreuse (*minium*), est le *Cône de Montfaucon*, dont l'appendice extrême est la *butte de Viller devant Dun*. Les autres formaient, dans la mer des sables... (*ol*, signifie *sable*, en hébreu).,. du *Dolmois*, au delà de la Meuse... et du *Dormois*, au delà de l'*Aisne*... une sorte d'archipel, entouré d'argiles, *septus*, dont le mot *Sept-sarges* indique le *septième degré de puissance* d'épaissement... (*ep* veut dire *épaisseur*, en hébreu)... en comptant depuis l'*uis* du ruisseau de Eppe (*Wiseppe*), dans la Meuse, jusqu'à la *chute* du portland, dans la vallée d'Aire, à *Ch-eppy*.

Ce sont ces dénudations et ces buttes qui ont pour appellatifs, caractéristisques, les mots *Septiminium* et *Septiniacum*, qui se lisent dans quelques vieux manuscrits Verdunois.

Au Cône de Montfaucon, sous la gaize est le *gault*, qui émerge à *Sept sarges*, et qui repose sur le *porland* du versant occidental de la Meuse. Celui-ci, en *stratification discordante*, est sillonné par diverses déchirures, ou bien il est protubéré par des reliefs correspondants, reliefs ou fentes que les soulements jurassiques ont déterminés, tout autour de la base de Montfaucon. Effets des soulèvements.

De là, l'*Andon* descendant, à l'est, par *Bantheville*, à *Aincreville*, dans les terrains crétacés, qui expirent à *Doulcom*... de là, à l'opposite, la *Buanthe* descendant, à l'ouest, dans l'*Aire*, par les dernières languettes d'*argiles* de *Charpentry*... de là, le ruisseau des *arges*, descendant de *Septsarges*, dans les *argiles de Dannevoux*... de là, les vases *épaisses* de la *Wiseppe*, descendant des *Champy*, du *bois les dames*... (*dam* signifie *chaussée*)... dans les *argiles de la Lieuse* de Laneuvile, et dans le *septiniacum* de Stenay... de là, enfin, le *Cheoux* de Cesse et la *Wâme* de Pouilly.

Ainsi s'expliquent toutes les *appellations primitives* des

Gaules, tant par l'hébreu, que par le celtique, et par la géologie (1).

Canton de Montfaucon. **SEPTSARGES**; *Septa argillis, aut septima super argillas* (2).

Ancien faubourg de Montfaucon, dans l'ancien *septiminium* du *Dolmois* (V. p. 1884).

Sur le ruisseau des *Arges*, se rendant à la Meuse, par *Gercourt* et *Dannevoux*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton............	0 myr.	2 kil.
	arrondissement.....	4	3
	département.......	6	4

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 235 à 245 mètres, à la fontaine du pré des *Veaux*.

Etages, groupes et sous-groupes (3).

Géologie. 1° Etage *jurassique supérieur ;* formation dite *portlandienne* de la septième époque onthologique — *calcaire à astartes su-*

---

(1) Ceci paraît une rêverie ! Combien d'autres problèmes, ainsi traités par l'inexpérience, sont, aujourd'hui, passé de l'état conjectural à celui de démonstration. Patience ! la géologie marche : l'homme aura beau chercher à s'immobiliser dans ses idées préconçues — ses préjugés passeront avec lui : ils seront emportés, quand il connaîtra mieux cette terre, qu'il croyait immobile, et qui les emporte, avec elle, l'un après l'autre ; il en sera de même en linguistique........ *e pûr si torna !*

(2) Etymologie littérale : V. à l'art. *Senon*, p. 1874, la signification des radicaux hébraïques : (*Samech*), qui veut dire *appuyé sur... situé* — *se-ah*, mesure d'indication d'un *site*, par rapport *à soi*. — *ar*, qui signifie *montagne* — *argon*, montagne angulaire et *génératrice* de la plénitude des *oon* — *ep*, radical d'épaisseur — *sep*, situé *sur l'épaisseur* — *sepes*, haye, dont l'*épaisseur* forme obstacle au passage du pied, *pes*.

(3) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvignier, p. 627.

périeur — marnes à gryphées-virgule — calcaire portlandien. — 2° Etage du *gault ;* huitième époque... celle qui paraît être précédente au *diluvium.*

Septsarges, cote 235, est à la base orientale du cône de *Montfaucon,* qui, de la cote 315, à son pied, dans les *marnes,* ascensionne à la cote 343, dans la *gaize,* d'où il plane sur la marée des sables verts du *septiminium.*

Il importe de remarquer que... de l'embouchure de la *Wiseppe,* dans la Meuse... à *Septsarges,* aux sources de l'*Andon*... l'action de consolidation du plancher du monde, *portland,* s'étage, de couche en couche, par sept épaisseurs graduées : 1° des *argiles d'oxford* à l'*oolithe ferrugineuse ;* — 2° de celle-ci au *coral rag ;* — 3° du coral rag aux *marnes et calcaires à astartes ;* — 4° des astartes aux *marnes à gryphées-virgule ;* — 5° des gryphées-virgule aux *calcaire portlandiens ;* — 6° de ceux-ci aux terrains *néocomiens ;* — 7° et de ceux-ci aux *gault* ou *sables verts,* qui émergent, comme une isle, auprès de Montfaucon : ainsi, comme l'indique son appellation celto-hébraïque, le village de *Septsarges* est appuyé sur sept groupes successifs de formations d'êtres, *onthos,* dont les argiles du bassin de la Meuse sont le fondement.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. à l'article *Montfaucon,* p. 1345 et suivantes). Origines.

D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : une trentaine de feux — d'après le recensement de 1836, 402 habit. — en 1846, 362 h. — en 1856, 355 h. Population.

D'après les archives communales, à partir de 1690, avec lacunes — judiciaires, 1691, *idem.* Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1843, 885 h. 83 a. 92 c. Territoire.

Nombre des maisons : 109.

Jardins et chènevières...............	14 h.	67 a.	24 c.
Prés et pâtures fauchables	58	72	57
Terres labourables.................	637	64	37
Bois.............................	162	24	00
Landes et friches		78	10

Superficie non imposable.......... .... 11 77 64

Cours d'eau : le ruisseau de *Septsarges*, d'un parcours de 2800 mètres... la fontaine du pré des *Veaux*, sous le bois communal — Usines : deux *moulins* à eau, une *distillerie*.

Revenu net imposable : 17,717 fr.

Biens communaux. Bois : 195 h. 25 a. L'Etat a moitié de la futaie ; l'autre moitié est à la commune, ainsi que la totalité du taillis (Règlement de 1727 (1).

Valeur approximative des terrains communaux : 175,500 fr.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.* 13 fr. 50 ; — *Prés*, 72 fr.; — *Bois*, 13 fr. 50 ; — *jard. et chèn.*, 57 fr. — *friches*, 0 fr. 50 c.

Les bases, à *Montfaucon*, sont de : *terres*, 14 fr. 40 ; — *prés*, 64 fr.; — *bois*, 17 fr.; — *Jardins*, 66 fr.

Le type de 14 fr. 40, pour les terres, est identique à *Consenvoye*, à *Dannevoux*, à *Romagne ;* il est de 17 fr. 10 à *Régnéville ;* il est de beaucoup inférieur dans toutes les autres communes du canton.

Notions industr. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, bûcherons, scieurs en long, mouliers, tissiers en toile.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. L. *Wacquant ;* — 1813, Réné L. *Garnier ;* — 1816, J. B. *Watrin ;* — 1827, L. *Watrin*, chevalier de la Légion d'honneur ; — 1848, Armand L. *Garnier ;* — 1855, Franc. *Wacquant*, encore en fonctions.

---

(1) Les droits respectifs de l'*Etat*, aux droits de l'ancien *Chapitre de Monfaucon*, et ceux des communes de *Montfaucon*, et de *Septsarges*, ainsi que ceux d'*Ivoiry*, *Cuisy*, *Epinonville*, *Gesnes*, ont été, plusieurs fois, soumis à des enquêtes, dont la plus notable est celle du 20 juillet 1661, par le grand maître enquesteur et général réformateur de la province de Champagne. Ces actes, étant réglementaires et purement administratifs, n'ont pas tranché la question de propriété du *tréfonds*, pour toutes les communes contendantes... *adhuc sub judice lis est.*

Nota. Rectifier ainsi ce qui a été dit aux pages 1548, 1552.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Rheims;* — archidiaconné de l'*Argonne;* grande prévôté de Montfaucon; — doyenné; celui du chapitre de *Saint Germain;* ensuite celui de *Dun;* — cure paroissiale: celle de *Saint Laurent*, du bourg de Montfaucon; — annexes et dessertes: celles de *Septsarges* et de *Nantillois:* quand Septsarges eut été érigée en cure, Nantillois devint desserte de Septsarges; — abbaye suzeraine; la collégiale de *Saint Germain* de Montfaucon; — prieuré; celui de *Cunel;* — hermitage; celui de *Notre Dame du ban des Malades*, doté, en 1683, le 28 juillet, de la cense de Septsarges, par les chanoines *Nicolas* et *Toussaint Forzy;* — oratoire primitif; celui érigé, dans le principe, près du *puits dit de Saint Baudry*, au point culminant du cône de Montfaucon; — église matriculaire: celle de *Saint Laurent* de Montfaucon. Ordre spirituel.

Noms des patrons: *saint Baldéric* et *saint Laurent* (fête le 1er octobre).

Epoque d'érection de l'église: date inconnue, très-ancienne, — reconstruction en 1771.

Noms des anciens curés et vicaires; antérieurement à l'ordre actuel: en 1691, J. F. *Collart;* — 1695, F. *Leloyal;* — 1698, N. *Jodin;* — 1700, J. *Meslier;* — 1748, F. *Bernard;* — Ch. N. *Paté;* — 1752, E. *Garot;* — 1753, L. *Chevalot;* — 1783, J. B. *Guyon*, jusqu'en 1792. Clergé.

Curés sous l'ordre actuel: MM............ Th. *Vincent.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

V. *Montfaucon*, p. 1370 et suivantes, pour ce qui concerne l'ordre temporel, l'ordre politique, l'ordre judiciaire, les coutumes, les mesures, les transformations, etc. Notions diverses.

Les *chanoines de Montfaucon* se prétendant seuls suzerains et tréfonciers des villages de leur prévosté, sauf l'association à la moitié des *droits de justice*, avec les *rois de France*, par le

traité d'accompagnement du mois de novembre 1319, aucuns laïcs n'eurent droit au titre et au nom de *Septsarges*... Cependant quelques personnages de l'*écuyerie* des *grands Prévots*, installés au *manoir prévostal*, vécurent, dans les siècles derniers, à Septsarges, et obtinrent le privilége d'être inhumés dans l'église suburbicale de ce faubourg. Les derniers mentionnés dans les registres vicariaux sont : les de *Niger* alliés... aux de *Bigault*, aux de *Bongard-Bigault*, et aux de *Vassault* (1701) — les Le *Gagneur de Moussy* alliés... aux de *Bigault* et aux *Milet* (1723) — les de *Niger-Bigault*, alliés aux *Liégault* (1732) — les *Saint Quentin-d'Arzillémont-Niger* (1735) — les de *Niger-Liégault-Laboullaye*-de *Grahan*, alliés aux de *Saint Quentin-de Manimont*-de *Cierges* (1747) — les *Laboulaye-de Mecquenem*, alliés aux *Millet-Legagneur-de Moussy* (1753).

On trouve, enfin, à Septsarges, l'alliance des familles *Colas Collet*, *Gilson*, *Périn*, et la succession des vieilles familles de mouleurs, *Wacquant*, *Monchot* et autres, qui étaient des artistes presque distingués dans le moulage des ornements.

Canton de Montfaucon.

SIVRY et Sout-reville; *Super iacum majus et Subterior villa* — *Xivereyum super mosam* (1). (Ch. de 1049. 1578).

Ancien bourg prévôtal du Chapitre de la cathédrale de Verdun.

Sur la route impériale n° 64 de Verdun à Sedan... (Neufchâteau à Mézières)... à la rive droite de la Meuse.

Anciens écarts : *Wander saltus et Haraldi mons* ; *Villa-an curtis et Pantalmons* (V. *Haraumont*, p. 809).

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Sivery*, *Xiuerey* ; *Sivry*. *S* (*amech*) veut dire *appuyé sur* — *si*, éminence... en hébreu — *oue*, conjonction hébraïque — *er*, fer de charrue, cultures... sur les rives — *iacum*, accumulation de matériaux formant un *oppidum*... sur l'eau — *i*, isle de matériaux accumulés — *acum*, accumulation.

Distance du chef-lieu de	canton............	1 myr.	5 kil.	Topographie.
	arrondissement.....	3	6	
	département.......	5	7	

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/2 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 185 à 365 m. au *haut Chêne.*

Etages, groupes et sous-groupes (1).

1° Etage jurassique *moyen;* formation *coralienne*, de la sixième époque onthologique. — *coral rag.* Géologie.

2° Etage jurassique *supérieur;* formation *portlandienne;* calcaires à *astartes;* moellons; — *alluvions* maritimes et fluviatiles, des diverses époques, dans la vallée de la Meuse.

Le *tractus terræ*, ou espace de terre ferme, qui s'étend depuis *Vilosnes* jusqu'à *Consenvoie*, est une étroite bande de *calcaire portlandien*, alluvionnée par un courant maritime, bande antérieure aux dépôts fluviatiles; de là le mot *super iacum.*

Au-dessous du crochet meusien, en retrait sur Vilosnes, *subtractum*, est une large couche argilo-portlandienne, qui s'élargit... (*re* signifie *élargissement*, en hébreu)... jusqu'au pied du massif de *coral rag*, derrière lequel est *Reville*... village dont le territoire prend, dans les mêmes argiles, un plus ample *élargissement. Reville* et le *tractus d'Etraye*, dans le bassin de la Tinte... *Sout-reville* et le *tractus supérieur*, dans le bassin de la Meuse, sont soudés sur la même base *coralienne;* mais l'*élargissement* respectif de leurs territoires s'opère *en sens contraire*, et il peut être figuré comme un X : de là l'appellation gothique *xivereyum.* (2).

---

(1) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buvignier, p. 128, 276.

(2) Le X des appellations : *xappy*, près Longuion; *xammes*, près Gorze; *xivray*, près Marvoisin; *xivry*, près Circourt; *xorbey*, près Arrancy; *xumay*, près Brouennes, et autres... le X figure, toujours, une contre formation d'étages ou une contre figuration d'idées. Cette consonne

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *Haraumont*, p. 810).

L'*Opidum super iacum* remonte, évidemment, aux temps gallo-celtiques. Alors, du pic élancé... (*Salpy*, entre Brandeville, Bréheville et Haraumont)... des roches... (*Wander-saltus*, du mot *Wand* qui signifie rocher, en langue teutonique)... les clans montagnards (*h-araldi*) quittèrent, il est probable, les crévasses, ou *moraines*, des roches du coral (V. *Crépion*, *Haumont*, *Flabas*, *Moirey*), pour habiter les rives alluvionales de la Meuse, à peine affermies.

On ne peut se livrer qu'à des conjectures sur ces *bastils* rudimentaires, au-dessus desquelles s'établit bientôt une *curtis*, ensuite une *villa*.... *Villa-an curtis?* Villancourt... *Villa nova;* Ville neuve. Ce qu'on peut affirmer, d'après les vielles annales du moine anonyme de Saint Vannes, c'est qu'en l'an 953, l'évêque des Claves *Wicfride* avait un château à *Wander salt*, près de Sivry. Ce manoir était au nord-est de l'*opide*, au lieu dit les *Ruets*, ou *ruelles*... là, où, dans des substructions rustiques, ont été découvertes des caves et autres vestiges d'anciennes habitations.

Quant à la *villa subterior* tout indique quelle était placée dans la contrée du *Coroi*, et que la cense dite de *Ville neuve* en dépendait aux temps des Gallo-romains.

Ce fut l'évêque *Heymon*, d'origine teutonique, lequel épiscopa de l'an 988 à 1024, qui augmenta la prébende de ses chanoines, en leur donnant *Superiacum* et le *Mont Jupile* (Mont et Sacey), qu'il avait acquis, ou reçu des libéralités, de l'empereur *Henry le saint* et d'autres personnes pieuses, alors que *Louis Ier de Chiny* était avoué de la vicomté de Verdun. Aussi *Superiacum* et *Subterior villa* figurent-ils dans la bulle de dénombrement des biens de la cathédrale, de l'an 1049.

---

de l'alphabet gothique, qui se prononce CS, KS, GS, est une combinaison, à *contrario*, des caractères grecs et latins, qui, des tribus tudesques et scandinaves, est passée aux Alamans.

Nom du fondateur : l'évêque *Wicfrid*, très-probablement, de 962 à 983 ; — causes : les premiers développements de la culture par les *villani* meusiens ; — date de la charte d'affranchissement : celle de 1578 (1). Erection.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1726, 130 feux ; — d'après le recensement de 1836, 1052 habitants — en 1846, 1067 h. — en 1856, 1034 habitants. Population

D'après les archives communales ; à partir de 1673, avec lacunes ; — judiciaires, 1752, série complète. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1843, 2223 h. 52 a. 49 c. Territoire.

Nombre de maisons : 264.

Jardins et chènevières	18 h.	03 a.	91 c.
Prés et pâtures fauchables	195	87	79
Terres labourables	1384	39	80
Vignes	32	88	92
Bois	542	53	21
Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs	5	74	39
Superficie non imposable	44	04	47

Cours d'eau : la *Meuse*, sur un parcours de 6800 mètres ; — le *Broussel*, sur un parcours de 820 mètres (*Bour-us-el... de fundo salire*) ; — Usines : un *moulin* à eau — une *huilerie* à eau — une *huilerie* à moteur animal ; — une *brasserie*.

Le moulin, à trois tournants, est mû par les eaux d'une belle fontaine, dont les sources, en cuvette, jaillissent à 100 mètres, au-dessus, par l'effet du syphon de *Salpy*.

Revenu net imposable : 47,660 fr.

Bois, 539 hect. 41 a. L'Etat a le 1/3 de la futaie-chêne ; le surplus appartient à la commune, ainsi que la totalité de la futaie blanche et du taillis (2). — Prés et pâtures, terres, 8 hect. ; — terrains vains et vagues : voir plus haut. Biens communaux.

---

(1) V. le texte dans les *Chron.* de M. J., t. II, p. 293.

(2) Titres communaux : 1745, 16 juin ; délimitation des bois de *Sivry*

Valeur approximative des terrains communaux : 740,110 fr. 50 centimes.

Not. agricoles L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.*, 13 fr. 50 ; — *Prés,* 68 fr.; — *vignes,* 25 fr. — *Bois,* 14 fr ; — *Jardins et chèn.*, 60 fr.; — *Friches,* 0,50 c.

Les cottes sont supérieures à *Consenvoie,* à *Dannevoux,* à *Régnéville,* dans le bassin de la Meuse, et dans quelques communes du Dormois : elles sont inférieures sur le *haut Montois;* c'est-à-dire, partout où s'étend le sous sol du *coral rag,* qui, comme l'indique la finale *rag,* est le plus mauvais producteur de tous les fonds de l'étage jurassique : c'est ce sous sol qui prédomine dans tout le *haut Montois* (V. *Hautmont,* p. 831, et *Haraumont,* p. 812).

Notions indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres; vignerons, bûcherons, pêcheurs de rivière.

Administration Noms des maires : en l'an 8, J. F. *Buvelot;* — 1809, L. F. *Creplot,* chevalier de la Légion d'honneur; — 1816, H. Aug. *Chibeaux;* — 1823, J. B. *Chibeaux;* — 1830, P. Nicolas *Godet;* — 1833, Roch *Mauvais;* — 1837, J. P^re *Cheppy;* — 1838, Cuny *Poncelet;* — 1848, F. Céleste *Licourt;* — 1851, J. P. *Cheppy;* — 1855, P. Nicolas *Godet,* encore en fonctions.

Personnage notable. Monseigneur *Poncelet,* vicaire apostolique à l'isle Bourbon, décédé, en 1850, dans la traversée de son retour à son apostolat.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Verdun;* — archidiaconné de la *Primicierie* (1);

---

et de *Fontaine* — 1755... plan topographique, bornage et aménagement des bois de Sivry. — 1755, 5 mai; transaction avec le chapitre de la cathédrale de Verdun, relativement aux droits respectifs des chanoines et des habitants, sur les bois. — 1841, 19 mars; arrêt de la Cour de Nancy, dans le procès entre la commune et l'Etat.

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Chaumont,* p. 345).

—doyenné de *Chaumont* (1);—cure de *Saint Remy*... de *Super iacum majus;* — annexes et dessertes : *Haraumont* et *Sout-reville;* — église suzeraine : la *cathédrale des Claves*, fondée par *Sanctinus* des *Articlavati;* — prieuré ; celui de la cure de *Sivry;* — hermitage ; celui de *Saint Pantaleon*, au lieu dit *Pantalmont;* — oratoire primitif ; *idem;* — église matriculaire ; celle de *Saint Remy* de Sivry ; fête le 1er octobre ; — chapelle ; celle de *Sainte Walburge*, transférée à la cathédrale de Verdun (2).

Noms des patrons : *saint Remy*, à Sivry ; *sainte Walburge*, à Sout-reville ; *saint Firmin* à Haraumont ; — époque d'érection de l'église ; antérieurement à 950 — reconstruite vers 1740.

Noms de quelques anciens curés, antérieurement à l'ordre actuel : en 1701, J. *Poncignon;* — 1703, P. *Leeldre;* — 1712, N. *Humblot;* — 1749, P. *Pichelin*, vicaire ; — 1750, N. *Baugeois*, vicaire ; — 1751, F. *Henry;* — 1762, N. *Emond;* — 1767, N. *Lombal*, jusqu'à la Révolution. Clergé.

Sous l'ordre actuel : MM. *Lombal*................ *Biget* et... ?

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des anciens comtes d'*Ardenne-Bouillon* — *Chiny*. **Ordre temporel.**

---

(1) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem*, p. 541.

(2) Cette chapelle de sainte *Walburge* était placée, en *dehors*, et près de l'église cathédrale, devant la porte de l'évêché : son titre était purement *épiscopal;* elle était à la disposition de l'évêque seul, et ses revenus et dotation, à *Soutreville*, à *Haraumont*, furent transférés, en 1147, à la chapelle dite des *SS. Sacrements*, précédemment consacrée à sainte *Catherine* d'Alexandrie et à sainte *Marie l'égyptienne*, par fondation de Giles *Paxel*, en 1426, en faveur de la nouvelle congrégation d'*Adalbéron de Chiny*. Enfin, cette chapelle fut encore transférée dans le nouveau palais épiscopal, au lieu où elle existe aujourd'hui.

Elle avait été démolie en 1730; alors elle fut réunie à celle de saint

Luxembourg et *Bar*, par moitié; — patronage; à la collation du *Chapitre* de la cathédrale de Verdun, sur la présentation de son *écolatre;* — dixmage; au profit des chanoines se prétendant seigneurs tréfonciers et régaliens; — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité des *Articlaves*; *Veroduna civitas;* — royaume d'*Austrasie* — empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Virodunensis;* sous *pagus* du *Saltomontensis;* — comté épiscopal de *Verdun* — Réunion à la France de 1552 à 1648; — *Terre de Chapitre* — province des *Trois Evêchés;* — Haute Justice du chanoine *écolatre* de la cathédrale de Verdun, quant aux bans de Sou-treville et d'Haraumont.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi dite les *Coutumes de Sainte Croix.*

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches; le *quartel de Monfaucon;* — pour les liquides; la pièce et la pinte de *Sivry* (la pièce contenant 80 pots de *Bar*); — pour les bois, le bonnier de *Chiny;* — pour les terres; *Verdun* d'une part, *Chiny* de l'autre.

Indication de l'étalon local : l'arpent et le journal de 120 verg. — la verge de 14 pieds.

Il faut remarquer que *Sou-treville* formait un ban à part, lequel se rattachait au *Salpy* de Brandeville, ancienne cense des *moines d'Orval*, de la donation des premiers *comtes de Chiny*. Ce ban avait passé, du prieuré de *Sainte Walburge* de Chiny, à la dotation de la chapelle de cette sainte, dans les cryptes de

---

Nicolas des Clercs, dans le palais, dont elle dépendait, pour ses charges et pour son émolument. Son chapelain était obligé de servir l'évêque, quand celui-ci assistait au chœur.

la cathédrale de Verdun. Aussi le ban de *Sout-reville* était-il à la *mesure de Chiny*. Cette mesure était, comme à Brandeville, le *bonnier* de 120 perches; la perche étant de 16 pieds; tandis que la verge verdunoise de *Superiacum majus* n'était que de 14 pieds.

Superiacum minus était, ainsi que Sout-reville, à la perche de Chiny... de là son appellation de *Sivry la perche*, pour le distinguer de *Superiacum majus*.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun*; — assises des pairs de l'*Evêché*; — Cour supérieure du *présidial* de Verdun; ensuite le *parlement de Metz*; — ancien bailliage de; *idem*; — ancienne prévôté de *Sivry*; — ancienne Justice seigneuriale du Chapitre, avec droit de confisquer le *corps et les biens de ses vassaux* (1). (V. la charte de 1578).

La garde de Sivry,

Au temps de la construction de la ville de Dampvillers.
1318 à 1395.

Sous le roi *Jehan de Bohême*, comte de Luxembourg († 1356), associé au comte *Henry IV de Bar* († 1344), la *garde* du bourg de *Xivry sur Meuse* se partageait, par moitié, entre ces deux princes: il en était de même du faubourg d'*Haudainville*, aux abords de la cité de Verdun, et de la garde de tout le comté. Cette mitoyenneté fut maintenue au duc *Robert de Bar*, par lettre de l'empereur *Charles IV* du mois de janvier 1377. Garde et salvement.

Les causes de cette indivision *Barro-Luxemburgo-Chinienne* appartiennent aux art. *Sout-réville* et *Salpy*, plus bas.

---

(1) Voir à l'art. *Liny*, p. 1082.

Une observation inconvenante nous a été adressée à ce sujet. Nous ne dirons pas par qui... qu'on étudie, au moins, avant d'admonester!

Affranchissem. Les manants, habitants, et communautés, des villages de *Sivry* et *Sout-reville* ne furent affranchis de la *mainmorte* et *morte main*, par leurs seigneurs, que le 31 mai 1578.

Les *vénérables* avouent, ingénuement, au préambule de leur charte, que ce droit leur était de *peu de proufit et revenu, au regard des terrages et autres redevances, qui leur étaient offerts par leurs chers et bien aimés sujets*. On verra à l'art. *Sout-reville* que les prébendiers de la *grande église* connaissaient parfaitement l'application du proverbe de *donner un œuf pour avoir un bœuf*.

Cette charte nous fait connaître que *Sout-reville* avait, alors, une communauté à part, avec *mayeur et justice* distincts de ceux de *Sivry*.

Prévôté de Sivry sur Meuse.

Prévosté. La prévosté de *Sivry*, dépendante nuement du *temporel* du chapitre de la cathédrale de Verdun, se composait de localités... les unes d'origine purement virodunienne... les autres d'origine virduno-champenoise. Celles du diocèse de Verdun étaient: *Sivry sur Meuse*, *Belleville* près Verdun, *Bréheville*, *Consenvoye*, *Haraumont*, le fief de la *Roche* près Dampvillers, la *Maison au bois*, autrement dite le *Trescent de la bergerie*, près Lissey, et *Sout-reville*, près d'Haraulmont.

Les villages du diocèse de Rheims étaient *Fontaine* et *Liny devant Dun*.

Les derniers capitaines-prévots de Sivry, furent:

En 1690, *Claude Galavaux*, escuyer, sire de *Belleville* et du faubourg de la *Galavaude*, frère de *Anne*, mariée à *Gabriel Liégeois* oncle de *Barbe Louise Liégeois* épouse de *Mathieu François de Watronville*, lieutenant-assesseur civil et criminel et premier conseiller au bailliage et présidial de Verdun (Voir *Chaumont*, p. 346, *Haraumont*, p. 817.

En 1730, *Laurent Créplot*, ancien capitaine de la mestre de camp.

En 1774, *Nicolas Fleury*, avec *J. François Créplot*, pour

procureur fiscal, et *Cuny Lapasque*, pour greffier — *Nicolas Jacques*, procureur.

Sivry eut une *justice de paix*, à l'origine de cette utile institution. — Il est resté le lieu d'une résidence notariale, dont les derniers titulaires furent : MM. *Hervieux*, *Godet*, *Licourt*. — M. *Touchebœuf* est pourvu de ce titre, aujourd'hui.

SOIRY (le trou de); *Soïriacum*.

Ancien fief mouvant de la seigneurie d'Inor.

Ce domaine se composait d'une maison d'exploitation, de ses dépendances, et de terres au milieu des bois : le tout est, aujourd'hui, longé par la *chaussée* qui, d'Inor, conduit à Moulins et à Mouzon, en passant dans un entonnoir, que l'on appelle le *trou de Soiry*. Cette souricière était, autrefois, très-redoutée des voyageurs, qui y laissaient, presque toujours, leur bourse et quelques fois leur vie, aux mains des brigands. Canton de Stenay. Commune d'Autréville.

Le 7 août 1657, après la prise de Montmédy, voulant rejoindre, à Sedan, *Anne d'Autriche* sa mère, *Louis XIV* et sa suite y furent attaqués par un parti de 25 lansquenets de la garnison espagnole du château de *Herbemont*, en Ardenne. Les mousquetaires de la garde durent mettre pied à terre, et dégagèrent le Roi, après avoir chargé les hommes de l'embuscade, auxquels ils firent 14 prisonniers, qui furent conduits à Sedan, sous expectative de la hart... mais le roi fit grâce aux soudarts, en leur faisant même donner à chacun une pistole, parce qu'ils exhibèrent un ordre de leurs supérieurs; sans ce mandat impératif ils eussent été tous pendus. Le guet à pans.

La construction de la chaussée fut le résultat de ce guet-à-pans, dont nous profitons aujourd'hui.

Le fief de Soiry, appartenant à M. le comte Ch. G. Th. de *Vassinhac-Imécourt*, a eu pour propriétaires, les plus anciennement connus, plusieurs des seigneurs d'*Inor* et de *Pouilly*.

(V. *Autréville*, p. 65; *Inor*, p. 873; *Moulins*, p. 1490; *Pouilly*, p. 1677; le *Sart*, p. 1808).

Anciens seigneurs de Soiry.

En 1563, le 16 janvier, *Aubertin VIII de Pouilly* dénombrait pour ses principaux domaines, au nombre desquels étaient le fief du *Sart* et celui de *Soiry*.

Un des derniers inféodataires était *Claude de Fresnel*, seigneur de Louppi. Celui-ci vendit ses droits, dans *Moulins*, le *Sart*, et le *bois de la Riotte*, à *Marin de Gorgias*, qui en fit ses reprises, du duc de Lorraine, le 10 janvier 1568.

Anne, baronne d'*Orchange* et de *Pittange*, autre indivisionnaire, dénombra, le 13 juillet 1573, pour *Moulins, Inor, Laneuville, Mouzay, Stenay*, la *maison de Barcourt* entre cette ville et Jupille, enfin pour *Louppy*, et pour *Remoiville*.

Marie, baronne de *Malberg*, au nom de sa fille, avait moitié de *Soiry*, plus un pré et le *bois de la Hache*; elle dénombra, le 30 novembre 1574, pour ce fief, et pour ses parts dans *Moulins, Stenay, Louppy, Quincy* et autres lieux.

Au partage de la succession d'*Aubertin VIII de Pouilly*, fait le 11 octobre 1616, tout Soiry était réuni dans ses mains.

Alors *Soiry*, avec le bois d'*Haraucourt* et avec *Inor*, tombèrent au lot des enfants de *Jean de Pouilly* et de sa veuve *Marguerite de Strinchamp*, dame de *Ginvry*.

Par transaction du 9 juillet 1621, cette douairière régla les droits de ses enfants *Aubertin, Ferry*, et *Nicolas*.

En 1625, le 12 avril, un nouveau partage assura Soiry, ensemble les bois d'Haraucourt et de la Hache, à *Aubertin VIII de Pouilly*, duquel ils passèrent à sa fille *Claude*, épouse de *Gédéon II de Vassinhac-Imécourt*, et à ses sœurs *Innocente* et *Marguerite* de Pouilly.

Ancienne prevosté de Montmédy.

SOMPTHONNE et Villers la loue (1) (Ch. de 1270, 1603, 1624).

Aux sources du *Tonneux*.

---

(1) On ne peut trop recommander à la méditation réfléchie des hom-

Anciens écarts : *Houdrigny ; Brechiwé ; Harpigny : Grihier ; Verly ;*

L'ancien *château de Beauregard ;* — la cense du *Hayon.*

Nota. Le tout est aujourd'hui sur le territoire belge.

A un kilomètre, N. E., de Montmédy, est le village de *Sompthonne,* dont l'appellation pure celtique dénote la haute antiquité.

Les Pys, ou Pitons gaulois, convertis en chapelles.

Cette localité est sur l'*étage liasique,* à l'ordonnée 340 et quelques mètres, à la naissance des *calcaires sableux* et des

---

mes sérieux les faits onthologiques et paléonthologiques indiqués à l'art. *Escouviers,* p. 614 et suiv. On y trouvera la preuve de la fausseté du système linguistique qui affirme que, dans la synthèse primitive de l'esprit humain, l'*idée accessoire* ne se distinguait pas de l'*idée principale,* et que l'*idée mère* se produisait comme *un tout,* avec l'ensemble de ses circonstances (*Renan;* Traité de l'hist. des langues semitiques, p. 89 et suivantes). C'était bien le contraire...

Voici un P, dans le milieu du mot *Sompthonne!* croyez-vous donc que l'idée exprimée par le *Pé* hébraïque est une superfaitation? erreur énorme! Le P, comme toute autre lettre, exprimait une idée à part. Cette idée était la *primitivité* de la notion d'*étendue.* C'était l'idée d'un *principe :* soit du mouvement, *pi...* soit de l'activité, *pa...* soit de l'expansion, *po...* soit de l'union, *pu.* Quand un peuple primitif disait *pe,* mot qui signifie *bouche... piim,* les bouches... *pioth,* petite bouche — quand il disait *pen,* pour indiquer *la face* de quelque chose — quand il disait *pim,* pour indiquer le principe de la graisse, *pimah,* d'où notre mot *opime* — quand il disait *pin,* pour indiquer le principe intérieur du mouvement de végétation, d'où les mots *pin-ah,* pinacle, etc., etc... l'esprit humain spécialisait les diversités de concept que chaque lettre, antérieure ou postérieure, *préfixait* ou *suffixait* dans sa perception, soit d'une *chose,* soit d'un *lieu.*

Le *pe* du mot *Sompthonne,* le *pi* du mot *Dampicourt,* indiquait le principe de la position relative, soit à l'intermédiaire de la *chaussée,* (*dam,* en avant d'*Icourt*) soit à l'avant, soit en dehors... de même que le *pe* du mot *Sompthonne* indiquait le principe de la *bouche,* (ou ouverture du cratère) de la *Thonne,* à la suite du soulèvement volcanique des *Sommes,* depuis *Mesch* jusqu'à *Montquintin* — S (*amech*)... *appuyé sur* — *Om-ah... muraille brûlante.* — *esh... flamme,* en hébreu.

marnes inférieures de l'oolithe. Ce point dut être un des plus anciennement habités de tout le département.

Au nord, dans les *hayons de Fagny à Mesch,* est la cense du *giron* des plaines, où gisent les *tombelles* de *Gérouville*; puis *Harpigny;* puis *Verly*. . l'un au delà, l'autre en deçà, des bois d'*Andergnies* .. puis le *Wé* de la *Bresh*... puis, sur le versant de ce *wey,* le village de *Viller la loue*.:. la cense de *Grihier* et le château de *Beauregard,* auprès de *Houdrigny.*

Comme tous ces noms sont sauvages et hybrides! Le sol ne l'est pas moins....!

Les sources du Tonneux. Au sommet de la Thonne, *somma tonnæ,* c'est déjà l'Ardenne... c'est le pays de l'étranger (*ger,* en hébreu)... (V. *Escouviers*, p. 614).

Il y a 50 ans, ce coteau ne produisait que des orges, des seigles, des avoines, en quantité minime, et à force de culture : ses malheureux laboureurs, découragés, quittaient la charrue, pour voiturer des bois sur la rivière d'Aisne, et les terres restaient incultes, faute de bras.

La France a perdu peu de chose en laissant *Sompthonne,* et ses annexes, en dehors de la ligne *internationale* des arrondissements de Virton et de Montmédy.

L'église de *Sompthonne,* aujourd'hui dédiée à *Notre Dame,* est très-ancienne. On y voit encore quelques tombes seigneuriales, dont il sera parlé à l'art. *Thonne la lon.*

Les ruines, très-antiques, qui gisent à *la fontaine Notre Dame,* indiquent que ce fut là l'ancien noyau d'habitation.

Somphonne avait été donné, en accroissance de fief, au comte *Louis V de Chiny,* sire d'Etalle, par le comte *Thiébault II de Bar,* aux termes des reprises et aveux de l'an 1270.

Canton de Spincourt. Commune Loison.

SOREL et *Solery* (1) (Ch. de 1153, 1171, 1249, 1255, 1302, 1310, 1312).

---

(1) S (*amech*)... *appuyé sur — or... épanchement* circulaire —

Ancienne cense de la dotation primitive des moines de Châtillon (V. au mot *Castellulus*, p 303), aux sources du ruisseau de *Solery*.

Sorel, cote 241 au-dessus du bassin de la mer, est au point *le plus élevé* du versant de *Solery*, par le *rû* du moulin d'*Amel*, dans la rivière d'*Orne*, en face du versant d'*Ornel*, dont l'étage lui correspond, en se relevant.

Ornel, canton d'Etain, est sur le *coral*, recouvert par l'*oxford clay inférieur*. — *Sorel*, commune de Loison, est, sur le *coral* aussi recouvert par l'*oxford clay inférieur*... mais Sorel a, pour sous sol du coral, l'*oolithe inférieure* et le *calcaire gris oolithique*, d'où s'échappent quelques eaux saumâtres, entre les bois d'*Ingry* et des *Ambagneux*, d'une part, et ceux de la *petite Wœvre* et du *grand Commun* de l'autre. L'*orifice* de cette petite source *s'élève* sur l'*appui* des formations *liasiques*, qui se veinèrent, autrefois, par la fusion des métaux épanchés des volcans.

De là, peut-être, une des causes du creusement des mines sur le territoire de *Senon* (V. p. 1876).

La cense de *Sorel* et l'ancien moulin de *Solery* provenaient,

---

el... élévation... telle est la traduction par l'hébreu. En hébreu, *or* exprime l'épanchement prismatique et sphéroïdal de la *lumière*, jaillisante, à l'ordre de la parole divine : *iei-or... oua iei or*. De toutes les créations génésiques la *lumière* fut la seconde : c'est la *prémisse* de tout autre *être* creé. Or, voyez !

En français, *or* est aussi, en second ordre, la prémisse de tout raisonnement: c'est la base syllogique de toute conclusion... « *point d'effet* » *sans cause... or*, la lumière est un effet, car elle n'a pu se créer elle- » même... donc la lumière, est *fille de la parole* du tout-puissant. »

A-t-on jamais songé à de telles concordances entre les langues modernes et la *Genèse des Hébreux*?..... Autre application:

L'*acide* est le principe de tout *épanchement* causé par la fermentation ; de là les mots hébraïques *sheor* et *seor*, qui signifient *ferment...* ce qui est *sûr...* ce qui est *fermenté*, ou *sur élevé* — *se-ah*, *seor*, sur mesure. De là le mot *sorel* pour indiquer la saumure des eaux.

aux moines du *Castellulus super Otha*, de l'*aulmone Auberon*; c'est-à-dire de l'évêque de Verdun *Adalberon de Chiny*.

C'est aujourd'hui une ferme à la famille *Launois* de Remenoncourt, branche d'Arrancy.

Canton de Spincourt.

SORBEY et Xorbey; *Sorbeium majus* et *Sorberiolum* (1).

(Ch. de 1163, 1169, 1183, 1196, 1200, 1231, 1234, 1250, 1252, 1269, 1290, 1294, 1295, 1317, 1318, 1323, 1330, 1334, 1337, 1338, 1341 et autres (2).

Le grand *seigneuriage* — le petit *seigneuriage*, dit d'*Artaize*.

Sur le versant septentrional de l'*Othain*, à Rouvrois (Meuse) et sur le versant méridional de la *Chière*, à Xivry (Moselle).

Ecarts : la *haute Wale* (Meuse) — la *basse Wale* et *Sorbévaux* (Moselle) (Ch. 1183, 1231, 1249, 1252, 1258, 1268, 1283, 1289. — *Artaize* et *la Socq* (Moselle) (Ch. de 1323,

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Sorbé, Sorbey, Sorbeum, Sorberiolum.*

Bé — By — Bey signifient, en zend, en persan, et dans les langues germaniques et gothiques qui en sont dérivées.... en anglo-saxon, par exemple... *bé, by*, ou *bey*, signifient *être*.....

Xor-bey, être en forme de deux croissants, d'*orientation contraire*. Le X gothique disparaît, pour faire place à l'S (*samech... appuyé sur*) quant à l'une ou à l'autre des deux localités considérées séparément, soit par rapport à l'*orientation* du côté de la *Chière*, soit par rapport à l'orientation du côté de *l'Othain*.

(2) Les chartes de Sorbey sont très-nombreuses : l'auteur en a transcrit, ou extrait, près de 300. On les trouve, tant à Bar le Duc, au carthulaire de *Châtillon*, qu'à Luxembourg, aux archives de *Geysen-Hurnoncourt*. Toutes sont importantes, pour la filiation d'un très-grand nombre de familles nobles, encore existantes. Voici quelques dates subséquentes à celles citées plus haut : 1407, 1416, 1440, 1447, 1461, 1462, 1481, 1485, 1486, 1487, 1513, 1514, 1515, 1516, 1517, 1519, 1522, 1525, 1534, 1548, 1564, 1577, 1612, 1684, 1688.

1457, 1578 — la *fontaine Saint Martin* (Meuse) (Ch. de 1687) — la *Vaux Génon* — le *Bourdet* — la *Cricaille*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton	1 myr.	1 kil.
	arrondissement	3	0
	département	7	1

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E. 1/4 E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 220 à 324 mètres, au *Râfour*.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage *oolithique inférieur*; formation *jurassique* de la cinquième époque onthologique — *bradford-clay* — cailloux siliceux; blocs erratiques— terre pour la construction des âtres de four et des aires de grange.

Les terrains de l'étage jurassique *inférieur* forment, à la partie orientale du département de la Meuse, une bande qui, de moins en moins émergente, s'étend du sud au nord. Arrivée d'Etain à *Rouvrois aux orges*, sous le grand *Sorbey*, elle se contourne, vers le nord-ouest, pour cesser d'être en émergence à Baalon. L'*Othain* dessine ainsi un demi-cercle, depuis *Gondrecourt*, jusqu'aux approches de Montmédy. Un effet inverse se produit de *Longuion* à Rouvrois sur le *Ton*, aux approches de *Montquintin*, par rapport aux étages, inférieurs et plus anciens, du *groupe liasique*, en telle sorte que celui-ci se contourne, dans la *haute Chière*, à *contre ados* du groupe jurassique de l'*Othain*. Ce sont deux croissants, cotangents, unis, orographiquement, par le massif de *Xivry le petit*.

Ce double phénomène géologique est indiqué par l'X des appellations... *Xivry*, pour le cours des eaux... *Xorbey*, pour la contre courbure des montagnes.

Le *croissant* de *Sorbeum majus* s'ouvre, dans l'*Othain*, autour

(1) Voir la *Statistique géologique* de A. B., p. 77, 191, 192, 193, 629.

de *Rouvrois aux chênes*, en se déployant vers l'horizon du sud, à l'un des appendices du système orographique du *Jura*.

Le *croissant de Sorberiolum, Sorbeum minus, Sorbé-vaux,* autrement *Artaize*, près *Xivry le petit*, s'entrouve, vers l'horizon du nord, en arrondissant ses *vaux* et la contre direction de ses sources (*Xivry*), autour de *Rouvrois aux orges*, près d'*Harnoncourt*, dans le bassin de la *Wyre* et du *Ton*... il appartient au système hydrographique des montagnes de l'*Hercynie*.

C'est là l'origine emblématique des armoiries de la plus ancienne des trois familles qui dominèrent, pendant sept ou huit siècles, à *Xorbey*.

« *d'azur, à un croissant d'argent, dirigé vers la voûte céleste et surmonté d'une étoile de même.*

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions :

Au douzième siècle, les *clairières chenues* et les *hauts bois* des montagnes d'*Arancy*, de *Longuion*, de *Muscey*, à Marville, la *terre de Xorbey*, enfin, et les *eaux d'Artaize* étaient un franc aleud, *al-lod*, noble, et indépendant de la dominance rivale des comtes de *Bar* et de *Luxembourg*. C'était une terre de double marche (*clar-am-bo*), aboutissant à la *marche commune* de Marville, *villa Marcia*, marche dont les limites indécises, (le *Râfour* (1) le *Ra-vey*, le *Rad-rupt*), étaient aux mains des *Wales* de *Sorbé-vaux* et de *Four-ly* (2), marche dont le sire *Clarambault*, chevalier de Xorbey, était alors la personnification (Ch. de 1250).

---

(1) *Râ* signifie mauvais — *Four* est la traduction gothique du latin *foràs, foris*, en dehors des frontières d'un pays — telle est la signification du mot *fores*, qui se trouve dans les anciennes chartes du pays Wallon. Quand un suzerain concédait des *livrées* de terre sur les *fours* de sa seigneurie, il inféodait les terres de *marche* de ses frontières, en *dehors des murs* du chef-lieu de sa châtellenie.

(2) *Grand Fourly, Petit Fourly* se lisent, dans les plus vieilles cartes topographiques, pour indiquer *Grand Failly* et *petit Failly*.

Mais qu'étaient-ils ces *Wales* qui se trouvent au berceau des puissantes maisons de *La faulx* et de *La vaulx*...? c'étaient des *étrangers*, le mot l'indique.

Etrangers...! de quelle provenance? étaient-ils Germains? étaient-ils Goths! étaient-ils Alains? étaient-ils Burgondes? étaient-ils Franks? étaient-ils des *Læti asti* du temps des Romains...? Les Wâles.

La conjonctive *oua* indique un mélange de races... dans les plaines (*elon* en hébreu)... du pays *Wallon*... et le *contre croissant* indique deux systèmes orographiques, dont l'union s'opère à la clavicule de chaque épaule montagneuse, de *Xorbey* et de *Xivry*, clavicule *jurassique* au sud, *hercynienne* au nord.

Cette orographie prouve que la *marche* et la *contre marche* des invasions, tant orientales qu'hyperboréennes, ont dû s'arrêter au *sinus* et au *cosinus* de *Longuion* et d'*Arlon*.

La Chière, *cara fluvius*, découlant d'*Ober Kor*, près Solœuvre (*Zoll-wer*, lieu de péage)... in pago *Gerberg-censi*, la Chière est une rivière historique qui, de tout temps, a séparé deux nationalités d'origine différente (1)... les peuples venus du nord de l'Asie, par la Suède, tels que les *Goths*, les *Germains*, de l'an 375 à 460, les *Burgondes*, les *Suèves*, de l'an 413 à 582.... les peuples venus du sud, par la Caspienne et le Danube, tels que les *Alains* entraînés par les *Huns*, les *Franks* du Rhin et du Weser, les races grecque et latine, etc. Les Germains.

Les mots *Gerawey*, territoire d'Escouviez, *Gérimont*, finage de Breux, *Géromont*, *Gérouville*, ces mots indiquent que les barbares du nord... (*ger* signifie *barbare*, en hébreu)... se sont arrêtés à l'expiration des montagnes du *Gerberg-censis*, au versant de la Chière, en face de *Sorbé-vaux*. — Passons aux appendices du Jura.

L'Othain, *Otha fluvius*, découlant de l'*ain* (œil d'une source, en hébreu) de l'étang de Gondrecourt.. (*Gunderici curtis*: Gonderic était chef de l'invasion des Alains, de 376 à 417)...l'*Othain*, Les Goths.

---

(1) C'est ce qu'exprime le mot *Differt*, localité de l'établissement de l'abbaye de *Differdange*.

à la naissance des basses Wabvres — le *Woigoth* des hauts de Metz, sous les crêtes d'*Othange*, tombant à Auboué, dans les eaux mosellannes... l'*Othain* et le *Woigoth* indiquent une invasion *alainienne et gothique*, mélangée avec les *Burgondes*, qui dominèrent dans le Barrois et dans le Verdunois.

Il ne reste de l'incolation primitive de ces anciens *Wales* que l'appellation de deux censes : la *basse Wale* de *Fourli*, cote 268, près de *Sorbé-vaux* (cote 306)... et la *haute Wale* (cote 288), près du *Râfour* de *Sorbey* (cote 324). Ces censes, avec celles de *Fossieux*, *Froxieux*, *Noers*, et *Meger*, composaient une aggrégation parochiale qui, sur le *rotulus*, ou *Kirkenschrift*, de l'église de Trèves, avaient, dans la chrétienté primitive, le titre de *Nonweiller*.

Erection en commune. Nom des érecteurs : *Thiébault de Xorbey*, chevalier, et l'écuyer *Pérenet*, son frère ; — Causes : les services qu'avaient rendu à Thiébault ses *hommes de la terre de Marville*, et le prêt de 60 livres tournois, qu'ils lui avaient fait, dans ses nécessités ; — date de la charte d'affranchissement : 7 mars 1337 (1).

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 40 et quelques feux ; — d'après le recensement de 1836, 533 hab. — en 1846, 540 h. — en 1856, 504 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales ; à partir de 1684, avec lacunes ; — judiciaires... 1686, *idem*,

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823, 1241 h. 71 a. 67 c.

Nombre de maisons : 110.

Jardins et chènevières	18 h.	15 a.	48 c.
Prés et pâtures fauchables	149	50	83
Terres labourables	779	70	13

(1) Cette charte est scellée par les prévôts et wardeurs du scel de la justice de Arrancy, qui se nommaient : *Jehan lon Lanis*, *Jeannet lon Morlery* et *Bertrand* fils de *Renard*.

Vignes		22	11
Bois	263	89	70
Landes et friches, carrières et minières étangs, noues et routoirs	7	75	05
Superficie non imposable	22	48	37

Cours d'eau : l'*Othain;* la *fontaine Saint Martin.* — Usines : trois moulins — celui de *la Vaux Génon* — celui de la *Cricaille* — le *Bourdet fontaine.*

Revenu net imposable : 28,336 fr.

Bois : 191 h. 50 a. (1); — prés et pâtures, terrains vains et vagues : voir *suprà.* **Biens communaux.**

Valeur approximative des terrains commun. : 284,150 fr. 50 centimes.

---

(1) Les bois des deux Sorbey se divisaient en *seigneuriaux* et en *communaux.* Tous étaient d'origine *allodiale :* les *communaux,* d'ancienne patrimonialité des seigneurs, étaient de concession gratuite de ceux-ci. Ils consistaient, en 1775, en 889 arpents, délimités et abornés le 27 mai 1775, avec apposition de quart en réserve, le 27 novembre suivant, au canton dit *Bernard Champ,* par François *Jeantin,* lieutenant de la maîtrise d'Etain, sous le grand maître *Mathieu.* Ils étaient avoisinés : par le bois de la *grosse Socq,* à la vicomtesse d'*Harnoncourt ;* par celui de la *fontaine Saint Martin,* au lieutenant général civil et criminel du bailliage de Longuion, M. de *Wal,* seigneur de *Fermont;* et par le bois du *Rassut,* à l'abbaye de Châtillon.

Les *hauts bois* étaient *communaux* et contenaient 704 arpents. Les *menus bois* avaient été ascensés, à la commune, par le comte de Bar *Edouard* pour 1/5, et par les deux seigneurs d'*Artaize,* en 1423 ; ils contenaient 166 arpents — le *Wacquenaut* était seigneurial; il était enclavé dans le ban communal et contenait 34 arpents. Les bois dits de *la Ville,* du *Prodit,* du *Priat,* du gagnage *au chef de la ville,* de l'ancien patrimoine des seigneurs, avaient été concédés, aux habitants par les chartes de 1527 et 1578.

Les habitants avaient, en outre, des droits dans la forêt de *Mangiennes,* suivant chartes des évêques de Verdun, de 1417 et 1418.

Le bois de *Charnois,* le *Hardenvaux,* le bois *Hubrand,* provenaient de la charte d'acquêt de 1290.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hect. de : *terres lab.*, 15 fr. 30 — *prés*, 63 fr. — *bois*, 14 fr. —*jard. et chèn.*, 54 fr. — *friches*, 50 c.

Ces bases, quant aux terres, sont les mêmes qu'à *Billy* et à *Senon* Leurs chiffres sont inférieurs à ceux de *Duzey*, *Eton*, *Mangiennes*, *Muzeray*, *Nouillompont*, *Pilon*, *Rouvrois*, *Saint Laurent*, *Spincourt*, *Villers*. Leurs chiffres sont supérieurs à ceux des autres communes du canton. Les prairies égalent celles de *Mangiennes*, *Rouvrois*, *Saint Laurent*, et *Villers*.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres, bûcherons, charbonniers.

On trouve à *Sorbey*, comme à *Arrancy*, à *Rouvrois*, à *Saint Pierre Villers*, et dans quelques communes de la Moselle des environs, des *cailloux* rougeâtres ou gris, compactes, très-durs et de formes irrégulières. Ce sont des concrétions de matière siliceuse, qui se sont formés dans les couches de marnes. La dénudation de celles-ci en a laissé un grand nombre à la surface du sol; les autres sont engagés dans l'épaisseur des assises marneuses. Le gisement le plus abondant de ces cailloux est au bois de *Wacquemont* et dans les clairs chênes de *Wacqnenau*. On en trouve, de toutes dimensions, depuis la grosseur d'un œuf jusqu'à un volume d'un à deux mètres cubes (1). Ces derniers sont considérés comme des *blocs erratiques*, entraînés, des sommités des Vosges, dans le bassin des *Woëpvres* creusé par un courant diluvien.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, F. *Tourneur*; — 1824, P. *Hilaire*; — 1855, N. *Michel*.

En 1781, *Sébastien de la Roche* était maire de la haute Justice, dont M. *Deschange* était justicier.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves*; — archidiaconné du *Longagionensis* et du

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 191.

Longwionnensis réunis (1); — doyenné de *Sainte Agathe* de Longuion (2); — cure : celle de *Sorbey le grand;* — annexes et dessertes : les deux *Wales* et les censes de *Nonweiller*, qui, dans le principe, formaient une aggrégation parochiale, sous les noms de *Fossieux, Froyeux, Noers* et *Megger*, de la dotation ancienne du *Xénodochium* de *Sainte Agathe* de Longuion; — prieuré : celui de *Longuion;* — hermitage : celui de *Saint Donat*, à la *haute Wale*, qui mouvait d'*Arlon;* — oratoire primitif : celui de *Non-Weiller*, mot indicatif de *huttes* éparses çà et là; — église matriculaire : la chapelle de *Saint Martin* de l'opide de *Mucey*, pour *Sorberiolum ;* celle de *Saint Georges* des *Lœti asti* d'Arrancy, pour *Sorbeium ;* — chapelles : celles castrales des deux manoirs, sous les mêmes vocables.

Noms des patrons : *Saint Martin* et *Saint Remy*, à *Sorbey le grand; Saint Médard* et *Sainte Agathe*, à *Sorbey le petit.*

Epoque d'érection : les chapelles des *Wales d'Artaize* et des *Wales de Sorbeïmont* sont détruites, depuis plusieurs siècles; elles ont été ruinées, lors du siége de 1653. Celle actuelle a été réparée et agrandie en 1838. — Confréries : celle des *archers* et celle des *arbalétriers* de Marville et d'Arrancy.

Noms des derniers curés, avant l'ordre actuel : en 1686, P. *Gaveroys;* — 1688, N. *Bonhoe;* — 1765, N. *Lesieur;* — 1777 à 1792, Denis *Bernard.* Clergé.

Sous l'ordre actuel : MM........ *Boutillot*, Th. *Richard.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie : Les seigneurs étaient ici *voués héréditaires*, dans tous leurs francs-fiefs; — patronage; à la collation des *chevaliers* du *grand seigneuriage*, et des *escuyers d'Artaize*, pour le petit seigneuriage; — dixmage au profit des premiers, pour le tout, Ordre temporel.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (voir *Arancy*, page 50). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*, page 51).

à *Sorbey le grand;* et, quant à *Artaize,* au profit des escuyers de *Sorbey le petit,* pour 2/3, et du comte de *Bar,* par accompagnement de 1323, pour le surplus — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes, dans les mêmes proportions.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves,* sur les *marches* de celles de *Metz* et de *Verdun;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie;* — empire *Germanique;* — anciens *pagi* du *Longagionensis,* de l'*Othemetensis* et du *Maginiensis;* — comté de *Bar,* pour quelques accroissements de fiefs... de *Luxembourg,* pour d'autres parties... et de *Verdun,* pour des concessions épiscopales, dans les bois; — duché de *Bar,* ensuite de *Lorraine,* par acquisitions successives de l'*hommage-lîge,* librement consenti; — haute Justice des seigneurs locaux; — fiefs et arrières-fiefs : la *haute Wale,* aux moines de Châtillon — la *fontaine Saint Martin,* aux de *Wal-Cuminel,* seigneurs de *Fermont.*

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont.*

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches... le boisseau de *Bar;* — pour les liquides... la pièce et la pinte de *Beaumont;* — pour les terres... le *bonnier* de *Chiny-Montmédy-Arlon-Marville-Arrancy;* — pour les bois, l'arpent de *Bar le duc.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 80 p.; la perche de 20 pieds, mesure de Chiny-Arlon-Montmédy. L'arpent de 250 verges carrées; la verge de 10 p. de Bar; le pied de 10 p.; le pouce de 10 lignes.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel,* après la suppression des *assises de Marville;* — assises : celles du *grand Seigneuriage* appartenaient aux seigneurs locaux, exclusivement — celles du *petit*

Seigneuriage appartenaient aux sires d'*Artaize*, pour 2/3, et aux comtes de *Bar*, pour le surplus; — Cour supérieure des *Grands jours* de Marville ; ensuite celle de *Saint Mihiel;* — ancien bailliage de *Viller-la montagne* (1); puis de *Longuion* (2); — anciennes prévôtés d'*Arrancy-Marville* d'une part.... de *Muscy-Longuion*, d'autre part; puis *Etain* et *Longuion*.

La *haute Wale* était un appendice de l'ancienne prévosté de *Mangiennes* (V. p. 1225); elle appartenait à des *Wales*, devenus inféodataires de portions de la prévosté de Billy.

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries, leur extinction.

Pour comprendre les relations féodales des deux *Sorbey*, il faut avoir une idée bien précise de l'orographie de *Xorbey*. **Ordre féodal.**

Placez-vous au *Râ-four* (cote 324), sous les *hauts bois* de la ville de *Xorbey*. De ce point proéminent, votre œil découvre, au

---

(1) Cette grande prévôté bailliagère comprenait : *Ametz; Aubange; Aix sur Cloye; Audun le Teutsh; Bathincourt; Buré la ville; Baslieux; Bure; Brehain la ville; Brehain la court; Crüne; Cultry; Cussigny; Chesnières; Errouville; Godebrange; Gorcy; Haucourt* (près Spincourt); *Hussigny; Laix; La Grandville* avec *Cumont* et *Procourt;* La *Madelaine; Mortefontaine; Micheville; Nonkeil; Othange; Saint Pancré; Russange; Redange; Rodange; Saulne la haute; Saulne la basse; Thiercelet; Thil; Tressange* avec *Ludelange* et *Gondelange ; Tellancourt; Ville Houdlemont; Villerupt* et *Cantebrone; Villers la chèvre*, et *Viller la montagne*.

On y avait adjoint portions de la prévôté de Longuion, à savoir : *Beuveille* avec *Chappy* et *Luxieux;* les *Converts; Doncourt; Fresnois la montagne; Grand Failly; Petit Failly; Han; Montigny; Pierpont*, et *Ugny*.

(2) Composition de cette prévôté : Avant 1600, elle comprenait *Cosnes* avec *Vaux* et *Warnimont; Flabeuville; Longuion* avec *Domey; la fontaine Saint Martin; Moncel;* Wale *la basse* et *Villancy; Nouyers* aujourd'hui *Noers; Othe; Sorbey* et *Wale la haute; Sommery;* le ban de *Viviers* y compris *Revémont* et *Bromont;* enfin *Xivry le petit*.

nord, le *cours de la Chière* unie à la *Crüne*... au sud, le *cours de la Crüne* unie à l'*Othain*. Ces deux flux décrivent un X, dont *Xivry le petit* unit les deux courbes cotangentes. La *Chière* se contourne, du nord-est au sud-ouest, par *Longwy*, *Coms*, *Longuyon* (où s'opère la conjonction des deux *lon* de l'étiage (*lon-gâ-gio*), *Colmeix*, *Flabeuville*, *Villette*, *Charancy*... elle entre, à Vezin (*Vicinium*), dans la *marche des terres communes*, par le chemin du *Râ-wey*.

L'*Othain* se contourne, du sud-est au nord-ouest, par *Spincourt*, *Rouvrois*, *Sorbey*, *Saint Laurent*, *Grand Failly*... il entre, dans la *marche des terres communes*, par la rupture du *Radrupt* (1).

Ainsi, le maître 1° des *clarières du Râ-four*, 2° des *gués du Râ-wey*, 3° des *gorges du Radrupt*, ce maître tenait la *clef* de la *double marche* des montagnes *arides* — d'*Arancy*... par *Artaize*, à *Marville* — de *Muscy*... par *Xivry* à *Longuion*. Aussi le nommait-on le sire *Clar-ambault*. C'était un des hommes de fief du comté de Chiny (Ch. de 1217).

Mais ses patrimoniaux était indépendants de la suzeraineté de ses puissants voisins. Le *comte de Bar*, bien que maître de *Longwy* et de *Longuyon*... le *comte de Luxembourg*, bien que maître d'*Arlon* et de *Virton*... le *comte de Chiny*, bien que maître de *Musson* et de *Montmédy*... l'évêque de Verdun, enfin, bien que maître de *Saint Mard* et de *Mussy*... tous ces princes, alors, ne pouvaient rien, ni sur les hommes, ni sur les choses du chevalier *Clarambault* de *Xorbey* (Charte de 1250). Il tenait les clarières de l'*Ambo-marchia*.

Les *clarières* et les *hauts bois* des *fores* (*Râ-four*) de la

---

(1) Il ne faut pas oublier que ce mot *râ*, qui est hébreu pur, est le radical de tout idée, soit physique, soit intellectuelle, soit morale, de ce qui est *mal* et mauvais... *râc-ah*... d'où le mot *racaille*. Ici, son sens est géologique. — *Râ-four*, c'est la mauvaise frontière du *ram*, ou rameau des montagnes du Longagionensis; — *Râ-wey*, c'est le mauvais chemin de la marche commune, de Vezin à Bohémont, dans le Verdunois — *Rad-rupt*, c'est la mauvaise rupture de l'étage, d'entre Rupt et Grand Failly.

Crune et de l'*Othain* (Arancy)... le point de partage des *hautes eaux* de *Xivry* (Artaize)... étaient *marches Germaniques*, quant au petit seigneuriage, indépendant alors de Mussy... elles étaient *marches Virduno-Romanes*, quant au *grand seigneuriage*, alors indépendant, et d'*Arrancy*, et de *Marville*, et de *Mangiennes*, et de *Saint Mard*, et de *Verdun*.

Comme *marcheurs* germaniques, les *Wales de Sorbé-vaux*, les *Fourly de la Faulx* ne relevaient que de Dieu, du soleil, et de leur épée; *erd-fexen*... c'était aux *haches* de leurs pionniers, c'était aux sueurs de leurs chaud-fourniers des *fores*... qu'ils devaient leurs *lots* des eaux et des bois, *al lod*...! Comme *marcheurs des marais* de la plaine des Wabvres, les *Fourly de la Vaulx*, tenaient leurs droits et de leur épée et des *comtes de Chiny*, feudataires de *Saint Mard*... aussi faisaient-ils hommage de leur manoir aux évêques de Verdun comme seigneurs dominants, (Ch. de 1312, 1317).

Plus tard, *Thiébault de Xorbey*, fils de *Clarambault*, entrait dans l'*hommage lige* du comte de Bar, pour quelques *livrées de terre*, que celui-ci lui concédait, à *Rouvrois*, à *Nouillompont* (Ch. de 1290, 1330, 1333 et 1337). A la même époque, *Jehan d'Artaize* et *Habrand d'Artaize*, autres fils ou petits fils de *Clarambault*, s'accompagnaient, par tiers, du comte *Edouard de Bar*, pour des sommes versées, pour des droits, pour des redevances, pour des prestations, de diverses natures, que celui-ci leur avait cédées (Ch. de 1318, 1323).

Mais *Thiébault* de Sorbey, chevalier, et l'escuyer *Perenet* son frère, en affranchissant leurs hommes, en 1337, n'en proclamait pas moins, en face du soleil, qu'ils étaient seuls et uniques dispensateurs de toutes franchises, dans la terre allodiale du patrimoine de leurs ayeux.

Les fiefs du soleil.

A cette époque, quand le seigneur prenait possession de son fief... dès l'aube, il montait à cheval, cuirassé, ganté, et l'épée nue... il chevauchait vers l'Orient... et, quand apparaissait le soleil, aux deux horizons de *Xorbey*, il frappait l'air de son glaive aux quatre points cardinaux... il lançait aux manants quelques menues monnaies... et ses vassaux, le *villicus* et les *scabini* en

tête, le conduisaient sur la chaire de pierre, (près du lieu dit la *Cricaille*, peut-être?)... où il recevait leur record de fidélité, suivi de son propre serment.

Maisons nobles de nom et d'armes. Cette première maison de Xorbey, divisée en deux... *Sorbey et Artaize*... s'est éteinte dans celle de *Laval*, puis dans celle de *Croix*, puis dans celle de *Lafontaine-Harnoncourt*.

L'historique, si important, de ces familles viendra aux mots *Wales, Laval*, et *Xorbey*.

Des deux anciens manoirs seigneuriaux restait, au XVII[e] siècle, une forteresse redoutable, qui fut assiégée par le maréchal de *Laferté*, en 1653. Emportée d'assaut, démolie et détruite, avec elle disparut un des derniers postes de la fidélité lorraine...! (V. le sanglant épisode de son dernier châtelain, au mot *Lafontaine*, p. 711).

Le château moderne des d'*Harnoncourt* est, aujourd'hui, aux mains de M. Launois (Auguste), représentant du peuple sous la république de 1848.

V. sur cette famille l'art. *Saint Pierre Viller*, p. 1799.

Personnage notable. *Launois* (Gaspard Auguste), né, à Bar le duc, le 7 janvier 1806, ancien capitaine d'artillerie, demeurant à *Sorbey*. Elu *représentant du peuple*, pour le département de la Meuse, le 4 mai 1848, par 47,569 voix, sur 59,000 votants (1).

Riche propriétaire-cultivateur (il ne payait alors que 862 f. 95 c. d'impôt foncier)... ayant fait de fortes études... M. *Launois* dut à ses mœurs douces et libérales, à son esprit élevé, à son caractère ferme et loyal, l'honneur de figurer, *en première ligne*, sur la liste des représentants de son département. — Il prit une part active et intelligente à tous les travaux de la *Constituante* de 1848; puis, désillusionné des théories creuses, à l'aide desquels les démagogues espéraient confisquer à leur profit les principes

---

(1) Ses collègues furent MM. : *Salmon* qui obtint 47,207 voix; — *Moreau*, 44,339; — *Desaux*, 41,421; — *Etienne*. 38,111; — *Chadenet*, 37,260; — *Gillon* (Paulin), 36,759; — et *Buvignier* (Isidore), 29,960 voix.

de la démocratie, il rentra dans la vie privée où il est resté fidèle à ses anciennes convictions.

Il a épousé la fille de M. *Bonamy* (Jean Louis), de Mangiennes, décédé le plus fort imposé (2,033 fr. 83 c.) des propriétaires du canton.

SOUT-REVILLE (le ban et la communauté de).

Ancienne matricule de *Sivry* — la cense de *Salpy*.

Canton de Montfaucon. Commune de Sivry.

Le plafond de la Meuse, à *Sivry* (cote 184), est en contre-bas, de 20^{m}, du *fond de la Tinte*, à *Damvillers* (cote 204), par rapport au massif de *coral rag*, qui sépare *Etraye* de Sivry, et qui s'élargit (*re*, en hébreu), en forme d'X, dans l'un et dans l'autre bassin.

De là les mots *Reville* et *Sout-reville*.

Sout-reville est soutenu .. est *appuyé sur*... le même étage (qui plonge sous la Meuse), à 20 m. plus bas que *Reville*. Voilà comment la géologie donne le sens précis et exact des appellations (1).

Géologie.

Si *Sout-reville* est au point d'immergeance, l'étage qui le supporte et dont l'inclinaison est du N. E. au S. O., doit *saillir*, à mesure qu'il monte, au plus haut point de son émergeance, en arrière... de là les mots *Héralmont* et *Salpy* — de là, encore, en sens contraire, la *saillie des eaux* à la cuvette du *Bourdel*, par le tube du *syphon de Salpy*.

---

(1) *Sout* est le radical hébraïque de nos mots *soute*, *soutrait* (en patois), *soutien*, etc. qui, tous, ont le *samech* pour préfixe... cette consonne S, qui veut dire *appuyé sur*... (*fulchrum* en latin). La *soute* d'un vaisseau est un retranchement fait, dans le plus bas étage, pour le soutien et l'emmagasinement des provisions de bouche ou de guerre... Le *soutrait* de nos granges est un *subtractum*, pour l'emmagasiment des gerbes de la moisson de nos *outlaws*, ou paysans. — *outs* signifier *presser*, *serrer*, *entasser*, *emmagasiner*, en hébreu (V. *D^{re} de Lacombe*, p. 5).

Salpy et *Sout-reville* ont été plus anciens, dans l'insolation des peuples primitifs, que *Sivry* et que *Dampviller*. Dampvillers n'est encore que d'hier dans les temps historiques : Sivry ne remonte guère qu'au temps des premiers évêques des *Claves* (V. p. 1892).

Sout-reville avait un ban à part, une communauté distincte, un maire et des eschevins, qu'il a conservés jusqu'au dix-septième siècle, à côté des maire et eschevins de Sivry.

Mais le culte religieux est le seul *soutien*, solide, des institutions humaines — *Sout-reville* n'avait point d'église ; son ban avait été affecté, par les premiers comtes de Chiny, à la dotation de la chapelle épiscopale d'un des membres de leur famille, sous l'invocation de *Sainte Walburge*, la vierge saxonne protectrice du bourg et du *prieuré de Chiny*.

Salpy avait été, dès l'an 1097, par le comte *Arnould II* père de ces prélats, concédé au prieuré de cette sainte, dans sa capitale de la *Semois*; puis la cense de Salpy avait été transférée aux moines d'Orval : les sueurs et le servage (Ch. de 1578) des pauvres journaliers de *Sout-reville* n'avaient produit des gerbes que pour le *soutrait* des granges des chanoines; le charbonnage et la coupe des bois de la haute montagne n'avait accru que l'embonpoint du trésor d'Orval. Aussi *Salpy* et *Sout-reville* ont-ils été rayés de la liste des localités habitées. Reville n'a dû son maintien qu'à l'achat... par le roi *Jehan de Bohême* (des moines de Metloch)... d'*Etraye* et de *Dampvillers*.

Le servage n'a conduit qu'à l'abrutissement; la liberté dans l'ordre civilise, et seule avec l'ordre elle produit des fruits.

Charges de l'affranchissem.

L'affranchissement des droits de *main morte* et de *morte main*, de l'an 1578, était fait aux charges et conditions suivantes : Droit de *conduit*... 5 gros à payer, annuellement, par chaque ménage. — Rente des *poules*... une poule, par chaque bourgeoise ou femme du lieu; — Droit de *terrage*... deux gerbes, sur quatorze... le *septième du tout !* — Droit de légumes, ou *menues dixmes*... deux quatorzièmes. — Droit de *vinage*... deux septiers, sur vingt... pour la dixme du vin. — Droit de

pressurage... un septier, sur dix... encore une dixme; c'est-à-dire le *quint* du rude labeur du vigneron! — Droit de *préage*... un blanc, par chaque faulchée. — Obligation de fournir au prévôt, ou receveur, toutes ses provisions en *foin, litière, avoine, chandelles et bois*.

Chaque *mayeur* des deux communautés était chargé de la perception, et, pour indemnité de cette charge, celui de Sivry avait droit à *six cordes*, plus aux *oblies* de la Noël, sur quoi il devait rendre *6 chapons* : celui de *Sout-reville* jouissait du *pré* dit de la *Mayrie*.

« Demeureront, au surplus, nos dits bourgeois et sujets, ma-
» nants et habitants, *bannaux* à nos *fours* et *moulins, tailliables*
» *et courveables, à notre volonté*... de poursuite de *formariage* et
» *forfuyence*... justiciables et ressortissables pardevant nous et
» nos officiers, en tous cas et *actions réelles, mixtes, person-*
» *nelle, civiles* et *criminelles*, comme étant leurs *vrais, seuls,*
» *naturels, seigneurs régaliens et souverains, hauts justiciers,*
» *moyens et bas, souz le saint empire*......... »

Voilà ce qu'à la fin du dix-neuvième siècle, les chanoines appellaient un affranchissement!!!

Après cela, plaignez vous, gens de campagne, de la lourdeur actuelle des impôts, qui, presque tous, retournent à vos biens et à vos personnes, en rosée sociale... routes, canaux, tutelle protectrice, maintien de l'ordre, de la sécurité, du repos.... et dire qu'en plein XIXe siècle il se trouve encore quelques hommes assez inconséquents pour traiter d'inconvenance la simple citation historique du poids du collier que portaient leurs *aïeux!* (V. p. 1897). Ne calomnions pas le *passé;* mais bénissons le *présent*.

Canton de Stenay. Commune d'Autréville,

SOUPY (le val de) et la haute ville de *Sailly* (V. *Autreville*, p. 60).

Soupy, *supinum*, est l'appellation inverse de *Salpy* (V. *suprà*, p. 1917).

Géologie

Dans le mouvement d'inclinaison, du N. E. au S. O., de l'étage

oolithique inférieur, sur l'étage *liassique* du bassin de la *basse Chière,* et sous les couches *argilleuses* du bassin de la *Meuse,* par un effet de bascule, la *saillie* du *pinaculum,* à Sailly (canton de Carignan), entre *Euilly, Vaux* et *Villy,* a produit l'enfoncement du *val de Soupy,* dans le canton de Stenay, entre *Moulins, Autreville,* et le *castellio* de *Pouilly.*

Il y a eu renversement, ou *supination* (1), entre la cote 165, à l'*uis* de la *Wiseppe,* dans le plafond de la Meuse, et la cote 166, dans le plafond de la *Chière,* à *Ivodium* (Carignan)... terres séparées par le même contrefort jurassique, dont l'élargissement le plus prononcé (*re* en hébreu), se manifeste à *Alt-reville,* une des limites de l'ancien comté de Chiny.

Vaux, Euilly, et *Tétaigne* (ville de boue, *tit* en hébreu), étaient *ambedeux,* avec l'abbaye de Mouzon.

Ces appellations sont corélatives à celles de *Reville* et *Soutreville,* limites chiniennes, ambedeuses avec l'abbaye de *Metloch* (Damvillers) et avec le *chapitre des Claves* (Sivry).

Le *val de Soupy* s'est trouvé rayé des localités habitées, parce qu'il était entre les mains des *moines de Saint Hubert,* trop éloignés *pour en faire leur proufit,* et qu'ils n'ont pu aviser de si loin au bien-être de leurs pauvres vassaux. — *Autreville* s'est fondé, s'est maintenu, s'est accru, sous l'impulsion libératrice des chartes de franchise des comtes de Bar et de ceux de Chiny. *Soutreville* et *Salpy* ont disparu par les mêmes causes que *Soupy*...!

Canton de Spincourt.

SPINCOURT: *Supini* (ominis) *curtis* (2)

(Ch. de 1138, 1163, 1172, 1228, 1231, 1234, 1238, 1243, 1247, 1252, 1267).

---

(1) Ce renversement d'étage va se reproduire à Spincourt, *Supini curtis,* dans les appendices inférieures du *pagus* de l'*Omensis* (*Homeville,* sous les *sommes* d'Othange... *Homécourt,* près Auboué, sous les brisures de Briey).

(2) Etymologie et appellations successives : *Supincurt, Subincurtis,*

Terre *Pienno-barrisienne*, érigée en marquisat, en 1723.

Sous le bois du *Râchoue*, et sur le ruisseau de la *Mouprée* affluent à la rive droite de l'*Othain* — traversée par la route impériale n° 18, de *Verdun* à *Longuion*.

Ecarts : La *Folie* ou *Phoa*, ancienne maison fiéfe de la seigneurie de Vaudoncourt — la *Clarinette*, ou petite *Clairière* — la *Huarde*.

Distance du chef-lieu de	canton.........	0 myr.	0 ki.	Topographie.
	arrondissement ...	3	9	
	département......	6	2	

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer... de 237 à 321 m., au *Râchoue*.

Étage, groupe et sous-groupes (1).

Etage jurassique *inférieur ;* formation *oolithique primaire ;* époque de transition des *calcaires et des marnes du lias* à la pétrification des *oon,* par l'action de l'air et du feu — *bradfort clay* superficiaire — *alluvions maritimes* et graviers. Géologie.

Le *Râshoue* de *Supin-court* offre la preuve la plus évidente... car elle est matérielle et visible... de la concordance exacte des Etymologie comparée.

Sepincort, Sapiencourt, Sibiencourt, Sebincourt, Sbincourt, Spincourt. Toutes ces appellations ont pour préfixe le S (*amech*) situatif, qui veut dire *appuyé sur* — *up* est une vocation interjective de raliement — *sup* est le radical de la *supination ;* c'est le renversement de l'idée *pinaculative,* dont le mot *pin* affirme le principe d'introduction dans le sol.

Le P hébraïque se transforme en B : tous deux signifient *bouche* — *pen,* face de la bouche... de là les mots *Sepincourt* et *Sebincourt.* De là, encore, *supl,* ce qui est *souple* — *Suplet,* étage souple, d'où l'appellation du village de *Saint Supplet.*

(1) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier*, p. 77, 213, 629.

radicaux *hébraïco-gothiques* avec les notions expérimentales de la géologie. On y trouve, aussi, la figuration précise de la *lutte élémentaire*, symbolisée par le combat des *hommes-géants* contre *Jupin*... ce dieu tout-puissant de la fable, considéré comme *conjoncteur* des éléments de la terre (*aarets*)... l'air, l'eau, le feu... dans les *angoisses* de la nature (*angi* être tourmenté), alors du mystérieux travail du soulèvement des montagnes, dans les temps anté et post diluviens — les *Alpes* et le *Jura* notamment.

Râ-shoue signifie *mauvaise chaussure*(1)...et rien n'est plus exact que cette image quant au *Piennois*, dont dépendait *Spincourt*. Le *pied* de l'étage oolithique, ou *jurassique inférieur*, est, en effet, si *mal chaussé*... dans les calcaires liassiques de *Saint Supplet*, de *Saint Pierre Viller*, d'*Arrancy*, de *Nouillompont*, de *Spincourt*... qu'on peut mesurer, chaque année, le *déversement*... le déchaussement du *talon*, à l'inspection de quelques clochers (V. *suprà*, p. 45, 846).

Originés probables.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions. (V. *Duzey*, p. 600; *Pilon*, p. 612, *Muzerey*, p. 1550 et *Nouillompont*, p. 1573.

Spincourt est appelée *Supincurtis* dans une des plus anciennes chartes connues de la collégiale de Sainte Agathe de Longuion. C'est celle du pape *Lucius III*, de l'an 1183 (2). Ce mot indique la *supination*, ou déversement, du contrefort jurassique, au *pied* de la *plaine* inférieure du versant d'*Oth-ange*, à l'endroit où cesse l'*homogénéité* des terrains *liasiques*, dans le pli de l'*Oth-ain*.

Les sommes de l'*Omensis*.

La *géologie* et l'*hydrographie* du versant occidental des *hauts*

---

(1) Les mots *Flabeuville*, *Flabotivilla*, *Mainbotel*, ou *Mauboutel* (ancien moulin aujourd'hui papeterie) (Ch. de 1355, 1404, 1529) offrent des exemples semblables : leur territoire a la forme d'une botte (V. *Colmey*, page 409) — Beuveilles (*Boti weiler*) est encore dans ce cas ; c'est la forme d'un *pied bot*.

(2) Voir le texte dans les *Marches* de M. Jeantin, t. II, p. 612.

de Metz, en les étudiant... depuis les sources de l'*Oth-ain*, dans les boues de l'étang de Gondrecourt (*Gonderici curia*), (cote 281, au-dessus du niveau de la mer)... jusqu'aux *sommes* du promontoire d'*Oth-ange... Somme-ville*, aux sources de la *Crûne*, dans le *haut Montois* (cotes de 403 à 421)... fournissent des notions... (n'oublions pas que *oth* est le signe de *notation* en hébreu, et que *ain* signifie l'œil d'une source)... la géologie et l'hydrographie des *hauts* de *Metz* fournissent des *notions* qui prouvent que des volcans ont tourmenté cette face de notre terre... (*Al-pen aarets*, en hébreu)... et qu'un de ces volcans s'est éteint à *Bure* (cote 360), mot qui signifie *cesser de brûler*. Ces notions prouvent aussi que ce volcan, sur sa triple face, a vomi des matières éruptives, de nature diverse, dont la *Crûne*, dont la *Pienne*, dont la *Fonte*, dont l'*Orne*, ont charié les débris brûlants... On peut encore les reconnaître ces matières: vers le nord, où la *Crûne* coule, sur un lit de *cron*, éponge jadis vivante d'animalcules conclayonnés dans une marre de feu que le cratère a épanché vers le sud... de *Lomerange* à *Homécourt*, par la fente de la *Fentsh*, où le flux et le reflux de cette mer de flammes... (*omer*, en hébreu)... s'est arrêté dans l'*Orne*, au confluant du *Woigt-oth*, dans les boues d'*Auboué*: — vers le sud-ouest, où les fontaines de *Fontois* sourdissant d'un lit de pierre, *Bassompierre* ou *Bettenstein*, sont rentrées dans les crevasses des *domes* de *Murville*, in *Domni Mansibus* (1), sous les landes de *Landres* et *Mont* — vers le nord-ouest, enfin, où la *Pienne* s'est doucement, *piano, piano*, ondulée dans les sables liassiques de la basse mer de *Marcetum* (Mercy le haut, Mercy le bas), renflant la plaine des coteaux, qui descendent sur l'*Othain*.

Plaçons-nous à *Home-ville*, près Sancy, et remarquons que sur cette face *alpenique*, si tourmentée... d'*Othange* à *Nouillom*-

---

(1) Il existait à *Murville*, en 1247, onze *manies domes* tenues en *franc alleud*. Ces mots nous font connaître le sens des mots *dominicatus* et *indominicatus*, qui se lisent dans presque toutes les anciennes chartes : l'une indiquant le *dominium*, le maniement du *fonds*... l'autre l'*indominium*, ou le *tréfond*.

pont... de *Lomerange* à *Homécourt*... (*angi*, *angor*, caractéristique de toutes les finales en *ange* de la montagne)... domine un radical *expansif*, c'est la syllabe *om*, qui caractérise les *sommes*, les *limites*, et les *abouts*, de ces *terrains d'épanchement* — or, que dit cette vocation en hébreu ? le voici :

Om signifie *chaleur brûlante ;* cette chaleur préside à la fécondation de tous les germes, minéraux, végétaux, et animaux. C'est à elle que l'homme doit la *vie ombilicale* — *om-ah?* ce sont les *murailles brûlantes* du cratère d'un volcan ; les animalcules du *cron* lui ont dû, il est probable, leur transformation — *Omer?* c'est le flux et le reflux de la mer : ce sont les marées primitives, qui ont atteint les plus hauts points des montagnes au temps du *diluvium*, marées qui doivent encore à la chaleur leur marche régulière, par l'*épanchement* de la vapeur, suivi de sa condensation.

En somme toute, le *Géant* de la montagne d'*Othange* se trouve en *supination*, au pied *mal chaussé* du Piennois, et le *Titan* des boues volcaniques... (*tit* signifie *boue* en hébreu)... se déverse, toujours, là où cesse l'*homogénéité* des étages, c'est-à-dire au *râ-shoue* de Spincourt.

La mesure d'une *livrée de terre* se nommait *hommée*, dans le *pagus Ommensis*, c'est-à-dire de *Oth-ange* à *Spincourt*, C'était le *Se ah!*... (mesure, en hébreu)... du travail de l'homme, en un jour.

Autre origine supposable.

La désignation *supini curtis* est-elle purement géologique ? ou doit-elle être rapportée à la mythologie des Romains établis... au milieu des *Teuth* de la *Fentsh*, des *Celtes* de *Longuion* remplacés par des colonies *lœtiques*... des *Alains* venus de l'Allemagne... et des *Goths* de *Gunderic*, qui paraît avoir laissé son nom à *Gunderici curti* (Gondrecourt) aux sources de l'Othain...? Ces questions doivent rester dans le domaine des conjectures ; la solution tirée des accidents du sol, et de leur rapport avec l'alliance des races et des langues, est celle qui réunit le plus de probabilités (1).

---

(1) Ce sont les mêmes causes qui ont fait appeler *Lommensis pagus*

La domination des Romains surtout le versant des *hauts de Metz* est établie par des preuves archéologiques si nombreuses, qu'il serait insensé de nier leur séjour sur l'*Othain*.

L'existence de la *Curtis supini*... sous entendez, soit *jovis*, soit *hominis*, soit *pilonii*, sur le *keim*, ou chaussée romaine, du *camp de Longuion* au *camp de Romagne*, à la station ou étape de *Wieber stap*, est également indubitable.

L'Othain y était traversé par un pont de *cinq arches*, qui débouchait du *Keim*, dans la direction du moulin de *Marcameix*, par *Rampont*. C'est là tout ce qu'on peut affirmer sur les origines de *Spincourt*, de *Nouillompont*, et de *Lompigneule* sous Arrancy.

Nom d'un des plus anciens propriétaires connus : *Gobert de Spincourt*, fils de *Gobert V de Briey-Apremont* (Ch. de 1153), un des fondateurs, en 1142, de l'abbaye de *Châtillon*. **Erection en commune.**

D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1726, 67 feux ; — d'après le recensement de 1836, 507 habit. — en 1846, 480 h. — en 1856, 504 h. **Population.**

D'après les archives communales, à partir de 1689, avec lacunes ; — judiciaires, 1765, série complète. **Tenue des registres.**

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1824, 978 h. 11 a. 01 c. **Territoire.**

Nombre des bâtiments : 97.

Jardins et chènevières.............	14 h.	08 a.	77 c.
Prés et pâtures fauchables..........	109	89	68
Terres labourables.................	752	13	83
Bois, au canton dit le *Rachoux*.......	78	94	50
Landes, et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs...........		42	90
Superficie non imposable............	22	61	33

Cours d'eau : l'*Othain* — le ruisseau de la *Mouprée* — celui

---

la portion du Namurois, qui est arrosée par l'*Homo fluvius*, comté de Rochefort, près des grottes volcaniques de Han sur Lesse, *Lœtia fluvius*.

de la *Folie* dit le *Foa* — celui du *Vieux Moulin.* — Usines : un *moulin* à eau.

Revenu net imposable : 22,683 fr.

Biens communaux. Bois : 28 h. 29 a. au *Râchoux* (1) ; — prés et pâtures, terrains vains et vagues (Voir *suprà*).

Valeur approximative des terrains communaux : 39,149 fr. 70 centimes.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 17 fr. 10 ; — *prés*, 53 fr. ; — *bois*, 13 fr. ; — *jard. et chèn.*, 66 fr. ; — *friches*, 50 c.

Ces bases sont les mêmes, pour les terres, qu'à *Duzey*, *Mangiennes*, *Muzeray* et *Villers* : elles sont de quelque peu inférieures aux cotes de *Nouillompont* et de *Rouvrois*, Les prés sont inférieurs à ceux de *Mangiennes*, *Rouvrois*, *Sorbey*, *Saint Laurent*, *Villers*, *Arrancy*, *Billy*, *Duzey*, *Houdelancourt*, *Muzeray*, *Nouillompont*, *Pilon* ; ils sont supérieurs à ceux des autres communes du canton.

Notions indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres.

La population, malgré la bonté du sol, est restée peu aisée, en raison du manque de bois d'affouage.

Spincourt est la tête et le cœur d'un des meilleurs et du plus riche des cantons de l'arrondissement. C'est le pays qui a le

---

(1) Le *Râchoue* contenait 583 arpents et deux *hommées*. Il fut arpenté, délimité et aborné, le 5 août 1776, par M. F. *Jeantin*, lieutenant à la maîtrise d'Etain, à la participation des officiers municipaux, lesquels étaient, alors : Toussaint *Colin*, mayeur ; Maurice *Martin*, lieutenant ; Jean *Harmand*, syndic ; F. *Sabourel* et François *Jamin*, eschevins, et contradictoirement avec M. *Toussaint*, comme admodiateur de la terre et seigneurie de Spincourt, et comme propriétaire de la métairie voisine. La *haute futaie* appartenait aux seigneurs justiciers. Après la restitution des biens aux émigrés, sur la demande de Mme de *Raigecourt* et consorts, les droits des habitants furent cantonnés par ordonnance royale du 4 août 1819.

plus gagné à la suppression des charges qui pesaient à l'agriculture, et à la vente des biens nationaux.

Noms des maires : J. B. *Barthelémy*, agent municipal ; — en l'an 8, N. *Limousin ;* — an 13, Christ. *Collignon ;* — 1808, N. *Becq ;* — 1811, Did. *Barthelémy ;* — 1819, F. *Jamet ;* — 1831, J. F. *Meunier ;* — 1837, F. *Mathieu* ; — 1844, F. *Colard ;* — 1846, J. B. *Barthelémy ;* — 1848, J. N. *Génin ;* — 1851. J. Did. *Mathieu ;* — 1855, M. le capitaine *Grosjean-Barthelémy*, chevalier de la Légion d'honneur, encore en fonctions. — *Nota.* Cette famille *Barthelémy* descend des anciens *God d'Issoncourt* et de Waudélaincourt, réhabilitée en leur noblesse par lettres de 1663. Administration.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun*, sur les marches de ceux de *Metz* et de *Trèves ;* — archidiaconné de la *Woëpvre* (1) ; — doyenné de *Saint Pierre* d'Amel (2) ; — cure : celle de *Sebincourt ;* — chapelle de desserte : la cense-fiefe du *Foa* de la *Folie ;* — abbayes collatrices : celles de *Saint Pierremont* et de *Châtillon ;* — prieuré : celui de *Mangiennes ;* ensuite de *Nouillompont ;* — hermitage : celui de *Sainte Scholastique* de *Houécourt*, sous le *Râchoux ;* — oratoire primitif : l'autel de *Saint Pierre* d'Amelle ; ou celui de *Saint-Médard* de Pilon? — église matriculaire : *idem ;* — chapelle de *Notre Dame du Rosaire ;* tableau donné, le 14 mars 1769, par M[me] la marquise de *Raigecourt*. Ordre spirituel.

Nom du patron : *Saint Pierre*, en sa crucifixation? *sanctus Petrus supinus ?*

Epoque d'érection : antérieure au XII[e] siècle ; — reconstruction de l'église : vers 1769.

Noms des derniers curés et vicaires, antérieurement à l'ordre Clergé.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Amelle*, page 18). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*, page 18).

actuel : en 1765, N. *Hurlaux;* — 1766, F. Michel *Adnet ;* — 1788, Ch. *François ;* — 1792, F. *Cailloux,* curé constitutionnel.

Sous l'ordre actuel : MM. . . . . *Pérignon.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des comtes de *Bar* — vouerie des barons de *Briey-Apremont* — *Briey-Thionville* — *Briey-Othange* — *Briey-Richemont* — *Briey-Rombas* — *Briey-Affléville* — *Briey de Landres et Floranges* — *Briey de Landres et Mercy,* et de leur descendance (V. *infrà*); — sous vouerie de *Villers les Mangiennes ;* — patronage, à la collation des abbés de *Saint Pierremont* et de *Châtillon,* alternativement; — dixmage; au profit des mêmes, chacun pour 3/8; les deux autres huitièmes au curé; — entretien du chœur et des bâtiments; à la charge des mêmes par 1/2, sans participation du curé.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité des *Claves; Veroduna civitas;* — royaume d'*Austrasie*; puis de *Lotharingie* — empire *Germanique ;* — ancien *pagus* de l'*Homensis* — sous *pagi* du *Marciensis* et du *Piannensis ;* — comté de *Bar* — baronnie de *Landres* — seigneurie de *Pienne;* — marquisat du *Pont*...... en dernier temps, de *Spincourt ;* — duché de *Bar* (non mouvant); ensuite de *Lorraine;* — haute Justice des des *Armoises-Raigecourt-Gournay ;* — fiefs et arrières-fiefs : celui de la *Folie,* mouvant de *Vaudoncourt*, enclave *Luxembourgeoise,* ressort de *Longuion* (V. le *Châtelet* sous le *bois ci-devant,* près du célèbre *haut pont*).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi dite de *Sainte Croix* — usages du *Piennois* de l'*Homensis.*

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides, *Bar le duc ;* — pour les bois et les terres, *idem,* l'*homée* du *Piennois* et de *Landres.*

Indication de l'étalon local : le *journal* de 80 perches, ou *homée;* — la perche, ou *homée,* de 21 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel*, procès-verbal de réformation de 1571 ; — assises de la châtellenie de *Landres-Briey ;* — Cour supérieure des *Grands jours* de Saint Mihiel; — ancien bailliage de *idem ;* — ancienne prévôté d'*Etain* (1); — ancienne Justice seigneuriale des marquis de *Spincourt*, dont le dernier prévost-juge fut M. J. B. *Béguinet,* père des deux victimes guillotinées à Paris, en 1794.

Les plus anciens seigneurs qu'indiquent, à Spincourt, les chartes de *Saint Pierremont* et de *Châtillon* furent: **Ordre féodal.**

En 1163, *Gobert de Spincourt*, de la maison de *Briey-Apremont et Dun* — en 1172, *Philippe de Louppy* et ses enfants, au nombre desquels étaient: *Frédéric d'Othange, Simon de Murault, Arnould du Mont Saint Martin*, et *Renier voué de Viller les Mangiennes* — en 1228, *Bohémond, chevalier de Villers*, sous la dominance de *Gobert V de Dun-Aspremont.*— en 1238, *Jean de Braz*, fils d'*Odon*, sous la dominance du chevalier *Warmond de Briey*, avoué de *Mangienne*, et de sa femme *Leucarde*, de la maison de *Fréderic de Dun*, comte-avoué de *Toul* — en 1243, *Thiéry de Braz*, fils du chevalier *Alexandre ; Pierre de Delutz*, chevalier de *Dombraz*, et *Hadwide de Braz* sa femme, sous la dominance de *Jacob Oulrias des Wales*, avoué de *Mangiennes*, seigneur de *Billy*, et prévôt de *Marville.*

Tous ces seigneurs aulmonèrent, successivement, leurs dixmes aux couvents de *Saint Pierremont* et de *Châtillon ;* et la *terre de Spincourt*, depuis *Saint Supplet*, dans le *Piennois mosellanique*, jusqu'à *Eton*, dans le *Piennois barrisien*, de-

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de (V. *Amermont*, page 20).

meura sous la dominance suzeraine des princes de *Bar*, en leur qualité de *comtes de Briey* et de *sires de Perpont*.

Voici les titres de ceux-ci :

Maisons seigneuriales; leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Briey avait été repris, en 1115, par *Renault Ier de Bar*, à l'encontre des prétentions d'*Albert*, haut voué de la *comtesse Malthilde*, frère de *Jean de Thionville*, et de l'*évêque des Claves Richer : Saint Supplet*, *Xivry le franc*, *Circourt*, et *Ollières*, avaient été donnés à *Thibault de Bar*, sire de *Perpont*, en l'an 1341, par *Jehan* roi de *Bohême*, à charge de foi et hommage envers les comtes de Luxembourg. Et, entre ces deux temps, par charte du mois de mars 1247, *Herbrand de Briey* 2e du nom avait échangé avec *Thiébaut II*, comte de Bar, et avec *Erard de Bar*, sire de Perpont, ses terres de *Rombas*, *d'Aidanges* et de *Famech*, contre la forte place de *Landres*, plus la seigneurie de *Mont*, et celle de *Pienne* de laquelle dépendait la *voucrie de Spincourt* et des autres appendices des deux *Piennois*.

C'est donc dans les archives des barons de *Landres*, dits de *Briey*, que se trouve l'histoire du moyen âge de la terre et des annexes de *Spincourt*. Voici comment... des de *Landres-Briey* alliés aux *Florange* — *Mercy-Yvoix* — *Watronville* — *Avillers* — *Haucourt* — *Murville* — *Apremont* — *Tichemont* — *Fiquelmont* — *Fléville* — *du Hautois* — *Vaudoncourt* — *Fontois* — *Chahannay* — *Raville* — *de Housse* — *Ruette* — *Bantheville*... et comment des d'*Avillers de Commercy-Saarbruck*... voici comment cette terre et ses annexes passèrent aux des *Armoises de Spincourt*, après qu'elles furent devenues Lorraines, par la réunion du Barrois.

V. les articles *Bouligny*, p. 196 — *Eton*, p. 649 — *Gouraincourt*, p. 765 — — *Haucourt*, p. 825 — *Houdelaucourt*, p. 831 — *Remenoncourt* et *Saint Pierre Villers*, p. 1802 — et plus loin voir *Vaudoncourt*.

Le Marquisat de Spincourt.

Le *marquisat de Spincourt* composé de : *Saint Supplet*, *Saint Pierre-Viller*, *Spincourt*, *Houdelaucourt*, *Gouraincourt*, et *Eston*, occupait sur le contre-versant des *hauts de Metz*, la base d'un triangle tracé par les sources de *Fontois*, *Bassompierre*, *Sancy*, *Malavillers*, *Mercy le haut*, *Xivry le franc*, *Mercy le bas*, *Saint Supplet*, *Bazuilles*, dont les eaux descendent de l'est au nord, dans la *Crune*, en amont d'*Arancy*... et par les sources de la *Pienne*, issantes du *Mont de Lendres*, par *Dommery*, *Avillers*, *Haucourt*, *Houdelaucourt* (vis-à-vis *Vaudoncourt*), et dont les eaux découlent, de l'est à l'ouest-sud, dans l'*Othain*, en aval de *Gouraincourt* et d'*Eston*. Le Subiniensis.

Le chef-lieu *Spincourt*, prévosté d'*Etain*, n'avait jamais cessé d'être sous la directe immédiate des *princes de Bar*, puis des *ducs de Lorraine*. Les autres localités étaient des éclysses de quelques seigneuries allodiales, qui avaient subi les alternances du *Piennois barrisien* et du *Piennois Mosellan* — aussi ressortissaient-elles d'autres prévostés. *Saint Supplet* et *Saint Pierre-Villers* étaient de celle d'*Arancy*; *Eton* dépendait d'*Etain*, ainsi que *Gouraincourt*; *Houdelaucourt* se rattachait à *Sancy*.

La terre de Spincourt et ses annexes, par actes des 20 mai 1719 et 17 septembre 1722, enregistrés à la Cour des comptes, le 23 avril 1723, furent échangées, par le duc *Léopold de Lorraine*, avec le comte *Pierre Louis Joseph des Armoises*, alors seigneur de *Commercy* (*château bas*), contre la portion de cette seigneurie dite de *Saarbrück*. Le prince en excepta les portions inféodées par les anciens comtes de Bar, à *Aix*, à *Affléville*, à *Eton*, à *Gouraincourt*, comme anciennes dépendances de ses châtellenies de *Briey* et de *Gondrecourt*. Constitution du marquisat de Spincourt.

Spincourt remplaça ainsi la seigneurie de *Koeurs*, que le duc *Antoine*, en 1530, avait donnée à *Jacques de Larban*, dit de *Villeneuve*, chevalier, seigneur de *Beauvoisin*, en Languedoc, époux de *Philippine d'Anneville*, fille de *Jean* son bailli de Bar,

et de *Mahault d'Apremont;* seigneurie qu'il avait, par échange du 19 août 1530, reprise contre la susdite portion dite de *Sarrebrück*, à Commercy (1). — laquelle portion avait été possédée, de 1487 à 1526, par *Gérard d'Avillers*, époux de *Catherine d'Haraucourt*, et dont *Philippine d'Anneville* était héritière, pour partie.

Le comte P. L. J. des Armoises-Romécourt.

Par lettres données le 12 avril 1723, le duc *Léopold* érigea *Spincourt* au titre de *marquisat*, en faveur de son coéchangiste (2). Le comte P. L. J. *des Armoises* (3) était, alors, époux séparé de *Henriette Charlotte de Romécourt*, et n'en avait eu qu'une fille *Jeanne Antoinette Louise*, qui recueillit le marquisat de son père, en 1732: elle l'apporta, en dot, au marquis de *Raigecourt-Boinville* (4), dont elle n'eut point d'enfant. Cette dame résidait à Etain; elle y mourut en 1770.

---

(1) Voir le texte de cette charte dans *Dumont*, histoire de Commercy, t. 1er, p. 336. Elle contient des clauses de reversion, après extinction de la postérité de *Jacques de Villeneuve*, en ligne directe, clauses qui tiennent encore en échec les droits des acquéreurs de la famille de *Raigecourt*, dans plusieurs des communes du canton de Spincourt.

V. les jugements et arrêts rendus, à Montmédy et à Nancy, les 24 novembre 1808, 8 juin 1809, 3 août 1843 et l'arrêt de rejet du 6 février 1811.

(2) *De Landres*, dit de *Briey*, portait: *d'or, à trois pals de gueules.* Sa descendance... par les *Tichemont* et par les *Fontois* (seule branche existante)... par les *Raville*, les *de Housse*, les de *Fiquemont* de *Ruette*... les de *Lépine de la Clereau*... s'est sous divisée en deux branches: — celle de *Camille*, époux de *Caroline Amélie Laurence de Beaufort*, famille fixée à *La Cléreau* — et celle de *Louis Edouard Emmanuel*, époux de *Léopoldine Françoise Marie de Namur d'Elzée.*

Cette descendance, toujours illustre, d'une des tiges les plus nobles des pays Messin-Verdunois et Barrois, sera reprise à l'art. *Vaudoncourt.*

(3) Les des *Armoises*, issus des anciens *Hermosi* de la *Gueule*, transplantés à *Delut*, portaient: *gyronné d'or et d'azur, de douze pièces, et, sur le tout, un écu parti d'argent et de gueules.* Cimier: *un lion naissant, d'or, tenant un écusson, d'argent, parti de gueules.*

(4) Les *de Raigecourt* portent: *d'or, à la tour de sable.*

Devenue veuve, dès 1747, elle avait transmis tous ses biens à la branche de la famille de *Raigecourt*, issue de *Gertrude des Armoises*, fille de *Louis* et de *N. de Gournay* (1). La marquise de Raigecourt-Boinville.

Les de *Raigecourt-Gournay* devinrent ainsi marquis de *Spincourt*. Cette terre confisquée, révolutionnairement, sur *Anne Charlotte de Raigecourt*, fut rendue, en partie, à ses héritiers: *Louise* dite de Gournay, *Bernard Antoine* de Gournay et *Thérèse* de Raigecourt d'*Augny*, qui sont, aujourd'hui, représentés par le *marquis de Raigecourt* de Paris, par la *comtesse de Beuvrière*, et par la *marquise de Laz Cases*, ou leurs enfants. Maison de Raigecourt-Gournay.

Pierre Louis Joseph des Armoises, premier marquis de Spincourt, descendait de *Jehan des Armoises-Jaulny*, époux de *Dorothée d'Ure*, fille de Jean sieur de *Théssière*, seigneur de Commercy (château bas), et de *Marie de Marcossey*.

Dorothée d'Ure était sœur : 1° d'*Antoinette*, mariée à *Jean de Beauveau*, marquis de *Noviant*, et seigneur de *Saint Beaussant*; 2° de *Renée*, mariée à *N. de Raigecourt-Marly*, seigneur de *Boinville*, dont elle avait eu *Charles*, mort en 1633, et duquel était issu *Louis*, père de *Gertrude*, légataire universelle de Mme de *Raigecourt*, née *des Armoises* de Spincourt.

SPINCOURT (le canton de)

Spincourt est aujourd'hui le chef-lieu d'une des plus riches et des plus fertiles divisions *cantonales* de la Meuse. Statistique.

Ce cantonnement comprend 27 *communes* (2) dont la popula-

Bernard de *Raigecourt* (de *Ville*-d'*Esche*-de *Wysse*-de *Gournay*), sieur d'*Ancerville*, avait été gouverneur de *Jametz*.

(1) *Gournay* porte : *de gueules, à trois tours d'argent, maçonnées de sable, mises en bande.*

(2) *Amelle ; Arrancy ; Billy les Mangiennes ; Bouligny ; Bouvigny ; Dompremy la canne ; Duzey ; Eton ; Gouraincourt ; Han devant Perpont ; Haucourt ; Houdelaucourt ; Loison ; Mangiennes ; Muzeray :*

tion agglomérée était de : 11,471 habitants, en 1836 — 11,674, en 1846 — 11,051, en 1856. Aujourd'hui elle est de....?

Cette population est répartie sur une surface de 29,937 h. 53 a. 95 c., dont la partie majeure est en *terres arables*, en *prairie*, et en *plantes fourragères* et *oléagineuses* (la navette surtout)... d'un excellent produit. La vigne y fait défaut.

Cours d'eaux. Du sud au nord et au nord-ouest, le pays est arrosé par deux cours d'eau, de faible importance, l'*Othain* et le *Loison*. L'un coule sur le *bradfort clay* et sur l'*oolithe inférieure ;* l'autre s'enfonce au travers des *vases argileuses*, dites d'*oxford*.

Toutes les portions basses de ce dernier bassin étaient encore en marécages au siècle dernier ; celles plus relevées, vers les collines du Piennois, *terræ assæ et Woepres*, étaient en bois et broussailles, au douzième siècle, lors de la fondation de l'*abbaye de Châtillon* (Ch. de 1153).

Routes et chemins. Ce sont les *diverticules romains*, et les *chaussées austrasiennes*, ou voies militaires qui leur ont succédé, qui ont, du sud au nord, rendu abordable ce sol humide et stagnant, compacte et vaseux, par deux grandes artères : la route impériale n° 18 de *Paris à Longwy* — la route départementale n° 6 de *Verdun à Longuion ;* — puis, de l'est à l'ouest, par deux voies tranversales : la route impériale n° 47 de *Longuion à Stenay* et le tronçon de la route départementale n° 9 prolongé de *Jametz* à *Witarville*.

Après la loi vicinale de 1824, ont été établis les *chemins de grande communication :* celui n° 14 de *Marville à Pilon*, prolongé d'*Arrancy à Perpont* — celui si important, n° 16, de *Bohémont à Mangiennes*, à *Billy*, à *Vaudoncourt*, plus tard prolongé par *Landres*, vers la Moselle.

Ces principales voies et autres, classées ou en mesure de

Nouillompont; Olières; Pilon; Réchicourt; Rouvrois sur Othain; Saint Laurent; Saint Pierre-Villers; Senon; Sorbey; Spincourt; Vaudoncourt; Villers les Mangiennes.

classement (1), ont, successivement, ouvert, à l'exportation, des débouchés précieux pour les produits forestiers et agricoles, et, à l'importation, elles ont procuré un accès facile aux gypses et aux plâtres des versants du haut de Metz, ferments indispensables à l'échauffement d'un sol froid, inert, réfractaire, à moins de composts, et d'engrais minéraux.

Le canton a été cadastré en 1823 et 1824. Œuvre de géomètres encore inhabiles, cette opération fourmille d'inexactitudes et d'erreurs. La suppression du cadastre, aux approches de 1848, par voie de prétendue économie budgétaire, les a laissées, jusqu'ici, sans réparation, au détriment notable des intérêts de l'état et de ceux des particuliers. Cadastre.

La population du canton de Spincourt n'est point homogène. En l'étudiant à fond, *subtùs* et *intùs*, on lui retrouve encore quelques traits distinctifs de l'ancien servage ecclésiastique et laïque de ses aieux. *Subtùs..?* elle est *supinienne*, au delà de l'Othain, par rapport au plat pays des plaines du Piennois. *Intùs..?* en deçà de l'Othain, à *Billy les Mangiennes*, elle est *sub-inienne*, par rapport aux basses terres et aux anciens jardinages de l'*agence... in Metganis* : (*gan* signifie *jardin*, en hébreu). Population.

Mangiennes et *Billy* forment la corde de l'arc que décrit l'Othain, de *Gouraincourt* à *Saint Laurent*.

Les mœurs des anciens *bouviers*, serfs romains de *Bouvigny*, et celles des esclaves des mines de *Senon* et d'*Amelle*, ces mœurs ne pouvaient être celles des industrieux carrieurs des *lon Villers*, c'est-à-dire du rameau des montagnards d'*Arancy* à *Marville*. Les usages des *porchers* des clairs chênes de *Mangiennes* ne pouvaient être ceux des riches et hautains chevaliers des versants d'*Othange* à l'*Othain* (2). La preuve s'en est conservée Mœurs anciennes.

---

(1) De grande communication, au nombre de. 2
— moyenne 4
— de vicinalité ordinaire............... 77

(2) Ainsi, *Vaudoncourt*, ancienne enclave Luxembourgeoise, reste au cœur du pays, comme ayant été, longtemps, avec les *Coudenhoven*, un des

dans la diversité... des coutumes, des lois, et des mesures, dans les prévostés d'*Etain*, de *Mangiennes*, de *Marville* et de *Longuion*.

Mœurs actuelles.

Attachés à la glèbe épiscopale des *Claves*, dixmables et corvéables, à la merci des moines de Châtillon et de *Saint Pierremont*, la population rurale, de la presque totalité des villages de l'Othain ne fut affranchie que par l'abolition des droits féodaux. Aussi leurs habitants actuels se sont-ils fermement ancrés sur les principes de notre révolution de 89. Tous les notables du pays sont les fils, ou petits-fils, des hardis premiers acquéreurs de biens nationaux. Ces biens, ils les ont arrosés de leurs sueurs, et ils ont droit de faire remarquer qu'à eux seuls ils paient presque le quart (au lieu du 1/6) de la totalité de l'impôt foncier de l'arrondissement (1).

---

derniers types des mœurs de la chevalerie — son foyer était au *Foa*, aujourd'hui la *Folie*.

(1) On peut en juger par le dépouillement des listes électorales, alors que le cens était la base du droit à l'élection.

Aux élections de 1846, le canton de Spincourt comptait 72 électeurs, sur 278 inscrits dans les six cantons. Les plus forts imposés étaient : J. L. *Bonamy*, de Mangiennes, pour 2.038 fr. 83 c. — G. A. *Launois*, pour 862 fr. 95 c. — A. C. *Buret*, pour 839 fr. 23 (comme maître de forges) — Fl. Ch. *Macquart*, pour 733 fr. 91 c. — Ch. J. *Mangin*, notaire, pour 701 fr. 03 c. — Cl. F. *Didion*, pour 624 fr. 76 c. — A. *Arquevaux Mathieu*, pour 584 fr. 80 c. — J. B. *Barthélemy*, pour 571 fr. 68 c. — J. B. *Verdun*, pour 563 fr. 54 c. — J. A. *Macquart*, pour 537 fr. 59 c. — M. N. *Jennesson*, pour 478 fr. 80 c. — J. L. P. *Bonamy-Etienne*, pour 376 fr. 76 c. — Th. *Thomas*, pour 362 fr. 61 c. — J. F. *Pierson*, pour 359 fr. 73 c. — L. E. *Pierre*, pour 355 fr. 64 c. — Ch. F. *Deschenges*, pour 345 fr. 16 c. — F. *Collard*, pour 337 fr. 52 c. — L. *Dauphin*, pour 331 fr. 70 c. — Pre Just. *Launois*, pour 326 fr. 29 c. — F. N. *Didier*, pour 323fr. 25 c. — Ch. *Pergent*, pour 325 fr. 19 c. — F. *Charrue*, 324 fr. 38 — F. N. *Didier*, pour 323 fr. 25 c. — N. *Quillot*, pour 314 fr. 90 c. — J. F. *Toussaint*, pour 314 fr. 48 c. — J. F. *Picquart*, pour 308 fr. 50 c. — J. F. *Thiébaut*, pour 308 fr. 48 c. — J. N. *Duhamel*, pour 305 fr. 53 c. — N. *Jacquin*, pour 305 fr. — J. B. F. *Verdun*, pour 302 fr. 99 c. — plus 44 imposés de 200 à 300 fr.

Le *district d'Etain* s'étendait, du sud au nord, à partir des sources de l'*Othain* jusqu'à *Othe*, près de Marville. De là deux divisions cantonales, en 1791 — *Gouraincourt*, au sud, *Saint Laurent*, au nord, en furent les chefs-lieux. De là aussi deux siéges de *justice de paix*, alors que cette magistrature était élective. Divisions administratives et judiciaires.

N. F. *Perrière* fut élu à la première; *Gaspard Marchal* de Remenoncourt fut élu à la seconde. Après la fin tragique de *Perrière*, en 1794, *Jacques Harmand, d'Houdelaucourt*, devint juge à Gouraincourt — *Didier Mutel*, de *Saint Pierre-Villers*, remplaça M. *Marchal* au siége de Saint Laurent.

Les deux cantons ayant été réunis, par la loi du 29 ventôse an IX, le siége de la justice de paix fut fixé à *Spincourt*.

Voici la succession des titulaires institués par la Constitution consulaire, et celle de leurs officiers ministériels :

J. Franç. *Barthelemy* — A. *Jolly*, de Delme — 1842, Ant. Henry *Chaudoye*, encore en fonctions. Juges de paix.

Suppléants : J. Franç. *Léonard* de Saint Laurent; Jacq. *Harmand*, d'Houdelaucourt; — 1824, Jacq. Hub. *Fondeur*, de Billy; Didier *Barthélemy*, de Spincourt; — Al. *Toussaint*, d'Etain; N. *Munier*, de Billy; — P. *Devaux*, de Woécourt; *Siterlet*, de Spincourt; — Adrien *Guioth*, de Montmédy. Suppléants.

En l'an X, Nicolas *Marchal;* — 1831, J. F. Léon *Royer;* — en 1855, *Mangin.* Greffiers.

A Spincourt : Dominiq. *Martin ;* — 1820, Ch. Jos. *Mangin*; — 1853, *Siterlet.* Notaires.

A Billy : J. L. P. *Marron;* — J. L. Jos. *Kelte;* — *Casron;* — *Verdun;* — *Baudot.*

A Pilon : Airy *Hausson* — J. N. *Hodez* — Isid. N. *Bastien* — *Bastien fils.*

N. *Collignon* — H. *Picart* — J. *Roussel* — J. B. *Babin* — J. F. *Collignon* — J. F. *Denys* — J. L. *Altemaire* — L. Joach. Saintin *Bertignon* — J. B. Marie *Didier* — P. *Wagnon* — F. Hub. *Robinet* — Ed. de *Laneuvais* — P. *Michel* — *Henry.* Huissiers.

Conseil général.

En l'an IX, *Adam*, de Bouligny; — 1815, Charles *Chonet de Bollemont*, ex-législateur, général d'artillerie; — 1834, P. F. *Launois*, de Remenoncourt; — 1841, J. F. Louis *Jeantin*, président du tribunal de Montmédy; — 1848, Justin *Launois*, de Remenoncourt; — 1852, *Humbert*, de Morhaignes; — 1861, J. Louis P. *Bonamy-Etienne*, de Mangiennes.

Conseil d'arrondissement.

Verdun père — *Didion* — *Siterlet* — *Verdun* fils.

Le chef-lieu du *déconnat* cantonal est à *Billy*.

Billy possède, aussi, le commissariat de police et la brigade de gendarmerie — les principales foires y sont établies.

STENAY... le *viez Châtel* des comtes de Bar, de 1238 à 1617.

Suite de l'art. *Sathenay*, p. 1864.

Voici l'œuvre de *maître Poncelet* :

Me Poncelet l'ingénieur.

Tours-portes et *murs d'enceinte*, sur 18 pieds d'épaisseur. (Voyez plus haut, p. 1826).

Le Château.

Rampes d'accès.

Vieux degrès, (Ch. du 20 avril 1397) : le *Gré d'Omeigne on Chastel*... le *Gré Camignon on Chastel* (Ch. du 20 août 1407).

Retraits et boutiques de *Lombards*.

Les lombards.

Au XIVe siècle plusieurs marchands d'or et métaux précieux

faisaient, à Stenay... comme à *Verdun*, comme à *Marville*, comme à *Arrancy*... le commerce d'argent et le change des monnaies. Ils se nommaient : *Fransequins* (Ch. du 8 septembre 1360) — *Fancènes de Wiet* (Ch. du 7 octobre 1361) — *Comard Grézelles* (Ch. des 5 février et 22 septembre 1368) — *Jalerant et Jacomin* (Ch. des 7 avril, 27 septembre 1370) — *Discent et Bernard Roger* (Ch. des 3 avril et 30 mai 1376) — *Willemin Aubert*, *Jacomin* et *Willemin Distens* et autres (Ch. des 13 et 15 mai 1377).

Ce furent les premiers *fabri* connus de l'industrie spéciale de Stenay, ville qui a été longtemps renommée pour son orféverie. Nos comtes de Bar ont souvent puisé dans leurs saccoches; exemple : la charte d'*Henry IV* contenant cession, en 1342, de ses droits sur le comté de Chiny (1).

Le *Retrait au Comte* était près du *Prieuré* (2). Le Retrait au Comte.

---

(1) En 1638, il y avait, encore, à Stenay, l'ancien *hôtel des monnaies*. A la cessation de la peste de 1636, ses officiers contribuèrent à l'érection du *maître-autel* de l'église Saint Grégoire, avec les confrères de *Saint Eloy* et de *Sainte Barbe*, dont la chapelle, au haut du collatéral du sud, était la plus ancienne en fondation. C'est là où, de tout temps, les *maires élus* prêtaient serment de fidélité entre les mains du prévôt; puis les eschevins, *jurati*, le prêtaient entre les mains du *mayeur* installé.

(2) Noms des abbés et prieurs connus : en 1069, *Henry II* dit le *bon* — 1093, *Varnier* de? — 1109, *Henry III* de? — 1121, *Isambauld*? — 1122, *Baudouin*? — 1128, *Louis II* de? — 1130, *Theutwin*? — 1133, *Wigeric*, ou *Werric*? — 1140, *Humbald*? — 1152, *Isembald II*? sous Gobert d'Aspremont. — 1161, *Albert* de? sous Adalberon de Chiny, évêque de Verdun. — 1170, *Pierre Ier*? — 1180, *Albert II*? — 1210, *Waultier* de? — 1220, *Olivier* de? — 1230, *Brunalde* de? — 1243, *Simon Ier* de? — en 1268, *Gobert* de? — 1275, *Simon II* de?—1298, *Pierre de Boiffremont*— 1304, *Vaultier d'Yvoy*, — 1313, *Adam* de? — 1323, *Thiébault* de? — 1338, *Anthier* de? — 1352, *Jean IV Delphin* — 1356, *Nicolas de Prisney* — 1360, *Hugues de Fénétrange* — 1377, *Nicolas* de la *Petite Pierre* — 1385, *Jean V de Heis* ou *Heu* — 1388, *Teutonius*? — 1390, *Ferry de*

L'église du prieuré.

L'Eglise de *Saint Dagobert*, bâtie en 872 par *Charles le chauve*, avait été substituée à celle de *Saint Remy*, dont la chapelle était l'oratoire du *palais royal* des monarques Austrasiens. Elle avait 150 pieds de long, hors d'œuvre; la nef... 24 pieds de large, entre piliers; les collatéraux en avaient 16, entre piliers et murs. Celui du nord fut détruit, pour la construction de la citadelle; celui du sud fut converti en logements, pour les officiers d'état-major. La porte d'entrée de la citadelle avait été pratiquée sous la nef, près de ce collatéral transformé.

Bâtiments de ville et lieux publics, édifices, places et fontaines.

Les églises paroissiales.

1. Eglise et bâtiments de *Saint Maurice* (paroisse primitive); édifiée, au VIe siècle, par *Thiéry*, roi de Metz, ou son fils, et détruite, en 1238, pour la reconstruction du *château*, elle était en dehors de l'enceinte, près du cimetière actuel.

2. Eglise et bâtiments de *Saint Grégoire* (pape), fondée, de 1069 à 1093, par l'abbé de Gorze, *Henry II* dit le *bon*, de la

---

Lenoncourt — 1413, *Jacques de Wisse* — 1421, *Thiébault II* de? — 1424, Jacques *de Labal* — 1436, D. *Merle d'Aubemor* — 1462, Didier *d'Allamont*.

Prieurs commandataires : en 1580, le cardinal *Charles de Lorraine*, évêque de Metz, abbé de Gorze et princier de la Primatiale de Nancy. Il était fils du duc *Charles III* — 1607, *Antoine de Lénoncourt* — 1644, *Denis de la Borde*, évêque de Saint Brieux — 1660, *Charles de Lorraine*, qui fut le duc *Charles V* époux de *Nicole* — 1668, *Nicolas François de Lorraine*, primat de Nancy — 1680, *Mathurin Savary* — 1704, *Charles*, prince de Lorraine, primat — 1716, *Marc de Beauveau*, primat — *Louis Constantin*, prince de *Rohan* — J. B. *Lefranc*, curé en Champagne, résignataire — 1760, le cardinal *Antoine Cleriadus de Choiseuil-Beaupré* — 1774, *Louis Hector Honoré Macieux* de *Sabran-Forcalquier*.

Quelques-uns de ces gros bénéficiaires, bien que recueillant la graisse opime des dixmes et autres revenus de *Stenay* et de *Mouzay*, se firent condamner à participer aux réparations de l'église paroissiale, dont cependant ils étaient collateurs et patrons.

maison d'*Ardenne-Bouillon*. Cette église devint le titre curial de la paroisse — on y établit d'abord la chapelle de l'*hôpital de la Charité*, en 1353 : puis la paroissiale fut transférée où elle est aujourd'hui.

3. Maison devant *Notre Dame à my... la ville... (emmi*, au milieu de), (Ch. du 15 novembre 1493) — 4. Maison aux *Cordeliers* (de Verdun), sur *Balancon*, (Ch. du 14 janvier 1415), — 5. Maison des *Carmes*, (Ch. du 19 septembre 1358), — 6. Maison de *Saint François*, (Ch. du 16 août 1444), — 7. Maison aux *Augustins*, (Ch. du 3 novembre 1371). Maisons religieuses.

8. La *Halle*, (Ch. du 8 avril 1429), — 9. La *Pierre aux poissons*, près la halle, (Ch. du 1er juin 1570). Edifices civils.

10. La place devant la *fontaine de Balancon*, (Ch. du 27 août 1358). — 11. Les *piliers* devant Balancon, (Ch. du 24 avril 1387), — 12. La place sous la *fontaine de Balancon*, (Ch. du 27 décembre 1394), — 13. La *fontaine de Balancon* et son *ruxel*, ou le ruisseau de la grande fontaine, — 14. La *fontaine de Wé*, ou des Minimes. (Ch. de 1497), — 15. La *fontaine Pisseuse;* elle est perdue et se trouvait devant lès neuves casernes, (Ch. du 8 juin 1447), — 16. La *Placette*, (Ch. du 16 mars 1397), — 17-18. Le *Gré Beffroy* — le *Gré Neuvignon*... descendant à la porte *on du Mont*, (Ch. du 6 janvier 1498), — 18. Le *Chauffour*, du côté de la ruelle qui va en l'étang, (Ch. du 27 novembre 1394).. — 19. La *Cortère devant le Chastel*, (Ch. du 13 novembre 1394)... l'ancien *Courtil*, — 20. Le *four de Balancon*, (Ch. du 9 juin 1413), — 21. Le *four de la Halle*, (Ch. du 20 novembre 1413). Places et fontaines.

22. L'hostel-fief *Jean Maillart*, (Ch. du 10 août 1371), — 23. L'hostel-fief *Jacomin de Lamouilly*, (Ch. du 1er décembre 1371), — 24. L'hostel-fief *Lambelet Saint Dagobert*, (Ch. du 11 août 1357), — 25. La maison-fieve, près du prieuré, dite au *Chastelain*, (Ch. du 9 décembre 1539), — 26. La maison-fieve, rue *Lespadée*, (Ch. du 15 février 1390), — 27. La maison fieve, dite la *salle Perceval*, (Ch. du 10 avril 1461), — 28. La *maison aux Piliers*, ancien auditoire, (Ch. du 15 janvier 1580), — 29. La tour du *Donjon de Sathenay*, ou la tour castrale, près de la primitive église. Maisons fiéfes.

Nota. En 1442, le tourier se nommait *Laurent Warnier*.... ..... le dernier pourvu de cet emploi, au dix-septième siècle, fut *Jean Leloup*.

Intérieur.

Rues. 1° Rue *Saint Maurice*, (Ch. du 1er juin 1375), — 2. Rue de la *Bouverie*, (Ch. du 17 décembre 1400); elle n'existe plus; — 3. Rue d'*Averda*, au devant du champ de la Bouverie, (Ch. du 28 février 1608), — 4. Quai de la *Bouverie*, (Ch. du 28 avril 1597); il n'existe plus; — 5. Rue du *Bourdel*... (au haut de la fontaine) de *Saint Dagobert*, (Ch. du 12 février 1426) — 6. Rue de l'*Aitrie*, ou Atrée, (cimetière), (Ch. du 20 décembre 1428) — 7. Rue des *Fossés*, allant vers l'*atrie*, (Ch. du 18 octobre 1378), — 8. Rue des *Moulins*, (Ch. du 1er juin 1378), — 9. Rue des *Convois*, ou hauts conduits, foires, et marchés, (Ch. du 13 mars 1426), — 10. Rue de l'*Hôpital*, allant aux remparts, et suivant le canal de la fontaine de Balancon, (Ch. du 12 janvier 1374); elle a été absorbée par la cour de l'hôpital; — 10. Rue de *Rochefort*, autrement dite du *fort* de la *pierre*, (Ch. de 1550), — 11. Rue de *Wé*, allant à la fontaine des Minimes, (Ch. du 28 octobre 1367); elle est absorbée par les jardins; — 12. Rue des *Contrats*, ou de l'*Echevinage*, (Ch. du 12 janvier 1395); elle a été absorbée par le couvent et l'église des minimes; — 13. Rue de l'*Espadée*, ou esplanade des combats à l'épée, (Ch. du 15 février 1390), — 14. La *Grande Rue*, allant à la porte de Servizy, Ch. du 8 avril 1429), — 15. Rue *Beaugrand*, qui de la rue du Tribunal conduisait à la porte de Servizy, (même charte) — 16. Rue *Salins*, où étaient les magasins de sel; elle aboutissait sur les rues Beaugrand et Poissonnière, (même charte), — 17. *Quai Salins*, — 18. Rue des *Pexons*, ou Poissonnière, (Ch. du 22 septembre 1368), — 19. Rue des *Pressoirs*, — 20. Rue *Collinet*, au devant et au nord de l'église paroissiale; — 21. Rue *Grande devant la halle* — 22. Rue *Charbonel*, (Ch. du 10 mai 1372), — 23. Rue du *Montier*, au cheval des *quatre fils Aymon*, près l'église, (Ch. du 16 décembre 1412), — 24. Rue

Neuve; elle l'était, sans doute, à la date de la charte du 26 janvier 1572; — 25. Rue de l'*Egout*, mentionnée dans la charte du 13 janvier 1423; — 26. Rue de l'*Étang* (Ch. du 27 décembre 1394) — 27. Rue *Platel*, de la place du Marché aux nouvelles casernes (1650) — 28. Rue d'*Ailly*, ou des religieuses, allant à la fontaine de Balancon.

Faubourgs.

Trois faubourgs : celui du *Rivage*, commençant à la porte *Maillard*, (aujourd'hui de France) — celui des *Tanneries*, séparé du premier par le canal de Balancon, qui se traversait par le pont de *Notre Dame*, à l'embouchure de la grande fontaine dans la Meuse — enfin, celui de *Servizy*, où étaient alors les moulins domaniaux de Sathenay.

Alors, les maisons descendaient sur la Meuse, où les bourgeois avaient *hawé, nasses* et *étiquets*, sur l'about de leurs jardins.

Telle était la ville dont le comte *Thiébault II* avait fait la capitale de son *barrois du nord*, pays qui n'était point encore *mouvant* du monarque des Français.

Ce fut, pourtant, cette *question de mouvance* qui enleva Stenay à ses successeurs les *princes Lorrains*.

Stenay tomba, dès lors, aux mains d'un vainqueur orgueilleux et cupide, ce *prince de Condé*, si altier après la mort du *grand cardinal*, ce Condé qui amoindrit Stenay, chaque jour, sous son impérieuse dominance, quasi souveraine, dans le *Clermontois*.

Stenay (la ville et citadelle de), sous les derniers ducs de Lorraine, de 1617 à 1635.

L'entrepreneur Guiot Roussel.

Voici l'œuvre de maître *Guiot Roussel*, sur le modèle de la citadelle d'Anvers, sous la conduite de l'ingénieur *La Rose*, et sous la direction du baron d'*Esne, Simon de Pouilly*, maréchal du Barrois et gouverneur de Stenay.

Les *tours-portes* sont abattues. Trois ouvertures sont supprimées : celle de *Merville* — celle de la *Bouverie* — celle du *Mont*, près des moulins. Les murs de l'ancienne enceinte, que *Pontius de Sathanaco* avait assis, sur 16 pieds d'épaisseur, tom-

bent; ils sont remplacés par une simple chemise, lavée par l'eau courante de fossés continus, mais dont, désormais, l'entretien et la garde seront laissés à la charge et à la bourse des bourgeois. Autrefois, les comtes de Bar accordaient leur *salvement;* l'impôt n'était pas lourd (V. *Marville*, p. 1275)... c'était quelque cinquantaine de franchards de froment, à la mesure de *Bialmont*. Désormais ce sera une dépense, incessante, absorbant les revenus de la ville et les impôts, au par-dessus.

Les remparts de la citadelle sont réduits à 8 pieds d'épaisseur par *voie d'économie*, a-t-on dit? soit! c'était bien peu, pour la brutalité du canon!

Portes. Quatre portes restèrent : celle dite *Maillart*, aujourd'hui de *France*, au couchant — celle dite de *Servizy*, au nord — celle dite *Maurice*, aujourd'hui de *Bourgogne*, à l'est — celle dite de *Secours*, ou fausse porte de la citadelle, au sud... ses pied-droits sont encore debout : ajoutez celles de communication de la ville à la citadelle... six en tout conséquemment.

Les avant dernières fortifications furent ainsi établies :

Bastions. 1° Bastion de la *Sorcière*, au couchant, à droite de la porte *Maillart*... hélas, au temps de la ligue, sous l'abbatiat de Scholastique Gabrielle de *Livron-Bourbonne*, une pauvre vieille de Juvigny, *Jeannette Maldent*, femme de *Jean Cosson*, avait été, non pas *ardée*, mais *dépilée* (1), sur cet emplacement (sentence du 15 novembre 1596, (V. *Juvigny*, p. 1001); — 2° Bastion de *Saint François*, au nord-ouest; — 3° bastion de la *Pierre*, ou *Rochefort*, au nord; — 4° bastion de la *Clochette*, au nord-est, avec un ouvrage à corne; — 5° bastion de *Bouillon*, à l'est, à l'emplacement de l'ancien château de *Godefroid de Bouillon*; — 6° bastion de la *Bouverie*, avec un ouvrage à corne, à l'est-sud, entre la ville et la citadelle; — 7° bastion

(1) L'*épilement* judiciaire se faisait sur toutes les parties, voir même les plus secrètes, du corps. La sentence fut prononcée par le prévôt abbatial *Pierre de Garlache*... mais elle ne pouvait être accomplie que par l'exécuteur de Stenay.

d'*Esne*, au sud; — 8° bastion de *Pouilly*, au sud-ouest; — plus huit demi-lunes: celles: d'*Enghien*, entre les 1er et 2e bastions — de *Saint François*, entre 2 et 3 — de la *Pierre*, entre 3 et 4 — de la *Clochette*, entre 4 et 5 — de *Bouillon*, entre 5 et 6 — un pâté pour les poudrières — de *Pouilly*, entre 6 et 7 — de *France*, entre 7 et 8.

Une redoute était sur la rive droite de la Meuse, près du deuxième grand pont — une autre redoute s'élevait entre les deux déversoirs, au-dessous de la citadelle.

STENAY, capitale du Stenois,

sous le roi *Louis XIII* et sous le duc de Lorraine *Charles IV*.

(Suite de l'histoire de *Sathanay*, p. 1822 à 1866).

Septième période.

de 1633 à 1641.

§ 1er. Gouvernement provisoire — administration civile.

Le 4 juillet 1632, en vertu des traités de 1632, dits de *Vic* et de *Liverdun*, la place de *Stenay* avait été remise à la France. Le comte de Lambertye.

Simon de Pouilly, son gouverneur, en était sorti à la tête de la garnison lorraine, et le comte de *Lambertye* en avait pris possession provisoire, à titre de dépôt aux mains des Français. *Dun* et *Jametz* avaient subi le même sort; et, bien que *Charles IV* conservât encore une ombre de son autorité souveraine, la réunion du *Stenois* à la monarchie française était déjà un fait acquis.

A M. de Lambertye succéda *Louis de Béthune*, comte de *Charost*. Ce gouverneur arriva, à Stenay, en 1633; et, en 1634, le sieur de la *Tribarie* lui fut adjoint, comme lieutenant de roi. Le comte de Charost.

Les intérêts privés du duc restèrent aux mains de *Pierre de Macklot*, son fermier général, dont le frère *Ferry* était, par rachat, seigneur engagiste de la terre de *Baalon*. L'approbation

que le prince donna, le 14 janvier 1634, à cet engagement, fut le dernier acte de souveraineté qu'il fit à Stenay. Au mois de septembre suivant, le Parlement de Paris rendit le fameux arrêt qui déclarait la *maison de Lorraine criminelle de lèze majesté...* ordonnait la *réunion au domaine de France* de ses biens féodaux tenus, soit immédiatement, soit médiatement, de la couronne de France... et prononçait la confiscation de ses autres biens, mobiliers et immobiliers, sans rémission.

Prise de possession.

Le sieur de la *Nauve*, commissaire royal, après avoir, pour le Roi, pris possession de *Bar le duc* et de *Saint Mihiel*, les 30 septembre et 7 octobre, vint remplir la même formalité à Stenay. Le 6 novembre, il mit sa Majesté en possession, effective, en la personne de *René Pousset* son substitut du procureur général; il reçut les clefs de la citadelle de Stenay et de celle de Dun, des mains du comte de Charost... puis, il institua les officiers de justice, qu'il plaça sous le présidial de Sens et sous le ressort du parlement de Paris.

Ces formalités avaient été précédées de la suppress ion des place et gouvernement de *Villefranche*, dont les murs furent sapés, et démolis, complétement, pour le 9 octobre 1634.

Création du bailliage.

Alors, cette suppression augmentant l'importance de la position de Stenay, par son édit du 7 février 1635, le roi *Louis XIII* démembra, du bailliage et parlement de *Saint Mihiel*, les prévostés et châtellenies de *Stenay* et de *Dun*... des deux il créa un *bailliage*, à part, siégeant à *Stenay*, pour les appels d'icelui ressortir au *parlement de Metz*, qui enregistra cet édit, le 10 février suivant. Ce bailliage subsista jusqu'en 1677, époque à laquelle le prince de Condé l'absorba dans celui de *Clermont*.

Le premier bailli d'honneur fut le comte de *Charost*. Il eut, sous lui, *Robert de Henriet*, seigneur de *Sommerance*, comme lieutenant général et prévost, avec *René Pousset* comme substitut et *Jacques Arnouillet*, comme greffier. — Ceux-ci furent remplacés, en 1637, (sous le même prévôt *Robert de Henriet*) par *Claude Thiéry*, comme procureur du roi, et par *Jacques Adam*, comme greffier, avec *Simon de Mouzay*, seigneur en

partie de Pouilly et d'Inor, comme gruyer-receveur, et *Pierre de Circourt*, comme contrôleur.

Ce fut le comte de Charost qui fit construire l'*auditoire* du bailliage et de la prévosté (tel qu'on le voit encore), sur devis du 10 février 1635. Ce fut lui, aussi, qui réforma l'administration. Il prépara ainsi la lutte... du faible contre le fort... lutte de ce dévouement indomptable de la fidélité lorraine, laquelle ne s'éteignit que dans le sang des partisans de la maison de *Réné d'Anjou*. *Orne*, *Sorbey*, *Murvault*, *Villosnes*, et tant d'autres manoirs, qui virent les corps de leurs châtelains suspendus aux crénaux de leurs donjons, n'en ont point encore perdu le souvenir.

D'après les ordres du Roi, le nouveau gouverneur établit une *municipalité* nouvelle. Elle fut composée de : Jacq. *Adam*, comme maire, Thiéry *Godart*, comme lieutenant, et des sieurs de *Macklot* (1), P[re] *Thomas*, Jacq. *Godart*, *Heurotel*, *Masbourg*, et *Bourgeois*, comme eschevins (2). On supprima, alors, Municipalité.

---

(1) M. *Féry Macklot*, dit de *Coligny*, fut condamné, par contumace, à être pendu, par arrêt du 24 février 1638, pour avoir, de concert avec *Gilles Vincent* de Nepvant, tenté d'enlever la citadelle de Stenay, alors confiée au successeur de M. de Charost, *Thiébault de Saint Euruge* ; ses biens furent confisqués. *Thiébault* recueillit le bénéfice de cette confiscation et de plusieurs autres. — *Gilles Vincent* subit la hart.

Jean d'Herbemont de Charmois, *Jean de Chamisso-de Tige-de Brouenne*, seigneur de de la *Chapelle*, le sieur de *Pouilly* et beaucoup d'autres, poursuivis comme rebelles, furent impliqués, tour à tour, dans des poursuites criminelles, dont les nouvelles familles, parlementaires, prévotales, fiscales, toutes parvenues de cette époque, recueillirent les épaves à titre d'inféodations terriennes. — Il fallait bien que le zèle fût payé ! *vœ victis* ! — les exécuteurs de *Richelieu* ne mollissaient pas au regard des vaincus.

(2) Les mayeurs (électifs de six mois en six mois) avaient été :

Sous les derniers ducs de Bar :

Jehan Preignes, ou *Prény*, de 1332 à 1341 — *Preines*, dit *Marie*, 1338, 1346 — *Jehans Joffrois*, 1340 — *Thirions* le *Courtillier*, 1342

les *hommes huit*, et les *hommes quarante*, qui depuis 1633, se trouvaient réduits à *deux*.

Suppression des états.

Les trois états dits : *Clergé, Noblesse, Bourgeoisie*, de l'ancien comté, n'eurent plus, de *fait*, droit de délibération.

— *Pérignons* dit le *Cellerier*, 1343, 1348 — *Hussons* de *Montfaucon*, père d'*Aelis* épouse de *Jehans* du *Champy*, 1347 — *Giles Ancel*, fondateur de l'hospice *Saint Antoine*, 1349, 1350, 1351 — *Hussons* de *Nepvant*, 1350, 1351, 1354, 1355, 1360 — *Jehans Perinet*, 1355 — *Thomassins* li *rouche*, 1357, 1358 — *Collignons Blondelet*, 1358, 1359, 1360 — *Gérardins Jacquet*, 1361, 1362, 1364, 1365, 1370 — *Jehans Renadel*, 1362, 1372 — *Renaudins* li *Pelletier*, 1362, 1371 — *Gilles Chenault*, ou *Chenal*, 1366, 1368, 1369, 1371, 1372, 1373, 1378, 1379 — *Henris* de *Molins*, 1367, 1368 — *Willemins* li *Cellerier*, 1370, 1372, 1373, 1382, 1389, 1392, 1393 — *Jehans Perignon*, 1370, 1374, 1375, 1376, 1377, 1378, 1379, 1380, 1381, 1382, 1383, 1384, 1385, 1386, 1387, 1390, 1391, 1396, 1407, 1409 — *Colet* le *cellerier*, 1377, 1390, 1397, 1398, 1399, 1401, 1402, 1403, 1404, 1405, 1406, 1416 — *Hussons Jacquet*, 1380, 1381, 1387, 1396 — *Jehans Jacquet* le jeune, 1383, 1384, 1393, 1394, 1395, 1396, 1397, 1410 — *Richard Jacquet*, 1384, 1385, 1395 — *Jehans Dammorels*, 1399, 1400, 1401, 1407, 1408, 1410, 1411, 1412 — *Guiot Dammorel*, 1400 — *Jehans le cellerier*, 1402, 1403, 1412, 1413, 1414 — *Thierion Mariscot*, 1406, 1407, 1408, 1409 — *Jacomins Rochefort*, 1410 — *Jehans Jacquet*, 1413, 1414, 1415, 1416, 1417, 1418, 1419, 1420, 1421, 1422, 1423, 1424, 1425, 1428 — *Jehans le Pelletier*, 1415 — *Petit-Jehans Jeoffrois*, 1415, 1416 — *Wyardin* la *Mulle*, ou de *Lamouilly*, 1418, 1419 — *Jehans* le *Voulpisel*, 1425, 1426, 1427 *Jehans Bribotte*, 1426, 1429, 1430 — *Jehans Huart*, 1427, 1428, 1429.

Sous les ducs de Lorraine et de Bar.

Jehans Bribottier, 1431, 1432, 1433, 1434 — *Jehan Alisette*, 1434, 1435, 1436, 1437, 1442, 1443, 1444 — *Jehans Jacquet*, 1434 — *Guiot Dampmorel*, ou *Moral*, 1437, 1438 — *Gérard Lamoque*, 1438 — *Petit Jehans Jöffroy*, 1439, 1440 — *Colin Pluhuvel*, 1439, 1445, 1446, 1447, 1448 — *Thieron* le *Courtillier*, 1441, 1442, 1443, 1444 — *Colart Colinet*, 1449, 1466 (lacunes) — *Colart Aubertin*, 1431 (lacunes) — *Evrart Chesnart*, 1464 (lacunes) — *Jehans* le

Une fabrique de monnaie fut établie près l'Hôtel de ville, sous la direction de *Bernard de Casenave,* contrôleur et chef d'office du comte de Soissons.

A cette époque se place l'établissement de la maison des dames de l'*Annonciate céleste,* venues de Saint-Mihiel, sous la direction de *Marie Victoire de Frasnel,* chanoinesse de Courcelles. Cette dame s'adjoignit *Marie Paule de Mouzay-Circourt,* et,

---

Corvisy, 1483 (lacunes), 1495, (lacunes) — *Henris Amour,* 1491, 1492, 1494, 1500 — *Jehannot Briomseux,* ou *Brioleux,* 1493 — *Louis Chefeau,* 1501, 1502 — *Jehans Aubertin,* 1503, 1504, 1505 (lacune) — *Laurent* le *Tonnelier,* 1500, 1510 — *Giles* le *Rouchier,* 1511, 1512 (lacune) — *Colart* de *Bronelle,* 1519 1520 — *Jehans Camus* dit *Rogaux,* 1521, 1534, 1535, 1536, 1539, 1540 — *Martin Plateaux* ou *Platel,* 1522; 1523 (lacune) — *Jacques Amour;* 1533 — *Jean Thiéry,* dit du *Canon,* ou le *Canonier,* 1544 — *Henrion Thierion,* 1545, 1546, 1549 — *Colin Remy,* 1546 — *Brion Raulin,* 1549 (lacune) — *Jehan de Bar,* 1554 -- *Giles Noiret,* 1556 — *Pierron Taron,* 1556, 1557 — *Jehan Raulin,* 1558 — *Gilles Camus,* 1561 — *Ponsart Ponsin,* 1562 — *François Poncelet,* 1563, 1364 — *Nicolas Brion,* 1565, 1566 — *Jehan le Fabvier,* 1565 — *Jehan Thieriet,* ou *Thiéry,* 1566, 1567, 1568, 1569, 1570, 1571, 1572, 1573, 1574, 1575 — *Pierre Brigaud,* 1575 — *Guillaume Platel,* 1579, 1580 (lacune) — *Louis Godart,* 1587 (lacune) — *Jehannot le Roinusero,* 1592 (lacune) — *Jehan Lambert,* 1596 (lacune) — *Pierre Hazard,* autrement dit *du Case,* 1599, 1600, 1607, 1617 — *Pierre Marjollet,* 1601, 1602 — *Guiot Collay,* 1602, 1603, 1604 — *Husson Chantenel,* 1605, 1606 — *Jehan Goffinet,* 1610, 1611, 1612 — *Thevenin Floncel,* 1613 — *Richard Noel,* 1614 (lacune), 1642, 1643, 1645, 1646, 1647, 1648 — *Bon Thomas,* 1617, 1618, 1619, 1620, 1624, 1636 — *Jean Billardin,* 1621, 1622 — *Thiederic Godart,* 1623, 1637, 1638 — *Jean Floncel,* 1625, 1627 — *Jean Godart,* 1626, 1628, 1633 — *B. Hazard,* 1629, 1630, 1631, 1632 — *Jean Floncel* le jeune, 1632 — *Pierre Bourgeois,* 1634 — *Jacques Adam,* 1635, premier nommé sous l'administration française. — *Sébastien Le Roi,* 1639, 1640, 1641, 1650, 1653, sous le prince de Condé. — *Jean des Crantier,* 1644 — *Jean d'Othe,* 1651, 1654 — *Jean Baptiste Robinet,* 1653 (V. art. *Cléry* et *Dun,* p. 586).

ayant recruté d'autres religieuses, elles achetèrent, le 17 mai 1634, la maison de refuge des *moines de Belval*, ensemble l'*église* dite des *Minimes*, celle que ceux-ci avaient fait construire en 1624, et qui existait encore à la révolution de 1789.

Stenay était calme à l'intérieur : mais les fureurs de la guerre, suivies de la peste et de la famine, se déchaînaient aux alentours ; — en 1625, 10,000 victimes avaient succombé, en moins de 5 mois, à ce dernier fléau. Les *bordes* nombreuses, établies aux portes de la ville, témoignèrent de la longue persistance de cette affreuse maladie dans notre contrée.

§ 2. Gouvernement militaire de Stenay. Dernières fortifications.

Le nouveau boulevart.

L'importance, toujours croissante, de *Stenay*, comme position militaire, alors que *Dampvillers, Marville, Chauvancy, La Ferté, Ivoix*, étaient aux mains des *Austro-espagnols*... alors que *Montmédy* se hérissait de bastions inexpugnables, sous les *d'Allamont*... alors, surtout, que la fidélité lorraine, aux abois, tendait la main aux *Croates*, aux *Polaques*, aux *Hongrois*, soudoyés par l'Autriche, au profit de la cause désespérée de *Charles IV*... alors qu'elle fermait ses châteaux à l'occupation française, et qu'elle ouvrait les campagnes aux bandes armées... cette importance de Stenay fixa enfin l'attention du ministère *Richelieu* sur ce poste avancé.

Louis XIII ordonna qu'on mit la place en état de défense ; aussitôt le duc de *Charost*, *Louis de Bethune*, activa les travaux.

Au couchant, on reconstruisit à neuf la *porte de France ;* on y plaça le grand écusson de *France et de Navare*, supporté par le *lion ardennais*, en mémoire du *héros des croisades*, premier érecteur du fort primitif (le bastion de *Bouillon*)... derrière, et en dedans de cette porte, fut gravé l'écu du *cardinal ministre*.

L'entrepreneur Dubois.

Entre cette porte et la citadelle fut construite une demi-lune, dans l'endroit appelé l'*Isle Pochamp ;* elle reçut le nom de

Richelieu. On répara celle qui couvrait la porte de France, à la sortie de laquelle, au-dessous des moulins, on construisit, en bois, le *Pont rouge*. On travailla au bastion d'*Esnes*, qui reçut le nom de *Bethune*; puis à celui de *Pouilly*, qui devint le bastion de *France.* On éleva un pâté au *gay salin*, entre la ville et la citadelle, au levant, à côté de l'ouvrage à corne, c'est-à-dire entre le bastion de *Bouillon* et celui de la *Bouverie.*

L'entrepreneur de ces travaux se nommait *Dubois*. Ils furent continués de 1631 à 1644, par le maréchal de camp *François de Thiébault*, seigneur de *Saint Euruge*, qui avait succédé à M. de *Charost-Bethune* au gouvernement des places de *Stenay*, *Dun* et *Jametz*, et par son gendre *Nicolas d'Anglure*, comte de *Bourlemont*, marquis de *Buzancy*. Ils se continuèrent en 1644, alors que le duc d'*Enghien* obtint le département de Champagne et le gouvernement de Stenay, et encore quand le commandement de la place fut donné au marquis *de Nogent et de la Moussaye*, avec titre de grand bailli et de grand gruyer, ayant le *comte de Champagne* pour lieutenant de roi. Ils se complétèrent, en 1645, par la construction de la *grosse redoute* de l'*allée des Ornes*, et par la réparation d'une demi-lune, à côté du bastion de la *Sorcière*, laquelle prit alors le nom d'*Enghien*; enfin des redoutes furent élevées, tout le long de la Meuse, à *Pouilly*, *Inor*, *Martincourt*, *Wiseppe*, *Villefranche*, *Sassey*, etc.

Ce fut devant ce corps de place (1), bientôt livré par *Turenne*

---

(1) Dernières fortifications, démolies en 1689 (V. le plan de 1670, au musée impérial de Versailles).

1. Bastion de *Bourlemont*, ci-devant de la *Sorcière* et de l'*Estrapade*; — 2. *id.* de *Saint François*; — 3. *id.* de la *Grille*, ci-devant de *Pierre*, ou *Rochefort*; — 4. *id.* de la *Clochette*, ci-devant du *Puits*; — 5. *id.* de la *Reine de Hongrie*, ci-devant de *Bouillon*; — 6. *id.* de *Saint Louis*, ci-devant de la *Bouverie*; — 7. *id.* de *Fabert*, entre ceux de *Saint Louis* et de *Bethune*; — 8. *id.* de *Bethune*, ci-devant d'*Esnes* ou de *Mouza*, avec ouvrage à corne; — 9. *id.* de *France*, ci-de-

à l'Espagne, et occupé par le baron de *Beer*, gouverneur de Montmédy, en 1652, puis par le sieur de *Collebrand* et par le comte de *Chamilly*, en 1653, que se présenta *Fabert*, le 20 juin 1654, au nom du *Roi de France*, lequel, au sortir de son sacre, arrivé à la tranchée le 27, avait voulu y débuter dans cette carrière sanglante de conquêtes, qui, aux jours glorieux de son règne, lui valurent le nom de *Grand Roi*.

(V. plus loin la capitulation de Stenay, du 5 août 1654.)

Huitième période.

Cession définitive de *Stenay* à la France, 1641 — Paix de *Munster*; — Réunion de l'*Alsace* et des *Trois Evêchés*; — Donation au prince de *Condé*, 1648; — Occupation espagnole et reprise de Stenay, 1654.

Reprise de possession.

En 1641, le 4 avril, en vertu du traité de *Saint Germain* du 7 mars, ratifié à Bar, par le duc *Charles IV*, le 21 avril, Stenay fut remis au marquis de *Sourdis*, qui en prit militairement possession, au nom de son souverain. Le monarque confirma le bailliage créé en 1635, et il plaça le Stenois dans son gouvernement de Champagne, sous le ressort du Parlement de Paris; il lui maintint, néanmoins, les lois, usages, et *coutume* dite *de Sathenay*.

Etats-major français.

Le *grand Condé* en devient gouverneur en 1645 : il délègue ses fonctions à *François de Gouyon*, marquis de la *Moussaye*

---

vant de *Pouilly*; — 10. *id.* de *Richelieu*, entre la porte de France et la citadelle. — 11. Demi-lune de *France*, devant la porte de ce nom; — 12. *id.* de *Servizy*, entre les 2e et 3e bastions, au devant des Minimes; — 13. *id.* de la *Grille*, entre les 3e et 4e; — 14. de *Bourgogne*; — 15. *id.* de la *Moussaye*, entre les 6e et 7e; — 16. *id.* du *Pâté*, entre les 7e et 8e; — 17 et 18. *id.* de la *Poudrerie* et de *Villefranche*, entre les 8e et 9e; — 19. terrain de l'*Esplanade*, devant l'entrée de la citadelle; — 20. Redoute du *Moulin*; plus celle sur la rive droite, près du 2e grand pont.

et de *Nogent*, bailli-grand gruyer, avec *Nicolas Bouton*, comte de *Chamilly*, comme lieutenant de roi, et *Antoine de Melon*, seigneur de *Beaufort*, comme major de place — N. de *Saint Amand*, comme aide-major — N. de *Rochefault*, comme capitaine des portes — Jean *Merault ;* puis Jean *Croisilles*, puis François de *Madrid*, puis Jean de *la Casseigne*, seigneur de *Saint Laurent ;* puis Robert *Jeannot*, prévôt de *Dun ;* puis François *Baillet*, seigneur de *Jubécourt* et *Wraincourt ;* puis François *Maret* de *la Loge ;* puis Jean Baptiste *Dagron de Grandville ;* puis *d'Agron de Saint André ;* puis le sire de *Préfontaine* (1), comme intendants généraux des finances — Claude *Limosin*, ensuite Nicolas *Carmouche* comme fermier général.

La prévosté resta composée de *Robert de Henriet* de la *Vallée*, sire de *Sommerance*, comme lieutenant général-prévôt, avec *Jean Vernusson*, comme lieutenant-prévôt — *Jacques Adam*, comme substitut — *Jacques Arnouillet* et *Nicolas Watrin*, comme greffier. Cette justice eut bientôt de la besogne : Prévôté.

Des complots espagnols se trament pour enlever Stenay à la France. *Jean Leliepvre, Bon d'Haulcourt, Nicolas Saulhignon, Jean Bourgeois* subissent la hart, en expiation de leurs trames déjouées par la vigilance du gouverneur français.

Arrivent les troubles de la *Fronde ;* le *prince de Condé*, mécontent de la Cour, livre Stenay aux Espagnols — puis il fait sa paix avec le ministre ; mais *Chamilly* reste dans Stenay, qu'il veut conserver à son chef (le prince de Condé), et *Mazarin* sent l'importance de l'arracher aux Autrichiens.

---

(1) Intendants royaux : en 1636, N. *Lefebvre* — 1637, N. de *Villarceaux* — 1641, J. de *Mérault* — 1644, N. de *Croisilles* — 1658, N. *Morel* — 1663, N. d'*Herbigny* — 1666, L. de *Machault* — 1671, N. de *Choisy* — 1672, N. de *Caumartin* — 1678, N. de *Miroménil* — 1681, N. de *Madrid* — 1681, N. *Bazin* — 1688, N. de *Malézieux* — 1689, N. J. *Martinet du Jardinet* — 1691, J. Et. *Turgot* — 1695, F. *Thiéry* — 1700, N. de *Contest* — 1716, N. de *Harlay* — 1721, N. de *Creil* — 1754, N. de *Caumartin* — 1756, N. de *Bernage*.

Le maréchal *Fabert* reçoit donc ordre de réduire les rebelles.

Les régiments de : *Gardes françaises* — *gardes Suisses* — *gardes Mazarin* — *Cardinal-cavaliers* — *Aumont*, allemand, cavalerie — *Uxelles*, infanterie — *Nieper*, irlandais, infanterie — *Joyeuse*, cavalerie — *Mancini*, cavalerie — *Bougy*, cavalerie — *Fabert*, cavalerie — trois compagnies des *gardes* — *Espiez*, cavalerie — la *Luzerne*, cavalerie — *Bourlemont*, cavalerie — *Grandpré*, infanterie — *Musery*, irlandais, infanterie — *Bauda* et *Roncherolles*, irlandais, infanterie — la *Meilleraie*, marine, infanterie — *Bourlemont*, infanterie — *Grandpré*, cavalerie — *Limousin*, infanterie — *Bretagne*, infanterie — garnison de *Sedan*, infanterie — cavalerie des places de *Dampvillers*, *Jametz*, *Thionville* — infanterie des garnisons de *Jametz*, de *Mouzon*, de *Verdun* — parc d'artillerie formidable et 14 pièces de canon.

Voilà les forces qui, à partir du 20 juin 1654, se développèrent autour de Stenay.

Le comte de *Grandpré* dressa ses tentes à *Saint Lambert*, près de *Truix*, au-dessus de *Servisy;* le maréchal d'*Hocquincourt* établit son quartier général en avant de *Laneuville;* ils communiquent entre eux par une redoute, au *pont des Arches* des anciens moulins, et par un pont de bateaux ; le quartier du *Roi* et celui du *Cardinal* sont placés au sud, entre *Mouzay* et la citadelle, et, par la redoute de *Wiseppe*, ce quartier se relie, à l'ouest et à l'est, aux *chaussées* de tous les points de l'horizon — *Fabert* est à Mouzay.

Puis le jeune monarque arrive, précédé des *gardes-cardinal* ; — il débouche du *Dieulet*, le 27 juin, venant de *Mouzon*, avec *Mazarin*, par le fond de *Sainte Marie;* il visite les tranchées, le même jour — le 9, attaque, contre la grande corne de la citadelle — attaques sur attaques — mines, contre mines, pendant un laps de 50 jours.

Vauban, tout jeune encore, était à ce siége, qui fut un de ses débuts. Le Roi, pendant les attaques, se tenait sur les hauteurs du *Harwy*, du côté de la *Croix le grand maître*, vers *Mouzay;* puis il se logea à *Laneuville*, à partir du 22 juillet.

Enfin, les assiégés capitulèrent. Tous les officiers supérieurs de la défense : *Chamilly* père et fils — *Colbrand* — de *Castro* — le lieutenant-colonel *Gelhay* — le capitaine *Ryant* — le sieur de *Rochefault*... étaient blessés grièvement, ou avaient péris. La plupart de ces victimes furent enterrées dans la nef ou au parvis de l'église Saint Grégoire de Stenay.

On a dit à l'art. *Dun*, p. 509, comment Louis II de *Bourbon*, duc d'*Enghien*, devint, en 1648, donataire de *Stenay*, *Dun*, *Jametz*, *Clermont*, *Varennes* et les *Montignons*, en tous droits de *propriété* et *justice*, sous la simple réserve des droits *régaliens*, de *ressort*, et de *souveraineté*, et sauf appellations au parlement de Paris. A partir de ce moment, ce fut lui, ou les Condé ses successeurs, qui instituèrent les officiers de judicature, de finance, et d'administration municipale.

Le Roi pourvut aux commandements militaires. Voici la liste de ces officiers (1).

---

(1) Avant la démolition de la citadelle, en 1689 :

1654, Nicolas d'*Anglure*, comte de *Bourlemont*, marquis de *Buzancy*, baron de *Rimaucourt* et de *Saint Euruge*, gouverneur, bailli, grand-gruyer, grand-maître des eaux et forêts; — 1655, Claude de *Manimont*, ex-gouverneur de *Jametz* — Louis du *Bellay*, baron de *Chevigny*, seigneur de *Congy*, lieutenant de roi : il était époux d'Anne d'*Anglure* de *Bourlemont* — Antoine de *Mellon*, de Beaufort, major; — 1658, le sieur *David*, *idem*; — 1662, N. de *Saint Amand*, major de la citadelle; — 1671, François de *Sommade*, id.; — 1677, P^re de *Fabry* de la *Perrière*, époux d'Hélène *Willaume*; — 1682, Antoine de *Mellon* fils, *idem*; — 1684, Philippe de *Giraud*, dit de *Giradcourt*, major et capitaine des portes, époux de Françoise *Thouvenin*; — Edme Coquin de *la Brétonnière*, aide-major, époux de Catherine *Simonnart*; — Pierre *Collignon*, capitaine-enseigne — N. *Richer*, ingénieur.

Après la démolition : 1690, Jules de *Joyeuse*, comte de *Grandpré*, gouverneur honoraire; — 1691, Philippe de *Giraud*, commandant; — 1702, Louis Philippe de *Congnaux*, seigneur de *Saint Michel* de la *grande Chalande*, commandant; il était époux de Louise *Viart* de *Villette*; — 1707, Jacq. de *Rossières*, commandant, époux de Barbe de *Doncourt* de *Pouilly*; — 1734, Alexandre *Le Hantier*, seigneur de la

La prévôté de Stenay et ses officiers.

Prévôté bailliagère.

Après la ratification, en 1661, des traités de 1641 et 1644, relatifs au *Clermontois* et prévostés y annexées, le *grand Condé* entra en possession de son apanage. Il nomma les juges, les administrateurs... vendit les charges de finance... afferma les domaines... leva de lourds impôts... donna des annoblissements; la maréchaussée et les forestiers prirent sa livrée. C'était comme un souverain au petit pied, *taillant sa gente corvéable à merci.* Cet état de chose dura 150 ans en la personne de ses successeurs de la branche cadette de la maison de Bourbon, jusqu'à ce que le don de Louis XIV eut été annulé par le décret de l'*assemblée nationale constituante* du 15 mars 1791.

En attendant que le prince y eut pourvu, par de nouveaux choix, *motu proprio,* le bailliage et la prévosté étaient restés composés comme en 1635.

Officiers prévotaux.

En 1657, le lieutenant général prévôt *Robert de Henriet de* la *Vallée de Sommerance,* époux d'Ester de *Bourneaux,* avait fait accepter sa démission en faveur de *Robert II* son fils — en 1672, *François Thiéry* obtint la survivance du procureur général fiscal *Claude Thiéry.* — *Philbert des Barrières* devint lieutenant du prévôt. — Nicolas Joseph *Martinet,* dit *du Jardinet,* seigneur du *Chesnois* et de *Luzy,* devint prévôt, après *Robert de Henriet* fils. Il était gruyer depuis 1664, et receveur des domaines depuis 1658. — *Claude Thiéry,* seigneur de *Franchecourt,* à Luzy, en 1669, devint procureur fiscal de son altesse et garde-scel, en 1670. — Alors *Guillaume Georges*

Bizières de *Glatigny,* commandant; — 1751, J. Franç. Valère de *Saint Julien,* seigneur de *Serijou, Fenondailles,* commandant; il était époux de Marie Jeanne d'*O-Bryan d'O-Connel*; — 1761, N. de *Roncherolles,* gouverneur honoraire — Jean Baptiste *Chaussierque* de *Bord de Mezera,* commandant; — 1763, Nicolas de *Milly,* aide-major, commandant des portes. Il vit tomber les murs de la place de Stenay.

époux de Barbe *Braucourt* devint prévôt-gruyer. — En 1674, *Pierre Georges*, remplaça *Guillaume* son père, comme prévôt et maître particulier — *Husson Gérard* remplaça *Thiéry* comme fiscal.

Le bailliage ayant été supprimé en 1677, *Guillaume Georges* reprit ses fonctions de prévôt, à la mort de *Pierre* son fils; *Husson Gérard* resta fiscal — en 1690, *Gabriel Mothelet* devint prévôt-maître particulier avec *Claude Crétot* pour lieutenant, et *Claude Gérard*, dit de la *Court* de Mouzay, époux de D^lle de *Lapierre-Chamoy*, remplaça *Husson* son père, aux fonctions du ministère public et de la fiscalité. — *Claude Crétot*, époux de Barbe *Baudelot*, devint prévôt au lieu et place de *Mothelet*. Il eut *J. B. Guiot-Gobert*, sire de *Villy* pour lieutenant (V. *La Court* de *Mouzay*, p. 1513). — *Charles Robert Carré*, époux de Marg. *Dupré*, remplaça Crétot au siége de la prévosté et de la maîtrise; il est la souche des *Carré* de Varennes. — *Gabriel Mothelet* n° 11, devint procureur fiscal, après son père, et fut remplacé par *Etienne Vassé* époux de M. Françoise *Michel*. Après avoir été lieutenant-prévôt au lieu et place de *Guiot-Gobert*, *J. François Dupré*, époux de Marg. *Jolly*, fut remplacé par Charles *Lecomte*, puis par *Christophe Alexandre Carré*, comme maître particulier, et celui-ci le fut par *Charles Robert Carré* son père, lequel resta prévôt jusqu'à son remplacement par *Robert Joseph de Clèves*. — Quant à *Etienne Vassé*, il transmit ses fonctions de procureur fiscal à *Etienne Gabriel Vassé* son fils, qui fut époux de J. M. *Gault de Grandmaison* — Enfin *Jean Grégoire Denain*... (celui qui colligea les annales de Stenay sur les notes d'*Antonin Jactel* et de *J. B. Jactel*).... M. Denain fut le dernier lieutenant de la prévôté, sous le dernier prévôt M. *Carré*, qui, de nos jours, mourut juge de paix à Varennes, chef d'une nombreuse famille et entouré de l'estime et de la vénération de ses contemporains.

M. Vassé fut un de nos premiers sous-inspecteurs forestiers.

Tombé en ferme, dès les premiers temps de l'administration princière, le greffe du bailliage et de la prévosté fut occupé, successivement, par : Jean *Leclerc* — Guillaume *Georges* —

N. *Watrin* — N. *Gillet* — Augustin *Vercheval* — N. *Brahut* — 1751, *J.* N. *Gérard-Huon.*

L'administration municipale eut pour chefs, à partir de la dominance des Condé, les plus anciennes familles de la bourgeoisie de Stenay, dont la plupart furent annoblies; en voici la liste (1) :

---

(1) J. B. *Robinet*, 1653, 1672, 1673 — Jean d'*Othe*, 1654, 1659, 1663, 1664, 1666, 1667, 1668 — Julien *Floncel*, 1655, 1669, 1675 — Thomas d'*Othe*, 1656, 1658 — Pierre *Collignon*, 1657, 1658, 1664, 1665, 1666, 1668, 1669, 1670, 1671, 1674 — Jean de *Launois*, 1658, 1681, 1686, 1690, 1695, 1696, 1702, 1704 — Louis *Louis*, 1659 — Jacques *Jacquemet*, 1660, 1662, 1678 — Ancelme *Mariet*, 1660, 1661, 1662, 1667, 1673, 1675, 1678, 1685 — Colson *Manart*, 1661, 1680 — Guillaume *Guiot*, 1663, 1674 — Pierre *Regnault*, 1665 — Jacques *Anthoine*, 1670 — Guillaume *Georges*, 1671, 1672 — Antoine *Jactel*, 1676, 1677 — Jean *Adrian*, 1676 — Jean le *Thuilier*, 1677 — Rodrique *Lambottin*, 1679, 1680, 1681, 1682, 1683, 1684, 1687, 1690, 1691, 1694, 1696, 1697, 1699, 1700 — Antoine *Mezay*, 1679 — Jean *Martin*, 1682, 1688 — Didion *Mondon*, 1683, 1684, 1693 — Jacques *Cointin*, 1685, 1686, 1687, 1689, 1691, 1692, 1694 — Gilles *Vernusson*, 1688 — Jacques *Ponsin*, 1689 — Nicolas *Jacques*, 1692 — Pierre *Collignon*, 1693 — Louis *Raussin*, 1695, 1701, 1703, 1707 — Jean *Leroy*, 1697, 1698, 1700, 1706 — Nicolas *Raulet*, 1698, 1699 — Jean *Lefebvre*, 1701, 1702, 1704, 1706, 1709, 1718 à 1722, 1729, 1730 — Jean *Mary*, 1703, — Louis *Raulin*, 1705 — François des *Barrières*, 1705 — Claude *Gault*, dit de *Grandmaison*, 1707, 1708, 1710, 1714, 1724 — Pierre *Simonnard*, 1708, 1709, 1711 — Robert *Lambottin*, 1710, 1712, 1713 — Massin *Saubert*, 1711, 1712, 1715, 1716, 1217, 1723, 1738, 1741, 1745, 1746, 1747, 1748, 1749, 1750 — François *Michel*, (de Varennes, auteur des *Michel* de Jametz et de Marville?), 1713, 1727, 1728, 1731, 1740 — Pierre *Ponsin*, 1714 — Gérard *Minet*, 1715, 1718 à 1722, 1724 — Henry *Habrant*, 1716 — Albert *Mary*, 1717 — J. François *des Barrières*, 1723, 1726, 1732, 1736, 1737, 1739 — Jacques *Gratien*, 1725, 1726, 1728 — Pierre *Genty*, 1725, 1726, 1735 — Louis *Henrion*, 1729, 1734 — Laurent *Merindet*, 1730 — J. B. *Simonnard*, de 1731, à 1743 — Evrard *Jacob*, 1743, 1744 — Henry *Baillart*, 1742 — Henry *Collet*, de 1744, à 1750.

Nota. Ici la liste est interrompue........... (V. plus loin).

STENAY (la commune de). Canton de Stenay.

Ville sous les 28° 13m de longitude, 48° 53m de latitude : à la croisière de six grandes voies de communication (1) Sur la rive droite de la Meuse.

Ecarts : *Heurtebise*, p. 843 — le faubourg de *Servizy*, p. 308 — les *étangs de Baalon* p. 100 — la *Forge* et la *Fonderie* — le *Chesnois de la Jardinette*, p. 370 — *Saint Lambert* — *Truix* p. 309.

Cette ville est traversée par deux routes impériales : celle n° 64 de *Neufchâteau* à *Mézières*, et celle n° 47 de *Vouziers* à *Longuion*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton	0 myr.	0 kil.
	arrondissement	1	5
	département	8	2

Orientation, par rapport à Montmédy, O. 1/4 O. S.

1755; J.F. *Drappier* de *Marloy*, époux de *A. Ursule Simonard-Freymuth* — 1761, Pre *Leliepvre*, époux de *Louise Avet* — 1767, *Drappier de Marloy* — 1772, Nicolas *Villaire*, époux de *Françoise Fralon* — 1779, *Vincent Gratien*, époux de *Jeanne Marguerite Avet* — 1780, Jean Grégoire *Denain*, époux de N. de *Clèves-Desavaux*, fille du dernier prévôt de Stenay — 1788, Pre Joseph *Fontaine*, époux de *Jeanne Marie Limousin*.

Les maires, devenus royaux, étaient pourvus, en titre d'office. Ce titre, accompagné de celui de conseiller du roi, conduisait presque toujours à l'annoblissement.

La liste échevinale, dont l'auteur a copie, pour près de trois siècles, fournit des notions précieuses sur un grand nombre de familles, encore existantes, dont la noblesse n'a pas d'autre origine que leurs fonctions dans les emplois de robe, dans les finances, ou dans les corps municipaux de ce temps.

(1) De *Stenay* à *Montmédy* — de *Stenay* à *Jametz* — de *Stenay* à *Beaumont* — de *Stenay* à *Buzancy* — de *Stenay* à *Mouzon* — de *Stenay* à *Dun*.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 198 à 301 m.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie

1° Etage jurassique *inférieur;* formation *oolithique* de la cinquième époque onthologique — calcaire *gris oolithique;* — 2° Etage jurassique *moyen;* formation dite *coralienne* — *oxford-clay inférieur* — terre à tuiles et à poterie. — 3° Alluvions *anciennes;* minerai de fer, à la surface et dans les fentes du calcaire oolithique, sur le plateau d'*Hurtebise;* — 4° alluvions *modernes*, graviers.

Dates des chartes d'affranchissement ; 1232, 1323.

Population.

D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : 4,000 âmes et plus; — d'après le recensement de 1836, 3,140 habitants; — en 1846, 3,390 h. — en 1856, 3,142 h.

Tenue des registres.

D'après les archives communales, à partir de 1649, avec quelques lacunes — judiciaires.... 1673, série complète.

Territoire.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1829, 2,731 h. 86 a. 56 c.

Nombre des maisons : 470.

Jardins et chènevières....	39 h.	73 a.	10 c.
Prés et pâtures fauchables	750	75	67
Terres labourables................	1528	81	56
Vignes.........................	1	12	67
Bois............................	250	76	00
Landes et friches, carrières et minières, étangs et routoirs................	48	74	20
Superficie non imposable............	111	93	36

Usines : une *forge* avec *fonderie* — deux *moulins*, deux *tuileries*, quatre *brasseries*, une *tannerie*, deux *magasins* à fourrages, deux *bains*.

---

(1) Voir la *Statist. géolog.* de A. Buvignier, p. 73, 75, 78, 79, 97, 101, 103, 143, 171, 197, 211, 220, 221, 312, 314, 317, 528, 564, 629

Revenu net imposable : 116,397 fr.

Bois, 248 h. 84 a., aux cantons dits la *Haye*, le *Dieulet*, le *Pélerin*. — Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues. **Biens communaux.**

Valeur approximative des terrains communaux : 227,558 fr. 50 centimes.

L'impôt foncier a été assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.*, 14 fr. 40 ; — *Prés*, 60 fr.; — *vignes*, 40 fr. — *Bois*, 17 fr.; — *Jardins et chèn.*, 70 fr.; — *Friches*, 0,50 c. **Not. agricoles.**

Ces bases sont inférieures, quant aux terres, à celles de *Cesse*, *Laneuville*, *Mouzay*, *Nepvant*, *Pouilly ;* elles sont égales aux cotes de *Lamouilly* et de *Luzy*; elles sont supérieures à celles des autres communes. Les prés sont inférieurs à ceux d'*Inor*, *Nepvant*, *Olizy*, *Pouilly;* ils sont égaux en produit à ceux de *Cesse*, de *Lamouilly*, de *Wiseppe;* ils sont supérieurs à ceux des autres communes du canton.

L'établissement métallurgique de Stenay remonte à 1773. (1) En 1852, il se composait de deux hauts fourneaux, de six feux d'affinerie, de six foyers de chaufferie, de deux fours à reverbère, etc. Les hauts fourneaux traîtaient le minerai à l'air froid, ou à l'air chaud, en employant un mélange de charbon et de bois, torrifié à l'air chaud. L'affinage de la fonte, pour la fabrication du gros fer, s'opérait au charbon de bois, par la méthode comtoise. L'étirage avait lieu au marteau ; — puis l'affinage s'est fait au moyen de la houille, par la méthode champenoise — puis, enfin, par la méthode anglaise, avec étirage aux cylindres. L'élaboration du gros fer s'est sous divisée en fabrication du petit fer au martinet et au laminoir, et en fabrication du fer fendu pour la clouterie et la tréfilerie. **Notions industrielles.**

Toutes ces améliorations ont été le fruit du labeur incessant de M. *Lallemand-Marchal*, fils de l'ancien député de la Meuse, en 1831. Cet honorable industriel a laissé à M. *Rivard*, époux de sa fille unique, avec ses grands biens et ses usines, le plus glo-

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 654 et suiv.

rieux des héritages, celui d'un nom devenu proverbial pour sa loyauté.

M. Cochon. Célébrité culinaire, pour les *biscuits*, façon de Rheims perfectionnée.

Administration municipale. De 1793 à 1800, Thomas *Guiche* — Jean *Bernier* — Eugène *Camet* — Louis *Lambert* — Thomas *Henry* — François *Desprez*. Noms des maires : en l'an 9, Franç. *Desprez;* — en l'an 11, Franç. *Guichard*, puis Thomas *Guiche;* — 1815, Alexandre d'*Anthouard;* — 1818, Eug. Franç. Xav. Adolp. *Genty de la Borderie;* — 1820, J. B. *Hodez;* — 1826, Jacq. *Rossignon;* — J. B. *Ravigneaux;* — 1834, M. Jos. Valeric *Guichard;* — 1836, Edouard, baron de *Landre;* — 1842, J. M. Victor *Jodin*, par intérim; — 1846, J. B. Nic. Joseph *Mangin;* — 1848, J. B. Aug. Adolphe *Drappier*, encore en fonctions.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel Diocèse de *Trèves;* ancienne chrétienté des Wales de l'*Evodiensis;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (1); — doyenné de *Saint Georges* d'Yvoy (2); décannat Wallon impignoré aux évêques de Trèves, dans leurs luttes avec ceux de Rheims et de Liége; — cure de *Saint Grégoire le grand*, de Sathenay; — annexes et dessertes : celles de *Martincourt* et de *Servizy;* — abbaye collatrice : celle de *Gorze;* — prieuré : celui de *Saint Dagobert*, de la fondation de Charles le chauve; — hermitage de : *idem*, au lieu dit *Gorzias*, dans le *Meurtel* de Charmois; — oratoire primitif : celui de *Saint Remy*, dans la *villa* des rois d'*Austrasie;* — église matriculaire : celle de *Saint Maurice* de la légion Thébaine; — chapelles de : V. les fondations indiquées ci-après.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Arrancy*, page 50). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *Baalon*, page 110).

Noms des patrons : *Saint Remy, Saint Maurice, Saint Dagobert, Saint Grégoire, Saint Lambert.*

Epoque d'érection de l'église : de l'an 1150 à 1228. — reconstruction en l'an 1821.

Noms des anciens curés; le plus anciennement connus : Clergé.

Antérieurement à l'ordre actuel : de 1080 à 1100, *Hugues;* — de 1102 à 1124, *Lambert*, fils du précédent; — 1320, Jean de *Maingny;* — de 1366 à 1418, Jean *Robinet;* — 1425, Thomas *Lamzel;* — de 1491 à 1499, Franç. *Bracquemer*, ou *Braconnier;* — 1526, Nic. Pierre *Hutin;* — de 1568 à 1571, Jean *Hauldier;* — 1580, Franç. *Holdier;* — 1613, N. Le *Sonon;* — 1617, N. *Pognon;* — 1619, S. de *Laneuville;* — de 1634 à 1679, Jehan *Floncel;* — 1638, Gérard *Ourier*, par intérim ; — 1679, Guillaume Martin *Gentil;* — 1681, N. Joseph *Martinet* du *Jardinet;* — 1737, N. Louis de *Laporte;* — J. B. *Bouquier;* — Franç. André *Henrion* — Charles Théodore *Maire* — Jean Bapt. *Macquet*, jusqu'à la Révolution. Les derniers vicaires se nommait : *Nicolas — Leroy — Franclet — Gaude — de Nyret — Gérard — Delfosse — Bellet.*

Sous l'ordre actuel : MM. *Maudru*, ancien évêque constitutionnel de Saint Dié ; — *Lombasle — Legendre.*

M. *Maudru* (Jean Antoine), curé d'*Edoile* dans les Vosges, fils d'un maître d'école du village d'*Adom*, fut élu évêque pour sa bienfaisance inépuisable. Il vécut pauvre et il mourut pauvre ; car il se dépouillait de tout pour les indigents.

M. *Lombasle*, de Sivry sur Meuse, était un prêtre de l'*ancienne roche*, pour la pureté des principes, et pour les manières distinguées. Il était gai, affable et spirituel, autant que bon.

M. le grand vicaire *Martin* sort de cette source vive et pure de la science unie à la piété.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des comtes d'*Ardenne-Bouillon* — vouerie de ceux de *Bar* et *Chiny;* — patronage, à la collation des abbés de *Gorze;* — dixmage, au profit du prieuré de *Saint Dagobert;* — Ordre temporel.

entretien du chœur et et des bâtiments, à la charge des prieurs pour les grosses œuvres; débats scandaleux à ce sujet.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Vermand*, puis de *Verdun;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie* — empire *Germanique*, sur les limites litigieuses de la Neustrie champenoise; — ancien *pagus* de l'*Astenensis*, au comté de l'*Evodiensis;* — comté de *Bar;* puis de *Stenay;* puis de *Clermont;* — marquisat de *Pont à Mousson;* — duché de *Bar* (Barrois mouvant); puis de *Lorraine;* puis du *Clermontois;* — haute justice du prince suzerain; — fiefs et arrières-fiefs : très-nombreux, tant dans la ville que dehors.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Sathenay*, calquée sur celle de *Beaumont*.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides... le boisseau, la pièce et la pinte de *Bar;* — pour les bois... *Bar* ancien; — pour les terres... *Bar-Grandpré* et l'*Argonne*.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 p.; la perche étant de 19 pieds 3 p. 9 lig., pour les terres, et de 17 pieds 6 p. 8 lig. pour les bois.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel* (V. *G.* *C*[er] de France, t. II, page 1045. Réformat. de 1598); — assises des *hommes de fief* de la châtellenie et des trois états, clergé, noblesse et *hommes quarante;* — Cour supérieure de *Sathenay*, transférée à Saint Mihiel; puis le parlement de *Metz;* puis celui de *Paris;* — ancien bailliage de *Stenay* et *Dun;* puis de *Clermont*, siégeant à Varennes; — ancienne prévôté de *Stenay* (1).

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Inor*, p. 871)

Personnages remarquables.

Les illustrations guerrières de Stenay sont innombrables. On les trouve indiquées, plus haut, à chaque période de ses annales, si tourmentées par les orages des temps de transformation. Les notabilités d'épée, de robe, de finance, ne sont pas moins nombreuses; leur éclat, obscurci par le nivellement successif des classes sociales, perce encore à travers la poussière des vieux parchemins échappés aux *auto dafé* des jacobins de 1793. L'or pur de la chevalerie lorraine s'est trop souvent transformé *en un vil plomb*, dans les annoblissements de l'époque des *Condé;* mais les particules ambitieuses résistent difficilement, aujourd'hui, à la pierre de touche des registres paroissiaux. Cependant quelques parcelles aurifères se retrouvent au fond du creuset; elles y reposent, plus ou moins alliagées, avec l'argent du fisc et avec la paille des *dixmes inféodées*. Le *réactif* le plus sûr est l'étude de ces registres et l'examen des listes échevinales de la ville de Stenay (1).

Cette ville a vu naître quelques personnages dont il importe de rappeler les noms :

Henricus de Sathanaco, 11e abbé d'Orval, en 1228.

Dominique Robin, 38e abbé d'Orval, en 1570.

A cette époque les *Robin* et les *Robinet* se retrouvent, fréquemment, sur les listes majorales et eschevinales de Stenay.

C'était aussi un personnage important que *Jean Robinet*, curé de la ville, en 1418.

---

(1) On y trouve des enfants *Petit-Jésus*, avec d'illustres parainages : car les personnages les plus distingués tenaient à nommer, sur les fonds de baptême, à la *messe de minuit*, les nouveaux nés de la veillée.

Louis XIV, représenté par le maréchal comte de *Duras de Lorge*, et la reine *Marie Thérèse d'Autriche*, représentée par la comtesse de *Béthune*, nommèrent, le 7 novembre 1681, *Louis de Vailleux*, autrement *Vallien*, fils de *Pierre*, escuyer, seigneur d'*Inor* et de *Pouilly*, et de *Jacqueline de Meckenheim* — le même jour, autre baptême de *Louis Guiot*, fils dû prévot *Pierre* et de *Marguerite Gérard*, tenu par *Louis de Bourbon*, dauphin de France, et par la dauphine *Marie Anne Chrétienne de Bavière*.

Bonaventure d'Haucourt, fils de *François*, officier de l'hôtel de ville, en 1617, composa le Traité *diluviorum et cœlestium incendiorum singulares causæ et historicæ*.

Antonin Jactel, notaire et procureur, composa un sommaire des événements mémorables arrivés à Stenay, de 1550 à 1651 : il avait épousé *Françoise*, fille de *N. de Blanchart*, notaire et procureur, et de *Poncette Amour* : son fils *Jean Baptiste*, aussi notaire et procureur, composa le catalogue des gouverneurs et prévost de Stenay (1).

Pierre Robinet, jésuite, fut confesseur du roi d'Espagne *Philippe V*, en 1687.

Berthaire Gillet, bénédictin, polyglote, composa plusieurs ouvrages estimés, sur l'*Ecriture sainte*.

Edmont de Macklot, prémontré, fils de *Ferry* seigneur de Baalon et de Catherine Pétronille *Martinet du Jardinet*, fut auteur du *Traité de réformation de son ordre*, et de divers ouvrages de philosophie et de théologie.

Gilet, dit de *Baalon*, fut abbé de Salival ; *Jean Nicolaï*, de Mouzay, dominicain, édita la *Somme de Saint Thomas*.

Pierre de Dun, abbé de Saint Paul ; *Nicolas Chrétien*, bénédictin de Mouzon ; *Nicolas Habert*, idem ; *Charles Chardon* d'Ivoi-Carignan ; le Père de *la Haut*, prémontré, de la même ville ; les trois frères *Hocmelle de Saulmory*, dont l'aîné fut abbé de *Bonne-Aigue*, dont le cadet fut grand vicaire d'*Arras*, dont le troisième, procureur du roi à Rambouillet, fut guillotiné, au commencement de la terreur révolutionnaire.... *Hypolite Simonnard*, antoiniste, procureur de son ordre et chevalier de Malte... tous ces noms appartiennent, plus ou moins, à la biographie des célébrités de Stenay. Citons encore *Françoise Mauretour*, femme de Nicolas *Blanchart*. Cètte courageuse héroïne, lors de la surprise de la citadelle par le grand Turenne, combattit, armée de pied en cap, à la tête des plus

---

(1) C'est la source où a puisé M. *Denain*, pour son histoire manuscrite de Stenay.

vaillants défenseurs du corps de la bourgeoisie — sa famille fut annoblie.

On doit citer aussi les généraux d'*Elbée de la Sablonnière* et de *Saigne*. Quant au général d'*Anthouart*, il appartient à l'art. *Vraincourt*, arrondissement de Verdun. M. d'*Elbée* avait épousé *Elisabeth Urbain* dit *Marin*. L'épouse de M. *Saigne* était Thérèse *Watrin*, veuve *Givry*.

Les *Ramée* de la *Soye*, les *Margaine* des forges de *Belval* et de *Champigneulles*, les *Bertèche* des forges et moulins de Stenay furent des industriels à citer.

Culte religieux.
L'église paroissiale de Saint Grégoire le Grand.

Le chœur, à l'est... la nef... le portail de cet édifice, à l'ouest... étaient dans le style du XIe au XIIe siècle. Saint Grégoire le grand.

Les piliers, lourds, carrés au midi, ronds au nord... les cinq arcades en appareils romans... les quatre fenêtres au-dessous... la tour, aussi carrée, au-dessus du chœur, avec bonnet de voûte, en plein cintre, surmonté d'une flèche octogone... annonçaient une œuvre *bénédictine*. Le collatéral du sud, et le bonnet de voûte au-dessous, autant élevés que le chœur, tandis que celui de gauche, au nord-est, était plus bas, et avait, à côté, trois bonnets de voûte, dont le dernier ne fut construit qu'au seizième siècle (1)... enfin, le plafond, en bois, de la grande nef, représentant la *Création* (2)... tel était le comportement général du vaisseau primitif, dû à la pensée religieuse des successeurs

---

(1) Ce dernier ajoutement fut l'œuvre de *Guillaume de Tougnel*, chevalier, capitaine-prévôt de Stenay, doyen séculier de Verdun, grand veneur du duc de Lorraine, seigneur de *Charpentry*, *Châtel*, *Pouilly* en partie, et de *Jehanon de Neufvillers*, sa veuve, qui furent inhumés dans la chapelle de *Saint Hubert*, en 1534 et 1553 (V. plus loin).

(2) Ces peintures furent faites aux frais de *Jehan Floncel*, curé de la ville, en 1634.

de *Godefroid de Bouillon*, et, peut-être bien, aussi, à l'inspiration pieuse de *Henricus* de *Bullonio*, abbé de Gorze (de 1093 à 1069), puis à l'impulsion définitive de *Henricus de Sathanaco*, abbé d'Orval, en 1228.

S. int Manrice. La vieille église de *Saint Maurice*, envahie par les fortifications de Mᵉ *Poncelet* (*Pontius de Sathanaco*), resta en dehors de l'enceinte, et céda le rang à celle du grand pape *Grégoire* († 12 mars 604) qui, par ses lettres et ses conseils, avait aidé les rois d'Austrasie *Théodoric* et *Théodebert* à détruire l'idolâtrie, l'hérésie et le schisme, dans la Gaule Belgique, alors que la basilique Grégorienne s'élevait sur les ruines du culte de *Sathan*.

Le marteau des démolisseurs de 1793, la truelle des reconstructeurs, si inintelligents, des édifices sans poésie de notre époque, ont détruit, tour à tour, les quelques souvenirs que nous allons raviver.

Chapelles historiques.

Sainte Barbe. Au haut du collatéral de droite (sud-ouest)... chapelle de *Sainte-Barbe* de Nicomédie, patronne de la plus ancienne des tours du château, celle dite du *Châtelain* : époque de fondation, inconnue. En face de l'autel, *siége de pierre, entre deux piliers*, pour la réception du serment des maires et eschevins de la cité.

Dernier titulaire : l'abbé *Hocmelle*, de Beauclair, en remplacement de l'abbé *Thiéry*, décédé en 1741.

Saint Eloy. Chapelle de *Saint Eloy*, aussi ancienne que la précédente. Confrérie des orfévres et des autres ouvriers du marteau — on y faisait l'élection des fabriciens.

Saint Michel. Au pilier droit du chœur à la nef... chapelle de *Saint Michel archange*, fondée, en 1464, par *Jehan Alisette*, maire en 1434, et *Jehannette* sa femme, avec dotation par Mᵉ *Jehan Gérard*, sur la maison-fiéfe, dite la *Salle aux chevaliers*, dans le château, et sur la cense du même nom. Premier titulaire : *Jehan Bruley* le jeune, dit le chapelain.

Saint Joseph. Au fond du collatéral de gauche (nord-est)... chapelle des

Trépassés, autrement dite de *Saint Joseph*, et, plus tard, de *Notre Dame de pitié*, fondée, en 1499, par *Hugues Bary* dit *Cady*, chanoine de Rheims, avec dotation sur la cense du même nom; on y disait la messe d'avant l'ouverture des portes, laquelle était carillonnée par le gardien de la *Tour Maurice*.

Au pilier gauche du chœur à la nef... chapelle de *Saint Germain*, fondée, en 1508, par *Wauthier de Mouzay*, *Isabelle de Rethel* sa femme, *Melinette de Rethel* leur sœur, avec riche dotation en grains. Saint Germain.

Au dernier pilier de la nef, au midi... chapelle de *Saint Jacques* et *Saint Christophe*, fondée, en 1517, par *Jean Floncel*, mayeur, père du curé de Stenay. Saint Jacques et St. Christophe.

Au dernier pilier de la nef, au nord — chapelle de *Saint Dagobert*, *Sainte Anne*, et *Sainte Scholastique*, fondée, en 1590, par l'abbé *Henry Amour*, fils du mayeur de ce nom, en 1491. L'abbé *Jean Thirion* y fonda une messe de la *Passion*, arrentée sur une *cense* appartenant aux érecteurs de cet autel, où posait la statue du martyr décoré de ses ornements royaux. Saint Dagobert.

A côté du collatéral, au nord... chapelle de la *Vierge* et de *Saint Hubert*, fondée, en 1534, par *Guillaume de Tougnel* et par sa veuve *Jeannon de Neufvillers*, mentionnés plus haut. Saint Hubert.

Sous le bonnet de voûte, au midi... chapelle de *Saint Barthelémy*, érigée, en 1608, par *Marguerite Baillard*, veuve de *Chénin Robin*, et par *Gilon Robin* sa fille, veuve de *Bon Platel*. St. Barthelémy.

A l'ados du mur extérieur du collatéral, au midi... chapelle de la *Présentation de la Vierge*, fondée, en 1699, par *Anne Thiébault*, veuve de *Jean de Mouzay*, marlier, avec dotation d'amples domaines et de rentes, sous la condition d'élever, nourrir, vêtir, entretenir deux enfants pauvres; plus d'en instruire douze autres, jusqu'en rhétorique. La Présentation.

A l'ados du mur extérieur du collatéral, au nord... chapelle de l'*Assomption*, fondée, en 1717, par *Marguerite Floncel*, nièce du curé de ce nom, veuve de *Pierre Langlois*, et par *Didier François Langlois* son fils, avec dotation de rentes sur l'Hôtel de ville de Paris. L'Assomption.

Cette famille *Langlois,* d'origine anglaise, du nom de *Monclot,* s'était établie dans le Clermontois; on la trouve ensuite à Verdun. *Pierre Langlois* fit d'autres fondations pour l'éducation universitaire du pays (V. *Dun,* p. 588).

Ste Catherine. Sous le premier bonnet de voûte, au nord... chapelle de *Sainte Catherine,* fondée, en 1730, par *Harmand Bechet* et *Barbe Guérard* son épouse; elle fut dotée par le sieur *Guibal* et la sienne. — chapelle du *Cimetière,* fondée, en 1515, par *Jean Thiéry,* pour les messes des quatre temps.

La messe quotidienne de *onze heures* avait pour fondateur *Pierre Georges,* prévôt et maître particulier, aux termes de son testament du 16 septembre 1689.

Chapelle du *Rosaire*... etc., etc.

L'Hôpital. L'église de l'*Hôpital,* fondée et dotée, en 1358, par l'ancien maire *Jehan Ancel,* avait pour vocable *saint Antoine.* Telle est l'origine de l'hospice actuel de Stenay, seul établissement de cette nature, qui ait permané dans l'arrondissement de Montmédy. La ferme dite des *Blasphêmes* fut le noyau de sa fondation: le blasphême était amendable alors, et rapportait gros aux bénéficiers.

Les Minimes. L'église et le couvent des *Minimes,* fondé, en 1608, par le duc de Lorraine *Henry II,* de concert avec le chanoine *Orion* de Toul, titulaire du prieuré de Dun; cette institution était sous le vocable de *saint Giles.*

Les Annonciates célestes. L'église des religieuses *Annonciates,* bâtie, en 1624, à la *maison de refuge* des prémontrés de l'abbaye de *Belval.*

Saint Lambert. L'église de *Saint Lambert* de Cervizy (V. *suprà,* p. 508).

Le prieuré. L'église du prieuré de *Saint Dagobert,* dans la citadelle détruite en 1689 (V. *suprà,* p. 1955).

Statistique cantonale. **STENAY** (le canton de).

Stenay, d'ancienne *capitale judiciaire* du *Barrois mouvant,* est descendue au rang de simple chef-lieu de canton. Ce fut

moins la faute des révolutions et de son assiette locale, que celle de l'incurie de quelques administrateurs, à calculs étroits et égoïstes, qui se soucièrent peu de lui conserver les honneurs antiques du chef-lieu de la justice, à défaut de celui d'être à la tête de l'arrondissement. Depuis longtemps Stenay s'en repent; mais le fatal *il est trop tard* pèse sur cette ville, historiquement si intéressante, mais dont la population déclassée décroît de plus en plus.

Le canton se compose de 18 communes (1), dont la population agglomérée était de : 13,805 âmes, en 1836 — 13,029, en 1846 — 11,632, en 1856 ; elle est aujourd'hui de......?

Cette population est répartie sur une surface de 19,592 hect. 16 a. 69, dont : près de moitié, en terres labourables... près d'un sixième en prés... près d'un tiers en bois... plus quelques coteaux de vignes assez estimés... plus de vastes jardinages... et quelques hauteurs en friches, qui s'amoindrissent d'année en année. Partout la friche recule devant la pioche dans l'arrondissement de Montmédy.

La Meuse traverse ce beau canton, du sud au nord, dans un bassin ovalaire... de Dun à Mouzay, de Mouzay à Inor... qui se trouve étranglé à Pouilly (*in ortum mosæ*). La *Wiseppe* — la *Wâme*. Cours d'eaux.

Stenay est à la croisière des routes de : Stenay à *Montmédy* ; de Stenay à *Jametz* ; de Stenay à *Beaumont* ; de Stenay à *Mouzon* ; de Stenay à *Buzancy* ; de Stenay à *Dun*. Voirie.

La voirie vicinale se classifie ainsi :

—	Chemins de *grande communication* au nombre de		3
—	—	*moyenne*........................	1
—	—	*petite*........................	108

Le canton a été cadastré en 1828 et 1829.

---

(1) *Autréville ; Baalon ; Beauclair ; Beaufort ; Cesse ; Halles ; Inor ; Lamouilly ; Laneuville ; Luzy ; Martincourt ; Moulins ; Mouzay ; Nepvant ; Olizy ; Pouilly ; Stenay ; Wiseppe.*

Justice de paix.

Administration. En 1791, le *district de Stenay* fut sectionné en deux divisions cantonales : celle d'*Inor*, au septentrion — celle de *Stenay* au sud.

Magistrature. *Thomas Guiche* fut le premier juge de paix élu à Stenay. Son successeur, à la très-grande majorité des suffrages, fut *Joseph Lambert*, originaire de Billy les Mangiennes, ci-devant officier de la haute justice abbatiale de Juvigny, à *Remoiville*, et qui s'était établi à Mouzay. Ce magistrat exerça ses fonctions, avec intégrité, modération, et capacité intelligente, depuis le 1er floréal an VI, jusqu'au 13 nivôse an XII. Il jouissait d'une considération méritée parmi ses justiciables; il était lié d'amitié avec le second consul *Cambacérès*, à ce point que le haut dignitaire vint le visiter et séjourna, chez lui, à Mouzay.

Bien que renommé en l'an XII, à une majorité plus forte qu'en l'an VI, par une erreur inexplicable, M. Lambert fut remplacé... d'abord par M. *Gillet*, non acceptant... puis par le citoyen *Pierre Lambert*, ancien lieutenant de maire, bien que celui-ci n'eut obtenu aucuns suffrages dans l'élection; mais, malgré la vive insistance du Consul, M. Lambert ne voulut pas que l'erreur fut réparée.

Me *Lambert*, aujourd'hui notaire à Stenay, est son petit-fils.

Juges de paix. Les successeurs de MM. *Lambert* furent : en 1809, *Huet du Rotois* (Ambroise) époux de A. S. *Lecoq* ; — 1831, *Bourgeois* (Louis François) ; — 1840, *Drappier* (Joseph).

Suppléants. Suppléants : en l'an XIV, *Duclos* (Jean Baptiste) ; — *Gillet* (Nicolas); — 1824, de la *Faye de Joyeuval* (Ch. Pre Marie) — 1830, de *Walte* (Jean Baptiste) ; — 1832, *Bosson* (François) ; — 1833, *Villet* (Nicolas Joseph).

Greffiers. Greffiers : en l'an X, *Hodez* (Jean Nicolas); — 1808, *Besson* (Joseph); — 1824, *Laurent* (François); — 1831, *Lambert* (Jean Alphonse) ; — 1853, G. *Grurin ;* — 1861, Louis.

Huissiers. Huissiers : 1820, *Thomas* (J. F.) — *Percebois* (Laurent) —

Rouyer (François) — *Robert* (Ch. Ant.), à Laneuville ; — 1826, *Laurent* (François) ; — 1831, *Guillaume* (Paul) — *Guiot* (Albert) — *Gillet* — *Léonard* — *Thiébault* — *Blaise*.

Ancien notariat.

En 1710, Etienne *Millet*, époux de Marie de *Milly* ; — Jean *Amour*, époux de N. des *Barrières* ? — 1724, J. François des *Barrières*, époux de Barbe *Noël* ; — Nicolas *Gillet*, époux de A. *Gobert* ? — 1728, Jean *Carré*, époux de Madelaine *Colson* ; — Christophe *Dupré*, époux de N. *Carré* ? — Ch. Louis *Dupré*, époux de Marie *Habrant* ; — 1729, Henry *Collet*, époux de Marguerite *Mesancelles* ; — 1734, Nicolas *Habrant*, époux de N. *Collet* ; — 1743, J. B. *Baillard*, époux de *Françoise Ponsin* ; — 1746, Nicolas *Chanal*, époux de Geneviève *Docq* ; — 1750, Charles *Goffard*, époux de Jeanne Marie *Crétot* ; ensuite de Th. *Docquin* ; — 1756, J. Franç. *Ponsin*, époux de Anne *Claude* ; — 1757, Joseph *Fontaine*, époux de Jeanne *Péronne* (Nouart) ; — 1782, François *Guichard*, époux de M. Françoise *Gaude*.

Notariat moderne et actuel.

En 1791 : *Thiébault* (Benoit Gabriel) — *Fontaine* (Pierre Joseph) — *Guichart* père (François) — *Maillard* (Nicolas Victor), à Halles ; — an XII, *Hodez* (J. B.), en remplacement de Mᵉ *Thiébault* — *Jodin* (J. B.), en remplacement de Mᵉ *Fontaine* ; — 1824, *Jodin* (J. M. Victor), en remplacement de son père ; — 1825, *Guichard* (M. J. Valeric), en remplacement de son père ; — 1826, *Hodez* (J. B.), en remplacement de son oncle ; — 1829, *Bosson* (François), en remplacement de *Hodez* ; — 1831, *Darré* (Joseph Napoléon), en remplacement de *Maillard*, son beau-père ; — 1853, *Lambert* (J. Alphonse), en remplacement de *Jodin* ; — *Thiébault*, en remplacement de *Guichard* ; — *Wilmet*, en remplacement de *Darré*, son beau-père ; — *Evrard*, en remplacement de *Wilmet* ; — *Hénon*, en remplacement de *Bosson* ; — *Philbert*, en remplacement de *Evrard*.

Tribunal du district séant à Stenay.

Organisation judiciaire.

Ce tribunal, institué le 10 mars 1791, comprenait, dans son

ressort, les cantons de : *Damvillers, Ecurey, Dun, Montigny, Jametz, Romagne, Marville, Montmédy, Avioth, Stenay, Inor*. Il fut primitivement composé de cinq juges, quatre suppléants, un commissaire national et son substitut, un greffier-commis. Ses premiers titulaires furent : Augustin *Rouyer*, ex-lieutenant général au ci-devant bailliage, président — Jérémie Charles Nicolas *François*, juge — Brice Nicolas *Maillard, id.* — Bernard François *Lion*, ancien prévôt de Montmédy, *id.* — Noël Joseph *Chambeau*, id. — *Crétot*, 1er suppléant, ensuite substitut — *Robert*, commissaire national provisoire, remplacé par *Leseillier* — Claude *Crétot*, substitut.

Gérard, greffier en chef — *Chenet* — *Darbour* — *Creusot*, *Jodin* — *Huet-Durotois* — *Denain*... hommes de loi... avoués.

Magistrature élective.

Après l'organisation judiciaire du 19 octobre 1792, furent élus, le 20 novembre : président, Louis Joseph *Maillet* — vice-président, Massin *Drappier* — *François*, susnommé, 2e juge — Nicolas *Niclot*, 3e juge — *Crétot*, 4e juge — Noël *Génin*, 5e juge. — *Sonrier*, commissaire national ; puis le 14 brumaire an III, Jean *Chenet;* puis Jean Baptiste *Jodin*, le 14 brumaire an III, remplacé par Jean *Chenet*, le 1er nivôse an IV ; puis *Creusot*.... Pierre *Renart;* Nicolas *Leblan* l'aîné (plus tard président du tribunal criminel de Saint Mihiel) ; Joseph Nicolas *Leblan* le jeune, en remplacement de *Crétot ;* François de *Joffrigny*... complétèrent cette magistrature populaire, dont l'aurore avait présagé une ère d'affranchissement et de rénovation (V. plus loin à l'art. *Tribunal de Montmédy*).

Faits révolutionnaires.

A leur début, les nouveaux juges avaient été saisis d'une affaire qui eut un retentissement prolongé dans toute la France, et qui excita de violents orages à la tribune nationale (V. les séances de l'*Assemblée constituante*, des 9 août, 28 *id.* 1790, 22 octobre 1791, 16 et 17 février 1792).

C'était l'arrestation, à Laneuville, de MM. de *Pelleport* et *Lambelet*, courriers du cabinet des Tuileries, près de *l'émigration*, employés par la *Cour* à Coblentz, lors de l'évasion du roi *Louis XVI*. Trahissaient-ils la France ? le ministre des relations étrangères *Delessart* conspirait-il avec les émigrés ? l'ar-

testation était-elle légale? telles étaient les questions soumises à la justice du district de Stenay.

Voici comment elles furent résolues par le jury, après information préalable, interrogatoire, rapport en chambre du Conseil, renvoi devant le jury d'accusation, tirage, sur trente, des huit noms qui suivent : J. B. *Ponsignon-Bury*, de Montmédy — Louis *Authy*, de Beaufort — J B. *Leroy*, de Mouzay — François *Sourier*, de Dun — Jean *Mars*, de Laneuville — Jean François *Morel*, de Marville — Nicolas *Gérard*, idem — et J. B. *Rollin*, de Jametz.

Après serment prêté individuellement.... après comparution personnelle des prévenus et dépositions orales des témoins... questions posées par B. N. *Maillard*, directeur du jury :

Y a-t-il lieu à accusation contre : *Claude Agapite de Lafitte de Pelleport — Anne Gédéon de Lafitte de Pelleport* — et *Pierre Jean Lambelet.....?*

Le jury répondit : *il n'y a pas lieu*, et les prévenus furent relaxés, sur les réquisitions conformes de *Claude Crétot*, substitut.

Cette décision sauva la tête à bien des nobles de la ville et des environs qui, plus tard, durent cependant se réfugier à l'étranger.

Claude François Agapite et son frère revinrent en France : ils se marièrent à Stenay; le premier épousa *Rosalie Lecoq de Brézé*, duquel mariage, en 1787, naquit *Louis Joseph Scholastique de Lafitte*, marquis de *Pelleport*, mort à Stenay, le 27 mars 1846, époux, sans enfants, d'*Aimée Rosalie Lolot*.

Les de la *Fitte de Pelleport* sont encore représentés à Stenay. Maison de Pelleport.

Voici leur origine et leurs alliances dans notre pays, allez dans le *Der!* vous y trouverez *Puellarum portuis*, près de Puelmoutier, canton d'Eclaron.

Lafitte de Pelleport — Chabrignac de Condé — Guérin de Cuers — Edme Coquin de la Brétonnière — Coste (de Costa) de Gênes..... étaient du nombre de ces officiers supérieurs de l'état-major de la place de Stenay, ou des régiments de la garnison, qui s'allièrent aux anciennes familles, soit *majorales*, soit

eschevinales, soit *prévôtales,* soit *fiscales* du département de *Stenay, Dun* et *Jametz.* Voici l'enchaînement de leur parenté :

Un des fils (*Gabriel René*) d'*Abraham de Lafitte,* marquis de Pelleport, seigneur de *Chevillon* sur Marne, chevalier de Saint Louis, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de *Mont Louis*, et de *Marie Barbe de Villefort,* d'*Aulnay* sur Marne près *Eclaron*, étant alors simple capitaine, avait épousé, à Stenay, le 20 août 1653, *Marie Chabrignac de Condé* (1). Celle-ci était fille de *Jean Baptiste Hyacinthe,* alors escuyer, capitaine de cavalerie, et de *Scholastique de Guérin.* Ce *Chabrignac de Condé* venait de *Saint Pierre de Laigle,* et il avait épousé, à Stenay, le 16 mars 1729, *Scholastique Guérin-de la Brétonnière,* dame de *Landzécourt,* laquelle était issue du mariage contracté, à Stenay, le 26 mars 1696, par *Joseph de Guérin* (fils d'*Honoré* de *Saint Pierre* et de *Marguerite de Castille de Cuers*, près Toulon) avec *Etiennette Coquin* de la *Brétonnière*, dame de *Landzécourt*, fille de *Edme de la Brétonnière,* aide-major de la place, et de *Marthe Chaussin.* Cette dame *Guérin* était sœur de *Scholastique Coquin de la B.*, épousée, le 3 février 1701, par *François de Coste,* noble génois,

---

(1) De ce mariage sont nés : le 11 mai 1754, *Anne Gédéon* — le 4 juillet 1755, *François* — le 28 juillet 1756, *Louis Joseph* — le 29 juillet 1758, *Scholastique* — le 19 août 1759, *Claude Charles François Agapite* — le 10 septembre 1760, *Anne Marie Alexise Augustine* — le 8 novembre 1761, *Jean Baptiste.*

Les parrains de ces enfants furent, notamment : le comte de *Joyeuse-Grandpré* avec la marquise de *Villefort-Isarn* — le comte de *Witry* avec la marquise de *Villefort-Valicourt,* sous-gouvernante des enfants de France — M. d'*Oriac* avec Mme veuve de *Coste de la Brétonnière* — — M. *Gilles,* seigneur de Luzy avec Mlle *Leroy du Gué de la Vallette* — M. de *Maret* avec Mme *Leroy du Gué de la Vallette* — M. *Vassal de Montviel* avec Mme de *Courtion de Villejoie.*

Nota. R. *Gabriel de L.* épousa, en secondes noces, *Elisabeth Givry* — il en eut plusieurs enfants nés à Stenay. On y trouve aussi les enfants de plusieurs de ses fils et de ses filles.

major au régiment de Louvigny-Gramont, fils d'*Honoré de Coste*, d'Aix en Provence, et de *Marguerite de Solières*. Plus avant on trouve l'alliance du major de la *Brétonnière* avec *Catherine Simonnart*, fille du maire *Jean Baptiste Simonnart* élevé aux honneurs de la noblesse par de hauts emplois dans la maison de Condé : son oncle était, au bailliage de Charleville, procureur général pour le prince de Condé.

Familles titrées et leurs alliances (1).

Les *Fénéroles-Adrien*, 7 octobre 1682 — les *Saint Vincent* de *Lestanne-Tassigny-Mouzay*, 23 mai 1684 — les *le Roy du Gué du Verdier* — les de *la Court-Mariez*, 21 novembre 1685 — les *Bleswin-Penhouet-d'Abady-Braucourt*, 23 avril 1691 — les d'*Ansans d'Egremont et Moulasse*, de Toulouse, alliés aux *Lenoncourt de Petit Failly*, 18 août 1691 — les de *Milly-Robinet*, 11 décembre 1694 — les de *Bouvet-Doncourt-Pouilly-Mouzay*, 3 mai 1695 — les de *Monthairon-Bardolet-du Laurent-Noël*, 15 mai 1695 — les de *Cousson-Climey-de Circourt-Laneuveville et du Mont*, 24 mai 1695 — les de *la Grange-Bernis-Fénérolle de la Brétonnière*, 11 avril 1697 — les de *Bois Damas-d'Igoin-de la Guiche* — les *Robert de Grangemont-Martinet*, 26 mai 1708 — les *Maret-de la Loge-Fénérolle-Bronel-Baalon-Adrian*, 10 décembre 1708 — les *Robinet-de Milly*, 10 avril 1710 — les *Catreux*, ou *Chartreux-d'Aubigny-Millet-Milly*, 15 avril 1710 — les *Fénérolle-Simonnart-l'Evesque de Bretteville-Lenoncourt*, 11 avril 1711 — les d'*Auvergnier-de la Biotière-Neumasnil-Aigremont-Dampicour-Mathon-de la Falloise-de Baalon*, 29 juin 1711 — les de *Berthilly-Saint Vincent-Fermenteau*, de *Bordeaux* — les *Bathilly-de Lisle*, 16 juillet 1714 — les

(1) Les ramifications sont tellement nombreuses et enchevêtrés qu'il faut les réserver pour une *table onomastique*, en supplément.

Custine-de Suisse et Grisors — les *Robert de Grangement-Villars-Martinet du Jardinet*, 24 juin 1717 — les *Le Roy du Gué de la Cour d'Airain-de la Vallette-Mariez* — les *Guérin de la Brétonnière*, 24 octobre 1718 — les *Deffoil de Grand Maison-du Clos-Petit*, 20 mars 1720 — les *de la Cour-de Viller-Jupille-Pouilly-Levesque de Breteville-Lénoncourt*, 21 janvier 1721 — les de *Villejois-des Barrières*, 30 octobre 1724 — les *Drappier de Marloy-Belouard-Guibal-Jourdain-de Pombilleau-Watrin*, 18 février 1724 — les *de Certain de Mercy-Fénerolle-Levesque de Breteville-de Petit-Gailly*, 1736 — les de *Maillart-Vassinhac-Imécourt-Maret de la Loge-Fénérolle*, 9 septembre 1736 — les de *Vassal de Mont-Viel* — les de *Mazoyer-Mazenoth-de la Court*, 20 janvier 1744 — les *Gilet-de Mazenoth-Girart de la Cour*, 20 février 1745 — les de *Salignac-Fénelon-Blewin Penhoet*, 28 octobre 1745 — les de *Sartre Blessin-Penhoet* — les de *la Gressière-Collignon de Gérouville*, 1748 — les de *Lillebonne Blessin-Penhoet*, 1748 — les *Vassal-de Montviel-Leroy-du Gué*, 5 juin 1749 — les *la Ramée de Gremieux-Gault Grand Maison*, 3 juin 1749 — les *Drappier-Carmouche-Simonnard-Freymuth*, 27 novembre 1752 — les *Lellé de la Taherie-Chabrignac de Condé*, 1er décembre 1753 — les *la Ramée-Carmouche d'Olizy*, 15 mai 1759 — les des *Androuins-de Maillard-Landreville*, 19 août 1759 — les *de la Gistonnie-de Gault-Grandmaison*, 30 juillet 1764 — les de *Maucourt-Saint Germain-Robinet-Milly*, 13 décembre 1765 — les *Maucomble-Béchet*, 28 janvier 1766 — les de *Vanel-du Chastel-de Kergariou*, 3 avril 1769 — les de *Gravenreuth-de la Roue-Courtion de Villejoie*, 10 mars 1770 — les *Givry-Watrin*, 20 juillet 1773 — les de *Coste-Watronville*, 24 octobre 1773 — les d'*Elbée de la Sablonnière-Urbain*, 30 juillet 1774 — les de *Villefagne-Lecomte de Landzécourt*, 30 août 1774 — les d'*Estagnol-de Godefroid*, 16 juin 1778 — les *Gerfaux de Châtillon-Vassé*, 9 mai 1780 — les le *Faucheux Gault de Grandmaison*, 6 novembre 1781 — les de *Traute-Belleu-de Laroche* (Irlande), 11 novembre 1783 — les de *Myon-du Hart*, 14 mars 1786 —

les de *Beffroy-de Naomé* — les de *Breidenbach-de Vassal-Montviel* — les derniers *Gruthus* de *Sauvoy*, grand bailli d'épée de Mouzon — les de *Gentil-Artaize-le Vivier*, etc., etc.

Toutes ces alliances (de la fin du XVIIe siècle et du XVIIIe) montrent l'*élément militaire* se superposant à l'*élément civil*... l'époux annoblissant la bourgeoisie honorable de l'épouse, et, à côté, la pépinière de l'*élément fiscal* obtenant le *de*, par des inféodations terriennes, dans les domaines de la couronne ou des princes de Condé. Tous les reliefs de castes sont effacés aujourd'hui ; c'est l'homme qui fait, seul, sa position.

Conseil général.

MM. *Bigeon-de Courcy* — J. *Lallemand* — *Dollin-du Fresnel* — Ed. de *Landres* — le baron *Offenstein*.

Conseil d'arrondissement.

MM. . . . . *Judin* — *Mangin* — *Maréchal* — *Drappier* — *Gauthier*.

TAILLY et TRINICHAMPS (1).
(Chartes de 1203, 1215, 1218).

Les prévôtés Trinicampiennes de *Nouart*, de *Tailly*, et de *Montigny*.

Ce n'est que par religation des *choses*, des *lieux*, et des *per-*

---

(1) *Strinchamps*, avec ses trois *quatre feuilles d'or*, sur sa *bande de gueules*, en *champ d'argent*, famille issue *ès Trinis campis*, ne doit pas être confondue avec *Sauer-feld*, comme le pensent quelques étymologistes du Luxembourg allemand. Cette confusion est contraire à la linguistique, et aux archives de la *maison de Pouilly*.

Strainchamps ou *Semainchamps* n'était d'origine luxembourgeoise

sonnes et par raccordement des races et des familles historiques, dans les faits généraux, qu'on peut comprendre l'histoire d'un pays.

Les Trini-campi.

La terre et les hommes de l'église de *Sainte Marie* d'Andenne, *sita apud Taillei,* aux sources de l'*Anelle,* appartenaient, au huitième siècle, à *Pépin de Landen :* ce vieux maire du palais d'Austrasie était dit le *riche* parce qu'il possédait presque toute la rive neustrienne de la Meuse, de *Herstal* à *Jupile* près de Dun.

Plus tard, trois incolations *trini-campiennes* se constituèrent aux *nœuds des montagnes* de l'*Argonne* (Nouart), sous la dominance des avoué, voué, et sous voué de cette église, entre l'*Andon* et la *Wiseppe* allant à la *Meuse* par Dun et Stenay, d'une part, et les champs de l'*Agron* descendant sur l'*Aire,* aux abords de Grandpré, d'autre part : les *agricoli* restèrent unis sur la *plaine,* et les *bucolici* se divisèrent, par tranches, dans les *tailles* des deux cours d'eau... *è trinis campis.*

Tailly (cote 296) se trouve à la tête des *tailles* des clairières de ce double versant. Il est dans les *vases oxfordiennes* du bassin de la Meuse, ainsi que Montigny. *Nouart,* au contraire, est sur le *corag rag ;* l'un est en deçà, l'autre est au delà du cordon d'*oolithe ferrugineuse,* qui sépare l'étage jurassique *inférieur* du groupe jurassique *moyen* (V. les art. *Beauclairois* et *Beauclair,* p. 139, 143).

Là est la clef orographique des anciennes mouvances des prévostés trini-campiennes : de par la nature, *Tailly,* bien que sous la châtellenie de *Dun,* a dû ressortir à *Sainte Menehould ;* aussi était-il régi par la coutume de *Vitry le français.* De par la nature, aussi, *Montigny* et ses annexes *Halles* et *Wiseppe* durent ressortir, à la fois, de Dun et de Stenay; aussi furent-ils régis par la *loi de Sathenay,* remplacée par la *coutume de Saint Mihiel.* Mais *Nouart* et ses annexes *Laneuville* et *Beaufort,*

---

qu'à cause de l'hommage de *Beauclair,* par *Gobert d'Apremont* en raison de l'ancienne *enclave de Montigny* (Ch. de 1224).

ressortissaient de *Buzancy*... ces villages n'étant devenus barrisiens que par l'échange de cette châtellenie contre celle de *Souilly*, et Nouart étant géologiquement *tripartite*, ils restèrent régis par la coutume de *Beaumont* résumé des usages de trois pays. Placée sur un *dédoublement* de la chaîne jurassique, leur population primitive ne s'était campée dans le *Beauclairois* que par l'impulsion collective — des moines de *Belval* — des seigneurs de *Grandpré* — et des seigneurs de *Dun* (V. *Beauclair*, p. 144).

Tailly paraît être entré dans la famille de *Gentil*, dès l'année 1519, après cette fatale bataille d'*Azincourt* qui trancha l'existence des derniers princes barrisiens, et qui mit *Véry* et *Verrières* (1), *Vilosnes* et *Dannevoux*... entre les mains du prévôt de Varennes *Jacquemin de Lamothe* sire de *Villiers*... ce prévôt des *sables verts* qui, dévoué à Louis XI, parvint à faire changer la sujétion du village de *Beaufort*, en le soumettant au roi de

---

(1) *Verrières-Riencourt de Tailly*, portait : *de gueules, au chef d'argent, chargé de trois annelets du champ, alternant, avec quatre mouchetures d'hermines*. Cimier : la blanche *hermine* du prévôt, qui dût porter, primitivement, de *Sinople*, couleur de sa prévosté.

Raoul de Verrières, époux de *Marie de Bossut de Dampierre* maison des Flandres. Ils eurent *Raulin de Verrières*, qui épousa *Philippine des Champs*. Ceux-ci donnèrent le jour à *Jean de Verrières* qui épousa *Marguerite de Berles*; desquels provint *Anne de Verrières*, mariée à *Adolphe d'Allonville*, en Beauce, seigneur du *Pavillon* et d'*Artaize*; de cette union naquit *Elisabeth d'Allonville*, épouse, le 10 mars 1605, de *Jacques Ier von Mecken-Meekenheim*, seigneur de *Messendale* et d'*Artaize-le Vivier* (3e degré).

On trouve, ensuite, *Robert de Verrières*, escuyer, seigneur d'*Afflé-ville*, fils de *Robert*, seigneur de *Mont de Jeux*, et de *Jehanne de Moitrey*, lequel épousa, le 20 décembre 1657, *Elisabeth de Meckenheim*, fille de *Philbert* chevalier, seigneur de *Messendale*, d'*Artaize-le Vivier*, de *Smide* et d'*Inaumont* (4e degré), et de *Françoise de Quadt* (Maison de *Wampach*) (V. l'art. *Xorbey* et *Artaize*).

Enfin, en 1769, on trouve *Louis Philippe de Verrières*, époux de *Françoise de Riencourt*, fille de *Pierre Gabriel* et de *Marie de Riclot*, dame de *Tailly* en partie.

France, comme comte de Champagne, lequel l'annexa alors à son bailliage de Sainte Menehould (V. *Beaufort*, p. 157, et *Dannevoux*, p. 495).

Héraldique des tailles. Parti : *tranché* et *taillé* (1), quant au chef d'*argent* et d'*azur*, sur un *champ de gueules*, à une *croix alaisée d'or*... telles furent les premières armoiries concédées, le 5 février 1519, par le bon duc *Anthoine* à *Jean Gentil de Catdenet* (2), clerc-juré de la châtellenie de Stenay, père, il est probable, du gouverneur de Dun et de Brieules, uni à une fille de *Nicolas Lescuyer de la Tranchée*, clerc-juré d'Etain, annobli par le même duc, le 1er mai 1513. Cet escuyer portait : *d'argent, à un chevron brisé, d'azur, et trois étoiles de gueules, surmonté d'azur*. C'était la brisure des *Lescuyer*, dont l'auteur, escuyer tranchant du prince, portait : *d'or, au chevron d'azur, de trois pièces* (les *trini campi*)... *pièces cantonnées, en chef, de deux étoiles, de gueules* — Cimier : *une étoile*.

---

(1) Le *tranché* coupe l'écu, en ligne diagonale, de la droite à la gauche... le *taillé* le partage en deux, par portions égales, par une ligne tirée de la gauche du chef à la droite de la pointe.

(2) On trouve *Nicolas de Gentil*, époux, vers l'an 1600, de *Jeanne de Hans*, sur la Dormoise, fille de *Robert de Hans* et de *Nicole de Launois*; cette famille de *Launois* devait être majorale à *Stenay* (V. p. 1958).

Jean de Gentil épousa : 1° en 1627, *Anne des Androuins*, famille verdunoise ; 2°, en 1641, *Jehanne de Lafontaine*, dame de *Warnicourt* et de *Harzilémont*, fille de *Raoul de Lafontaine-de Neuvisy* et de *Christophe de Bohan*.

Cette famille de *Lafontaine* portait : de *gueules, à la fasce d'or, accompagnée en chef, d'un lambel de trois pendants d'argent*. Descendait-elle des *Lafontaine* de *Marville* et de *Sorbey* ? Si oui, le lambel indique que c'était de bien loin, d'après les armoiries blasonnées à la p. 712, *suprà*.

On trouve encore *Jacques de Gentil*, escuyer, époux, vers l'an 1600, de *Jeanne de Lacourt*. Cette famille de *La Court*, annoblie en 1479, portait : *d'azur, à un besal d'or, chargé d'un écu de gueules*. Nous la retrouverons à *Villers devant Dun* (V. *Lions*, p. 1117, et les registres paroissiaux de Stenay).

Henry Taillot de Dun, annobli le 22 septembre 1513, premier inféodataire, il est probable, des *tailles* de Mont et de Montigny, portait ; *d'argent, à un chevron brisé, dont la partie supérieure, à dextre, était d'argent... dont la partie en dedans, à sénestre, était d'azur,.. dont la moitié, à droite, était de gueules... et dont la moitié, à gauche, était d'argent, le tout surmonté de gueules... à deux boules d'or.* Henry Taillot.

Tranché et *taillé*, au chef d'*argent*... couleur de Stenay... et d'*azur*... couleur de Bar.., dominant sur le champ de *gueules* des Ardennois. Voilà bien l'emblème de la position locale supérieure des *premiers seigneurs de Tailly*. Au bas de cette seigneurie étaient les trois quatre feuilles... *è trinis campis*.

Langue du blason, tu étais éloquente alors! aujourd'hui tu n'est plus qu'un *hiéroglyphe*, que tes adeptes même ne peuvent déchiffrer !

Les anciens seigneurs de Tailly et Beauclair, sous, et depuis, les princes de Jametz, de Sedan, et de Bouillon.

La *maison forte* et seigneurie de *Tailly*, comprenant des terres et prés attenant au château... une garenne de sept arpents... une tuilerie dite de *Rey*... une maison de forge et ses halliers... le *bois de Rey* enclos dans les usages de *Villers*, d'une contenance de 27 arpents 60 v... le *bois des Dames* d'Ardenne de 60 arp., entre les usages de Montigny et de Beauclair... avec haute, moyenne, et basse justice, four bannal, droits de terrage et de bourgeoisie, etc. (acte d'aveux et dénombrement du 29 décembre 1769), était une *tête de fief* qui, avant d'arriver sous la dominance quasi souveraine des *princes de Condé*, avait passé des mains des sires de *Dun* aux princes *barrisiens*... de ceux-ci à la *Lorraine* (sous Réné)... de la Lorraine à la *France*... en subissant toutes les péripéties des destinées de *Grandpré*, de *Dun*, de *Buzancy*, de *Jametz*, de *Stenay*, de *Sedan*, et de *Bouillon*. La seigneurie de Tailly.

Après la cession de Jametz aux princes de Sedan (1439), cette principauté reçut de nouveaux officiers, d'*origine allemande*,

tels que les *Schlender,* les *Gruthuisen,* les *von Mecken-Meckenheim,* les *der Quadt,* les de *Mirbach* ou *Mirbrish,* les *der Rossen,* les *der Ragen,* les de *Blanckhart,* les *van Zweiffel,* les *Fuchsemberg,* les *der Hagen,* etc. Ces gentilshommes s'allièrent aux familles nobles de la Lorraine, du Clermontois, du Montignonais, du Mozomois, du Rémois, du Rethelois, et notamment du Bouillonais.

Gruthuisen. C'est ainsi que, dès l'année 1554, on trouve *Jean de Gruthus,* seigneur de la *Malasisse,* en Champagne, un des fils de *God-hart de Gruthuisen,* maître d'hôtel du duc de Bouillon : on le voit épouser *Bonne de Touly,* fille d'*Ollier de Touly* de *Beauclair?* et, par suite, ce fut ainsi, il est probable, que se forma l'alliance des de *Gruthus,* des *Riencourt,* des de *Meckenheim* avec les familles prévôtales des *Mageron,* des *Gentil,* des de *Vion* (1)... de *Tailly.*

Après la prise de Jametz, par les troupes lorraines de

---

(1) *De Vion,* originaire de Bourgogne, portait : *de gueules, à trois aigles d'argent, onglées et becquées d'or.* Cimier : *une lionne naissante à mi-corps.*

Jean de Gentil, escuyer, seigneur de *Tailly, Warnicourt* et *Harzilémont,* fils de *Jean de Gentil* et de *Jehanne de Lafontaine* de Mouzay, avait épousé, le 13 avril 1681, à Raucourt, *Marie Anne de Vion,* fille de *Nicolas,* seigneur d'*Auzécourt,* et de *Marie Penart.*

Le futur est assisté, au contract, par *Jacques* de *Riclot,* escuyer, seigneur de *Tailly,* gentilhomme ordinaire du roi; et la future est conduite par son aïeule... veuve de *Dénis Pénart* de *Mairy ;* elle est assistée par : *Jacques de Vion,* chanoine de Rozois, son frère; par *François André* de *V.,* escuyer, seigneur de *Luzy* et de *Laneuville* son beau-frère; par messire *Nicolas Pénart,* escuyer, seigneur de *Linchamps,* son oncle; et par *Antoine de Reboul,* escuyer, seigneur du même lieu. Ce de *Reboul* était probablement un de *Ribaulde-de Bezanne,* dont le père avait vendu à *Shélandre* sa portion dans Tailly.

V. art. *Dun,* p. 581; *Mont,* p. 1345; *Lions,* p. 1117; *Mouzay,* page 1508. V. aussi *Linchamps* et le siége de ce château subi en 1696. Il était défendu par le châtelain de *Beffroy,* dont la famille est citée à l'art. *Grange aux bois,* p. 766.

Charles III; en 1589, ces familles, notamment celle du commandant *François von Shlender*, époux de *Judith de Miremont*, dame de *Lions devant Dun*, ensemble *Jehan de Savigny* dit de *Wydebour*, autrement *de la Fontaine* du *Wy* de Marville, son frère, durent se retirer dans les possessions de leurs maîtres, les *princes de Sedan*, alliés des Français.

C'est alors que, par acte du 6 janvier 1619, *Jehan Shélandre de Savigny-Widebour* se rendit acquéreur des 7/8 de la maison forte de *Tailly* et autres dépendances de cette seigneurie. Puis, par autres contrats des : 14 juin 1621, 18 juillet 1623, 16 février 1632, 22 octobre 1633 et 16 mars 1647, le même *Schélandre* acquit encore les portions de ses coindivisionnaires, c'est-à-dire de *Valentin*, de *Marguerite*, de *Anne*, et de *Marie de Bezanne*, enfants de *Pierre Ribol de Bezanne*, capitaine au régiment de Turenne, et major de place de la ville de Verdun, lesquels enfants les tenaient de *Catherine Mageron* leur mère, fille du premier lit d'*Abraham Mageron* avec *Ursule Lecossais* (1). Jehan de Savigny.

---

(1) *Jehan Bageron*, autrement dit le capitaine *Mageron*, lieutenant-commandant à Briey, portait : *d'azur, chargé en flanc de deux mollettes d'éperon d'or*; ou à *quatre girons d'argent*, suivant la héraulderie de *Richier* de Clermont.

Il était du Luxembourg, dont *Montigny* était une enclave; il avait épousé *Jehanne de Serainchamps-du Viviers* (d'Artaize). Son troisième fils, *Abraham*, lieutenant-général au bailliage de Verdun, avait épousé : 1° *Ursule Lescossois* de Mangiennes; 2° *Elisabeth Toupet-Poireson*. De la première il eut *Catherine*, épouse du capitaine *Ribol de Bezanne-Naomé*. De la seconde il eut : *François de Mageron*, seigneur de *Montigny* et *Beauclair*, époux de *Catherine Héraudelle-Richier*; 2° *Jean Baptiste Pierre*; 3° *Marie de Mageron*, mariée, le 3 juillet 1660, à *Jacques François Renard de Fuschamberg*, escuyer, seigneur de la *Tournelle*, gouverneur de *Linchamps*, dont le fils épousa *Claude* de *Pouilly*, dame de *Clarey*, et dont le petit-fils, *Jacques Gabriel*, fut marié à *Claude Reine de Touly*.

Cet Abraham de Mageron avait acquis, en 1625, Montigny, Tailly

Jean de Shélandre (1) dit de *Savigny-Wideboeur*, n'eut qu'une fille prénommée *Anne Judith :* elle était dame de *Roëmersheim*, en français Romagne; elle fut mariée à *Jean Rimberg de Streiff de Lawenstein* de *La Kienstein*, maréchal des camps et armées du Roi, baron de *Beaucourt*, seigneur de *Duissart* et de *Lagrange-le Mercier*, près de Metz. Son mari, par ce mariage, devint maître de *Tailly*.

Le 3 juin 1668, M. de *Streiff* acheta 1/18 du même domaine à *Nicole de Bauçlin* (2), veuve de *Christophe des Faurts*, sire de *Blagny* et de *Lamouilly*, tante de *Anne de Bauclin*, épouse, en 1673, de *Jean Nicolas de Chamisso*, seigneur de *Bronel*, près Stenay.

Tailly advint, ainsi, à *Julienne de Streiff de Loewenstein*, unique héritière de *Jehan Rimbert*, laquelle l'apporta, en dot, le 22 juillet 1662, à son époux *Louis Vassinhac*, chevalier, seigneur de *Vallinie*, la *Malmaison* près des *Loges*, et de *Bayonville*, qui en fit aveux, foi et hommage, le 12 octobre 1663, au *prince de Condé*.

Louis de Vassinhac.

Ce *Vassinhac* était frère puîné de *Gédéon II de Vassinhac*-

---

et Beauclair, par expropriation sur les de Lenonçourt (V. p. 1585), *suprà*).

(1) Schélandre..... *Schlender von Freisheim*, portait: *d'argent, à la fasce, de sable, chargé de trois merlettes d'or.* Cimier : *un pourceau passant, de sable.* Cette famille était, paraît-il, alliée aux *von Meckem Meckenheim-Wampach* (V. la maison *Orley*-de *Linstert*).

(2) *Nicolas de Bauclin*, chevalier, seigneur de la *Grange sur Aisnes*, *Ville Suleron*, *Thonne le pré*, et *Colmey*, avait épousé, à Mouzay, *Anne de Lafontayne-d'Aubange-Mousay*, le 21 janvier 1682 (V. p. 1508).

Cette famille *Boolaës* ou de *Baquila*, 1269, installée dans les *Thonnes*, en 1536, sous le gouvernement de *Jean de Lellich*, à Montmédy, portait: de...? *à deux bars adossés, accompagnés d'une mollette, à six raies, en pointe*; l'écu échancré à l'allemande, timbré d'un heaume de 3/4, sans grilles, orné de bourlet et lambrequins. Cimier : *un vol* (d'aigle s'enfonçant sous l'écu)... de là le sceau : *S. Geraldi Baquila* (V. plus loin).

Imécourt-Pouilly (V. *Inor*, p. 876), tige des *Imécourt* d'aujourd'hui.

Il n'eut que deux fils : l'un mourut jeune; l'autre *Jean Rimbert*, époux de *N. de Coupigny*, transmit ses droits à *Jean Eugène de Vassinhac*, escuyer, son fils, premier co-seigneur de la baronnie de *Beaucourt*, qui devint gouverneur des ville et château de Marville, en 1671.

Celui-ci n'eut qu'une fille prénommée *Catherine;* il la maria, le 3 août 1761, à *Joseph François du Maine*, seigneur de *Saint Launay*, en Gascogne.

Mais Mme du *Maine* mourut sans postérité, après avoir institué son mari légataire d'un 1/9 dans la moitié de ses biens disponibles. Alors *Tailly* se trouva divisé (acte d'*aveux, foi et hommage*, du 29 décembre 1760) comm e il suit :

1° 2/18 à M. *du Maine* survivant, gouverneur honoraire des ville et château de *Marville;* — 2° 1/18 et demi, au chevalier *Philippe François de Vassinhac-Imécourt*, demeurant aux tuileries de *Roth;* — 3° 1/18 et demi au chevalier *François de la Court*, seigneur de *Grand Cléry*; — 4° 1/18 au chevalier *Louis Philippe de Verrières*, à cause de *Françoise de Riencourt*, son épouse, fille de *Pierre Gabriel de Riencourt*, seigneur de *Tailly* en partie, et de *Marie de Riclot*; celle-ci sœur de *Anne de Riclot*, épouse de *Charles Louis de Riencourt*, seigneur de *la Croix-Livry* et *Tailly;* — 5° 4/18 au chevalier *Roland de Gruthus*, seigneur de *Bussy*, *Quilly*, *Artaize*, vicomte de l'*Effincourt*, à cause de *Marie Madelaine de Riencourt*, son épouse, 14 novembre 1746, fille de *Charles Louis de Riencourt*, chevalier, seigneur de *Tailly* en partie, *Châtillon*, la *Croix*, et de *Anne de Riclot;* — 6° 3/18 à *Anne Françoise de Moüe de Sons-Vandières*, veuve de *Louis Darodes de Touronnat*, escuyer, fille du marquis de *Moüe*, comte de *Montbellion*-le *Francmont* et *Apremont*.

Les *Riencourt-Gentil*, les *Riclot-Gentil*, les de *Sons* (1)

---

(1) On a cité, à l'art. *Murvaux*, p. 1544, le mariage de *Charles*

furent, ainsi, paraît-il, avec les *Gentil-Vion* de *Lions*, les derniers seigneurs de Tailly; et les *Darodes*, par leur trisaïeule, se sont entés sur une des portions de cette seigneurie, dont les *du Maine* avaient la haute main.

Rapports historiques.

Tailly est donc, au point de vue féodal, un trait d'union entre les trois races *Ardennaise*, *Champenoise* et *Lorraine* après l'extinction du comté de Chiny. En voici les causes; elles expliqueront les effets.

Evrard III, comte de *Lamarck* et d'*Aremberg*, en Westphalie, seigneur, par alliance, de *Neufchâtel* et d'*Ogimont* (terres Chiniennes), acquéreur de celles de *Floranville* sur Semois, et de *Sedan* sur Meuse (1424)... Evrard III constructeur du château de Sedan, en 1446, époux (en 2e noces) d'*Agnès de Rochefort*, fille unique de *Jehan*, seigneur de *Rochefort*, *Orgeo*, *Herbemont* en Ardenne, et d'*Isabelle d'Ogimont*... Evrard III de la Marck, père de *Louis*, seigneur de *Rochefort*, époux de *Nicole d'Apremont*, fille de *Gobert*, seigneur de *Buzancy*... Evrard III fut l'introducteur, en Ardenne, de cette transmigration allemande, venue à la suite de *Philippe*, comte de *Kunigstein*, son petit gendre, époux de *Louise d'Apremont-Rochefort*.

C'est autour de ce prince... puis autour de son fils *Robert Ier de Lamarck-Marley-du Saulcis*, devenu propriétaire de Jametz... puis autour de son petit-fils *Robert II de Croy-Chimay*, devenu duc de Bouillon... puis, enfin, autour de leurs descendants, alliés aux *Sarrebrück-Roucy-de Braine*... puis aux de *Brézé-Maulévrier-Valentinois*... puis aux de *Bourbon* dit de *Longwy*... puis, enfin, par *Charlotte de la Marck*, dernière princesse de *Jametz*... aux de la *Tour-Turenne-Montmorency*, et aux

---

Louis de Sons les Olizy-Vandiere, fils de ***Louis de Pomerie de Sons*** et de ***Madelaine de Pavant de Mont***, avec ***Gabriel Angèle de Riclot de la Court de Mouzay***, fille d'***Antoine Gabriel de Riclot***, escuyer, seigneur de ***Tailly***, et de ***Marguerite de Froidmont***, au duché de Bouillon (V. les armoiries des Riclot de Tailly, p. 1511).

Condé... c'est disons-nous, autour de ces derniers maîtres du *Bouillonais*, que s'est opérée la transplantation de nombreux gentilshommes Rhénans dans cette Champagne *asténienne*, acquise, par tant de sang, à la France et dans les *barres de la Lorraine*, province se fusionnant, peu à peu (depuis les *Valois*), dans la *grande unité française*, par l'adjonction des *trois Evêchés*.

De là l'explication de la dominance des familles qui se succèdent... à *Tailly*, à *Beauclair*, et dans l'enclave, jadis luxembourgeoise, de *Montigny*.

Notre histoire locale resterait inintelligible si le *Manuel* passait sous silence les principales maisons de cette triple noblesse installée à Tailly On a cité, plus haut, les *God de Mont*, les *Lescuyer-Tranchot de Dun*, les *Mageron de Montigny*, les *Gentil de Verrières-Vion*, tous d'anciennes souches barrisiennes... en voici d'autres, dont les alliances se sont ramifiées dans les *basses Woëpvres*, jusqu'au jour de notre révolution.

Les *Gentil d'Ailly* de *Hans* sur la *Dormoise*, alliés aux de *Gruthus*, et ceux-ci aux de *Meckenheim* (V. *Montfaucon*, p. 1361), apparaissent, d'abord, comme seigneurs de *Montigny* et comme copartiaires de *Tailly* — puis les *Riencourt* (1) *d'Ailly*,

---

(1) *Riencourt*, très-ancienne maison originaire de la Picardie, portait : *d'argent, à trois fasces, de gueules, frettées d'or ;* couronne de comte.

Guy de Riencourt avait accompagné *Guillaume le conquérant* à sa descente en Angleterre, en 1066. *Suthon*, au comté de Bedfort, *Burthon*, au comté de Northampton, devinrent ses principaux apanages. Les ducs de *Northfolk*, du *Devonshire*, de *Gordon*... les comtes de *Shwresbury*, de *Salisbury*, de *Carlisle*, de *Sandwick*, s'honorent de l'écu de Riencourt au nombre de leurs plus hauts quartiers. C'était un cadet : sa branche aînée resta dans l'*Amiennois* et près de *Lisle*.

Robert de Riencourt, en 1177 — *Thomas de R.*, en 1179 — *Jehan* de R , en 1223 — *Hue* de R., en 1250 — *Raoul* de R., en 1279 — *Dragonnet* de R., en 1337 — *Enguerrand* de R., en 1417, sont cités dans les chartes de la Picardie...

Celui-ci devient baron d'*Oisy* par son mariage avec *Mahaud d'Ailly*, fille d'un vidame d'Amiens.

Au 8e degré, apparaît *Adrien de R.*, seigneur d'*Orival*, *Bergnicourt* et *Thillolois*, en 1460, lequel paraît avoir épousé *Bonne de Touly*, issue des *Mageron* (alliance douteuse);

9e *Raoul de R.*, seigneur d'*Orival*, *Bergnicourt*, *Quesnel* et *Linstert*, mestre de camp du roi *Louis XI*, vint s'établir en Laonnais, où il s'installa, en 1477, avec *Jehanne d'Orgeau*, fille de *Jacques*, seigneur de *Bazelles* et de *Haute ville*, et de *Jacqueline de Moy*, fille de *Goulhard*, sire de *Moy*, ou *Moët*, en Vermandois.

Cette seigneurie de *Linstert*, placée sur l'*Erens*, près de *Fischbach*, comté de *Meyssembourg*, dans le haut Luxembourg, est un point de rattache, pour la famille d'*Orgeo* et *Bertrix*, avec les descendants de *Guillemette de Lamarck*, fille de *Robert IV*, seigneur de *Jametz*, laquelle avait épousé *Jean de Luxembourg*, comte de *Braine* et de *Roucy*.

10e *Jacques de R.*, (fils des précédents?), seigneur de *Parfondrupt* sur l'Aire, épouse: 1o en 1512, *Françoise d'Ambly* et du *Mesnil*, fille de *Lancelot*, gouverneur de Mézières, et d'*Alix de Warigny*; 2o et, en 1513, *Françoise de Moët*, alors veuve de *Lancelot-du Bois*;

11e *Henry de R.*, seigneur de *Parfondrupt*, époux: 1o en 1540, d'*Antoinette de Blois*, fille de *Lancelot* et de *Françoise de Moët*; 2o d'*Isabeau-de Mandy*-de *Parpes*... celle-ci remariée à *Louis du Glas*, seigneur d'*Arenry*, en Champagne.

12e *Jacques de R.*, 2e du nom, eut aussi deux femmes; l'une, en 1566, était *Claude de Crespy*, fille de *Jacques*, seigneur de *Drosnay* et *Roucy*, et de *Marguerite de Luxembourg-Lamarck* — l'autre, épousée en 1502, était *Françoise de Carpeaux*, de la *Maison basse* et *Beaufort*.

Philbert Ier de *Hesnin Liétard de Cuvilliers*, seigneur de *Smuyd*, ou *Smide*, près *Mirouart*, avait épousé, en 1550, *Marguerite de Luxembourg-Brienne*, dont il eut *Antoine* et *Jacques*; celui-ci, seigneur de *Smyde*, marié en 1587, à *Hélène de Villiers* de *Mont-Vauxelles*... il était bisaïeuil maternel de *Madelaine de Hénin Liéthard*, mariée, le 15 mai 1661, à *Charles Ier* de *Lescuyer*, seigneur de *Montigny* et coseigneur de d'*Harzilémont*.

La seigneurie de *Smuyd*, près Mirouart, très-célèbre dans les fastes des évêques de Liége, était advenue à *Roland Ier von Mecken de Meckenheim*, descendant des *Wampach*, qui portaient: *de gueules, à*

alliés aux *Touly de Beauclair* — puis les *Riencourt d'Orgeo* (1) — puis les de *Moy-de Sons-Vandières,* souche maternelle des d'*Arodes de Touronat* — puis encore les *Riencourt-de Moët* et les *Gentils de Lions.*

Ainsi se détermine le point précis des changements partiels de mouvance de la *terre de Tailly...* d'abord sous les *Riencourt,* comme employés militaires de la place de *Jametz* (2), alliés, suc-

---

deux chevrons d'or, accompagnés de deux étoiles, de même; l'une en cœur, entre les deux chevrons; l'autre en pointe. Cimier : *un buste d'homme vêtu de gueules.*

Wampach était du comté de *Wiltz,* dans le haut Luxembourg.

(1) *Orgeo,* branche de la maison de *Rochefort-Herbemont,* en Ardennes, alliée aux d'*Orley de Linstert* (Ch. de 1066), portait : d'*or, à l'aigle de sinople, éployée de gueules, membrée et becquée d'azur,* Cette maison se trouva transplantée dans la prévosté de *Stenay* sur la fin du XIIIe siècle (V. *Charmois,* p. 327). — *Orgeo* est un village près de *Cugnon* et de *Mortehan.* sur la Semois, au-déssus de Bouillon.

Jehanne d'Orgeo se remaria à *Bauldart de Cuvilliers,* seigneur d'*Eppe, Couzy* et *Velay,* puîné de la maison de *Cuvilliers* et des comtes de *Bossut de Dampierre,* aux pays bas, qu'on trouve propriétaires de *Han les Juvigny* et de *Messincourt,* près Carignan. De ce mariage naquirent *Antoine,* époux de *Jeanne d'Inteville,* dont le fils *Jacques* mari de *Jeanne d'Aspremont* de *Cuvilliers,* puis époux de *Claude de Condé-Vandières.*

(2) Au 13e degré, *Pierre de R...,* seigneur de *Parfondrupt, Drosnay* et *Lacroix,* premier gentilhomme de la chambre du duc d'*Enghien* : il fut enseigne de la compagnie des gendarmes (sous *Schélandre*) de *Guillaume Robert* de *Lamarck,* prince de Jametz ; il avait épousé, le 1er mai 1597, *Isabelle de Moy-de Sons-Vandières,* fille de *Jean de Sons,* seigneur de *la Croix, Vauxelles, Brussy,* et de *Claude du Sart de la Maison basse* près Raucourt.

14. *Charles de R...,* seigneur des mêmes lieux, épousa *Anne du Mouï de Sons,* fille de *François,* seigneur de *Mont, Vauxelles,* et d'*Elisabeth de Mailly.*

15. *Louis de R...,* seigneur de la *Croix, Livry, Châtillon* et *Tailly,* avait épousé *Anne Dermy,* fille de *Ponce de Dermy,* seigneur de *Saint*

cessivement, aux de *Sons-du Sart* (1)... aux de *Saint Pierremont-Pavant* (2)... enfin aux *Riclot* (3), aux *Gruthus* (4), aux *Meckenheim* (5), aux *Wacquant* (6).

Pierremont, et de *Anne de Pavent*, laquelle était fille de *Claude*, seigneur de *la Croix* et *Tanon*, et de *Anne de Riencourt*.

16. De ce mariage, deux fi's : *Charles Louis* et *Pierre Gabriel*, qui, tous deux, furent seigneur de *Tailly*, en partie. Ils épousèrent deux sœurs germaines; elles étaient filles de *Gabriel de Riclot*, escuyer, seigneur de *Tailly*, et de *Marguerite de Froidmont*; celle-ci fille d'*Arnoux de Froidmont*, au duché de Bouillon, major de la place de *Jametz* (sous Shélandre), V. *Jametz*, p. 949. L'aîné *Charles Louis de Riencourt* eut la main de *Anne de R...* son frère *Pierre Gabriel*, fut l'époux de *Marie de Riclot* (1748).

L'aîné des *Riencourt* eut encore des filles, dont l'une, prénommée *Madelaine*, épousa, le 14 novembre 1746, *Roland de Gruthus*, escuyer, seigneur de *Bussy*, *Quilly* et *Artaize*, vicomte de *Leffincourt*, fils d'*Aleaume de G...*, et de *Anne de la Tranchée*.

C'est de cette union que provint *Marie Françoise de Gruthus*, laquelle eut deux époux. En 1780, cette dame épousa le chevalier *Roland de Meckenheim*, seigneur de *Charmes* et de *Montyon*, duquel elle eut deux enfants : 1° *Louise Sophie* mariée au baron *Charles de Pouilly*, baron de Cornay ; 2° *Louis Roland de Meckenheim*, sous-préfet de *Vouziers*, sous la Restauration.

Madame de *Meckenheim-Grathus* se remaria, le 30 septembre 1791, au chef d'escadron de cuirassiers autrichiens *Philippe Alexandre de Wacquant*, dont elle eut quatre enfants. Voici ses fils : 1° *Alexis Simon*, baron de *Wacquant*, époux d'*Antoinette de Bréhéret de Montalard*; dont trois filles : les dames du *Guet-d'Inaumont* — de *Courcy* — et *le Dieu de Ville*, du château de *Radoy*. 2° *Simon Marie*, chevalier de *Wacquant*, époux d'*Amicie de Meckenheim*, dont deux filles : *Marie Thérèse Ferdinande de W...*, dame de *Surizey* — et *Louise de W...*, dame d'*Aviko*, puis d'*Iwachiné*, en Russie.

(1) Du *Sart* (V. *Inor*, p. 875; *Lions*, p. 1117).

Le château et la terre de la *Raminoise*, sous *Stone*, sont passés des de *Lhostel* aux de *Gruthus*, et des *Gruthus* aux de *Vassault* de Brieules, dont les descendants les possèdent encore.

(2, 3, 4, 5, 6) *Pavant-Buzancy-Rohan*, maison cadette des anciens vicomtes de Buzancy, portait : d'*argent, à trois fasces de gueules, au*

THIL (l'ancienne cense-fiéfe de).

Canton de Dampvillers.

Commune d'Azanne.

Thil était la *mère-paroisse* d'*Azanne*, de *Somm-azanne*, de *Ville*, de la cense des *Roizes*, et de celles de *Mont Aubé* et de *Shélandre* (V. p. 88).

Thy et *Thil* ne doivent pas être confondus (1).

Thy est une appellation *thyoise*, du langage *tuistique;* cette localité est au point de partage des eaux (*iacum*) d'entre le bassin germanique de la *Thinte*, et le bassin celto-gallique de l'*Orne*, autrement dit *pays Roman*. C'est un *lieu dit* hydrographique, au point culminant des deux Azennes... *ad duas Aisennas... summa-azennæ*. Ce point correspond à celui du partage des eaux du piton des Thones... *Somma-py-Tonnæ*. Voy. *infrà*.

---

chef échiqueté, d'or et d'azur, de deux traits. Cette famille s'est éteinte en 1819, dans la maison de *Briey-Pouilly*.

Riclot (V. *Mouzay*, p. 1511).

Gruthus (V. *Montfaucon*, p. 1558).

Mecken von Meckenheim (V. *infrà* aux mots *Artaize-le Vivier*).

Wacquant (V. *Jametz*. p. 976). Ne pas confondre cette famille avec les de *Waillant*, ni ceux-ci avec les de *Walins*. — Voir plus loin les familles nobles de Stenay, où cette distinction sera mieux établie.

(1) Le *Thau* et le *Teth* sont deux lettres hébraïques qui expriment des idées opposées, au point de vue tant physique que métaphysique des idées de *séparation* et de *réunion*. Ces idées sont *génésiques*.

Teth correspond au mot *serpent* qui est le symbole de la chute de l'homme séparé de son auteur, par le péché. — c'est le testificateur *léthifère* de l'*ethnique* des enfants de *S-eth*.

Thau répond au mot *signum crucis*, qui est l'image de la rédemption humaine : c'est le testificateur de l'*autonomie divine*, ou *union des parties du tout*, dans le *tout*.

Ces idées sont au fondement même de l'intelligence et elles se reproduisent, notamment, dans la conception du *moi* et du *toi* (ou *non moi*). *Tuer*, ou donner la mort, c'est briser, violemment, la relation naturelle du *toi* avec le *moi* (*qatal*, en hébreu).

Tous deux sont au même niveau de la mer... ici 327... là 324 ; ils sont sur le même étage, sauf l'inclinaison sous les couches superposées.

Thil, un peu au-dessous d'Azanne, est une ferme, à l'emplacement d'un autel primitif dédié à *Saint Martin,* autour duquel oratoire se sont groupés les premiers néophytes de la *chrétienté de Chaumont.*

Le tranchement des races et des langues, celui des mœurs et des coutumes... *thyoises* au nord, *romanes* au sud... a persisté jusqu'à la fusion des deux nationalités.

Thy, sous Anglemont et Soumazannes, dépendait de *Jametz,* ancienne mouvance Luxembourgeoise; *Thil*, annexe d'Azannes... ferme de 4 feux en 1726 .. suivait les coutumes du pays Verdunois.

Canton de Montmédy.

THONNE (la) ; les *Tonneux* ; le *Ton.*

La *Thonne* serpente, boueuse, tourbeuse, dans un petit bassin ovalaire circonscrit par les *hautes fores* du pays *étranger.* Ce bassin appartient, géologiquement, à l'étage *liasique* des terrains de la *quatrième époque* onthologique des êtres, ceux dits du *genre serpent.* Son fond est encore *pulvérulent.*

Ses sources sont au piton du sommet des *oon lithos* de la plaine... (Sompthonne; *Somma py tonnœ*)... on les nomme les *Tonneux.* La principale *suinte* des *hayons.*

Quant au *Ton,* il appartient au bassin supérieur ; ses sources sont à *Ethe;* elles se marient à la *Wyre,* en aval de *Virton.*

Le *castlon de Ethe,* à l'altitude 350^{m} — le piton des *Tonneux,* cote 340 — le signal de *partage...* (*Thil*) *ad signum crucis montis liberi...* entre *Thone le thil* et *Signy Monlibert* cote 315 — le *haut-lon* de *Montquintin* et d'*Ecouviers,* cote 313. — enfin le *faît* des falaises de *Fagny,* sur la *marche* étrangère (*Limes* et *Gérouville*), cote 312... sont les cinq têtes d'étiage, les plus éminentes, du croisement des *quatre bassins*

L'essence de ce terrain est le calcaire sableux : cette couche liasique qui, sur une superficie de 57 kilomètres carrés, forme la partie septentrionale de l'arrondissement Montmédien, est le terrain qui, de toute la Meuse, est bien certainement le plus anciennement habité. La zoologie fossile en est la preuve,et les appellations viennent à l'appui des inductions tirées de la géologie. Cantonnement de la couche.

Ce terrain, qui prend un grand développement ascensionnel, en Belgique et dans les Ardennes, s'enfonce, sous les autres étages du bassin meusien, plus modernes, en couches inclinées de 1/30 à 1/28, qui se dirigent de l'E. S. E. à l'O. N. O, sur le plan de *Thonne là lon* à *Montblainville*... là il sort du département, en s'immergeant sous le bassin de l'*Aire* et sous les *Monts Argonnais*.

Le calcaire sableux des Thonnes se compose de sables diluviens et de calcaires *triasiques* et *anthraxifères*, plus ou moins durcifiés, imprégnés de sables roux, très-friables, disposés par couches alternantes : c'est la poussière, devenue palpable, d'innombrables cadavres d'imperceptibles êtres, qui, après avoir vécu, sont aujourd'hui ensevelis dans le sédiment boueux (*tit*) du primitif Océan. Alors la Belgique, toute entière, gisait encore sous les eaux. Composition du sous-groupe.

Aussi est-ce à *Thonne là lon*, à *Avioth*, et surtout à *Breux*, qu'on découvre, et nulle part ailleurs dans la Meuse, ces nombreux et curieux fossiles, *zoophytes*, *radiaires*, *céphalopodes*, *poissons*, *reptiles*, *sauriens*, *annelides*, qui font la richesse d'un cabinet de zoologie. Là aussi les appellations sont étranges (1);

---

(1) Toutes ces appellations se composent de radicaux hébraïques, dont la primitivité est évidente, et dont les dérivés *ethniques* s'empreignent de teintes *celtiques*, *gauloises*, *teutonnes*, *germaniques*, de plus en plus fusionnées. Ainsi *Eth*, en hébreu, est le *signe objectif* (infigurable) de l'*ethnicité* des êtres de la création : dans l'ordre physique, ce mot signifie le *fer*, et, plus particulièrement, celui de la charrue. Aussi est-ce à *Ethe* qu'apparaissent les premières émergences du calcaire ferrugineux du bassin de Virton.

elles s'entremêlent de souvenirs *odiniques*, si chers aux montagnards ardennais. *Jam-odine, Jam-oigne; Jam-ets* sont les derniers échos de ces réminiscences lointaines, qui s'affaiblissent de jour en jour. *Iam...*! c'est la mer, en hébreu : *ets...* ce sont les bois : la *Tinte*, la *Tonne*, sont les *étiages* de ses flots.

Composé d'œufs innombrables, très-visibles à l'œil nu, et formant des groupes très-remarquables, le calcaire sableux des *Thonnes* forme le fond de la vallée d'*Avioth*, de celle de *Thonnelle* et celle de *Thonne les prés*. Là, il commence à être recouvert par les marnes moyennes, par les calcaires ferrugineux, et par les marnes bleues supérieures du lias, trouvées, en affleurance, à l'entrée du tunnel de Montmédy, et, en émergeance, au delà du viaduc de *Thonnes les prés* (1).

Ce calcaire *sableux* se relève, dans les gorges de *Breux* et de *Sompthonne*, sur un plateau sillonné de petits vallons abruptes, et qui se termine, à l'est nord, par une *falaise* escarpée : cette falaise est celle du haut promontoire où se trouvaient le *lucus* et le temple germano romain du Silvain *Sinquat*, dans le *lucus* de *Géromont*. (V. *infrà*, le sens de ce mot.)

Cette falaise, dont le pied part de *Gérawey*, contrée d'*Escowyrs* (V. *Ecouviez*, p. 614), monte à *Gérimont*, près *Landen;* là elle fait face à l'*Arlunensis* et au *Gerbergcensis*, en atteignant un niveau plus élevé dans les environs de *Gérouville;* puis ce même étage monte, monte, de plus en plus, sur les terrains *triasique* et *pénéen;* puis le groupe va se perdre dans les épanchements *ignés* du *Hündsrück* et des monts *Hércyniens*.

Le piton de *Sompthonne* ayant été un des premiers points

---

(1) *Thon* signale un croisement des rameaux du *lon* oolithique dans les plaines (*on*) autrefois inondées. Cette appellation est hébraïco-celtique; et, à côté des mots, de même provenance, se superposent ceux dérivés du teuto-suévique, ensuite du germain — ainsi *ger* signifie *étranger*, ou *barbare*, en hébreu — *Gerlon, Gerlac, Gerawey, Gerimont, Geromont, Gerouville*, etc., etc. Tous ces mots se conjuguent sur la *marche* de l'ancien *pagus Gerbergsensis — in pago Gueriá* (Voir les vieilles chartes du Luxembourg).

habitables, à la retraite successive des mers intérieures... de *Jam-ets* à *Jam-oignes*... de *Jam-ognes* à *Jam-odine*... et de *Jam-odine* à la *haute mer Armoricaine*... il n'est point étonnant qu'à tous les reliefs ou les plis des versants nord de la *Thonne*... de *Thonne la lon* à *Thonne le thil*... se retrouvent des substructions romaines, attestant le séjour des occupateurs des *homes* (1) (*heim* en germanique, *domus* en latin), quand les conquérants de la Belgique se trouvaient installés à Ivoy et à Arlon.

THONNES (les anciens seigneurs des).

Coup d'œil général sur les temps de confusion (2).

L'*aigle* du rocher, le *corbeau* de la fange, ont été les symboles héraldiques de plusieurs maisons *puissantes* (3) qui ont, pendant des siècles, dominé sur la *marche* (4) des bassins de la *Semois* de la *Tonne* et du *Ton*. **Personnificat. héraldiques.**

Rabbon des *Tonnes* est le premier nom à citer.

---

(1) Ce mot *home*, en anglo-saxon, répond au *heim* germanique : il signifie l'*intérieur* de l'habitation de l'*homme*; il indique le domicile le plus intime du dominateur du sol ; c'est le *om* hébraïque, dont l'extérieur est *omah*, manoir *muraillé*. — C'est la *vie*, pour ainsi dire *ombilicale*, de l'humanité : c'est le domicile déclaré inviolable par la loi.

(2) Les barrières politiques, qui, pendant tout le moyen âge, ont séparé la nationalité gauloise de la nationalité germanique, ont été, jusqu'ici, comme un mur infranchissable pour la coordonnation des chartes dispersées dans tous les couvents, ces barrières tombent déjà ; mais que de préjugés à vaincre encore pour applanir le terrain !

(3) *Rab*, radical de tout ce qui est *nombreux, assis carrément, puissant*, en hébreu ; il signifie aussi le corbeau (*A-in-shah*), *rabe*, en germanique, *Rabbon* c'est le corbeau de l'arche maître du sol, par la retraite des eaux.

(4) Cette petite rivière a toujours été, pour la France, séparative du *pays étranger* — *Ger*, en hébreu.

L'aigle c'était *Duras*, enté sur *Rochefort*, aire royale des descendants du dernier Carlovingien, cet *Othon de France*, dont *Ermengarde de Namur* était issue, et qui fit de *Hasselt*, sur la Meuse, le siége de son ombre de royauté. Ses aiglons furent les premiers sires de *Jamoignes*, descendus de *Walcourt* sur les rochers de la Semois.

L'aigle de Rochefort. *Jacques de Duras* n° 2, possédait *Clermont sur Meuse*, *Montaigu*, *Rochefort*, *Dinant*, l'avouerie de *Saint Trond* et toutes les rives de l'*Homo fluvius, in pago Lomensi*. Aussi ses descendants portaient-ils : *d'or*, à l'*aigle de sable ; au vol élevé, becquée, languée, et membrée de gueules*. Cimier : *un bras droit de carnation, vêtu de gueules, au rembras*. Supports : *deux sauvages couverts de feuilles de lière de sinople, tenant chacun une banderole, celle de dextre aux armes de l'écu ; celle de sénestre, de gueules, au sautoir ou chevron d'or*. Cri de bataille ; *Phaël*, *Phaël* (1).

Mais cette aigle, au lieu d'être *d'or*, ou de *gueules*, elle était de *sable*... pourquoi cela ? Parce que l'*aigle femelle de Rochefort*, alliée à l'*aigle mâle de Walcourt*, avait subi des mutilations; leurs blessures avaient contraint les *aiglons* à quitter le nid paternel, pour la *Fentsh des hauts de Metz*, et, lui-même, *Jacques de Duras*, avait dû transporter ses petits *in fangium*, au Faing, sur le *pinaculum* qui abritait, à *Prouuy*, les petits du corbeau. *Prowy*, sous *Pins*, près d'*Izel* (2).

Là, *Jacques* avait épousé *Ida de Fane*, descendante des chevaliers de l'*Homensis*. Le père, resté inconnu, de cette dame, qui fut, en 1124, une des premières bienfaitrices d'Orval, portait, tout l'indique : *de gueules, au sautoir d'or*. Cimier : *un*

---

(1) Ce mot hébraïque signifie : *à la face de la divinité*. C'est l'*aigle fixant le soleil* du haut du rocher... *Ad-el — Ad-ler*.

(2) La maison de *Prouvy*, arrière-fief de *Jamoignes* portait : *d'argent, à trois corbeaux de sable*, 2 *en tête* 1 *en pointe*. Cimier : *un corbeau, au blason de l'écu, entre deux bras armés et affrontés, bordés d'or*. Ce domaine était une sous-inféodation des du *Faing-Tassigny*.

buste humain, habillé d'or; au casque en tête, de même; à la fasce de carnation; tenant, au bras dextre élevé, une épée garnie d'or, et portant, au senestre, un écusson semblable au blason de l'écu. Encore une allégorie parlante... alors le blason était la peinture des idées. Nous ne retrouverons la trace des faits les plus saillants du moyen-âge qu'en revenant au blason.

Telle était, paraît-il, l'origine baroniale des du *Faing* de *Jamoignes* et *Prouvy*. Ces grands personnages, qui ont si longtemps dominé aux portes mêmes de Montmédy (V. la *Crouée*, p. 442, et *Gérouville*, p. 750)... telle était leur origine et telles étaient leurs armes, alors que *Louis de Jamwig*, père de *Johan de Rochefort-du Faing-Malberg* (Ch. de Gérouville de 1258)... alors que *Louis de Jamwig* et *Rabbon de Thon* étaient au premier rang de la chevalerie chinienne, c'est-à-dire en 1214 (1).

De l'aigle passons au corbeau. Qu'était-ce que *Rabbon?*

Rabbon de Thonne.

Le *corbeau* de la fange des inondations de l'étiage de *Sompthonne* va se trouver à *Thonne la lon*, à *Thonne le thil*. Ce corbeau *maître* (*rabbi*) des marécages de la *marche*... du faîte du *Hatois* de *Margny* à la *Crouée* sous *Margul*... quel était-il? C'était un parent... un fils, peut-être... un frère, il est probable... de *Tausignoth* (*Joannes Miles de Fonte*) de *Margul*, *porte bannière* du comte de Chiny *Louis III*, dit le *hiérosolymitain*, alors de leur pèlerinage en Terre Sainte, en août 1189. On le nommait *Rabbon* de *Thone*, surnom figuratif de sa position locale dans le *sinus* du pays des corbeaux (V. au *Sin qorbé* de *Sompthonne*).

---

(1) Du *Faing-Mulbery-Sainte Marie-Etalle* — du *Faing-de Breux-le Hatois-de Margny* — du *Faing-Tassigny-Sappogne-de Margul-la Crouée* — du *Faing Reumont-Termes-le Sart-Linay-Griffaumont* — du *Faing* dit *de Tassigny-la Crouée-Cugnon-Sterpigny-Wal-Grimelscheid-le Mesnil-Assenois-Lamouilly* — du *Faing-le Sart-Termes-Habaru-Steelant*, etc. — du *Faing* (Beaudouin) de la *Crouée-Thonne les prez-Mentheville-Villers le rond*... voilà les quelques alliances, successives, indispensables à rappeler, pour les articles qui suivent.

Tassignoth de la Crouée, auteur des *Tassigny de Sappogne* et des *Tassinot de Croix et Xorbey,* portait, en effet : « *d'or,* à « *trois corbeaux de sable, membrés de gueules, 2 en chef, 1* » *en pointe.* Cimier : *une tête de licorne,* autrement *une corne* » *d'argent, chevillée d'or.* » Même armoriation, sauf l'émail, que le *corbeau* des *Prouvy du Faing.*

Nota. La *licorne* est le *tau* (1), ou *signe* indicatif de la force, dont la manifestation la plus puissante (*rab*) existait chez les maîtres de l'étage *oolithique,* à la corne d'*Aalon,* territoire de *Thonne la lon.*

Ce Rabbon, maître des Thonnes, quel était-il de plus?

On trouve *Louis de Jamwig, Rabbon de Thon, Huart de Tassigny, Othon de Laferté, Jehan d'Estales, Henry de Vieux Virton, Segard de Chavancy, Raoul du Chou, Pierre de Failly...* au nombre des 135 chevaliers qui assistèrent, en 1214, aux fêtes du mariage de *Waleram,* duc de *Limbourg* et *Marchis d'Arlon,* avec la comtesse *Ermesinde* de *Luxembourg,* alors veuve de *Thibault Ier* comte de *Bar.*

A leur tête était *Louis IV de Chiny,* avec son vassal *Clarambault,* inféodataire de *Habay la vieille,* et qui ne tarda pas, paraît-il, à le devenir de la *Crouée* et de *Xorbey.* Alors les bans de *Jamoignes* et d'*Etalle* se projetaient dans le bassin du *Ton* et dans celui des *Thonnes* .. celui-ci était encore indivis... et il est presque impossible, aujourd'hui, de déterminer la quote-part qu'y prenait chaque châtelain des alentours. *Jamoigne* et *Laferté, Chauvancy* et *Brouenne, Montquintin* et *Escouviez, Torgny* et *Harnoncourt,* étaient, par leurs seigneurs, constamment aux prises, à ce sujet, avec les sires de *Virton* et *Saint Mard,* de *Mussey* et *Marville,* de *Failly* et *Xorbey.*

Ce qui est certain, c'est que, dans les siècles qui suivirent, on trouve ce bassin... de la *Semois* à la *Chière...* dans les mains des *Jamoigne-Malberg* (2), des de *Sainte Marie-d'E-*

---

(1) Rappelons que la lettre *thau* ou *thav* signifie *signe de la Croix,* en hébreu.

(2) *Jean de Malberg,* époux de *Marguerite d'Etalle-Sainte Marie*

talle... des *du Faing-de Breux-du Hatois...* des *Tassigny-Prouvy-Margul* (1) *Sappogne* (2) et la *Crouée* — puis, d'un autre côté, sous la domination des *Wals*, des *des Mesnils*, des *de Lutz* dits *Moral* de *Saint Mard*, des *Cugnon* (3) — puis aux mains des de *Laittres;* — puis, notamment, on le voit chez les *Lafontaine-Wibour-Marville-Xorbey*, alliés, successivement, aux anciens *Pouilly-Nancy-Laferté-Custine-Lenoncourt*, — puis enfin à *Xorbey* et à *Harnoncourt*.

(V. *Choppey* et *Wibour*, p. 372; la *Crouée*, p. 438; *Custine*, p. 457; *Lafontaine*, p. 711; *Lamouilly*, p. 1017; *Marville*, p. 1285).

Après la réunion, en 1364, du comté de Chiny au grand duché de Luxembourg, la physionomie du seigneuriage des *Thonnes* s'accentue, plus distinctement, au moyen des chartes et des sceaux. La confusion subsiste encore néanmoins, dans quelques généalogies. Voici quelques *Tonne-ly :* Tonne-ly.

Pontius de Tonnelle est indiquée, en 1239, dans la charte d'érection du château fort de Montmédy par le comte *Arnould III* de *Loos* et de *Chiny*. — De lui sont descendus, paraît-il, les *Poncelet*, les *du Pont*, les *Pont-arau*, dont des membres se découvrent dans les plus anciennes alliances des : de *Harre-Haraucourt-Failly-Bouligny-Mitry-de Croix-de Laittres*, etc., etc.

Poncelet de Thonne la lon existait au XIVe siècle.

En 1406, *Henry de Thonne le thil*, probablement son fils, était capitaine-prévôt du château de Montmédy, sous le gouver-

---

portait : *d'argent, à l'écusson de gueules*; le *heaume couronné d'or*. Cimier : *un chapeau, en pointe, couvert de feuilles de laurier de sable, au milieu de deux cornées adossées, l'une de gueules, l'autre d'argent*.

(1) *Margul* portait : *d'argent, à la grappe de raisin, de gueules, feuilletée de sinople*. Cimier : *un vol de sable, adossé par des pennes de corbeau, semé d'étoiles, d'argent, sans nombre*.

(2) *Sappogne* portait : de *gueules, à trois étrilles d'or, 2 en chef et 1 en pointe*. Cimier : *une main de carnation*.

(3) *Cugnon* portait : *d'argent, à la fasce de sinople*.



nement de *Josse,* marquis de Moravie. Alors *Henry d'Orley* de *Linstert* était capitaine général du *quartier Wallon,* et le damoiseau de Commercy, *Amé Ier de Saarbruck,* maître du château de *Willy* sur Chière, avait le commandement supérieur de tout le Luxembourg, à cause de la *mainbournie* de l'empereur *Wenceslas,* duc de Luxembourg, par le duc *Louis d'Orléans.*

Henry de Thonne portait : *d'azur, à trois bandes d'or, au franc quartier d'argent, à un rameau de trois feuilles de gueules,* ce qui prouve une alliance avec les premiers *Failly.* — Il se trouvait *cantonné* au quartier *Wallon,* quartier blasonné d'*argent*... couleur des châtellenies de *Virton,* de *Saint Mard,* d'*Ivoy,* de *Laferté*... au *champ d'azur* du Barrois-Chinien... et il parait son écu du *rameau des premiers Failly* (1) (V. l'art. *Colmay,* p. 411).

Richier de Thonne le thil, fils de *Henry* et de *Marguerite de Failly,* celle-ci fille de *Wauthier de Failly* de Marville, paraît ensuite. On le voit figurer, le 2 mai 1424, aux assises des *petits jours* de Marville, tenues par *Saublet du Hatois,* sire de *Dun* et *Jametz,* prévôt de *Muscey* (2).

---

(1) On trouve, en effet, son sceau appendu à la charte du 15 septembre 1406, par laquelle *Isabelle de Failly,* veuve de *Jolyot de Florey,* dame de *Boulsy,* une des filles de *Thiébaut de Failly,* aux *trois feuilles,* sire de *Colmey,* dit le *Petit Thiébault,* approuve la vente du quart des dixmes de la ville de *Petit Failly,* faite par *Guiot de Mitry,* escuyer, châtelain de Musson, à *Jean du Pont,* son gendre, et à *Agnès* ou *Hadwide,* femme dudit *Pontius,* sire de Chavancy et Olizy.

(2) Ces *assises,* tenues *sous le tilleux du mois de mai,* suivant les anciens usages, se composaient de : *Richier de Thonne le til; Wary de Laval-Bazeille ; Thomas d'Artaize-les-Sorbey; Collard de Failly,* dit le *Moine* (celui qui portait *un hermite* pour cimier, et qui était *chevalier de l'étoile*) ; *Evrard de Gorcey* dit *Maulglaive,* tige de la maison de Gorcy ; et *Renaud de Vély* ou *Vélosnes*... tous hommes de fief de la châtellenie de Muscey-les Longuion, ensemble *Jacomin le béguin, Pierson d'Amieremont* et *Willaume de Chaumont,* dit le *Waige,* de *Colmey ;* ces derniers comme *jurés* de la prévosté.

Une partie des *Thonnes* était passée de *Poncelet de Thonne là lon* aux de *Savigny*, à cause des *Lenoncourt-Nancy-Laferté*, maison alliée aux anciens *Pouilly*. On en a dit les causes à l'art. *Murvaux*, p. 1539. Il ne faut pas oublier, qu'en 1240, *Richier de Pouilly*, sire en partie de *Breux, Avioth, Moiry*, avait épousé *Etiennette*, fille de *Simon de Nancy-Laferté*, et que les premiers *Lénoncourt* paraissent originaires de cette châtellenie.

En 1416, le 10 avril, *Williame*, ou *Guillaume, de Savigny*, et *Marguerite de Lenoncourt* (1) vendent ce qu'ils tiennent, à *Thonne là lon*, de l'écuyer *Poncelet* dudit lieu, aux enfants de *Thiébaut de Clémency* et de sa femme *Agnès de Bertrey-Orgeo*. C'était sous *Elisabeth de Gorlitz* et sous *Antoine de Bourgogne*, alors que tout était en confusion dans la Lorraine et le Luxembourg; alors que les places de *Montmédy, Damvillers, Ivoix, Orchimont* étaient séquestrées aux mains de *Huart d'Autel*, pour la garantie des droits de la *duchesse d'Orléans*.

La même année, le 15 novembre, autre vente par *Husson* de *Thonne la lon*, époux de *Anne de Thonnely*? (2).

En 1456, le 17 avril, on trouve *Jean de Thonne*, prévôt de Montmédy, et *Jehan de Thonne le thil*, sire de *Villette* (3). C'est

---

(1) Les sceaux de *Williame* et de *Marguerite* portent l'écu de *Savigny* décrit à la page 1541, c'est-à-dire *de gueules, à trois lions, d'or*, timbré d'un *heaume sans grilles, orné d'un volet, une étoile dans le champ, de chaque côté*. Cimier : *un lion accroupi*. Le sceau de *Marguerite* est l'*écu paré de la croix engrêlée des Lenoncourt*.

(2) Le sceau de ce seigneur est *parti*... de *trois fasces, à dextre, et de trois bandes, à senestre*; il est timbré d'un *heaume, sans grilles ni lambrequins* : ce sont les *trois bandes* de *Henry de Thonne, contre-partantes avec les trois fasces* de.....?

(3) *Jean de Thonne* et *Jehan de Thonne-le thil*, réunis à *Jean de Wal*, capitaine-prévôt de Chauvancy, et à *Henrion de Saint Morise*, clerc-juré, authentiquent, par cette charte, un arbitrage pour le partage de la succession de *Jeanne de Gomery*, née de *Luz*, mère de *Henry de*

sous l'interrègne d'*Elisabeth de Gorlitz*, remariée à ce monstre, jadis évêque, nommé *Jean de Bavière*, qui remplissait le Luxembourg de meurtres et d'épouvantement. Alors apparaissent les de *Lutz* dits *Moral*, les des *Mesnils*, les de *Breux*, suivis bientôt par les de *Laittres*, comme copropriétaires dans le bassin des *Thonnes* et du *Ton*.

En 1446, le 17 juillet, *Thiébault de Thonne le Thil*, fils de *Jehan*, seigneur des *Thonnes*, vend à *Wattelet de Chamouilly*, autrement dit des *deux villes*, sa part dans le gagnage de *Wey*, au ban d'*Yvoi* (1). Ce *noble escuyer Thiébas de Thonne le thil* avait, dit la charte, épousé *Marie de Gemmeppe* (2), fille de *Jean de Gymepsa*, prévôt de Chiny, en 1457 — ils possédaient le *Breüil* de *Maidi bas* et une portion des grosses dixmes de *Iray les prés* (Ch. du 25 février 1463).

Arrivons aux de *Laittres-d'Eltz* (des parreiges de Metz), — aux d'*Avioth*-de *Lhostel-d'Escouviers* et de *Breux* — aux de *Cordier-Lafontaine-de Choppey*.. ces familles nous conduiront à des notions, de plus en plus accentuées, dans celles de nos jours.

Pour cela il faut remonter à la famille de *Lutz* du *Mesnil* sur Semois.

Le ban de Luce. Le ban de *Lutz*, *Lux* ou *Luce*, au territoire de *Gérouville*,

---

Gomery et de *Henry de Luz* dit *Moral*, aïeule d'*Erard de Lutz des Mesnils*... Le compromis est confié au chevalier *Jean de Saulx du Saulcy*, bailli de Clermont, et aux escuyers *Jean de Messancey*, *Ferry de Chinery*, et *Raulin de Ville*.

(1 et 2) Cet acte fait connaître la parenté intime de la famille de *Thonne* avec les enfants de *Gérard de Lafontaine* de *Marville-Xorbey Harnoncourt*, avec ceux de *Jean des Hermoises* de *Lutz*, près Gérouville, et avec les *des Hermoises de Delut*.

Alexandre Lafontaine, prévôt de *Stenay*, veuf de *Jeanne Cordier*, s'était remariée à *Anne de Chamouilly*. — Ils eurent une fille prénommée *Catherine*, qui devint femme de *Jean* Ier *de Reumont* (V. *Flassigny, page* 698).

est une localité célèbre. Là était érigé l'autel du *Dieu du jour,* au temps où des *Castra stativa*, dont les lignes sont encore visibles, occupaient le *giron des essarts* du pays incolé par les *Romano-Germains.*

Le maître de ce ban était, en 1323, *Jacomin de Lus* (1), bailli du comte Louis V de Chiny, dans sa prévosté d'Etalle. Il donna naissance à *Richier de Luz,* escuyer, prévost de Saint Mard et de Marville, qui, le 14 février 1389, avec sa femme *Symonnette de Laferté,* fille de *Symon de Murault,* acquit de *Richier d'Anfflance* et d'*Hélène de Thonnely,* ce que ceux-ci possédaient à *Saint Mard,* et dans les bassins de la *Tonnes* et du *Ton.* Son fils *Erard Ier de Lutz,* dit *Moral,* était seigneur de *Gommery;* il épousa *Jeanne de Mesnil* (2) fille d'*Albert de Vance,* seigneur dudit lieu et de *Flassigny la petite.* Ils acquirent, le 23 octobre 1435, les droits que *Thyrion de Mussy la ville* (3) possédait dans la châtellenie de Saint Mard, du chef de *Thiéry de Baucquemont* (auteur probable des *Baclaës,* ou *Beauclin* de Thonne les prés? (Charte de 1536, *Gerardus de Baquila*). *Jeanne de Mesnil* était sœur de *Jean,* seigneur du *Mesgnil,* ayant moitié de *Flassigny,* partie de *Gommery* et de la *Claireau,* lequel épousa *Harviette de Wal,* fille de *Jean* et de *Marguerite de Coulmey,* dame héritière du *Rossignol.* La mai-

---

Gemmeppe portait : *de gueules, à deux léopards d'argent, posés l'un sur l'autre.* Cimier : *un cigne d'argent, volant, becqué de gueules,*

(1) *Lutz* portait : *tiercé en pal* et *coupé;* au 1er et 6e *d'azur à la bande d'or;* aux 2e et 4e de *sable, à la croix ancrée de Lorraine, d'argent;* aux 3e et 5e *de gueules, à trois bandes d'or.*

(2) *Le Mesnil* de Saint Mard portait : de ? *à la fasce de* ?, *chargée d'un treillis d'or.*

Les *Mesgnils,* tombés en *Cugnon,* portaient : *écartelé,* aux 1er et 4e *d'argent, à trois burelles de gueules, une étoile de six rais, en chef;* aux 2e et 3e, *de gueules, à l'aigle d'hermine, aux ailes éployées, becquée et membrée d'or.*

(3) *Mussy* portait : *d'azur, à quatre chevrons d'or;* autrement, *d'argent, au dextrocher vêtu de gueules, tenant une épée nue.*

son du *Mesnil* s'éteignit avec celui-ci : elle tomba, en partie, dans la famille des *Belchamps*, et ses domaines advinrent à ceux-ci, ensemble aux de *Wal*, aux de *Luz*, aux de *Crespy*, en l'an 1500 (V. plus loin à l'art. *Thonne là lon*).

Richier de Lutz avait eû trois enfants : *Henry Ier*, sans postérité;— *Jean* qui hérita des biens de son père, dans les *Thonnes*, et dans les prévostés de *Marville* et de *Montmédy* — *Jeanne* épouse d'*Erard* de *Gommery*, mentionné plus haut.

Jean devint père d'*Henry II*, dit *Moral*, seigneur de *Saint Mard*, *Gommery* (1), *Petit Flassigny*, qui fut prévost de Montmédy, et qui épousa *Claude de Rieze d'Escry*, fils de *Jean*, prévôt de Montmédy et de *Marie de Mentheville* (2).

De ce mariage naquit *Henry III de Lutz*, grand prévôt de Luxembourg, seigneur de *Gommery* en partie, lequel épousa *Nicole de Custine*, fille de *Thiébault*, capitaine-châtelain de Chauvancy, seigneur de *Villy* près d'*Ivoix*, et de *Claude d'Epinal*, dame de *Cons*.

Quant à *Erard de Lutz* n° 2, époux de *Jeanne Françoise des Mesgnils*, il possédait, par sa femme, des domaines à *Luz*, à *Breux*, à *Thonne la lon*, à *Virton*, à *Musson* ; ces domaines il les laissa à ses filles. 1° *Marguerite de Lutz*, femme de *Jean d'Avioth*, seigneur de *Vandy* ; — 2° *Marie de Lutz*, épouse de *Jean Cordier*, seigneur de *Petit Flassigny* ; — 3° *Françoise de Lutz*, épouse d'*Arnould de Laittres*, fils de *Jehan* et d'*Alix de Sainte Marie* (1450). Ces trois dames, du consentement de leur oncle *Henry II*, dit *Moral*, seigneur de *Saint Mard* et *Gommery*, prévôt de Montmédy, se partagèrent le tout, par acte du 5 mai 1468, après que les deux premières eurent cédé, aux époux de *Laittres*, leurs parts dans la seigneurie de *Saint Mard*, par acte du 7 mars précédent (3).

---

(1) *Gommery* portait : (V. plus loin).

(2) *Mentheville* portait : *de gueules, à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable.*

(3) *Arnould de Laittres* et *Françoise de Lutz* eurent trois enfants :

Les *Hubert* de *Thonne le thil*, les l'*Hostel* dits de la *Clef* d'*Avioth*, *Escouviez*, ou des *Claves* du *Ton*, les *Beaudouin du Faing* de la *Crouée*, les *Belchamp-Custine d'Hiancquemine*... viendront plus loin, aux articles *Thonne le thil*, *Thonne la lon* et *Thonne les prez*.

Un mot sur *Ethe*, aux sources du *Ton*.

Ethe et la *Clereau*, *Belmont*, *Gérimont* et *Hamavey* (1), mouvaient, dans le principe, de la seigneurie allodiale et indépendante de *Pyathon* de *Wycurt* et de *Henry* de *Vetere Virtuno* (Chartes de 1214, 1451), à *Thonne la lon*.

Henry, *Jean* et *Jacques* : 1° *Henry*, escuyer, seigneur de *Saint Mard*, *Ethe* et *Chapy*, épousa, le 16 juin 1503, *Agnès de Failly*, fille de *Georges* et d'*Idron d'Allamont* de *Chaufour-Quincy*; 2° La descendance de *Jean* est incertaine; 3° *Jacques*, seigneur d'*Escouviers*, *Messaincourt*, *Bazeilles*, épousa *Louise d'Allamont-Malandry*, fille de *Jean Joachim* et de *Marie de Pavant*.

M. le chevalier de *Laittres*, du château de *Rossignol*, est aujourd'hui le dernier représentant mâle de cette illustre maison.

De *Laittres* porte : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de quatre annelets, de même, 3 en chef, 1 en pointe.*

Les 32 quartiers de *Laittres* sont, à la voûte de l'église de Saint Mard. *Custine*, *Pouilly*, *Thonne le thil* et *Mentheville* y figurent, du côté paternel, dans le 4e croisillon (V. les *Marches*, t. II, p. 334.

(1) *Ethe*, ancienne maison noble de nom et d'armes, sous la châtellenie d'*Etale* et mouvant du château de *la Tour*, portait :

De gueules, à trois pals, d'argent, au chef d'azur, paré de deux étoiles d'or. Ces trois pals étaient le meuble de l'écu de la maison de *Briey* (Tichemont ?)

Poncelet d'Ethe et de *Thonne la lon* avait épousé *Gérarde d'Aboncourt*. Il en eut *Pierre*, sieur de *Hennemont* et *Rehon*, qui épousa *Claude de Rupt*, fille de *Jehan*, escuyer de *Rupt* (maison de Failly) et de *Jeanne de Mouzay*. Ceux-ci donnèrent le jour à *Geoffrois d'Ethe*, sire d'*Hennemont* et *Réhon*, lequel épousa *Marie de Bourgongne*, fille d'*Anthoine* (le bâtard ?), sieur de *Wachen*, et de *Anne de Lamarck*... qui eurent une fille prénommée *Marie*, laquelle devint femme de *Jean Arnould Colore de Lynden*, branche des anciens *Briey-Apremont*.

Canton
de Montmédy.

THONNE LA LON; *Tonna isthàc parte Launum* (1). (Ch. de 964, 1157, 1270).

Anciennes annexes : *Viller-là loue; Houdrigny; Berchiwé*; la cense-fiéfe de *Grihier;* le château de *Beauregard* autrement dit *Beauclin*. NOTA. Ces annexes appartiennent aujourd'hui à la Belgique.

Sur la petite rivière de *Tonne*, découlant des *Hayons*, sous le *Sinqorbey* de Sompthonne, et en aval du confluent des *Tonneux*.

Nous retrouverons leur descendance dans la maison de *Foulon-Cugnon-Lafontayne-Xorbey-Harnonconrt-Circourt*.

Nota. Ethe passa dans la maison de *Lafontayne-Harnoncourt*, par le mariage contracté, le 16 novembre 1620, entre *Louis de Lafontayne* et *Elisabeth Foulon*, laquelle était fille d'*Evrard Foulon-de Prouvy*, et de *Catherine de Cugnon*, celle-ci sœur de *Anne de Foulon*, épouse de *Jean de Circourt*, seigneur de *Viller la Chepvre*. — Ethe passa ensuite aux d'*Escanneville-Lafontaine-Mouzay*.

(1) Etymologie et appellations successives : *Tonne; Thonne-la-lon*; *Thonne la long ; Thonne la longue*. Cette dernière variante est fausse topographiquement; c'est un contre-sens étymologique — *hàc, et isthàc, parte lacùs aquarum*... indiquent la position relative du *lon* des habitations.

Il faut nécessairement recourir à l'hébreu pour comprendre cette relation celtique. *Lo* est le négatif de *on* — il signifie le *vuide* — *on* signifie le *plein :* l'union de ces deux idées indique l'*étiage des eaux*, par rapport à l'*inondation* diluvienne. C'est la bande *alluvionale* du dessèchement figuré, dans la *Genèse*, par l'envoi du corbeau — (*a-in-shah, oreb*, en hébreu) — *on* est encore l'affirmatif de l'*unité*, du *tout*, de la *continuité d'expansion*. En anglo-gallique, la particule *on*, placée comme *suffixe* à un *verbe actif*, indique la continuité de l'action : *on* suffixé à *lo* indique, conséquemment, la continuation de la ligne séparative de l'alluvion terrestre, par rapport aux eaux. Les deux lignes de maisons du village sont, en effet, séparées par une côte calcaire proéminente ; c'est une chaussée naturelle, en roche ootithique pure, qui justifie pleinement l'appellation locative *là lon*.

Anciens écarts et *lieux dits* : le ban de *Saint Maurice* — le ban de *Saint Brice* — le ban de *Saint Waleric* — la *Jacquemine* — la chapelle de *Rochau,* au bois *la Haut,* entre la *corne d'Aalon* et la *corne de Torfau.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	1 myr.	0 kil.
	arrondissement.....	1	0
	département.......	9	5

Orientation, par rapport à Montmédy, N. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 207 à 335 mètres.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage *liasique;* formation de la quatrième époque onthologique ; — *calcaires sableux* — *marnes moyennes* — *calcaires ferrugineux ;* minerai de fer — *marnes supérieures* du lias.

2° Etage *oolithique inférieur;* formation *jurassique* de la cinquième époque — *oolithe inférieure* — pierres à chaux hydraulique. — *Oolithe pleine,* en affleurance.

Superficiairement, le calcaire ferrugineux du territoire de *Thonne là lon* forme un entrelacis d'épanchements volcaniques boueux, qui se répandent sur les *marnes moyennes* d'Avioth et sur les *calcaires sableux* de Breux et de Sompthonne. Ces émergeances sont les plus saillantes de tout le département de la Meuse. C'est le dernier affleurement des formations *triasiques* et *pénéennes* qui se relèvent, de plus en plus, par les *schistes* de la Semois, par les *ardoises,* par les *silures,* vers les *grès,* les *gneiss,* les *porphyres,* les *granits* de la haute Ardenne et du *Hundsrück* de l'*Arduennac* (2).

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de A. B., p. 72, 74, 75, 127, 169, 171, 630.

(2) Ainsi quatre gradins : 1° de *Honne-suth,* sur le plateau d'*Escouviers,* à *Honne-hayen,* à la limite des deux Luxembourg ; — 2° du cône d'*Arlon* (aux sources de l'*Eischen* et de la *Semois*), au sommet de l'*Ou-*

A *Thonnelle*, et dansles *anthracites* tourbeuses de *Brouenne*, on trouve déjà les bases du système houillier, qui plonge sous le bassin de Carignan.

Origines probables. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

Thonne là lon... *ishàc parte Launum Tonna*... Thonne le thil... *ex hàc parte Lætarum*... sont, bien certainement, les *tonlieux* les plus anciennement habités de l'arrondissement de Montmédy.

A l'époque où la pierre n'était encore que de la boue et du sable, quelques cabanes ou huttes de *Launi* celtiques, semées, ça et là, sur la ligne alluvionale des calcaires liasiques de la Tonne, sous le *piton* (1) de *Sompthonne*, furent, immanquablement, le principe du village de *Thonne là lon* et du hameau de *Viller là loue*. Ce bassin, véritable corbeille des *hautes fores* du dieu des forêts *Sinquat* (V. plus loin), ne dut être longtemps la demeure que des reptiles du marécage, et la pâture des corbeaux nichés au bois de *Sinqorbey*.

Autour du cône volcanique d'Arlon... (*ar*, montagne)... les *Orolauni*... (*or*, expansion circulaire)... l'étage liasique épanché dans deux bassins secondaires... celui de *Lon-gwig* à *Vir-ton* d'une part... celui de *Lon-gwion* à *Ivoy* d'autre part... cet étage dut recevoir, successivement, d'*ober-Kor* à la Meuse, quelques habitants que les Romains anéantirent, peut-être, et qu'ils remplacèrent... ici, *hàc parte*, par des *Læti astorum*... là, *isthàc parte*, par des *Læti Lingonensium*. On sait que ceux-ci étaient *partim diffusi* tout autour d'Arlon.

De ce côté-ci des montagnes, *hàc parte Launum Arantium*...

---

ren; 3° de l'*Ouren* (aux sources de l'*Oure* et de l'*Ourthe*), au *Hochween*; 4° et des *hautes Wennes* (aux sources de la *Kyll* et de la *Wèze*), au *Hundsruck*), point culminant de l'*Arduennac*.

(1) L'église de *Sompthonne* est sur un piton *oolithique* parfaitement détaché de la corbeille de forêts, au centre desquelles ce piton se relève. Voilà la cause étymologique du *p* au milieu de l'appellation.



Ar-an-cy... le *lon* devint la *préfixe* des lieux dits : *lon-la Ville,* près *Lon-gwy... lon-les Villers,* près *Lon-gwion... Lon-Castricenses,* etc.

De ce côté là des lacs... *isthàc parte aquarum* .. le *lon* resta *suffixe* des lieux dits — au *haut lon* d'Escowyrs, aux *Tonneux* de Sompthonne, au *Cast-lon* du *Ton,* etc., etc.

Ce sont les fossiles qui démontrent la réalité de ces inductions, (V, les art. *Aalon,* p. 11 ; — *Avioth,* p. 70 ; — *Breux,* p. 247 ; — *Escouviers,* p. 614).

Noms des fondateurs ; inconnus. Quelques moines pionniers de la celle de *Saint Hilaire* de Trèves... conduits par *saint Goar,* il est probable... qui mirent le patronage de Sompthonne sous le vocable de *saint Maurice,* celui de Thonne la lon sous celui de *saint Brice,* celui de Thonnelle sous celui de *saint Hilaire,* et celui de la grande Thonne sous celui de *saint Martin.* On peut admettre, cependant, que *Rabbon* de *Thon* (1214) et *Raoul de Montquintin* (1269) auront contribué à l'aggrégation des *launi* en communauté d'habitants. **Erection.**

L'église de Tonne est mentionnée dans la charte de 1157, donnée par l'archevêque *Hillin,* en favèur des églises de *Stenay* et de *Mouzay.*

Date de la charte d'affranchissement (1) ; celle d'Avioth, de 1223, étant spéciale, on ne peut appliquer aux Thonnes que celle de 1239, en faveur de Montmédy.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : 60 habitants, en 1756 ; — d'après le recensement de 1836, 505 hab. — en 1846, 584 h. — en 1856, 561 h. **Population.**

D'après les archives communales ; à partir de 1693, avec lacunes ; — judiciaires... 1700, série complète. **Tenue des registres.**

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 950 h. 47 a. 40 c. **Territoire.**

Nombre de maisons : 112.

---

(1) V. le texte dans les *Chron.* de M. J., t. II, p. 600 et 84.

Jardins et chènevières...............	15 h.	31 a.	99 c.
Prés et pâtures fauchables..........	163	92	05
Terres labourables....................	717	54	18
Vignes..........................		12	50
Bois............................	23	51	30
Landes et friches, carrières et minières,			
Etangs, noues et routoirs...........	3	28	26
Superficie non imposable............	26	77	12

Le territoire communal comprenait, autrefois, tout le bassin des Thonnes. *Thonne le thil, Tonnelle, Avioth* en ont été successivement détachés. Aujourd'hui il se divise en cinq section : A, celle du *fond de la Vaux,* vers Breux, comprenant le *ban de Saint Brice* et confinant à celui d'Avioth. — B, celle dite de *Raman-pré,* comprenant le ban de *Saint Maurice,* la contrée de la *Redoute,* en deçà de Viller la loue, et confinant au ban de Couvreux. — C, celle dite du *Saulsu,* de la *Corne d'Aalon* à celle de *Torfau,* comprenant le *Chaufour,* la *Ruinette* de la *chapelle de Rochau,* les *Closures* et la ferme de *Saint Valeric,* et confinant au territoire de *Petit Verneuil* — D, celle dite de *Mainvaux,* entre Petit Verneuil et la section E, où est assis Thonne la lon.

Les lieux dits historiques sont : la *Redoute;* la *Corne d'Aalon;* la *Corne de Torfâu;* les *Empoignières;* la *Ruinette;* la *haie des Allemands; Norel;* la chènevière *Bailleul*; l'arrentement *Beauclin* dépendant de *Beauregard;* le pré *Saint Brice;* le *ban* de *Saint Maurice,* autrement dit des *Morals,* titre seigneurial d'une des plus anciennes familles du pays.

Cours d'eau : la *Tonne* sur un parcours de 3,650 m. Cette petite rivière qui s'échappe des *Hayons,* au contre-versant de *Meisch,* reçoit, en dessus, les *Tonneux* de Sompthonne, et en-dessous le *Puison* de Breux : — Usines : le moulin *Lepaute.*

Revenu net imposable : 16,549 fr.

Biens communaux. Bois : 23 h. 47 a. dit *les usages,* non compris le bois *Marion* et la *haie des Allemands* (1); — prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues : voir *suprà.*

---

(1) 1631, 5 décembre; 1634, 3 mars; engagement de terres d'ai-

Valeur approximative des terrains commun. : 41,640 fr.

Droits d'usages : à *Merlanvaux* — à *Franquillombois*... Ces deux forêts sont en Belgique.

L'impôt foncier a été assis, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.* 8 fr. 10 ; — *Prés,* 45 fr.; — *Bois,* 14 fr. ; — *jard. et chèn.,* 48 fr. — *friches,* 0 fr. 50 centimes. Not. agricoles.

A *Avioth* les bases sont : *terres,* 5 fr. 40 ; — *prés,* 36 fr.; — *jardins,* 40 fr. A *Breux,* les voici : *terres,* 4 fr. 50; — *prés,* 40 fr.; — *jardins,* 48 fr. A *Thonnelle : terres,* 12 fr. 10 ; — *prés,* 48 fr.; — *jard.,* 57 fr. A *Thonnes les prés : terres,* 12 fr. 10 ; — *prés,* 72 fr.; — *jard.,* 66 fr. A *Thonne le thil : terres,* 9 fr.; — *prés,* 45 fr. — *jard.,* 57 fr.

Cette comparaison, par la faiblesse des cotes de *Breux* et d'*Avioth,* démontre que la production s'élève, de plus en plus, en raison de l'émergeance de ceux des étages qui se composent de débris végétaux, et surtout de dépôts, animaux provenant de la décomposition des êtres antédiluviens.

L'homme a dû descendre du *piton* de *Sompthonne,* pour se fixer sur le *lon* des *Tonneux* alluvionnaux.

Aussi est-ce dans le bassin que se trouve l'origine des plus anciennes familles, descendues, il est probable, de *Rabbon du Thon* et de *Pyathon* de *Wycurt,* 1214, (V. *suprà*).

---

sances, au profit de M. de ***Baulchamps,*** par acte devant ***Jean de Thonnelle,*** clerc-juré de la prévosté de Montmédy, sous M. d'***Awans,*** lieutenant-gouverneur-prévost ; ***Jean Bonneau*** étant maire du lieu. — 1736, 26 janvier ; abornement des bois par Jacques ***Maillefert,*** gruyer ; Jean ***Rouyer*** étant maire. — 1670, 23 septembre ; abornement des 80 arp. de bois au ***Sinqorbé de Sompthonne*** (ou le ***Coïri*** des corbeaux). — 1761 ; plan du bois ***Lahaut.*** — 1772, 16 mars ; cession d'aisances communales à M. d'***Herbemont,*** à charge de fournir une cloche de 2,000ᶠ, monnaie de Brabant. — 1773, 17 août ; 1776, 20 août ; réintégration dans 124 jours de terre engagés aux seigneurs du lieu ; ***Jean François de L'hostel*** étant maire. — 1839 ; plan de ***Franquillombois,*** territoire de ***Bellefontaine.***

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. F. *Leroy;* — an 10, H. *Richard*, avec Dom. *Lepaute*, comme adjoint ; — an 13, Georg. *Anselme:* — 1808, Guill. *Simeon*, avec L. *Lepaute* comme adjoint ; — 1809, Did. *Geoffrois;* — 1814, G. *Anselme;* — 1815, J. B. *Richard;* — 1827, J. B. *Lepaute;* — 1832, Jos. *François;* — 1836, P. *Génin;* — 1846, F. *Dumont;* — 1848, J. B. *Lepaute;* — 1850, P. Jos. *Montlibert*, encore en fonctions.

Personnages célèbres. *Lepaute* (Jean André), né le 23 novembre 1720 — *Lepaute* (Jean Baptiste), né le 6 février 1727.

Ils étaient fils d'*André Lepaute*, maître en ferronnerie, et d'*Elisabeth Doulet*. Tous deux furent baptisés par le curé *Evrard Didier* — l'aîné fut tenu par *Jean le Fabvier* avec *Marie Catherine Vigneron* — le cadet eut pour parrain *Jean Pierrot*, admodiateur du château, dont la commère se nommait *Elisabeth Henry* dite *Belaire*. Toute l'Europe, on pourrait même dire le monde entier, connaît la supériorité de ces deux maîtres de l'horlogerie française.

André Lepaute père avait destiné son aîné à l'état ecclésiastique... le génie de l'enfant en fit un fondeur en cuivre, et bientôt se développèrent les dispositions admirables que le jeune *Lepaute* avait pour la mécanique céleste, appliquée aux arts de précision. Après avoir fait quelques horloges d'église, *Jean André*, à 20 ans, vint à Paris, chez un horloger habile. Bientôt il eut surpassé son maître et il appela près de lui son frère. Ce fut de concert avec Jean Baptiste qu'il monta la plupart des superbes horloges qui décorent les principaux monuments de Paris. Il avait épousé *Nicole Reine Etable* de la *Brière*. Cette dame devint aussi célèbre que son mari par ses connaissances en mathématiques et par ses travaux en astronomie.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves;* — archidiaconné des *Wales* du *Longwionensis* (1), et précédemment d'*Arlon;* — doyenné de *Sainte*

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Avioth*,

Scholastique de Juvigny (1); — cure de *Saint Martin* de Thonne ; — anciennes annexes et dessertes : *Viller la loue; Houdrigny;* — abbaye suzeraine de *Saint Symphorien* de Metz, pour le *ban de Saint Brice;* — celle ou prieuré de *Saint Maurice* de Sompthonne, jusqu'en 1270; — hermitage de *Saint Brice,* au-dessous du moulin (V. *Avioth,* p. 75, 78); — oratoire primitif de *Saint Goar?* tradition effacée ; — église matriculaire de *Saint Martin* des Thonnes — chapelle castrale de *Sainte Anne,* qui autrefois était au milieu du village (2); chapelles de *Saint Roch,* de *Sainte Anne* et de *Saint Joseph.*

Noms des patrons : *saint Martin, saint Vincent, saint Roch, saint Brice* et *saint Maurice.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : la première église est mentionnée dans la charte de l'archevêque *Hillin* de Trève, de l'an 1157; elle fut reconstruite, en partie, de 1772 à 1775, au moyen de cession d'aisances à M. d'*Herbemont.* On y trouve deux tableaux dégradés, d'une assez bonne peinture; l'un représente l'*Annonciation* et la *Salutation angélique*; l'autre est une *Sainte famille.* Le vaisseau, à une seule nef, doit être primitif : celui de *Sompthonne* est *roman,* du premier âge; on y lit le *millésime* 1017, à la clef de voûte de son chœur, qui

---

page 74). — (1) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.,* page 74).

(2) La ferme de *Saint Waléric* a reçu son nom de son propriétaire actuel, M. le *baron Henrion,* dont le père a élevé des bâtiments au-dessus des *closures* de l'ancienne *chapelle de Rochau.*

Saint Valère fut le second évêque de Trèves ; il remplaça *Saint Euchaire* en l'an 73, sous les pontificats de *saint Lin* et de *saint Clet.* (*Brower, antiq. et ann. Trev. t. Ier, p. 161*). L'obscurité la plus épaisse couvre les œuvres de l'apostolat des premiers propagateurs de la foi chrétienne, dans le pays des Trévires. Cela s'explique par les persécutions des trois ou quatre premiers siècles, suivies de l'invasion des *Huns,* qui, après les Romains, ont effacé les traces de nombreux martyrs, qui ne sont aujourd'hui connus que de nom dans l'ancien Trévirois,

a été agrandi, en arrière corps, lors de la reconstruction du clocher, en 1772.

Clergé.

Noms des ancieus curés, antérieurement à l'ordre actuel.: en 1700, And. *Carton;* — 1705, Ev. *Didier;* — 1746, J. F. *François*, avec J. *Servais* pour vicaire; — 1782, J. M. *Wilkins;* — 1786, N. *Legendre.*

Curés sous l'ordre actuel : MM...... *Antoine* — *Lejeune.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel.

Avouerie des comtes d'*Arlon* — *Bar* — *Chiny;* vouerie d'*Etales;* sous-vouerie de *Montquintin et Laferté;* ensuite celle des seigneurs locaux, aux droits des du *Faing* de *Jamoignes* et des sires du chastel de la *Tour de Saint Mard;* — patronage; à la collation de l'abbé de *Saint Symphorien* de Metz et du curé d'*Avioth,* alternativement; — dixmage; au profit des mêmes et du seigneur de *Breux;* — entretien du chœur et des bâtiments, à la charge des mêmes — querelles à ce sujet.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique.

Ancienne cité de *Trèves;* — royaume d'*Austrasie;* puis de *Lotharingie* supérieure — empire *Germanique;* — ancien *pagus* de la *marche* de l'*Arlunensis* et du *Verniacensis... in fine Verniacâ*; — comté de *Chiny,* sous la suzeraineté du *Barrois;* — ancien marquisat d'*Arlon* — sous-marchisie de *Chiny;* — duché de *Luxembourg,* après la réunion de 1364; — haute justice du château de *Beauregard* et des *Beauclin d'Houdrigny;* — fiefs et arrières-fiefs : *Grihier;* la *Jaquemine,* ancienne cense qui n'existe plus.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire.

Loi de *Saint Lambert,* remplacée par celle de *Beaumont.*

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides... *Montmédy-Beaumont;* — pour les bois... *idem;* — pour les terres... le bonnier de *Saint Lambert.*

Indication de l'étalon local : La mesure de *Saint Lambert* était le *bonnier* de 80 v... la verge de 22 pieds... le pied de 11 p. Celle de *Beaumont* était l'arpent de 100 v. et le journal de 80 pieds ; la perche de 20 p. 2 po. ou 19 pieds de roi.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Montmédy-Chiny-Luxembourg ;* — assises des *hommes de fief* de Montmédy ; — Cour supérieure des *Grands jours* de Marville ; ensuite celle de la haute justice de *Luxembourg :* — ancien bailliage de *Montmédy ;* — ancienne prévôté de *idem* (1) ; — ancienne justice seigneuriale. Cette haute justice était indépendante et appartenait au seigneur local, dont le dernier officier-juge était *Nicolas de Béhaigne,* lieutenant de prévôt à Montmédy.

L'ancien château des *Baulchamps,* maison tombée en d'*Herbemont,* puis en *Pavioth,* (V. p. 1563), subsiste en partie : au milieu de la grande rue du village, voyez cette vieille tour aux flancs entrouverts... c'est un reste imposant des manoirs de la haute féodalité.

Les derniers seigneurs de Thonne la lon.

La *clinique* de l'histoire locale du moyen-âge consiste dans l'observation exacte de tous les symptômes du *clin,* ou du *déclin,* des divers personnages qui... comme des oiseaux de proie, ont plané... qui, comme des bêtes féroces ont passé... sur les localités asservies. Ordre féodal.

Avec les chartes, vous avez les *noms,* vous connaissez les faits intimes et les actes de famille de ces personnages ; avec leurs *armes,* avec leurs *sceaux,* vous découvrez leur situation de supériorité ou d'infériorité.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de (V. *Avioth,* page 77).

Ainsi voulez-vous connaître ce qu'étaient, aux XVe et XVIe siècles, les *Beauclin de Thonne la praye,...*? ce qu'étaient les *Beauchamps-Boulzy* de *Thonne la lon...*? ce qu'étaient les fils et les filles de *Henrion* de *Saint Maurice,* ou le *Moral* de *Sompthonne..?* ce qu'étaient ceux de *Richier* de *Thonne le thil* et de *Poncelet* de *Thonnelle...?* prenez, par exemple, la charte du 23 mars 1536, contenant vente, par les *Beaulchamps,* de biens sis à *Marville* et à *Thonne la lon.* Cette charte porte quatre sceaux, avec des armes et des légendes : *Sigillum Johannis de Lellich...* S. *Geraldi de Baquila...* S. *Nicolaï Bechamps.* — S. *Franc. de B,..*

Le premier sceau est celui de *Jean Lellich,* capitaine-prévôt de Montmédy, sous le règne de *Charles le Quint,* alors que *Guillaume de Croy,* capitaine-général des pays wallons, possédait *Bièvre* et *Chauvancy,* comme étant aux droits de *Gérars de Loos,* cadet d'*Arnoux III de Chiny* et de son fils *Lowys de Los,* sire de *Chauvencey* et d'*Estrey* (Ch. de 1317).

Jean de Lellick (1) était père de *Anne,* dame de *Villette,* épouse de *Baudouin du Faing,* seigneur de la *Crouée, Lamouilly, Viller le rond* et *Thonne les prés :* sa femme était sœur de : *Jean de Faing,* sans postérité... *Marguerite,* épouse de *Jean de Gemmeppe* — *Jean* dit de *Tassigny-d'Assenois* — *Isabelle,* épouse de *Claude de Gommery* — *Marie,* épouse de *Nicolas de Mariez* de Stenay — et *Gilles Claude,* époux de *Marion de Mouzay.*

Rappelons que ces du *Faing* avaient une *tête d'aigle,* à la corne de leur cimier, et que l'*aigle* de l'écu était *abaissée.*

Le second sceau était celui de *Gérard* de *Bas-eqle* (*de Ba-*

---

(1) *Lellich* ou *Lellick,* maison éteinte au XVIIe siècle, portait : *d'azur, à la croix ancrée,* ou *gringolée, d'argent.* Cimier : *deux trompes d'éléphant,* l'une d'*argent,* l'autre d'*azur.*

Cette maison a *dégringolé* de *Lellich* en *Metternich* : son casque était *timbré d'un heaume à grilles, taré de* 3/4, *orné de lambrequins, sans bourlet.*

quila (1) — *Beauquelinus* fils de *Baqlaës* était le *bas* escuyer de l'*aigle*. C'était un clerc-juré de la prévosté de Marville, dont dépendait *Thonne le pré* : aussi n'avait-il qu'un *vol simple*, à l'insigne de son cimier. Comme homme de fief de la châtellenie, du côté de Bar, son écu *incliné* était : à *deux bars adossés, accompagnés d'une molette d'éperon, à six rais*.

L'escuyer *Bauquelin* était le *bas aigle* des du *Fainy*. Le *vol simple* indiquait que l'aigle avait disparu. Voilà ce que nous trouvons sous les symboles de la héraulderie.

Arrivons aux *Beaulchamps de Boulezy*, aux de *la Tour de Grihier*, aux *Beauregard de Bauclin*.

Pierre de Belchamps était mayeur de Marville, en 1515 (Ch. du 23 mars, arch. de *Sorbey*). Il avait épousé *Marguerite de Custine*. Cette dame était fille de *François*, sire de *Lombut* et *Gomery*, premier pair de Rochefort, et d'*Agnès* de *Thonne le thil*, dame d'*Epiez* et de *Fresnoy*, près Montmédy ; celle-ci fille de *Richier de Thonne le thil* et de *Mariette de Failly*. Mme de Belchamps était nièce de *Philippine de Thonne le thil*, épouse d'*Henrion* de *Saint Maurice*, sire de *Moranville* et de *Mogeville*, en Verdunois ; laquelle descendait des de *Mesnils* de la Chière et de la Semois. Ses beau-frères étaient : 1° *Colard de Custine*, baron de *Cons*, marié, en 1467, à *Marguerite de Villy*, dame d'*Aufflance*, de *Villy* et de *Domey* ; 2° *Henry de Custine*, sire de *Viviers*, marié, en 1490, à *Alix de Pouilly*, fille de *Nicolas*, seigneur d'*Esne* et de *Françoise de Mentheville*.

Alors le contrôleur du domaine ducal de Marville était *Florentin des Mesnils*, dit de *Nancy-Ferté*, qui avait marié sa fille (*Catherine des Mesnils*, issue de son union avec *Isabeau du Hatois*) à *Thomas de Failly*. Celui-ci était prévôt de Marville, pour le côté de Bar... il avait pour collègue *Nicolas de*

---

(1) Rappelons que le *bâ*, dans la composition des mots dérivés du celto-hébraïque, est un *négatif de l'action d'être... en ascension* — ce est *bas* est la négation de ce qui est *ascendant*.

Nayves, pour le côté de Luxembourg... enfin *Henry de Wale* était lieutenant de maire ; *Alexandre de la Fontayne de Choppey,* et *Claude de Nayves* étaient wardours du scel et clercjurés de la prévôté, au temps de la mayorie de P. de *Baulchamps.* Tel était l'état du municipe de Marville, alors que ce mayeur devint seigneur de *Thonne la lon.*

Pierre de Belchamps et *Marguerite de Custine* eurent deux fils : *Nicolas* et *François* qui se partagèrent l'hoirie maternelle, dans les Thonnes, le 23 mars 1536. Leurs *sigilla* apposés à la charte de *Jean de Lellich* et de *Gérard de Bas-eqle* (Bauquelin de *Baquilâ*) montrent que le cadet *brisait,* au canton dextre, par un *croissant d'or,* et meublait son écu par *un pal fascé, d'argent et de gueules, de six pièces.*

Baulchamps portait : d'*azur* (champ barrisien), *à un pal fascé, d'or et de gueules, de six pièces ;* timbré d'un *heaume sans grilles, taré des 3/4, orné de lambrequins et d'un bourrelet.* Cimier : *une tour d'argent maçonnée de sable* (1).

Cette tour devait être l'emblême indicatif du *boul-wart* de *Sompthonne,* dont le pal avait meublé l'écu des premiers *Baulchamps* (2). Elle a transmis son nom à une famille noble de *Tonne la lon* (3). C'était l'ancienne *tour de Baqlaës,* autrement

---

(1) On trouve aussi *Beauchamp,* escuyer, sous le bailliage de *Saint Mihiel,* portant : *d'azur, au pal fascé, d'argent et de gueules, de huit pièces.* Cimier : *un pal de même.* C'était, il est probable, la branche cadette de *Thonne la lon,* prise à deux générations en-dessous.

(2) Nous ne pouvons trop répéter que c'était par le *cimier* que se révélait l'origine des anciens chevaliers. Ainsi, par exemple, le *cistre d'or,* entre les branches duquel posait l'*écu d'azur* des anciens de *Luce* (ou Lutz), indiquait que ceux-ci tiraient leur origine du *ban de Luce,* où, sous les Romains, était établi le temple d'Apollon ; il en était de même de la *ramure de cerf* des des *Mesnils,* issus d'une localité où était adorée la Diane d'Ardenne, *colossus Dianæ in Janilergeio.*

Les *Mesnils* étaient : celui de *Jana,* entre *Laferté* et *Brouenne,* et de celui des *Jumeaux,* entre *Breuwanne* et le *Fang.*

(3) On y trouve à la date du 26 décembre 1764, le mariage de *Pierre le Suisse-de.Saint Jean de la Tour* avec *Jacquième Guillart-Bouchert.*

Beauregard, près de *Houdrigny*... traduction de *Bas-eqle* (oculus)... et, plus anciennement, *B-aquila*, arrière-fief de la *Tour*, près Saint Mard. Cette tour était-elle, primitivement, au lieu dit la *Redoute*, dans le ban de Saint Maurice, titre des *moriens* de *Boul-e-zy*...? — là était l'arrentement *Bauclin*. — *Nota*. Ce *lieu dit* est une redoute naturelle, de calcaire oolithique, qui circonscrit le *piton* de *Sompthonne*, du côté de *Couvreux*.

Claude de Beaulchamps, seigneur de *Molenville*, de *Jacquemine* et d'*Hyanquemine*, vient ensuite. Ce seigneur avait épousé *Anne de Gorcey*, fille d'*Arnould*, seigneur de *Gorcey*, *Signeulx*, et *Saint Remy*, prévôt de Longuion, en 1548, et de *Jeanne de Lux*, dite de *Musson*, fille de *Jacquemin de Lutz-Musson*, prévôt de Longuion, et d'*Alison de Failly*. Cette dame avait une sœur germaine, *Jeanne*, mariée, en 1550, à *Gérard de la Tour*, seigneur de *Puxe*, puis à *Claude des Bernard*, seigneur de *Xossey*. Elle eut encore une sœur consanguine, du remariage de son père avec *Isabeau de Housse*, fille de *Robert*, sire de *Fermont*, et de *Marguerite d'Epinal*. Cette sœur épousa *Robert de Verrières*, seigneur du *Mont de jeux* et de *Wachonvilliers*, en Champagne (V. *Tailly*, p. 1981).

Claude de Beauchamps, du chef d'*Arnould de Gorcey* son beau-père, avait des droits indivis dans la seigneurie de *Xorbey* — il transigea, à ce sujet, le 3 avril 1585, avec *Ferry de Lafontaine* seigneur de *Choppey*, prévôt de Marville, époux de *Marguerite Psaume*, lequel était fils de *Jehan* et de *Anne Catherine Hugonel* d'Ivoy (1), dame de *Linay*. Puis, il vendit sa part au même de *Lafontaine*, le 23 octobre 1590. On trouve, à la date du 14 juin 1662, l'acte d'aveux et dénombrement fourni,

(1) Ses cohéritiers étaient: *Ansherins de Saint Ignon*, seigneur d'*Ipsch* et de *Fromeréville* — *Perrin de Gorcey*, époux de *Gillette de Saint Ignon* — *Jehanne de Gorcey*, veuve de *Claude de Soxey*, ou *Xossey* — et *Iolande de Gorcey*, épouse de *Robert de Verrières*, dont les droits passèrent à *Jehan van der Straten*, seigneur de la *Meusselle* et de *Grand Failly* (Ch. du 6 mai 1586).

au roi de France, par *Claude de Baulchamps* pour la seigneurie de *Thonne la lon*, sise, dans les pays conquis, au duché de Luxembourg et comté de Chiny.

Cette *maison de Belchamps* s'unit à celle de *Pouilly;* puis aux *Lafontayne-Herbemont*, par plusieurs mariages.

Ainsi, en 1556, *François de Pouilly*, fils de *Gérard*, seigneur de *Louppy*, *Esne* et *Malancourt*, gouverneur de *Châtel* en Lorraine, et de *Marguerite de la Vaulx-Vergy* (1540), avait épousé *Hélène de Beauchamps*, dont *Françoise de Pouilly*. — Ainsi, en 1631 ? *Jehan de Belchamps*, seigneur de *Monzéville* et en partie de *Thonne la lon*, épouse *Suzanne de Pouilly*, fille aînée d'*Aubertin VIII*, chevalier, seigneur d'*Inor*, *Martincourt*, *Soiry*, *Luzy*, *Quincy*, *Baalon*, capitaine de la garde noble du duc Charles II de Lorraine et Bar, et de *Marguerite de Gratinoth*, dame de *Jupille* (1563), fille de *N. de Gratinoth* et de *Marguerite d'Allonville* — de là la dénomination du bois seigneurial à la pointe orientale de *Torfau*.

Les de *Pavioth-Herbemont-Lafontayne* viennent, en dernier ordre, et furent, aux droits des *Baulchamps*, les derniers seigneurs de *Thonne la lon* (V. *Mouzay*, p. 1508).

Voir comment Pierre de *Lafontayne d'Harnoncourt* et *Xorbey* étant mort sans postérité, sa succession se divisa entre son frère et ses beaux-frères... c'est-à-dire : *J. C. de Lafontayne-Hennemont* — *Simon de Herbemont*, seigneur de *Charmois*, à cause de sa femme *Reine de Lafontaine* — et *Nicolas de Beauclin*, chevalier, seigneur de la *Grange le Chancel* et de *Thonne les prés*, à cause de sa femme *Anne de Lafontaine* (partage du 9 décembre 1692) (1).

---

(1) Les registres paroissiaux mentionnent quelques derniers rejetons des anciens *Latour*, alliés au de *Rouisse* ou *Ruyss*. — C'est dans la chapelle castrale de *Thonne la lon* qu'est célébré, le 10 février 1706, le mariage de *Antoine Joachim de Vildange*, écuyer, seigneur de *Viller la chèvre*, et de *Marie Thérèse de Clémery*, avec *Marie Thérèse Cardon*, fille du capitaine *Jean Louis C.* et de *Marie Salomé de*

Quant au *manoir de Grihier*, ou *Grehière*, mouvant du château de la *Tour* devant Virton, châtellenie de Saint Mard, il avait été donné, à titre de *fief lige* et *libre*, le 16 février 1603, à l'escuyer *Jehan de Circourt*, par *Christophe* baron d'*Orkange* et *Pithange*, seigneur de *Septfontaines*, avec sa femme *Anne Bâyer de Boppart*, dame de *Latour*, et par *Jean* baron du *Chastelet* et de *Thon*, avec sa femme *Marie Elisabeth* baronne de *Boppart*, indivisionnaires de la *Tour*.

Ce *Jean de Circourt* était époux de *Anne de Foulon*, fille d'*Evrard* et de Anne de *Prouvy-Cugnon*, celle-ci dame de *Ethe*.

Rochau, sous le bois *La haut*, était une chapelle, entourée de *closures*, où avait été un dépôt de pestiférés. La peste, à diverses époques, a fait disparaître plusieurs villages de notre pays; tel fut le sort de *Landin*, dans le bassin des Thonnes, et d'*Aix sur Cloye*, dans celui de la Chière. Celui-ci était très-rapproché de la *malandrie d'Escouviez*; l'autre était voisin de la chapelle *Saint Roch* du *haut de Thonne la lon*.

TORFAU (la Corne de).

Contre-partie de l'art. *Corne d'Aalon*, page 1re. *Fatidilica villa* (Ch. de 634)?

Tornich — Torfau — Torchamps — Torgny.
(Ch. de 876, 914).

Voyez ces longs serpents de couches liasiques, qui, du *cône d'Arlon*, par *Kœrich*... qui, des sources d'*Ober-kor*, par *Kherange*... se roulent, se déroulent, dans les bassins du

Géologie des couches liasiques.

Mogue. — En 1700, on trouve le décès de *Jean Philippe de Menuts*, ou des *Mesnils*, seigneur du *Chesnois*. — En 1715, la maison *Le Suisse de Loyson* s'y allie avec celle de la *Tour de Ruyss*.

Puis au dernier siècle, le château et la seigneurie passent à des admodiateurs : *Lambert Denis* — N. d'*Asselbourg* — *Pierrot* — *Marchal* — *Génin-Coutel*, etc.

Ton et de la *Thonne*... dans ceux de la *Wyre* et du *Dorlon*... dans ceux de la *Chière* et de l'*Othain*... jusqu'aux *cloyes* de *Torgny* et de *Velosnes*... aux approches de Montmédy.

Voyez comme ces serpents commencent à *se tordre*... au *fays d'Escowyrs*... au *fâu* de *Thonne la lon*... aux *falaises* de *Fagny*... au *fâ* de *Fresnois*... au *fail* des deux *Faillei*. Voyez leurs convulsions... dans les *bossu-prés*... dans les *zei-champs*... dans les *Tor-champs*... sous le *Tonnetra* du *Col*... et aux abords de *Thonnes les prés*. Ce sont les effets d'une cause sous-agissante, à savoir : la torsion intérieure des contreforts *extrêmes* de deux systèmes orographiques, de nature diverse, et de direction opposée... le *soulèvement jurassique* d'une part, au sud ouest, et d'autre part, au nord-est, l'*affaissement* des roches sédimentaires, sous la triple pression des terrains liasiques : *marnes supérieures, calcaires sableux, marnes inférieures*, et sous la poussée des *grés* du haut Luxembourg. C'est le *python mythologique* qui se débat sous *Pelion* et *Ossa*.

Torfau, au faîte de la corne oolithique d'Aalon.... *Torgny*, dans les vases et débris tourbeux des anthracites de la Chière... et, plus haut, sous Arlon, le *tornich* de *Kôerik*, comme à l'*aorte* du *Coeur*... voilà le nœud des artères et des veines des terrains orolauniens.

Les Wélauni. Une vieille charte de l'empereur *Louis de Germanie*, donnée en l'an 876, confirmait à l'abbaye de *Sainte Glossinde* de Metz, les terres des *Wé-launi*. C'était *Velosnes*, il est probable, et les *launi* du *Wey* de la Chière (Voir *Iray*, p. 904).

Fatidilico-villa. Une autre charte, de l'an 914, *acta Virduno, in mallo publico, coram Ricoino comite*, par l'abbé *Vigeric*, abbé laïc de Gorze, donnait à cette abbaye les biens que ce prélat, Trévirien d'origine, possédait *in comitatu Gerbercense, in fine Verniacâ*, et notamment *Fatidilico villa...?* c'était les *Verneuil*, sans doute, et peut-être bien la *villa fatidique* du sommet des Thonnes (V. au mot *Fa*, p. 671 et la ch. de 634).

Velosnes, Villecloye, et quelques autres villages de l'Othain, ont conservé les *bans de Sainte- Glossinde;* mais les *Verneuil* et l'*abbatiola* du *faïl d'Escouviers* sont passés au domaine de

Saint Symphorien de Metz, tellement que, quand le comte *Arnould III* voulut, en 1248, construire la basilique d'*Avioth*, il fallut qu'il rachetât le terrain... partie de l'abbé *Failbert*... partie de *Foulques* d'Ecouviez... partie de *Wathier*, sire de Laferté... partie de *Girard* de Harnoncourt, sire de *Torgny*... et partie de l'abbaye de Mouzon, dont alors *Symon de Failly* était prévôt (Ch. de 1294).

Ces données paraissent suffisantes pour placer *Fatidilico* (*in pago Gerbercense, in fine Verniacâ*), non pas à *Petit Failly*, sur l'Othain, mais au *Torfau* de Thonne la lon.

Ceci pourra, peut-être, nous faire connaître ce qu'était *Vernon de la Fau*, et nous dire les origines, comme aussi le symbolisme, des armoiries des premiers sires de *Failly*.

Constatons, d'abord, que la *corne* du *Torfau* de *Thonne la lon* est à 335 mètres, au-dessus du niveau de la mer, tandis que le *faîte* de *Petit Failly* n'est qu'à 290. Constatons ensuite que *Torfâu* est sur le *calcaire sableux* du *lias*, tandis que les sommités du *grand* et du *petit Failly* sont des émergeances en *corn brash* et *forest marble* de l'étage *oolithique*... c'est-à-dire que le terrain de *Torfau* est plus ancien, de quatre âges, que ceux de grand et de petit *Failly*.

D'après la loi naturelle de la progression des races, *Sompthonne* et *Thonne la lon* doivent avoir reçu les plus anciennes familles de l'incolation germanique, dans le *Verniacensis*. Voilà, selon nous, ce qui localise *Vernon de la Saulx* (*saltus*) au sommet du *Verniacensis* (Ch. de 1198).

Toutes les appellations terminées en *on* accusent une idée indéfinie, idée qui ne peut s'appliquer qu'à un ensemble, soit de plaines habitables, soit à un groupe complet de colons, dont le chef recevait la qualification locale.

Ce sire de *Verne*, dit de la *Saulx*, personnage localisé par la particule collective, indéfinie, *on*, suffixée au *surnom*, devait être le chef féodal du pays des *plaines*, d'entre la Wyre et les Thonnes, sur l'un et sur l'autre versant des eaux.

Venron de la Saulx ou de la Vaulx, ou de la Faulx.

Quel était-il de plus? aucune charte ne nous l'apprend: seulement celle de *Thiébault Ier* comte de Bar, nous fait con-

naître que *Wernon* était, en 1198, non pas son subordonné, comme homme de fief de la châtellenie de Marville, dont Ecouviez dépendait alors, mais que son *chier* et *amé Vavassal*, ne relevant que de Dieu et de son épée, ne pouvait être qu'un membre de la famille comtale de *Chiny*, dominant à *Marville*, à *Saint Mard*, et dans le bassin de la *Wyre* et du *Ton*, par accompagnement de suzeraineté. Aussi ne lui enjoint-il pas... il le prie... de faire délivrer, au prieur du monastère de *Marville*, un affouage dans le petit bois de Failly, ce qui est consenti par le haut vassal, à charge par le concessionnaire de payer la même redevance que celle que paient les villes voisines, et notamment *Ruth* et *Petit Failly*.

De quel *rus*... bien de campagne, maison de campagne... veut parler *Vernon?* est-ce *Ruptus*, sur l'Othain..? est-ce *Ruthus*, ou *Ru-eth*, sous *Domey* et *Saint Pancray...?* la transcription *Ruth* indiquerait qu'il s'agissait, alors, du *Ruth-el*, sur le *Dorlon*, et, effectivement, c'est *in Domni manso* (mansus domini)... c'est au *dominium* des riches mines de fer, dont la dixme avait été concédée aux chanoines de Sainte Agathe de Longuion (Ch. de 1183)... c'est à *Domey* qu'on trouve le nid des premiers Failly.

Ayant aliéné leurs droits à *Torgny* (Ch. de 1401) .. n'en possédant plus à *Escowyrs*, (Ch. de 1248)... ils ont dû, tout l'indique, remonter la *Wyre*. Le chef de famille *Thiébault Ier* est à *Domey-Saint Pancray;* ses escuyers sont au ban de *Colmey*; plus tard, un de ses frères, ou neveux, épouse *Catherine de Montjoie* de Marville, et c'est alors que *Fastratus*, du consentement de sa femme, affranchit *Petit Failly* (Charte de 1262).

Le premier chevalier, du titre de *Failly*, authentiquement constaté, comme ayant, en 1214, assisté aux noces de la comtesse *Ermesinde* avec *Waleram*, marquis d'Arlon, est prénommé *Pierre*, dans les chroniques en *langue vulgaire*, appellation qui se traduit par *Ce-phas*, roche, rocher, *tête de roche*, en hébreu. On ignore quelle fut sa femme et le lieu fixe de son manoir;

peut-être était-ce à *Rochau, in Fatidilico-villâ;* c'est-à-dire au *Torfau* d'entre *Verneuil* et *Thonne la lon?* (Ch. de 634).

Le second est nommé *Phas* (ou *Fas*)-*tra-tus* — Fastreis de Petit Faillei, époux de *Catherine de Montjoie-Marville* (Ch. du 6 décembre 2262)... *Ce-phas?* qu'était-ce que ce *Fastratus de Failly...?* la traduction littérale de son nom est celle-ci : *qui est extractus ab ilice Faïl...* (*ilex;* houx, yeuse, ou chêne vert).

Maintenant voici ses armoiries :

Failly, maison fort noble et forte ancienne, dans le Barrois non-mouvant, sous la châtellenie de *Lon-guvi*, porte : *d'argent* (champ des terrains argentifères de la basse Wyre, ou se trouvait notamment l'abbaye d'*Argent-fontaine*), près de Dampicourt, à un *rameau de houx*, (ou d'yeuse, *ilex*), de *trois feuilles, de gueules* (couleur de *Saint Mard*), *accompagné de deux corbines* (1), ou merlettes, *affrontées, de sable,* signe de deuil, ou de mauvais présage.

Maintenant, reportez-vous, plus haut, au *Sinqorbé* de Sompthonne (autrement dit le *coïri des corbeaux*)... et rappelez-vous que *Rabbon* de *Thon* était, en 1214, le compagnon d'armes de *Pierre de Failly;* rappelez-vous aussi que ce chevalier des *Thones* avait à son cimier le *corbeau.* Rappelez-vous que *Raoul du Chou,* ou *houx,* sire de Montquintin, était leur contemporain et qu'il poussait sa dominance de *Flabeuville* à *Colmey.*

Voilà, vraisemblablement, l'allégorie des *Failli, aux trois feuilles,* soit de *houx,* soit d'*yeuse,* soit de *chou.*

Cette première tige s'est flétrie, en 1380, (V. *Colmey,* p. 413), et le domaine de la branche aînée s'est fractionnée en quatre... de là les *francs quartiers* de *Thonne le thil* et *Thonne les prés,* de *Sompthonne* et d'*Ecouviez...* de là aussi ceux, il est probable, de *Jametz* comme fiéfé de Saint Mard, et de *Remoiville,* comme fiéfé de Louppy.

---

(1) La Corbine, espèce de corneille, était *fatidique,* chez les peuples anciens... *sæpe sinistrâ cavâ mihi prædixit ab ilice cornix.* On devait au moins le croire, *in Fatidilico villâ,* au temps de la charte de 914.

La cense dite la *Jacquemine,* territoire de *Thonne la lon,* avait, immanquablement, reçu son nom d'un *Jacquemin de Failly,* curé de Viller devant Orval, ou de *Jacquette* sa sœur, dont la postérité est restée inconnue. Ceux-ci étaient enfants de *Frustatus* et de Marguerite de *Jamais* : ils étaient petits-enfants de *Ferry,* aux *trois haches* et de *Catherine de Bataille,* fille de *Jacob* dit l'*hermite,* châtelain de Mouzon.

On trouve aussi, à Thonnelle, *Jacquemin de Failly,* époux d'*Alix de Pont-arau,* branche cadette éteinte; et ce doit être ainsi que les *trois feuilles* ont fait place aux *trois haches* territoriales des Failly.

Canton de Montmédy.

THONNELLE ou la petite Thonne; *Tonella* (1).

(Ch. de 1239, 1248, 1250).

V. les art. *Belnau,* p. 163, *Bellois,* p. 164, *Harauchamps,* p. 808.

Sur la *Tonne* et le ruisseau de la *Guerlette;* l'une venant des *Tonneux;* l'autre de *Sourcillon-fontaine.*

Anciens écarts : *Harau-champs,* ancien fief — le *Bellois* — *Arimont* — *Bainou.* La cense de *Saint Hilaire* et celle de la *Court,* ancien fief.

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	4 kil.
	arrondissement.....	0	4
	département.......	8	9

Orientation, par rapport à Montmédy, N.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 205 à 355 m.

Etages, groupes et sous-groupes (2).

Géologie.

1° Etage *liasique;* formation de la quatrième époque ontho-

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Tonele, Tonnella, Thonnelle.*

(2) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier,* p. 75, 171, 179, 189, 204, 216, 569, 630.

logique — *marnes moyennes* — *calcaires ferrugineux;* minerai de fer; — *marnes supérieures.* 2° Etage *oolithique inférieur;* formation *jurassique* de la cinquième époque; moellons. 3° *alluvions modernes* — *tourbe.*

Thonelle est assis sur les *calcaires ferrugineux du lias.* Il en est de même de *Thonne le thil;* mais, à la grande Thonne cette formation ferrugineuse est plus développée. On verra, à l'article qui suit, que le point de partage du groupe *liasique supérieur* et du groupe *jurassique inférieur* est entre la grande *Thonne* et *Breux;* ce qui place les deux *Thonnes* de l'ouest à la tête de celle de l'est, dont l'étage s'immerge sous le *Tilleux* d'Ivoy-Carignan. C'est ainsi que toujours la géologie démontre le sens primitif des appellations.

Origines certaines.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

Thonnelle, ou la *petite Thonne,* n'était, primitivement, qu'une *cense-franc-fief,* amortie, à l'*abbaye d'Orval,* par le comte *Louis IV de Chiny.* Elle se composait d'un moulin, de bâtiments d'exploitation, de 96 jours de terre, de 25 verges de pré et de leur accroissance, plus d'une chapelle, sous l'invocation de *Notre Dame,* qui dépendait du *vicariat perpétuel* des moines, à la cure de Montmédy. Autour de ce moulin, à la banalité duquel étaient soumis les habitants de *Tonne le thil, Tonele, Hiancquemine* et *Bainou,* s'étaient groupés quelques habitants, auxquels les fondateurs de la forteresse avaient accordé aisances, massuages, et droits d'usage, dans leurs pastures, et dans leurs bois de *Merlanvaux* et de *Maidigibos.* Ces concessions sont reconnues par les chartes : d'*Arnould III,* comte de *Los et Chiny* et de *Jehanne* sa femme, en 1248, — de *Louis V* leur fils, sire d'*Estale,* et de *Jehanne de Blâmont* sa femme, en 1250.

Erection.

Nom du fondateur : *Louis IV de Chiny,* très-probablement; — causes; les premières aggrégations communales (V. la charte d'*Avioth,* en 1223; — date de la charte d'affranchissement (1) (Voir celle de *Montmédy,* en 1239).

---

(1) V. les *Chron. d'Orval,* aux pièces justificatives, p. 427).

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : 30 feux, en 1731 ; — d'après le recensement de 1836 : 321 habit. — en 1846, 327 h. — 1856, 328 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1694, avec lacunes ; — judiciaires, 1672, *id.*

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 609 h. 28 a. 29 c.

Nombre des maisons : 84.

Jardins et chènevières...............	12 h.	22 a.	40 c.
Prés et pâtures fauchables	128	69	85
Terres labourables..................	394	41	99
Bois..............................	48	66	40
Landes et friches, carrières et minières.	5	59	88
Etangs, noues et routoirs............	1	18	48
Superficie non imposable...........	18	59	29(1)

Cours d'eau : la *Tonne* — le ruisseau des sources de *Sourcillon-fontaine ;* — Usines : une *forge*, un *haut fourneau*, un *moulin*.

Revenu net imposable : 15,598 fr.

Bois, 27 h. 53 a., à la *Sarte*.

Les bois de particuliers sont ceux dits : d'*Arimont* — le *Brossard* — bois la *Croisette* — bois *Erard* — bois *Colas* — bois *Lepaute* — bois *Petitjean*.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues. V. *suprà*.

---

(1) Archives communales ; 1634 ; séparation et abornement des bans de *Thonnelle* et de *Thonne* — 1685 ; transaction, avec l'*abbaye d'Orval*, pour la banalité du moulin — 1720, 1731, 25 mai ; règlement, division et abornement des bois communaux, par le gruyer M. *Maillefer* ; *Evrard Granger* étant maire ; *J. Gilles*, lieutenant — 1758 ; reconnaissance des bornes du bois de MM. de *Courville*, d'avec ceux de *Thonnelle* et de *Thonne les prés* — 1761 ; bornage du *Bois haut* — 1762 ; transaction, pour la vaine pâture, avec la commune de *Thonne les prés* — 1773 ; réunion de la ferme de *Harauchamps* à la commune de *Thonne le thil*.

Nota. Cette ferme en a été distraite, et restituée à Thonnelle, en 1810 — 1787 ; bornage du bois *Brossart*.

Valeur approximative des terrains communaux : 45,861 fr. 90 centimes.

Voir les bases approximatives des produits imposables à l'art. *Thonne la lon*, p. 2013. Not. agricoles.

Le sous-groupe inférieur de l'*oolithe* renferme une immense quantité de *polypiers*, à l'état de calcaire, cristallin, gris, blanchâtre, ou jaunâtre, compacte et quelques fois subsaccharoïde. Les plus nombreux appartiennent aux genres *astrea* et *agaricia*. Ils forment la plus forte partie de la masse ; on y rencontre aussi des pointes d'*oursins* et des *mollusques acephales* et *gasteropodes*. L'ensemble de ces animaux et la grande abondance des polypiers prouvent que les couches, qui les recèlent, ont dû être déposées dans une mer peu profonde. Voici les espèces observées, particulièrement, à Thonnelle : *Cidarites cucumiferæ — arcæ astreicolæ*. Zoologie.

Le four à chaux de Thonnelle utilise les calcaires du groupe de l'étage inférieur. Notions industrielles.

La *tourbe*, du fond de la Tonne, mélangée de chaux, est employée, avec succès, à l'amendement des terrains argileux de l'étage liasique ; on peut, ainsi, mettre en culture des terres froides et compactes, qui, sans cela, ne donneraient qu'à de rares intervalles de très-médiocres récoltes (1).

Voilà pourquoi les produits des territoires de *Thonnelle* et de *Thonnes les prés* sont bien supérieurs à ceux d'*Avioth* et de *Breux*.

Le haut fourneau de *Thonelle*, marchant au charbon de bois, à l'air froid, a été construit par le comte de *Gloss*, en 1827 ; il s'y adjoint 2 feux d'affinerie, au charbon de bois, par la méthode comtoise — étirage au marteau. Régisseur, M. *Rossignon*.

Noms des maires : en l'an 8, Henry *Harvut* ; — 1808, Henry *Blein* ; — 1815, J. *Harvut* ; — 1832, Jos. André *Lepaute* ; — 1825, P^re *Errard* ; — 1840, Simon *Gilles* ; — 1853, *Lepaute*. Administration.

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 179, 569.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves ;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (1); doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure : celle de *Notre Dame* d'Orval, au vicariat perpétuel de Montmédy ; — abbaye suzeraine : celle d'*Orval ;* — chapelle de *Saint Joseph.*

Noms des patrons : *Saint Hilaire* et *Notre Dame.*

Epoque d'érection : très ancienne ; reconstruction de l'église, ou réparation, en 1770.

Clergé. Noms des derniers curés, antérieurement à l'ordre actuel : en 1772, J. *Philippe ;* — 1704, J. *Bontemps ;* — 1726, F. *Pasquier ;* — 1754, J. *Pierson ;* — 1770, J. N. *Collas ;* — 1791, Ch. *Mars.*

Sous l'ordre actuel : MM................ G. *Loison.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des comtes de *Chiny ;* sous-vouerie des seigneurs de *Laferté ;* — patronage ; à la collation des abbés d'*Orval ;* — dixmage ; au profit des mêmes — ils avaient, en outre, un dixmeret, plus la cense de la *Chapelle*... plus celle, dite de *Gommery*, sur 31 jours de terre et une fauchée.. plus un arrentement possédé par M. de *Courville* et consorts ; — entretien du chœur et des bâtiments ; *idem ;* l'abbaye avait grand soin d'en reporter la charge sur les habitants.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves ;* — royaume d'*Austrasie ;* empire

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (voir *Avioth*, page 74). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*, page 74).

Germanique ; — ancien *pagus* de l'*Evodiensis* et des marches du *Madiensis;* — comté de *Chiny*, sous la suzeraineté du *Barrois ;* — ancien marquisat d'*Arlon*, sous-marchisie de *Chiny ;* duché de *Bar*, ensuite de *Luxembourg ;* — haute Justice des abbés d'*Orval*, haut, moyen et bas justiciers ; — fiefs et arrières-fiefs : la *Court* — *Harauchamps* (V. Thonne le thil) ; — ancienne châtellenie de *Chauvancy*, sous *Pontius* (de Failly ?) (V. *Pont arau*).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Laferté*, remplacée par celle de *Beaumont*. **Ordre judiciaire.**

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides ; *Montmédy-Chiny-Laferté ;* — pour les bois et les terres ; *idcm.*

Indication de l'étalon local : le bonnier, ou arpent, de 80 v. — la verge de 19 pieds 8 po., comme à *Thonne le thil.*

Nota. A *Thonne la lon*, la verge avait 20 p. 2 po. Cette différence prouve que les origines et les mouvances étaient diverses.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny-Luxembourg ;* — assises des hommes de fief de *Montmédy*, dont *Jean de Thonnelle* était clerc-juré, sous M. d'*Awans*, en 1631 ; — Cour supérieure des *grands jours* de Marville, ensuite celle de *Luxembourg ;* — ancien bailliage de *Montmédy ;* — ancienne prévôté de *id.* (1) ; — ancienne justice seigneuriale des abbés d'*Orval*.

Les registres paroissiaux mentionnent les derniers seigneurs de Thonnelle, dans l'ordre qui suit : **Familles inféodataires.**

1731, *Michel Beraud de Courville*, chevalier, seigneur de

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Avioth*, p. 77).

Sanoy et de *Thonne le prez*, en partie, plus des fiefs de la *Court* et d'*Harauchamps* de Thonnelle, et *Jeanne de Châtillon* son épouse — 1746, 7 décembre; décès d'*Elisabeth Le Gros*, veuve de *Nicolas de Chamisso*, seigneur de *Bronelle* — 1751, 6 janvier; décès de *Anne de Chamisso*, escuyer, ancien capitaine au service de l'impératrice-reine de Hongrie — 1774, 31 mars, décès de J. B. *Beraud d'Arimont*, escuyer, chevalier-novice de Saint Lazare — 1776, 23 septembre; mariage de F. Xav. *de Müller*, escuyer, avec *Benoite Marguerite de Beraud d'Arimont*, fille de *Louis*, chevalier, seigneur d'*Harauchamps*, commandant de la place d'Huningue, et de *Marie Anne de Salomon*. Ce mariage a pour témoins : *Christophe de Beraud de Courville*, escuyer, prêtre bénéficier de la chapelle de Neuviller en Alsace; *Henry Louis de Chamisso*, escuyer, prêtre bénéficier de la chapelle de *Sainte Marie Magdelaine d'Avioth*; J. B. baron de *Reumont*, chevalier, seigneur de *Petit Xivry*; *Henry*, baron de *Reumont*, chevalier, seigneur en partie de *Blagny*, et commandant pour le Roi à Montmédy — 1778, 30 juin; mariage de *Jean Baptiste de Pascal de Kéramanâch*, en basse Bretagne, avec *Françoise Elisabeth de Beraud d'Arimont de Courville*, fille des précédents. Ce mariage a pour témoins : l'abbé *Christophe de Beraud de Courville*, seigneur en partie de *Thonne les prés* et des fiefs de la *Court* et d'*Harauchamps*; *Emmanuel Joseph de le Leu de Willemann*; *Jacques Hubert de Han-Martigny*; J. B. de *Beraud d'Arimont*, escuyer, prêtre bénéficier de la collégiale de Neuviller et autres — 1781, 25 janvier; décès de *Jacques Joseph de Beraud de Bonlieu*, escuyer, prêtre et abbé commanditaire de l'abbaye royale de Saint Hilaire de la Seille — 1783, 20 octobre; décès de l'abbé *Henry Louis de Chamissot*, prêtre châpelain de Notre Dame d'*Avioth*. — 1784, 3 octobre; décès de *Barbe Louise de Beraud de Sanois* — 1787, 30 juin; naissance de *Jeanne Louise Henriette* fille de *Charles François de Beraud d'Arimont*, escuyer, chevalier de Saint Louis et de Saint Lazare, et de *Marie Louise*, baronne *des Prez de Barchon*. Parrain : l'abbé J. B. *de Beraud* d'Arimont, escuyer, chanoine de Neuviller; marraine : la com-

tesse d'*Angeste de Neumasnil*, représentée par *Louise Augustine de Beraud d'Arimont*, sœur de l'enfant — 1789, 10 juillet; naissance de *Nicolas Antoine*, fils de Ch. F. de *Beraud d'Arimont*, escuyer, et de *Marie Louise Desprez...* parrain : *Nicolas Desprez*, représenté par *J. Et. Ferdinand Desprez de Barchon*, seigneur, haut justicier de *Mathon*; marraine : Mme de *Pascal de Beraud-d'Arimont*, représentée par *Marie Louise Françoise de Vildon*, fille de *Mathieu de Vildon*, seigneur de *Thonne le thil*.

Rattachons ces derniers anneaux aux races qui, pendant six siècles, avaient dominé dans les bassins de l'Othain, de la Chière, des *Thonnes* et du *Ton*.

Les derniers seigneurs de Thonnelle.

La branche de *Chamissot-Beauclin* s'est éteinte à *Thonnelle*, à l'ombre des autels, dans le célibat et dans l'obscurité; c'était, cependant, une noble pousse d'un tronc glorieux. **Les Chamisoth.**

Chamissot, maison chevaleresque de Lorraine, sous la châtellenie de *Sainte Menehould*, du titre de comte, si ce n'est de marquis, porte : *d'argent, à cinq trèffles, de sable, posés en sautoir, en chef; et deux mains, de dextre et de sénestre, renversées et posées, à la pointe, de même.* Ce nom doit s'écrire par *th* au pluriel.

Le 15 décembre 1554, *Jean de Pouilly*, chevalier, fils de *Henry*, seigneur de *Baalon, Quincy, Luzy*, et l'*Echelle*, près *Binarville*, premier *baron de Cornay* (1508), et de *Jehanne de Grandpré*, dame de *Cornay, Fléville, Marq, Lançon, Binarville, Viaisnes la ville, Dommartin sous Hans, Courtemont, Besongne, Boureuilles*, le *moulin de Therme* et la *cense de la Baumonne...* Jean de Pouilly épousa *Nicole de Chamissot*. Cette dame était fille de *Nicolas*, seigneur d'*Andewanne* et *Villosnes*, et de *Jeanne de Hennemont*, branche de la *Fontaine de Sorbey*. De cette union sortit toute la suite des barons de *Pouilly-Cornay*.

A cette époque, les *Pouilly*, les *Chamissoth-de Tige et*

Brouenne, furent victimes de leur dévouement à nos derniers princes lorrains (V. *Stenay*, p. 1947).

Le 4 janvier 1672, *Fréderic Albert de Pouilly*, né, à Marville, le 13 octobre 1647, chevalier, fils de *Aubertin X de Pouilly*, chevalier, seigneur de *Ginvry*, *Brouenne*, *Thonne la lon*, *Landres*, *Landreville*, *Pouron*, *Pure*, *Villiers sur Meuse*, la *Malmaison*, et de *Hélène de la Cour-de Sologures*, épousa *Françoise de Tassart-le Bellois*, fille de *François*, comte de *Tassart*, seigneur *du Belloy* et d'*Andevanne*, gouverneur de Berghes, et de *Françoise de Chamissot*... à l'assistance de *Jacques de Chamissot*, seigneur de *Bronelle*, et de son fils *Jean Nicolas*, seigneur de la *Grange*, *la Ville aux prés*, et *la Ville sur Yonc*, lequel fut époux de *Anne de Bauclain* de *Thonne les prés*, et dont le fils, prénommé *Jean Nicolas*, comme son père, avait épousé *Elisabeth le Gros du Gué de la Vallée*. Celle-ci décéda à *Thonnelle*, le 7 décembre 1746.

On a vu à l'art. *Bronel*, p. 278, comment ceux-ci avait vendu *Bronel*, en 1711, à M. de *Fénerolle*, intendant du prince de Condé. Voir, à l'art. *Villosnes*, la suite des *Chamissoth d'Andevanne*, dont le chef salique, M. le *comte de Chamissot*, demeure à Paris, et dont les branches cadette et sous cadette sont à *Villers*, près de Sainte Menehould, et à *Bar le duc*, sous le simple titre de chevalier.

Adalbert de Chamissot, frère cadet du père de M. le comte de Chamissot, s'est marié en Prusse. C'est un écrivain apprécié en Allemagne, et dont la Meuse a droit de se glorifier.

Pont Arau et Harauchamps.

L'ancien pont de Thonnelle.

Avant la construction du château fort de Montmédy (1220 à 1239), le boulevard du comté de Chiny était la forteresse de *Laferté* : c'était aussi le château-pont de *Chauvancy*, enclave du Verdunois dans la Champagne. Pour se rendre de leur châtellenie d'*Ivoy* dans leurs *marches de Virton*, les premiers comtes de Chiny, les hommes d'armes de *Louis IV*, et les voyageurs, traversaient la *Thonne*, sous les hauteurs de *Harauchamps* et

du bois *Maroth*; de là ils allaient, entre Frénois et Petit Verneuil, prendre le *Ra-wey*, ancien diverticule, traversant la Chière, sous *Grand Verneuil*, pour atteindre le *castellum* de la Ramonette, *Castrum stativum* des *Welauni*, au promontoire qui domine, à la fois, sur la Chière et l'Othain.

Les du Pont.

Ce pont confié, en 1239, à la garde de *Pontius de Thonnelle* était le *pont Arau*; il donna son nom à la famille des *du Pont* et des *Poncelet*. Cette famille se trouve dans les premières alliances de celle de *Thonne le Thil;* et, par celle-ci, elle entra dans la branche cadette des *Failly*, branche issue... par *Pierre de Failly-Waly d'Autrecourt*... par *Henry de Failly-Artaize*... par *Henry de Failly-Bataille*... de *Fastratus*, (ou *Pierre*) *de Failly* de Marville, époux de *Catherine de Montjoie*.

Puis les *du Pont* (1) du *Pont-arau* placèrent leur écu dans les

---

(1) Les *du Pont* furent un des quatre étocages entre lesquels se partagèrent, en 1489, le domaine de la seigneurie de *Petit Failly*. V. *Marville*, p. 1286. Voici comment :

Thiébaut Ier, fils aîné de *Fastratus de Failly* et de *Catherine de Montjoie* (Ch. de 1261, 1262, 1270 et 1307), donna le jour à *Thiébaut II* (Ch. de 1336), mort en 1380. Celui-ci ne laissa que deux filles : *Isabiaulx de Failly*, mariée : 1° à *Jolyot de Flenry*; 2° à *Genins d'Hadonchateils* — *Catherine de Failly*, femme d'*Arnoulx de Chaumont* (V. l'acte de partage de sa succession, du 11 février 1380, à l'art. *Colmay*, p. 413).

Agnès de Fleury, fille d'*Isabiaulx de Failly*, épousa *Jehan du Pont*. De ce mariage naquirent trois enfants : *François* — *Agnès* — et *Alix*. 1° *François Dupont* eut : *Arnould*, chanoine à Verdun; 2° *François*; 3° *Henriette du Pont*, mariée à *Winchelin de la Tour*, seigneur de Jeandelise, dont *Guillaume de Latour*, époux de *Marie de Fiquelmont* — 2° *Agnès du Pont* devint femme de *Jean de Hennemont*, dont *Colas de Hennemont*, puis son fils *Bertrand de Hennemont*. — 3° *Alix du Pont*, dite *Pont arau*, épousa *Jacquemin de Failly*, fils puîné de *Pierre de Failly* et de *Jeanne de Waly lez Autrecourt*.

C'est celui-ci dont il faudra suivre la descendance, jusqu'à extinction; car c'est un point généalogique assez important.

Jacques ou *Jacomin de Failly*, prévôt de Longuion, eut d'*Alix de*

hauts quartiers de la famille de *Laittres*, en 1503, et dans les familles de *Lutz*, des *Mesnils*, de *Sainte Marie*, d'*Eltz* (1424), par le mariage de *Henry de Laittres*, seigneur de *Saint Mard*, *Ethe et Chapy*, avec *Agnès de Failly*, fille de *Georges* et d'*Idron d'Allamont*; celle-ci fille de *Pierson d'Allamont* et de *Philippine de Chaufour*.

Pont-arau portait : *d'argent ? au chef ponté, gardé, et grillagé de cinq demi lozanges, aux trois étoiles, 2 et 1, à six rais de ?... dans le champ de l'écu.* (Voir à la voûte de l'église de *Saint Mard*, au croisillon portant *Failly* et *Pontarau*... *Allamont* et *Chaufour*.

Pont-arau : 1° *Georges* qui suit; 2° *Thomas*, marié à *Marguerite de la Vaulx*; point d'enfants; 3° *Henry*, chanoine à Verdun; 4° *Jeanne*, mariée à *Thiébault de Bronel*.

Georges de Failly épousa *Idron d'Allamont*; elle était fille de *Pierson*, gouverneur de Verdun, et de *Philippote de Chaufour*. (Voir leurs écus à la voûte de l'église de *Saint Mard*) : ils eurent : 1° *Alix*, mariée à *Guillaume du Hautois* de *Luzy*, seigneur de *Ville sur Iron*, etc.; 2° *Thomas* qui suit; 3° *Agnès*, mariée à *Henry de Laittres*, seigneur de *Saint Mard et Chappy*; 4° *Mariette*, épouse de *Gérad de Musson*.

Thomas de Failly, sire de *Villerupt*, épousa *Catherine du Mesnil*; elle était fille de *Florentin du Mesnil*, dit de *Nancy-Laferté*, et d'*Isabau du Hautoy*. Ils eurent : 1° *Ferry* qui suit : 2° *Jehan*, prévôt de Marville, qui ne laissa point d'enfants; 3° *Marie*, épouse d'*Aubertin de Pouilly*; 4° *Aubertine*, mariée à *Jean de Heules*, seigneur de *Vilaisnes*.

Ferry de Failly... surnommé de *Quart*, parce qu'il avait recueilli le *quart de la seigneurie de Petit Failly*, circonstance blasonnée par son cimier, qui était un *bonnet carré*... avait épousé *Claude des Hermoises*, fille unique de *Christophe*, seigneur de *Delut* et de *Agnès de Custine*.

Il perdit son fils aîné *Antoine* à 21 ans, son fils cadet *Louis* à 28 ans : ceux-ci ne laissèrent que des enfants illégitimes, qui prirent l'appellation de *Quart*. Ne supposez pas autre chose sous un *bonnet carré!*

Ferry eut, en outre : 1° *Marguerite de Failly*, mariée à *Guillaume de Villongue*, seigneur de *Nouvion sur Meuse*; 2° *Salomé*, épouse de *Jean de Lafontayne*, prévôt de *Marville* et seigneur de *Sorbey*.

Nota. L'écu de *Failly* y est meublé du *rameau à trois feuilles,* sans *corbines,* ou merlettes; il y est intact, et dans sa simplicité native. L'écu de *Chaufour* est *d'argent, à la croix de...? chargée de cinq roses,* ou *quint-feuilles...* ce qui prouve que les alliances, ainsi sculptées, remontaient aux premières armoiries de ces deux maisons.

Harauchamps (le fief de), — Hare — Haraucourt,

Ceux, bien rares aujourd'hui, qui sondent les origines de nos *quatre grand-chevaux de Lorraine* se demandent... comment *Monseigneur Gérard d'Haraucourt...* suivant l'expression de son suzerain *Monseigneur Thiébault II,* comte de Bar... était frère de *Monseigneur Henry de Mirovault,* sire de *Laferté?* (Ch. de *Juvigny,* de 1253, 1259, 1262, 1269). Ils se demandent... pourquoi ce *Monseigneur* était vassal, à *Remoiville,* de *Louppy* (château bas)? enfin ils s'enquièrent... pourquoi, sur un *champ d'or,* armoriation princière, à *la croix virée de gueules*? pourquoi les *Haraucourt* portaient: à dextre, *un franc quartier d'argent, au lion de sable, armé, lampassé, et couronné d'or?* Pourquoi, surtout, le *franc-quartier !* **Les anciens sires de Haraucourt ardennais.**

Eh! mon Dieu! Voyez les faits contemporains et comparez les blasons! c'est de l'histoire que cette armoriation.

Alors, dans la seigneurie de Marville, dont dépendait le *fief de Louppy* et l'*arrière-fief de Remoiville,* régnait un jeune prince de la *maison de Faulquemont,* branche cadette des ducs de Limbourg. Cette maison portait: de *gueules, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé, d'or, à la queue fourchue, passée en sautoir.* **Les de Faulquemont.**

Waleram IV de Faulquemont était ce seigneur de Marville.

Recourez à la généalogie des *Haraucourt,* et, au plus haut de l'arbre, vous trouverez la branche des *marquis de Faulquemont.*

Qu'est-ce à dire...? si ce n'est que le *champ d'or* des Haraucourt venait de perdre le quart de sa puissance... et qu'un *virement de quartiers* s'était opéré... dans un canton des *basses*

Wabvres, canton où le *lion* de Limbourg, *voilé du crêpe de* la *Tinte*, avait été remplacé par celui des terrains du *bas Luxembourg*.

Limbourg portait, en effet, d'*argent, au lion de gueules, couronné et armé d'or, lampassée d'azur, à la queue fourchue, passée en sautoir.*

Gérard, aussi bien que son chef, aussi bien que son beau-père, était un *déshérité*. *Gérard d'Haraucourt* avait, en effet, épousé une des filles de *Frustatus de Failly* (branche de Jametz), dit le *déshérité* (1), et son suzerain, le jeune *Waleram*, obéré de dettes, venait d'être dépouillé de sa seigneurie de Marville par son oncle le comte de *Luxembourg*.

Les sires de Hare ou de les Monts.

Passons à la maison de *Hare*.

Cette maison figure dans les hauts quartiers de celles de *Laittres-Waha-Saint Mard*, anciens seigneurs de *Breux, Avioth, Thonne le thil, Thonne la lon*, d'une part; *Brisbois, Mesnil-Croc, Hare, Autel — Sore, Cheou, Trinal* et *Waha*, d'autre part.

Hare portait : de *Brisebois* et de *Solre;* c'est-à-dire de *sable; écartelé — aux 1er et 4e, à trois lozanges, d'azur — aux 2e et 3e, à la croix ancrée, de gueules.*

Sous *Waleran IV*... comme *Henry de Houffalise*... comme *Goswin de Born*... *Adam de Hare* était homme de fief de la châtellenie de Marville (Ch. de 1269) (2).

---

(1) On a vu, à la page 1288, que, d'après l'acte de dénombrement de 1489, la seigneurie de *Petit Failly*, un des fiefs de la baronnie de *Cons*, appartenait pour : 1/4 à *Arnoud du Pont*, chanoine de Verdun, et à *Regnauldin de Failly*, époux de *Juliette de Croix* ; — 1/4 à *Jehan de Bouligny*, comme représentant *Arnould du Pont*, parce qu'il descendait de *Catherine de Failly*, épouse de *Thiébaut de Bouligny*, fille d'*Henry de F.* et d'*Isabeau d'Artaize* — 1/4 aux hoirs de *Gérard de Haraucourt* de Remoiville, — et 1/4 aux hoirs de *Waultier de Failly*... celui-ci, fils de *Colard*, et petit-fils dudit *Henry de Failly* et de ladite *Isabeau d'Artaize*. Tous étaient petits neveux du *Petit Thiébault*, de la branche primitivement aînée.

(2) *Hare* et *Houfalize* sont en Famène ; mais il ne faut pas oublier

En 1259, sous le nom d'*Adam de lez Monts*, (synonyme de *Hare*), il possédait portion de *Remoiville* (V. p. 1730), avec *Mangin*, voué de *Juvigny*, puis *Gérard d'Haraucourt-Failly*.

C'était un chevalier qui sortit de la seigneurie de Marville, à la suite de son seigneur, quand *Waleram* fut dépouillé de cette seigneurie. Voilà pourquoi, plus tard, *Remoiville* appartenait pour 1/4 à la principauté de *Jametz*.

THONNE LE THIL, ou la grande Thonne; *Tonna* (1). Canton de Montmédy.

(Ch. de 964, 1157, 1248, 1270).

Voir *Belnau*, p. 163 — *Bellois*, p. 164 — *Harauchamps*, p. 808 — *Hianquemine*, p. 844.

Sur des sources, qui forment le ruisseau de la *Guerlette*, affluant à la *Tonne*, au travers des anciennes noues de *Belnau*, et au revers du coteau dit *le Thil*, où coule celui des *Lignières*.

Ecarts : *Hiancquemine* — *Belnau?*

Ces censes n'existent plus que de nom.

Distance du chef-lieu de	canton..............	0 myr.	7 kil.	Topographie.
	arrondissement.......	0	7	
	département..........	9	2	

Orientation, par rapport à Montmédy, N.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 286 m. à 304.

---

ce que nous avons dit à l'art. *Lions*, p. 1108, c'est-à-dire, que des transplantations s'étaient opérées, sous Thibault 1er de Bar, en 1199, à la suite de la paix de Dinant.

Nota. Il faut rectifier, ici, ce qui a été dit sur les origines des *Haraucourt* à la p. 1731.

(1) Etymologie et appellations successives : *Tonna*, *Tonne le tilh*, *Tonne le teil*, *Thonne le thil*.

Tille... petite peau fine et déliée, qui sépare l'écorce du *tilleul* de son bois; elle est filandreuse, comme la *tille* du chanvre, que l'on *teille* pour

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie. 1° Etage *liasique:* formation de la quatrième époque onthologique; — *marnes moyennes* — *calcaires ferrugineux* — castine pour les haut-fourneaux; — *marnes supérieures* du lias.

2° Etage *oolithique inférieur;* moellons et pierres à chaux.

A partir de *Bainou,* l'étage *liasique* plonge sous le bassin de Carignan : l'étage *oolithique,* qui a montré sa tête, en plain, à la *corne d'Aalon,* territoire de *Thonne la lon,* suit le mouvement d'immergence, pour disparaître, à son tour, sous le bassin de la Meuse, où il *cesse d'être* émergent, entre *Cesse* et *Baalon.*

Au *point de partage* des petits bassins où coulent, à l'ouest, le ruisseau de *Sourcillon-fontaine,* et, à l'est, celui des *Lignières, Thonne le thil* est assis sur les *calcaires ferrugineux du lias* : le *Thil,* ou séparation, de ces calcaires d'avec le *bradfort-clay* et l'*oolithe inférieur...* de *Breux,* de *Fagny,* de *Sapogne,* de *Signy* et de *Margut...* ce *tilage,* pour s'exprimer ainsi, s'opère à partir de la ligne ferrugineuse, tracée par le ruisseau des *Lignières,* à *Hiancquemine,* à *Herbeuval :* une *queue de mine* se dessine, superficiairement, en venant de la tête de *Thonne la grande,* qui en forme le *toupet. Breux* se nommait *Broiz* dans les plus anciens documents : *broyer* et *tiller,* voilà le sens géologique des deux localités. *Sapogne* indique la *sape* des volcans.

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions.

Il est impossible d'assigner une origine précise à la *grande*

---

séparer la filasse de l'écorce... d'où le mot *teilen,* qui veut dire *séparer,* en allemand.

Le *hé* hébraïque est un *des articulatifs* ; c'est le signe vocal de toute *séparation, par rupture ou broyement.*

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 75, 163, 170, 171, 173, 630.

Thonne: cependant, on peut tenir pour certain que l'*incolation* des premiers *launi* est descendue, dans l'*Evodiensis*, à mesure que le sol s'y affermissait. Les fossiles de *Breux* appartiennent à un âge où tout est prodige. Ceux de *Thonnelle* montrent des débris végétaux et des résidus animaux, déposés, subséquemment, dans une mer moins profonde que celle du bassin de la *Thonne*, moins profonde que celle du bassin du *Ton*, moins profonde, surtout, que l'*uisg*... (mot celtique pour exprimer les *eaux*)... au-dessous de *Lon-gwy*. Aussi tous les *lieux dits*, du côté d'*Hiancquemine*, portent-ils l'empreinte des plus monstrueuses traditions (V. p. 844).

Tout prouve que les Romains ont séjourné, longtemps, entre *Hiancquemine* et *Fagny*. Un *diverticulum* partait... du *castrum Wabrense* de la *Frète*... il passait à *Thonne le thil*... il se dirigeait sur le *castrum æstivum* des coteaux d'*Herbeuval*, près des *Tombes*... il descendait à la source de *Qoüel-val*, dans les bois de *Fagny*... et, traversant la *marche* près de *Limes*, il allait atteindre l'*autel de Luce*, dans les lignes des *Castra stativa* du *Giron-sart* des germains (Ch. de 1258 pour *Gérouville*). Ce *diverticulum* conduisait aussi au *temple de Géromont* (1).

Nom du fondateur : inconnu ; *Richier de Thonne le thil*, de la maison de Lus (*de Luce*)... Richier n'apparaît qu'au treizième siècle ; mais la paroisse de *Thonne*, mentionnée dans la charte de 1157, existait avant 882. Erection

Date de la charte d'affranchissement ; celle de Montmédy, 1239 (2).

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : Population.

---

(1) De nombreuses substructions : cubes et ossuaires en pierre ; caves souterraines ; fosses et boyaux de minières ; vases et poteries antiques ; ustensiles plus ou moins rudimentaires ; lampes de mineurs, etc., etc., ont été découverts le long du *diverticule*, et, notamment, près du *bois des fées* et de celui des *sept ché-vaux*.

(2) Voir les descriptions de ces localités si remarquables dans les *Chron*. de M. Jeantin, t. I, p. 547 à 577 ; t. II, p. 592 à 603.

en 1726, 103 habit.; — d'après le recensement de 1836; 850 habitants — en 1846; 930 h. — en 1856; 899 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales; à partir de 1689, avec lacunes; — judiciaires... 1705, avec lacunes.

Le territoire de *Thonne le thil* confine: au nord, à ceux d'*Herbeuval* et de *Signy-Montlibert*, par la section A, dite de la *Grève* — à l'est, au territoire de *Breux*, par la section B, dite du *Thil* — au sud, au ban de *Thonnelle*, par la section C, dite de *Belle neave*, où est assis le village — à l'ouest, aux bans de *Chauvancy les forges* et de *Bièvre*, par la section D, dite de *Sourcillon-Fontaine*.

La *Croix le prêtre*... un meurtre?... la *Croix Grandjean*, à l'entrée du bois du *Bellois*... assassinat de *Henry Grandjean*, charpentier; crime commis, en 1811, par *Collinet* guillotiné, à Montmédy, le 15 juillet 1812.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 1137 h. 70 a. 61 c.

Nombre de maisons : 203.

Jardins et chènevières	25 h.	54 a.	37 c.
Prés et pâtures fauchables	164	89	73
Terres labourables	751	59	70
Bois	135	57	50
Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs	22	37	60
Superficie non imposable	37	71	71

Cours d'eau : quelques sources découlant de *Sourcillon-fontaine* et des *Lignières*, dans les *nawes* de la *Guerlette*... (*eth* est l'éthnique, ou *signe objectif, du fer*, en hébreu). Ces sources sont ferrugineuses et l'eau en est excellente; — usines : aucunes; — moulin et scierie détruits.

Revenu net imposable : 21,000 fr.

Biens communaux. Bois : 249 h. 28 a. aux cantons dits : *Sourcillon-Fontaine*; le bois *Regagné*; le *Bellois*; le *Chesnois*; le bois d'*Afées* — celui des *sept-ché-vaux* (abornement du 18 septembre 1726).

Prés et pâtures, terrains vains et vagues : V. *suprà*.

Valeur approximative des terrains communaux : 353,377 fr. 80 centimes.

Voir les bases des produits imposables de tout le bassin des Thonnes, à l'art. *Thonne la lon*, p. 2013. Not. agricoles.

Les *calcaires ferrugineux* de *Thonne le thil* et ceux de *Margut* sont aussi riches qu'abondants : placés à la partie supérieure de l'étage liasique, leur apparition, sur le *calcaire sableux* et sur les *grès* du Luxembourg, a inauguré l'*âge du fer*. Notions industr.

Le fer étant la richesse de l'homme et la force du guerrier, on conçoit qu'au *moyen âge*, où les appellations personnelles étaient localisatrices, les premiers seigneurs connus... de la *Gerleth* de Thonne le thil... ceux du *giron* germanique de la *Diane d'Ardenne*, et ceux de l'*autel du dieu du jour*, dans les champs de Mars... étaient des *Richier* (*Rick-Herren*). (V. la discussion sur la nature de ces calcaires dans la statistique de M. *Buvignier*, p. 163.

On exploite, à *Thonne le thil*, des bancs contenant du fer hydraté, en grains anguleux ou oolithiques; ils servent, à la fois, comme *minerai de fer*, et comme *castine* ou *fondant*, pour les autres minerais auxquels on les mélange. Le protoxyde y renferme 44 p. 0/0 de fer et contient, en tout : *silice*, 0,148 ; *alumine*, 0,051 ; il peut fondre avec addition de 0,10 de *carbonate* de chaux. Le peroxyde de fer y entre pour 0,6380, sur un total de 1,0000 (1).

Les ouvriers, attachés à cette exploitation, sont au nombre de 70 : ils extraient environ 40,000 hect. de minerai, par année : ces minerais sont conduits aux hauts fourneaux de *Thonnelle* et de *Margut*. Les maîtres de forge paient aux propriétaires du sol une indemnité de 0,25 c. par hectolitre — le prix du lavage varie de 0,60 c. à 0,90.

Les *belemnites* et les *gryphées arquées* caractérisent l'âge des fossiles de Thonne le thil.

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 170.

en 1726, 103 habit.; — d'après le recensement de 1836; 850 habitants — en 1846; 930 h. — en 1856; 899 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales; à partir de 1689, avec lacunes; — judiciaires... 1705, avec lacunes.

Le territoire de *Thonne le thil* confine: au nord, à ceux d'*Herbeuval* et de *Signy-Montlibert*, par la section A, dite de la *Grève* — à l'est, au territoire de *Breux*, par la section B, dite du *Thil* — au sud, au ban de *Thonnelle*, par la section C, dite de *Belle neave*, où est assis le village — à l'ouest, aux bans de *Chauvancy les forges* et de *Bièvre*, par la section D, dite de *Sourcillon-Fontaine*.

La *Croix le prêtre*... un meurtre?... la *Croix Grandjean*, à l'entrée du bois du *Bellois*... assassinat de *Henry Grandjean*, charpentier; crime commis, en 1811, par *Collinet* guillotiné, à Montmédy, le 15 juillet 1812.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 1137 h. 70 a. 61 c.

Nombre de maisons : 203.

Jardins et chènevières	25 h.	54 a.	37 c.
Prés et pâtures fauchables	164	89	73
Terres labourables	751	59	70
Bois	135	57	50
Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs	22	37	60
Superficie non imposable	37	71	71

Cours d'eau : quelques sources découlant de *Sourcillon-fontaine* et des *Lignières*, dans les *nawes* de la *Guerlette*... (*eth* est l'éthnique, ou *signe objectif, du fer*, en hébreu). Ces sources sont ferrugineuses et l'eau en est excellente; — usines : aucunes; — moulin et scierie détruits.

Revenu net imposable : 21,000 fr.

Biens communaux. Bois: 249 h. 28 a. aux cantons dits : *Sourcillon-Fontaine ;* le bois *Regagné ;* le *Bellois ;* le *Chesnois*; le bois d'*Afées* — celui des *sept-ché-vaux* (abornement du 18 septembre 1726).

Prés et pâtures, terrains vains et vagues : V. *suprà*.

Valeur approximative des terrains communaux : 353,377 fr. 80 centimes.

Voir les bases des produits imposables de tout le bassin des Thonnes, à l'art. *Thonne la lon*, p. 2013. Not. agricoles.

Les *calcaires ferrugineux* de *Thonne le thil* et ceux de *Margut* sont aussi riches qu'abondants : placés à la partie supérieure de l'étage liasique, leur apparition, sur le *calcaire sableux* et sur les *grés* du Luxembourg, a inauguré l'*âge du fer*. Notions industr.

Le fer étant la richesse de l'homme et la force du guerrier, on conçoit qu'au *moyen âge*, où les appellations personnelles étaient localisatrices, les premiers seigneurs connus... de la *Gerleth* de Thonne le thil... ceux du *giron* germanique de la *Diane d'Ardenne*, et ceux de l'*autel du dieu du jour*, dans les champs de Mars... étaient des *Richier* (*Rick-Herren*). (V. la discussion sur la nature de ces calcaires dans la statistique de M. *Buvignier*, p. 163.

On exploite, à *Thonne le thil*, des bancs contenant du fer hydraté, en grains anguleux ou oolithiques; ils servent, à la fois, comme *minerai de fer*, et comme *castine* ou *fondant*, pour les autres minerais auxquels on les mélange. Le protoxyde y renferme 44 p. 0/0 de fer et contient, en tout : *silice*, 0,148 ; *alumine*, 0,051 ; il peut fondre avec addition de 0,10 de *carbonate* de chaux. Le peroxyde de fer y entre pour 0,6380, sur un total de 1,0000 (1).

Les ouvriers, attachés à cette exploitation, sont au nombre de 70 : ils extraient environ 40,000 hect. de minerai, par année : ces minerais sont conduits aux hauts fourneaux de *Thonnelle* et de *Margut*. Les maîtres de forge paient aux propriétaires du sol une indemnité de 0,25 c. par hectolitre — le prix du lavage varie de 0,60 c. à 0,90.

Les *belemnites* et les *gryphées arquées* caractérisent l'âge des fossiles de Thonne le thil.

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 170.

Echo remarquable. Dans le ravin le plus profond du bois dit des *Sept ché vaux*, clamez *ché*... ce cri se répètera 6 à sept fois (1).

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. *Bergeron;* — 1807, Franç. *Godefroid;* — 1820, Pre *Gilles;* — 1823, Did. *Montlibert;* — 1832, J. *Bergeron;* — 1835, Aub. *Gilles;* — 1841, J. *Collignon;* — 1844, Jacq. Jos. *Payot;* — 1847, Hub. *Prignon;* — 1849, Henry *Gilles;* — 1862, J. *Le Gros*, adjoint.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves;* ancienne chrétienté d'*Yvoi;* — archidiaconné d'*Arlon;* ensuite de *Longuion* (2); — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (3); — cure de *Saint Martin* de Thonne le thil; — hermitage : celui de *Saint Walfroid*, en 560; — oratoire primitif : l'ancien monastère de la *Frête*, dédié à *Saint Martin*, en 574; — église matriculaire : celle de *Tonne*, charte de 1157 : celle de *Signy* est plus ancienne; elle a été établie par *saint Maximin*, vers 352 (Ch. de 812); — chapelles de la *Vierge* et de *Saint Jean Baptiste*.

Nom du patron : *Saint Martin*.

Epoque d'érection; elle est mentionnée dans la charte de 1157 — reconstruction de l'église; en 1721 — La cloche vient

---

(1) La consonne C doit se prononcer *dure*. Traduisez ainsi : les *vaux des sept Ché*, c'est-à-dire des sept chûtes (*hé*, en hébreu) du *son*... *ed* signifie *écho*. Cet effet acoustique... *ché*... *ché*... *ché*... *ché*... *ché*... *ché*... *ché* est produit par des caves, souterraines, creusées pour les travaux d'extraction de mine, du temps, soit des Gaulois, soit des Romains.

L'ouverture du *ché-minage* devait être à *Hiancquemine*.

Peut-être que cette ouverture conduisait, au fond de la minière, par *sept chemins* souterrainement voûtés, aboutissant à des caves elliptiques, dont les *huis* sont aujourd'hui bouchés. On en a eu la preuve par des exfodiations.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Avioth*, page 74). — (3) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *Avioth*, page 74).

de l'ancienne sonnerie d'Avioth; la chaire à prêcher est décorée des médaillons des quatre évangélistes.

Noms des anciens curés; antérieurement à l'ordre actuel : 1705, J. *François;* — J. *Devaux,* vicaire; — 1729, Jacq. *Bertrand,* vicaire; — J. *Corneroute,* vicaire; — 1730, Jean *Michel,* curé; — 1731, J. *Corneroute,* vicaire; — 1735, J. *Devaux,* vicaire; — 1743, F. *Villoy,* vicaire; — 1746, J. Franç. *Flagontier,* vicaire; — 1749, Ad. *Prothin,* vicaire; — 1752, Flor. *Buzette,* vicaire; — 1763, P. *Laurent,* vicaire; — 1772, Jos. de *Stenay,* curé. Clergé.

Sous l'ordre actuel : MM. *Romagny; — Noel; — Gavrois; — Simonin; — Ravenel; — Le Maréchal.*

Avant la révolution, on célébrait, exactement, le 26 décembre, le service anniversaire des anciens comtes de Chiny, donateurs des bois communaux et des usages à Merlanvaux.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des comtes de *Chiny;* sous-vouerie des sires de *Laferté-Tassigny-Sapogne,* et des *Pouilly-Ginvry-Chamissot;* — dixmage au profit des seigneurs locaux; — préciput de 4 quartels méteils, au profit de l'abbaye de *Juvigny* — *Orval* était propriétaire de la *cense de Bainou,* consistant en maison, jardins, chènevières, plus 105 jours de terre et 17 fauchées de pré; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des gros décimateurs. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves; —* royaume d'*Austrasie;* ensuite de *Lotharingie, —* empire *Germanique; —* ancien *pagus* de l'*Evodiensis* et de la *marche du Verniacensis; —* comté de *Chiny,* sous la suzeraineté du *Barrois* — châtellenies d'*Ivoy-Laferté;* puis de *Montmédy; —* marquisat d'*Arlon,* sous-marchisie de *Chiny; —* duché de *Bar;* ensuite de *Lorraine,* puis de *Luxembourg; —* haute Justice de *Montmédy;* fiefs et arrières-fiefs : *Hianquemine, Harauchamps.* Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Laferté,* remplacée par celle de *Beaumont.*

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches et pour les liquides, *Montmédy;* — pour les bois et les terres, *id.*

Indication de l'étalon local : le *bonnier* de 80 verges ; la verge de 19 pieds 8 p.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny-Luxembourg* ; — assises des *hommes de fief* de *Laferté* et de *Chauvancy,* aux *Grands jours* de Marville ; — Cour supérieure de *Luxembourg*, après 1603 ; — ancien bailliage de *Montmédy ;* — ancienne prévôté de *id.;* (1) — ancienne justice seigneuriale transmise aux ayant-droits des *Tonnely* : celle de *Hianquemine* était indépendante ; elle appartenait aux de *Waha.*

Le dernier château portait les dates de 1609 et 1626.

Les anciens seigneurs de Thonne le thil.

Ordre féodal. En 1239 ; *Harri le Theil,* homme de fief du comte *Arnould III de Los* et *Chiny :* il est mentionné dans la charte d'érection du château de Montmédy, avec *Pontius de Thonnelle,* et *Hugues d'entre les Tons,* (de *Tonnetra*). C'était, il est probable, *Henry Ier* dit *Féri,* sire de *Failly* (Ch. de 1261) (2).

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Avioth,* p. 77).

(2) Cet *Henry de Failly* était le plus jeune des fils de *Fastratus* et de *Catherine de Montjoie-Marville.* Son chef salique était *Thibault Ier de Domey de Saint Pancray...* branche ainée, qui s'éteignit avec *Thiébault II,* père des dames de *Fleury-Hadonchâtel,* et de *Chaumont-Wachemont.* La branche cadette, devenue ainée, fut, tout l'indique,

En 1270; *Adam de Hare* (Pont-arau et Harauchamps); c'était un homme de fief de *Waleram IV* de *Faulquemont-Montjoye*, sire de Marville (Ch. de 1262, 1269, 1270). Il était voué de Juvigny; et, comme tel, il est nommé *Adam de lez-Monts* dans la sentence de 1259, par le comte de Bar *Thiébault II*, rendue au profit de l'abbesse de Juvigny (V. p. 993 et 1151).

En 1306; *Huon de Theil*, homme de fief de la châtellenie de Marville, à *Thonne les prés*. Il descendait... il est probable... soit de *Huart de Tassigny-Laferté*, chevalier assistant aux noces de la comtesse Ermesinde, en 1214... soit de *Hugues de Tonnetrà* de la charte de 1239... et il devait être frère de *Hueth*, curé-doyen de Marville, en 1305.

En 1337; *Hélène de Thonne le Thil* (fille de *Huon?*); elle devint épouse d'*Aubertin III de Pouilly*, sire d'*Inor*, *Martincourt*, *Moiry*, et *Avioth*, en partie. Cette dame fut mère 1° de *Robert de Pouilly- Lignéville ;* 2° d'*Idelette de Pouilly*, femme de *Jacquemin de Gorcey*, dit *Maulglaive* (Ch. de 1424).

En 1383; *Claude de Thonne les prés* (petite fille de *Huon?*); celle-ci est épouse de *Jacques de Pouilly*, fils de *Thiéry* et d'*Idelette de Strinchamps* (V. le testament signé par *Adam de Pouilly* et par *Jehan de Meilly*, dit de *Beauchamps de Gynvries*).

En 1406; *Henry de Thonne le thil* est prévôt de *Muscey*. Comme tel, il authentique la charte par laquelle *Isabiel de Failly*, veuve de *Jolyot de Fleury*, dame de *Boulsy*, en partie, (qui se remaria à *Génins de Hadonchasteil*, et qui était héritière, pour moitié, de *Thiébault II de Failly* son père), approuve la vente du *quart* des dixmes de *Petit Failly*, par *Guiot de Mitry* châtelain de *Moulon*, à *Jean du Pont-arau de Thonnelle*, son gendre, et à *Agnès de Mitry*, femme de celui-ci.

Voilà les familles de *Thonne le thil* — *du Pont* — *de*

---

l'origine des *Failly, aux trois haches*, portant l'*hermite* au *cimier*, à cause de l'alliance De *Féry* avec *Catherine de Bataille*, fille de *Jacobus dictus li hermite*, châtelain de *Mouzon*.

Failly-Pont-arau, parfaitement accentuées, dans le *franc quartier* Wallon : aussi voyez les armoiries qui suivent :

D'azur, à trois bandes d'or, au franc quartier d'argent, au rameau de trois feuilles, de gueules... Cimier : *le houx*?

Voilà le feuillage des premiers Failly, dans toute sa séve native : l'accompagnement des sinistres *corbines* n'a point encore accusé ses mutilations (V. à la voûte de l'église de *Saint Mard*, l'écu de *Thonne le thil-Failly*, dans sa primitivité).

En 1424, le 2 mai ; *Richier de Thonne le thil* assiste, comme homme de fief de la châtellenie de *Mussy*, aux petites assises tenues, à Marville, par *Saublet du Hatois*, prévôt de *Mussy*, avec *Wary-de la Wal-Bazeilles ; Thomas d'Artaize-Xorbey; Colard de Failly-Pont Châtel* dit le *Moine*, *Evrard de Gorcey-*des *Anscherins* dit *Maulglaive ;* et *Renaud de Vêlu-Torgny-Harnoncourt*. Ce *Richier* de Thonne le thil dut être frère de *Jehan de Thonne*, prévôt de Montmédy ; il fut, probablement, père de *Jehan* dit *de Thonne le thil*, lesquels procédèrent, le 17 avril 1436, au partage de la succession de *Jeanne de Gommery-La Tour*, entre *Henry de Gommery* fils de ladite *Jeanne* et ses petits-fils, *Henry* et *Erard de Luz* dit *Moral;* ceux-ci étaient les *hommes de Saint Maurice* de *Sompthonne* et de *Thonne la lon*, autrement dits les *Mauraliens* de la *corne d'Aalon* et de celle de *Torfau*.

Richier de Thonne le thil avait épousé *Mariette de Failly*, dont il eut un fils, *Jehan*, et quatre filles : *Agnès* — *Françoise* — *Léonarde* — et *Philippe*. Voici leurs alliances :

1° *Jehan* épousa N. *de Lafontayne* de *Choppey* et *Xorbey*;

2° *Agnès* fut femme de *François* de *Custine-d'Aufflance* et d'*Ermengarde de Lombut ;* celle-ci dernière représentante de la seconde seigneurie-pairie du chateau d'Ivoy.

3° *Françoise* devint femme d'*Adam d'Awamey*, sire de ce lieu et de *Vilosnes*, dont la fille *Jeanne*, remplaçant *Nicole d'Orey*, en 1455, devint la seconde femme de *François de Pouilly*, sire d'*Inor, Cervizy, Cesse, Laneuville, Mouzay* et *Luzy*.

Nota. La maison d'*Amawey* s'éteignait dans celle de *Malberg* et de *Laittres*.

4° *Léonarde* fut femme, en secondes noces, de *Wauthier de Failly* (V. p. 1286);

5° Enfin *Philippe de Thonne le thil* fut mariée à *Henrion de Saint Maurice* de Thonne la lon (1).

Jehan de Thonne le thil fut père de *Thiébault*, seigneur, en partie, de *Mussy, Xivry le petit, Longuion*, et la *basse Wale*, (aveux et dénombrement de 1455). Il figure au partage du 17 juillet 1447 avec les enfants mineurs de *Gérard de Lafontayne* et avec *Barbe des Hermoises-Lafontayne*, ses cousins et cousines. *Thiébault de Thonne le thil* possédait partie des grosses dixmes d'*Iray les pray* et partie du *Brüll* de la ville basse de Maidy. Il avait épousé *Marie de Gemmeppe*, fille du prévôt de Chiny, (Ch. du 25 février 1463), et il fut père, il est probable, d'*Evrard de Thonne le thil*, qui épousa, vers 1573, *Anne de Pouilly*, fille d'*Aubertin* et d'*Idelette* ou *Adeline de Strinchamps*.

Enfin, en 1486, on trouve *Hubert de Thonne le thil*, escuyer. Celui-ci vend à ses cousins *Jacquemin de Gorcey* et *Lise d'Amawey* son épouse ses droits sur les *fores* et *tonneux de Longuion*.

Alors la *maison de Thonne le thil* s'éteint ; et ses domaines passent aux familles de *Custine*, de *Lafontayne*, de *Pouilly*, et

---

(1) La *maison de Moranville*, sous la prévosté d'Etain, descendait de *Sompthonne, Thonne la lon, Thonne le thil*, et *Failly* ; elle portait :

D'argent, à trois chevrons de gueules.

Menget de Moranville, seigneur de *Mogéville* issu de *Mongin de Remoiville?* avait épousé la fille d'*Henrion de Saint Morise*, seigneur de *Thonne la lon*, et de *Philippe de Thonne le thil*.

De ce mariage : *Louis de M.* époux de *Mahault de Wualin-de la Meix* (ou *Meish* dit le *teutsh*) — puis *Jacob de M.* — puis *Louise de M.* qui épousa *Thiéry Saint Ignons*, dit des *Anshcrins*, seigneur de *Failly*... dont *Jean des Saintignons*, seigneur de *Grand Failly* et de *Fromeréville*, en partie.

d'*Allamont*, dont les ayant-droits apparaissent dans les derniers registres paroissiaux (1).

Personnages notables.

Montmédy et tous les amis de l'agriculture se rappelleront,

---

(1) Les registres paroissiaux de Thonne le Thil fournissent les indications suivantes, qui, quant à la seigneurie, aboutissent aux de *Vildon des Saulx* et aux *Michel de Choppey* :

1707 ; *Jean Ange des Saulx*, seigneur foncier du lieu, et ses enfants *Gilles* et *Anne Nicole* — il était époux de *Anne Catherine de Chamisso* de *Bronelle* et haut justicier de *Bâlay*, près Lions devant Dun.

1710 ; *Nicolas de Léon* et *Marguerite Françoise des Saulx de Bâlay* tiennent, sur les fonds de baptême, *Nicolas François*, enfant de *Jean François* dit *Marville*, et de *Magdelaine d'Assenoys* (Voir famille *Michel* de Marville).

1719 ; décès de *Anne Catherine de Chamissot*, épouse *des Saulx* ; elle est inhumée, dans l'église, au devant de l'autel de *Saint Jean*, vis-à-vis de la chaire à prêcher.

1724, 26 septembre ; mariage de *Denis Ferdinand Martin de Chassenon*, escuyer, seigneur de *Réméhan*, demeurant au château de Bouillon, avec *Claude Louise des Saulx*, fille de *François Octavian*, chevalier de *Bresme*, seigneur de *Bâlay*, et de *Suzanne de Luxembourg*. Ce mariage a pour témoins : *Jean Ange des Saulx*, *Gilles Joseph des Saulx-de Boulain*, oncle et cousin germain de la mariée... le baron *Louis de Ruth de Baupré*, et *Jean François de Moustier*, seigneur de *Margny*.

1725 ; *Hubert Joseph*, baron de *Waha*, et *Marie Louise de Waha*, enfants de la baronne de *Waha-Mérode*, dame et seigneurs d'*Hianquemine*, sont parrain et marraine de *Louis Joseph*, enfant de leur fermier *Gérard Gilles* et de *Jeanne Collignon*.

1726 ; *Gilles Joseph des Saulx*, escuyer, seigneur de *Thonne le thil*, et *Anne Françoise Marguerite de Bâlay-des Saulx*, sa sœur, tiennent un enfant *Chamillard-Haussart* — 1733 ; le même avec sa sœur *Anne Nicole des Saulx* — celle-ci décède en 1736.

1737 ; le même, avec *Marie Claude de Moncamp*, fille du sieur de *Moncamp*, escuyer, seigneur dudit lieu et de *Péret* (V. *Maillart-de la Martinière-Moncamp*).

1746, 19 avril ; décès de *Marguerite Françoise des Saulx*, fille de *Jean Anne* et d'*Anne Catherine de Chamissot*, 57 ans : elle est enterrée dans l'église.

longtemps, le nom et les conseils du *général Raindre*. Agronome de science théorique, autant qu'officier distingué, cet homme de bien, sans être de la Meuse, a consacré les avant dernières années de sa retraite au progrès du pays natal de sa femme, née, à Thonne le thil, le 10 janvier 1777, et qu'il avait épousée, à Marville, le 10 messidor an VII, dans la famille *Michel de Choppey*.

Un mot, d'abord, sur la famille de celle-ci, femme aussi remarquable par les grâces de sa figure que par les charmes de

---

1751, 2 avril ; décès de *Gilles Joseph des Saulx*, escuyer, seigneur foncier de *Thonne le thil*, 60 ans, célibataire, fils de *Jean Ange* et de *Françoise de Chamissot* — il est enterré dans l'église.

1755 ; *J. B. Michel*, marchand *à Saint Jean les Marville*, et *Madelaine Michel*, femme de *Baltazard Tabouillot*, tiennent un enfant.

Nota. Nous citons ce baptême pour indiquer le point d'arrivée des *Michel*, comme seigneurs fonciers du lieu.

1761, 15 mars ; décès de *Magdelaine d'Assenois*, à 95 ans, veuve de *Jean François* dit *Marville* (V. famille *Michel*).

1771 ; *Jean Michel*, seigneur de *Choppey* et de *Thonne-le thil*, en partie, est parrain d'*Hubert Grandjean*, avec *Suzanne Gérard de Jamoignes*.

1775, 30 juin ; baptême de *Nicolas Michel*, fils de *Jean Baptiste*, seigneur foncier de *Thonne le thil*, en partie, et de *Jeanne Bouton*. Parrain : *Nicolas Bouton* de Saint Jean avec *Anne Tabouillot* son épouse.

1777, 10 janvier ; baptême de *Jeanne Magdelaine Michel*, fille des mêmes, tenue par *Nicolas* et par *Magdelaine Michel*, ses frère et sœur.

Nota. Cette enfant fut l'épouse du général *Raindre*, qu'elle épousa, à Marville, le 10 messidor an VII.

1782 ; baptême de *Françoise Nicole*, fille de *François Lenoble*, fermier d'*Harauchamps* ; elle est tenue par M. et Mlle de *Pascal de Carancière*, enfants du lieutenant-colonel de ce nom ; celui-ci établi à Montmédy, par suite de son union avec les *Béraud-d'Arimont*.

Les familles *Lepaute* — *Willième* — *Gilles* — *Devaux* — *Chevalier* — *Godefroid* — *Hanould* sont annotables, à différents titres, à Thonne le thil.

son esprit; un mot sur sa parenté, qui a fourni les derniers seigneurs fonciers de *Thonne le thil* et de *Choppey*.

Le capitaine Marville.

Jean Michel, dit le *capitaine Marville*, fut annobli le 18 septembre 1563, avec concession d'armoiries portant :

D'azur, à une fasce d'argent ; en chef, un lion d'or, entre deux croissants, d'argent ; en pointe, trois roses d'or, 2 et 1, boutonnées, de gueules. Timbre : *une tête de lion, d'or, entre deux pensées, d'azur et de gueules.*

Ses enfants s'allièrent avec les *de Turre-Vanzellier :* ils possédaient *Flabeuville*, indivisément avec les *moines de Saint Hubert*, moitié par moitié; ils avaient aussi le *tiers de la seigneurie de Saint Gilles* (aveux et dénombrement du 3 septembre 1662). Après l'émigration des *Lafontaine*, en Autriche, ils acquirent la seigneurie foncière de *Choppey*, des ayants droits des d'*Harnoncourt*, et ils se fixèrent à Marville. Ils s'étaient alliés aux d'*Assenois*, et une branche de ceux-ci, qui s'éteignit à *Thonne le thil*, avait conservé l'appellation de *Marville*.

Le dernier chef de cette famille fut *Jean Baptiste*, époux, en premières noces, d'*Elisabeth Journaux* (de Brieules?) et, en secondes noces, de *Jeanne Bouton*, famille majorale de Marville.

Du premier lit naquirent : *François Gabriel* — *J. B. Balthazard* — *Nicolas* — *J. B. Balthazard* n° 2 — *Jean Baptiste*. Du second lit : à Thonne le thil, le 30 juin 1775, *Nicolas* — le 10 janvier 1777, *Jeanne Magdelaine*. A Marville, le 17 novembre 1778, *Balthazard*, qui eut pour parrain son frère, alors gendarme du roi — le 13 février 1781, *Denis* — le 17 janvier 1782, *Marie* — le 18 mars 1784, *Marie Joseph*, aujourd'hui veuve *Génin* — et, le 6 juillet 1786, *Jean Baptiste*, décédé officier supérieur, à Marville.

Illustration scientifique et militaire.

Raindre (Jean Baptiste), né le 14 décembre 1770, était fils de *Victor Raindre*, commandant de place à Mézières, et d'*Elisabeth Gray*. Entré au service à l'âge de dix ans, il fut fait officier, sur le champ de bataille, à 14 ans et demi, lors de la seconde invasion du Brabant, après avoir, à la tête de 32 canonniers, enlevé aux Anglais deux pièces de canon, et fait prisonnier l'officier qui les dirigeait. En prairial an VIII, au pont de *Kell*-

müntz, il enleva quatre bouches à feu, prit un drapeau, et reçut plusieurs coups de bayonnette, en le portant au général *Ney.*

A *Hohenlinden,* avec quatre pièces d'artillerie soutenues par un escadron de dragons, il arrêta le mouvement d'une division ennemie de 8 à 9,000 hommes; et, quoique blessé, il opéra le débouché de corps d'armée français sur le bois de *Haag.*

Le combat d'*Ostrolenka,* en 1807, lui valut la *croix.* Sa conduite brillante au siége de *Saragosse* fut récompensée par le grade de chef de bataillon (10 mars 1809).

Après *Esling,* après *Wagram,* Oudinot le proposa pour celui de major, avec une dotation. Il contribua, puissamment, à la prise de *Smolensk,* reçut deux coups de biscayen, et fut fait officier de la Légion d'honneur, après l'affaire de *Kulm.*

Chef de l'état-major d'artillerie du corps de *Vandamme,* il protégea la retraite de l'armée française; et bien que criblé de blessures, il put encore concourir au combat de la *Bérésina.*

Après sa rentrée, en France, il fut chargé de nombreux commandements supérieurs, et autres missions de confiance : enfin, placé, en 1852, dans le cadre de réserve, avec le grade de *maréchal de camp* et la plaque de *grand officier de la Légion d'honneur,* M. Raindre se retira à Montmédy, où il devint président de la Société d'agriculture, fonctions qu'il remplit avec amour, zèle, intelligence, et haute distinction.

Il est mort à Béziers, chez M. *Victor Raindre* son fils, aujourd'hui receveur général des finances de la Creuse, à Guéret. (V. pour les détails, le *Moniteur de l'Armée* du 16 novembre 1858).

THONNE LES PRÉS; *pratum ab Tonnetrâ* (1) — **Canton de Montmédy.**

Ancien fief de la châtellenie de Marville.

Sur la *Tonne,* en amont de son confluent dans la Chière.

---

(1) **Etymologie et appellations successives : *Tonne la pray; Thonne les prés*** (Voir *suprà,* p. 1996 et 2008).

Le village est en contrebas du chemin de fer des Ardennes, qui le traverse en partie.

Anciens écarts : la *Court* de la cense d'*Orval* et la *Bergerotte* — la cense de la *Cure* — celles de la *Chapelle au jour* — celles de *Juvigny* — celle des *Massuages* — celle de *Mercy-Allamont* — celle de *Châtillon-Courville-Lafalloise,* dite de *Forest* — celle de *Ruys-Mont-quintin.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton............	0 myr.	2 kil.
	arrondissement.....	0	2
	département.......	8	7

Orientation, par rapport à Montmédy, N. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 178 à 331 mètres.

Etages, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage *liasique;* formation de la quatrième époque onthologique ; — *marnes supérieures,* dans la contrée de *la Horgne* (2).

2° Etage *jurassique inférieur;* formation *oolithique,* de la cinquième époque — *oolithe inférieure;* moellons.

3° *Alluvions;* traces de minerai de fer.

Les *marnes supérieures* du lias, qui affleurent à l'ouest de Thonne les prés, sont superposées au *calcaire ferrugineux* de *Thonnelle* et de *Thonne le thil;* elles règnent, généralement, au pied du versant sud de la vallée de la Chière, au-dessus de Montmédy; puis elles se montrent sur le versant opposé, d'où, en suivant le mouvement du terrain, dans le département des Ardennes, elles rentrent dans celui de la Meuse, à *Olizy.* On les

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de A. B., p. 75, 77, 189, 198, 204, 205, 630.

(2) Ce mot, précédé du *hé* hébraïque, indique une bande hémy-circulaire de *marnes liasiques,* en dehors de l'*ortus* de l'étage oolithique inférieur et du *bradfort-clay.* Jamais ce mot n'a indiqué une ancienne *horna,* ou un *horreum* du temps des Romains (Voir p. 844).

observe sur les territoires de *Velosnes, Escouviez, grand* et *petit Verneuil, Frénois, Montmédy, Thonne la lon, Avioth, Thonnelle, Thonne le thil, Thonne les prés, Lamouilly* et *Olizy*. A *Thonne les prés*, à *Chauvancy les montagnes*, à *Nepvant*, et à *Bièvre*, elles sont recouvertes par le *bradfort-clay* et par l'*oolithe inférieure;* elles ont, environ, 80 mètres de puissance. C'est la section de ces *marnes bleues*, si dilatables à l'air libre, si incompressibles, dans le souterrain d'*entre-Tonnes*, qui ont nécessité l'érection monumentale du *viaduc de Thonne les prés*.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions. **Origines**

L'existence du village de *Thonne les prés* ne remonte pas au delà du XIII[e] siècle : entouré, de toutes parts, des possessions ecclésiastiques — de *Saint Hubert*, au nord, — d'*Orval*, à l'est, — de *Saint Germain* de Montfaucon (à cause de *Chauvancy*, ancienne dépendance de l'église de Verdun), à l'ouest, — et de *Juvigny*, au sud... son territoire ne fut sécularisé, il est probable, qu'après que le comte de Bar *Thibault II* eut acquis *Brouenne* et *Nepvant*, en 1247. — Alors, en vertu des stipulations des comtes de Luxembourg et de Bar, dans leur charte d'*accompagnement* du 9 avril 1270, les acquêts du comte de Bar durent s'adjoindre à la *seigneurie de Marville* et d'*Arrancy*, et ils restèrent indépendants du *fief de Chiny*. Aussi *Thonne les prés* ne figure-t-il, à aucun titre, dans l'acte de reprise, aveux et dénombrement du comte *Louis V*, du même mois d'avril 1270 (1).

Nom du premier inféodataire connu : *Hugues d'entre Tonnes*, très-probablement. Ce personnage est indiqué dans la charte d'érection du château de Montmédy. **Erection.**

---

(1) Cet acte mentionne : *Montmédy* et *Messons, Fresnoi devant Montmédy, Yrée la prée, Vigneuls*, le bois de *Heys, Tonnelle, Bainou, Tonne le thil, Auiout, grand Vernuel, petit Vernuel, Torgny*, et, en *accroissance* de fie, *Sommethonne, Tonne la lon, Saint Broicz, Bieure la grande, Bieure la petite*. Pas un mot de *Thonne la praye* qui, cependant, dut être établi, après l'érection, en 1239, de la *nueve-ville* de Montmédy.

Date de la charte d'affranchissement; 1239 (1).

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle: en 1738, 50 habitants; — d'après le recensement de 1836, 323 hab. — en 1846, 396 h. — en 1856, 397 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales; à partir de 1726, avec quelques lacunes; — judiciaires... 1702, *idem*.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 542 h. 41 a. 66 c.

Nombre de maisons : 76.

Jardins et chènevières..............	9 h.	23 a.	37 c.
Prés et pâtures fauchables..........	52	69	00
Terres labourables..................	315	71	41
Vignes..............................		83	20
Bois................................	122	95	60
Landes et friches, carrières et minières.	24	84	36
Etangs, noues et routoirs...........		14	70
Superficie non imposable............	16	00	02

Cours d'eau : la *Tonne* et la *Chière*. — Usines : un *moulin*, une *huilerie*.

Revenu net imposable : 12,338 fr.

Biens communaux. Bois : 121 h. 47 a. au canton dit le *Géranvaux*.

Nota. Le bois *Collas* ou de *Harauchamps*, 6 h. 48 a.; le bois *Chamissot*, 14 h. 14 a.; le bois de *Courville*, à des particuliers, sont sur les finages voisins (2); — prés et pâtures, terrains vains et vagues: voir *suprà*.

Valeur approximative des terrains commun. : 167,450 fr.

---

(1) V. le texte à l'article *Montmédy*, p. 1403.

(2) 1681, 12 décembre; abornement du bois *Colin*, aux hrs *Beauclain*, d'avec la *Croisette*, aux sieurs de *Pouilly*, et d'avec le bois royal dit le *Betta*; — 1691, 19 juin; abornement des *bois communaux* d'avec le *Betta*, par Mathieu *Bonneau*, gruyer; — 1694, 23 octobre; aménagement, sur le plan du 11 octobre 1670, de 202 arpents, par Sébastien *Lambin*; André *Martin* étant maire; — 1738, 20 octobre; nouvelle division, par Jacques *Maillefert*, gruyer; Jean *Pierrart* étant maire.

(V. à l'art. *Thonne la lon*, p. 2013). Not. agricoles et industrielles.

Les carrières de Thonnes les prés, dans le sous-groupe supérieur de l'oolithe inférieure, lequel est formé de calcaires terreux, jaunâtres, à grains très-fins, contenant des oolithes, des lamelles spathiques, et des fragments de coquilles triturées, ces carrières étaient autrefois exploitées avec une grande activité. Elles contiennent des *pentacrinites*, des *aviculæ ornatæ*, des *serpulæ sociales*, et quelques *polypiers*, du genre dit *monticulaire*. Le produit de l'exploitation est indiqué aux art. *Brouenne, Chauvancy, Montmédy*. Elles sont aujourd'hui presque abandonnées (1).

Administration.

Noms des maires : en l'an 8, Henry *Léonard*; — 1813, Fréderic *Jehannot de Crochard*, chevalier de Saint Louis ; — 1828, Louis François *Fruict de Morenghe*, chevalier de Saint Louis; — 1830, J. B. Ch. *Léonard*; — 1847, Alexis Bon Eugène *Fruict de Morenghe;* — 1852, N. *Devonge;* — N. *Neuvin ;* — 1860, N. *Munier*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel.

Diocèse de *Trèves;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (2); – doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (3); — cure primitive : celle de *Marville;* — abbaye suzeraine de : celle de *Juvigny*, indivisément avec les *comtes de Chiny;* — prieuré : celui de *Marville;* — Chapelle à bénéfice : celle de la *Chapelle au jour*, érigée à Marville, le 27 avril 1387.

Noms des patrons : *saint Georges; saint Martin*; *saint Donat; saint Eloy*.

Epoques d'érection et de reconstruction de l'église : cons-

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 204, 205.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Avioth*, page 74). — (3) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*, page 74).

truite en 1587, millésime au cimetière; reconstruite en 1723, millésime au portail.

Clergé. Noms des anciens curés, antérieurement à l'ordre actuel: en 1702, N. *Lapierre;* — 1715, J. *Collin;* — 1742, J. *Fineuse*, vicaire; — 1746, N. *Féron*, curé; — 1748, J. *Favier;* — 1786, P^re^ *Mathieu*, — 1792, H. *Gabriel*, administrateur.

Curés sous l'ordre actuel: M. l'abbé *Cardon* est le seul, depuis le rétablissement du titre de succursalier.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les égliées.

Ordre temporel. Avouerie des comtes de *Chiny;* — patronage; à la collation de l'abbesse de *Juvigny;* — dixmage; au profit de la même pour moitié, l'autre moitié au curé du lieu; — entretien du chœur et des bâtiments; à la charge de l'abbaye et des habitants, avec participation du curé.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves;* — royaume d'*Austrasie;* — empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Madiacensis* et du *Calvanciacensis;* — comté de *Chiny;* châtellenie de *Marville*; ensuite celle de *Montmédy;* — duché de *Bourgogne-Luxembourg*, par le partage de 1603; — haute justice des barons de *Pouilly-Ginvry;* — fiefs et arrières-fiefs: ceux des censes de *Forest* et du bois *Colas* de *Harauchamps* (1), sur les territoires de *Thonne le thil* et de *Chauvancy le château*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Laferté*, remplacée par celle de *Beaumont*.

---

(1) Ces domaines furent confisqués sur le comte *François Ulrich de Chamissot*, époux de *Marie Françoise Félicité de Morvilliers*; ils furent restitués, en 1822, à la succession vacante de leur fils, *Marie Louis Eugène Ulrich de Chamissot*.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides... pour les bois et pour les terres... *Montmédy*.

Le *franchart* valant un quartel, par rapport au *muid* ; le *bichet*, moitié du quartel; le *quarteron*, moitié du bichet; le *poignet* ou pot, la douzième partie du quartel; l'*écuelle* contenant un pot et demi.

Indication de l'étalon local : le *bonier* de 80 perches; la perche de 19 pieds. Cette mesure est quelque peu différente de celles des autres Thonnes et de celle de Montmédy.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny-Luxembourg ;* — assises des *hommes de fief* de la châtellenie de *Marville ;* — Cour supérieure des *Grands jours* de Marville ; ensuite du *Luxembourg :* — ancien bailliage de *Monmédy ;* — ancienne prévôté de ; *idem* (1) ; — ancienne justice seigneuriale de la maison de *Pouilly-Ginvry*.

Personnages historiques.

Anciens seigneurs.

Huart de Tassigny, en 1214, sous le comte *Louis IV de Chiny ;* — *Hugo de Tonnetrâ... aliàs de tractu Tonnæ...* en 1239, sous le comte *Arnould III* (Ch. d'érection du château de Montmédy) ; — *Hugues de Harre* (Haranzy, Harre aux champs)... (liste des chevaliers du tournois de Chauvancy, en 1285, sous le comte *Louis V*) ; — *Huon de Theil*, sous les comtes *Henry II* de Luxembourg et *Thiébaut II* de Bar, en 1301... (état de la valiscence de la terre de Marville (2). (V. p. 1275) ; — *Hüe d'Autel... ad telum...* (1337), gouverneur de Montmédy, en 1364, lequel avait épousé *Jehanne*, baronne d'*Apremont*

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de (V. *Avioth*, page 77).

(2) Sous la dominance des *Montjoie*, (de 1246 à 1270), et sous la suzeraineté mi-partie de Bar, mi-partie de Luxembourg, qui succéda à

(V. p. 565 et 1455)..... ces personnages, de père en fils, paraissent avoir été occupateurs de partie des Tonnes et, notamment, de *Thonne la pray*.

---

celle de *Waleram IV de Faulquemont-Limbourg*, la seigneurie de Marville, en 1306, se composait : de *Thonne la praye* — de *Vezins* et la *Grange* — de *Charancy-Allondrelle* — de *Marville* et *Choppey*, — de *Viller le rond*, — de *Rupt* et de *Saint Laurent*, — de *Nouillompont*, *Muzerai*, *Saint Pierre Viller* et *Remenoncourt*, — *d'Arrancy*, *Saint Supplet*, *Rouvrois*, *Sorbey*, *Xivry le franc*, *Filières*, *Remoiville*, et de leurs annexes.

A *Thonne les prés*, les *cens*, sur la prairie, valaient 44 deniers parisis... la *capitation* des bourgeois, 32ff parisis — le *droit de cuisson*, au four bannal, 50ff ; plus 2 livres de cyre — le *terrage*, à la mesure de Virton, 6 muids et 4 franchards de froment, 2† de cyre — le droit de *mouture*, 5 muids et 2ff de cyre — la *dixme des porcs*, 22 den. p.

Tels étaient les *droits ntiles* des seigneurs de Marville sur cette localité, dont la haute justice leur appartenait indivisément. Mais voici les réserves sur le montant des produits : « des bleifs, don terrage, don » molins, il ne demourait, cependant, à chacun des deux *Monseigneurs* » que j muy iij franch. Car le surplus revenait : 1° pour v muids à *Huon* » *de Theil*, de par sa femme, *en fies de Warde don Chastail de Mar-* » *ville* — 2° pour iij f. aux moines de *Saint Germain* de Montfaucon, » décimateurs sur les terres de Chauvancy le château — 3° 1/2 f. et » 4 quarterons aux moines de *Saint Hubert*, décimateurs de Chauvancy » les Forges. »

L'abbaye d'*Orval* avait encore des droits à part... c'était la maison dite *la Court des moines*, jardins et dépendances, plus une *cense fiève* de 84 j. de terre, 18 fauchées de pré, et la petite cense de la *Bergerotte* de 3 jours 26 v., plus une fauchée.

Enfin les dames de *Juvigny* avaient moitié des grosses et menues dixmes, contrepartant avec le curé ; — elles avaient les cens dits les *massuages* — ceux des poules autrement dit le droit de *gelines* — plus des terres aux trois saisons — plus la cense dite *derrière la ville*, ou vers Montmédy — plus celle vers *Chauvancy* — enfin celle dite la *Horgne*, autrement à *Forest*. La chapelle, érigée, en l'église de Marville, par le curé *Huet*, fils ou frère du chevalier *Huon*, possédait deux censes avec bâtiments d'exploitation.

Alors, les d'*Apremont-Chiny*, naguères si redoutables, avaient perdu *Dun* et sa châtellenie ; alors *Gobert VIII* dit *le dépouillé* était confiné dans sa petite seigneurie de *Bronelle*, dont les appendices, par *Xumay*, s'étendaient aux limites campano-luxembourgeoises de la *Horgne*, du *Pont-arau*, de *Thonnelle* et de *Thonne les prés*. C'est pour cela qu'on apperçoit des rapports de dominance terrienne entre les censiers de *Luzy*, de *Truix*, de *Xumay*, de *Bronelle*, de *Brouenne*, et ceux qui leur succédèrent : les *Mercy-d'Allamont* (aux droits des d'*Apremont de Cesse* et de *Remenoncourt*) — et les *Châtillon-Courville*, aux droits des la *Falloise* de *Liège* et de *Luzy*.

Ces droits de *censiers* passèrent ensuite aux *Chamissot de Bronelle*, aux *Brioleux-Jeannot*, et aux *Raux d'Arrancy* (V. p. 14, 668, 1002).

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries, leur extinction.

Au milieu du XVII[e] siècle, la haute justice de *Thonne les prés* appartenait à la maison de *Pouilly*, branche des barons de *Quincy-Ginvry*, en la personne d'*Aubertin X*, chevalier, sire de *Ginvry*, *Pouron*, *Villiers sur Meuse*, *Pure*, *Brouenne*, la *Malmaison*, *Thonne la lon*, *Landres*, *Landreville*, lequel avait épousé, en 1647, *Hélène de la Cour de Nepvant*, et qui transmit ses droits aux de la *Cour de Jupile*, lesquels possédaient encore cette haute justice, au décès de *Barbe Antoinette de la Cour*, veuve de *Claude Albert de Pouilly*, chevalier, baron de *Ginvry ;* ladite dame inhumée, le 26 novembre 1772, près de l'autel de la Vierge, dans l'église de *Saint Georges* de Thonne les prés. **Les barons de Pouilly-Ginvry.**

Mais le domaine utile en fut successivement démembré... d'abord, en 1681, au profit de *Nicolas de Bauclin*, escuyer, fils de *Mathieu Bauclin*, sire de *Colmey*, et de *Philippe de Lamouilly ;* ceux-ci acquéreurs, par acte du 2 décembre 1599, de *Jean Adam* de Brouennes, et de dame *Alix* sa femme. Cet acte fut passé devant : *Henry Thirion*, maire, *Jean Mars*, **Famille Bauclin**

lieutenant, *Jean Dupont* et *Willemin Hardy*, eschevins de la communauté.

Famille Brioleux.

Ensuite une autre partie fut ascensée à *Christophe Brioleux*, lieutenant-prévôt de Montmédy, acquéreur des droits des *Mercy-Allamont*. Cette partie passa à ses enfants: l'abbé *Pierre Brioleux* et la dame *Anne Catherine Brioleux*, épouse de *Gabriel Jehannot*, gruyer des quatre prévostés, en 1756.

Famille Jehannot.

Les droits de seigneurs terriens, pour partie, furent recueillis par les enfants de ceux-ci: *Pierre* — *Thérèse* — *Elisabeth*, laquelle épousa *Pierre Guiot-Bayart* de Fléville, le 23 février 1740.

Christophe Brioleux avait épousé *Catherine Hazart*, autrement dite du *Case* de Stenay. Cette dame mourut en 1719; elle fut inhumée dans l'église de *Thonne les prés*. Leur fille *Anne Catherine Brioleux*, veuve de *Gabriel Jehannot*, mourut, à Montmédy, le 30 septembre 1756, et fut inhumée près de sa mère, en la nef, à côté de l'autel *Saint Eloy;* l'abbé *Brioleux* y reçut pareillement sa sépulture, le 29 décembre 1758... il en fut de même des demoiselles *Thérèse Jeannot* († 1782), et *Marie Thérèse Charlotte Jehannot* († en 1810, à 85 ans).

Famille Jehannot-Crochart.

En 1787, le 15 juin, *messire Pierre Jehannot de Crochart*, escuyer, ancien commissaire des guerres de la place de Nancy, seigneur foncier, en partie, de Thonne les prés, décéda, en son château, audit lieu, à l'âge de 73 ans. Ses armoiries portent: *écartelé, en demi-lozanges;* au 1er, *un lion d'or, sur fond de sable;* au 3e, *un lion de sable, sur fond d'or;* au 2e, *barré et contre barré, or et gueules;* au 4e, *barré et contre barré, gueules et or.* — Couronne à 9 globules.

De son mariage... avec ?... naquirent *Charles* et *Marie Catherine*. Parlons d'abord de celle-ci; aux bienheureux les premiers rangs! Voici la petite nièce d'un *saint!*

Marie Catherine Jeannot de Crochart, née à Sainte Agathe de Longuion, le 17 avril 1751, morte à Vic, en 1831, avait épousé *Pierre Fourier-Fourier*, lieutenant au royal-Dauphin,

né à Nancy, le 16 avril 1740, mort à Château-Salins, en 1819, dont elle eut deux enfants (1).

Charles Jehannot de Crochart, trésorier principal à Nancy, en 1780, fut le père de *Fréderic de Crochart*, lequel devint maire de Thonne les prés, de 1813 à 1828.

Coup-d'œil rétrospectif sur les Thonnes.

Du haut de ce *viaduc*, œuvre majestueuse de l'intelligence et de la main humaines, attestation visible de *l'activité*, qui crée et qui vivifie, et du *mouvement* qui détruit, qui entraîne toutes choses, dans l'abîme de l'*espace* et du *temps*... du haut de ce viaduc, voyons ce qu'était *Thonne le preis*, il y a 600 ans ; et comparons les *massuarii* de cette époque aux riches propriétaires de nos jours. Quels pas a fait la vie sociale depuis que la *mainmorte* est anéantie ! Transformations sociales.

Quelques *massuages*, d'abord... ce mot sera défini plus loin... attachés à la pente déclive du contrefort de la *horgne*, mot Les *massuarii* du Bourget.

---

(1) Ces deux enfants furent : 1° *Pierre François Fourrier-Fourrier* de Charmes, marié, en 1802, à *Thérèse Charlotte Delpierre*, de Mirecourt, dont quatre enfants, ci-après ; 2° *Xavier Fourrier*, de Vic, marié à *Zoé d'Adonville*, de Sarreguemines.

Les enfants *Fourrier-Delpierre* furent : 1° *Jules Pierre*, inspecteur des finances, marié à Paris, en 1841, à Marie Flore Pauline de Champagny, dont deux enfants ; — 2° *Marie Louise*, mariée à Nancy, en 1836, au baron *Alfred de Buquet*, député de la Meurthe à l'Assemblée législative, dont deux enfants ; — 3° *Pauline Sophie*, mariée à Nancy, en 1847, à M. le conseiller *Roxard de la Salle*, dont un enfant ; — 4° *Charles Louis Xavier Fourrier*, marié, à Ligny, en 1849, à *Marie Claire Vauthier-Morlaincourt*, dont trois enfants.

M. *Fourrier de Bacourt*, de Ligny, est petit-fils de M. *Fourrier-Jehannot*.

Tous forment une des branches les plus rapprochées de la descendance d'un des frères du bienheureux *Pierre Fourrier* de Mathaincourt (Voir *suprà*, au mot *Irny les prés*, p. 886).

qui indique que le bourget était en *dehors* de l'*ortus* du demi cercle de montagnes, dont les pieds baignent dans l'eau... voilà les bourgeois de l'an 1301. Chacun d'eux paie à l'*abbesse de Juvigny*, patronne et collatrice de leur église, le lendemain de la Noël, le cens dit des *massuages*, dont la perception est faite par le *villicus* du lieu. A côté est la *cense de la cure*, et plus bas le *pré du Taureau*. Cet animal reproducteur était fourni par l'abbaye.

A la rampe de la montagne était le castellum de *Huon de Teil*, noble personnage, homme de fief de la châtellenie de Marville, qui, chaque année, devait *trois mois de garde* au château de cette ville, dans l'intérêt de ses suzerains. Cette obligation a duré jusqu'en 1561. Pour prix de ce service personnel, *Huon* percevait : 5 muids de grains sur les *terrages*, et la *mouture des bleis*.

Le *four bannal* et le *moulin*, aussi *bannal*, étaient aux suzerains, et ceux-ci se nommaient *Henry III*, comte de Bar, et *Henry IV*, comte de Luxembourg. Déjà les comtes de *Loos-Chiny-Vianden* n'avaient plus qu'une suzeraineté nominale, très-précaire, au château de Montmédy.

Tout le produit domanial des deux comtes se réduisait, d'après le compte de l'an 1306, à : — 44 deniers parisis, pour les *cens des prés* — 32 sols parisis, pour la *capitation* — 50 sols parisis, pour le *droit de cuisson* — 6 muids et 6 franchards de froment, pour celui de *terrage* — 7 muids, pour le droit de mouture, plus quelques livres de cire.

Sur quoi se prélevaient : les 5 muids, au profit de Monseigneur *Huon* — 4 franchards, au profit des chanoines de *Saint Germain* de Montfaucon — un demi franchard et 2 quarterons, au profit des *moines de Saint Hubert*.

A côté de cela sont les droits terriens des *moines d'Orval*, propriétaires de la cense de *Forest*, vers le col de *Tonnetra*, plus le courtil de la *Curtis* du versant : puis venaient ceux de *Notre Dame d'Avioth*, vers Thonnelle.

La *main morte* enserrait toutes les forces vives de cet admirable bassin.

L'*abbesse de Juvigny* est codécimatrice, pour moitié; et les deux comtes *s'accompagnent* dans la *haute, moyenne,* et *basse justice* du lieu.

Voilà *Thonne-les-prés,* de l'an 1306, jusqu'à la conquête de Louis XIV.

Sous la France, le domaine ducal se démembre; et, d'abord, les droits des descendants de *Huon de Theil* se divisent entre les *Pouilly-Ginvry* et les *Pouilly-Chaufour* (V. p. 338, 758).

Alors un second manoir seigneurial s'élève, au débouché de la rivière, en tête de la prairie. Ce château, qui a duré jusqu'aux désastres de l'empire, fut celui des *tenant-droits* des derniers d'*Allamont*. Sa dernière habitante fut *Marie Thérèse Jehannot* dame, en partie, de Thonne les prés, décédée le 23 mai 1810.

En 1729, le petit manoir *prévotal,* supérieur, de la famille d'*Allamont* (branche de *Chaufour-Housse-Nettancourt-Argenteau-Mercy*, descendante de *François d'Allamont,* gouverneur de Damvillers, sous Charles V, en 1542)... ce manoir était aux mains de *Florimond Claude* d'*Argenteau,* neveu et fils adoptif de *Florimond Claude,* comte de *Mercy* et de *Marie Christine* d'*Allamont,* fille de *Florimond,* seigneur de *Chaufour, Champy, Neuville, Breux, Juvigny,* et *d'Anne Marguerite* d'*Argenteau-Brandenbourg,* dame de *Brandeville*. Ces d'*Argenteau,* ou *Argentel,* se retrouveront à *Xorbey* (1).

Alors mourut *Léopold,* duc de Lorraine, transmettant ses états à *François IV,* qui devint empereur d'Allemagne, en 1745. Le comte de *Mercy-Argenteau* abdiqua sa patrie, devenue française, pour suivre les *aigles de l'Autriche,* sans esprit de retour, et ses biens furent aliénés. C'est par suite de cette émigration que sa portion de seigneurie, à Thonne les prés, passa, par

---

(1) Les d'*Argenteau-d'Autel* de *Fontois,* la *Grange,* etc., portent : *d'azur, à la croix d'or, chargée de 5 coquilles de gueules, cantonné de 20 croisettes recroisettées, au pied fiché.*

Mercy portait : *d'or,* à la *croix d'azur*.

inféodation domaniale, à *Christophe de Brioleux*, lieutenant de la prévosté de Montmédy, époux de *Catherine Hazart* de Stenay. Celui-ci le transmit : à son fils l'abbé *Pierre de Brioleux*, et à sa fille *Marguerite*, épouse de *Gabriel Jehannot*, gruyer des quatre prévostés, de laquelle ils advinrent, indivisément, aux enfants et petits-enfants de celle-ci.

En 1781, un peu plus haut, à côté des *Jehannot*, titrés de *Crochart*, était le vieux manoir seigneurial, tête de fief, des *Bauclin-Pouilly-Chamissot-Châtillon-de Courville*, aux droits des *Lafalloise* de Luzy. Ce manoir ne tarda pas à tomber, après les confiscations révolutionnaires.

Enfin, à côté encore, étaient les engrangements des terrages des *Ruys* de Montquintin, portion admodiée, féodalement, à *Noël Raux*, auteur maternel des *Bollemont d'Arrancy*, ceux-ci alliés aux *Jehannot*.

Aujourd'hui tout est nivelé, socialement et industriellement! de magnifiques moissons, d'abondants herbages, couvrent, annuellement, ces anciens pasquis, qui, sous la *mainmorte*, se trouvaient voués à l'infertilité.

On se demande l'emplacement de ces anciennes granges, l'assiette de ces censes... de la *chapelle au jour*, du prieuré de Marville — des dames de *Sainte Scholastique* — de la *cour* des moines d'*Orval* — de la *Horgne* de *Saint Hubert* — et du *castellum* de *Huon de Theil;* et, du haut du viaduc, on ne voit plus que la riante *villa* moderne des *Crochart*, *villa* escortée des fermes plantureuses établies par M. de *Morhenges*, leur petit-fils, ce gracieux et intelligent agriculteur, moissonné, par la faulx de la mort, trop tôt, beaucoup trop tôt, pour les progrès de la pratique, pour la propagation des idées généreuses, pour le soulagement des pauvres, et pour le bien-être de toute la contrée.

Oasis de fraîcheur et d'ombrage, le château actuel fut l'œuvre de son grand-père, *Frédéric Jehannot de Crochart*, escuyer, chevalier de Saint Louis, ancien trésorier des armées françaises en Espagne, époux de *Gabrielle Félicité Julienne de Courla*, dont il eut un fils et deux filles : 1° *Charles*, décédé le

14 novembre 1824, sans postérité; 2° *Gabrielle Françoise Eugénie,* mariée à M. *André de Carcy,* dont un fils et deux filles; 3° *Marie Scholastique Pierre Amélie,* mariée, à Thonne les prés, le 26 décembre 1815, à *Louis François de Sales Fruict de Morhenges,* capitaine brigadier des gendarmes du Roi, né, à Lille, en 1767, chevalier de Saint Louis, fils de *Bon François Joseph Fruict* et de *Marie Josephe de Fourmenteau,* dont une fille, *Gabrielle Alexandrine,* décédée épouse de M. le capitaine du génie *Meslier de Rocan,* et un fils *Alexis Bon Eugène,* décédé en 1859.

André de Carcy (*Pierre Juste Augustin*), né à Vic, le 29 juin 1769, décédé à *Thonne les prés,* le 28 mai 1849, ancien procureur du roi et président honoraire du tribunal de Montmédy. **Personbage notable.**

La famille *André* était de robe et de finance. Elle est des plus anciennes de la province du Saulnoy. Vic était le siége du temporel des évêques de Metz; son baillage se perdait dans la nuit des temps. Annoblis d'ancienneté, par leurs fonctions, les magistrats de cette famille portaient : d'*azur, à la croix de Saint André, d'or, accompagnée d'un soleil de même, en chef.* Cimier, *un lion naissant* (1).

Pierre Juste Augustin était fils de *Juste François André de Carcy,* ancien capitaine à la légion de Conflants, chevalier de Saint Louis et de *Marie Christine Claude* (de la famille *Rœderer-Gravelotte*) (V. *Escouvier,* p. 626) (2).

A l'organisation des tribunaux de l'empire, en 1810, M. André de Carcy est inscrit au barreau de Vic. Il y figure aussi comme juge suppléant. Le 9 décembre 1811, il est envoyé, comme substitut, au tribunal de Montmédy, en remplacement

---

(1) V. *Biographie* du parlement de Metz, p. 5.

(2) V. *idem,* aux art. *Claude,* p. 96; *Gomé,* p. 202; *Gravelotte,* p. 209; et *Rœderer,* p. 459.

Gravelotte portait : d'*argent, au lion léopardé, de sable, en chef une quinte feuille, de gueules.*

de M. *Mangin*. Le parquet était alors sous la direction de M. *Creusot*, qui conserva ses fonctions jusqu'au 13 juin 1816, date de l'ordonnance par laquelle Louis XVIII lui donna pour successeur, M. *André de Carcy*.

Celui-ci resta chef du ministère public jusqu'au 5 janvier 1843, époque à laquelle, sur sa demande de retraite, il fut remplacé par M. le baron *Henrion*.

Ainsi il avait accompli une carrière, pleine, laborieuse, de 32 années de magistrature, quand il se retira, dans la famille de sa femme, au château de Thonne les prés. Il repose dans le vieux cimetière, près de la chapelle sépulcrale des *Jehannot*, derniers seigneurs du lieu.

(V. les origines des *Jeanot* ou *Jehannot* aux art. *Dun*, *Brieules*, *Juvigny* et *Petit Verneuil*).

THONNES (le culte idolâtrique des).

Naturalisme des Germains.

Ce culte était celui de la *nature* ; c'était aussi, par allégorie, celui du *ventre* et des instincts animaux. On le trouve, à notre frontière, symbolisé par ces mots énigmatiques : *Deo Sinquati... Deo Silvaino sinquphai*.

Comme tous les peuples barbares, étrangers à la nation des vérités révélées, nos ancêtres divinisaient les forces occultes de la nature, dans leur manifestation la plus terrifiante, celle des tremblements de terre, *quati-motus*, celle de l'éruption des volcans. Alors ces phénomènes étaient presque universels, ils étaient presque journaliers ; nous ne nous en doutons plus aujourd'hui.

Le feu, répandu dans toute substance... *ur*, chez les celtes, *our*, chez les hébreux .. la flamme, *esh*, s'élançant des cratères... les scories, *sig*, des effluves métalliques... ces phénomènes naturels étaient, pour ces peuples dévoués aux instincts du ventre, *gephay*, ils étaient les signes révélateurs de cette *uration*, incessante, dont la géologie proclame et authentique, aujourd'hui, les effets.

Cette *vis divina... qui agitat molem...* était, pour ces peuplades, le *deus ignotus*, dont un autel s'élevait au *Panthéon* des Romains.

Nous en trouvons deux *mythes*, de même conception, dans le bassin des Thonnes, et nous pouvons affirmer que leur culte n'est pas moins authentiquement constaté que celui des autres dieux de la Mythologie.

Le dieu *Sinquat* et la statuette abdominale du *Sinquphai*.

Le premier était le dieu *Sinquat ;* et, certes, rien de plus naturel que de trouver son symbole... *è sinu quati montium*, c'est-à-dire, au *Sinqorbé* de *Sompthonne*, dans le *Lucus* de *Gérimont* (1)

Voyez, en effet, depuis *Honne* dit *Hayen*, à la limite précise du Luxembourg allemand et du Luxembourg belge... à *Honnesuth* (entre Montquintin et Escouviers), à la limite précise de l'ancien *ager Arlunensis* et de l'ancien *Verniacensis....* voyez, depuis le *sasburum* des sources de la *Semois*, au pied du cône d'Arlon... jusqu'au *sinus* des sources de la Tonne, suintantes des *Hayons* de Meisch... voyez cet étage, calciné, pulvérisé, caverneux et tremblant, qui se dégrade, sous les *grès pénéens* du grand Luxembourg, sous les terrains triasiques de l'*Arlunensis...* voyez ! tout est réduit en poudre, dans les bois épais d'*Etales* .. tout est le résidu des flamèches de *M-eisch...* tout est convulsionné sous les *Hayons...* tout est tourmenté, dans les bocquetaux de *Breux...* tout est contourné, autour du *piton* des Tonnes... tout est *tordu* et *contre tordu*, dans les roches sous-oolithiques, aux approches des cornes d'*Aalon* et de *Torfau*, et du *Haut lon* de *Thonne la lon ;* enfin, au bas du versant,

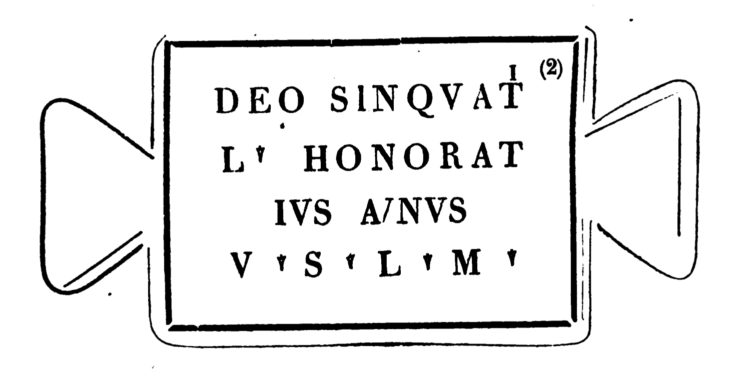
---

(1) Voir au t. Ier, p. 552 à 577, et au t. II, p. 592 à 599, des *Chron. de l'Ardenne*, la description et les figures du temple et des objets y recueillis. C'est la découverte archéologique la plus notable qui ait été faite, depuis plusieurs siècles, dans l'extrême nord de la France. Si elle eut été constatée, sur tout autre point, que de mousse scientifique aurait débordé...! toutes les trompettes des archéologues auraient sonné dans les grands et petits journaux.

tout est bossué, à l'affleurence des marnes *violettes et bleues*, du *Verniolum*, à Fresnois et à Montmédy.

C'est cette *force occulte*, qui souleva les granits du *Hundsrüct*, qui désagréga les schistes de la *Semois*, qui pulvérisa les grès rouges des *Mettingowen*, qui tourmenta cette mer de sables liasiques, qui tua les êtres grouillants dans son sein, qui secoua et ébranla les oolithes, concrétées, du premier sol habitable... c'est cette *divinité inférieure* des *Sylvains* et des *Faunes*, des *Fées*, des *Gnomes* et des *Elfes*... c'est elle que les Romains avaient trouvée, en honneur, chez les Germano-tréviro-suéves de la Thonne, et qu'ils invoquèrent, sous le symbole *abdominal* de la *chaleur* nourricière, au milieu des peuples conquis (1).

Voici la plaque en bronze trouvée dans leur temple, elle est vernissée de la patine de quinze siècles. Tout à côté s'est trouvée la statuette allégorique du culte du ventre, découverte dans les substructions du *lucus*, dont l'auteur de ce *Manuel* a sondé les derniers secrets.



(1) Remarquez, encore, comme l'hébreu est au fond de tous les mots; quest-ce que l'*abdomen?* c'est l'organe *abducteur de la chaleur nourricière*, qui vivifie tout l'organisme... Or! *omen* signifie *chaleur nourricière*, en hébreu — *ab*, c'est l'action du *père* de la nature, celle du *maître* de l'*abduction*.

(2) Le grand jambage du T, prolongé en croix, fait l'effet d'un *sigle*, indicateur de la lettre I.

La statuette, en bronze antique, du *Sinquphai* est lithographiée au t. II

TORGNY; *Torniacum*.

Canton de Virton (Belgique).

Ancienne *tête de fief* et cure paroissiale de *Velosnes*. (Ch. de 1270, 1301).

Sous la châtellenie de *Harnoncourt*.

Torgny, anciennement *Thorgnei*, aujourd'hui à la Belgique, appartenait, partiellement, aux comtes de Chiny, sous la suzeraineté du Barrois (Voir les lettres de reprises de *Louis V*, du mois d'avril 1270 (1).

Après l'extinction de la dynastie de *Loos-Chiny*, le comte de Bar retira cette terre et en concéda portion à *Pierre de Bar*, seigneur de *Perpont*. La ville de *Torgny* appartint, ensuite, par inféodation de la portion barrisienne, à *Jehennet de Sompthonne* et à *Alix* sa femme, qui, par acte du mois de décembre 1301, cédèrent à Henry, comte de Luxembourg, tout ce qu'ils y avaient d'héritages, en maisons, masures, prés, terres, et champs. C'étaient des *fiéfés de Saint Mard*, de la maison de *Failly*, à Jametz (Voir page 933).

Alors, par charte des mêmes mois, et année (2), *Torgney* et son annexe *Veloisnes* furent affranchis, à la *loi de Biamont*, par *Henry, Cuens de Lucemborg, marchis d'Erlons*, procédant pour deux tiers, et par *Pières, sires de Forges*, lequel était aussi propriétaire de *Torgny*, pour l'autre 1/3.

Le manoir du lieu était à *Raguse*, homme de fief de la châtel-

---

des chroniques sus indiquées. On voit, par ces deux pièces, que le Q (*oph*) hébraïque et le Q (*af*) persan avaient, alors, encore, leur signification ancienne, qui consistait à *relater les effets à leur cause*, soit *réelle*, soit *fictive*... d'où les mots hébraïques: *qe*, le vomissement; *qeat*, l'ébranlement, la secousse, la ruine; *qo*, le bruit, le son, le retentissement; *qom*, la force; *qol*, la voix; *qor*, la sonorité; *sinquphai*, les commotions intestinales, etc., etc.

(1) Voir le texte aux *Chron. des Ard.*, t. I[er], p. 54.

(2) Voir le texte aux *Chron. des Woëp.*, t. II, p. 417.

lenie de *Harnoncourt*. De ce manoir dépendait partie du bois de *Prestsart* : celui du *Polbois* et celui de la *Côte, d'autre part liawe,* étaient seigneuriaux (1).

La tête de châtellenie était à *Harnoncourt,* dont dépendaient *Torgny,* la *Morte-eauwe* (2) et *Rouvrois aux oies.*

Sirerie d'Harnoncourt.

Maisons d'Harnoncourt. Le premier seigneur connu du château d'Harnoncourt fut *Gérard;* il vivait en 1264. On trouve ensuite *Barzirius,* en 1270. Les autres seigneurs furent, d'après les aveux et dénombrements: à *Harnoncourt*... en 1605, *Baudouin de Lanchette,* auquel les *Lafontaine* de *Xorbey* succédèrent jusqu'aux approches de la Révolution — à *Torgny*... les de *Pouilly,* en 1634; les de *Mentheville*(3), et les *Lafontayne,* en 1701; les de *Prouvy,* en 1759, sauf les droits de l'abbaye de Juvigny — à la *Morte-eawe*... les de *Bellefontaine,* en 1605, et les de *Francq* (4), en 1759. Ceux-ci dominaient aussi à *Rouvrois.*

En 1603, par les partages hispano-lorrains, *Thorgny* devint, pour le tout, membre du Luxembourg. L'Autriche en détacha les portions au delà de la rivière, qui furent incorporées à *Velosnes,*

---

(1) *Harnoncourt-Aigremont* portait : de *gueules, au lion d'argent, lampassé, et couronné, d'or.*

(2) La *Morteau* portait : *de gueules, en barre, d'argent, aux trois tourteaux d'or,* 2 *en tête et* 1 *en pointe.* Cimier : *un vol de papillon de gueules, œillé d'or, de sénestre à dextre, issant du casque et de l'épaulière.*

(3) *Mentheville* portait : de *gueules, à la tour crénelée d'argent, maçonnée de sable.*

Le château existe encore dans le domaine des *Reumont.*

(4) *Francq* portait : *d'argent, à la grille en barre, de gueules, aux six coutelas d'azur,* 3 *en tête et* 3 *en pointe.* Cimier : *une tête de licorne, d'argent, bordée de sable, de sénestre à dextre, issante du casque et de l'épaulière.*

par les actes d'échange des 16 mars 1769, 6 août 1773, 29 mai 1775. L'abbaye de *Juvigny* avait 4/9 des dixmes, quant aux terres, et 2/9, quant aux prés, sur cette partie.

TOUR (la) en Ardenne; *Turris in Arduennâ*. Canton de Virton (Belgique).

Gommerich; le *Chesnois; Belmont*; *Beauchamps*; *Beignies*; *Bazeilles*; *Dampicourt*.

(Chartes de 1016, 1059, 1068, 1095, 1243, 1259, 1337, 1603, 1634).

On trouve *Bertaldus de Turre*, témoin, à la charte de 1068, du comte *Arnoulx II* de Chiny, contenant donation à l'abbaye de *Saint Hubert*, du prieuré de *Pries*... on trouve *Bertaldus de Turre*, homme de fief de ce comte, aux assises tenues, en 1095, par *Godefroid de Bouillon*, avoué de *Saint Hubert*, dont ce prince avait l'avouerie et dont le comte de Chiny avait la sous-vouerie (1). Ce *Berthauld de Latour* était-il du pays de Liège, berceau de la grande maison de *la Tour*...? en cas d'affirmative, très-probable, voici les armoiries primitives de ses descendants: « *d'argent, à deux sceptres, ou racines, fleurdelysés d'or, à la tour, de gueules, brochant sur le tout* (2).

Passons donc à une des branches de cette maison dont les rameaux ont fleuri dans presque toutes les dynasties souveraines

---

(1) On trouve aussi *Berthaldus de Turre*, témoin à la charte d'*Amelle*, en 1096. On trouve les mêmes nom et prénom à la charte de fondation de l'abbaye de l'*Etanche*, en 1180; mais c'est à la *Tour en Woëpvre* qu'il faut appliquer ces indications.

(2) V. la généalogie des princes souverains de *la Tour*, par le hérault d'armes *Flacchio*, imprimée à *Bruxelles*, en 1709, en trois volumes, grand *in-folio*, avec planches. Cette magnifique édition, qui est dans la bibliothèque de l'auteur, est de la plus grande rareté; on y trouve les généalogies et blasons de presque toutes les maisons souveraines et princières de l'Europe, auxquelles les *Latour* se rattachaient.

ou princières de l'Europe, et cherchons une de ses racines, la plus humble, à la *Tour devant Saint Mard* et *vieux Verton.*

Les ruines du château de la Tour.

Allez à la *Tour,* sur la *Wyre,* au-dessous du *dôme... in Domni manso...* de *Saint Pancray...* résidence des anciens sires du *Fau d'Escowyrs...* allez-y, en descendant de *Domey.*

Les ruines du château des *Bailleth* de la *Tour*, issus de *Ethe,* sont majestueuses et toujours imposantes. Son église, très-ancienne, contient un débris sépulcral que les historiens du pays devraient tous visiter. C'est le fragment d'une tombe, sous le millésime de 1204, portant ces mots: *il fut de la Tour; il aima moult ses homes...* éloge magnifique, pour ces temps de férocité. Aussi vivait-il sous le règne de *Thiébault Ier,* comte de Bar, époux de la comtesse *Ermesinde,* et sous celui du bon et pacifique *Louis IV de Chiny,* alors propriétaire de la châtellenie de *Musson,* qui comprenait *Baranzy, Douzemont, Gennevaux, Godencourt, Icourt, Musson* et *Villoncourt.*

Les anciens Géans de Latour.

En 1259, au mois de juillet, son fils donnait son acte de vasselage à Monsignor *Hanris,* fils d'*Ermesinde*, alors comte de *Lucelburg* et *marchis* d'*Arlon*... « ge, *Geans, sires de la Tur,* fas cognissant à tous... que je a repris mon *forburg de la Tur,* et toute *la ville de la Tour* (fors que le sourains Chastail) de Monsignor *Hanris*... en *fie et hommage*... après ce début, *Geans* promet de faire cet hommage à *Erlons*... il déclare que son sourain Chastail est rendable *en toutes besongues,* que li di *sires d'Erlons* auerait... *fors en contre l'Avieske de Liège, cui homme je sui*... il promet de faire marcher ses *homes*... à *Saint Mard*... pour le service de son nouveau seigneur... mais il réserve l'indépendance de *quatre* de ses *wardins:* à savoir: Messire *Arnuls* de la *Tur,* qu'on dit *Putneis,* c'est-à-dire son cadet.. *Guiot de Baingnies... Jehan de Bazelles...* et *Thirion li fis le signour Lambert de Gommerich.*

Pour prix de cet hommage, *Jehan de la Tour* recevait un alleud, en accroissance de ce qu'il tenait à *Verton.*

La réserve, en faveur de la dominance de l'*évêque de Liège,* de qui mouvait la *baronnie de Cons,* prouve assez que la *Tour*

en basse Ardenne et la *Tour en Ardenois* se rattachaient dans les mouvances des comtés de Chiny et de Luxembourg.

Mais, bientôt, les armoiries ne furent plus meublées de *sceptres fleurdelysés*, bien que le champ fut identique : ponrquoi cela ?

La *Tour en Ardenne* portait : de *gueules, aux trois tours, d'or, maçonnées de sable, 2 et 1... La Tour* porta, ensuite : *d'argent, à la tour, de gueules*. Cimier : *le lion d'argent*. Devise : *courage et loyauté.*

Comment le *champ de gueules* des premiers *La Tour...* comment le *champ d'argent* des seconds *La Tour,* comment ce champ s'est-il voilé d'un crêpe de deuil ? comment l'écu de *la Tour* s'est-il meublé des *pattes sanglantes d'un vieux lion ?* car voici la dernière armoriation des seigneurs, qui portèrent ce nom de chevalerie : « *de sable, à la fasce d'argent, accompagnée de trois pattes de lion, de même, dont deux contre unglées, en tête, et la troisième contournée, mouvant de la pointe...* Cimier : *une tour d'argent, renversée ?...* Voici, il est probable.

Deux grandes catastrophes ont pesé sur cette antique maison, l'une en 1314 ; l'autre en 1415. Les Latour aux pattes de lion.

Le terrible *Jehan... de la Tour,* celui de la charte de 1259, il est probable... a son monument funèbre en l'église du lieu. Sa fille *Clémence,* dont l'intrépidité guerrière est restée traditionnelle, avait, en 1331, épousé *Gobel de Loncins d'Awans,* au pays de Liège. Cette dame, en 1332, a fait ses reprises pour : le *donjon de la Tour...* la maison forte de *Dampicourt,* comprenant *Aigremont, Montquintin, Couvreux, Mathon* et la tour de *Beauregard* des *Baclaës* dits *Beauclin...* plus *Ruette la grande, Ruette la petite, Grandcourt* et *Estorfontaine,* autrement dite *Froide fontaine...* plus *Gorcey...* plus *Gommery,* comprenant *Bleid, Signeulx* et *Saint Remy.* Elle les laissa, soit pour le tout, soit pour partie, à *Raoul* son neveu, qu'on voit figurer, en 1337, dans des reprises pour *Dampicourt.*

Ce *Raoul,* suivant toute vraisemblance, fut père de *Jehan* (2e ou 3e du nom), qui tomba blessé, mortellement, en 1368, à l'affaire dite de *Ligny,* près des corps du jeune comte *Jehan*

de Salm et autres chevaliers des basses *Wabvres*, dans l'embuscade, tendue au comte *Henry II de Bar*, par les Messins.

Les annales du Barrois citent, ensuite, *Henry*, châtelain de la *Tour*, et son frère *Winchelin de la Tour*, châtelain de *Sancy*. Ceux-ci sont renommés pour leurs actes de brigandage; et, en 1415, avec *Charlot de Deuilly de Chaufour*, sire de *Remoiville*, *Henry* et *Winchelin* ayant eu l'audace d'arrêter les ambassadeurs du Concile de Constance, et de les incarcérer dans les oubliettes du *château de Sancy*, tous trois furent mis au ban de l'empire — leurs manoirs furent rasés, leur bannière fut abattue, et leurs écus furent brisés (V. p. 335). Telle fut, sans doute, la cause de la lugubre armoriation de leurs enfants, neveux, ou petits neveux.

Vers 1550, on trouve *Arnould de la Tour*, époux de *Marie de Gorcey*. Cette dame est sœur de *Anne*, celle-ci épouse de *François de Beauchamps*, seigneur de *Thonne la lon*. — On trouve *Gérard de la Tour*, époux de *Jehanne de Gorcey*. Cette dame est sœur de *Anne*; elle est unie à *Claude de Beauchamps*, autre seigneur de *Thonne la lon*; — vers 1573, on trouve *Adam Bayer de la Tour*, baron de *Boppart*, époux d'*Agnès d'Ourches*; — vers 1595, on trouve *Elisabeth de la Tour*, épouse de *Jean de Bellefontaine*. Puis la Tour passe dans les maisons de *Fiquelmont*, de *Gourcey*, de *Musson*, des *Hermoises*, de *Custine*, et de *Gourcey-Ferrage* (1).

---

(1) *Guillaume de la Tour* épousa *Marie de Fiquelmont*: ils eurent *Gérard* de L., seigneur de *Puxe*, lequel eut la main de *Jeanne de Gourcey*, fille d'*Arnould* et d'*Isabelle de Musson*: celle-ci fille de *Jacquemin de Musson* dit de *Luz*, prévôt de Longuion, et d'*Alison de Failly*. — De ce mariage naquit *Arnould de la Tour*, sire d'*Afléville*, époux, en 1578, de *Barbe des Hermoises*, fille d'*Enguérand*, seigneur de *Fléville*, *Aulnois*, et la *Grange*, et de *Marie de Gorcey*. Cette dame, nièce de *Thiederick des Hermoises*, seigneur d'*Hannoncelles*, époux de *Marguerite de Chamissot*. — *Arnould de la Tour et Afléville*, de son mariage avec *Barbe des H.* eut *Jacquot de la Tour*, qui épousa *Magdelaine de la Tour* en *Wöepvres*, fille et héritière unique de *Bernard*

Enfin, il y a deux siècles, la terre de la *Tour* fut acquise par une branche de la famille *Baillet de Virton*, qui prit le nom de *Baillet de la Tour;* elle a fourni des administrateurs distingués, et des guerriers célèbres, au pays de Luxembourg.

Gommery et les *Wardins* de *la Tour*.

La nature du sol de *Gommerich*, comme l'indique son appellation, est *riche* en principe *gommeux*: c'est le caractère propre, avec l'huile pour base, des terrains *anthraxifères*, dont un gite remarquable existe de Signeulx (*signi olum*) à Gorcy. Géologie de la Wyre.

L'étude des phénomènes volcaniques est un guide sûr, aussi bien pour l'histoire que pour la géologie. *Déduire* les *effets* des *causes*, telle doit être la marche des expériences, comme celle des idées : et bien voyez! comme la langue des Celtes nos ancêtres, ce dialecte dérivé de la *langue mère*, que tout indique être celle des hébreux, voyez comment ce langage y conduit!

Duir est le nom de la consonne D, en celtique... *ur* est celui de la voyelle U — *our* signifie *feu brûlant*, en hébreu... *dè...u-ire*... aller de l'*uration* du globe, qui est la cause, aller aux nombreux accidents de l'*éruption*... celle de ces fleuves de lave et d'eau bouillante qui sont les effets... qui, après avoir brisé la porte, *uisch*, des fissures du cratère, se sont déroulés, comme de longs serpents... qui ont rampé, se sont tordus, sur les dépôts des précédents âges... qui se sont relevés, en bosses, en côteaux, en collines... donnant ainsi au sol sa consolidation et ses principes, soit d'aridité, soit de fertilité.

Ces phénomènes exigent une étude spéciale dans le bassin de

---

de la Tour, sieur de *Jeandelise*, et de *Marie de Nayves*, dont provint *Jean Balthazar de la Tour*, sieur de *Puxe* et *Jeandelise*.

Ce sont les droits de celui-ci qui passèrent aux *Baillet de Virton*.

Fiquelmont-Briey portait : *d'or, à trois pals, de gueules, abaissés, surmontés d'un loup passant, de sable*.

Bayer-Boppart portait : *d'argent, à la fasce, d'azur;* maison originaire de Trèves et de Coblentz.

la *Wyre,* sous *Lon-g-wy,* se terminant à *Esco-wyrs,* en amont de Montmédy.

D'un côté, les richissimes dépôts de minerai de fer natif du *Dorlon,* du *Ruthel,* de *Buré* et de *Saint Pancray* — de l'autre les terrains onctueux de *Signeulx,* de *Mussy la ville,* de *Bleid,* dont le nom seul vous dit que son territoire est une terre à froment. *Cornifer* est le signal du fer et du bled... de *Bleid* à la *corne d'Escouviers.*

Aussi les sires de Gommerich, *Wardins,* c'est-à-dire, principaux hommes de fief de la *Tour,* ont-ils fait figure dans l'histoire du moyen âge. Les archives de *Xorbey-Harnoncourt,* si riches en chartes des quatre derniers siècles, les font connaître, pour la plupart. On doit se borner ici à indiquer les derniers.

Les sires de Gommerich. Ce sont les *Gerlache,* les *Groulard,* les *Marchiennes,* les *la Claireau,* les *Maneth,* puis les *Maucomble* et autres ayants-droits des *Latour,* dont les aveux et dénombrements sont de 1757, 1758, 1759, pour *Latour, Gommery,* le *Chesnois, Ethe, Belmont, Robelmont* et *Berchiwé.*

Gommery, portait, dans le principe : d'*argent* (émail des terrains argentifères du bassin de Saint Mard, d'où vient le *poids de mard,* pour type de l'argent)... *d'argent, à la fasce, d'azur,* (écharpe azurée des terrains ardoisiers)... *bridée, du côté dextre du chef, d'une étoile de gueules* (V. *Bertholet*).

Plus tard, quand cette seigneurie eut passé sous le Barrois chinien-luxembourgeois, les sires de *Gommery* prirent, à cause de *Mussy-Longuion* leur châtellenie, l'émail de leur nouvelle mouvance... d'*azur, à la croix alisée, d'argent, vuidée et remplie, de gueules ;* c'était, il est probable, la figuration des désastres subis par les anciens de *La Tour* — puis, en 1603, ils redevinrent luxembourgeois.

Les de *Gerlache* eurent pour alliances : *Groulard — Laittres — Maillard — Artois — Mathelin — Everlange — Bernard — Stourm* (de Montmédy) — *Capitaine — Marchant — Milly — Cornet — Anethan.*

Illustration internationale. Le plus célèbre d'entre eux est, aujourd'hui, le baron E. C.

de *Gerlache*, d'*Orgeo* et *Bertrix*, premier président de la Cour de cassation de Belgique, président de la Commission royale d'histoire de Belgique, etc., etc.

Littérateur, distingué par ses études sur *Salluste* et autres écrits classiques, M. le *baron de Gerlache* s'est placé au premier rang des historiens de son pays, par son *Histoire des Pays bas*, depuis 1814 jusqu'en 1830, publié en 1842... et, surtout, par son *Histoire de Liège*, depuis César jusqu'à Maximilien, ouvrage remarquable par une critique philosophique de haute impartialité.

Ce personnage qui s'honore d'être, parmi les laïques, le chef de ce qu'on nomme le *parti catholique*, en Belgique, est un de ceux qui ont le plus contribué, par leurs sympathies affectueuses, à aider l'*auteur de ce manuel* à compléter sa collection, peut-être unique, de documents rares et précieux pour l'histoire moderne du *Barrois* et du *Luxembourg*.

TRUIX (la cense fièfe de), ou les *Trieux*. **Cant. de Stenay.**

(V. art. *Cervizy*, p. 308).

Ce fief paraît être entré, d'abord, dans la famille *Colinet de la Malmaison*, près Raucourt, dont un membre *Colart Colinet*, fut maire électif de Stenay, sous les ducs de Lorraine, de 1449 à 1466; magistrat dont les services administratifs lui valurent de donner son nom à l'une des rues de cette ville (V. *suprà*, p. 1942 et 1948).

Sa famille fut annoblie, le 10 mars 1455, en la personne de *Jacques*, ou *Jacquemim*, avec concession d'armoiries portant: *d'azur, au pélican, d'argent;* pélican qui se retrouve au cimier des d'*Herbemont de Charmois*, avec lesquels il s'allia.

Quelques années plus tard, en 1576, le château de *Truix* passa à *Jacques de Bertignon*, époux de *Marguerite du Mont* de Dun (V. *Lions*, 1116), qui le laissa à sa fille *Anne*, épouse de *Jean IV* de la *Falloise* (V. *Luzy*, p. 1194).

Ceux-ci le transmirent à *Jean V de la Falloise*, leur fils, seigneur de *Trieux* et de *Thonne les prés*, cornette des gardes du corps de la duchesse Nicole, lequel en vendit partie à *Adrien Mellon*, seigneur de *Luzy*, et laissa le surplus à sa fille *Nicole de la Falloise*, issue de son mariage avec *Louise de la Haye*, fille du baron *Gaspard*, baron de *Hagen*.

Louise de la Haye ayant épousé *Thiéry Collenet de Serry*, ou de *Serre*, capitaine du duc Charles IV, en eut, en 1662, *Jean Louis* et *Louis*. Leur père fut entraîné, avec les *Lenoncourt*, dans le naufrage de la fortune du dernier souverain de la Lorraine (V. *Montigny*, p. 1385), et *Truix* passa aux *Fénerolle de Stenay*, dont une fille l'apporta aux *Maret de la Loge*, (V. aussi *Luzy*, p. 1189) (1).

US et coutumes.

Usages germaniques.

Les usages germaniques n'ont pénétré que, par effleurence, du nord-est de la *Tonne*, dans notre *quartier Wallon*.

Le droit de *Uberdrifft*, ou *parcours illimité*, inscrit en l'art. 1er, t. 18... de la coutume de *Chiny-Luxembourg*, était consacré par la charte d'*Avioth*, de 1206, avec celui dit *Langhalm*, qui laissait les *hautes chaumes*, après la moisson, et les *hautes tiges de l'herbe*, après le premier coup de faulx, dans le domaine commun ; mais ces droits tombèrent en désuétude, après la conquête française, de 1659 à 1769.

---

(1) *François Collenet de Serre*, de Nancy, portait, à la date du 25 avril 1609 : *d'azur, au lion léopardé, d'or, coupé et soutenu, d'argent, à la montagne ombragée, de sinople* Cimier : *un lion naissant, de même.*

La branche de la maison de Serres, dite de *Romécourt* et de *Ventron*, portait les mêmes armes, sur un *champ d'argent.*

Cette famille a produit, de nos jours, un homme distingué, M. le comte de *Serres*, décédé ambassadeur à Naples, en 1824, qui avait épousé une demoiselle de *Huart*.

Voir les communes régies par la *coutume de Chiny*, p. 64, 77, 132, 228, 244, 253, 286, 358, 369, 468, 620, 631, 654, 694, 710, 814, 1016, 1089, 1096, 1478, 1600, 1610, 1739, 1896, 2017 et quelques articles *infrà*. Coutume de Chiny.

A côté des *usages tuistiques* s'entrecroisaient, au nord et au nord-ouest, les usages *gallo-belges* de la *Campine Ardennaise*, et même ceux de l'*Artois*. Ceux-ci sont, encore, en pleine exécution dans nos communes, pour la jouissance usufructuaire des *pâtis*, des *marais*, et des *vacants* communaux (V. le règlement du 25 février 1779). Usages Gallo-belges.

Au temps les plus reculés, la Campine liégeoise étendait ses racines jusques dans le bassin de *Ton* — La loi de *Saint Lambert*, de 690 à 696; la *coutume de Saint Hubert*, de 699 à 728, (promulguée par l'abbé *Cyprien Marchal*, de 1662 à 1686), sous l'*avouerie* des comtes d'*Ardenne-Bouillon* et la *sous-vouerie* des comtes de *Chiny* de la première race .. ces lois avaient réglementé la chasse, la pêche, les monnaies, les poids et les mesures, les foires et les marchés, la tenue des assemblées populaires, l'observation des jours de fêtes, les pâturages, l'essartage et la conservation des bois, les *usages* et les *massuages* des habitants.

Les lois d'*Yvoi* et de *Laferté* avaient leur principe dans les anciennes ordonnances du pays de Liège et dans les règlements de celui de Looz, qui en dépendait.

Voir les communes soumises à ces anciens *uages*, antérieurs à tous *usages* (1), aux pages 77, 132, 252, 286, 358, 368, Loi de Saint Lambert.

---

(1) C'est à ce mode primitif de *l'action de l'homme* sur un *fond de terre*, que se rapportent les mots *massuages* et *masnages* des vieilles coutumes du nord. *Masser...?* c'est *rassembler*, réunir, *assouplir*, pour agir avec plus d'efficace. *Massuer.. ?* c'est *rassembler*, réunir, *assujettir*, *unir*, pour ainsi dire, à la *glèbe*, des activités dispersées, pour agir, avec plus d'union, sur un sol à défricher. Pour cela, il a fallu leur concéder une *mesure* de terre, une habitation; les *annexer au sol*... de là, *manere, mansus, mansio*. Toutes ces idées ont, pour point de départ, le *mem* hébraïque, préfixé à son détractif *ab-u-se*.

871, 1015, 1478, 1487, 1568, 1600, 1778, 2016 et art. *infrà*.

Loi de Sainte Croix.

Le sud et le sud-est étaient régis par les lois et usages des *Articlavati;* ces usages généraux, proclamés sous la *sainte Croix*, restèrent inédits jusqu'à la rédaction de la *coutume de Verdun*, le 3 février 1779. Leur empire s'imposait aux localités désignées aux p. 20, 94, 177, 218, 243, 345, 426, 436, 505, 523, 606, 630, 648, 685, 723, 765, 773, 814, 838, 1081, 1089, 1126, 1223, 1313, 1329, 1553, 1554, 1610, 1616, 1718, 1882, 1896, 1928, et autres mentionnées *infrà*.

Coutumes messines.

A l'est, l'*ancingâ* du pays messin *annexait l'homme à la terre*, dans une *enceinte déterminée*, qui se nommait *Wasaticum ;* aussi les droits d'usage et de vain pâturage y étaient-ils restreints, sur le ban propre des *Galti;* ce qui proscrivait le *droit de parcours*.

Cet usage restrictif n'a franchi la *grande barre* que dans quelques communes du *Piennois-barrisien*.

Voir aux pages 824, 830, 1578, 1594, 1713, 1801 et 1928.

Ceci prouve que l'ancienne Gaule s'étendait, primitivement, jusqu'au Rhin; car rien n'était plus contraire aux *mœurs germaniques* que le *renfermé* (1).

Usages du Vermandois.

A l'ouest-nord, les usages généraux des *Véromandueens*, conservés dans le grand bailliage du Vermandois, comprenant *Laon, Chaalons, Rheims, Saint Quentin, Ribemont, Coucy*... Ces usages, purement gallo-romains, avaient glissé sous la *barre* du *Barrois mouvant*, avec la transplantation des *Veromandüens* chez les *Claves* ; ils s'étaient fixés, notamment, dans la rédaction des coutumes de : *Rheims*, p. 114, 148, 157, 271, 399, 447, 453, 540, 642, 748, 1343, 1370, 1754, 1814. — *Beaumont*, p. 52, 102, 156, 194, 208, 228, 286, 369, 468, 505, 523, 531, 578, 606, 619, 694, 710, 786, 793, 914, 986, 1015, 1042, 1052, 1081, 1096, 1146, 1186, 1247, 1258, 1321, 1380, 1478, 1487, 1502, 1814, 1872, 1912,

---

(1) L'*uber trifft* germanique présuppose un état de choses antérieur à la *massuation* et à l'*emménagement*.

1964, 2916 et *infrà*. — *Mouzon*, p. 64, 317, 1186. — *Sedan*, *Raucourt* et *Jametz*, p. 965, 1672, 1748. — *Vermandois* (coutumes générales), p. 9, 64, 148, 156, 228, 270, 317, 399, 447, 453, 505, 540, 641, 710, 748, 965, 1081, 1096, 1186, 1258, 1321, 1343, 1370, 1370, 1380, 1672, 1748, 1778, 1790, 1801.

Usages de l'Argonne.

Au sud-ouest, usages généraux de l'*Argonne* et du *Perthois*, résumés dans les coutumes de : *Vitry-Sainte Menehould*, p. 10, 114, 317, 380, 492, 723, 786, 1560, 1755, 1873. — *Clermont*, p. 453, 723, 1560.

Usages Barrisiens.

Au centre, enfin, les lois et usages des peuples placés à cheval sur la barre intérieure du *Barrensis*, c'est-à-dire :

Pour le *Barrois non mouvant*, la coutume de *Saint Mihiel*, p. 20, 53, 103, 195, 209, 286, 399, 453, 532, 540, 578, 648, 694, 765, 793, 824, 830, 871, 914, 986, 1042, 1053, 1096, 1146, 1186, 1247, 1321, 1344, 1381, 1487, 1502, 1530, 1569, 1579, 1594, 1672, 1703, 1713, 1725, 1771, 1801, 1814, 1882, 1912, 1929, 1964.

Pour le *Barrois mouvant*, la *loi de Sathenay*, tirée de celle de *Beaumont*, et fondue dans la *coutume de Saint Mihiel*. V. notamment, aux pages 102, 286, 1052, 1146, 1247, 1487, 1502, 1672, 1703, 1850, 1964.

Enfin la *coutume de Paris*, pour tous les cas non prévus par les statuts locaux (V. p. 64, 317.

Usances.

L'*usance* est au fondement (*u*) de tous les anciens *usages gaulois*, tellement que le mot *usage* n'est pas même prononcé dans les coutumes d'aucun des pays habités par les Gallo-Francs. *Tout homme est libre ; toute terre est franche*... telles sont les deux premières maximes inscrites en tête de la *coutume de Rheims*, type de toutes celles du Vermandois. Ce mot *usances*, tiré des chartes du moyen âge, y est toujours suivi des mots *bastils* et *pâturages ;* il prouve que l'*usance* était au principe fondamental de la *propriété*, par l'*annexion de la sueur de l'homme* au sol qu'il s'était approprié. *Use* de tous ces fruits, *comede ex omni ligno* — user, *unir à soi*.

Aisance.

Au nord, et dans toutes nos communes *wallonnes*, c'était l'*ai-*

sance... mot qui signifie *vivre à son aise* (1)... par l'*uber treifft*... *super tracta* du sol parcouru. Nos communes n'ont pas d'autres titres de leurs biens communaux.

Délimitation géologique.

U (ou)-ALLON (le quartier).

Tirez une ligne... de *Honne*, autrement dit *Hagen* (2)... à *Honne-suth*, près du *hayon* de *Sompthonne*; c'est-à-dire, partez de la limite précise du *départ* des langues... *in fine Arlunensi et Metthingowensi*... et arrivez à la limite des *Welauni*, entre Montquintin et Escouviers... *in giro sartorum Germanorum et in fine Verniacâ*... prolongez cette ligne, par *Thonne le thil*, jusqu'à *Osnes*, au-devant de Mouzon, dans la prévosté d'Ivoy... vous aurez la *ligne d'immergence* de l'étage *pénéen liasique*, sous le *lon* oolithique des champs du *Wallon*.

---

(1) *AI* signifie la *vie*, en hébreu. C'est l'*activité* et le *mouvement* réunis. Trouvez une meilleure définition...? — *vivre, à son aise*, est un pléonasme... l'*aise* c'est la *vie* personnelle *du soi*. Creusez, dans chaque mot, toujours vous trouverez l'hébreu. Pauvres savants! qui cherchez ailleurs...! c'est mettre la *charrue devant les bœufs !*

(2) On ne peut trop faire remarquer, aux géologues, aux éthographes, aux linguistes, cette double appellation *honne* et *hayen*, au point précis de séparation et de rattache, par transition 1° de l'étage *pénéen* avec l'étage *oolithique ;* 2° des peuples d'origine *suévo-germanique* avec les peuples d'origine *celto-galliques ;* 3° de la langue *teuto-gothique* avec la langue *hébraïco-gallique*. Le fait positif est que c'est bien à *Hayen* que finit le dialecte allemand, et que c'est bien à *Honne* que commence l'idiome wallon. Le fait, non moins positif, c'est que c'est à *Honne* que finissait l'ancien *pays d'Arlon*, et qu'il se rattachait, comme l'exprime le mot transitif *hayen*, aux *mettingowen* du Luxembourg.

Le *heth* hébraïque, avec sa quiescente *eth*, indique l'idée de rattache... et le *hhey* de l'ancien persan zend, avec sa quiescente *'ayn*, indique le point de séparation, antérieure... des deux étages... des deux peuples... des deux langues... fait qui subsiste, et qui se perpétuera toujours.

Passez sur l'autre versant, celui des *Welauni* (Velosnes) — tirez une seconde ligne... de *Longuion* à la limite d'immergence, *in fine Methensi et Virdunensi*... par Thonne les prés et Chauvancy, *in fine Virdunensi* et *Evodiensi* — prolongez cette ligne, par *Blanchampagne* jusqu'à *Osnes*, en arrière d'*Ivois* — vous aurez la *ligne d'émergence* de l'étage *jurassique*, sur les plaines liasiques du *Wallon*.

Voilà le premier V, *orographique* des *Wâles*, par rapport aux *montagnes*; il comprend deux des anciens décannats, dits wallons, *Arlon* et *Yvoi*.

Tirez une troisième ligne... de l'*uisg*, c'est-à-dire, en celto-gothique, du point d'*u-ission* des *eaux courantes*, sous le *lon*, dit de *Lonquic* (Longwy) dans les anciennes chartes — dirigez cette ligne par *Marville*, *Juvigny* et *Quincy*... *in fine Wabrensi et Virdunensi* — et arrivez à *Baalon*, près de Stenay — vous aurez la *ligne d'immergence* de l'*oolithe* inférieure, sous le *portland* et sous les terrains crétacés. Le croisement des étages.

Passez sur l'autre versant, celui de l'*Othain*, celui de la *Crüne*, celui de la *Fentsh*, et tirez une ligne... d'*Ugny*, sous *Othange*, entre *Avdun le teuth* et *Audun le roman*... entre *Aumetz le teuth* et *Aumetz le roman*; — de l'œil des sources, à *Bazoeilles*, prolongez cette ligne jusqu'à *Hugnes*, près de Juvigny — vous aurez le *resault* des *eaux courantes* dans le syphon de la *Tinte*, entre l'*oolithe inférieure* et les *vases oxfordiennes* de *Jametz*, à la trifurcation de l'*Arlunensis*, du *Methensis* et du *Virdunensis*.

Voilà le second V, *hydrographique* des *Wies* (mot qui signifie *prairies marécageuses*), par rapport aux *eaux*, sur les *paludes* des *wallons*: ce versant comprend trois des anciens décannats, dits Wallons — on les nommait *Lon-ga-gionensis* — *Baziliensis* — *Juvigniacensis*; (*Longuion*, *Bazoeilles* et *Juvigny*).

Ces deux V s'entrecroisent entre la *Ferté* et *Chauvancy*... c'est la Chière qui a *walonné* les étages, les langues, et les deux nationalités. C'est, au moins, l'induction qui le dit.

Voilà, géologiquement, ce qu'était autrefois, dans le duché de Luxembourg, le quartier dit *Wallon*, par rapport au pays *Roman*. Qu'était-il, éthnographiquement, et linguistiquement?

La langue Wallonne.

Inductions nguistiques.

Constatons un premier fait : c'est que quand les *Romains* occupaient le *bassin des Thonnes*, au milieu d'une population *treviro-suèvo-germanique*, ils figuraient la voix U sous la forme d'un V. Le second fait à annoter, le voici : c'est que, dans toutes les chartes romanes, la forme U servait à figurer la consonne que nous écrivons V. De là, on peut induire quelques aperçus.

Evidemment, il y avait *transposition* d'idées et d'éléments linguistiques, d'un côté de la Chière à l'autre. Cette transposition s'opérait par transformation agglutinative du *signe radical*, primitif, dans celui des *voix quiesentes* de la signification vocale, sur le *lon* de la plaine occupée par les *montagnards*... d'Arlon à Mouzon... de Longuion à Stonne : elle s'opérait, au contraire, par voie de *fusionnement*, sur l'*uis* des marais, occupés par les *paludiers*... de Longwy à Hugnes... et de Ugny à Juvigny.

La provenance de ceux-ci, enfants des *Lingones* du Jura, ne pouvaient être que postérieure à celle des autres, descendus du *Hündsrück* et des *flancs Ardennais*.

Aussi la langue wallonne apparaît-elle comme un langage mixte, d'*aglutination* et de *fusion*. Prononcez *wa, wé, wi,* ou *wy*... sous la forme agglutinative du W, vous avez la consonnance du V (*aaou*) de l'ancien persan et celle du *Vé* conjonctif du zend, avec la conjonction hébraïco-latine U, prononcé *ou*, et se fusionnant avec A-*oua* — avec E-*ouë* — avec I-*ouï*.

Le signe radical de ce langage est le *W* transpositif, qui s'agglutine avec la syllabe de relation, soit *oua*, soit *oue*, soit *ouï*.

L'histoire des immigrations, transmigrations, ou transplantations, des peuples vient à l'appui de ces inductions.

On sait que les *Suèves*, appartenant aux dernières colonnes de la nation teutonne, venues de l'*Altaï* asiatique, par l'*Oural* des Russes, et par l'*Ouren* de l'*Arduennac*, étaient déjà mélangés aux *Trévires*, lorsque César les trouva installés, dans l'Alsace, à Spire, à Worms, et chez les *Ubiens* de Cologne. C'était les peuples de l'*angle* de la *Suèvie-saxonne*, et leur idiome était d'aggluti-

nation : le V (*aaou*) persan et le fa (*aou*) teuton avaient la forme du V.

Au contraire les *Læti lingonensium*, ou *Astorum*, transplantés par les Romains, dans leurs colonies d'*Ivoy* et de *Longuion*, ou diffusés autour d'*Arlon*, durent, en s'exprimant, faire fusion de leurs *conjonctions* relatives, *oua*, *oue*, *ouï*, sous le joug du double W, sous lequel se confusèrent le V et sa consonnance avec l'*ou* des *Celtes*, des *Gaulois* et des *Romains*.

Qu'on ne dise donc pas que les *Walloni* étaient les anciens *Galli* (1) : tout repousse cette assertion. Les *Wales* ont été, partout, les habitants *contre croisés* de la plaine (*elon*, en hébreu); c'est-à-dire les intermédiaires entre les *montagnards*, peuples primitifs de la terre (*aarets*), et les *paludiers* des prairies, *Wiese* : ceux-ci sont des peuples relativement nouveaux, par rapport aux *Wallons* (2).

VAUDONCOURT et Laviencourt; *Valdonis curtis* (3). **Canton de Spincourt.**

(Ch. de 959, 1169, 1171, 1172, 1181, 1196, 1215, 1200, 1270).

---

(1) L'origine des peuples Wallons et de leur langue a été l'objet de nombreuses discussions très-érudites, mais qui se réduisent à de pures conjectures, faciles à repousser. Frappons-nous plus juste? nous n'osons l'affirmer (V. les *Chroniques belges inédites*, V de 1836, p. 112 et suivantes au mot *Wäelen* — *Essais étymologiques sur les noms de lieux* du Luxembourg. Publications XV[me] et suivantes).

(2) Voyez nos cantons de *Damvillers*, de *Dun*, de *Spincourt*, dont les fonds étaient encore inhabitables, il y a moins de deux siècles.

(3) Etymologie et appellations successives : *Vualdonis curtis* ; *Waldonis curtis*; *Vuaudoncourt*; *Vaudoncourt*.

Le *W* (*ou*) *é*, dans la transcription ancienne, prouve un entrecroisement de races — l'élément *wallon* a fini par être absorbé par l'élément *romain*, mais bien tard; aussi n'est-ce qu'en 1769, que *Vaudoncourt* a cessé d'être *Luxembourgeois*, pour devenir *français*, par les échanges *austro-lorrains*.

Ancienne enclave Luxembourgeoise, annexe de la cure de *Loison ;* elle dépendait, plus anciennement, des usances de *Muzeray*, à partir de *Rampont.*

Sur le ruisseau du *vieux Moulin.*

Anciens écarts : *Forbeiviller ; Auencort ; Viæcourt ; Foa* ou le *Colmier* de la *Folie*, aujourd'hui ban de *Haudelocourt.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	2 kil.
	arrondissement.....	3	8
	département.......	6	1

Orientation, par rapport à Montmédy, S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 234 à 249 mètres.

Étage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

Etage jurassique *inférieur ;* formation *oolithique* de la quatrième époque onthologique — *bradfort-clay* — *calcaire gris oolithiqne.*

Le village est assis à la naissance du sous-groupe nommé *bradfort clay*, et du *corn brasch et forest marble* qui surmonte l'oolithe inférieure, dans le bois dit *Laviencourt* (cote 249)... à ce point, l'ancienne *curtis d'Auen* était au bord de l'immergeance de l'*oxford clay*, formant une sorte de golphe d'argiles, entre *Muzeray* et *Loison.*

L'appellation romano-gotho-germanique *For-bey-Villare* indique que la *curtis Waldonis*, placée sur le plein de l'*oolithe*, était *en dehors* des eaux vaseuses, entre *Sibiencourt* et l'agence du *Maginiensis.* Aussi Vaudoncourt était-il une enclave du *Lucilinburgursensis.*

Origines

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions :

Trois anciens *lieux dits*, dont la détermination finale indique :

(1) Voir la *Stat. géologique* de M. A. Buvignier, p. 77, 79, 198, 210, 214, 217, 633.

un *villare germanique*... entre deux *cortili romans*... ne peuvent laisser de doute sur la population primitive de *Forbeyvillers*, enclave luxembourgeoise dans le pays Verdunois.

Vienne le voyageur de *Sibiencourt* à *Mangiennes*, il faut qu'il passe par le *Wal d'Adon*. Au-dessus de ce *wal* devait être une tribu gothique, en dehors du *bey* des ajoncs... (*aouen* en hébreu)... des anciens peuples du marécage... (*in Metganis*, ch. de 701 et 855. V. p. 1219)... et à la limite du plain est le *Ra-ton* couvert d'épines (le *F-oa*)... puis, au bord des vases du petit golfe de Loison, dans le bois de *Laviencourt*, devait être la *curtis* de la voie... *Viæ-curtis*.

Vaudoncourt, au temps des Romains, était sur le *Keim* des Goths, comme il l'est encore aujourd'hui (V. la ch. de 1192, pour la direction de l'ancienne voie austrasienne, p. 1624).

Nom du premier propriétaire connu : était-ce *Adon*, frère du duc *Adalgisiles*, mentionné dans la charte de 634? Erection.

C'était la comtesse *Hildegunde* des Woëpvres, en 959(1); — date de la charte d'affranchissement; aucune n'est connue.

D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : en 1726, 30 feux; — d'après le recensement de 1836 : 201 habitants — en 1846, 197 h. — en 1856, 187 habitants. Population.

D'après les archives communales, à partir de 1692, avec lacunes — judiciaires.... 1668, avec *idem*. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823, 602 h. 23 a. 67 c. Territoire.

Nombre des bâtiments : 45.

Jardins et chènevières..............	7 h.	88 a.	49 c.
Prés et pâtures fauchables...........	61	85	03
Terres labourables..................	427	38	73
Bois................................	90	91	53
Landes et friches.	00	25	05
Superficie non imposable............	13	94	84

(1) Voir le texte dans les *Marches* de M. Jeantin, t. I, p. 276.

Cours d'eau : le petit ruisseau du *vieux Moulin;* celui de l'étang desséché. — Usines : aucune, aujourd'hui.

Revenu net imposable : 11,358 fr.

Biens communaux. Bois, 109 h. 70 a., aux cantons dits : *Viécourt* — le *Raton,* ou *Ratout* (1). (Aménagement du 7 septembre 1626). — Prés et pâtures, terrains vains et vagues. Répartition, le 4 septembre 1791, du ban de *Forbeiviller,* par 1/3, entre *Muzeray, Loison* et *Vaudoncourt.*

Not. agricoles. L'impôt foncier a été établi, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.,* 14 fr. 40 c. — *prés,* 48 fr. — *bois,* 15 fr. — *jard.* et *chèn.* 57 fr. — *friches,* 0,50 c.

Voir, pour la comparaison des produits, les art. : *Billy,* p. 173 — *Loison,* p. 1124 — *Mangiennes,* p. 1221 — *Muzeray,* p. 1552 — *Pilon,* p. 1613 — *Duzey, Nouillompont,* etc.

Notions industr. Exploitation de carrières dans les calcaires *gris oolithiques* : (V. *Gouraincourt, Senon, Pilon*) — quelques pierres de taille et beaucoup de moellons, dans le sous groupe *jurassique moyen* — *assises argileuses,* formant des golphes et se prolongeant en caps irréguliers (V. *Eton, Muzeray, Loison*).

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. *Martin;* — en 1823, Jacq. *Saillet;* — 1827, J. P^re^ *Poirez;* — 1844, N. *Errard;* — 1855 à 1863, J. Franç. *Joannès.*

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Verdun;* — archidiaconné de la Woëpvre (2); *de Wepriâ;* — doyenné de *Saint Pierre d'Amel* (3); — cure : celle de *Saint Laurent* de Loison; et, primitivement, celle de

---

(1) *On,* en hébreu, signifie *tout,* en français. — *Ra* signifie *mauvais,* d'où les mots *rapaille, racaille...* toujours l'hébreu! partout l'hébreu?

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Amel,* p. 18). — (3) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem,* p. 18).

Saint Firmin de Muzeray; — prieuré: celui de *Mangiennes;* — hermitage: celui de *Saint Firmin,* au bois de Muzeray; il n'existe plus; — oratoire primitif: à l'autel de *saint Firmin;* — église matriculaire: celle de *Muzeray;* — chapelle à bénéfice; celle de *Notre Dame.*

Noms des patrons: *saint Nicolas,* à Vaudoncourt; *saint Laurent,* à Loison.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église: réparée en 1709; reconstruite, en 1754; rebénite le 5 décembre, même année, par M. le curé *Richard.*

Noms des anciens curés ou vicaires de Loison et de Vaudoncourt; avant l'ordre actuel: 1668, N. *Joly;* — 1692, J. *Richard;* — 1729, J. *Richard,* neveu du précédent; — 1758, J. B. *Fourault;* — 1763 à 1791, N. *Hautcolas.* Clergé.

Sous l'ordre actuel: MM................ *Annéxe.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des seigneurs de *Billy;* sous-vouerie de ceux de *Viller les Mangiennes;* — patronage; à la collation de la *cathédrale* de Verdun, sur la présentation du seigneur local; — dixmage; le *chapitre* de la cathédrale de Verdun; — cure à portion congrue. Ordre temporel.

Le prieuré d'*Amel* et l'abbaye de *Châtillon* avaient des censes et des dixmerets, en vertu de la charte de 959 et de celles indiquées à l'art. *Pilon,* p. 1623 et suiv.

Entretien du chœur et des bâtiments; à la charge du chapitre et des seigneurs locaux.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Verdun,* par enclave et démembrement des *Mediomatrici;* — royaume d'*Austrasie;* empire *germanique;* — ancien *pagus* du *Waurense;* sous pagus du *Maginiensis;* — ancien comté épiscopal des *Veroduni* — puis de *Bar,* par partage; — duchés mi-partie de *Bar* et de *Luxembourg;* — haute Ordre politique.

Justice de la seigneurie des *du Hautoy;* — fiefs et arrières-fiefs : la *Folie* (*Foa* ou *Phoa*).

Nota. C'était bien une *folie* d'édifier un château sur un terrain couvert d'épines. — *Oa* et *phoa,* en hébreu (V. au mot *Foameix*).

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi dite les *coutumes de Sainte Croix.*

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides; *Bar;* — pour les bois et les terres; *Bar.*

Indication de l'étalon local : l'*arpent* de 80 p.; la *perche,* de 20 pieds (V. *Loison,* p. 1126).

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun;* — Cour supérieure du bailliage et présidial de *Verdun;* — ancien bailliage de, *idem;* — anciennes prévôtés mi-partie de *Longuion* et de *Mangiennes*; (maîtrises de Metz et d'Etain) (1); — ancienne Justice seigneuriale des seigneurs locaux, haut, moyen et bas justiciers.

Maisons seigneuriales; leur origine, leurs armoiries et leur extinction.

Ordre féodal. L'ancien *For-bey-viller* de Muzeray, Loison, et Vaudoncourt et le franc fief du *Foa,* dit aujourd'hui *la Folie,* sont restés terres luxembourgeoises jusqu'aux derniers échanges austro-lorrains de 1769. Aussi, pendant plus de cinq siècles, les voit-on dans la même famille. C'était celle des du *Hastoit* de la *Marche arlunienne,* devenus *du Hautois,* sous les princes de Bar et sous les Lorrains.

Les armoiries des du *Hautois-Chiniens,* devenus Barisiens, ne sont pas les mêmes que celles des du *Hatois* de la *Marche,* restés Luxembourgeois : elles se distinguaient, notamment, par le

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les paroisses de : (V. *Sorbey,* p. 1913 et *Billy,* p. 177.

cimier (V. le *Hatoit*, p. 777). Celles qui portent *le marteau du racaillon*, sont conservées dans les parchemins authentiques de la famille de *Reumont*, alliée aux du *Hautoy* de *Vaudoncourt*. La fable sur le duc *Ferry III* de Lorraine, délivré, a-t-on dit, de la *tour de Maxéville*, par un couvreur, cette fable date de l'année 1251. Nous lui croyons, cependant, quelque fondement.

Le *Hastoit de Margny* et *Viller devant Orval* (V. p. 778), en 1270 — Le *Hatoy* de la *Vaulx-Sorbey*, en 1385 — *Jean du Hatois* de Récicourt, époux d'*Agnès de Vaudoncourt*, en 1441 — Le *Hatois de Jametz* (V. p. 943), allié à *Franconville* de Nouillompont (1476 à 1540), puis allié à *Nettancourt*, 1568 — Le *Hatois* de Stenay, allié à *Luzy* (V. p. 1191), en 1478 — en 1511, Georges de *Warisy*, seigneur de *Blainville*... telles sont les traces successives des du *Hatois*, dits de *Clémarais*, seigneurs *primitifs* de Vaudoncourt, branche inférieure des du *Hautois-Nubescourt* et des *du Hautois de Récicourt* (22 février 1511, aveux et dénombrement de *Georges de Baulsey* et de *Lyse de Récicourt*, sa femme).

En partant du neuvième nœud de cet arbre antique, on trouve : IX, *Jonathas*, fils de *François* († 1608) et de *Nicole de Beauveau*. Il avait épousé *Marguerite du Hautois*, sa cousine, fille de *Georges*, seigneur de *Ville en Woëpvre*, et de *Blanche de Landre*. Il fut inhumé dans l'église de Vaudoncourt. **Maison du Hautois de Vaudoncourt.**

De ce mariage, deux fils : *Albert* et *François*.

1° Albert eut la main de *Salomé de Mentheville ;* il devint, ainsi, seigneur de *Flassigny ;* puis, après son père, il fut seigneur de Vaudoncourt.

2° *François* épousa *Catherine de Landre-de Bry-Tichemont*, veuve de *Nicolas de Tiche*, seigneur de *Pourru*, *Grand* et *Petit Failly ;* dont trois fils, sans postérité, et trois filles, au nombre desquelles : les dames *Jean de Reumont* et *Mathieu de Mentheville*, nées *Ursule* et *Eléonore* du Hautois.

X^{e} degré. *Albert* résidait au château de la *Folie*, écart de *Haudelocourt ;* il eut de *Salomé* de Mentheville :

XIe *François du Hautois*, chevalier, seigneur de Vaudoncourt et de Flassigny. Celui-ci épousa *Barbe de Landre-de Bry*,

fille du baron de *Fontois*. Ils eurent deux garçons et trois filles : 1° *Claude Albert*, qui va suivre; 2° *Louis*, époux de *Jeanne Thérèsè de Villesholle* dit *Carpentier*, dont quatre garçons et quatre filles; 3° *Anne Françoise*, épouse de *Jacques François le Camus*, ou *Lescamousier*, seigneur de *Rebule;* et 4°, deux religieuses à Marienthal.

XII. *Claude Albert du Hautois* épousa *Charlotte de Heultz*, dame de Villosnes et Luzy, dont deux garçons et trois filles : *Françoise*, le...? — *François*, le...? — *Anne*, le 23 mars 1697; — *Charles Honoré*, le 13 avril 1698 — *Catherine*, le 12 août 1700 (1).

Claude Albert du Hautois mourut au château du *Coulmy de la Folie*, le 15 novembre 1727. *Catherine Charlotte de Heulles*, sa femme, y mourut, le 12 février 1737, à 60 ans. Leur fille *Catherine Thérèsè*, chanoinesse de Saint Pierre de Metz, y était morte le 6 mars 1732. *Claude Henry du Hautois* de *Moïville*, époux de *Françoise Charlotte de Heulles*, y était mort, le 15 mars 1737. Son frère mourut à Luzy, sans enfants.

Les autres enfants décédèrent sans postérité, et avec eux le nom *du Hautois* disparut de Vaudoncourt. Il y fut remplacé par deux branches féminines : les *Mouzay-du Hautois*... les *Reumont-du Hautois*...qui ne tardèrent pas à faire place aux de *Coudenhowen*, par l'alliance de ceux-ci avec les *Reumont*-de *Flassigny*, le 24 février 1721.

Mouzay du Hautois. La famille de *Mouzay* ne jeta, à *Vaudoncourt*, que de maigres racines, qui s'y desséchèrent rapidement (V. cette branche des Mouzay, aux art. *Lions*, p. 1115; *Cunel*, p. 456, *Murvaux*, p. 1535, *Nantillois*, p. 1561). La greffe des *Mouzay*, sur les

---

(1) Les parrains de ces trois derniers *du Hautois* de Vaudoncourt furent : *Anne* fut tenue — par *François du Hautois*, seigneur de *Tichemont* et *Landre*, avec. *Suzanne de Constant de Récicourt*. *Charles Honoré* — par *Philippe Honoré de Reumont*, chevalier, seigneur en partie de *Vaudoncourt*, avec *Jeanne de Landre de Briy*. *Catherine*, — par *Louis du Hautois de Luzy*, avec *Catherine de Mouzay*.

du *Hautois*, remontait à l'alliance de *Françoise du Hautois* avec *Jean de Mouzay* de Nantillois (voir les actes des 29 janvier 1592, et 9 juillet 1596). Les registres paroissiaux de Vaudoncourt ont constaté leurs derniers rejets (1).

Reumont du Hautois.

Les de *Reumont-Chiniens* sont passés... de la *Semois* sur la *Chière*... et de la Chière sur l'*Othain*... par l'alliance : 1° de *Hincq de R.* avec *Marie du Hautois*, fille de *Jean* et de *N. de Cugnon* ; 2° de *Jean Ier de R.* avec *Catherine de Lafontaine*, fille d'*Alexandre de Lafontayne*, seigneur de *Sorbey*, et de *Nicole de Lutz* ; 3° d'*Alexandre de R.* avec *Catherine du Faing*, fille

---

(1) Famille de Mouzay.

1693, 20 avril ; baptême de *François Philippe de Mouzay*, fils de *Georges de Mouzay* et de *Jeanne de la Haye* (*der Hagen*)... tenu par *François du Hautoy-Vaudoncourt*, avec *Philippe Louise de Mouzay*. — 1699, 8 octobre ; baptême de *Georges François de Mouzay*, fils de *Louis*, chevalier, seigneur de Vaudoncourt, et de *Jeanne Françoise de Sainctignon*... tenu par *Georges François de Mouzay*, avec honorée dame *Marie Françoise de Landre de Briy*. — 1701, 26 mars ; *Catherine*... fille des précédents, tenue par M. de *Fontanière* et par *Catherine de Mouzay*. — 1702, 20 juillet ; *Marguerite*... fille des précédents, tenue par *F. Joseph de Rolly*, chevalier, seigneur de *Mercy le bas*, avec *Marguerite de Circourt* de Laneuville. — 1703, 23 décembre ; *Charles Adrien*... fils des précédents... tenu par *Charles de la Haye*, chevalier, avec *Anne Marguerite de la Haye*. — 1705, 18 mars ; baptême de *Philippe Honoré*... fils des précédents ; tenu par *Philippe Honoré de Reumont*, seigneur de Vaudoncourt-Blagny, avec *Anne de la Tour en Woëpvre*. — 1707, 13 avril ; *Eléonore*... fille des précédents ; tenue par *Jacques Lenoir*, avec *Eléonore de Vander Poole de Sainctignon* de Grand Failly. — 1708, 31 mai ; baptême de *Anne*... fille des précédents... tenue par *Claude Albert du Hautoy*, seigneur de Vaudoncourt-la Folie, avec *Anne du Hautoy*. — 1720, 2 mars ; décès de *Louis de Mouzay*, chevalier, seigneur de Vaudoncour ; 45 ans, inhumé dans l'église, au-devant de la chapelle *Notre Dame*. — 1724, 19 novembre ; décès de *Catherine de Mouzay* ; 80 ans, inhumée, *idem*.

de *Henry* et de *Anne de Tassigny ;* 4° de *Ferry de R.* avec *Barbe de Franq* de Montmédy, fille de *Jehan* et de *Jeanne d'Assenois ;* 5° de *Jehan II de R.* avec *Philiberte d'Awans,* fille de *Mathieu* et de *Anne des Fossés-la Claireau ;* 6° de *Jean III de R* avec *Ursule du Hautois,* fille de *François,* seigneur de *Vaudoncourt* et *Gouraincourt,* et de *Catherine de Landre de Briy.*

Voilà comment les de *Reumont-Nanirut-Blagny-Linay-Flassigny* devinrent seigneurs à Vaudoncourt.

Philippe Honoré de Reumont, fils du précédent, et *Marie de Landre de Briy,* mariés le 8 mai 1693, y eurent plusieurs enfants : 1° *Charles Lambert,* né le 24 janvier 1694, qui fut tué, au service de France, sans postérité. Cet enfant fut tenu par *Charles,* comte des *Armoises* de Bouvigny, avec *Lambertine,* comtesse des *Armoises,* de Conflants ; — 2° *Christophe de Reumont,* né le 15 août 1695... lequel fut marié à N. de *Coudenhoven.* Cet enfant fut tenu par *Christophe de Wospernowe,* seigneur de *Bazeilles* et *Epiez,* et par *Suzanne de Conflants,* dame du *Hautois-Récicourt ;* — 3° *Anne Philippe,* née le 28 septembre 1701, et qui devint, en 1721, femme de *Paul de Coudenhoven,* qui viendra plus loin. Cette enfant fut tenue par *Philippe du Han-Martigny* et par *Anne de Landre-de Bry ;* — 4° *Françoise Antoinette,* née le 23 septembre 1703. Cette enfant fut tenue par le prince *François de Lorraine,* représenté par le comte *Pierre Maximilien du Hautois-Gussainville,* avec *Anne Louise du Hautois-Récicourt ;* elle ne fut pas mariée ; — 5° *Charles Théodore Bernard,* né le 18 octobre 1708. Cet enfant fut tenu par *N. du Bost-Moulins,* seigneur d'*Esch* et du *Pont d'Oye,* avec... N. ? ; il décéda en bas âge.

Alors *Philippe Honoré* de Reumont (1) perdit sa femme, née de *Landre-de Bry,* le 10 février 1745, à 80 ans — inhumée dans

---

(1) En 1704, *Catherine de Reumont,* sœur de *Philippe Honoré,* décède à Vaudoncourt, à l'âge de 50 ans ; elle est enterrée dans le chœur de l'église.

la chapellè seigneuriale, à côté du chœur. Alors Vaudoncourt passa à sa fille Mme de *Coudenhoven*... et voici qu'apparaissent les derniers seigneurs du lieu.

Les derniers seigneurs de Vaudoncourt.

La maison de *Coudenhoven*, ou *Couwenhoven*, était d'ancienne chevalerie des Flandres; *Gand* était sa patrie. On trouve les armes de *Charles de Couwenhoven* et d'*Adrienne de Welroux* sa femme, morts en 1623 et 1637, sur leur marbre funéraire, dans l'église de *Saint Jacques*, à *Louvain*. **Maison Coudenhoven.**

Cette famille portait : *d'or, à la bande ondée, de gueules;* supports, *deux griffons.*

Une branche de cette famille a passé en Prusse, où elle s'est alliée, en 1768, à la maison princière de *Hatzfeld* — l'autre s'était fixée en Lorraine, avec le *titre de comte*, qui ne lui a jamais été contesté.

Le 24 février 1721, *Paul de Coudenhoven de Freyture*, chevalier, baron de *Croix*, demeurant à *Longuion*, fils de *Joseph Eustache*, baron de *Freyture*, et d'*Agnès de Leefdaël*, épouse, à Vaudoncourt, la jeune héritière de cette seigneurie, née *Anne Philippe de Reumont-Landre-Briy* (1). De ce mariage naquirent, successivement, les quatorze enfants qui suivent (2) :

---

(1) Les témoins de ce mariage furent : après les grands parents, les de *Housse de Buré*...... les de *Heulles* de *Moïville*, etc., etc.

(2) Les parrains et marraines de ces enfants furent : nº 1 — *Philippe François de Coudenhove*, baron de *Freyture*, aïeul, avec très-puissante dame *Marie de Landre de Briy-Reumont*, aïeule — nº 2, le baron de *Landre de Briy*, avec la baronne de *Roucelz de Landre* — nº 3, le comte de *Housse de Buré*, représenté par le baron de *Landre de Briy*, avec *Françoise Charlotte de Heulles* — nº 4, *Charles Anselme de Zweiffel de Suève*, seigneur d'*Aincreville*, avec *Marie Christophe d'Elz*, représentée par *Anne Thérèse de Landre-Briy* — nº 5, *Louis*

En 1721, 14 décembre; *Philippe François* (n° 1) — 1722, 17 novembre... *Françoise Gabrielle* (n° 2) — 1724, 11 janvier... *Charlotte Françoise* (n° 3) — 1725, 21 mars... *Charles Ancelme* (n° 4) — 1726, 11 février... *Louis Ferdinand Joseph* (n° 5) — 1727, 15 mars... *J. Maximilien* (n° 6) — 1728, 12 juin... *Julienne Philippine* (n° 7) — 1729, 29 mars... *Ferdinand Joseph*, † 1730 (n° 8) — 1731, 2 mars... *Catherine Marguerite*, † 1731 (n° 9) — 1732, 5 avril... *Julienne Philippine*, † 1734 (n° 10) — 1734, 8 mai... *Jeanne Françoise* † 1745 (n° 11) — 1735, 21 octobre... *Marie Agnès Dieudonné* (n° 12) — 1757, 2 février... *Charles Christophe* (n° 13) — 1739, 23 septembre... *Marguerite Joseph* (n° 14).

François de Housse, chevalier, seigneur de *Xonville*, avec *Josephe de Custine*, baronne de *Freyture* — n° 6, le baron de *Freyture*, avec Mlle de *Housse de Buré* — n° 7, *Marie Guillaume*, baron de *Coudenhoven*, chanoine de Saint Paul, à Liège, avec *Julienne Philippine*, baronne de *Leefdaël*, représentés par *Claude Henry François du Hautois*, chevalier, seigneur de *Vaudoncourt*, et par *Catherine de Mouzay*, dame dudit lieu — n° 8, *Ferdinand Joseph de Coudenhoven*, chambellan de l'électeur palatin de Trèves, avec *Marie*, comtesse de la *Tour de Taxis*, son épouse, représentés par *Ancelme de Zweiffel de Suève*, seigneur d'*Aincreville*, et par *Jeanne de Landre de Briy*, dame de *Suève-Aincreville* — n° 9, *Philippe de Mentheville*, seigneur d'*Espiez*, avec *Catherine de Coudenhoven*, abbesse de *Sinih*, celle-ci représentée par *Anne Marguerite de la Haye-de Loison* — n° 10, *Guillaume de Condenhoven*, chanoine de *Saint Paul*, à Liège, avec *Julienne Philippine de Leefdaël*, représentés par *Louis de Coudenhoven* et par *Catherine de Mouzay* — n° 11, *Jean Charles Bernard de Maillart de Gruyères*, avec *Françoise de Landres de Briy*, chanoinesse de *Bouxières* — n° 12, *Philippe François*, baron de *Coudenhoven*, frère de l'enfant, avec *Jacqueline de Coudenhoven*, religieuse à *Marienthal*, représentée par *Anne de Lahaye-du Clos de Loyson* — n° 13, *Christophe de Mentheville*, chevalier, avec dame *Catherine du Hautoy*, chanoinesse de *Saint Pierre* de Metz, représentée par sa mère *Charlotte de Heulles du Hautoy* — n° 14, *Louis de Coudenhoven*, frère de l'enfant, avec *Marguerite Josephe de Mouzay*, sa cousine.

Quelle belle postérité..! elle est, cependant, presque éteinte aujourd'hui! M. *Paul de Coudenhoven* mourut, à 65 ans, le 11 septembre 1745; il fut inhumé dans la nef — sa femme prolongea sa carrière jusqu'au 10 mars 1780. Cette douairière fut inhumée dans la chapelle sépulcrale des seigneurs de Vaudoncourt (V. la suite à *Fléville*, près *Cornay*).

VALANDON (la cense-fiefe du) Canton de Longuion.

(V. *Mont* et *Saint Montant*, p. 1332).

Cette cense, à la cote 341, la plus éminente du groupe oolithique, est placée dans le *val* qui fait le *crochet*, du sud-nord au nord-ouest, en retour de cet étage vers son point d'immergence, à *Stenay*. Comme l'indique l'appellation, elle est à l'*annexion* des terrains douteux (*an*, en hébreu) de l'étage *liasique*, de l'*Othain* à *Othe*, et du groupe jurassique *inférieur* et *moyen* de l'oolithe pleine, à *Saint Montant*. Confinage de Marville et de Montmédy.

Le *Val Adonis* a-t-il donné son nom à *Ado*, frère d'*Adalgisilus*... à cet *Ado*, père du duc *Bobo* (Ch. de 648) (1) et frère du duc *Bobolenus*, époux de *sainte Glossinde* (V. *Iray*, p. 906)... tous, conséquemment, neveux, ou petits neveux du roi *Dagobert Ier ?* D'après la charte testamentaire du diacre *Grimon... qui et Adalgysilus erat*... d'après cette charte, de l'an 634, en faveur de la collégiale de *Longuion*, en faveur aussi de la cathédrale de *Verdun*, en faveur encore des lépreux de la ville de *Metz* (2)... cette relation du nom du propriétaire à la désignation géologique du terrain possédé est très-vraisemblable.

---

(1) V. le texte de la charte de fondation du prieuré de *Cugnon*, en 648, par le roi *Sigébert*, au t. Ier des *Chron.*, p. 4.

(2) V. le texte au t. II, *id.* p. 39.

Cette charte, due aux patientes recherches de M. l'abbé *Clouet* de Verdun, ne peut être trop étudiée, pour l'histoire ancienne des loca-

Elle l'est, d'autant plus, que les personnages de cette famille... *Bobo*, *Bobolenus*, *Wintronus*, *Godela*, *Rothlindis*, *Glodeshenda*, se trouvent groupés, à la même époque, à *Othe*, à *Bazeilles*, à *Velosnes*, aux *Vernoeils*, à *Vill-ès-cloyes*, et à *Longuion*. On les trouve, aussi, possesseurs du versant des *hauts de Metz*, depuis les *crêtes d'Othange* jusqu'aux pieds de ce versant, dans la *Crüne* et sur l'*Othain*.

Othe et Othange.

Par des mutations successives, *Othe* et ses appendices passèrent à la *maison d'Othange*, en la personne de *Nicolas*, devenu inféodataire de *Hans* et *Bazeilles*, lequel était issu de la *maison de Louppi* (Ch. de 1163, 1172, 1181, 1208).

Les descendants de *Nicolas de Hans* transmirent leur *villa*, dite *Otha*, à la branche des sires de *la Vaulx-Bazeilles* dite de *Prysnidio*. C'est comme fille de ceux-ci que *Ide*, ou *Marguerite*, *de Bazeilles*, cette altière abbesse de Juvigny, se disait *dame de Othe*, en 1259. C'était en conséquence de cette dominance que les dixmes étaient pour 2/3 à ce couvent et pour 1/3 au curé. Les seigneurs de *Montplainchamps* et d'*Orsainfaing* y avaient aussi quelques droits (V. *Juvigny*, p. 993).

Des de la *Vaux-Xorbey-Louppi*... transmission aux des

---

lités de notre pays. Elle est du nombre de ces très-rares monuments qui font comprendre la position sociale des personnages, aux *temps mérowingiens* de l'Austrasie. On y voit cette immensité de domaines répartis, par les premiers partages, entre les mains des parents et des Leudes des rois austrasiens : on y découvre leurs transmissions successives aux établissements religieux, fondés ou dotés par le roi *Saint Sigebert*. On voit que ces domaines étaient déjà parsemés de *villas* opulentes, fermées, fortifiées... *cum firmitatibus, cum domibus inexquisitis, cum mancipiis et ædificiis... cum vaccariis*, étables des races bovines... *vervecibus*, parcs des races ovines... *vervicariis*, cabanes des bergers... *porcariis*, porcheries, etc., etc. Mais, dans aucunes de ces donations, les écuries et les chevaux ne sont mentionnés ; la *chevalerie* restant le privilége des guerriers. Quand, plus tard, l'évêque ou l'abbé devint comte, il en fut autrement.

Hermoises de Delut — en 1391, *Thiébault des Hermoises*, au nom de sa mère *Nicole*, fille du chevalier *Thiébault de Xorbey*, fait ses aveux et reprises, du comte de Bar, pour le fief de *Othe*, le val de *Vivier*, et *Muscey*.

Othe se trouvant sous la prévosté de *Longuion*, et cette prévosté étant devenue barisienne, *Réné II*, fils du roi de Sicile et de Jérusalem, qui venait de recueillir le duché de *Bar* et celui de *Lorraine*, affranchit les habitants de ce village, par charte donnée, à *Sathenay*, le 16 septembre 1424 (1).

En 1519, *Raymond de Villette-des Hermoises* obtint l'ascensement du *Vaulandon;* il en fit ses aveux le 18 février. En 1534, *Guillaume de Malmédy* et sa femme *Jeanne de la Vaulx* donnèrent leur dénombrement pour *Bellefontaine* près Rouvrois, le ban d'*Ornaës, Velosnes, Sathenay, Othe* et le *Montois du Vaulandon*. En 1551, renouvellement d'aveux par *Enguérand des Hermoises*, fils ou neveu du précédent.

Othe et le *Valandon* restèrent, longtemps encore, entre les mains des ayant-droits des *La Vaulx-Sorbey-Louppy-Jametz*, comme fiefés de *Saint Mard, Coms*, et *Marville*.

Au seizième siècle, apparaissent des *Ronkel*, ou de la *Roche*, alliés aux de *Gorcey*.

Le 6 mai 1530, *Thiéderick de Ronkel* obtient, du duc Anthoine de Lorraine, le fief du *Vaulandon*: cette concession lui est disputée par *Jehanne de Eltz*, veuve de *Claude de Frasnel*, dame douairière de *Louppy les deux châteaux*; cette dame obtient des lettres reversales, en 1582. Mais arrive la catastrophe de la *maison de Frasnel* (V. p. 1161), et *Thiéderick de Ronkel* transmet le *Vaulandon* à son fils *Pierre*, dit de *Roche*, qui en fait reprise, en 1585, ainsi que pour la *grande Higny*, dépendante de la *garde* de *Othe* — en 1595, ce seigneur reçoit, de l'archevêque de Cologne son chef féodal, des lettres de légitimation qui l'habilitent à succéder au *Valandon*.

---

(1) Voir le texte au t. II des *Marches* p. 615.

— *Didier* son fils épouse *Françoise de Gorcey,* fille de *Huet,* de la ligne des barons de la *Roche-Gorcy-du Hautois.*

Alors un événement tragique survient dans cette famille; *Didier de la Roche* est assassiné..., au *Valandon* très-probablement; — sa femme est accusée du meurtre; ses biens sont confisqués. Le 27 novembre 1596, *Gérard* et *François de Gorcy,* ses frères, demandent, au duc de Bar, main levée de la confiscation prononcée contre leur sœur. Tout indique qu'il fut fait rejet à leur requête, car on trouve le *Valandon,* en 1607, aux mains de *Gérard de Malmédy,* dit *du Mont;* celui-ci était-il identique à *Gérard de Gorcy?*

Le Valandon passa : en 1666, à *Jean* son fils — en 1673, aux escuyers *Adam, Claude* et *Anthoine de Malmédy ;* reprises de 1675. Cependant le sequestre existait encore en juin 1676. Puis le domaine passa des *du Mont-Botassart,* du duché de Bouillon, aux *Vospersnowe* — puis, de ceux-ci, comme *sires de Bazeilles,* aux du *Han-Martigny* — puis, enfin, aux *Mennessier* de Metz (1), alliés aux *Mique* de Nancy (V. p. 137 et

---

(1) M. de *Menessier,* ancien directeur des contributions directes et député de la Moselle, en 1815, était, peut-être, de la descendance de *Menessier du Chaufour* (Ch. de 1286, v. p. 336), de la branche de *Bouvigny.* Il avait un fils prénommé *Paul,* lequel épousa la fille de *Joseph de Mique...* ce maire de Nancy, si dévoué aux Bourbons de la branche aînée, qui devint préfet de la Meurthe, sous la première restauration. Louis XVIII lui avait conféré le titre de *comte,* avec armoiries portant : *coupé... d'or, à un lion, de gueules, passant...* et *d'azur, à deux étoiles, d'or, posées en fasce.* Cimier : *Virtus et honor,*

M. de *Mennessier* père, avait été le parrain de *Bernard Bélice,* décédé percepteur des contributions directes de Montmédy.

La famille *Célice,* aujourd'hui représentée par deux fils jumeaux, *Eugène* et *Victor,* et par une fille, épouse du capitaine *Itier,* a toujours été sous le patronage des *Mennessier ;* toujours elle s'est montrée digne de leurs sympathies, par son dévouement rigoureux au devoir, dans les emplois publics, et par l'honorabilité de sa position. Les deux frères *Célice* ont été des modèles de conduite et de travail... aussi avaient-

1068... V. aussi l'art. la *Roche*, p. 1740, relativement aux *la Roche-Flassigny-Sainct-Ignon*).

VELAUNI (l'assise, le fisc, et le gué de péage des). Canton de Longuion.

Vezin et Charancy — *Wasnau-Verniolum* et *Villa-Vi-cund* — le *hogue* de Velosnes et la haute grange, *hogregia*, sur Vezins (Ch. de 876, 888, 936, 1165, 1213). Confinage avec Velosnes et Torgny.

Char-an-cy, *Carango villa regia*, est sur la rive droite de la haute Chière, en aval de l'afflux du ruisseau de *Buré*, qui prend sa source à *Vill-an-cy*. Elle est *ci*, c'est-à-dire *citrà*, par rapport au nord-ouest de l'*annexion* des terrains vaccillants du groupe liasique avec celui des *oons* du Jura.

Au temps des rois de l'Austrasie, c'était un *relai de chasse* des Carlovingiens (Ch. de 882).

Plus tard, elle devint le siége de la *haute vouerie* des comtes de Chiny, inféodataires de *Saint Mard*, dans les possessions épiscopales des *Clavati*. Le premier titulaire connu de ce lieu d'assises portait le nom de *Rignaldus;* il est flétri par le comte *Louis III*, dans sa charte de 1165, comme étant un dévastateur, *pervasor*, des couvents de la *terre commune* et de ceux du bas *Vaurense* (V. le *Radrupt*).

Vezins, ou *Visins*, (*villa in viciniis Velaunum condata*), est sur la rive gauche de la Chière, en aval du conflux du ruisseau de *Buré*, sous la bouche d'un volcan éteint; il est établi au gué

---

ils conquis l'affection, quasi paternelle, de M *Landry Gillon*, cet avocat célèbre, ce magistrat supérieur, ce député *hors de ligne*, qui consuma sa vie au service de ses concitoyens. L'auteur du *Manuel* ne forme plus qu'un vœu... c'est que sa main ne dessèche pas, avant qu'il ait écrit l'article *Nubescourt*, où posèrent les *du Hautois*, et qui fut le berceau de M. *Gillon*.

(*Wé*) du passage des *Orolauni*, sur les rives des *Wé-launi*.

(V. la charte de 876, au profit de l'abbaye de *Sainte Glossinde* par l'empereur *Louis de Germanie*, et celle de 936, par l'empereur *Othon II*, concédant *Wasnau* et *Montem Medium* à l'abbaye de Gorze, dont les comtes *Boson* de Stenay et Quincy était propriétaires, en 770 et 917).

La *régie fiscale* établie sur l'*uisg* des eaux de la haute Chière... en la *villa in Viciniis condata*... eut sa haute grange, *hog-regia*, en face du *hogue* (fer à cheval boisé) des *Welauni*... de même que la régie établie au *Calvanciacum fiscum* des eaux de la *basse Chière* avait sa perception établie sur la barre, dite *hoggregia* (1) de la villa royale de *Chauvancy*, en face du *hogue* (fer à cheval boisé) du *Wabrensis*, territoire de *Landrezeicourt* et de *Quincy* (Ch. de 634 et de 888).

Vezins, ou *Wy-cund*, *villa condata in viciniis Welaunum*, resta, pendant de long siècles, le lieu du péage, pour la perception des droits du fisc *Orolaunien-Luxembourgeois*... de même que *Wy-bour*, sous la *haye* royale *d'Amelle*, territoire de *Marville*, fut le lieu d'*assises*, pour la perception des droits *Virduno-Barisiens*, à *Witarville* et à *Bohëmont*.

Mal-mâon, dit aussi la *Malmaison*, ou la *maison du Mallum*, *Allondrel*, *Rebulle*, *Charancy*, et 1/2 de *Vezins* étaient aux *assises de Charancy* — *Saint Laurent*, *Rupt*, *Dombras*, *Merles*, et 1/2 de *Vezins*, étaient aux *assises de Choppey* et de *Wy-bour*. Marville restait franche *in medio*.

---

(1) Ceux qui conservent quelques doutes sur la conformité des idées exprimées par les lettres et par les radicaux hébraïco-gallo-celtiques avec les accidents physiques du sol constatés par l'orographie, la topographie, l'hydrographie et la géologie, devraient vérifier, sur le terrain, notamment, les lieux dits, au *Hoche*, au *Hogue*, à la *Horgne*. Ils y verraient partout une *chûte*, une *rupture*, un *détachement brusque* et *tranché*, figuré par le *hé* hébraïque, qui place l'objet tranché *en dehors* de son ancien *point d'attache*, soit d'*expansion circulaire* des *montagnes*, soit d'épanchement des *eaux*.

La *villa condata in vicinio des Welauni* devint, en 1214, comme annexe de Marville, le douaire de la comtesse *Ermesinde* veuve de *Thiébault Ier de Bar ;* puis elle passa à sa fille *Isabelle de Bar* et à ses enfants et petits enfants, titrés sires de *Montjoie-Faulquemont* et *Marville.*

Vesins suivit, ensuite, le sort de la châtellenie de Marville, sous la suzeraineté des comtes ambédeux du Barrois et du Luxembourg. Les terres marvilloises furent alors démembrées, en sous inféodations.

Après les partages *austro-hispano-lorrains* de 1603, voici quels étaient les indivisionnaires de Vezins et de Charancy.

Jean de Lellich, sire de *Villette* et de *Plarmes* (ou la *Praële*), avec ses frères et sœurs, au nom de leur mère née de *Gorcey,* ensemble *Gérard* et *François de Gorcy,* ses neveux, en avaient 1/16 — *Gaspard de la Haye,* baron de *Cons,* sire de *Bellefontaine,* aux droits de *Claude de Housse* de Han devant Perpont, commandant de Jametz, et de sa femme *Catherine de Buffeignicourt* († 1617), avait la moitié en 1/16 et demi — *Ferry de Custine d'Aufflance,* seigneur de *Viller devant Orval,* de *Viller le rond,* et de *Frénois la montagne,* avait 1/4, plus la 1/2 en 1/8. — Le surplus était aux baronnes *d'Orchange, Pithanges* et *Créhanges,* épouses de *Jean du Chastelet* seigneur des *Thons* et de *Christophe* baron de *Créhange* (V. à l'art. *Marville,* p. 1282, les derniers seigneurs de *Vezins*).

VELOSNES; *Wey-launum ; in Vellanis* (1). Canton de Montmédy.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Wey-launum ;* c'est-à-dire le *Gué,* et la *double voie* des *launi.* On trouve aussi *Vélu* dans les anciennes chartes, ensuite *Vel-osnes :* c'est l'expression géologique de la correspondance de l'étage sous oolithique avec *Osnes,* dans le bassin d'Ivoy-Carignan, et avec les *vües* (*oculi*) d'*Osnes* (les *œillons*), dans ce bassin, à l'arrière de Montmédy.

Annexe de *Bazeilles* et ancienne succursale de *Torgny*.

(Ch. de 876, 1096, 1248, 1280, 1301, 1401).

Sur la rive gauche de la *Chière*.

Village réuni à la France par les échanges de 1769.

Ecarts : *La Val* et son château — l'ancien camp dit de la *Ramonette* (V. *Torgny*, p. 2073).

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr. 9 k.
	arrondissement	0 9
	département........	8 8

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 180 à 302 mètres.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage *liasique* — marnes *supérieures;* formation de la 3e époque onthologique ; — 2° étage jurassique, *inférieur* et *moyen ;* formation *oolithique* de la quatrième époque.

Les *marnes supérieures*, sur lesquelles est assis le *Torniacum* et le plafond des eaux de la haute Chière, forment un bourlet au *gué*, ou *wey*, du *lon* de l'étage oolithe du versant, à l'opposite de l'Othain. Sur ce versant, au-dessus de *la Val*, et au sud de Velosnes, s'élève un petit mamelon d'*oolithe*, de figure triangulaire, qui commande aux cours des deux rivières, et où se voient encore des lignes de castramétation. La section de l'*Agash*, en avant... le bois du *Fays*, en arrière... réunis par le *chemin des Valets*, ou petits *vaulx*, *de l'Othain* et de la Chière... font comprendre pourquoi les *Aghas*, ou maîtres de l'*ager* du camp qui commandait au double vallon (*wal*), portaient le nom de sires de la *Vaulx*.

Origines

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions.

Ce petit territoire, enclavé... au nord-est, dans les finages

(1) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier*, p. 75, 634.

d'*Epiez* et de *Torgny*, dont il est séparé par la Chière, et par l'about des bois communaux du *Fays*, près Vezins (*in Viciniis*)... — dans celui de *Bazeilles*, son ban primitif, à l'ouest (ban dont il a été détaché), par la section du centre — dans celui de *Othe*, le long de la pièce des *Valets*, au sud — et dans ceux de *Flassigny* et de *Viller le rond*, sur la languette séparative des deux vallées, au sud-ouest... ce petit territoire a été sillonné par la *double voie*, dite le *Raweg*, entrecroisée en forme de W, qui conduisait des terres basses des anciens *launi* de l'*Arlunensis*, sur les rameaux des montagnes du *Longvionensis* et du *Mabgiensis*... de là son-nom de *Wey-launum*. Les substructions de la contrée dite à l'*Agasch*, et les objets funéraires trouvés dans celle des *cercueils*, prouvent que les Romains ont stationné au camp de la *Ramonette*, dans le voisinage de l'ancien *Wasnaum fiscum* des Gallo-celtes et des rois Mérowingiens.

Torgny, qui n'était séparé de *Velosnes* que par la *tour du passage*, Thorgny était la *porte des eaux* du pays des *Claves*, dont le gué (*wez*) était, un peu plus haut, à *Vezins;* c'est, un peu plus bas, à l'ouest de Velosnes, que passait le *Raveg*, ou *mauvais chemin*, qui, de *Grand Verneuil*, *Avioth* et *Breux*, conduisait des *castra stativa* de *Luce*, ban de Gérouville, au *castrum de la Ramonette*, commandant, par son promontoire, à toutes les *vaux* des deux bassins.

Nom du premier propriétaire connu: *Gérard de Harnoncourt*, sire de *Torgny* (Ch. de 1248). **Erection**

Date de la charte d'affranchissement; En 1301, par *Henry II*, comte de *Luxembourg*, et par *Pierre de Bar*, sire de *Perpont* sur la *Crüne* et de *Forges*, en Verdunois (1).

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1726, une vingtaine de feux; — d'après le recensement de **Population.**

---

(1) Voir le texte dans les *Marches*, de M. JEANTIN, t. I, p. 417.

Voir, aussi, la description du camp de la *Ramonette* au t. II des *Marches*, p. 578.

1836; 292 habitants — en 1846; 327 h. — en 1856; 303 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales; à partir de 1780 (V. à *Torgny* et à Bazeilles; — judiciaires... 1779, série complète.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 438 h. 08 a. 86 c.

Nombre de maisons : 69.

Jardins et chènevières	6 h.	15 a.	20 c.
Prés et pâtures fauchables	72	40	65
Terres labourables	232	28	48
Clairs chênes		83	13
Bois	74	93	90
L'*Agasse*, le *Fays*, le *Hogue*, en fer à cheval sur l'Othain (V. le *hoghe* de *Vigneules*, dans la même position, sur la Chière, en face de l'*hogregia* de Chauvancy (1).			
Landes et friches	37	10	70
Superficie non imposable	14	36	80

Le territoire se divise en quatre sections : A, celle dite du *centre*, entre les communes de Torgny et de Bazeilles — B, celle dite du *Fays*, entre les communes de *Othe*, de *Vezins*, et d'*Epiez* — C, celle dite du bois l'*Agasse*, entre *Othe* et la section D, où est assis le village. Le bois communal du *Hogue* est en fer à cheval sur l'about des terres de *Flassigny* et de *Viller le rond*. Sa situation, détachée du *flas* inférieur, accuse l'horible *secousse* d'expansion du feu souterrain qui, brisant l'étage de l'oolithe naissante, a laissé le *hogue* en suspension sur l'affaissement des *roches de Flassigny*. Le bois impérial de l'*Agash* (2), à la rampe

(1) 1783, 6 décembre; procès-verbal de reconnaissance du *Hogue* et du *Fays*, ensemble 121 arpents, entre les bois de *Othe*, de *Vesins* et de *Viller le rond*, alors au comte de *Wiltz*, par *Deliart*, maître particulier.

(2) *Agha* est, dans les langues orientales, la qualification d'un homme investi d'un commandement supérieur — la suffixe *sh* indique que l'*ag*-

du promontoire de la *Ramonnette*, par son appellation hébraïco-celtique, indique que ce saillant commande à un double bassin. Rien de plus imposant et de plus pittoresque que l'emplacement de l'ancien *castellum* des *La Vaulx* et de la pièce des *Val-eth*, mot qui signifie le *tracé du camp* par des pieux de circonvallation.

Cours d'eau : la *Chière* et l'*Othain* ; — usines : aucune.

Revenu net imposable : 10,848 fr.

Bois, 64 h. 11 a.; — prés et pâtures, terrains vains et vagues. V. *suprà*. Biens communaux.

Valeur approximative des terrains communaux : 107,733 fr. 90 centimes.

L'impôt foncier a été assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.* 15 fr. 30 ; — *Prés*, 65 fr. ; *bois*, 14 fr. ; — *jard. et chèn.*, 66 fr. ; — *friches*, 0,60 — *clairs chênes*, 9 fr. Not. agricoles.

A *Bazeilles*, les bases sont : *terres lab.*, 10 fr. 80 ; — *prés*, 68 fr. ; — *bois*, 16 fr. ; — *jard.*, 48 fr. ; *friches*, 1 fr. 50.

Cette différence, quant aux terres, prouve combien la production est plus abondante dans le *lias* que dans les mauvais sous-sol du *ram* de l'*oolithe* ; et on voit, aussi, que les prés du *bas Othain* sont plus abondants que ceux de la *Chière medianne*, aux abords du *Madiacum*. Il en est autrement de l'autre côté de Montmédy, où la Thonne a son confluent.

Noms des maires : en l'an 8, G^me^ *Courty* — 1807, Cuny *Allard* ; — 1816, Nic. *Henry* ; — 1826, J^n^. *Courty* ; — 1846, J^n^. *Chenet* ; — 1848, Jn. *Courty* ; — 1850, J. *Chenet* ; 1860, P^he^ *Henry*. Administration.

Pallardelle (Jacques Alphonse), né, à *Bazeilles*, le 22 no- Personnage notable.

---

gération des terres des *Valli* du camp commandait à un double bassin... *shen*, *sheni*, signifient *deux*, en hébreu — *eth* est le *signe objectif* des *Valli* du camp. C'est ainsi qu'en décomposant, lettre par lettre, on retrouve toujours la *langue-mère* au fond de tous les dialectes *Indo-germano* et *Indo-latino* européens.



vembre 1811, *agent voyer principal* de l'arrondissement de Montmédy, depuis le 20 juin 1843, après avoir été attaché au cadastre, en 1831.

Quand, dans un avenir très-prochain, toutes nos campagnes seront sillonnées de ces voies vicinales, dont le précieux réseau se complète... quand, de toutes parts, les forces vives de l'homme des champs concourront aux efforts de l'industrie et aux merveilleuses combinaisons de la science des villes... et qu'ainsi, de veines en artères, et d'artères au foyer du cœur de la vie sociale, s'opérera le mariage de l'intelligence avec le travail de tous... on oubliera, peut-être, que ces progrès sont dus à l'initiative, laborieuse et vigilante, de ces modestes agents, dont M. Pallardelle a dirigé, activé, et coordonné les travaux. Chacun d'eux, cependant, y a apporté sa pierre et versé ses sueurs : aussi le *Manuel* devait-il à leur chef ces quelques courtes phrases de reconnaissance publique et de perpétualité.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves ;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (1); doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure : celle de *Torgny ;* — abbaye suzeraine : celle de *Juvigny* pour 2/9; — hermitage de *Notre Dame* de Luxembourg à *Torgny ;* — église matriculaire : celle de *Bazeilles*, dédiée à saint Martin; — chapelle seigneuriale : celle du château de *La Vàl*, sous la vocation de la *Vierge*.

Noms des patrons : *Notre Dame; saint Nicolas*; *saint Martin ; saint Eloy*.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : reconstruite en 1761.

Noms des vicaires depuis la réunion :

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (voir *Avioth*, page 74). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*, page 74).

En 1780, N. *François*, — 1781, J. *Blondiau*; — 1782, Gil. Jos. *Journeaux*; — 1786, J. *Gircourt*; — 1788, N. *Gillardin*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des anciens sires d'*Harnoncourt*; — dixmage : l'abbesse de *Juvigny* pour 2/9, en participation avec les seigneurs locaux. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves*; — royaume d'*Austrasie*; empire *Germanique*; — ancien *pagus* du *Madiensis*; *in Osniensi fine*; — comté de *Luxembourg*, par indivision avec les sires de *Perpont*; puis avec les comtes de Chiny, comme inféodataires de la portion barrisienne; puis du *Luxembourg*, pour le tout; — duché de *Luxembourg*; — haute justice des seigneurs de *Lavaulx-Bazeilles*. Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont* (Voir la charte de *Torgny*, de 1301). Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, *Bar le duc*; — pour les liquides, *Beaumont*; — pour les bois et les terres, *Chiny-Montmédy*.

Indication de l'étalon local : le *bonnier* de 80 pieds ; la perche de 19 pieds 4 p.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny-Luxembourg*; — assises des *hommes de fief* de *Saint Mard* et *Virton*; — Cour supérieure de *Luxembourg*; — ancien bailliage de *Montmédy*; — ancienne prévôté de *Virton*(1), avant 1763... de *Montmédy*, après 1768.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Bazeilles*, p. 132).

Maisons historiques.

Ordre féodal.

Perpont et *Torgny*, *Xorbey* et *Harnoncourt*, se relient, historiquement et féodalement, dans l'histoire de la *maison de La-Vaulx*, branche de *Bazeilles*. On a parlé de celle-ci aux p. 135 et suiv... on y reviendra à l'art. *Xorbey*. On a vu p. 2076, que *Jehan de Bazeilles* était, en 1259, un des quatre *Wardins* du chastail de *La Tour*, en même temps que, sous *Waleram IV* de *Montjoie-Faulquemont*, il était *Wardin* au château de *Marville* (Ch. de 1270). On a vu aussi, p. 1153, comment *Thiébault de Xorbey*, époux de *Hawis de Perpont*, sire de *Othe* et de *Louppy*, avait eu une fille prénommée *Catherine*, qui avait été femme de *Renart*, ou *Renault*, de *Colmey* et *Mussey*, dit le *Vélu* — Velosnes, alors, passa dans le domaine des *La Vaulx de Louppy*, branche qui domina longtemps dans la haute chevalerie de Sathenay (V. p. 1153).

Aussi, aux assises du 5 avril 1421 présidées par le prévot *Jehan de Wal*, pour le jugement de *Jacquet le mauvais*, maire de Pouilly, trouve-t-on *Renault le Vêlu* au nombre des jurés qui condamnèrent ce traître, avec l'assistance de *Pierre de Quincy*, *Alexandre Deuilly de Chaufour*, *Jehannet de la Prêle* sur *Vezins*, et autres.

L'art. *Vilosnes sur Meuse* jettera quelques lumières sur la confusion de ces vieilles généalogies, auxquelles nombre de familles se trouvent encore intéressées.

VERNIACUM (le).

(Ch. de 634, 914, 1096, 1183, 1248).

Organisme géologique.

Le calcaire *sableux* du lias, autrement dit *olarium*... des mots hébreux : *ol*, sable ; *aarets*, terre végétale ; *arium*, terre desséchée et montagneuse... le calcaire sableux du lias, à partir

du *haut lon* (1), au sommet du versant du ruisseau des *Verneuils*, sous la corne du *torfau* de *Thonne la lon*... jusqu'aux rives de la Chière... ce calcaire offre un caractère géologique tout particulier. Son *essence* est *ferrugineuse;* il est *vernissé* de *violet*... et de là, sans doute, l'appellation *Verniolum* (2).

Car, en hébreu, en celtique, *u-er* indique l'action chimique de l'*air*, unie à l'action éruptive du *feu*, pour agir sur une base terreuse et pour en former un composé; ceci est élémentaire en chimie, comme en physique, comme en géologie.

De là, dans le *groupe liasique*, trois éléments sont en contact; ils se combinent, *au-dessus du calcaire sableux*, roussi et pulvérisé par l'incandescence des feux souterrains, au travers de la croûte des *grès* du *haut Luxembourg*. — Ces trois éléments *émergent* vers Montmédy, dans l'ordre qui suit: 1° les *marnes* dites *moyennes*, reposant sur le *calcaire sableux* proprement dit. Cette couche a une puissance d'environ 60 m.; elle s'étend sous le plateau du *haut lon d'Escouviers* à

(1) Nous insistons sur cette expression, pour mieux faire comprendre le sens attaché au mot que nous avons expliqué à la page 1133, et pour démontrer qu'écrire *Thonne la longue*, c'est verser dans une vieille absurdité.

(2) Cet article nous fournit l'occasion de répondre, péremptoirement, à une objection, considérable, et irréfutable en apparence. Car, nous dit-on souvent, les *peuples primitifs* n'avaient aucunes notions de *linguistique*, encore moins de *géologie*. Sans doute! ignorants et barbares, toute science leur étaient à peu près inconnue; mais ils avaient de *bons yeux*, ils avaient d'excellentes mains, des organes exercés, meilleurs même que les nôtres. Ils voyaient parfaitement les teintes et les déteintes du sol; la transition du *noir* au *violet*, du *violet* au *bleu*, du *bleu* au *jaune* — la différence du grain de terre... du *grè* au *granit*, du *sable* à l'*oolithe*, de la *tourbe* à l'*anthracite* et au *charbon végétal*, — les *formes* et les *figures*... toutes ces circonstances ne frappaient-elles donc pas leurs sens non encore dépravés? — ils avaient l'instinct des forces, occultes ou visibles, de la nature, et leurs impressions spontanées dûrent s'éjaculer dans des sons aussi simples que leurs idées.

Montquintin; elle se marnifie dans les vaux de la *Tonne* et de *Jacquemine;* elle traverse les territoires de *Thonne la lon, d'Avioth,* de *Breux,* de *Thonnelle* et de *Thonne le thil.* Aux bords de la Thonne, elle affleure à la cote 207 ; alors elle est *noirâtre,* remarquez-le bien... c'est de la *tourbe* et de l'*anthracite* à *Thonnelle;* voilà l'action patente du *feu* et de l'*eau.*

2° Les *calcaires ferrugineux* du lias, que l'air *vernit* de *violet,* dès qu'ils sont en contact avec lui. Ils *naissent,* dans l'*intérieur* du groupe, par l'*union* de la base minérale marneuse avec l'*oxide* du *rayonnement* de l'*air* ambiant. Voilà le sens du mot *verna,* radical du qualificatif *Verniacensis* (1). Cette couche de *fer natif* a une puissance d'environ 60 m.; elle enveloppe les collines comprises entre *Escouviers, Thonne la lon* et *Thonnelle,* comme une étroite ceinture, qui règne au fond de la vallée de la *Chière,* et qui se relève sur le flanc des *Tonneux.* Aux bords de la Chière sa cote est de 175 m... dans la vallée de la Thonne elle est de 207 à 300... et sa plus haute émergence est de 329 m. au sommet du *Piton... Somma pi-thonnæ.*

3° Les *marnes bleues,* dites *supérieures du lias.* Celles-là, dès quelles se superficient, se boursoufflent ; elles forment les *bossus prés;* elles se *bleuissent* au contact de l'air ; puis elles pâlissent

---

(1) Les Romains appelaient *Verna* (U-er-natus) un esclave né dans l'*intérieur* du logis de son maître. De là : *Vernalis,* celui qui est né servile, — *Vernaculus;* celui qui est né au foyer domestique... De là, le mot *ver,* ce qui *naît intérieurement* de la chaleur végétative.

C'est au printemps, *ver* (ou *u-er*), que le feu intérieur, *our,* en hébreu, *ur,* en celtique... c'est-à-dire *u-erno tempore...* que le principe de l'*uration,* déposé aux *entrailles du globe,* s'*unit* à l'*erration* de la flamme aérienne... *esh* ; *r-esh,* en hébreu ; *r-uis,* en celtique... pour donner naissance, tour à tour, aux diverses essences de la nature, minéraux, végétaux, animaux, dont les bases se combinent sous l'action rayonnante de la vie — *r-ai ;* et le ver, *vermis,* le ver lui-même n'est que le premier anneau des êtres qui naissent de la fermentation des éléments les plus vils de cet organisme admirable... formé (*ai-its-er,* dit la *Genèse*)... de la main de l'auteur de toutes vies ; *Aüm,* en hébreu : ce mot est au pluriel dans le *livre saint.*

et se désagrègent, aux bords de la Chière, où elles se noient et s'éteignent dans l'eau, *in fine Verniacâ.*

De là, les *Vernioli*, d'un côté... les *Visnioli* de l'autre... en deça et au delà des roches oolithiques du *Madiacum*, sous lesquelles elles s'immergent, avec une puissance de 80 m. environ. Voilà comment la géologie, d'une part, comment la linguistique, de l'autre, rendent compte des plus vieilles appellations. Après cela, faites, si cela vous plaît, de la fable, pour trouver une *légion vernacule*, installée, au temps des Romains, entre *Virton* et *Montmédy !*

Le *Verniacum* est indiqué par diverses chartes, dont la corélation ne permet aucun doute sur la localisation du *Verniacensis pagus*.

Ainsi, quand en 634, le duc austrasien *Adalgisiles* lègue, à *Sainte Agathe* de Longuion, la portion que les lois mérovingiennes lui assuraient dans le *Madiacum* et dans le *Calvanciacum fiscum*, il aulmone, en outre, aux *lépreux de Metz*, le quart de sa *villa Fatidiliago*, villa que tout indique avoir été au *torfau* de *Thonne la lon*, et où se retrouvent, encore, les vestiges de la *léproserie de Rochau* et de l'*abbatiola du Fays*. — Ainsi, quand en 914, le comte *Wigeric* de Trèves; héritier des *Bavin* d'Ardenne, des *Boson* de Stenay, leudes de la Cour austrasienne de Metz... en sa qualité d'abbé séculier du couvent de Gorze... donne à cete abbaye, déjà propriétaire du prieuré de Saint Dagobert, à Stenay, son domaine *in Fatidilico villâ*, il a soin de dire que l'*abbatiole du Fays* (des Verneuils) est *in fine verniacâ*. — Ainsi, en 918, quand le comte *Ricuin*, auteur putatif des dynasties de Bar et de Luxembourg, et qui, en dialecte germanique, se nommait *Wigericus*... procédant en qualité d'abbé laïque de *Saint Pierre* de Metz... ajoute à cette donation *Wasnau* et *Montemmedium* (le fisc de Vezins et Montmédy), on aperçoit le germe des prétentions de l'abbaye de *Mouzon* et de ses voués d'*Yvoi*, aux droits des comtes d'Ardenne et de l'Argonne, sur le bassin des *Thonnes* et sur le versant du *Verniacum*.

Ainsi, encore, quand, à la charte de l'an 945, portant rétablissement de l'abbaye de *Sainte Glossinde*... cette veuve du comte

Bobolenus. . l'évêque *Adalberon* de Metz, oncle de *Fréderic I*[er] comte de Bar, complète, en faveur de sa nièce *Himiltrude*, la dotation du couvent des *Saints Innocents* de Metz... on aperçoit pourquoi le *ban de Sainte Glossinde* et portion des Verneuils appartenaient à ces vieux couvents messins, et notamment à celui de *Saint Symphorien*.

Ainsi, encore, quand le pape *Urbain II*, par sa bulle de 1096, confirmait à *Galburge*, abbesse de Sainte Scholastique, moitié de grand Verneuil, *medietatem villæ Vernioli magni*, plus le petit Verneuil en totalité, *et minus Verniolum totum*... domaines que l'abbaye de Juvigny tenait des libéralités de *Béatrix de Bar* et de la comtesse *Mathelde de Toscane*... quand, enfin, par sa bulle de 1183, le pape *Lucius III* confirmait à la collégiale de Longuion, l'abbatiole des Verneuils, *capella de Verneis*. . on comprend l'état variable et fluctuant des domaines de cette époque, et la nécessité où se trouva *Arnoulx III*, comte de Chiny, de le faire cesser, par le rachat, en 1248, des droits, plus ou moins équivoques, des possesseurs indivis du *Verniacensis*. L'histoire des deux Verneuil va mettre en saillie les faits postérieurs à cette époque, où le *Wasaticum* d'une seigneurie variait au vent des occupations.

VERNEUIL (le petit); *Verniolum minus* (1).

(Ch. de 614, 1096, 1183. 1106, 1248, 1264, 1670, 1685).

Sur le ruisseau du *Haut lon*, uni à celui des *prés bossus*, et sur l'ancien diverticule dit le *Raweg*.

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Verniolum*; *Vernuel*; les *Verneux ; petit Virnu ; Verneuil le petit*.

Vernir, enduire de... *de-u-ire-en... ducere colorem inductam*; introduire dans un corps *inert* un *rayon* du prisme divin — *de u-er* tirer du fond de la matière *inerte*, tirer des ténèbres le *rayon violet*. Toutes ces idées se déduisent du radical *resh* en hébreu.

Anciens écarts : le *Mousty-Sainte Magdelaine* — la cense de la *Caution* — la cense de la *Cure* — la *Nauve le Prestre*,

Topographie

Distance du chef-lieu de	canton..........	0 myr.	7 ki.
	arrondissement...	0	7
	département......	9	1

Orientation, par rapport à Montmédy, E. 1/4 N. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer... de 330 à 335 m.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie

1° Etage *liasique;* formation de la troisième époque ontho-logique ; — *calcaires ferrugineux;* traces de minerai de fer, sous le *haut-lon ; marnes supérieures*, dans les *prés bossus*.

2° Etage *jurassique inférieur ;* formation *oolithique*, de la quatrième époque.

Au revers de la *corne* du *Torfau* de *Thonne-la lon* commence une couche de *calcaire ferrugineux*, dont la naissance est tracée par le cours du petit ruisseau découlant du *haut-lon :* ces traces de *minerai natif* sont de couleur *violacée;* la voie du minerai est *vernie* par l'oxide de l'air. Au centre du territoire, et en forme de *cœur*, est le *calcaire sableux du lias*, qui, un peu plus haut, contournant le *bradfort-clay* et l'*oolithe inférieure*, développe ses *cornes*, de *Torfau* à *Couvreux*, et du *Haut-lon* à *Thonnelle*.

C'est la couleur *violette* du calcaire sableux qui caractérise les deux *Vernioli*.

Origines

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions.

Tout indique la haute antiquité *celto-germanique* du village de *Petit Verneuil*. Quatre chartes : 1° la bulle de 1096, par laquelle le pape *Urbain II* confirme à *Galburge*, abbesse de

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 75, 173, 634.

Juvigny, la propriété pleine de cette ancienne villa. . *minus verniolum totum*... et la copropriété, pour moitié, de celle de Grand Verneuil... *medietatem villæ Vernioli magni;* 2° la bulle de 1183, par laquelle le pape *Lucius III* confirme, à la collégiale de *Sainte Agathe* de Longuion, l'autel de l'oratoire primitif du *Verniacum. . capellam de Verneis;* 3° la sentence de 1206, par laquelle l'évêque de Verdun *Albert de Hirgis* et son neveu le *comte Louis IV de Chiny* répriment les extorsions de l'avoué *Henry*, chevalier de la *Ferté*, envers les habitants de *petit Vernuel*, village que ce seigneur avait presque entièrement détruit... *quæ penè erat reducta in nihilum;* 4° la charte de 1263 par laquelle *Arnoux III*, comte de *Loos*, et *Jehanne* sa femme, comtesse de *Chiny*, s'accompagnent avec *Ide*, abbesse de *Juvigny*, pour faire *nueve-villes* aux deux *Verneux*... ces quatre chartes prouvent l'incolation germanique du *Verniolum* dès les temps mérowingiens (V. *suprà*, au mot *Verniacum*, p. 2114).

Erection en commune. Nom du reconstructeur: *Arnoulx III*, comte de *Loos* et *Chiny*, conjointement avec *Ide de Montquintin*, abbesse de Juvigny.

Date de la charte d'affranchissement; 1264 (1).

Population. D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : en 1739, 34 habit.; — d'après le recensement de 1836 : 239 habit. — en 1846, 243 h. — 1856, 217 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1636, avec lacunes; — judiciaires, 1648, *id.*

De l'an 1635, commencement des guerres entre la France et l'Espagne, à 1648, époque de la paix de *Munster*, Petit Verneuil fut déserté par ses habitants : la maison de cure fut détruite en 1637; en 1648, le curé *Pognon* y rentra à la tête de deux ou trois paroissiens : c'était là tout ce qui restait alors de son ancienne population.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 399 h. 77 a. 28 c.

---

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. II, p. 273.

Nombre des maisons : 53.

Jardins et chènevières..............	9 h.	25 a.	14 c.
Prés et pâtures fauchables...........	62	56	90
Terres labourables.................	237	50	24
Bois..........................	78	49	30
(y compris le bois des *Hermites*).			
Landes et friches...................	1	55	10
Superficie non imposable...........	10	40	60

Le territoire se partage en trois sections : 1° A, celle du *pré Bossu*, confinant à celui de *Thonne-la lon*, au nord, et à celui de *Frénois*, ban de Montmédy, à l'ouest; 2° B, celle de *La Naux* et des *bois communaux*, confinant au territoire de *Verneuil le grand*, à l'est et au sud; 3° C, celle du *Centre*, où est assis le village de Petit Verneuil.

Au nord-est de l'église rampe une voie dite de la *grande ruelle;* elle va aboutir au *Haut-terme* de la *Corne de Torfau* de *Thonne-la lon*, et elle est creusée par le ruisseau du *Haut-lon:* tout indique que les habitations primitives, détruites en 1206, étaient placées dans cette petite vallée, au haut de laquelle était, il est vraisemblable, *Fatidilico villa*, *in fine Verniacâ* (Ch. de 634 et 914) (1).

Cours d'eau : le ruisseau du *Haut-lon*, sur un parcours de 2,000 m., et celui des *prés bossus ;* — Usines : un *moulin* à

---

(1) Archives communales : douze vieux registres et un cahier en parchemin contenant, sous la date du 14 juillet 1664, recollation des chartes, par *Jean de Lhostel*, curé doyen et notaire apostolique d'Avioth, en présence de *Jean Henry*, procureur du roi à Montmédy — 1713 à 1738 ; procès avec le seigneur, pour la reconstruction du moulin banal et relativement aux corvées — 1722, 16 octobre; établissement du quart de réserve, sur le plan de 1670, par *Gabriel Jeannot*, gruyer des quatre prévostés — 1739, 5 mars; division des 150 arpents de bois communaux — 1754, 22 mai; 1755, 30 mai; reconnaissance de la lisière du bois des *Hermites*, de 6 à 7 arpents, par *Deliars*, m[e] part[er] — 1752; délimitation d'avec *Thonne la lon* — 1775 ; délimitation d'avec *Thonne la lon* et *Avioth*.

eau, autrefois sur le territoire de *grand Verneuil*, sur le ruisseau des *fossés*, sous le chemin de *Frénois*.

Revenu net imposable : 7,230 fr.

Biens communaux. Bois, 75 h. 34 a., aux cantons dits le *Poteau* et la *Naux*; — prés et pâtures, terrains vains et vagues : droit d'affouage à *Merlanvaux*.

Valeur approximative des terrains communaux : 100,615 fr. 50 centimes.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.*, 8 fr. 50 ; — *Prés*, 42 fr.; — *Bois*, 15 fr. ; — *Jardins et chèn.*, 45 fr.; — *Friches*, 0,50 c. A *Grand Verneuil* toutes les côtes sont plus élevées. A *Ecouviers* les basses sont : *terres lab.*, 12 fr.; — *prés*, 50 fr.; — *bois*, 14 fr.; — *jard. et chèn.*, 48 fr.; — *frich.*, 0, 60 c.

Le froment du territoire de Petit Verneuil est d'une qualité supérieure — ce finage produit toute espèce de grains.

Professions habituelles : cultivateurs et manœuvres.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. P^re^ *Lambinet ;* — an 13, J. *Hatoy ;* — 1809, J. B. *Grangé ;* — 1816. J. J^h^ *Lefebvre ;* — 1819, J. *Jacques ;* — 1824, J. P^re^ *Lambinet ;* — 1835, J. F. *Thevenin ;* — 1852 à 1863, Pierre *de Mouzon*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves ;* — archidiaconné de *Sainte Agathe de Longuion* (1) ; — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure primitive des anciens *Vernioli ;* — annexes anciennes : le *Mousty* et la *Naüve*, ou *Nouve ;* — abbaye suzeraine : celle de *Juvigny*, pour moitié ; — celle, ou prieuré, de l'abbatiole du *Fays* d'Escowyrs ; — hermitage de *Notre Dame* de la

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Avioth*, page 74). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *Avioth*, page 74).

Naüve, ou *Nawe;* — oratoire primitif : le *Mousty* de *Sainte Marie Magdelaine;* — église matriculaire : celle de *Saint Martin* des Verneuils; *capella de Verneis;* — chapelles; celles de *Saint Raimond* et de la *Nauve* (Ch. de 1183)... elles sont ruinées.

Nom des patrons : *saint Martin*; *saint Roch; saint Donat, sainte Scholastique ; sainte Marie-Magdelaine.*

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église... réparée en 1778, sur un devis de 5,760# (1).

Noms des anciens curés; antérieurement à l'ordre actuel : Clergé.

De 1635 à 1670, Jacq. *Pognon* (2); — 1704, *Morant;* — 1716, H. *Pierrot* jusqu'en 1760; — 1748, J. B. *Pierrot,*

---

(1) La *cure de petit Verneuil* était excellente ; indépendamment du 1/3 dans les grosses et menues dixmes, le curé avait le 1/3 de celle des bestes... *pourcillons, veez, poulettes* &. La dixme des *novales* était franche et exclusivement dévolue à la cure. La *cense de la cure* et celle du *Mousty* étaient quittes de tout prélèvement. — Les amendes appartenaient pour 1/2 au pasteur. — Le *douaire de la cure* comprenait : les *champs des fossés* de l'ancienne *villa,* avec les prés en dessous... la pièce d'*on Nawq le prestre,* en chemin d'*Awioth*... deux jours à *Haraumont*... la *fourrière*... le champ de l'*Aulnois* avec le *Rassez* et les *aulnées*... le *Rendetz*... les quatre jours devant *Bongnéez*... toute la *Schente*... les *pourpris* et *achetz* de la maison de cure. En 1613, on y ajouta un terrain, pour la fourniture du pain et du vin de l'autel.

En 1645, le bois de la *Naux* fut cédé au curé, pour le rétablissement de sa maison de cure détruite lors du siège de Montmédy, en 1637.

(2) On lit au registre paroissial, sous la date de 1657 : « le jour de » *saint Barnabé,* Montmédy a été assiégé... et, le 6 août, a été rendu » aux Français ; et à l'entrée de M. le général de *Laferté,* M. *Jacques* » *Pognon,* curé de Petit Verneuil, fut choisi par lui, pour dire la messe » du *Te Deum,* qui fut servie au saint Autel par plusieurs religieux de » l'armée, fort honorablement, et de là ménez au quartier de la Cour, » où il fut traité par les mestres de camps, plusieurs journées, avec » grand honneur et considération. »

Plus bas on lit : le 20 février 1660, la paix fut criée, entre les deux couronnes.

vicaire, ensuite curé en 1760; — 1785, J P. *Lhommel*, ensuite N. *Meurice;* — 1787, J. J. *Journaux.*

Sous l'ordre actuel : MM................ *De France.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des *comtes de Chiny;* sous-vouerie de *Laferté* et de *Montquintin;* — patronage; à la collation de l'abbesse de *Juvigny;* — dixmage; au profit de la même pour les 2/3 et du curé pour le surplus; — entretien du chœur et des bâtiments; à la charge de l'abbaye pour le tout.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves;* — royaume d'*Austrasie;* — empire *Germanique;* — ancien *pagus* de l'*Arlunensis;* sous *pagus du Verniacensis;* — comté de *Chiny*, sous la suzeraineté du Barrois; - haute justice des *comtes de Chiny*, transmise aux rois de France; — arrière-fief, purement foncier, aliéné par le domaine royal de France, en 1713, pour la moitié des comtes de Chiny — le fief de la *Naux.*

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Laferté*, ensuite de *Beaumont*, ensuite de *Montmédy.*

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et pour les liquides, *Montmédy;* — pour les bois et les terres, *idem.*

Indication de l'étalon local : l'arpent ou *bonnier*, de 80 per., — la perche de 20 pieds.

Nota. A Verneuil le grand, la perche n'avait que 19 pieds 6 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny-Luxembourg;* — assises des hommes de fief de la châtellenie de *Montmédy;* — Cour supérieure de

Luxembourg; — ancien bailliage de *Montmédy;* — ancienne prévôté de *id.* (1); — ancienne justice seigneuriale : celle du *roi de France,* aux droits des comtes de *Chiny.* M. de *Behaigne* fut un des derniers titulaires de cette juridiction; — Justice foncière : le maire, son lieutenant, trois eschevins, un greffier et un doyen... leur compétence, quand aux amendes, ne pouvait excéder 3# 15 sols.

Anniversaire des comtes de Chiny, le jour de saint Etienne; il se célébrait pour le Roi, dans les derniers temps.

Au *moyen âge,* c'est-à-dire du XIe au XIIIe siècle (1096 à 1260), l'*abbaye de Juvigny* était *tréfoncière* de tout le ban de *Petit Verneuil.* Alors son suzerain était le comte de Bar, aux droits des anciens *princes d'Ardenne,* fils de *Rainier,* auteur commun des *dynasties luxembourgeoise* et *barrisienne.* Ordre féodal.

Son avoué était le châtelain *de Laferté,* en participation avec celui de *Montquintin.* L'abbesse *Judith* y avait établi, d'abord, un *mousty* de quelques nones, vouées à la pénitence de *sainte Marie Magdelaine,* sous la direction d'*Adam de Menthon-Dampicourt,* chanoine-trésorier de la collégiale de ce nom, à Verdun (V. *Louppi,* p. 1150). Elle y avait obtenu l'érection d'une église curiale, sous le vocable de *Saint Martin* de *Tours.* Autour de ce domaine s'étendaient les dotations des couvents messins... de *Sainte Glossinde...* de *Saint Symphorien...* et les terres des *voués* d'*Harnoncourt, d'Escouviers,* et des occupateurs des bans de *Luce,* de *Sompthonne,* et de *Vieux Virton.*

Au milieu du XIIIe siècle, l'abbesse de Juvigny, *Ide,* ou *Hadwide, de Montquintin,* pour réprimer l'avidité des laïques, dût s'entendre avec le comte *Arnoux III de Loos et Chiny,* qui, après avoir construit la *forteresse de Montmédy* et l'*église d'Avioth,* avait, successivement, acquis les droits des voués et

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Avioth,* p. 77).

supprimé leurs voueries. De là la charte d'*accompagnement* de 1260.

Le *droit de justice*, haut, moyen et bas, fut mis en commun, moitié par moitié, entre l'abbesse et le comte. Il en fut de même des droits honorifiques et utiles de la seigneurie, autres que ceux de *chevauchées*. L'abbesse conserva celui de *patronage* de l'église et de *nomination* à la cure, plus les deux tiers des grosses et menues dixmes; l'autre tiers, qui revenait au comte, fut abandonné au curé du lieu.

Ce droit se percevait à la *onzième gerbe*. Ajoutez-y : celui de terrage ou gerbage, sur tout le ban.. celui de bourgeoisie, consistant en deux sols parisis et deux poules vives et en plumes. La perception de 8 deniers, pour les prés, le four, le moulin, . les droits de mouture et de cuite de pâtes, au 24e... restèrent aux deux seigneurs, moitié par moitié.

La cure fut dotée d'un *douaire*, exempt de tous droits.

L'abbaye constitua un canton de terre, pour garantie de ses obligations d'entretenir le *mousty* et l'*église*, tant pour les grosses que pour les petites œuvres, et de pourvoir à la desserte du culte, ornements, vases sacrés, linge, pain et vin d'autel, etc., etc. Ce canton prit le nom de *cense de la Caution;* il était sur le ban de *Grand Verneuil.*

L'abbaye retint, en outre, un *préciput* de terrage sur la portion afférente au comte — ce droit consistait en un septier, de quatre quartels, sur chaque muid de froment, ou d'orge, ou d'avoine.

Cet état de choses durait encore, lors de la conquête de Louis XIV : alors le domaine du roi de France succéda au domaine comtal de *Chiny-Luxembourg,* et tous les droits terriens furent aliénés, en 1713, au profit d'un sieur *Philippe Louis de Zasse,* dit de *Grand-Maison,* dont les descendants en étaient encore propriétaires au moment de la Révolution. Le moulin avait été aliéné au sieur *Marthe,* trésorier du roi à Montmédy, avec charge d'une rente annuelle au profit du sieur de *Vospersnove,* seigneur de Velosnes et Bazeilles. — Le four entier était à l'abbaye; il avoisinait l'église. Le couvent, par acte du

3 août 1686, avait racheté aux seigneurs de *Thonne-la lon*, qui alors étaient *Simon d'Herbemont*, chevalier, seigneur de *Charmois* et de *Viller devant Orval*, et *Reyne de Lafontayne*, sa femme, les droits particuliers que leurs ancêtres avaient eu sur les terrages de *Petit Verneuil*. La maison de *Suisse-Montquintin* avait encore quelques droits de seigneurie sur portions de l'ancien ban. Enfin l'abbaye d'*Orval* possédait à *Petit Verneuil* une *cense* : elle se composait de massuages, jardins, chènevières, 75 arpents de terre et 16 fauchées de prés; elle était placée, dans les novales, à la section de la *Naux*. Au fond de cette nauve, entre les bois dits des *Hermites*, était une petite chapelle consacrée à *Notre Dame* et que desservaient des frères, dont les derniers ont été : en 1746, *Jean Gillet* dit frère *Chrisostôme* avec frère *Josaphat* ; — 1758, *Georges Gillet* avec *Jean Marc* dit *Chrisostôme*; — 1768, N. *Guillaume* avec frère *Josaphat*, jusqu'en 1789.

Les derniers seigneurs fonciers de Petit Verneuil.

Pour les origines d'une ancienne famille prévotale, dont la descendance est encore à *Thonne les prés*, constatons... ce que, sans doute, elle ignore... que c'est à *Petit Verneuil* que se trouve son berceau, du côté des *Pithon*. **Familles prévotales.**

A l'art. *Juvigny*, p. 1002, on a vu que la France, honorant la valeur des défenseurs austro-espagnols de la place de Montmédy, attacha à son service la plupart des officiers du brave gouverneur d'*Allamont*.

Le capitaine *Phiton* fut du nombre. Noble, très-probablement de naissance (V. ses armoiries, p. 1003), on le trouve établi au *manoir de Petit Verneuil*, dès l'année 1669. Il y eut un fils et deux filles... *Pierre* — *Claire Elisabeth* — *Anne Françoise*. — Le fils mourut jeune — la fille aînée fut épousée, à *Petit Verneuil*, le 28 février 1669, par *Joachim Jeanot* de Brieules, prévôt de l'abbaye de Juvigny — la plus jeune fut unie à *Mathieu Joseph Jacquet*, *honorable gentil-homme* de **Famille Pithon.**

Dampicourt, dit un acte de baptême de la famille de *Zasse*, du 7 mai 1707.

A partir de là, les *Jeanot* passent de Juvigny à Montmédy, et, s'alliant aux *Brioleux*, ils s'éteignent chez les *Crochart* de Thonne les prés.

Famille de Zasse.

Le domaine royal de France, au commencement du XVIII[e] siècle, ayant aliéné sa portion dans la seigneurie foncière de petit Verneuil, ce fut la famille de *Zasse* qui s'en rendit acquéreur, en la personne de *Philippe Louis de Z.*, dit de *Grandmaison*, gruyer et haut forestier du comté de *Chiny*, dont on trouve la parenté à Stenay et sur la Semois.

Cet inféodataire avait épousé *Marie Madelaine Jacquot*, ou *Jacquet, de Montplainchamps*, maison descendante, par alliance, des *Tassigny-la Crouée-Mentheville-Orsainfaing-Aigremont-Mathon-Vance-Chantemelle-le Ménil-Dampicourt* (1).

---

(1) On a fait à l'auteur du *Manuel* quelques observations critiques, auxquelles il tient à répondre, pour l'acquit de son impartialité, avant de clore les listes de sa longue révision. On a d'abord censuré, très-*expertement*, son mode de désignation des *familles*, par *accolement des noms d'alliance*, en faisant remarquer que le *nom d'alliance* ne se porte que lorsqu'il y a eu *extinction de la famille*, dont on *relève les armes ou le nom*. Cette observation est exacte: l'auteur eut désiré pouvoir se conformer à cette règle; mais elle eut exigé des développements qu'il lui était impossible de donner à son œuvre, et des connaissances d'*onomastique nobiliaire*, qu'il est loin de posséder. En second lieu, quelques personnes se sont plaintes de l'omission de la *particule* devant les noms de famille. Sous ce rapport, la critique bien que fondée, a été trop rigoureuse. La *particule* est une petite prétentieuse, qui gâte, bien souvent, plus de noms qu'elle n'en décore. Aussi la règle générale est-elle de s'en abstenir, ou de ne la placer que dans des cas très-restreints, dont l'euphonisme ou la possession des *anciens fiefs* ont réglé l'application. Ce ne sont pas les *Aspremont*, les *Briey*, les *Failly*, les *Pouilly*, les *Vasignac*, les *Watrons*, les *Routons*, et un millier d'autres qui réclament une apostrophe, ou une particule, qui ne sont devenues nécessaires qu'à l'extinction de la *haute féodalité*. Quant

Tous leurs enfants naquirent à *Petit Verneuil*, savoir : 1707, 7 mai ; *Mathieu Joseph* — 1709, 7 mai ; *Thérèse* — 1710, 4 novembre ; *Philippe Louis* — 1711, 5 novembre ; *Gilles François* — 1713, 12 juin ; *Jean Jacques ;* — 1716, 2 juillet ; *Paul Joseph* — 1718, 4 mars ; *Mathieu François* — 1719, 18 juin ; *Madelaine Véronique* — 1722, 11 janvier ; *Louis Charles* — 1726, 17 février ; *Charlemagne* — 1727, 31 juillet ; *Pierre Ignace ;* — leurs parrains et marraines sont, notamment, des *du Chesne* et des *du Marteau*.

Philippe Louis de Zasse décéda le 5 janvier 1748, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Petit Verneuil. Sa femme le suivit au tombeau, le 21 mars 1756 ; elle fut sépulturée dans la nef.

En 1762, le 26 décembre, *Mathieu Joseph de Zasse de Grandmaison* épousa *Anne Marie Gillardin*, fille d'un laboureur du lieu ; il reconnut *Jean Baptiste*, né le 19 septembre 1748. — Il en eut, en outre, le 27 décembre, même année, une fille prénommée *Marie Thérèse*, dont le comte *François Joseph de Suisse*, seigneur de *Montquintin*, fut parrain, avec *Thérèse de Zasse*, tante de l'enfant.

J. B. de Zasse, l'aîné de cette union, décéda le 12 mars 1771 ; il est enterré dans la nef ; son père ne lui survécut que jusqu'au 7 avril suivant et reçut sa sépulture dans le chœur. Madame de *Grand-maison*, née *Gillardin*, mourut le 30 novembre 1763 ; elle fut inhumée à côté de la chapelle de la Vierge.

Que sont devenus les autres de *Zasse ?* Ce nom a disparu du pays. Les *Lacour* de Thonne la lon, alliés aux *Adam-de Menthon-Dampicourt*, et les *Rossignon* figurent aussi dans les registres paroissiaux.

---

aux autres... loin de la pensée de l'auteur toute intention de distinction offensante entre telle et telle famille, que les registres paroissiaux ont bien souvent placée sous sa plume, sans la moindre *particularisation*. Les familles de *haute race* savent, parfaitement, qu'elles n'en ont pas besoin.

Canton de Montmédy.

VERNEUIL le grand; *Verniolum majus* (1).

(Ch. de 634; 1096; 1183; 1264; 1420; 1453; 1572; 1682).

Sur le ruisseau du *Haut-lon,* augmenté des sources du versant, et sur l'ancien chemin du *Raweg.*

Anciens écarts : la cense de la *Caution* — celle du *Roi* — la petite cense de *Montplainchamps* — les deux *Villers* — la chapelle *Sainte Magdelaine* — la *Nau-Wé* de *Nauque-Avioth.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	6 kil.
	arrondissement.....	0	6
	département.......	9	0

Orientation, par rapport à Montmédy, E. 1/4 N. E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 200 à 310 mètres.

Etages, groupes et sous-groupes (2).

Géologie.

1° Etage *liasique;* formation de la troisième époque ontholo-giqque — *calcaire ferrugineux* — marnes *supérieures.*

2° Etage *jurassique inférieur;* formation *oolithique* de la quatrième époque.

3° *Alluvions* et graviers de la Chière.

Cette composition est à peu près la même que celle du territoire de petit Verneuil : cependant ce sont les *marnes supérieures* qui prédominent à la superficie; leur couleur s'est renforcée du violet au bleu; et, dans le bas, elles sont recouvertes par une bande alluvionnale de même essence que la couche liasique d'*Avioth;* cette bande est recouverte de graviers, circons-

(1) Etymologie et appellations successives : (V. *suprà,* p. 2118).

(2) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier,* p. 75, 634.

tance qui a fait donner à cette languette le nom de *lang-Avioth*.

Ce terrain étant très-perméable, les sources y œilletonnent de toutes parts.

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions (V. *suprà* l'art. de *Verneuil le petit*, p. 2119). Origines très-probables.

Au temps des *Merowingiens* d'Austrasie, d'après la charte du duc *Adalgisiles* (634), tout le *Madiacum... terra madens ex aquâ...* entre le *Verniacum* des Germains de la *Tonne* et les *Wélauni* gothiques de l'*Othain...* était un alluvion sur les deux rives de la Chière : cet alluvion, au temps des empereurs Othoniens (Ch. de 914), se nommait *Wasnau*. Ce mot semble indiquer que de *Nauq-avioth* au *culum de la fin* de Velosnes, on ne pouvait alors le traverser qu'en barque, à moins de descendre, beaucoup plus bas, pour prendre, sous *Montquintin*, la chaussée (*dam*) du *pi* (de Sompthonne), à *Icourt*, dans le bassin de la *Wyre*, et de passer le *Ton* à *Dampicourt*. Alors un mauvais chemin dit le *Raweg* emprunta l'ancien diverticule des *Castra stativa* du *Gironsart*, par *Breux* et *Avioth*, traversa la Chière, par un pont, à l'îlot du *moulinet* de *Grand Verneuil*, et, par *Velosnes*, remontant au *Castellum des La Vaulx*, amena l'étranger dans les *marches des terres communes*, c'est-à-dire à *Marville* et à *Arrancy*.

Plus tard les alluvions se desséchèrent; la bande de *marnes bleues supérieures*, dite *Nauqu'Auioth* (1) et les prés bossus se renflèrent... c'est alors que les deux *Villers* des *Vernioli* purent être établis.

Noms des érecteurs : *Arnoulx III*, comte de *Los*, et *Jehanne de Chiny* sa femme, en accompagnement avec *Ide de Montquintin*, abbesse de *Juvigny*. Erection en commune

Date de la charte d'affranchissement : 1264 (2).

---

(1) Les matrices et plans cadastraux de la commune écrivent le nom de cette section *Langue-Avioth;* c'est une erreur démentie par les dénombrements successifs de l'abbaye de Juvigny.

(2) V. le texte dans les *Chron.*, de M. Jeantin, t. II, p. 273.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1733, 70 habitants ; — d'après le recensement de 1836, 392 hab. — en 1846, 408 h. — en 1856, 433 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales ; à partir de 1672, avec lacunes ; — judiciaires... 1736, série complète.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 621 h. 12 a. 26 c.

Nombre de maisons : 111.

Jardins et chènevières..............	11 h.	55 a.	79 c.
Prés et pâtures fauchables..........	101	09	11
Terres labourables.................	377	78	77
Clairs chênes......................		24	10
Bois...............................	111	60	00
Landes et friches..................	2	84	70
Etangs, noues et routoirs..........		30	65
Superficie non imposable...........	15	69	14

Le territoire de *Grand Verneuil* se divise en quatre sections : A, section *des fossés* des deux *Villers*, aboutissant, au nord, à celui de Verneuil le petit, et à celui de Frénois-Montmédy, à l'ouest ; — B, section de la *Gaillette* et du *Muret*, sous les bois de *Ramauchamps*, aboutissant au territoire de Petit Verneuil, au nord-ouest, par le bois communal, et à ceux de Couvreux et d'Escouviers, à l'est ; – C, section de *Nauq-Avioth*, longeant, au sud, les territoires de Velosnes et de Ville-ez-cloye, dont il est séparé par la rivière de Chière ; — D, section dite du *Moulin* et du *Centre*, où est assis le village.

Cours d'eau : le ruisseau du *Haut-lon ;* — la fontaine *Bénite* — celle des *Bons malades* — celle de la *Pichelotte* — la fontaine *Jean d'Aurelle ;* — Usines : un moulin à eau, sur l'îlot de la *Chière* dit le *Moulinet*.

Revenu net imposable : 15,504 fr.

Biens communaux. Bois : 111 h 41 a. au canton dit *les fossés des deux Villers*. Droits d'usage aux bois de *Merlanvaux*. — Prés et pâtures, terrains vains et vagues. V. *suprà*.

Valeur approximative des terrains commun. : 173,600 fr.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, sur un revenu net, moyen, pré-

sumé, par hect. de : *terres lab.*, 10 fr. 80 — *prés*, 65 fr. — *bois*, 16 fr. —*jard. et chèn.*, 66 fr. — *friches*, 50 c.; — *clairs chênes*, 9 fr.

(V. le rapport avec les communes voisines, p. 617 et 2013).

Comme à *Escouviers*, comme à *Petit Verneuil*, le territoire de *Grand Verneuil* produit des céréales de toute nature et la qualité du froment y est supérieure, notamment quant au poids.

Il en est de même partout où le *minerai de fer liasique* est à la *base de l'humus*. L'arbre *mâle* du chêne enfonce profondément ses racines puissantes dans cette couche, tandis que l'arbre, qu'on pourrait dire *femelle*, du *fau* (*fagus*), les étend, superficièrement, sur l'oolithe qu'elles ne peuvent percer. Aussi, voici déjà quelques *clairs-chênes* à Grand Verneuil, tandis que le hêtre domine dans toutes les forêts du *lon* (1).

Noms des maires : en l'an 8, J. *Guillaume*; — an 11, Pre *Blom*; — an 14, J. *Berton*; — 1810, N. *Hiblot*; — 1816, J. *Perinet*; — 1822, J. *Gilles*; — 1843, Ph *Raulin*; — 1846, J. N. *Falala*; — 1849, J. J. *Berjollet*; — 1853, J. N. *Falala*; — 1858 à 1863, J. B. *Raulin* (2). Administration.

---

(1) La forme du gland et celle de la faine (*glans-fagina*) justifie cette distinction, qui a servi de base à l'attribution de ces arbres, en mythologie.

(2) *Archives communales :* 1420, 20 juillet; règlement du droit du curé, pour le mode de délivrance de la *charretée de foin* à lui due dans le pré du *Berlu*, ou *Breuil*, des dames de Juvigny. La sentence est rendue par *Joseph Josias*, doyen d'Avioth, entre messire *Henry Jehan*, prêtre curé de Juvigny, procureur de l'abbaye, et messire *Jehan le Charpentier*, curé de *Grand Verneuil*, qui avait enlevé sa portion avec un chariot, attelé de cinq chevaux, au lieu de quatre; — 1453, 31 décembre; confirmation par *Evrard de Rodenmackre de Cronemberg*, seigneur de *Neuf-Chastel* en Ardenne et de *Montmédy*, des lettres de vendage, à l'*abbaye de Juvigny*, du quart d'un gagnage à *Grand Verneuil*, provenant des héritiers de demoiselle *Erembourg de Clémancy* : ces lettres sont collationnées par *Garlache* et *Varin*, notaires à Montmédy et Juvigny, le 3 juin 1643, et par le prévôt *Gadrement*, le 1er juin 1657;

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (1); — doyennés de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2) et de *Notre Dame d'Avioth;* — cure de *Saint Médard* de Montquintin, dans le principe; — abbaye suzeraine de *Juvigny*, pour moitié; — hermitage de *Saint Brice*, sur le territoire de *Thonne-la lon;* — oratoire primitif : celui de *Saint Martin... capella de Verneis;* — église matriculaire de *Petit Verneuil;* — anciennes chapelles : celle de *Sainte Magdelaine* — celle du Poirier *Saint Jacques* — celle de la *Naux le prestre,* à la *Fontaine bénite* — celle des *Bons Malades.*

Noms des patrons : *saint Médard; sainte Magdelaine; sainte Scholastique.*

— 1572, 15 janvier; sentence des *prévôt* et *hommes de fiefs* de la prévosté de *Montmédy*, qui condamne les *mayeur, justice* et *communauté de Grand Verneuil* à payer, chacun an, les *poullcs de bourgeoisie* dues à l'*abbaye de Juvigny* : cette sentence est signée par *Jean de Thonelle,* clerc-juré.

Voici la formule de cette époque : « *vues les demande, réponse, ré-* » *plique, requestes, des parties, titres, reproches et salvations respec-* » *tives, conclusions en cause, etc... le nom de Dieu invoqué, et d'après* » *l'advis et conseils de gens sçavants en droit, Messieurs ont condamné* » *et condamnons....* etc. »

1682. Charte relative aux droits de pâturage concédés, dans les *bois d'Ardenne* et *en Heis*, aux *deux Verneuil,* par les *comtes de Chiny*; — 1694, 26 octobre; aménagement des 250 arpents de bois communaux, entre ceux d'*Escouviers,* ceux du seigneur d'*Escouviers;* et ceux des communes de *Couvreux,* de *Thonne la lon,* et de *Petit Verneuil,* par *Lambin,* gruyer des quatre prévostés; Jean *Didier* étant maire; — 1727, plan des bois; — 1733, 15 janvier; autre reconnaissance de 201 arpents, par le gruyer *Jacq. Maillefert;* Antoine *Gillardin* étant maire.

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Avioth,* p. 74). — (3) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem,* p. 74).

Epoque d'érection ; très-ancienne, sous l'apostolat régionnaire de *Saint Quentin*, très-probablement.

Le *Christ* au-dessus du maître-autel vient de Bar le duc; c'est une œuvre de sculpture remarquable.

Noms de quelques anciens curés : en 1420, Jehan le *Carpentier*... — 1736, Jean *Harel;* — 1754, Philp. *Cajot*, vicaire ; — 1760, J. F. *Lhommel;* — 1791, P^re^ *Adnet*. Clergé.

Sous l'ordre actuel : MM.............. *Cunch*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des *comtes de Chiny* ; sous-vouerie des sires de *Montquintin* et d'*Etale* ; — patronage ; à la collation de l'*abbesse de Juvigny ;* — dixmage ; au profit de la même, pour les 2/3 ; le surplus au curé ; — entretien du chœur et des bâtiments ; à la charge de la même ; les habitants étant soumis à la *force des œuvres* et du transport des matériaux. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves;* — royaume d'*Austrasie ;* — empire *Germanique ;* — anciens *sous-pagi* du *Verniacensis* et du *Madiensis ;* — comté de *Chiny*, sous la suprématie du *Barrois;* — duché de *Bar ;* ensuite de *Luxembourg*, par réunion du comté de Chiny ; — haute justice des comtes de *Bar*, puis de *Luxembourg ;* transmise au roi de France par la conquête ; — fiefs et arrières-fiefs : le pré fief de l'*islot du Moulinet* — celui du *petit moulin* sur le ruisseau de *Petit Verneuil*. Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Laferté* et de *Saint Mard ;* ensuite de *Beaumont* ; ensuite de *Montmédy*. Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides... *Montmédy* — pour les bois et pour les terres... *idem*.

Indication de l'étalon local : l'arpent, ou *bonnier*, de 80 perches ; la perche de 19 p. 60. — A *Petit Verneuil* la perche était de 20 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny-Luxembourg ;* — assises des *hommes de fief* de la châtellenie de *Montmédy ;* — Cour supérieure de *Luxembourg*, avant la conquête ; — ancien bailliage de *Montmédy ;* — ancienne prévôté de ; *idem* (1) : en 1248, c'était celle de *Juvigny* pour les bas et moyen degrés ; — ancienne justice seigneuriale du *roi de France*, à partir de la *paix des Pyrénées ;* — Justice foncière des prévosts de *Montmédy*. — Actions de police et de justice municipale attribuées au mayeur, son lieutenant, trois eschevins, assistés d'un greffier et d'un doyen.

Ordre féodal. Avant la réunion de la prévosté de Montmédy à la France, les *dames de Juvigny* étaient hautes, moyennes et basses justicières de *Grand Verneuil*, pour moitié, avec l'Espagne, aux droits des *comtes de Chiny*, droits passés aux souverains du *Luxembourg* : elles étaient seules patronesses de l'église, et seules collatrices de la cure ; elles avaient les 2/3 de la *grosse dixme*, se percevant à la 11e gerbe, l'autre tiers appartenant au curé. Les *menues dixmes* se répartissaient, entre les mêmes, et dans la même proportion ; elles avaient la moitié du *terrage*, ou gerbage, contrepartant avec le suzerain. Toutes leurs terres et héritages, ceux notamment de la *cense* dite la *Caution*, étaient francs ; il en était de même de ceux du canton qui prit le nom de *cense du Roi*. Ce droit se percevait, à la 12e gerbe, sur les terrains des bourgeois.

Le moulin, sur la rivière de Chière, leur était banal, à l'en-

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Avioth*, p. 74)

contre des habitants des *deux Verneuil*, qui payaient la vingtième partie des grains soumis à la mouture. La totalité du *grand four*, au milieu du village, était à l'abbaye, qui percevait la vingt-quatrième partie des pâtes. Le *droit de bourgeoisie*, consistant en 2 sols parisis plus 2 poules vives et en plumes, par ménage, se divisait par moitié entre l'abbaye et le souverain — les *forains* devaient le même droit, moins les poules; — les *prés* étaient soumis à un *cens* de 8 deniers, par fauchée. Les amendes inférieures à 3# 15 sols se divisaient par tiers, dont un aux gens de la justice chargés de la perception de tous les droits.

Au haut du village était la *maison forte* dite de la *Caution*, avec d'amples dépendances. La *cense de la caution* comprenait 128 jours de terre et 18 fauchées de pré; la petite cense consistait en une *maison*, au-dessus de la fontaine de *la Pichelotte*, avec 36 jours de terre et 5 fauchées de prés.

Au nombre des propriétés du couvent était un pré de six fauchées, lieu dit au *Breuil* ou *Berlu*, royé les *aisances* de la communauté. Ce pré, par charte du 20 juillet 1420, était frappé, au profit du curé, d'un prélèvement d'une *charretée de foin* duement fanné, d'une *mesure raisonnable*, telle qu'elle put être enlevée par un attelage de quatre chevaux. Mais, voyez la précaution des gens d'église! admirez la ruse du sexe féminin, notamment! Il fallait que le chariot sortît de la prairie, sans *ahotement* trois fois répété. Au troisième arrêt, indiquant que la charge était trop lourde, le cheval de limon, le char, la charrée, étaient saisis et confisqués, au profit des vénérables nonains (V. l'acte d'aveux et dénombrement du 24 août 1781).

Ainsi Juvigny possédait, exclusivement, plus des 2/6 du territoire; le domaine du suzerain dépassait le 1/6, et l'autre moitié était frappée par tous les droits ruineux de l'époque... ces droits, qui anéantissaient toute liberté personnelle, refoulaient tous progrès de la culture. Comment l'industrie des campagnes pouvait-elle naître et se développer dans de telles conditions?

Familles notables.

Les plus forts propriétaires, à Grand Verneuil, aux approches de la Révolution, étaient les familles *Jacquet de Montplainchamps* — de *La haye* — de la *Pierre* — *Henriquet* — *Tille-*



man de Viller la loue — *François de Viller la montagne* — *Marthe de Montmédy*... leurs domaines privés étaient nés de la position même du village. Car, après la réunion à la France, Grand Verneuil était redevenu ce qu'il avait été d'antiquité. C'était un *lieu de passage* de la *marche*, passage dont l'importance était grande, en raison des minières si riches de la *Wyre* et du *Dorlon*. Le bureau de la marque des fers et la régie des fermes domaniales y furent donc établis. De là la position des : la *Haye* de Signy... du *Chêne* de Rouvrois... du *Marteau*, et autres... dont les derniers registres paroissiaux font mention (1).

---

(1) On y trouve, notamment, les actes qui suivent : 1737, 20 janvier; mariage de *Félix de Gatineau*, seigneur de *Lucemont*, lieutenant pour le roi au gouvernement de Montmédy, avec *Marie Françoise de Chamissot* : le marié est fils de *François de G.*, escuyer, seigneur de *Sainte Catherine*, et de *Suzanne d'Orival* : l'épouse est fille de feu *J. N. de Chamissot*, seigneur de *Bronelle*, et de dame *Elisabeth Legros*. — Témoins : *Jacq. Jos. Béraud de Bonlieu*, chanoine de Carignan ; *Gilles Jos. des Saulx*, chevalier, seigneur de *Thonne le thil ; Henry de Reumont*, baron du Saint Empire, seigneur de *Blagny* et de *Frénois*. — 1741, 28 février; naissance d'un enfant attribué à *Claude d'Yvory de la Merteau*, escuyer, seigneur de *Chalandry, Eclaire*, les *grandes et petites Ayvelles*, et *Bâlay* en partie ; — 1747, 13 août; parainage de *Louis François de la Mock*, escuyer, seigneur en partie de *la Ferté*, avec *Catherine de Bize*, dame douairière de *Neuf-manil ;* — 1749, 20 juillet; mariage du chevalier *Pierre Ignace de Zasse*, de Petit Verneuil, avec *Marguerite Collin* ; — 1750, 13 décembre ; 1755, 8 décembre ; 1765, 1er janvier ; décès des dames *Marie Thérèse Ferdinande* de la Haye *; Marie Philberte* de la Haye, épouse de *Thiéry Pierre; Marie Victoire* de la Haye... toutes trois sont inhumées dans l'église ; — 1770, 23 janvier; mariage d'*Antoine Henry*, avocat au parlement, veuf de *Jeanne Catherine Salomon*, avec demoiselle *Béatrix Henriette Pierre*, fille du sieur *Pierre*, receveur de la marque du fer, et de *Marie Philiberte de la Haye*... témoins : *J. François Masson*, seigneur de *Delut* et d'*Andevanne*, prévôt de Marville, et demoiselle *Jeanne Thérèse de la Mock*, cousine du côté paternel de l'épouse.

VÉRU (la cense du). Canton de Montmédy.

Le ruisseau du *Véru* prend sa source à la cote 350, au revers occidental d'un petit col, qui sépare le versant d'*Harauchamp* sur *Thonnelle* du versant sur *Chauvancy Saint Hubert*, par le flux du *Bouillon* (V. p. 200, 354). Son cours sépare le bois de *Gérauvaux*, ban de *Thonnes les prés*, du bois dit le *Bellois*, au territoire des moines dont *Chauvancy les forges* a emprunté le nom. Commune de Chauvancy le château.

U-er-u — là est l'élément du fer... entre son *union* initiale, sur la couche des *marnes moyennes* du lias, et sa *réunion* aux *marnes supérieures* du même étage, sous la couche inférieure de l'*oolithe,* dont le principe est dans le *bradford-clay*. C'est là le sens géologique du mot *Véru.* Vous n'y trouverez donc pas le *minerai de fer,* à la surface, comme à *Thonne le thil* ou dans la vallée de la Thonne (cotes de 277 à 300^{m}), où sa puissance est de 60 m... mais, dégagez-le des *marnes bleues*, et vous le trouverez au *medium*. C'est le *trait d'union* de la nature *inerte* aux *oon,* œuvre de l'*ineration* du *feu* et de l'*air*, dans les *minéraux* (1).

VIGNEULS (les) sous Montmédy; *Villa Visnioli* (2). Canton de Montmédy.

(Ch. de 1096; 1276; 1295; 1695).

---

(1) La *ferme du Véru* a été délimitée et abornée d'avec le territoire de *Chauvancy Saint Hubert,* par procès-verbal du 21 mai 1773, contradictoirement entre les maire, lieutenant, eschevins et gens de justice de cette commune, et M. *Charlet,* ancien procureur du roi à Montmédy.

(2) Etymologie et appellations successives : *Villa Visnioli;* les *Vigneulx;* les *Vigneuls*.

Visniolum indique que la *force d'union* des couches *liasiques,* avec celles de l'*oolithe,* s'est trouvée *annihilée,* par le *flat* de celles-ci, sur les

Ancienne annexe de la cure de *Montmédy;* aujourd'hui de la succursale de *Thonne les prés.*

Sur la rive gauche de la *Chière,* et dont le territoire s'étend, de l'aval de celle-ci, à la rive droite du *zée* de l'*Azenne,* en amont de *Landzécourt.*

Anciens écarts : les *Villers* — la cense d'*Ardenne* — celle dite de la *Caution* des dames de Juvigny — celle des *moines d'Orval* — celle des *religieuses de Marville.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	3 kil.
	arrondissement.....	0	3
	département........	8	5

Orientation, par rapport à Montmédy, O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 175 à 292 m.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage *liasique;* formation *sableuse* et *marneuse* de la troisième époque onthologique — *marnes bleues* supérieures; *calcaires violets,* nacrés par-dessous. Cette formation s'*annihile* à partir de l'*uis* de l'enclos de *Vis-fontaine...* d'où l'appellation de *Visnioli*; — 2° étage *jurassique inférieur;* formation *oolithique naissante,* de l'époque subséquente — *moellons* — *bradfort-clay* — *oolithe inférieure.* Cette formation *naît* au montant de *Vis-fontaine;* elle émerge des *montants de l'alt-are* aux *hauts* du *Hoche*; elle émine enfin sur les mamelons des deux *Chaumonts.*

---

marnes bleues supérieures. L'affaissement, opéré au lieu dit le *montant du Flata,* sous le promontoire du *Hoche,* est la cause encore visible de l'appellation. L'état relatif de la pointe du *Hoche* et de la couche de l'affaissement successif du *Flata,* dans la saison des *Chambas,* aux rives de la Chière, est l'effet, toujours apparent, de la secousse volcanique, qui a brisé l'étage supérieur, comme on peut s'en convaincre dans les carrières ouvertes sous le bois de *Larrey.* La démonstration est mathématique... il suffit d'ouvrir les yeux : dira-t-on que les *peuples primitifs* en avaient de moins bons que les géologues d'aujourd'hui?

(1) Voir la *Statistique géologique* de A. B., p. 77, 635.

L'inspection des carrières prouve que, par l'effet d'une secousse volcanique, les bancs de *bradfort-clay,* qui reposaient horizontalement, se sont affaissés sur les *marnes liasiques,* du sud-ouest au nord-est; cet affaissement a fait *flat* du haut du promontoire du *Hoche,* par la chute du *Flata,* vers le *Wey de Lomme,* dans la Chière, au devant de *Thonne les prés.* Tous les accidents superficiaires et intérieurs du sol sont, ainsi, en parfait accord avec les appellations des *lieux dits.*

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales et les traditions. Origines.

La nature du sol et son exposition, l'essence perméable et humide des couches du versant en face des *vües* de l'*Osnes,* la teneur des chartes, repoussent toute idée de *viticulture* (1), à l'*uis* de la source de *Vis-fontaine,* berceau probable des *Visnioli.*

Il faut donc chercher, ailleurs, ce qu'étaient les *villari* du *vieux ban* de la *cense d'Ardenne,* placée à la limite des *launi* du *Madiacum* et des *paludiers* des basses Wabvres, *in fine Wabrensi* (Ch. de 770).

Tout indique qu'à l'incolation première de cette haute montagne boisée (*alt-aarets*)... promontoire avancé du rameau jurassique des *sommes de l'Azenne* et du dédoublement de la chaîne des *hauts de Metz* et du contrefort de l'*Othain*... tout indique que les *Visnioli* de la Chière avaient établi leurs premières huttes sur le versant extrême de l'Ardenne qui donne sur le *zée* de la *curtis* de *Landrezeicourt.* Tout le bassin du *Madiacum*... en avant... en arrière... du rocher de Mad... étant inhabitable, les *Launi* de l'*Othain* et ceux de la haute Chière ont dû suivre

---

(1) L'auteur avait admis cette supposition dans ses *Chron. des Woëpvres,* t. II, p. 74. Alors il partageait les idées d'étymologie fantastique du latin *à la Du Cange* de nos devanciers... mais aujourd'hui des milliers de faits leur donnent les plus éclatants démentis. Quand, d'ailleurs, une vigne existait dans une localité concédée, le donateur avait grand soin de l'exprimer dans sa charte; on donnait même les noms des *viticoli* cédés avec le fond (V. *Quincy, Ginvry,* ect., etc.).

les contours des montagnes *de la haute rive*, et s'établir, d'abord, sous les *chaumonts*, entre les bois dits les *Larrey* et ceux dits des *Villers*, du versant *Wabrien*. La preuve de cet établissement primitif est dans l'appellation même *vieux ban*, ou *boisban*, au-dessus du *montant de l'autel*, où est aujourd'hui le quart en réserve de la *villa Visnioli*.

Voilà l'état, probable, antérieur au XIe siècle, alors que les *comtes de l'Ardenne* étaient propriétaires des bassins de la *Tinte* et des *Tonnes*. Après le desséchement, les *villari* ardennais descendirent, sans doute, dans les prairies (*viesen*, en langue germanique), et nous voyons apparaître, alors, les manses concédées aux *Nonains de Juvigny*.

Erection en commune. Nom du fondateur: *Louis V*, comte de Chiny, et *Ide* de Chiny, abbesse de *Juvigny*; — date de la charte d'affranchissement: 1276 (1).

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle: en 1736, 28 habit.; — d'après le recensement de 1836, 281 habit. — en 1846, 357 h. — en 1856, 331 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1791, série complète; — judiciaires, 1771, *idem*.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848: 463 h. 33 a. 61 c.

Nombre de maisons : 84.

Jardins et chènevières	6 h.	42 a.	25 c.
Prés et pâtures fauchables	81	25	78
Terres labourables	206	01	96
Clairs chênes		9	65
Bois	152	26	40

Aux cantons dits: les *Larrey* — le *Bochet* — le *vieux Ban* — les *Villers* — le *Hoche* (celui-ci appartient à M. le baron *Henrion*).

---

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. II, p. 276.

Landes et friches, carrières et minières.	2	23	15
Superficie non imposable...........	15	04	42

Cours d'eau : la *Chière,* qui contourne les trois côtés... est, nord, et ouest... du territoire ; — *Vis-fontaine,* source qui se perd dans la prairie, sous le *montant du Flata.*

La presqu'isle du territoire de Vigneuls se divise en trois sections : A, celle dite du *haut de Chambas* et du *Flata,* sous le bois du *Hoche* ; elle fait face à Thonne les prés et à Chauvancy le château ; — B, celle dite du *Sault-cée, derrière la Ville,* sous les *montagnes de la haute rive* ; le *montant de l'Autel,* sous le *vieux ban des Villers* ; – C, celle dite de *Don-cée,* sous les *Chaumonts* et les *Larrey* ; elle fait ceinture, derrière la Chière, au *Mon-cée* de Montmédy.

Les *lieux dits* significatifs sont : la *Bouteille ;* la *Ramonette ;* la *haute Forière* — le *Vicha* — le *Bleta* — la *Guérite* — le *trou de Juvigny* — le *Champy* — le *Linha* — l'*Enclos* — *Lenelon* — la *Gourette* — la *Garlache* — sous *Grain d'hay* — les *vues de l'Osnes,* en face des *Œillons* — la *Masure* et le *Fort aux chiens,* sous le *Montcel ;* ceux-ci sont, probablement, des vestiges du château primitif des comtes de Chiny — la *Croulée* et le *gay-Lome.*

La prairie des *Villers* revient aboutir, *in prato secto,* à la barre d'*Hoggregia,* où la secousse volcanique a forcé la *Chière à* se replier autour des *Chamonts de Landrezeicourt.*

Usines : un *moulin* à eau.

Revenu net imposable : 13,793 fr.

Bois : 96 h. 26 a., aux cantons dits le *Bochet* et les *Villers* du *vieux ban.* Biens communaux.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues. Voir *suprà.*

Anciennement la commune avait ses usages dans le *Hoche ;* son droit de vaine pâture s'étendait sur la prairie de *Proo* et sur les *haute* et *basse Tancourt,* jusqu'au *Wey de Lome,* près la route de *Stenay.* — Droits d'usage à *Merlanvaux* (1). Usages

(1) Archives communales : 1681, 16 juin ; abornement des 175 arpents de bois communaux ; par Math. *Bonneau,* gruyer ; — 1694, 21

Valeur approximative des terrains communaux: 137,197 fr. 20 centimes.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 15 fr. 30; — *prés*, 70 fr.; — *bois*, 18 fr.; — *jard. et chèn.*, 57 fr.; — *friches*, 50 c.

A *Thonne les prés*, les bases sont: *terres*, 12 fr. 10; — *prés*, 72 fr.; — *bois*, 18 fr.; — *jardins*, 66 fr.

A *Montmédy*, voici les chiffres : *terres*, 12 fr. 60; — *prés*, 70 fr.; — *bois*, 18 fr.; — *jard*, 66 fr.

D'après l'impôt, le rapport des terres de *Vigneuls* est le plus élevé du canton; celui des prés n'a de supérieur qu'à *Thonne les prés* et à *Quincy*.

Notions industrielles. Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres.

Comme à *Thonne les prés*, sous l'impulsion de feu M. de *Morenghe*, aujourd'hui, à *Vigneuls*, l'agriculture est en pleine voie de développement. L'établissement, tout récent, d'une *ferme modèle*, par la veuve, si bienfaisante, de cet agronome distingué, commence à mettre sous les yeux de ses habitants les moyens les plus économiques, les plus prompts, et les plus sûrs, de faire produire au sol et aux animaux tout ce que la main de l'homme et l'application des bonnes méthodes peuvent en tirer. Cette dame a fait ouvrir des carrières dans des flancs abruptes qu'aucun outil n'avait encore entamés.

A peine , au commencement de ce siècle, quelques cabanes couvertes de chaume étaient-elles éparses autour des engrangements des moines et des religieuses ; aujourd'hui les maisons se multiplient; les bâtiments se renouvellent presque tous, sous des formes régulières et même élégantes. M[me] de *Morenghe* a frappé

---

octobre ; établissement du quart en réserve, par Sébast. *Lambin* ; Ch. *Fiacre* étant maire ; — 1736, 7 octobre ; *Maillefert* ; — 1757, 27 septembre ; *Deliars* ; — 1771, 18 juin ; 1783, 23 janvier ; divisions et reconnaissance des coupes.

le rocher; et, comme par miracle, une source s'en est échappée; celui qui l'a guidée avait bien la *baguette divinatoire...!* car, partout ailleurs, l'*affaissement du Flata* eut rendu impuissantes la pioche et la sonde dans le *Sault-cée* des *Visnioli.*

Heureuses les localités que fécondent ainsi le *capital* et *l'amour du bien!*

Noms des maires: en l'an 8; Jacq. *Pierson;* — an 12, N. de *Behaigne;* — 1807, Jos. *Macquet*; — 1809, N. P^re^ de *Behaigne;* — 1813, Jos. *Maquet*; — 1821, Gilles *Domange;* — 1833, P^re^ *Jacquemin;* — 1835, N. *Mottelet;* — 1835, Jean *Falala;* — 1848, le capitaine Pierre *Guillaumont;* — 1852, J. Franç. *Meunier;* — 1860, N. ? **Administration.**

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Trèves;* — archidiaconné de *Sainte Agathe* de Longuion (1); — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2); — cure: celle de *Saint Martin* de Montmédy; — abbaye suzeraine de: celle de *Juvigny,* pour 1/2, indivisément avec les *comtes de Chiny;* — oratoire primitif: celui de *Saint Denis* de Juvigny; — église matriculaire: celle de *Montmédy.* **Ordre spirituel.**

Noms des patrons: *saint Pierre* et *saint Paul* — 29 juin.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église: l'emplacement de la chapelle primitive était, il est probable, au *Lucus* du *hoche,* dont la rampe a conservé la désignation *au montant de l'Autel...* si toutefois cette appellation n'est pas purement géologique, d'après le mot *alt-aarets.*

L'église actuelle fut construite en 1620, et réparée en 1771. Quelques vieillards se rappellent d'avoir ouï dire à leurs grands pères qu'ils avaient vu le roi *Louis XIV* commu-

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de: (V. *Avioth,* page 74). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de: (V. *id.,* page 74).

nier, dans son modeste sanctuaire, avant de donner le signal de l'assaut à la forteresse de Montmédy. De là, le Roi et sa Cour se rendirent sur le haut mamelon des *Chaumonts*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie et *warde* des comtes de *Chiny*; — patronage de la chapelle : à *l'abbaye d'Orval*. Cette abbaye avait, en outre, une cense composée : de bâtiments et dépendance, de 50 jours de terre et de 12 fauchées de pré, plus le quart de la *cense d'Ardenne*, qui leur provenait des *d'Assenois*.

Dixmage; au profit des dames de *Juvigny* et de l'abbaye d'*Orval*, par moitié; — entretien du chœur et des bâtiments; à la charge des dames religieuses; les habitants étant astreints à la *force* du transport des bois et autres matériaux.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Trèves*; — royaume d'*Austrasie* — empire *Germanique*: — ancien *pagus* du *Madiensis*; à la limite du *Waurense* et du *Calvenciacum*; — comté de *Chiny*, sous la suzeraineté du *Barrois*; — duché de *Bar*; ensuite de *Luxembourg*; — haute justice des dames de *Juvigny*, pour 1/2, et du souverain, pour l'autre moitié; — fiefs : La *maison fièfe* dite de la *Caution*, où était le pavillon des assises du prévôt de l'abbaye.

La terre dite la *Garlache* était affectée aux officiers de cette prévosté.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont-Montmédy*.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et pour les liquides, *Montmédy*; — pour les bois, le *bonnier* de Chiny; — pour les terres, le *journal* des Vigneuls.

Indication de l'étalon local : le bonnier de 80 p.; la perche de

19 pieds : le journal mesurant 80 v. de long sur 4 de large ; la verge de 11 pieds ; le pied de 11 pouces.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Chiny-Luxembourg ;* — assises des *hommes de fief* et des prévosts de *Montmédy* et de *Juvigny ;* — Cour supérieure de *Luxembourg ;* — ancien bailliage de *Montmédy ;* — ancienne prévôté de : *idem* (1).

La justice foncière appartenait aux dames, qui avaient perdu le haut ressort depuis la conquête des Français. La police était, de temps immémorial, dévolue aux six membres du corps municipal.

Les *douze manses,* mentionnées dans la *bulle papale* de 1096, donnent lieu de croire qu'au temps des *comtes d'Ardenne* (de la branche de *Bar, Verdun, Dun, Stenay*), les *Villari du vieux ban* commençaient à descendre leurs cultures sur l'*uis de Visfontaine* et sur la croupe ou *croulée du Flata.* Tel dut être le principe de la *cense d'Ardenne,* dont quelques substructions ont reparu à fleur du sol, dans un *enclos* de la prairie. Ces douze manses, concédées aux religieuses, présupposent 144 *bonniers,* alors cultivés par une soixantaine de *mancipii,* cédés à *sainte Scholastique,* par *Godefroid* dit le *bossu,* mari de la comtesse *Mathilde,* alors qu'incendiaire de la cathédrale Virdunoise, il leur céda, aussi, *Jametz* et *Peuvillers,* à titre d'expiation, et comme garantie de meilleure conduite, envers l'évêque des Claves, devenu propriétaire du couvent. De là, il est probable, l'origine de la *cense* conventuelle dite *de la Caution.*

Cette cense, franche et exempte de toutes charges, comprenait, à la fin du dernier siècle : 49 journaux de terre, en la saison de *Don-cée,* en aval du *Mon-cée* — 38 jours, en la saison du *Sault-cée,* ou *derrière la Ville* — 14 jours, en la saison

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de (V. *Avioth,* page 77).

du *Chambas,* au delà du *Flata ;* — plus 26 en la contrée de *devant le Pont,* sous la *masure* du *fort* dit des *Chiens* (le chenil du *Mon-cée,* territoire de Montmédy?), — ensemble 44 fauchées, dans les deux prairies. Les dames avaient, en outre, de nombreux *dixmerets.* C'étaient des prélèvements, en nature, sur 54 journaux de terre, arrosés par les sueurs des plus industrieux de leurs serviteurs, élevés au titre de propriétaires. Tel était le lot des *dames de Sainte Scholastique,* d'après leurs aveux et dénombrements du 24 août 1781.

Elles avaient, en outre, moitié des terrages sur toutes les autres cultures... 1/2 des cens des prés et 1/2 de ceux des chapons... moitié des poules foraines... 1/2 des droits de bourgeoisie, et 1/2 des amendes. C'était, alors, la crême de la terre, qui, par tous les canaux, coulait au couvent... non pas exclusivement, il est vrai, car, aux approches de 1789, le territoire de *Vigneuls* se répartissait : — pour 1/3, environ, aux *moniales de Sainte Scholastique,* — pour un autre tiers aux *moines d'Orval,* devenus propriétaires du quart de la cense d'Ardenne, — et, pour le surplus, aux *religieuses de Marville,* concessionnaires des seigneurs des *Thonnes,* — plus quelques lopins laissés aux *manants* de la descendance des affranchis du comte *Louis V* et de l'abbesse *Ide de Chiny.* Ceux-ci étaient bien clairs semés : *Raimond Farinet ; Jean Villers ; Pierre, Jean,* et *Jean Baptiste les Huart ; Raimond Poncelet ; Jean Alexandre ; Jean Magot ; Jean Baptiste Loreau ; Pierre Pierrart ; Jean Godefroid ; Nicolas Robert* dit *Jubécourt ; Guillaume Arnould ; Raimond Magot-Arnould... N. Jacquemin...* tels étaient leurs noms... et, à côté d'eux, les *Brioleux ;* les *Chardon ;* les *Lacour de Jupile ;* les *Châtillon ;* les *Beauclin-Colmey ;* les *Dorville...* veillant sévèrement au versement des limels de leurs fermiers. Voilà les *Visnioli,* aux approches de la Révolution.

Aujourd'hui la transformation est complète : aux *Dorville* a succédé, par acquisition, la famille de *Morenghe...* et, sans cet article, les mots *cense d'Ardenne, cense de la Caution, cense de la Chapelle au jour* de Marville... ces mots s'effaceraient du souvenirs de nos contemporains.

Le directeur, si intelligent, des cultures de la maison de *Morenghe* est M. *Baudot*.

VILLE DEVANT CHAUMONT; *Villa antè Calvum montem* (1). Canton de Dampvillers.

(Ch. de 1049).

Ancienne annexe de *Thy* et hameau d'*Azannes*.

(V. *Chaumont*, p. 339 — *Laplace*, p. 1064, et *Mont Urbel*, plus bas).

Sur une des sources de la *Thinte*, à 2 kil. de la croisière des routes départementales : n° 6, de Verdun à Longuion, n° 5, de Montmédy à Etain. Topographie.

Ecarts : le moulin d'*Esparges* — la ferme de *Thil*.

Nota. Cette ferme dépend, aujourd'hui, du finage d'*Azannes*.

Distance du chef-lieu de	canton...............	0 myr.	8 kil.
	arrondissement.......	3	3
	département..........	5	4

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 253 m. à 322.

Etage; groupe et sous-groupes (2).

Etage *jurassique moyen;* formation dite *coralienne* de la quatrième époque onthologique — *oxford clay inférieur* — ox- Géologie.

---

(1) Etymologie et appellations successives: *Villa; U-ille,* et, pour distinguer, on a dit, plus tard, *Ville devant Chaumont*.

V-ille est une expression collective, à l'*état abstrait,* qui indique l'*union* des habitations, dans un espace *limité* extérieurement : *Ure-qi-il,* en hébreu-celtique.

(2) Voir la *Stat. géologique* de M. A. BUVIGNIER, p. 635.

ford clay *moyen* — *oolithe ferrugineuse* et moellons — *coral-rag* et moellons.

La couche superficiaire du territoire varie d'*intensité*, de *teinte*, et de *puissance*, suivant l'*épanchement*, plus ou moins *épais*, de la vase oxfordienne dans le bassin de la *Tinte*, à partir du *Thy*, c'est-à-dire, du point de partage des eaux dans l'*Orne* et dans l'*Azenne*. Après avoir, à l'est, rempli les cloisons du *coral inférieur*, elle a *épaissi* son clayonnage *argileux*, vers l'ouest, au lieu dit les *Eparges*, d'où elle s'est relevée vers les montagnes du *coral rag*, c'est-à-dire *mauvais producteur*, comme l'indique cette appellation, en hébreu-gallique (1).

(V. au mot *Haumont*, p. 831, 834).

Origines D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions.

La bulle, actée, en 1049, par le pape *Léon IX*, pour la reconnaissance des biens donnés à l'abbaye verdunoise de *Saint Maur*, contient ces mots : *ad Villam mansus unus, cùm molendino* : cette mention, qui vient après celle : *ad Asennam, bannum cum silvâ*... ne peut laisser aucun doute sur la localisation d'une ancienne *villa*, près du château de *la Place*, sous le *Mont Urbel* des stations romaines, dans le pays *Thyo-Verdunois*.

La *manse* présuppose une distribution de terrains, cultivables, opérée dès les premiers temps mérovingiens : le *moulin* indique une concentration d'habitants, postérieure à la conquête romaine; et l'appellation à la *Ville*, sans désignation corélative à un accident, soit physique, soit topographique, des lieux avoisinants; présuppose une aggrégation de haute antiquité. Cette aggrégation était, il est probable, sur le mont voisin, dit le *Mont Urbel*, occupé par les Romains.

Erection. Nom du fondateur ; inconnu.

Date de la charte d'affranchissement; aucune n'est connue.

---

(1) Le village des *Eparges* (canton de *Fresnes*) doit son appellation à une position identique, sur l'épaississement des argiles (*ep* signifie *épaisseur*, en hébreu).

D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1716, 21 feux ; — d'après le recensement de 1836, 168 habit. — en 1846, 194 h. — en 1856, 186 h. Population.

D'après les archives communales, à partir de 16 ? ? — judiciaires, 16 ? ? — *Nota*. Les registres manquent. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1839 rectifié en 1848 : 420 h. 70 a. 68 c. Territoire.

Nombre des maisons : 36.

Jardins et chènevières	4 h.	49 a.	21 c.
Prés et pâtures fauchables	41	91	51
Terres labourables	271	12	75
Vignes	0	95	95
Bois	86	84	50
Aux cantons dits : le *bois de Ville*, le *bois le Comte* — les *rapes* des *Crocqs* — les *Caures* — les *Vaux*.			
Landes et friches, étangs, noues et routoirs	6	50	30
Superficie non imposable	8	86	46

Cours d'eau : la *Tinte;* la fontaine qui sourdit dans le village est ferrugineuse. — Usines : 2 *moulins* à eau; deux *huileries*.

Revenu net imposable : 5,667 fr.

Bois, 53 h. 50 a., aux cantons dits : le *bois de Ville* et les *rappes des Crocqs;* — Prés et pâtures, terrains vains et vagues. Voir *suprà*. Biens communaux.

Valeur approximative des terrains communaux : 223,914 fr. 50 centimes.

L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 7 fr. 60 — *prés*, 28 fr. — *bois*, 13 fr. — *jard. et chèn.*, 45 fr. Not. agricoles.

(V. pour types comparatifs de la valeur du sol, d'une part *Chaumont*, p. 341, d'autre part, *Haumont*, p. 836).

Ville, ayant peu de terres de montagne, et se trouvant dans le fond de petites îles argileuses, a un territoire plus fertile que ceux des finages du double versant.

Cultures générales : blé, orge, avoine, pommes de terre et chanvre.

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, P[re] *Collin ;* — en 1807, J. *Lahaye ;* — 1830, J. B. *Bertaux ;* — 1840, M[in] *Collin*, chevalier de la Légion d'honneur ; — 1852 à 1863, M. J. *Pierron.*

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Verdun ;* — archidiaconné de la *Princerie*, ou *Primitierie* (1) ; — doyenné de *Chaumont* (2) ; — cure : celle de *Thy*, qui avait pour annexes *Azanne*, *Soumazanne*, et *Ville ;* — abbaye anciennement tréfoncière ; celle de *Saint Maur* pour 1/2, le chapitre de la cathédrale de Verdun pour l'autre moitié ; — prieuré : celui de *Mangiennes ;* — hermitage ; celui de *Saint Maur*, territoire de *Flabas ;* — oratoire primitif ; celui de *Saint Martin* de *Thy ;* — église matriculaire : celle de *Chaumont.*

Noms des patrons : *saint Martin*, à Azanne ; *saint Etienne*, à Soumazanne ; et la *Vierge*, en sa présentation au temple, à Ville.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : elle est postérieure à 1539, sur le *rotulus* de l'église de Verdun.

Noms des anciens curés et vicaires : (V. *Azanne*, p. 93).

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie : le voué des dames de *Saint Maure* pour 1/2 ; — patronage : la présentation à la cure de *Thy* et de ses annexes appartenait, anciennement, aux abbesses de *Juvigny ;* elle fut

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Chaumont*, p. 343). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *Chaumont*, p. 341).

ensuite déférée aux seigneurs temporels de *Jametz*; — dixmage, au profit du chapitre et du seigneur local par moitié.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité des *Articlavati; Veroduna Civitas;* — royaume d'*Austrasie;* empire *Germanique;* — ancien *pagus* du *Verodunensis; in fine Wabrilensi* (V. *Wabvrile*); — ancien comté de Verdun; *in pago et comitatu Virdunensi* (Ch. de 960). **Ordre politique.**

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi dite les *coutumes de Sainte Croix.*

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides; *Damvillers;* — pour les bois et les terres; *idem.* **Ordre judiciaire.**

Indication de l'étalon local: le *journal* de 100 verges; la *verge* de 20 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun;* — assises des *pairs de l'Evéché;* — Cour supérieure du présidial de *Verdun;* — ancien bailliage de, *idem;* — ancienne prévôté de *Mangiennes* (1); — ancienne justice seigneuriale des comtes de *Nettancourt-Vaubecourt*, indivisément avec les évêques de Verdun, par sous inféodation des anciens seigneurs de *Jametz.*

Le marquis *Jean de Nettancourt-Vaubecourt* possédait, notamment, le *bois le Comte* et les *rappes des Crocs*, pour partie. (V. *Grémilly*, p. 774). Il était aux droits des du *Hatois* de *Jametz.*

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Billy*, p. 177).

Canton de Montmédy.

VILLE-ÈZ-CLOYES; *Villa extrà closuras* (1).

(V. aux mots *Cloyes*, p. 407; *Iray*, p. 903; bulle papale de 1096).

Village luxembourgeois, réuni à la France par les échanges de 1769.

Sur la rive droite de l'*Othain*; en amont de son confluant à la *Chière*.

Anciens écarts: *Aix*; — *Cloyes* et le ban de *Sainte Glossinde*; — *Flassigny la petite* et le ban de *Saint Léger* (Ch. de 1270).

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton	0 myr.	4 kil.
	arrondissement	0	4
	département	8	5

Orientation, par rapport à Montmédy, E.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 187 à 266 mètres.

Étages, groupes et sous-groupes (2).

Géologie.

1° Etage liasique *supérieur*; formation de la troisième époque onthologique; *marnes supérieures*.

---

(1) Etymologie et appellations successives: *Vil-ly-Cloyes* — *Ville èz cloyes* — *Villécloye*.

Ce mot *cloyes*, si bien rendu par les deux *valves* des coquilles du genre *ostrea*, très-multiples dans les couches de l'oolithe inférieure, indique, par le *caph* hébraïque, la conjonction de deux lobes, dont les *valvules* s'ouvrent et se ferment... d'où le mot *closuræ*... en bas roman *cloyères*, quand il s'applique aux clôtures de hayes verdoyantes, dans une prairie. En effet, *ier* et *ierog* signifient: *verd, verdure, herbe verdoyante, arbuste verdoyant*, formant la *loi finale* (*oq*)... de la défense d'une prairie. Ces mots sont du plus pur hébreu.

(2) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buvignier, p. 143, 204. 206, 635.

2° Etage *jurassique inférieur;* formation *oolithique* de la quatrième époque; moellons et blocailles.

3° *Alluvions;* sables et graviers.

La section dite au *Cul de la fin,* dans l'angle sphérique de l'Othain et de la Chière, est une couche *liasique* de *marnes bleues,* dernière *coulée* des anciennes boues volcaniques, que les soulèvements, *hercyniens* du nord, *jurassiques* du sud, ont enclavée dans la prairie des *Claves* du *Madiacum,* en amont du *Mons medius.* Ce cul de la Fin aboutissait, tout l'indique, à la culée du pont, sur l'îlot de la Chière, qui abordait à la bande alluvionale de *Nauq-Avioth,* portion la plus basse des sables liasiques inférieurs du territoire de Grand Verneuil, *in fine Verniacâ* (V. au mot *Claves,* p. 405).

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions : (V. *Iray,* p. 903). Origines probables.

Le *Claustrum* trévirien de l'abbesse *Rothlinde,* tante de *Glodesendha,* veuve du comte *Bobolenus,* celui-ci maître, il est probable, du *rotulus* de la *Chière,* autour de la courbe extrême de l'*Othain... in fine Verniacâ...* ce *claustrum* était traditionnellement connu sous le nom de *Cloyes;* c'est le plus ancien souvenir d'un établissement mérovingien, sous le promontoire le plus avancé du rameau mosellanique, dans les eaux du *Madiacum.* La destruction de ce couvent remonte, très-probablement, au temps de *Charles Martel;* cela résulterait des découvertes de monuments funéraires, faites, à la *Sarrazine,* dans un cimetière payen (V. *Iray,* p. 903 et 905). Alors, sans doute, la *villa du ban de Sainte Glossinde* fut construite, à l'écart, en dehors (*èz*) des murs de l'ancienne clôture, *closurœ,* et, plus tard, en retraite, vers la contrée des *Tueux.*

Tel dut être l'état des lieux, au Xe siècle, alors que les comtes d'Ardenne concédèrent à l'abbaye de *Sainte Scholastique* quelques manses, sur ce sol, alors indivis avec les maisons religieuses de *Sainte Glossinde,* de *Sainte Friedberge* dite *Ternelle,* de *Saint Symphorien,* de Metz, et de *Sainte Agathe* de Longuion.

Nom du fondateur : inconnu; — causes : Voir *suprà;* **—** **Erection**

date de la charte d'affranchissement; 1255, ou 1270? (V. *Flassigny*, p. 689).

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1781, 88 feux; — d'après le recensement de 1836 : 466 habitants — en 1846, 555 h. — en 1856, 532 habitants.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 16 ?? — judiciaires.... 1774.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1848, 718 h. 40 a. 19 c.

Nombre des maisons : 116.

Jardins et chènevières..............	8 h.	24 a.	84 c.
Prés et pâtures fauchables...........	87	95	55
Terres labourables.................	392	90	04
Vignes...........................	3	67	69
Bois.............................	169	12	00
Clairs chênes......................		28	00
Landes et friches..................	38	43	59
Carrières et minières, étangs, noues et routoirs.........................		9	60
Superficie non imposable............	7	64	88

Le territoire se partage en trois sections : A, celle dite du *Cul de la fin* (*in fine Wey-launum*), au nord, entre les rivières de *Chière* et d'*Othain*, qui la séparent de *Velosnes*, de *Grand Verneuil*, de *Montmédy*, et d'*Iray les prés;* — B, celle dite des *Tueux*, au midi, donnant sur la commune de *Bazeilles*, à la limite de laquelle sont les bois communaux; — C, celle du Centre et le *ban de Sainte Glossinde*, où est assis le village (1).

(1) Archives communales : 1741, 20 juin; arpentage et plan; — *bois communaux* : 300 arpents 73 p.— *bois Langlois*, à l'hospice de Stenay, 10 arp. 1/2 — *bois des Seigneurs*, 11 arp. 46 p. — 1779, 18 mars; 1780, 25 septembre; 1781, 27 novembre; 1782, 15 juin et 30 août : arrêt — plan — quart en réserve — aménagement : riverains des bois communaux — à l'orient, bois des *Seigneurs de la Val* — au nord,

Cours d'eau : l'*Othain* et la *Chière;* — Usines : un *moulin* à eau, sur la rivière d'*Othain*.

Revenu net imposable : 16,740 fr.

Bois, 159 h. 53 a., aux lieux dits : la *grande Côte;* le *Bochet;* le *bois Brûlé* (ce petit bois est séparé par la Chière, près de la chaussée). **Biens communaux.**

Prés et pâtures, terres, terrains vains et vagues.

Valeur approximative des terrains communaux : 293,407 fr. 80 centimes.

L'impôt foncier a été assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 12 fr. 60 c. — *prés*, 65 fr. *vignes*, 24 fr. — *bois*, 18 fr. — *jard.* et *chèn.* 54 fr. — *friches*, 0,50 c.; — *clairs chênes*, 17 fr. **Not. agricoles.**

(Voir, pour la comparaison des produits du sol, les mots : *Bazeilles*, p. 130 — *Flassigny*, p. 692 — *Velosnes*, p. 2111).

Le poisson et les écrevisses de l'Othain sont très-délicats.

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres; — quelques jardiniers habiles, dont les pépinières rivalisent avec celles de Metz, pour les arbres à fruits, de l'arboriculture ancienne du pays — là résident aussi quelques fameux maraudeurs de rivière et de bois, dont l'audace incorrigible brave, sans relâche, tous les efforts de la répression. **Notions industr.**

La pierre de *Villécloye* est une des meilleures du pays. Elle est parfaitement pleine, franche, sonore, et d'un grain uniforme ; elle résiste bien à la gelée. Cependant, jusqu'ici, elle n'a guère été exploitée que pour les besoins de la localité. C'est à tort! car les carrières, à ouvrir dans le sous-groupe supérieur de l'*oolithe inférieure*, offriraient toutes les garanties d'un emploi satisfaisant.

Le *Manuel* en a indiqué le conditionnement aux art. : *Mar-*

---

ceux de *Bazeilles* — à l'occident, ceux de *Lorraine* et les terres au midi; le bois *Langlois* à l'hospice de Stenay; — 1785, 12 juillet; vente de 64 arpents... *Henrion* étant maire ; *Henrion*, syndic.

ville, Flassigny, Montmédy, Thonne les prés, Chauvancy, Thonnelle, Brouennes, Olizy, Moulins.

Le *fer hydraté oolithique* est répandu, dans les assises supérieures, en petits grains bruns ou blonds, plus ou moins irréguliers.

Dans la couche des marnes bleues supérieures se découvrent des *belemnites compressæ*, des *acuariæ*, des *astreæ*, des *agariæ* — les *ostreæ flabelloïdes* apparaissent dans les bancs oolithiques de la superficie.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, H. *Henrion ;* — an 14, Ch. *Vincent ;* — 1813, H. C. *Henrion ;* — 1816, Franç. *Jamin ;* 1832, Jph. *Perinet ;* — 1841 à 1863, A. J. Nicolas *Grandpierre.*

Illustrations militaires. Le lieutenant-général vicomte *Jamin* (V. *Bronelle*, p. 278).

Le lieutenant-général baron *Henrion* (V. *Iray la praye*, p. 901).

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves ;* — archidiaconné des *Wales* du *Longwionnensis* (1) ; — doyenné de *Sainte Scholastique* de Juvigny (2) ; — cure : celle de *Saint Maximin* de Cloyes ; *apud Eix ;* — ancienne annexe et desserte : celle de *Saint Léger* de *Flassigny la petite ;* — abbaye co-suzeraine : celle de *Juvigny ;* — oratoire primitif : le *Claustrum* de Cloyes, détruit depuis longtemps. On enterrait encore autour de la chapelle, par la *voie des Morts*, longtemps après sa destruction. — chapelles ; celles de : *Saint Christophe — Sainte Glossinde — Sainte Friedeberg*, autrement dite *Ternelle.*

Noms des patrons : *saint Maximin*, 27 mai ; *saint Martin*, 11 novembre.

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Avioth*, p. 74). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem*, p. 74).

Epoque d'érection, ou de reconstruction de l'église : très-ancienne — style roman transformé — réparée en 1782.

Le chœur est remarquable par les statues colossales de quelques vieux saints. — Lieu de dévotion : La fontaine de *Sainte Ternelle*, à Cloyes... pèlerinage pour la cure des maux d'*yeux*, des maux d'*oreilles*, des maux purulents du *visage*, et de tous ceux qui *ternissent* la pureté et la netteté de la peau.

Noms des derniers curés, antérieurement à l'ordre actuel : Clergé.

En 1764, Franç. *Léonard*, vicaire ; — 1774, Jacq. *Lefebvre*, curé ; — 1775, J. Pre *Lhommel ;* — 1784, Ign. *Lefebvre*, curé ; — 1791, *Bernier*.

Curés sous l'ordre actuel...... MM. *Bagage ; Philippart*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des seigneurs de *Laval-Bazeilles ;* — patronage ; à la collation des abbesses de *Juvigny ;* — dixmage : au profit des mêmes, en participation avec les seigneurs locaux ; — entretien du chœur et des bâtiments ; à la charge des mêmes. Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves*, sur les limites des *Mediomatrici ;* — royaume d'*Austrasie ;* — empire *Germanique ;* — anciens *pagi* de l'*Arlunensis* et de l'*Othemetensis ; in fine Verniacâ ;* — comté du *Lon-Castrensis ;* puis de *Lorraine ;* puis de *Luxembourg ;* — baronnie de *Cons ;* — duché de *Luxembourg*. Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont*. Ordre judiciaire.

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches, et pour les liquides, *Montmédy ;* — pour les bois et les terres, *id.*

Indication de l'étalon local : le *bonnier* de 80 p. ; la *perche*, de 19 p. 6 po. — l'*arpent* de 80 perches ; la *perche* de 22 p. ; le *pied* de 12 po. pour le bois *Langlois*, à l'hôpital de Stenay.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Luxembourg;* — Cour supérieure de : *idem;* — anciennes prévôtés de *Virton* et *Saint Mard;* puis de *Marville;* puis de *Montmédy* (1), après 1769; maîtrise de *Sedan*.

(V. pour les transformations politiques l'art. *Bazeilles*, p. 133).

Maisons seigneuriales, leur origine, leurs armoiries, leur extinction.

Ordre féodal. Les derniers seigneurs de *Cloyes* et de *Ville èz Cloyes* descendaient : — en partie, de la vieille chevalerie des *Wales*, par les *Lamouilly* (branche féminine des *Xorbey-Harnoncourt*); — en partie, de l'antique *maison de Paouilly*, par les *Ginvry* (branche cadette d'*Inor-Brouenne*)... maisons, qui, par *Marville* et *Louppy*, d'une part, par *Monquintin* et *Thonne le thil*, d'autre, s'étaient croisées et entre-croisées dans les domaines de l'ancien Luxembourg et de l'ancien Barrois.

Les représentants des anciens possesseurs de la portion dite *Luxembourgeoise*, d'entre *Ton et Chière*, et de moitié de celle dite *commune*, d'entre *Chière et Othain* (aux droits des *Wales*), étaient, en dernier lieu, après les *du Mont*, les *Malmédy*, les *La Vaux*... les du *Han-Martigny* et les *Vospernowe de Laval*.., tous étaient issus des anciens *Lamouilly* de la *Vaux-Sorbey* (V. *Bazeilles*, p. 137; *Lamouilly*, p. 1019).

Les représentants des anciens occupateurs de moitié de la portion dite *commune*, plus de celle dite *Barro-lorraine*, en deçà de l'*Othain*, vers les *basses Wabvres*, étaient les *Pouilly-Ginvry-Brouenne*, par leur alliance avec les de *Tige-Montquintin*. Les auteurs de cette deuxième portion des anciens

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Bazeilles*, p. 133.

maîtres de *Ville-ez-cloye* ont été indiqués au mot *Ginvry*, p. 759. Inutile donc de rattacher, ici, les anneaux historiques de : *Pouilly* avec *Strinchamps et Thonne le thil* — *Pouilly* avec *Maillart de Landres-Beauveau* (1) — *Pouilly* avec *de La Cour-Jupile-Sologornes* (2).

Arrivons aux *Pouilly de Ville-èz-cloye*.

Les Pouilly-La Cour.

Aubertin X de Pouilly, 1er baron de *Ginvry*, seigneur de *Brouenne*, *Thonne la lon*, la *Malmaison*, près Marville, *Pure*, *Pouron*, *Villiers sur Meuse*, *Landres* et *Landreville*, en partie, époux d'*Hélène de La Cour*, est le point de départ, comme auteur commun des derniers coindivisionnaires.

Pouilly-Tassart. et de Tige.

Frédéric Albert son fils aîné, naquit à Marville, le 13 octobre 1647. Il servit en France et devint capitaine au régiment du maréchal de *Laferté*. Ce chevalier eut deux femmes : 1° le 5 janvier 1672, il épousa *Françoise de Tassart du Bellois*, fille de *François*, comte de *Tassart*, seigneur du *Bellois* et d'*Andevanne*, et de *Christine de Chamissot* ; 2° le 17 octobre 1735, il se remaria avec *Anne de Tige* (3), fille de *Philippe*, seigneur de *Petit Failly*, *Ville-ez-cloye*, *Puissieux* et *Atilly*, et de *Françoise Jeanne Carpentier* (4) de *Villesholle*, dame de *Rupt* et de *Saint Laurent*.

Cette famille de *Tige*, de *Viller devant Raucourt* et la *Rami-*

---

(1) *Beauveau-Craon*, maison princière, originaire d'Anjou, portait : *l'écu, en bannière, d'argent, à quatre lionceaux, de gueules, armés, lampassés, et couronnés, d'or*.

(2) *La Court* et *La Cour*, maison chevaleresque en Lorraine, porte : *d'argent, à une étoile d'azur et un croissant, de même, posés en fasce ; au lambel de trois pièces, de gueules*. Supports : *deux lions contournés* (V. plus loin à l'art. *Villers devant Dun*). Brisure de *Xorbey* ?

(3) *Tige*, ancienne maison chevaleresque du Luxembourg, portait : *de gueules, à la croix dentée, d'or*.

(4) *Carpentier de Villesholle* et *Atilly*, au bailliage de Saint Quentin, portait : *de gueules, au chevron d'argent, accompagné de trois molettes, d'or* — cette maison était titrée de la vicomté de *Cailletot* et des seigneuries de *Fontaines*, *Utertre*, *Voyenne*, *Villescholle* et *Atilly*.

noise, était, alors, aux droits des anciens *sires de Montquintin.*

Le baron de Ginvry devint ainsi seigneur de *Ville-èz-cloye ;* il possédait, en outre, la *Malmaison,* près Marville, *Petit Failly, Ginvry, Pouron, Pure,* la *Condrille, Sainte Marie, Gruyères,* partie de *Brouenne, Landres* et *Landreville* en partie.

Sa part dans *Ville èz cloye* advint à son fils unique *Claude Albert,* enfant du second lit.

Pouilly-La-Cour-Pouilly.

Claude Albert de Pouilly, chevalier, *baron de Ginvry,* seigneur de *Ville èz cloye, Petit Failly,* la *Malmaison, Brouenne, Pouron, Landres* et *Landreville* en partie, fut major de cavalerie. Il épousa, le 2 juin 1719, *Barbe Antoinette de la Cour,* de la même famille que son aïeule, femme d'*Aubertin X.* Elle était fille de *Jacques Nicolas,* seigneur de *Jupile, Grand Cléry, Villers devant Dun,* et de *Jeanne Françoise de Pouilly,* dame de *Rupt sur Othain.* C'est cette dame dont on trouve l'inhumation dans l'église de *Thonne les prés,* à la date du 26 novembre 1772. Quant à son mari il repose à *Chauvancy Saint Hubert,* dans la chapelle sépulcrale de ses ancêtres.

Ils eurent quatre enfants : *Jeanne Françoise*, sans postérité; 2° *Nicolas Albert* qui suit ; 3° *Louis Albert,* établi à Nîmes et dont les descendants sont à Lyon et à Paris ; 4° *Florent Albert* dit l'*abbé de Ginvry.*

Pouilly-de Zwent et de Lellich et de Brossard.

Enfin voici *Nicolas Albert,* baron de *Ginvry,* dit le *marquis de Pouilly,* né en 1725 : il fut seigneur de *Ville èz cloye,* de *Petit Failly,* de *Brouenne* en partie, plus de *Pouron, la Malmaison* et la *Condrille.* Il servit en France, puis en Hollande, où il devint colonel de cavalerie. Il épousa, en 1754, *Petronilla Clasina Zwent;* il se remaria, en 1758, à *Marie Madelaine Van der Lellich;* enfin, en troisième noces, il s'unit, en 1774, à *Marie Elisabeth de Brossard,* qui mourut, à Stenay, en 1826 (1).

Les Reumont-Monzay-Failly.

Venaient enfin les de *Remont de Petit Flassigny* aux droits

---

(1) On tronve aux registres paroissiaux, de la fin du dernier siècle, les actes qui suivent :

des *Mouzay-Pouilly* de Vaudoncourt, et les *Failly* de *Chémery* et *Laneuville* (V. *Flassigny*, p. 695).

Le général Jamin.

En 1792 la terre tremblait sous les pas de nos légions. Les Bayard, les Barbazan, les Condé, les Duguesclin, les Villars, les Chevert ressuscitèrent, et se nommèrent *Oudinot*, *Saint-Hilaire*, *Masséna*, *Soult*, *Hoche*, *Jamin*, *Henrion*. Ils étaient ainsi des milliers de volontaires qui, sortis des entrailles du sol national, s'élevèrent si haut et si vite, par de si incroyables

Supplément à l'art. *Bronelle*.

1786, 12 juin; mariage de *Henry Joseph de Tarragon* de Longwy, chevalier, fils de *Charles de T.*, seigneur de *Mauvilliers* (ou *Malavillers*) et de *Gabrielle Françoise comtesse de Mouzay*, dame en partie de *Mainvilliers* et *Gorcy*, avec *Marie Charlotte Henriette Béatrix Antoinette de Reumont*, fille de *Christophe de R.*, chevalier, seigneur de *Flassigny* et *Villécloye*, et de *Marie Claire Antoinette* née *comtesse de Gorcy*, ceux-ci résidant au château de *Flassigny la petite*. Ce mariage est célébré en la chapelle castrale de *Saint Léger*, en présence de la mère de l'époux, des père et mère de l'épouse, de *Franç. Alex. Maillart de la Martinière*, chevalier, seigneur de *Brandebourg* et *Cussigny*, lieutenant-général au bailliage de Longwy, oncle maternel de l'époux; de *Philippe de Wal*, chevalier, seigneur de *Fermont* et *Montigny* (sur Chière), son parent maternel, de *Jean Baptiste* baron de *Reumont*, seigneur d'*Epiez*, *Villette*, *Mentheville* et *Rebule*, demeurant au château de Rebule, et de *Henry* baron de *Reumont*, seigneur de *Frenois*, commandant de place à Montmédy.

De ce mariage naquirent trois enfants, qui moururent presque en naissant, et qui furent inhumés en la chapelle de Saint Léger, les 17 et 18 septembre 1789. Leur mère y fut sépulturée avec eux.

1787, 23 juin (?); inhumation de *Marie Claire Antoinette de Gourcy*, épouse de *Christophe* baron de *Reumont*, chevalier, seigneur de *Flassigny* et *Ville-ez-cloye*, inhumée au même lieu, en présence de *J. B. Charles* baron de *Reumont*, et de *Henry* baron de *Reumont*, ses beaux-frères.

services, que nous, leurs enfants, nous sommes éblouis à l'aspect de leur vie.

Parmi eux était *Jamin..!* Il vint au monde dans une maison couverte de chaume... toutes l'étaient, alors... et il quitta sa chaumière, le sac sur le dos, le fusil sur l'épaule, au cri de la patrie en danger.

Il se mit en marche, pauvre et obscur... et sa marche dura près de soixante ans! Accablé de fatigues et criblé de blessures, il n'a cessé cette marche qu'en fermant les yeux, pour toujours.

Lorsque ce corps mutilé fut rendu à la terre, on voyait, autour du char funèbre, la députation des grands corps de l'Etat, celles des maréchaux de France, des pairs, des députés, des magistrats, des généraux, des vieillards, des hommes jeunes, des enfants, des sergents et des soldats. Sur le cercueil reposaient une épée, des épaulettes trois fois étoilées, et ces rubans, de toutes couleurs, insignes des services bien plus que des honneurs. La couronne de pair brillait sous le crêpe, et l'écusson de la vraie noblesse mariait ses vifs émaux aux noms des batailles de la Révolution et de l'Empire et de celles qui, plus tard, maintinrent le respect aux drapeaux français.

Le peuple recueilli s'inclinait au passage du convoi. Toutes les pompes lui indiquaient un des grands de ce monde. Il interrogeait... et le soldat, l'arme au bras, répondait fièrement: « *c'était un brave soldat !* » Toute la foule, alors, s'inclinait!

Ah! qu'il est beau de finir ainsi, pour qui a commencé dans l'obscurité d'un village! C'est là la gloire, dans toute sa vérité!

Qui saura jamais tout ce qui s'est passé entre le jour où commença le soldat *Jean Baptiste Jamin*, et le jour où finit le lieutenant-général, pair de France, *vicomte Jamin*, grand officier de la Légion-d'honneur, dignitaire des ordres d'Espagne et de Belgique, cinq fois député!

Des batailles, des blessures, des veilles, des douleurs, des travaux, des services, sans nombre, s'accumulaient dans cette longue vie. Cette vie, elle était pleine, entière, complète; *Jamin* a longuement payé sa dette à la patrie... il l'a aussi payé à l'hu-

manité. Si la France a fait beaucoup pour lui, il avait beaucoup fait pour elle, et la France, celle du peuple, n'oublie jamais!

Car, hâtons-nous de le dire, Jamin n'avait pas seulement combattu l'ennemi. Après avoir contribué à la grandeur du pays, il avait voulu travailler à son bonheur. A la tête des conseils de l'armée, on l'avait vu prendre une part active aux améliorations; à la chambre des députés, il avait été loyal législateur; dans les champs, il s'était montré habile agriculteur, — et, partout, et toujours, soldat, capitaine, colonel, général, citoyen, député, *Jamin* a été bon, simple, juste, humain.

Dans sa jeunesse, au camp, on le nommait le *brave Jamin;* et, d'une voix unanime, quand il fut devenu vieux, nous l'appelions le *bon général Jamin.* Ceux qui le voyaient, si affable, si cordial, sous ses cheveux blancs, ne pouvaient soupçonner tout ce que cette âme guerrière avait encore de feu sacré. Le bruit du tambour mettait dans ses yeux des étincelles, et la vue d'un drapeau le faisait tressaillir, comme un franc coursier de pur sang.

Jean Baptiste Jamin naquit à *Villers-Cloye,* près Montmédy, le 20 mai 1772.

Incorporé aux *chasseurs de la Chière,* il y devint sergent-major. Le 1er mai 1792, il fut nommé capitaine, à l'unanimité des suffrages. Le capitaine Jamin, fit pendant huit ans, une guerre continuelle. Chaque jour on livrait un combat, et Jamin s'y précipitait. Il prit ainsi une part glorieuse aux deux batailles de *Fleurus,* à la bataille de *Zurich;* déjà blessé, dans vingt rencontres, il arrivait sous les murs de *Gênes* assiégés par *Masséna.*

Cependant notre capitaine ne passa chef de bataillon qu'après huit années de grade, et à la suite d'une action d'éclat.

Lieutenant-colonel au 12e léger, le 12 novembre 1803, pour s'être distingué au passage de la *Piave* dans le commandement de l'avant-garde; membre de la Légion-d'honneur, le 26 mars 1804; commandant du premier régiment de grenadiers *Oudinot,* le 1er novembre 1806, Jamin combattit, à la tête de ce régiment

d'élite, à *Iéna*, au siége de *Dantzick*, à *Ostrolenka*, où il fut blessé d'un coup de feu au pied droit.

Jamin, nommé colonel du 24e de ligne, en 1807, passa à l'armée d'Espagne; il y combattit jusqu'en 1811, toujours avec énergie, intrépidité, et la plus rare distinction.

Rentré en France, tout mutilé, le colonel Jamin réorganisa le premier régiment de voltigeurs de la Garde impériale, qu'il conduisit à la Grande-Armée. Le 27 avril 1813, Jamin fut nommé général de brigade à *Erfuth*. Blessé dangereusement à *Lutzen*, il commanda cependant sa brigade à *Bautzen*, les 21 et 22 mai 1813. L'Empereur appréciait tellement les talents du général Jamin, qu'après *Leipsick* il lui confia le commandement du deuxième corps d'armée, en l'absence du duc de Bellune.

Le 1er février 1814, le général Jamin passa au commandement de la 5e division de la Jeune-Garde. Blessé d'un coup de sabre, sur la tête, à la *Fère-Champenoise*, il tomba au pouvoir de l'ennemi; mais, avant d'être pris, il avait protégé les mouvements de retraite des maréchaux de Raguse et de Trévise.

Chevalier de Saint-Louis, le 19 juillet 1814; vicomte, le 17 août 1823; commandant de subdivision militaire, lieutenant-général, en Espagne, après la prise de *Pampelune*; commandant de la division du haut Ebre, inspecteur-général d'infanterie; commandant de la 3e division de l'armée du Nord, en 1832; grand officier de la Légion-d'honneur, en 1833, le général Jamin était enfin parvenu à la dignité de *pair de France*.

Jamin a fait toutes les guerres de la Révolution et de l'Empire : aux armées des Ardennes, au déblocus de Landau; en Hollande, lorsque la flotte ennemie, captive dans les glaces, fut enlevée par la cavalerie française; à l'armée de Sambre-et-Meuse, de Mayence, du Danube, de Suisse; au siége de Gênes, où il enleva la redoute de Monte-Facio. Là, Jamin eut la jambe traversée d'une balle, tandis que son frère, sergent-major de la compagnie, tombait, frappé à mort, à ses côtés.

Jamin combattit en Italie, en Allemagne, en Pologne, en Russie, en Espagne. Il revint ensuite, en Allemagne, lutter dans les campagnes de Prusse; plus tard il se distingua à *Waterloo*.

En 1823, il fit le siége de Pampelune; en 1832, il commanda à la prise de la *citadelle d'Anvers.*

Nous pourrions citer mille traits admirables de la vie militaire du général Jamin; il serait si facile de rapporter les exemples, sans cesse renouvelés, de cette bienfaisance qui expliquait la présence des pauvres à son convoi.

Mais il était si modeste que nous devons, même lorsqu'il n'est plus, respecter le silence qu'aimait cet homme de dévouement, ce brave soldat.

Après une belle vie, le général Jamin a eu la plus noble de toutes les morts, après celle du champ de bataille, celle d'un chrétien! Le vieillard, voyant venir l'intant suprême, demandait son fils au bon, à l'excellent, docteur *Pasquier.* « Mon général, lui répondit le docteur, votre fils le colonel est en Afrique, pour le service de la France et du Roi.

Alors le vieux général baissa les yeux, et songea, pieusement, à cette grande carrière des armes, qui oblige l'enfant à rester sur la terre lointaine, quand le père mourant l'appelle pour le bénir, une dernière fois, avant de remonter au ciel.

VILLE-FOREST; *Villa qui est foràs, in Wabrilense.* — Canton de Dampvillers.

Ancien hameau de l'ancienne prévôté de Mangiennes.

Cense et tuilerie, sur la route départementale n° 5, de Verdun à Longuion.

L'oxford-clay inférieur et *moyen*, excellente glaise des *basses Wabvres*, donne les tuiles les plus estimées du département: parmi celles-ci sont les fabrications de *Romagne sous les côtes* et de *Villeforet*, territoire de *Gremilly* (V. ces mots, p. 768 et 1742).

A *Ville forêt* est un four, de la contenance de 30 milles tuiles, faisant annuellement de 7 à 8 cuites, au produit total de 225 milles; il est desservi par 6 ouvriers. Le prix moyen du

mille était de 23 à 21 fr., il y a dix ans (V. la Statistique de A. *Buvigny*, p. 645).

Cette propriété appartient à M. *Raulin*, ancien sous-préfet de l'arrondissement de Montmédy.

Canton de Dun. Commune de Saulmory.

VILLEFRANCHE sur Meuse, ancienne place forte. (Ch. de 1545, 1597).

Surnommée *Commune affranchie*, en 1793.

Aujourd'hui section de la commune de *Saulmory*, par ordonnance du 3 novembre 1819 (V. ce mot, p. 1866).

Sur la rive gauche de la *Meuse*, à 8 kil. sud de *Stenay*.

Origine.

La paix de *Crespy*, conclue, en Laonais, le 18 septembre 1544, entre l'empereur *Charles Quint* et le roi de France *François Ier*, ayant stipulé la restitution à *Charles III*, duc de Lorraine, des *ville*, *chastellerie* et *seigneurie de Sathenay*, comme *fief impérial* mouvant du *duché de Luxembourg*, après avoir exécuté ce traité pour *Jametz*, *Dampvillers*, *Montmédy*, *Ivoy*, enfin pour *Stenay*, le Roi voyant sa frontière ouverte du côté de la Champagne, et voulant en protéger les abords, vers le Clermontois et surtout vers Grandpré, se transporta sur la Meuse avec des ingénieurs, et après avois visité le terrain, il ordonna de bâtir et fortifier, en toute hâte, sur le territoire de *Saulmory*, une petite ville, en forme de corps de garde, flanquée de quatre bastions, propre à être opposée aux troupes lorraines de la nouvelle garnison de Stenay. Cet ordre fut exécuté dans l'année même. L'ingénieur *Marino* avait dressé les plans; le sous-ingénieur *Mundos* avait dirigé les travaux. Ce furent eux, aussi, qui, à la même époque, fortifièrent Sainte Mennehould.

Le Roi la nomma *Ville franche*, et, par lettres patentes, données à Saint Germain en Laye, au mois de février 1545, il accorda à ceux qui viendraient habiter la colonie nouvelle, l'exemption de toutes tailles, corvées, impôts du 8e et du 20e, aides,

emprunts, et autres charges de toute nature (1). Ces exemptions firent que Villefranche fut peuplée promptement. Le roi *Henry IV* renouvela et confirma ces franchises par ses lettres de 1597.

Voici ce qu'était cet avant-poste :

La place était un quadrilatère régulier : il était assis dans l'angle interne du ruisseau dit le *petit Moha*, en amont de son confluant à la Meuse. A chaque angle du carré était un bastion fermé à la gorge ; les quatre étaient reliés par autant de courtines faisant face : à l'est, sur la rivière ; — à l'ouest, sur l'avancée vers la redoute de *Halles*, frontière champenoise ; — au nord, sur les marécages de la *Wiseppe*, frontière barro-lotharingienne ; — au sud, sur les afflux et les mottes du *petit Moha*, du *grand Moha*, et de la *froide Fontaine*, venant de *Montigny* et de *Tailly*, frontière des enclaves Luxembourgeoises et de l'Auxuennois. Configuration.

Au centre du corps de place se trouvait un vaste carrefour : c'était la place d'armes, entourée des bâtiments militaires. De l'ouest à l'est, elle était traversée par une large rue, aboutissant aux deux issues... celle de *Meuse*, sur la rivière... celle de *France*, sur la campagne : toutes deux étaient précédées de pont-levis, et munies de portes intérieures et extérieures... remparts, escarpes, contre-escarpes, glacis, poudrière, etc.

A l'entrée, vers l'ouest, s'élevait une tour ronde percée, dans sa lourde épaisseur, d'arceaux, en plein ceintre (2), dont le tympan était surmonté des armoiries de la ville et de l'étendard fleurdelysé de *Saint Denis* son patron.

---

(1) L'original, en parchemin, de ces lettres fut vérifié et collationné, le 3 octobre 1584, par *Marquet de Germont*, mayeur, *Claude Bertaux*, *Antoine Leliepvre*, *Hugo Day*, et *Brion d'Autremont*, eschevins et gens du scel du tabellionage de *Villers devant Dun*. Signé : *Collignon Doffaigne*, greffier juré ordinaire — Le scel n'existait plus.

(2) Cette porte, formant un arc isolé, seul témoin échappé au démantélement de 1634, ne fut abattue qu'en 1845.

Armes de la ville.

Ces armoiries figuraient : *en champ d'azur, une tour, à quatre crénaux, d'argent, maçonnée, de sable, percée d'un œil de bœuf radié, d'or, en tête, armée d'une herse relevée, en pointe, de même.*

A la sortie, sur la rivière, était une autre tour massive quadrangulaire. Les bâtiments intérieurs, le grand four, la manutention, et autres édifices militaires, étaient construits en brique, et le tout d'une grande solidité (1).

Histoire militaire de Villefranche.

Gouvernement.

Sous les rois *Henry II* (1547-1559) — *François II* (1559-1560) — *Charles IX* (1560-1574) — *Henry III* (1574-1589.... le *fort de Villefranche* vit s'agiter, en face de ses bastions, les fureurs de la *Ligue* et celles du *Calvinisme*; il vit expirer les luttes des *Guises* contre les *princes de Sedan.*

En 1587, le duc de Bouillon, *Guillaume de Lamarck*, tenta une démonstration qui fut énergiquement repoussée. Depuis, ce fort, confié à des capitaines de cœur, dévoués à la France, ce boulevard restait, inattaquable, et inattaqué, sous l'*étendard de Saint Denis*, quand la trahison vint le livrer aux mains des Lorrains.

Surprise de Villefranche.

Devenu maître de *Jametz*, en 1589... pour s'assurer la *remise de Stenay* par un gage valable... le duc *Charles III* de Lorraine, suivi... de la garnison de *Stenay* commandée par *Louis de Pouilly-Cornay*... de celle de *Dun* commandée par *Robert de Gratinot*, sire de Jupile... de celle de *Jametz* commandée

(1) On peut encore, à l'extérieur du village actuel, suivre facilement les lignes intérieures du corps de place. D'autres vestiges, beaucoup plus anciens, indiquent une voie gallo-romaine, large de 12 m., enfouie à 20 cent., près et à l'ouest de Villefranche, et se dirigeant parallèlement à la route de Laneuville à Dun. Elle conduisait, il est probable, de la station de *Voncq* au *castrum* de la côte de *Saint Germain*, en passant par le *pinaculum* de Pouilly.

Nota. Voulez-vous d'excellents brochets? ayez votre pêcheur à Villefranche.

par le sieur de *Lesmont*... escorté de trois de ses capitaines-prévost, le duc *Charles* vient assiéger *Villefranche*, le 9 octobre 1590. Le célèbre chef de partisans, dit capitaine *Saint Paul*, conduisait les assaillants.

La place était confiée au nommé *de Flamainville*. Le lâche ouvrit ses portes, et le duc s'empara du fort, sans coup férir : il en expulse les soldats de la France et il remplace leur chef par le grand-maître de son hôtel, *Jean Louis de Lénoncourt*. Les principaux acteurs de cette surprise ne recueillirent pas, longtemps, les fruits de la félonie. Les Français avaient repris Stenay, en novembre 1591 ; tombé entre leurs mains, *Flamainville* fut jugé prévotalement et pendu à Chalons. Flamainville.

Louis de Lénoncourt ne tarda pas à succomber, mais plus glorieusement : car le duc de Lorraine, ayant tenté un coup de main contre les occupateurs de sa ville astenienne, le nouveau gouverneur de Villefranche, atteint d'un boulet, le 7 décembre 1591, aux côtés de son maître, laissa son nom à la *Croix* dite du *Grand maître*, entre *Stenay* et *Mouzay*. Lenoncourt.

Le duc *Charles* remplaça *Lénoncourt* par le célèbre comte de *Tilly*. *Jean Tzerclaës* de *Tilly* près Nivelle, issu d'une illustre maison de Bruxelles, préludait, alors, après avoir été jésuite, aux exploits qui le rendirent si fameux, plus tard, comme rival de *Mansfeld*, comme commandant des bavarois, sous le duc *Maximilien* d'Autriche, comme soutien de l'archiduc *Léopold*, dans le Palatinat, comme vainqueur des Danois, etc., etc., et qui ne perdit sa renommée de premier capitaine de l'empire que devant *Gustave Adolphe* à la tête de ses Suédois. Tilly.

Tilly eut pour lieutenant, à Villefranche, le commandant de *Pinaut* (V. le ban de *Pinay* à Pouilly, p. 1661) (1). Pinaut.

Par un audacieux coup de main, Stenay était tombé, le 11 octobre 1591, entre les mains d'*Henry de la Tour*, vicomte de

---

(1) Ce personnage était, il est probable, un des auteurs de la famille de *Vaillant*, du ban de *Pinay*, à Pouilly.

Turenne, qui, la nuit même de son mariage avec la princesse *Charlotte de la Marck,* voulant cueillir un *bouquet de noces* sur les *terres de Monsieur de Lorraine,* avait rapporté, à Sedan, les clés de cette ville au bon roi *Henry IV,* à son petit lever.

Mais *Tilly,* pendant cinq années, débouchant à l'improviste de Villefranche, par ses attaques incessantes, ne cessa de troubler le sommeil de *Louis de Pouilly-Cornay,* installé gouverneur de Stenay, de par Turenne, au nom du roi de France et de Navarre. De là, escarmouches continuelles... du côté des *Français,* pour reprendre *Villefranche*... de la part des *Lorrains,* pour reprendre *Stenay.*

Toujours *Villefranche* s'en tira honorablement.

Une première attaque eut lieu le 22 décembre 1591. Les garnisons françaises de *Beaumont,* de *Mouzon,* de *Stenay,* s'unirent pour tenter l'escalade; elles furent repoussées par le commandant *de Pinaut.*

En 1594, la garnison de *Villefranche,* unie à celles de *Dun* et de *Jametz,* attaqua les fortifications naissantes d'une citadelle que *Louis de Pouilly-Cornay* commençait à Stenay: elles furent déconfites par la valeur brillante du colonel du régiment d'*Esnes, Jean de la Cour de Jupille,* époux d'*Elisabeth de Pouilly,* celle-ci huitième enfant d'*Aubertin VIII* et de *Marguerite de Gratinoth-Allonville* (V. *infrà,* à l'art. *Villers devant Dun.*)

La paix, conclue, à Soissons, le 31 juillet 1595, entre la France et la Lorraine, par la médiation de *Jehan I*^er^ *de Vassinhac,* rendit *Stenay* à la Lorraine et *Villefranche* aux Français.

Trémelet. Les remises s'étant respectivement opérées, le 17 mars 1596, Villefranche reçut pour gouverneur un gentilhomme de la suite du duc de *Nevers,* qui avait commandé en chef, à Stenay, en 1552, sous le roi Henry II -- il se nommait de *Trémelet.* C'était un militaire d'excellente renommée, dont la valeur et la fidélité étaient à toute épreuve ; et il ne tarda pas à en donner de nouveaux gages... car cette paix ne faisait pas les affaires de l'*Espagne,* alors souveraine de la *Bourgogne* et du *Luxembourg.* Dans sa haine contre Henry IV, l'Espagnol fomentait

entreprise sur entreprise contre les places frontières de la ligne de la Meuse... *Mézières, Sedan, Rocroy, Mouzon, Maubert fontaine*... il voulait emporter *Villefranche* à tout prix.

Un capitaine de fortune, nommé *Gaucher*, lorrain d'origine, entreprit de la lui livrer. Essayer de corrompre quelques soldats de la garnison était chose facile : le jour est pris... rendez-vous est donné... et tout se prépare pour une attaque nocturne, qui sera dirigée par le gouverneur luxembourgeois de Damvillers, *François Ier d'Allamont-de Housse*, il est probable ? ; mais quelques conspirateurs vendirent la mèche, et le brave de *Trémelet* eut le temps de se mettre sur ses gardes. Il n'a que trois compagnies de pied et une de gendarmes, il sait qu'il aura affaire à des forces très-supérieures. N'importe ! il dépêche, en toute hâte, vers les gouverneurs des places voisines. C'était, à Mouzon, *Claude de Joyeuse* comte de *Grandpré ;* c'était *Louis de Mailly du Rumesnil*, à Maubert fontaine ; c'était le sire d'*Estivaux*, à Sedan. *Rumilly* ramasse quelques troupes... il accourt à la nuit tombante ; il jette une partie de ses hommes dans la place ; il place les autres, en embuscade, aux approches ; et, quand, dans la nuit du 4 août 1597, *Gaucher* et le capitaine-prévôt de Damvillers arrivèrent avec 5 à 600 hommes, on leur tomba sus, des deux parts. Trois cents des assaillants restèrent assommés dans les fossés ; 120 sont pris avec leurs chefs ; et Gaucher, seul, grâce à la vitesse de son cheval, parvint à s'échapper. Cette échauffourée fut la dernière tentative des Bourguignons (1). Le capitaine Gaucher.

En 1596, le duc *Charles IV* de Lorraine avait obtenu la restitution de *Stenay ;* sa conduite impolitique envers la France De Baricourt.

---

(1) Les pierres tumulaires, qui se voient encore dans l'église, sont anciennes, mais illisibles, pour la plupart.

On en voit une près des fonds baptismaux. C'est le couvercle de la tombe de *noble homme Pierre de Porte, lieutenant en la compagnie du Gouverneur, décédé le 7 septembre 1624, après avoir exercé sa charge pendant le laps de 29 ans.* Ce brave de *la Porte* avait contribué, il est probable, à la déconfiture honteuse des Bourguignons.

contraignit Louis XIII, en 1632, à la lui reprendre, à titre de dépôt. Alors le gouvernement de Villefranche fut donné au baron de *Baricourt* de Ligny, en Champagne.

En 1634, le comte de *Charost*, qui avait celui de Stenay, et qui eût voulu obtenir de *Baricourt* la cession de sa charge, en sollicita la suppression : cette suppression fut prononcée, avec ordre de démolition immédiate. L'ordre était exécuté, complétement, pour le 9 octobre 1634.

Ainsi tomba la place de Villefranche, après 89 années d'importance presque capitale, au point de vue tant civil qu'administratif et militaire. Car de 1591 à 1596, elle fut le centre judiciaire d'une double prévosté. Les officiers civils et de judicature de la châtellenie *Astenienne*, contraints de quitter leur poste, se retirèrent à *Villefranche*, qui, *par emprunt*, devint alors *chef lieu de juridiction*... et on trouve, *datés de Villefranche*, des actes des anciens notaires de Stenay.

Villefranche, dans le principe, dépendait de la prévosté du *Thour*, en Porcéanais, et de la baronnie de *Montcornet*.

La mesure de *Grandpré*, régulatrice des anciennes *manses* du sol, et la coutume de *Ribemont* sur Oise, régulatrice des personnes, attestent que le *val de Saulmory* était bien un *appendice* extrême des terres, sous les *Dunes*, occupées autrefois par les *Veromandui*. Cette coutume fut remplacée par celle de *Sainte Menehould*.

Familles notables.

La famille *Martin* de Villefranche est une des notables du val de Saulmory : *Joseph Martin*, époux de *Marguerite Thiéry*, fut maire de Saulmory, en 1766. — Son fils *Renaud*, époux d'*Elisabeth Thiébault* de Wiseppe, après avoir été maire en 1792, fut élu, la même année, administrateur du directoire départemental de la Meuse — *Antoine Martin*, fils de *Renaud* et époux de Mlle *Gérard*, mourut capitaine en retraite, à Mouzay.

Nicolas Angélique Martin, autre fils de Renaud, marié à Mlle *Raux*, eut deux fils; dont l'un, prénommé *Auguste*, est aujourd'hui capitaine commandant au 10e de cuirassiers, décoré de l'étoile de la légion d'honneur, et dont l'autre, prénommé *Charles*, marié à une demoiselle *Cholet*, est adjoint au maire de Saulmory.

VILLERS DEVANT DUN; *Villaria ad, aut antè, Dunum* (1). Canton de Dun.

(Ch. de 1094, 1132, 1227, 1331).

Ancienne annexe de la cure d'Aincréville (V. p. 1re).
Sur le revers d'*Andevanne* et de *Tailly*.
Ecarts : (V. la *Brière*, p. 258, *Chassogne*, p. 331).

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	6 k.	Topographie.
	arrondissement	3	2	
	département........	7	5	

Orientation, par rapport à Montmédy, S. S. O.
Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 233 à 343 mètres.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

1° Etage *jurassique moyen;* formation *coralienne* de la cinquième époque onthologique ? — *coral-rag*. — 2° Etage jurassique *supérieur;* formation dite *portlandienne*, de la sixième époque ? — *calcaire* à *astartes* — moellons. — 3° Etage du *gault* — gaize (du *Septiminium ;* V. *Septsarges*, p. 1884). Géologie.

Aincréville et *Villers devant Dun* sont adjoints par la nature. Tous deux se trouvent à l'émergence, de plus en plus croissante, des terrains *crétacés*, visibles à l'œil nu, (*aïn,* en hé-

---

(1) Etymologie et appellations successives : *Villers-lez Andewanne ? Villers en Argonne; Villers devant Dun; Ville au bois ? Villé; Villers.*

Pro, avant... *Pro-uille,* c'est-à-dire par rapport à *Aincréville,* où commencent les *crêtes du gault*, dans le *Dormois* : *U-ille, antè Dunum,* c'est-à-dire par rapport aux vases du bassin des *Wabvres,* où finissent les *argiles* du *Dunois.*

Nota. Ne pas confondre *Villers en Argonne* avec *Villers sur Aisne,* près de Sainte Ménehould.

(1) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier*, p. 81, 335, 540, 541, 636.

breu), pour l'habitant primitif des vases oxfordiennes des dunes, cette croissance dut être évidente à *Aincréville;* elle se trouve en retraite à l'est de *Villers devant Dun*. Là est la limite du *coral-rag*, par rapport à l'étage *portlandien :* superficiairement, Villers dit en Argonne se rattache à l'archipel du Dormois et au massif des *gaults* de l'*Aisne* et de l'*Auve*, c'est-à-dire à Sainte Mennehould (V. *Dannevoux*, p. 488).

Origines probables. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions.

Villers étant sur une butte de *gaize* isolée, voici ce qu'on peut en conclure : la forme germanique *villaria,* qui indique une union de *bastils*, ou cabanes agrestes, sur le *haut des montagnes,* cette désignation comparée à la forme gallo-celto-làtine *pro-ou-illa* (Proüille), indique qu'une villa principale existait à la limite des habitations de deux nationalités différentes.

Avant la ville (*pro*)... par rapport aux colons de l'occident... *devant les dunes* (*antè dunum*)... par rapport aux colons de l'orient. C'est ainsi qu'un peu plus au sud, devant *Dannevoux* et *Villosne,* le bois dit *d'en de là* séparait les Austrasiens de *Gercourt* des Neustriens de *Drillancourt :* ce sont deux orientations respectives, mais qui sont identiques. Cette *villa* devait être une annexe du château de *Doulcom,* ancienne capitale du *Dulcomensis pagus,* capitale placée sous la *curia* romaine de *Jovis pila*. Les *villaria,* ou maisons de campagne, des prêtres du *sacellum* étaient sur les montagnes antérieures aux *dunes* de l'Austrasie (V. aux mots : *Babiemont,* p. 106 ; *Doulcom,* p. 536 ; *Jupile,* p. 979, *Sassey,* p. 1811, et autres articles cités).

Erection en commune. Noms des érecteurs : *Gobert IV* (ou *Gobert V)* sire de Dun, conjointement avec les châtelains de *Prouïlle,* de *Clarey,* de *Vilaines,* de *Landreville,* et de *Lions.*

Date des chartes d'affranchissement : 1227, (ou de 1250 à 1284), 27 juin 1381.

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1601, une vingtaine de feux ; — d'après le recensement de 1836 ; 278 habitants — en 1846 ; 241 h. — en 1856 ; 217 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales ; à partir de 1668, avec

lacunes; — judiciaires... 1731, série complète.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1832, 797 h. 32 a. 30 c. Territoire.

Nombre de maisons : 76.

Jardins et chènevières..............	5 h.	56 a.	05 c.
Prés et pâtures fauchables..........	46	70	72
Terres labourables..................	680	54	85
Vignes..............................		35	30
Bois................................	42	88	70
Landes et friches, carrières et minières, étangs, noues et routoirs..........	5	93	00
Superficie non imposable............	15	33	72

Cours d'eau : quelques veines sur le versant de la *Froide fontaine,* qui prend sa source à la cote 335, sous les bois de *Tailly.* — Usines : aucune.

Revenu net imposable : 10,058 fr.

Bois, 28 h. 80 a., au canton dit le *bois Herbillon,* à l'ouest de ceux de *Sassey* (plan du 3 avril 1775); — prés et pâtures, terrains vains et vagues. Biens communaux.

Valeur approximative des terrains communaux : 38,964 fr. 80 centimes.

L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.* 8 fr. 60; — *Prés,* 55 fr.; *bois,* 7 fr.; — *jard. et chèn.,* 48 fr. Not. agricoles.

(Voir pour les produits respectifs les art. : *Aincréville,* p. 7; *Sassey,* p. 1813).

Professions habituelles : cultivateurs, manœuvres, tissiers en toile, fileurs de laine, cordonniers et savetiers roulants. Notions industrielles.

Le plateau de Villers devant Dun est formé par les assises du *calcaire* à *astartes.* En descendant de ce plateau, dans un ravin qui se dirige vers le vallon de *Montigny,* on observe les assises suivantes : A, *Lumachelle,* en plaquette; épaisseur 0^m 10 — B, *marne bleue et grise,* à *exogyres bruntrutanæ;* 4^m 00 — C, *calcaire oolithique marneux* et friable; 3^m 50 — D, *marne grisâtre* avec *calcaire grénu* et *feuilleté,* contenant des *ostreæ deltoides* et des *exogyres,* comme ci-dessus; 2^m 50 — E,

marne bleue, avec les mêmes fossiles; 2^{m} 00 — F, *marne jaunâtre feuilletée*; 0^{m} 60 — G, *marne bleue*, 0^{m} 80 — H, *calcaire gris*, friable, à oolithes blanches, 1^{m} 20 — I, *lumachelle cristalline*, 0^{m} 10 — J, *marne grise*, 0^{m} 60. Puissance totale: 15^{m} 40, au-dessus du *calcaire coralien* (1).

La *gaize* forme une butte isolée qui, par l'effet des érosions, se trouve à près de 15 kil. du grand massif de l'*Aire*, et qui en a été détachée par un courant de dénudation.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, Nicolas *Jacquemin*; — 1814, Jacq. *Lemoine*: — 1817, J. *Bernier*; — 1821, Jacq. *Lemoine*; 1831, J. N. *Collet*; — 1840, N. *Dautruche*; — 1846 à 63, Ant. L. Prosp. *Pâris*, ancien officier de cavalerie.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Chaalons*, sur les limites de celui de Rheims; — archidiaconné d'*Astenay*, dans le principe; ensuite, par échange, celui de *Champagne*, sous le titre de *Saint Médard* de Grandpré(2); — doyenné de *Saint Gilles* de Dun (3); — cure primitive: celle de *Sainte Marguerite de Chassogne*, dépendante de *Belval*; — prieuré; celui de *Dun*; — oratoire primitif: celui de *Saint Leu*, au cimetière de *Chassogne*; — église matriculaire : celle de *Saint Agnan* d'Aincréville.

Noms des patrons : *saint Martin*, à Villers; *saint Aignan*, à Aincréville.

Epoque d'érection ou de reconstruction de l'église : inconnue; très-ancienne.

Clergé. Noms des anciens curés et vicaires : 1734, Charles *Martin*, curé; — 1742, J. B. *Moutier*, curé; 1749, J. *Aubry*, desservant; — 1750, J. *Debugne*; — 1752, Séb. *Chollet*; — 1755,

---

(1) Voir la *Statistique géologique* de la Meuse, p. 335, 540, 541.

(2) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (voir *Aincréville*, page 8). — (3) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *id.*, page 8).

Ch. *Bertêche;* — 1757, J. *Moreau;* — 1762, Jacq. *Masson;* — 1774, P^re *Chaplet;* — 1784, P^re N. *Putiat;* — 1787, Joachim *Guillemain*... à 1792.

Sous l'ordre actuel : MM.............. A. *Gueusquin*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des *comtes de Rethel*, puis de *Grandpré;* — patronage; à la collation des abbés de *Belval;* — dixmage; les mêmes, en participation avec les seigneurs de *Landreville* (V. la charte de 1331). Ordre temporel.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité des *Cathalauni;* Chaalons; — royaume de *Neustrie*, sur les limites de l'*Austrasie;* — ancien *pagus* du *Stadunensis, aut Stadinisus*, au comté de *Stadunois;* — comté de *Grandpré;* ensuite du *Barrois mouvant*, par échange; — baronnie-vicomté de *Buzancy*, — sirerie de *Verpel-Vonc-Quatre champs;* ensuite celle de *Landreville* et *Romagne;* — haute Justice des seigneurs de la maison de *Pouilly-Romagne;* — duché de *Champagne;* puis province de *France;* puis du *Clermontois*, sous les *Condé*. Ordre politique.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont*.

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, *Bar-Buzancy-Grandpré;* — pour les liquides, *Beaumont;* — pour les bois et les terres, *Grandpré-Buzancy*. Ordre judiciaire.

Indication de l'étalon local : l'arpent de 100 p.; la perche de 19 pieds.

A *Aincréville*, comme à *Sassey*, la perche linéaire était de 19 p. 3 po.; l'arpent de 100 p. et le journal de 80 verges.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Vitry-le Français-Sainte Menehould;* — assises

des pairs de la châtellenie de *Dun* — pairie de *Landreville;* — Cour supérieure des *Grands jours* de Troyes transférés à *Chaalons* — présidial de *Sens*; ensuite de *Vitry* — généralité de *Chaalons*; — ancien bailliage de *Sainte Mennehould;* puis de *Varennes*, sous les Condé; — ancienne prévôté de la châtellenie de *idem* (1); ensuite celle de *Varennes;* — ancienne Justice seigneuriale du seigneur local, sauf révision pour les cas capitaux; — Justice foncière, civile et criminelle, des mayeur, eschevins et jurés.

Transformations politiques.

Ordre féodal. Le petit village de *Villers en Argonne*, bien qu'uni spirituellement à celui d'*Aincréville*, a toujours suivi les destinées politiques des Auxuennois. Toujours, ses maîtres ont été mouvants de la châtellenie de *Sainte Mennehould.* Le domaine de cette ville tomba, d'abord, entre les mains des comtes de *Rethel;* il en sortit, de 1197 à 1200, par un traité d'échange entre *Thibault III* comte de Champagne et *Hugues III* comte de Rethel; celui-ci s'en dénantit pour la *châtellenie d'Omont*, terre patrimoniale du comte Tricassien. Ainsi entrée dans la maison princière de

---

(1) Cette châtellenie comprenait, en 1301, époque du traité de Bruges, les localités de : *Auve, Berzieux, Braux Sainte Corbière, Braux Saint Remy, Chaude-fontaine, Courtemont, Dampierre sur Auve, Daucourt, Dommartin la planchette, Dommartin sous Hans, Elise, Felcourt, Florant, Gizaucourt, La Chapelle sur Auve, La Croix en Champagne, Laval, Laneuville au pont, Maffrécourt, Malmi en Dormois, Minaucourt, Moiremont, Saint Remy sur Bussy, Saint Jean sur tourbe, Saint Mard sur Auve, Somme-Tourbe, Valmi, Verrières, Vienne la Ville, Villers en Argonne, Virgini, Voilemont, Wargemoulin.*

Plus tard, par suite d'échanges, portions des villages ci-dessus passèrent, soit à *Rethel*, soit à *Grandpré*, soit à *Bar;* ils furent remplacés par *Aincréville, Bantheville, Bolandre, Cierges, Dannevoux, Romagne, Exermont, Halle, Beauclair, Beaufort, Saulmory, Villefranche*, etc.

Champagne, la ville de la *Vierge de Perthes* advint à la *maison royale de France,* par le mariage de *Jeanne,* reine de Navare, palatine de Troyes, avec *Philippe dit le bel,* fils puîné de *Philippe le hardi,* lequel devint roi de France, après la mort du prince Louis son aîné. En 1465, Sainte Mennehould fut érigée en *comté,* et assigné, pour douaire, à *Anne de France,* fille de Louis XI, alors que cette princesse épousa *Jean de Lorraine,* duc de Calabre et marquis de Pont à Mousson. Puis le comté fut engagé à *André de la Val,* amiral de France... puis à *Antoine, bâtard de Bourgogne...* puis il fut en partie démembré.

Jacques de Grandpré, comte de *Dampierre* et baron de *Hans... Gratien Daguerre,* baron de *Rumigny* et seigneur de *Vienne le château... Réné d'Anglure,* baron d'*Etoges,* seigneur de *Givry,* en Argonne... *Henry de Pouilly,* baron de *Cornay,* gouverneur de Stenay... *Jean de Nettancourt-Vaubecourt,* seigneur de *Passavant...* et autres en obtinrent des portions plus ou moins considérables, à titre d'ascensement. Le noyau était cependant encore assez riche pour constituer le *douaire* d'une reine, celui de cette jeune et séduisante écossaise, qui régna, éphémèrement, sur la France, comme épouse du jeune et beau *François II de Valois.*

La mort tragique de *Marie Stuart,* décapitée le 28 février 1587, laissa à *Henry III,* son beau-frère, la faculté de vendre quelques autres parcelles, dont cette infortunée douairière avait conservé les revenus, jusqu'à son décès. C'est ainsi qu'en exécution d'un édit de 1587, le domaine royal aliéna, entre autres, la totalité des villages de *Villers en Argonne,* et de *Ripont* sur la Dormoise, la moitié de celui de *Brieules* et de celui d'*Autry,* et les trois quarts de celui de *Halle sous Montigny* (V. *Buirette,* his. de Sainte Mennehould, p. 209).

C'est par suite qu'on trouve Villers devant Dun entre les mains de *Robert de Gratinot* de Stenay, devenu, précédemment, par ascencement du domaine de Lorraine, seigneur de *la Cour de Jupile,* des *deux Cléry,* et de *Villers devant Dun* — puis de son fils *Nicolas,* gouverneur de Dun, époux de *Marguerite d'Allonville* de Brie en Beauce — puis des filles

de celui-ci : l'une mariée à *Guillaume Tougnel* dit *Touly*, chevalier de *Grand Cléry*, sire de *Chastel* près *Cornay*, de *Charpentry*, et de *Pouilly* en partie... l'autre, prénommée *Marguerite*, épouse, en 1563, d'*Aubertin VIII de Pouilly-d'Inor-Martincourt*, etc. — puis aux enfants et petits-enfants de ces deux dames, et, notamment, à *Marguerite de Pouilly*, ou *Marie Anne*, fille d'*Aubertin VII*, dame de *Jupile*, épouse de *Jean n° 2 de la Cour*, chevalier, qui devint ainsi seigneur de *Grand Cléry*, de *Ville au bois* et autres lieux (V. *Cléry*, p. 400; *La Cour*, p. 431).

Nota. Ce *Jehan II* était, il est probable, fils, ou petit-fils, de *Petit-Jehan* de Lacourt, escuyer, seigneur de *Ville sur Iron*, qui, en 1493, épousa *Isabeau de Pouilly*, et dont sera provenu *Jehan Ier de Lacour*, époux de *Claude de Hézèques*, laquelle donna le jour à *Hélène de la Cour*, femme de *Henry de Circourt*, lequel était arrière petit-fils de *Médart* et de ladite *Isabeau* (1).

A partir de ce moment, *Villers devant Dun* ne sortit plus de la dominance, haute, basse et moyenne, justicière, de la *maison de la Cour*, dite de *Villers* ou *Villé*. Mme de *La Cour*, née *Marguerite de Pouilly*, partageait, néanmoins, *Villers* avec son frère *Jacques*, chevalier, seigneur de *Mantheville*, *Pouru Saint Remy*, *Escombres*, et *Villers*, lequel, en 1631, épousa *Christine*, ou *Catherine*, *de la Fontaine-d'Harnoncourt*. Elle partageait aussi les *deux Cléry* avec sa sœur *Julianne*, épouse, en 1605, de *Jean de Craone*, gouverneur de Stenay.

---

(1) Cette branche était une *cadette* d'après le *lambel* des armoiries blasonnées, à la page 401.

Mais alors quelle était la branche *aînée ?*

Ce ne pouvait être celle de *Jeanne de la Court*, épouse, en 1668, de *Jacques de Gentil de Tailly*, et dont l'auteur avait été annobli en 1479. Car Mme de *Gentil née La Court* portait : *d'azur, à un bezan, d'or, chargé d'un écu de gueules*. Cette question s'éclaircira dans la section de Verdun.

Après *Jean II* de La Cour-Pouilly, voici *Jean III*, époux de *Isabeau de Sologornes*. Leur fille *Hélène* épousa, en 1647, *Aubertin X de Pouilly*, chevalier, seigneur de *Ginvry*, *Pouron*, *Villiers* sur Meuse, *Pure*, *Brouenne*, *Malmaison*, *Thonne la lon*, *Landres* et *Landreville*, en partie.

Après *Jean III* de la *Cour-Sologornes*, voici *Nicolas Jacques*, chevalier, seigneur de *Jupile*, *Grand Cléry*, *Villers devant Dun* et autres lieux, époux de *Jeanne Françoise de Pouilly*, dame de *Rupt* près Marville.

Leur fille, *Barbe Antoinette*, épousa, en 1719, *Claude Albert de Pouilly*, baron de *Ginvry*, chevalier, seigneur de *Pouron*, *Villécloye*, *Petit Failly*, *Landres*, *Landreville*, *Malmaison* et *Brouenne* (1).

Voici, ensuite, *Nicolas Jacques n° 2 de Lacour*, chevalier, seigneur de *Villers*, fils de *Nicolas Jacques* remarié à *Antoinette de Saint Ignon*, celle-ci fille de *Jeanne de Pouilly*, épouse de *Nicolas de Saint Ignon*, seigneur de *Tailly*.

Enfin *François Louis* de la Cour; *Gilles Joseph* de la Cour; et *François* de la Cour. Nous avons vu cette famille à *Cléry le grand*, p. 402; à *Thonne les prés*, p. 2063; et à *Marville*. Enfin sa seigneurie s'évanouit, à *Villers devant Dun*, en 1783. Nous retrouverons ses descendants actuels dans la section de Verdun.

Il existe encore, à Villers, une maison forte, ou château,

(1) Les témoins de ce mariage, par acte passé à Jupile, furent : J. *Ange d'Essaulx*, seigneur de *Bâlay*; — *Albert de Pouilly*, seigneur de *Pouilly*, *Sainte Marie*, *Pouru*, *Saint Remy*, *Villosne*, *Andevanne* et autres lieux; — *Nicole de Sercey*, épouse de *César Hector Vassinhac-d'Imécourt*; — *Charles de la Cour*, à cause de *Marguerite de Tige de Brouenne*, son épouse, tante maternelle de l'époux; — *Jacques Nicolas de la Cour*, père du marié, demeurant au château de Villers; — *Jeanne Françoise de Pouilly*, sa mère — et *Louis d'Ivory*, chevalier, seigneur de *Maisoncelle* et de la *Malmaison*, parent paternel (maison d'Ivory de Dugny, près Verdun).

qu'on croit être du XI[e] siècle ; c'est là où se sont éteints les derniers seigneurs du lieu, du nom de *La Cour de Villé* (1), qui dans les derniers temps, partageaient le domaine utile avec les *Béchet*, famille magistrale de la province de Sainte Mennehould.

Ce château est aujourd'hui la propriété et la demeure de M. A. L. P. *Pâris*, ancien officier de l'ex-garde royale, suppléant de justice de paix, et maire de la commune de Villers devant Dun (2).

---

(1) Voici quelques extraits des registres paroissiaux :

1761, 23 novembre; inhumation, dans l'église, de *François Louis de la Cour*, seigneur de *Villers* et de *Grand Cléry*, 69 ans, en présence de : l'*abbé de Pouilly;* le *chevalier de la Cour;* le *chevalier de Vassinhac de Roth*... (V. *Tailly*, p. 1987); le *chevalier de Suève*, etc.

1764, 24 février; parrainage d'un enfant *Cordier* par *Gilles Joseph de la Cour*, chevalier, seigneur de *Villé, Cléry, Pouilly*, etc., avec une dame *Cordier*, née *Geoffroy*, femme du receveur des consignations du Clermontois. — 1773, 16 novembre; parrainage d'un enfant, par M. *Louis de Chazaux*, avec une dame née *Lacour de Villé*. — 1783... inhumation de *François de la Cour*, dit de *Villé*. Cet acte est aux registres de Grand Cléry.

1785, 21 novembre; mention d'un sieur *Béchet*, comme seigneur de Villers.

(2) On trouve aux armoriaux de Lorraine : *Pâris* (*Claude*), dit la *Saulcie*, valet de chambre de *Monseigneur*, à la date du 7 août 1565, porte : « *de vair, à trois pals, d'or et de gueules, chargé de trois mo-* » *lettes, d'or*. Cimier : *un lion naissant, d'or, tenant en ses pattes un* » *croissant d'argent, accompagné de deux pennes, d'argent et d'azur,* » *d'or et de gueules.* »

Cette armoriation n'est pas en rapport avec celle des *Pâris-de la Brosse-Collin*, ni avec celle des *Pâris-du Pasquy-de Muire-Brascourt-Moat*, du Rémois. Ceux-ci portaient : « *de gueules, au sautoir dentelé,* » *d'or, accompagné de deux quinte-feuilles, l'une en chef, l'autre en* » *pointe, et cotoyé de deux besans, de même.* »

On trouve aux registres de *Vilosne*, sous la date du 24 septembre 1709, le baptême de *Guillaume Pâris*, fils de *Jean*, qualifié garde à cheval, et de *Jacqueline Coquille;* il est tenu par son oncle *Guillaume Pâris*, curé à la cathédrale de Verdun, avec M[lle] *Anne Jacquemin*, dame de *Vilosne*.

Les derniers seigneurs d'Aincréville.

Quant au village d'Aincréville, on a vu à l'art. *Brière*, p. 258, comment, en 1331, il était encore dans les mains d'une des branches collatérales de la première dynastie de Grandpré. *Jean III de Grandpré* étant mort en 1373, *Jeanne de Châtillon* sa veuve fit un nouveau démembrement du comté de *Grandpré*, en le partageant, le 27 janvier 1376, entre elle et ses deux enfants *Edouard* et *Ferry*. *Edouard* eut la terre de Grandpré et ses dépendances, *Ferry* fut seigneur de *Verpel*, de *Voncq*, et de *Quatre champs*; enfin un petit-fils, prénommé *Henry*, eut *Aincréville*, que, d'accord avec ses chefs saliques, il affranchissait par sa charte du 17 juin 1381. Supplément à la page 11e.

C'est des ayant-droits de cet Henry qu'Aincréville passa aux *de Suève*, par leur alliance avec la maison de *Landre-Briey et Landreville*... puis aux de *Heulles de Mircourt de Villosne*, par leur alliance avec les *Pouilly-Mouzay*... enfin aux de *Coudenhoven de Vaudoncourt*, par leur alliance avec les *Zweiffel de Suève*, etc. (1).

---

(1) Supplément pour les registres paroissiaux d'Aincréville.

Mariages : 1701, 21 juillet ; entre ***Ch. François de Suève***, chevalier seigneur d'*Aincréville*, capitaine au régiment de Rohan, fils de ***Jean Philippe***, seigneur de ***Milly***, et de ***Françoise de Lafontaine***, — et dame ***Jeanne Françoise de Landre de Briey***, veuve de ***Charles***, baron de ***Mircourt de Buzy***. Témoins : MM. de ***Pouilly-Fléville; A. de Sainctignon;*** de ***Reumont;*** de ***Landre-de Briey***.

1709, 8 avril ; entre ***Jean Charles de Heulles***, chevalier, seigneur de ***Moaville***, capitaine au régiment de Condé, fils de ***Henry***, chevalier, seigneur de ***Luzy*** et ***Villosne***, et de ***Claude Charlotte Angélique de Saint Baussant***; — et ***Marie Antoinette de Mircourt***, fille de ***Charles***, baron de ***Mircourt***, vivant chevalier, seigneur de ***Villotte***, ***Essey*** et ***Lavallée***, et de ***Jeanne Françoise de Landre de Briey***, remariée à ***Ch. François de Suève***. Témoins : de ***Moaville-de Landres;*** de ***Landre de***

Pienne; de *Brye-de Mircourt;* de *Zweiffel-de Suève;* de *Pouilly-Vallienx.*

1764, 18 juin; entre *Louis Ferdinand Joseph,* baron de *Coudenhoven,* chevalier, seigneur de *Vaudoncourt,* capitaine au régiment de Vivarais, fils de *Paul,* baron de C., seigneur de *Vaudoncourt,* et d'*Anne de Reumont,* — et *Marie Magdelaine de Zweiffel de Suève,* fille d'*Ancelme* et d'*Agathe de Mouzay-d'Autrecourt,* dame d'*Aincreville* et de *Cunel.* Témoins : *Zweiffel de Suève*; le *chevalier de Suève;* de *Reumont*; et la *Cour de Villè.*

Baptêmes : 1702, 24 juillet; *Charles de Suève,* fils de *Charles,* chevalier, seigneur d'*Aincréville,* et de *Jeanne Françoise de Landres-de Briey.* Parrain : *Charles de Pouilly,* chevalier, seigneur de *Cornay* et *Fléville* — marraine; *Charlotte de Suève-d'Aincréville.* Cet enfant mourut le 25 septembre suivant, et fut inhumé dans le *chœur* de l'église d'Aincréville, sous le crucifix.

1704, 29 novembre; *Ancelme de Zuève,* fils des précédents. Parrain; *Ancelme de Sainctignon,* chevalier, seigneur de *Romagne* — marraine; *Marie Anthoinette de Mircourt.*

1707, 4 septembre; *Léonard Claude de Suève,* fils des précédents. Parrain; *Léonard Claude de Briey,* baron de *Landre,* seigneur de *Bantheville, Ruette,* etc. — marraine; *Anne de Landre-de Briey.*

1708, 5 septembre. *Adrian de Suève,* fils des précédents. — Parrain; *Adrian d'Herbemont,* chevalier, seigneur d'*Aincréville* et de *Thonne la lon* — marraine; *Françoise de Sainctignon,* épouse du parrain, demeurants à Romagne.

1709, 16 septembre; *Charlotte,* fille des précédents. Parrain; *Ch. Antoine de Fléville,* seigneur de *Cornay* — marraine; *N. de Pouilly-Fléville-de Cornay.*

1711, 19 février; *Albert de Heulles,* fils de *Jean Charles,* chevalier, seigneur de *Mircourt,* et de *Marie Anthoinette de Mircourt,* demeurant à Villosne. Parrain; *Albert de Pouilly,* chevalier, seigneur de *Villône* et d'*Andevanne* — marraine; *Françoise de Heulles-de Villosne.*

1743, 25 février; *François de Suève,* fils d'*Ancelme Zweiffel de Suève,* chevalier, seigneur d'*Aincréville* et de *Vaudoncourt,* et d'*Agathe de Mouzay-d'Autrecourt.* Parrain; *François Zweiffel de Suève,* chevalier, seigneur d'*Aincréville* et de *Milly* — marraine; *Anne Françoise de Boudonville-d'Autrecourt.* Cet enfant décéda le 4 mars suivant, et fut inhumé dans le chœur de l'église.

1745, 6 février; *Françoise Charlotte de Suève*, fille des précédents. Parrain: *Adrien Joseph de Suève*, chevalier, seigneur d'*Aincréville* et *Vaudoncourt* — marraine *Françoise Charlotte d'Herbemont*-de *Charmois*, dame de *Thonne la lon* et de *Romagne*. Cette enfant décéda le 29 octobre 1745, et fut inhumée dans l'église.

1746, 23 janvier; *Philippe Charles de Suève*, fils des précédents. Parrain: l'abbé *Philippe de Boudonville*-de *Chennery*, par son frère *Charles*, seigneur de *Delut* — marraine; *Agathe Lambin*, épouse de ce dernier, par sa nièce *Agathe de Watronville*. Cet enfant décéda le 30 du même mois — inhumé dans l'église.

1746, 24 décembre; *Marie Magdelaine de Suève*, fille des précédents. Parrain: *Charles de Boudonville*, seigneur de *Delut* — marraine: *Magdelaine Duplessis-de Suève*, dame d'*Aincréville* et *de Milly*.

1748, 30 septembre; *Marie Gillette de Suève*, fille des précédents. Parrain: *André de Pouilly*, baron de *Cornay*, chevalier, seigneur de *Marcq et Lançon* — marraine; *Marie Gillette d'Herbemont*, son épouse.

1750, 11 janvier; *Françoise Zweiffel de Suève*, fille des précédents. — Parrain; *Philippe François*, baron de *Coudenhoven*, chevalier, seigneur de *Vaudoncourt* — marraine; *Françoise de Suève de Milly*.

1765, 6 juin; *Charles Ancelme Ferdinand de Coudenhoven*, fils de *Ferdinand Joseph*, baron de C., seigneur de *Vaudoncourt-Aincréville*, etc., etc., et de *Marie Magdelaine de Zweiffel de Suève*. Parrain: *Ancelme de Zweiffel de Suève*, seigneur d'*Aincréville* et *Cunel*, son aïeul — marraine, *Anne de Reumont;* dame de *Vaudoncourt*, son aïeule. Sa descendance est en note ci-dessous.

1767, 8 juin; *Marie Louise Thérèse de Coudenhoven*, fille des précédents. — Parrain: *Philippe François de Coudenhoven* de *Vaudoncourt* — marraine; *Marie Louise Thérèse de Sainctignon*, baronne de *Vaudoncourt*, épouse du parrain.

1768, 21 août; *Marie Magdelaine de Coudenhoven*, fille des précédents. Parrain: *Jean Baptiste* comte de *Salse*, chevalier, seigneur de *Son*, capitaine au régiment de Normandie — marraine; *Marie Magdelaine du Plessis*, dame de *Suève*, baronne de *Creue*, dame d'*Aincréville* et du *fief de Milly*.

1770, 23 mars; *Agathe Françoise de Coudenhoven*, fille des précédents. Parrain: *François de Grénet de Florimond*, chevalier, seigneur d'*Autrécourt*, *Ville*, *Waly*, grand oncle à l'enfant — marraine;

Agathe Charlotte de Watronville de Grénet de Florimont, cousine issue de germaine.

1772, 17 juillet; *Louis Arnestine de Coudenhoven,* fils des précédents. Parrain : *Louis de Vaillenx,* chevalier, seigneur en partie de *Luzy* — marraine; *Barbe Arnestine de Boudonville.* Cet enfant décéda le 1er août suivant, et fut inhumé dans le chœur de l'église.

1776, 29 juin; *Marie de Coudenhoven,* fille des précédents. Parrain : *Philippe François* baron de C., chevalier, seigneur de *Vaudoncourt,* avec *Elisabeth Xavier Springer,* sa seconde épouse.

1777, 25 décembre; *Ferdinand Xavier de Coudenhoven,* fils des précédents. Parrain; *Charles Ancelme Ferdinand,* son frère aîné, avec Mme de *Coudenhoven* née *Springer,* sa belle-tante paternelle. Cet enfant décéda le 19 janvier 1779; il est inhumé dans l'église.

1779, 7 août; *Marie Françoise Claire Henriette de C.,* fille des précédents. Parrain : *Henry d'Herbemont,* chevalier, seigneur de *Charmois* et *Hennemont* — marraine; *Marie Françoise Claire de Herbemont,* dame de *Thonne la lon* et *Romagne,* sœur du parrain.

1780, 6 août; *Nicolas de Coudenhoven,* fils des précédents. Parrain : *Nicolas Jacquemin,* seigneur de *Vilosne,* avec *Marie Anne Petit.*

1782, 2 juillet; *Marie Dieudonné Louise de C.,* fille des précédents. — Parrain : *Charles Louis,* frère de l'enfant — marraine; *Marie Agnès Dieudonné de Coudenhoven,* veuve de M. le comte de *Chabot,* maréchal des camps et armées du Roi, sa tante paternelle, représentée par *Marie Louise Thérèse* sœur de la nouvelle née.

1786, 13 mars *Anne Henriette de Coudenhoven,* fille des précédents. Parrain : *François Henri de Paviot,* chevalier, seigneur en partie de *Nantillois* et *Cunel,* capitaine au régiment de Neustrie, chevalier des ordres du Mont Carmel et de Saint Lazare de Jérusalem — marraine : *Anne Claire Antoinette Du Bois-de Riocourt,* épouse de *Philippe Théodore Alexandre Joseph,* comte de *Coudenhoven,* seigneur en partie de *Cunel, Villosne, Moaville, Vaudoncourt.*

1789, 16 août; *Claude Marie Joseph de Coudenhoven,* fils des précédents. Parrain : *Jean Claude de Failly,* chevalier, lieutenant-colonel de cavalerie des gendarmes de la garde royale, seigneur de *Ville-ès-Cloye, Chennery, Laneuville* en partie — marraine; *Marie Françoise Agnès de Miremont,* épouse de *Henry d'Herbemont,* chevalier, seigneur de *Charmois-Hennemont,* etc., etc.

Inhumations : 1718, 23 novembre; *Charles François de Suève,* chevalier, seigneur d'*Aincréville,* 68 ans; inhumé dans l'église.

Cette dernière famille a ses représentants actuels à Aincréville et à Fléville, près Cornay (1).

VILLERS LES MANGIENNES; *Villaria ad Longam villam*(2). Canton de Spincourt.

Ancienne annexe et maintenant succursale de Mangiennes; autrefois dite *Villers aux forges* (Ch. de 910, 1158, 1196, 1200, 1227, 1228, 1231, 1258).

Sur l'*Azenne* unie au *Loison*.

Ecarts : la cense du *Bois-les Moines*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton.............	1 myr.	6 kil.
	arrondissement.....	2	8
	département.......	6	6

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. E.

1788, 28 octobre; *Barbe Ernestine de Boudonville*, veuve en premières noces de *Henry*, baron de *Reumont*, seigneur de *Frénois*, en secondes noces de M. d'*Everlange*, et, en troisièmes, de M. *Jean de Laroche*, âgée de 92 ans. Elle est inhumée au cimetière. Témoins : *Louis Ferdinand Joseph... Charles Ancelme Ferdinand*, baron de *Coudenhoven*, celui-ci fils du premier.

(1) M. *Ch. Anselme Ferdinand de Coudenhoven* a laissé : 1° *Henry François*, né à Aincréville, le 6 septembre 1798, marié le 10 novembre 1838, à Mlle *Delphine de Féret* de Baalons (Ardennes). Il est maire de cette communne depuis 19 ans. 2° *Ch. Marie Edouard*, né à Aincréville, le 28 mai 1800, marié le 18 juin 1832, à Mlle *Elisabeth de Beffroy* de Saint Juvin. Il est maire de Fléville, depuis 20 ans, et membre du conseil d'arrondissement de Vouziers. 3° *Joseph Eugène*, né à Fléville en 1800. Receveur principal des contributions indirectes, en retraite, à Fléville, il a épousé, le 11 juillet 1839, Mlle *Caroline Lemaigre de Laulanier*. 4° *Alexis Théodore*, décédé. 5° *Caroline Louise*; ces deux derniers sans postérité.

(2) Etymologie et appellations successives : *Villaria ad longam villam; Villers les forges; Villers les Mangiennes; Villey.*

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 202 à 260 mètres.

Etage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie. Etage *jurassique moyen;* formation *coralienne,* de la cinquième époque onthologique; — *oxford clay inférieur;* minerai de fer.

Le territoire de *Villers* est entièrement recouvert par les argiles inférieures; mais leur épaisseur, peu sensible à l'est, sur le *bradfort-clay* et le *cornbrash* de *Pilon,* de *Saint Laurent,* de *Dombras,* augmente de puissance, à l'ouest, au-dessus du *coral* de *Merles,* de *Molet,* de *Mangiennes.* A la partie inférieure de ses argiles on trouve des dépôts du fer hydraté. Il s'exploite, presque toujours, à la surface du sol, ou sous un déblai peu considérable. Il se présente en plaquettes et en fragments bruns, quelquefois ocreux. On y rencontre quelques fossiles, mais généralement mal conservés. On peut citer la *pannopée* dite *lutraria.* D'anciens vestiges de ruines de forges prouvent que l'exploitation de ce minerai y avait eu quelques développements dans des temps fort reculés.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions.

Si la charte de la reine *Richilde,* veuve de *Charles le Chauve,* de l'an 910, est bien applicable, Villers, à cette époque, aurait été une petite manse, *manciola,* que cette princesse aurait donnée à l'abbaye de Gorze, et qui aurait été échangée avec celle de *Saint Paul* de Verdun. Cette manse fut, il est probable, le noyau des *villarii* dispersés le long de la voie, qui conduisait, alors, de Saint Laurent à Pilon, et dont la contrée dite les *lon-Villers, ad longam Villam,* conserverait la tradition. La manse devint l'attribution d'un Voué du couvent de Saint Paul, dont les moines se disaient les plus anciens seigneurs du lieu.

---

(1) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier,* p. 223, 636.

Les chartes ont conservé les noms de quelques-uns de ces anciens déprédateurs, auxquels avait été confiée la garde des biens ecclésiastiques, dans la curie de Mangiennes... mission dont ils ne tardèrent pas à abuser. C'était, en 1158, *Hugues*, chevalier de Dombras, et ses frères *Heimon* et *Pierre*, qui furent excommuniés, puis destitués, pour leurs exactions, par l'évêque *Albert de Mercy*. Ce furent ensuite *Rainier de Villers*, en 1196 — *Bernard de Villers*, en 1200 — puis ce furent *Limeus de Luxembourg*, en 1227, et *Boemundus de Witarville*, de 1228 à 1331. Mais ceux-ci n'étaient plus que de simples *gardiens* précaires, sans titre de propriété. Le domaine conventuel était placé sous la sauve-garde des comtes de Bar, sires de *Monçons*.

Nom du fondateur : inconnu, ou douteux... la reine *Richilde* de France ? — noms des érecteurs en commune : *Jean d'Aspremont*, évêque élu de Verdun, et *Robert*, abbé du couvent de Saint Paul, au nom de cette abbaye, par charte d'affranchissement de l'an 1227 (1). **Erection en commune.**

D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1726, 42 feux ; — d'après le recensement de 1836 : 293 habit. — en 1846, 314 h. — 1856, 293 h. **Population.**

D'après les archives communales ; à partir de 1668, avec lacunes ; — judiciaires... 1737, série complète. **Tenue des registres.**

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1823, 858 h. 08 a. 60 c. **Territoire.**

Nombre de maisons : 63.

Jardins et chènevières.............	13 h.	45 a.	80 c.
Prés et pâtures fauchables..........	119	99	71
Terres labourables.................	389	97	48
Bois..........................	255	22	90
(*Nota*. 313 h. 82 a. en ajoutant une acquisition).			
Landes et friches		40	90
Etangs, noues et routoirs...........	4	81	30

(1) Voir le texte dans les *Marches*, de M. Jeantin, t. II, p. 555.

Superficie non imposable 74 20 51

Nota. Ce chiffre doit être exagéré.

La charte d'affranchissement de 1227 dit que le territoire est entre *Mangienne* et *Molet*, sur la rivière d'*Ausenne*. L'évêque ajoute à son ban partie de ses bois et de la forêt de Mangiennes. Il indique les anciennes *devises*, à partir du *rus de Racherimprey*, ou la *Fin de Romagne*, en allant à la *bonne de Ressonsart*, avec tout le *rus al Contremont*, jusqu'à la *bonne* entre *Mangiennes et Saint Laurent*.

Cours d'eau : l'*Azenne*, désignée, vulgairement, sous l'appellation de sa source la plus ancienne, celle du *Loison* (Voir la charte de 1227). — usine : aucune.

Revenu net imposable : 20,567 fr., plus une augmentation.

Biens communaux.

Bois, 243 h. 48 a., (plus les acquisitions) aux cantons dits : le *Bois de Villers;* le *Rouge Chaperon;* les *huit Arpents;* les *Neuf-prés;* les *Dixmes;* la *Noue-Bertrand;* le *Haut bois;* la *Taille brûlée*.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues.

Valeur approximative des terrains communaux : 327,697 fr. 20 centimes (1).

Notions agricoles.

L'impôt foncier a été, primitivement, assis sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.*, 17 fr. 10 ; — *Prés*, 63 fr.; — *Bois*, 17 fr.; — *Jard. et chèn.*, 66 fr.; — *étangs*, 21 fr.; — *friche*, 0,50 c.

---

(1) Archives communales : 17 octobre 1564 à 1568 ; liasse concernant le pré communal du *Bruil*, adjugé aux habitants, à l'encontre des religieux de *Saint Paul* — 1661 à 1734; liasse concernant la *maison forte* du château — accord entre les habitants de *Villers* et ceux de *Mangiennes*, pour les limites de leurs bois — autre accord entre ceux de *Villers* et ceux de *Romagne*, pour le même objet — 5 février 1669; sentence du bailliage de Verdun, pour le *droit de parcours* sur *Saint Laurent* — 1731 à 1752 ; règlement pour les *droits de justice* sur les bois — 1743, 9 novembre; abornement avec *Mangiennes* — 28 janvier 1768; *carte des bois*.

(Voir les types comparatifs aux art. *Delut*, p. 502, *Dombras*, p. 520; *Merles*, p. 131 ; *Saint Laurent*, p. 1787).

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres; bûcherons et autres artisans forestiers. **Notions indust.**

Noms des maires : en l'an 8, Louis *Trouslard;* — en 1830, Louis Antoine *Trouslard;* — 1849, J. Nicolas *Gilles*, encore en fonctions. En 63 années, trois maires seulement ! quel éloge aux administrateurs, et encore plus à leurs administrés ! **Administration.**

M. *Saillet* père (Jean Baptiste), de Mangiennes ; ancien employé supérieur de l'administration des contributions indirectes, pensionnaire de la confédération du Rhin. **Personnage notable.**

C'était un homme de bien, dans l'expression la plus vraie de ce mot. Ami intime de l'illustre académicien de la Meuse et de toute la famille *Etienne*, toujours il était prêt à mettre sa légitime influence au service de ses jeunes compatriotes, et de tous ceux qui, pour faire leur chemin, dans la carrière du devoir, n'avaient besoin que d'un appui. Membre du Comité central d'agriculture et secrétaire de la Société royale d'horticulture, à Paris, toutes ses pensées se portaient vers sa chère Société Montmédienne, dont il a stimulé les premiers pas.

Il a gratifié son village et la commune de Mangiennes, où il naquit, de diverses dotations... que leur terre lui soit légère !

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Verdun;* — archidiaconné de la *Woëpvre* (1); — doyenné de *Saint Pierre* d'Amel (2); — cure priorale : celle de *Saint Remy* de Mangiennes ; — abbaye tréfoncière : celle de *Saint Paul* de Verdun, sous la suzeraineté de l'évêque ; — hermitage : celui de la chapelle du *Bois les moines;* — **Ordre spirituel.**

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Amelle*, p. 18). — (2) Composition de ce doyenné, comprenant les paroisses de : (V. *idem*, p. 18).

Nom des patrons : *saint Nicolas*, à Villers; *saint Remy*, à Mangiennes.

Epoque d'érection ; fort ancienne — réparée en 1751.

Le 28 novembre 1751, deux cloches furent bénites : la première, sous les noms de *Louise Marie*, fut levée par *Louis d'Aubray*, seigneur du château et fief de *Villey*, demeurant à Longwy, avec Mlle *Tabouillot*, fille du maire de Marville, seigneur de Rupt sur Othain. La seconde, nommée *Alexis Marguerite*, eut pour parrain, M. *Alexis Barbier* de Merles, avec Mlle *Marguerite Maillot* de Mangiennes, fille du capitaine-prévôt de ce nom.

Clergé : (V. *Mangiennes*, p. 1222).

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie convertie en simple *Warde* : celle des comtes de *Bar* et *Monçons* ; — patronage, à la collation des abbés de *Saint Paul* de Verdun ; — dixmage ; au profit des mêmes pour 2/3, avec abandon de l'autre tiers au curé ; — entretien du chœur et des bâtiments à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité des *Articlaves ; Veroduna civitas ;* — royaume d'*Austrasie ;* — empire *Germanique ;* — ancien *pagus* du *Virodunensis ; in Wabrilensi ;* — ancien comté épiscopal de *Verdun ;* — haute Justice de l'évêque, seigneur haut justicier : — arrière fief inféodé en 1691 à la famille *Chonet*.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont* (Ch. de 1227).

Mesures de : pour les grains et autres matières sèches, *Bar le duc ;* — pour les liquides, *Beaumont ;* — pour les bois, *Billy les Mangiennes*, mesure d'évêché ; — pour les terres, *Mangiennes*.

Indication de l'étalon local : le *journal* de 100 v.; la *verge* de 20 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun:* — assises des *pairs* de l'Evêché; — cour supérieure : celle du présidial de *Verdun;* — ancien bailliage, *idem;* — ancienne prévôté de *Mangiennes* (1); — ancienne Justice seigneuriale : celle de l'*évêque*.

La Vouerie et la Garde de Villers.

Les loups des temps féodaux.

La législation des *Capitulaires* prescrivait à chaque seigneurie ecclésiastique d'avoir un *avoué*. Bientôt cette charge devint héréditaire, et, dès lors, elle fut tellement redoutable qu'il fallut la diviser en *voueries* et en *sous-voueries*. Après avoir, en 1227 et 1261, supprimé les voueries principales, les Prélats durent éteindre également les offices des sous-voués; mais ceux-ci résistèrent. Les uns, tels que *Gobert de Dun-Apremont*, dit le *Bienheureux*, ne se dessaisit qu'à prix d'argent de sa vouerie du *Mont Saint Venne*, qu'il partageait avec *Garnier*, seigneur de *Cumnières*, et qui, de sa *Roche*, tenait en bride l'évêché. Beaucoup d'autres, plus ou moins redoutables, l'imitèrent. Enfin, il y eut des voués, tenaces, pillards et rebelles, qu'il fallut bien réduire par la force, quand étaient impuissantes les armes de l'excommunication.

Hugues, chevalier de *Dumbraz*, et ses frères *Heymon* et *Pierre* (ancienne maison de Failly), *voués de Villers*, furent du nombre.

Hugues résista et mourut excommunié; *Heymon* l'imita; mais, en mourant, il exprima du repentir; ce que *Pierre* voyant, celui-ci céda et il obtint l'absolution, tant pour son compte,

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Mangienne*, p. 1225).

que pour celui d'*Heymon*, en faisant, néanmoins, une amende honorable à la porte du couvent.

Leur vouerie fut donc supprimée, en 1258 : alors l'évêque *Albert de Mercy* conféra la *garde* de Villers et autres à *Raynauld de Bar*, comte de *Moncons*.

Le gardien qui occupait la maison forte, en 1227, quand le village fut affranchi, était un Luxembourgeois, nommé *Limeus*, parce qu'il gardait les limites de l'enclave luxembourgeoise de *Vaudoncourt*.

Plus tard, en 1691, les évêques de Verdun conférèrent le *fief de Villers* à la famille prévotale des *Chonet de Morhaigne* (V. *Eurantes*, p. 664). Il était, en 1743, passé aux mains de *Françoise Guichard* veuve de *Claude Legoulon* (V. *Chaumout*, p. 346) et de *Marguerite Gosmé de Boisset* (1), desquelles, en 1751, il était advenu aux d'*Aubriey* de Longwy, avocats au parlement de Metz, en 1778.

Canton de Dun. **VILOSNE**, anciennement Vilaisne; *Villa œsniæ; Villa nova Osnii* (2). (Ch. de 897, 1215, 1277).

Ancienne annexe de *Donnevoux*.

Sur la rive droite, et, en partie, sur la rive gauche de la Meuse.

Ecarts : le ban de *Faillère* — celui de la *Grande Ville* — celui de la *Petite Ville* — la *Tour* et la *Chapelle du Pont* — les *grand* et *petit Châteaux*.

---

(1) On trouve, à la date du 20 août 1764, le mariage, à Viller les Mangiennes, de *Claude de Boissieux*, escuyer, officier de marine, fils de *Gabriel* et de *Anne Berthaux*, avec *Marie Barbe Holet*, fille de *Jacques* et de *Marie Christine Grosjean*, en présence de *Clément Joseph* et de *Jacques Holet* et de *Michel le Suisse*.

(2) Etymologie et appellations successives : *Vilaine*, en 1215 — *Vilosne*, en 1663 — *Villonne*, en 1666 — de 1770 à 1800, *Villosne*.

Distance du chef-lieu de	canton..........	0 myr.	9 ki.	Topographie.
	arrondissement ...	3	4	
	département......	6	1	

Orientation, par rapport à Montmédy, S. 1/4 S. O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer... de 181 à 294 m., au bois des *Moriaux*.

Etages, groupes et sous-groupes (1).

Géologie.

1° Etage *jurassique moyen ;* formation *coralienne*, de la cinquième époque onthologique — *coral rag ;* — 2° étage jurassique *supérieur ;* formation *portlandienne*, de la même époque ; *calcaires* à *astartes*. — 3° alluvions maritimes ; sables et gravier.

A la même ordonnée, cote 293, et sur le même étage (le portland), *Som-aisne* et *Vil-aisne* se trouvent en relation continue pour la pente des eaux. Somaisne est au sommet, sous un mamelon de *gault* et de *sables verts*. — *Vil-aisne* est à l'*ui* sur le *coral rag :* tous deux justifient ainsi leur appellation. A partir de *Donnevoux*, l'étage a fait *volte-face* et les eaux courent au bassin de l'Aisne, au lieu d'affluer au bassin meusien. L'axation des deux mouvements se fait sur l'*oxus* de Vienne la ville, *Via axonnæ ;* et, à l'autre côté de la Meuse, la relation est inverse entre *Vilosne et Osne*, dans les calcaires sableux d'Ivoy... de là, *Vil-aisne*, au sud... *Vil-osne*, au nord... et la Meuse coulant entre les deux..

Les alluvions de *Vilosne*, comme ceux de *Dun*, de *Fontaine*, de *Pouilly*, de *Letanne*, et de *One* devant Mouzon, prouvent que la vallée de la Meuse présentait, autrefois, une série de lacs, dont les *ostia* déversaient, successivement, leurs eaux, les uns dans les autres — ces *ostia* ont été *annulés* par le grand courant diluvien ; d'où le mot *osnium* (2).

---

(1) Voir la *Stat. géolog.* de M. A. Buv., p. 330, 360, 636.

(2) Ce qui semble confirmer l'existence d'un ancien lac, ce sont les

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions.

La petite ville de *Vil-aisne*, la grande ville de *Vil-osne* se perdent dans la nuit des temps. L'une appartenait aux appendices staduniennes de *Sainte Mennehould* à *Donnevoux;* l'autre aux *dunes* intermédiaires du *Stadunensis* et de l'*Astenensis.* C'est à ce titre qu'on trouve *Vil-aisne*, de 1215 à 1277, au nombre des six pairies de la chastellerie de Dun, dont *Alo*, sire de *Donnevoux* et de *Clermont*, en Argonne, avait été, sous *Béatrix de Bar*, et sous *Mathilde* sa fille, le premier *haut voué.*

A cette époque, et depuis 897, *Vilaisne* formait la limite du *Dormois* et de l'*ancien comté de Verdun.* Cette limite laissait à droite les terres de la *collégiale de Montfaucon* et celles du *comté de Grandpré;* puis, après avoir franchi la rivière d'*Aire*, elle allait se rattacher à celle d'*Aisne*, pour expirer près du Vermandois.

Erection en commune. Nom du fondateur ; inconnu. — Nom de l'érecteur en commune : *Vuiterus, Miles de Villennes* (Ch. de 1215), ou son fils, conjointement avec *Gobert V* de Dun-Apremont.

Date de la charte d'affranchissement; (V. *Dun*, p. 558).

Population. D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1726, une soixantaine de feux ; — d'après le recensement de 1836, 581 hab. — en 1846, 590 h. — en 1856, 532 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1661, avec lacunes; — judiciaires, 1663; manquent 1675, 1715.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1833, 1120, h. 28 a. 46 c.

Nombre des maisons : 163.

Jardins et chènevières	8 h.	79 a.	25 c.
Prés et pâtures fauchables	136	83	29

énormes corps d'arbres, avec leurs racines et leurs branches, essence de chêne, découverts, à deux mètres de profondeur, dans la prairie haute, au lieu dit la *Louve*. On en a retiré quelques-uns, parfaitement intacts, d'un noir d'ébène, qui ont fourni de très- beaux meubles à l'ébénisterie.

Terres labourables	555	62	68
Vignes	20	83	63
Bois	336	83	90
Landes et friches, carrières et minières, Etangs, noues et routoirs	19	21	61
Superficie non imposable	42	14	10

Cours d'eau : la *Meuse;* — les ruisseaux de *Belle-fontaine* — de *Dom-fontaine* — des *Saules* et de *Collin-Trouilla,* sur 556 m. de parcours.

Usines : un *moulin* à eau.

Revenu net imposable : 24,419 fr.

Biens communaux. Bois : 283 h. 63 a., dits les *Usages;* plus les bois, autrefois seigneuriaux, dits : la *Grande ville* — la *Petite ville* — le *Four* — le *Clichet* — le *Rupt* — la *Grande pierre* — le *Gué des Cerfs* — le *Tremblois* — la *petite Rouvrois* — le bois d'*Inor* (1).

Prés et pâtures, terrains vains et vagues. Voir *suprà.*

Valeur approximative des terrains communaux : 319,297 fr. 90 centimes.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.,* 9 fr.; — *prés,* 63 fr.; — *vignes,* 36 fr.; — *bois,* 16 fr.; — *jard. et chèn.,* 50 fr.; — *friches,* 0,50 c.

(V., pour les produits comparatifs, *Dannevoux,* p. 470).

---

(1) Archives communales : 1618, 16 mai; transaction entre les habitants de *Liny* et de *Vilosne,* pour le droit à la *chapelle de Saint Lie.* — 1635; engagement de la *rivière de Vilosne* à M. de *Cadenet,* seigneur de *Brieules* — 1699; acquêt du terrain et chemin du *Grand Pont* — 1745; séparation des bois de *Sivry* et de *Vilosne,* sur la lisière de *Cahulot* — 1754; séparation des bois communaux et de ceux de M. de *Pouilly* — 1756; carte des bois communaux — 1770; séparation des bois sur la lisière du *Hautois* — 1774; procès avec M. de *Thomassin,* seigneur de *Dannevoux,* — 1833; plan des bois communaux.

A *Dannevoux*, voici les types : *terres lab.*, 14 fr. 40 ; — *prés*, 68 fr. ; — *vignes*, 60 fr. ; — *bois*, 14 fr. 50 ; — *jard.*, 60 fr.

Notions industr. Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, vignerons, bateliers, pêcheurs de rivière.

Administration. Noms des maires : en l'an 8 ; J. *Henry* ; — an 11, P^re^ *Thoyon* ; — 1808, N. *Delit* ; — 1812, N. *Cayot* ; — 1813, L. Alexis *Marchal* ; — 1817, N. *Cayot* ; — 1825, Gilles *Henry* ; — 1835, L. *Jacquemet* ; — 1839, J. F. *Pierre*, encore en fonctions.

Personnage distingué. *Dupré de Geneste* (Henry), né à *Villosne*, le 12 juin 1716, du mariage de *Jean Baptiste Dupré*, receveur général du Clermontois, et de *Anne Jacquemin*, dame en partie de Vilosne... mort à Metz, en 1801.

Il était, alors, secrétaire perpétuel de l'Académie impériale de Metz, dont il avait été un des membres les plus instruits, et à la bibliothèque de laquelle, devenue celle publique de la ville, il a laissé de nombreux manuscrits.

L'enfance de M. Dupré se passa à Vilosne ; sa jeunesse à Stenay. Il fut envoyé à Metz comme receveur des domaines du Roi, et s'y fit recevoir avocat au parlement, le 10 février 1761. Il avait épousé *Marie Anne Gomé de la Grange*, dont il eut deux fils. On voit, sur son tombeau, au cimetière de l'est, ses armoiries, ainsi blasonnées : *d'argent, au pélican nourrissant ses petits, d'azur, au chef d'azur, chargé de 3 molettes, d'argent* (1).

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Chaalons*, ensuite celui des *Articlaves*, sur la limite

---

(1) *Jean Dupré de Geneste*, son père, né à Agen, décédé à Metz, était receveur général du Clermontois : il avait épousé, à Vilosne, le 17 janvier 1715, Mlle *Anne Jacquemin*, d'une des plus anciennes familles seigneuriales du lieu. Il portait : « *écartelé — au 1er et 4e, d'argent, au* » *pélican nourrissant ses petits, d'azur, au chef d'azur chargé de trois* » *molettes d'argent — aux 2e et 3e, au chevron d'or, accompagné de* » *trois oursons (ou genestes), passants, d'or.* »

de ceux de *Rheims* et de *Verdun;* — archidiaconné de l'*Argonne,* (dans le principe c'était celui du *Stadunensis*); ensuite celui de la *Princerie* (1); — doyennés de *Dun;* puis de *Sainte Mennehould;* puis de *Forges* (2); — cure priorale : celle de *Saint Hippolyte* de Dannevoux, autrement dit *Domprieuoulx.*

Vilosne devint, en 1724, une cure séparée, qui fut placée dans le doyenné de *Chaumont ;* — prieuré de *Dannevoux;* — église matriculaire de *Saint Hippolyte* de Dannevoux.

L'ancienne église était sous le vocable de *Notre Dame;* elle s'élevait dans la grande rue.

Noms des patrons : *saint Barthelémy* à Vilosne; *saint Hippolyte* à Dannevoux.

Epoque de reconstruction de l'église : elle fut reconstruite, de 1763 à 1770, sur un terrain donné par M. *Alb. Louis de Pouilly,* qui s'en réserva le patronage.

Noms des anciens curés et vicaires : en 1673, Jacq. *Cazin*, vicaire; — 1677, N. *Dogny,* curé; — 1678, F. de *Beaulieu,* vicaire, puis curé; — 1692, Cl. *Laurent,* adm[r]; — 1699, Cl. *Gilbert;* — 1712, P. *Duplessis;* — 1721, J. *Lamort de Lisle,* vicaire; curé en 1724 (✝ 1760); — 1761, J. F. *Valentin,* vicaire; — 1763, du *Roudy;* — 1764, N. J. *Durand,* jusqu'en 1792. **Clergé.**

Sous l'ordre actuel : MM............... *Bigorgne.*

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des seigneurs de *Dun,* disputée par les barons de *Dannevoux;* — patronage, à la collation des abbés de *Saint Nicolas des Gravières* de Verdun, à l'alternative du seigneur dominant (acte du 21 décembre 1763); — dixmage au profit des mêmes. **Ordre temporel.**

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Dannevoux,* page 491). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *idem*).



Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité des *Cathalauniens,* sur les limites des *Articlaves* et du *Remois;* — royaume de *Neustrie,* limites contestées par l'*Austrasie;* — ancien *pagi* du *Claromontensis* et du *Stadunensis;* — baronnie, mi-partie, de *Dun* et de *Dannevoux;* — ancienne châtellenie dominante : celle de *Vienne le château;* — duché de *Bar,* ensuite de *Lorraine;* ensuite du *Clermontois;* — haute Justice seigneuriale, indépendante, par *enclave* dans le Verdunois.

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont* (Ch. de 1277).

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides... *Bar le duc;* — pour les bois et pour les terres... *idem.*

Indication de l'étalon local : l'arpent de 120 p.; la perche de 16 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Régime coutumier. Coutume de *Saint Mihiel* (procès-verbal de 1598, signé par *Gratian de la Vaulx,* sieur de Vilosne); — assises des pairs de la châtellenie de *Dun;* — Cour supérieure du présidial de *Verdun,* après avoir ressorti à *Saint Mihiel,* puis à *Metz;* — ancien bailliage de *Stenay;* ensuite celui de *Clermont,* séant à Varennes; — ancienne prévôté de *Dun,* avant 1660, ensuite celle de *Clermont* (1); — ancienne justice seigneuriale : haute, moyenne et basse, appartenant au *Château haut* des *Pouilly.*

Les châteaux existent encore.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de : (V. *Dannevoux,* p. 492).

La Chastellerie-Pairie de Vilaisne.

Du farouche *Alo*, sire de *Donnevoux*, premier haut voué de Dun, en 1055, au chevalier *Vuitier* de *Vilaines*, en 1215, quelques traces de signorie, indécises, qui se perdent avec les *Briey-d'Apremont*-chiniens du *Lossensis* (V. p. 552-561). Ordre féodal.

On croit y découvrir un *Leudo de Failly* (Ch. de 1094), qui fut le compagnon d'armes de Godefroid de Bouillon. On y trouve aussi un *Varnerus de Colmay*, sire de *Failly;* tous deux participèrent à la fondation du prieuré de Saint Giles... le ban de *Faillère*, sur le territoire de Vilosne, ne serait-il pas une réminiscence de ces antiques occupations?

Voici ce qui s'accentuera un peu mieux.

Les baronnie de *Dannevoux* et seigneurie de *Vilosne* doivent être prises à l'an 1301... c'est-à-dire, alors que Monseigneur *Pierre de Bar*, sire de *Pierrefort*, un des fils du second lit du comte *Thiébault II* d'avec *Jeanne de Tocy*, ce brigand incendiaire, qui était le puîné d'*Erard*, seigneur de *Perpont*... lorsque, disons-nous, Pierre de Bar épousa *Marguerite de Vienne le château*, et devint ainsi seigneur de *Forges*, dans le Verdunois. Il partageait Vilosne avec *Marie*, sa sœur, femme, en 1306, de *Gobert VI* de *Dun-Apremont*.

En 1318, dans l'héritage de son aîné, il recueillit *Perpont*, *Muscey* et moitié de *Torgny* — sa descendance directe s'éteignit en 1415. Alors ses domaines masculins firent retour à la couronne comtale de Bar; mais ceux de sa femme revinrent aux collatéraux de celle-ci.

Dannevoux et ses dépendances furent allotis, pour partie, à *Marie de Vienne*, laquelle, en 1416, les apporta en dot à *Wary Ier de Laval*, son mari, fils de *Husson* et d'*Alix de Jametz*. Husson périt à la bataille de *Ligny* (1).

---

(1) *Vary Ier de Laval*, fils de *Husson* et d'*Alix de Jametz* (V. *Colart des Hermoises de Delut*, p. 934), était petit-fils de *Jean Ferry*, sire

Voilà *Wary*, son fils, seigneur de *Vilosne*, en partie.

Wary Ier de la Val-de Vilosne.

Vary Ier avait une sœur prénommée *Jehanne;* elle fut mariée à *François du Hautois ;* celui-ci inhumé à Orval en 1385.

Voilà le principe d'une autre indivision, dans Vilosne, laquelle se continuera par *Jacquemin du Hautois*, fils du précédent, époux de *Lise de Samoigneux...* par *Saublet du Hautois*, seigneur d'*Esne*, époux de *Marguerite de Stainville...* puis par sa fille *Louise*, épouse de *Thomas*, ou *Thiébault, de Failly*, duquel la terre d'Esne et portion de Vilosne sont arrivées aux de *Pouilly*.

Mais, avant de passer ceux-ci en revue, il faut s'occuper, d'abord, des *Jacquemin de Villers* et *Verrières*, et des *Chamussot ;* c'est-à-dire qu'il faut faire incursion dans la châtellenie de Sainte Mennehould.

Jehan Ier de la Val.

De son mariage avec *Marie de Vienne le château, Wary Ier de La Val* avait eu *Jean Ier*, lequel épousa *Isabelle de Boulanges*. Ceux-ci eurent *Wary II*, institué maréchal du Barrois, par lettre de *Louis*, cardinal de Bar, du 5 juin 1420, lequel

---

de *Laval, Romagne*, et *Marville*, en partie, époux, en 1347, d'*Edmonde de Rodenmacheren* — il était arrière petit-fils d'*Eric de la Val*, époux 1° d'*Elisabeth de Sponchen ;* 2° de *Claudine de Raville*. Le même *Wary Ier* avait, pour ancêtre, au 4e degré, *Oulry de Laval*, sire de *Billy*, époux, en 1233, de *Mariette de Manderscheid*. — Il trouvait, au 5e degré, *Vernon de la Saulx*, premier du nom de *Laval*, seigneur de *Marville*, époux d'*Edmonde de Limbourg-Faulquemont*.

Enfin, au sommet de l'arbre des *comtes de Lavaulx*, était *Louis de Chiny* (*Ludovicus de Chisneo;* Ch. de 1097 et 1124), fils puîné du comte *Arnould II*, par *Ermengarde de Rochefort*, et qui fut époux de *Edmonne de Loss*. (V. l'acte d'aveux et dénombrement du 3 août 1439, notamment pour *Vilosne, Othe, Marville, Frénois la Montagne*, par *Wary II* de Laval, qui va suivre plus bas). Cet acte rappelle les dénombrements de 1417 et de 1372, et il mentionne *Husson de la Val*, comme le *quatrième père fiéfé*. Cet Husson avait été fait prisonnier avec Henri II de Bar, à l'affaire de Ligny. — Le dénombrement ajoute que *Wary II* possède *moult grands fiefs dans la comtey de Chiny, qu'il tient de par ses pères, à cause de l'origine de la comtey de Chiny*.

Wary II épousa *Jehanne de Sorbey*, fille de *Jehan* et de *Marie de Norrois*: elle était petite-fille de *Thiébault de Sorbey* et d'*Hawis de Perpont*.

Ils eurent six enfants, dont trois fils et trois filles; cinq sont dénommés dans leurs partages du 3 février 1447. Wary II de la Vaulx-Sorbey.

1° Le premier fut *Jehan II*, dit le *viel*, chevalier, seigneur de *Marville* et gouverneur de *Moncons*. Il épousa : 1° *Poincette de Thiaucourt*; 2° *Louise de Bouligny*. Ce chef salique est auteur de la branche de Sorbey... sa descendance reviendra à l'art. *Xorbey*; elle s'éteignit dans les *Hennemont* et dans les de *Bossut*, et fut remplacée, à Sorbey, par les *de Croix*, acquéreurs de cette seigneurie. Jean II de La Val.

2° Le second fils fut *Wary III*, tué près de son frère *François*, en 1503, au siége de Neufchâteau. C'est de lui, peut-être, que *Wary de Laval*, abbé de *Saint Mihiel*, en 1461, serait descendu (V. *Louppy*, p. 1158 et suiv.).

3° Le troisième fils, *François*, est le plus célèbre. Il a transmis à sa postérité le titre de comtes de *Lavaulx*, enté sur celui, éteint, des comtes de Chiny. Capitaine des gardes du Dauphin du Viennois, *François*, par lettre de Louis XI, du 27 mars 1454, fut nommé échanson du roi. Il était écuyer de *La Vaulx*, sire de *Marville*, *Othe*, *Frénois la montagne*, *Belle fontaine*, et copropriétaire de *Vilosne sur Meuse*, avec *Jean* son frère (1). Il devint capitaine-gouverneur, après son père, de la ville de *Neufchâteau* en Vosges, poste qu'il conserva au roi de Sicile, contre les attaques du *Téméraire* Bourguignon. — Il en reçut des *armes d'honneur et de récompense* (lettres du duc *Réné*, du 20 mars 1503). François de La Val.

C'étaient les armoiries de la ville même, qu'il put joindre à celles de sa famille, lesquelles étaient, alors : *trois herses ren-*

---

(1) Voir : les partages des 3 février 1447 — l'acte compromissoire et la sentence arbitrale relative à *Vilosne*, du 1er octobre 1485 — et la renonciation de *Jean de Laval* (dit de la *Grainge*, sur Longwy, de la *branche de Welkenhausen*), du 10 novembre 1486.

versées... symbole de la chute de la *branche* collatérale des princes *de Chiny* (V. le sceau de *Jean de la Vaulx,* au dénombrement de 1487).

François de la Vaulx eut quatre femmes :

1° *Catherine de Barbas,* veuve de *Didier de Thiaucourt,* dont aucun enfant.

2° *Louise de Neufchâtel,* sans postérité.

3° *Alix de Dampierre-Saint Dizier,* fille de *Catherine de Vergy,* dont il eut *Erard Ier,* époux de *Barbe de Marche,* le 15 mai 1524, et qui fut le chef des branches de *Gironcourt,* de *Vrécourt,* de *Pompierre* et de *Sommerécourt.*

4° *Lucye de Montoy,* dame de *Vilosne* et d'*Haudiomont,* dont il eut 1° *Gratian,* marié à *Claude de Phelpot,* seigneur de *la Val,* de *Othe* et de *Belfontaine,* chef de la branche du *Saunois.* 2° *Jeanne de Lavaulx,* épouse de *Guillaume de Malmédy,* laquelle fit sortir de la famille la seigneurie de *la Vaulx,* et la transmit aux *du Mont,* aux du *Han-Martigny* et aux de *Vospernowe,* issus des *Laval de Lamouilly.*

4° L'aînée des filles de Wary Ier et de Marie de Vienne fut *Marguerite,* épouse, en premières noces, d'*Arnould de Sampigny,* dont *Jean* qui servit avec *François de Laval* son oncle (lettre du roi Louis XI, du 28 mars 1454) ; en secondes noces, elle convola avec *Thiéry de Lenoncourt,* bailly de Vitry.

5° La cadette fut *Isabelle,* mère de *Lucye de Montois,* et aïeule 1° d'*Alexis de Chamissot,* autrement dit l'*Escamousse,* bailli de l'évêché de Verdun, escuyer du duc de Lorraine, en 1499 ; 2° de *Nicolas de Chamissot,* époux de *Jeanne d'Hennemont ;* 3° et de *Warin de Chamissot,* commandant pour le Roi du fort de Montfaucon, en 1588, époux de *Anne de Cuissotte.*

6° La plus jeune des *Laval* était *Jeanne.* Qu'est-elle devenue ?

Ainsi, voilà Vilosne indivis, *par quart,* entre : *Jean II* dit le *viel,* chef de la *branche de Sorbey* — *François,* chef de la branche de *Dampierre-Marche-Gironcourt,* — et, pour l'autre moitié, avec les *du Hautois* et les *Jacquemin de Villers, Verrières,* et *Danneveux.*

Ce sont ces quatre familles dont les descendants se retrouvaient, encore, à la seigneurie de Vilosne, aux approches de la Révolution.

Veut-on savoir ce que valait au XVe siècle le retrait féodal d'une telle seigneurie? *Marie de Laval,* veuve de *Guillaume de Croix,* gentilhomme picard, fille de *Jean de La Val,* dit le *vieil,* et de *Louise de Bouligny* (branche de Sorbey), avait disposé, testamentairement, de son quart dans *Vilosne,* au préjudice de son fils, en faveur de ses cousins, c'est-à-dire des enfants de *François* et d'*Alexise de Dampierre ;* après instance aux *assises* tenues, en 1485, devant *Simon des Hermoises,* bailli de Saint Mihiel, au rapport de *Jehan d'Autel,* seigneur de *Thiercelet,* et par advis de *Rogier de Marcey,* seigneur de *Failly,* et de *Jehan de Nayves,* prévôt de Marville, le testament fut cassé; mais *Jean de la Val,* dit de *la Grange,* renonça à ses prétentions, contre versement de la somme de 35 fr., valeur audit jour.

La Tour forte de Vilosne.

Une exécution lorraine, sous Louis XIII.

Les Lorrains, envahis par les troupes françaises, défendaient leur nationalité avec l'énergie du désespoir. Tous les excès étaient commis de part et d'autre. Maître du Verdunois, le *maréchal de Châtillon,* avec un fort détachement, partit le 15 juillet 1637, pour se rendre à Stenay, en passant par Dannevoux et par Dun; car nos routes d'alors exigeaint ce parcours. Il traînait à sa suite 7 pièces de canon. **Personnages tragiques.**

La *Tour forte* de Vilosne commandant aux abords du pont lui resta fermée. *Nicolas Jacquemin* (de l'ancienne maison de *Villers* et *Verrières,* près Sainte Mennehould?) en était capitaine; il était dévoué, corps et âme, au duc *Charles IV.* Sommé de se rendre, Jacquemin, avec une poignée de braves, résolut de s'enterrer sous les ruines du château. Mais bientôt l'artillerie eut raison de cette téméraire résistance. Les chaînes du pont-levis sont brisées, les herses s'abattent, et le malheureux gou-



verneur est pris, couvert de blessures, mais encore vivant. Son arrêt ne tarda pas; et le Maréchal le fit, immédiatement, pendre aux crénaux du château, avec deux de ses fils.

Les biens de l'infortuné et de plusieurs autres, notamment ceux du châtelain de *Murvaux*, qui avait eu le même sort, furent confisqués et adjugés, par décret, à la barre de la chambre des réunions du parlement de Metz.

Nicolas Jacquemin n° 1, laissait un fils en bas âge, qui fut le père de *Nicolas II*. Celui-ci légua sa pensée de vengeance dans des armoiries *parlantes*, qui furent celles de ses petits fils: « *d'argent, à la fasce de gueules* (des anciens *Villiers-Lamothe-Beaumont*), mais *chargé de trois geais, de sable, en pieds, du champ, aussi d'argent, et accompagnés de trois mains dextres, deux en chef et une en pointe, apaumées, de gueules,* » indication funèbre des victimes qu'avait faites le maréchal de Châtillon. Cette famille s'est éteinte à Vilosne, où elle avait conservé une ombre de seigneurie (1).

---

(1) Voici les actes qui s'y rapportent :

1702, 11 juin; inhumation de *Marguerite Jacob*, veuve de M. *Nicolas Jacquemin*, 70 ans, qui tenait, est-il dit, domicile à Vilosne; elle fut inhumée dans l'ancienne église, proche du petit portail, en présence de ses enfants et gendre : *Nicolas* n° 3, seigneur de *Vilosne* en partie; N. *Jacquemin; J. Jacquemin*; et N. *Baalon-Jacquemin*.

Cette dame devait être de la maison *Clesse Jacob-Chabraux* de *Boncourt* et *Joudreville*, dont les membres furent réhabilités, par lettres de Léopold, du 22 février 1714, comme étant de noblesse ancienne, alliés aux *des Portes*, aux *Xabourel*, aux *Rosières*, aux *Bournon*, aux *Paviot*, aux *Rutant*, aux *Lescossais*, aux *Buart*, aux *Lamorlette*, avec concession d'armoiries portant : au 1er, *de gueules, à trois portes, d'or, 2 et 1, semées de croix d'or, pommetées et fichées* — au 2e, *d'azur, au voile d'or*... le tout timbré *du voile de l'escu, issant d'un tournil d'or, d'azur* et de *gueules, porté d'un armet contourné, couronné et couvert de deux lambrequins, aux métail et couleur de l'écu.*

1713, 17 janvier; mariage de *Jean Dupré*, seigneur de *Geneste*, receveur général du Clermontois, à Stenay, fils de M. *Dupré*, juge-gruyer, et de *Françoise du Prat*, avec demoiselle *Anne Jacquemin de Vilosne*,

La Tour du Guet du Pont.

A la garde du passage, avec quelques hommes d'armes, fut commis *Philippe Bernard de Neyon,* chevalier, capitaine d'une compagnie franche de fusiliers, stationnée sur la Meuse; il reçut la *seigneurie terrienne* d'une partie des biens confisqués sur la famille *Jacquemin.* Il avait épousé *Anne Herbillon* de *Sassey,* Les de Neyon.

---

fille de *Nicolas Jacquemin,* seigneur dudit lieu, et de *Marie Magdeleine Pasquier* : l'épouse était fille unique de ceux-ci.

1713, 7 octobre; 1714, 12 octobre; 1716, 12 juin; 1720, 3 octobre; baptêmes des enfants *Dupré de Geneste* et de *Anne Jacquemin de Vilosne.* Les parrains sont : M. *Albert de Pouilly,* avec Mme *Jacquemin* née *Pasquier* — le sieur de la *Batte de la Baronie,* seigneur de *Balay,* avec Mme de *Vassal,* née *Laurent,* épouse d'un huissier du cabinet du Roi — M. *Henry de Pallu,* seigneur en partie de *Vilosne,* avec son épouse *Magdelaine de Jourland* de *Brieules.*

1724, 15 mai; inhumation de M. *Nicolas Jacquemin,* seigneur en partie de Vilosne, 62 ans, époux de *Marie Maydelaine du Pasquier,* inhumé dans l'ancienne église, près du petit portail, en entrant. N'était-ce pas lui, qui, en 1714, avait été lieutenant-général au bailliage et siége présidial de Verdun?

1739, 12 avril; inhumation de *Marie Magdelaine Pasquier,* dame de *Vilosne,* veuve du précédent: elle fut traitée en dame du lieu et inhumée dans le chœur, en présence des officiers de justice de la seigneurie, qui étaient alors MM. *Fournel, de Lisle,* et *Dardard.*

1756, 7 janvier; baptême de *Henry Dupré,* fils de *Jean Baptiste,* seigneur en partie de *Vilosne,* capitaine, chevalier de Saint Louis, et de *Marie Jeanne de Nelie.* Parrain : M. *Henry Pallu,* seigneur en partie de Vilosne et de Halle, avec Mme *Anne Marie Rose d'Essoffy,* son épouse.

1757, 15 novembre; baptême de *Jean Baptiste Albert Dupré.* Parrain : *Albert Louis de Pouilly,* avec *Françoise Thérèse du Hautois.*

1759, 4 novembre; baptême de *Marie Etienne Charlotte Dupré;* elle est tenue par *Etienne François,* seigneur de *Jussy, Vaux, Sainte Rufine,* prévôt de *Saint Thiébaut,* aumônier du roi de Pologne, avec *Marie Agathe Dupré de Geneste,* chanoinesse de Saint Augustin.

dite de *Francprez*. *Antoinette* de Neyon, *Marguerite* de Neyon, *Henry* de Neyon, ses enfants, transmirent leurs droits aux de *Pallu-d'Ecclesia*, et ceux-ci aux des *Offy de Cserneck*, comme héritiers substitués.

Aujourd'hui aucuns vestiges de cette redoute, qui faisait trembler le pays à 10 lieues à la ronde (1).

Ses derniers gardiens-chefs furent : *Pierre Culot*, dit la *Fleur*, en 1685; *Nicolas Bernard*, en 1686; *Pierre Boulogne*, en 1695. N'oublions pas le tambour du poste, *Claude Prévot*, qui chaque soir retournait coucher à *Fontaine*, après la retraite sonnée...

Puis, devenue inhabitable aux capitaines, la tour tomba, pour ne plus se relever; *sit transit gloria mundi*; quant aux deux manoirs féodaux, ils eurent plus de vitalité.

Les registres paroissiaux mentionnent ces familles dans l'ordre suivant (2).

---

(1) Le 2 octobre 1792, le roi de Prusse, en retraite, fit brûler le pont de Vilosne, pendant qu'il dînait dans la petite chapelle aux abords.

(2) 1678, 23 juin ; inhumation de *Anne Herbillon de Francprez*, 45 ans, épouse de M. *Philippe Bernard de Neyon*, chevalier, seigneur de *Vilosne*, en partie, inhumée dans l'église.

1691, 13 septembre; 1699, 8 octobre ; inhumations de *Marguerite de Neyon-Vilosne*, 26 ans, et de *Henry Neyon-Vilosne*, 36 ans, enfants des précédents ; inhumés dans l'église, près du sanctuaire, en présence de MM. de *Neyon*, leurs parents.

1700, 17 décembre; inhumation de *Françoise Herbillon de Francprez*, 100 ans, dame de *Vilosne*, en partie, veuve de *J. B. Ecclesia*, escuyer, seigneur dudit lieu, enterrée à Malaumont, en présence de son parent *Louis de la Boullaye du Bois de l'Or*, fief de Brieules.

1710, 27 novembre; inhumation de *Marie d'Ecclesia*, épouse de *René Pallu*, seigneur en partie de *Vilosne;* elle est placée dans le chœur de l'église... sépulture de famille.

1711, 21 février; inhumation de *Réné Pallu*, 60 ans, seigneur en partie de *Vilosne*, inhumé dans le chœur.

1740, 15 mai ; inhumation de *Louise Madeleine de Jourland*, épouse en première noces de *Henry Pallu de Vilosne*, seigneur dudit lieu,

Les derniers seigneurs de Vilosne.

Au XV[e] siècle, nous avons laissé *Vilosne* réparti, par quart, entre les *La Vaulx,* les *Chamissot,* les du *Hautois* et les *Jacquemin* de Dannevoux. Les *Jacquemin* mis de côté et les *Lavaulx* éliminés, ce sont les du *Hautois* et les *Chamissot* qui termineront l'histoire de cette seigneurie. Liquidons d'abord avec les de *la Vaulx.*

Gratian de La Vaulx.

En 1598, *Gratian II* de *la Vaulx,* époux de *Nicole de Custine...* par représentation d'*Antoine de la Vaulx-Bazeilles,* son père, époux de *Nicole de Xonot,* dame de *Maizeris* et d'*Allamont...* par représentation aussi de son aïeul *Gratian I[er],* sire de *Laval, Bellefontaine,* et *Othe* en partie, époux de *Claude Phelpot...* Gratian II stipulait, pour *Vilosne,* à la rédaction des *coutumes de Saint Mihiel.* Cette branche luxembourgeoise disparut peu après du pays.

Les du *Hautois* y restèrent et se ramifièrent partout. Nous avons vu le désastre des *Jacquemin de Vilosne,* revenons aux de *Chamussot,* issus des de *Lavaulx.*

Les de Chamussoth.

En 1568, Vilosne appartenait, en majeure partie, à *Alexis de Chamussot,* bailli de l'évêché de Verdun, qui fut écuyer du duc de Lorraine, en 1499, ensemble à ses frères *Nicolas* et *Warin,*

---

capitaine au régiment de Montmorin. Celle-ci est placée dans le cimetière, comme étrangère à la seigneurie.

Henry Pallu se remaria avec *Anne Marie des Offy de Cserneck et Tzarco.* — Il institua sa femme, pour sa part de seigneurie dans Vilosne, et celle-ci, par testament du 20 avril 1781, la substitua au profit des sept enfants du comte *Jacques Charles Marie* d'*Esoffy,* dont cinq émigrés, lesquels furent réintégrés, par arrêté du 14 floréal an 12, décret et ordonnance de remise des 12 août 1812 et 15 juillet 1821. Le *Tremblois,* le *Bois des fours,* le *Rupt* (dont M. Dupré de Geneste, au nom des Jacquemin, avait moitié) firent partie de ces restitutions.

tous trois aux droits de leur mère, *Lucye de Montois*, et de leur grand-mère, ou grand-tante, *Isabelle de la Vaulx* (1).

Alexis n'eut pas d'enfant, paraît-il. La portion de *Nicolas*, époux de *Jeanne de Hennemont* et seigneur d'*Andevanne*, passa à leur fille *Nicole*, qui l'apporta, le 15 décembre 1554, à *Jean de Pouilly* son mari, sire de *Cornay, Fléville, Marcq, Lançon, Binarville, Vienne la ville, Boureuilles* et *Dommartin sous Hans*.

Les de Heulles. La portion de *Warin* de Chamissot, gouverneur pour le roi du château de Montfaucon, en 1584, passa à *Claude* son fils, issu de *Anne de Cuissotte*; et, vers 1580, il l'apporta à sa femme *Marguerite de Heulles*, fille de *Jacques*, seigneur des *Autels*, en Thierarche, et de *Françoise de Pouilly*. Cette famille de *Heulles*, devenue indivisionnaire de *Vilosne*, contracta de nouvelles alliances avec les *Chamissot*, avec les *Pouilly*, notamment par le mariage, vers 1600, d'*Albert de Heulles* avec *Marguerite de Pouilly-Monthreux* de la baronnie d'*Esne*.

Aussi, aux approches de la Révolution, ce sont les de *Chamissot*, les de *Heulles*, les du *Hautois*, les de *Pouilly* qui se trouvent chefs de fief dans cette seigneurie.

Derniers honneurs. Avant de disparaître, la vieille église de *Vilaisne* vit encore quelques mariages splendides.

---

(1) *Chamissot*, anciennement *Chamussoth* (V. les chartes de *Sorbey* mentionnées *suprà*, p. 635), ancienne maison barro-virdunoise, dont le chef salique est aujourd'hui à Paris, et dont les branches cadettes sont au château de *Villers*, près Sainte Mennehould, et à *Bar le duc*, porte : « *d'argent, à cinq treffles, de sable, posés en sautoir, au chef,* » *et chargé de deux mains, de dextre et de senestre, renversées et* » *posées, à la pointe de même.* » *Philbert de Chamissot*, seigneur d'Andevanne et de Vilosne, après avoir fait des largesses considérables aux pères capucins de Sainte Mennehould, entra dans cet ordre et y fit profession, en 1619, sous le nom de *frère François d'Andevanne*.

Les *trois mains sanglantes* des dernières armoiries des *Jacquemin* de *Vilosne* et *Villers* semblent indiquer que l'infortuné châtelain de la *Tour de Vilosne* était de la famille *Chamissot*.

En 1696, le 31 mai, *Claude Albert du Hautois*, chevalier, seigneur de *Vaudoncourt*, le *Coulmier*, *Gouraincourt* et *Flassigny*, fils de *François* et de *Anne de Landre-Briey* dame de *Billy*, épouse *Catherine de Heulles*, fille de *Henry*, seigneur de *Luzy*, et de défunte *Claude Charlotte Angélique de Saint Baussant*, dame desdits lieux et de *Mouaville* et *la Cour*. A ce mariage assistaient *George de Mouzay* et le baron de *Landre-Briey-Fontois*. Puis les derniers de *Heulles* ne tardèrent pas à prendre place sous les dalles funéraires de leur caveau, aujourd'hui ignoré (1).

L'année suivante, le 6 mai, *Albert de Pouilly*, chevalier, capitaine de dragons au régiment de Catinat, fils de *Louis*, cheva-

(1) 1688, 28 avril; inhumation de *Cl. Ch. Angélique de Saint Baussant*, 50 ans, dame de *Luzy*, *Vilosne*, *Mouaville* et *Moulins*, épouse de *Henry de Heulles*, seigneur de *Luzy* et *Vilosne*. Elle est inhumée dans l'église, en présence de MM. de *Heulles-Luzy*; de *Heulles-Moaville;* de *Saint-Baussant-Moaville*; et de *Saint Baussant-Koeurich*. — 1698, 26 novembre; inhumation du mari, âgé de 55 ans: il est placé près du grand autel, à côté des restes de ses parents; en présence de MM. de *Neyon-Vilosnes*, *Lamor-Delisle*, et *Chollet*. A partir de ces décès, le domaine des de *Heulles* fut mis en admodiation entre les mains de *Claude Thiéry*, receveur des princes de Condé.

1708, 20 janvier; baptême de *Marie Charlotte du Hautois*, fille de *Claude Albert* et de *Catherine de Heulles*. Parrain: *Ch. de Heulles*, de *Moaville*, *Luzy* et *Vilosne*, avec *Marie Anthoinette de Mircourt*, fille de *Charles* et d'*Anne Françoise de Landre-de Brye*-de *Suève*.

1710, 21 janvier; baptême de *Françoise Charlotte de Heulles*, fille de *Jean Charles*, seigneur de *Moaville*, *Luzy* et *Vilosne*, et de *Marie Anthoinette de Mircourt*. Parrain: *Charles François de Zweiffel de Suève-d'Aincréville*, avec *Jeanne Françoise de Landre-Brye*, dame de *Suève*.

1766, 8 avril; inhumation de *Françoise Charlotte de Heulles*, dame en partie de *Vilosne* et *Moaville*, 56 ans, veuve de *Henry François*, comte du *Hautois* de *Vaudoncourt;* elle est inhumée dans le *chœur* de l'église, en présence de son fils *Nicolas Charles*, de son oncle *Adrian Joseph de Suève*, de MM. de *Vaillenx* et *Le Fournier d'Equancourt*.

lier, seigneur de *Pouilly* et de *Sainte Marie*, et de *Marie de Pouilly*, épouse *Marguerite de Chamissot*, dame de *Vilosne* et d'*Andevanne*, fille de *Louis* et de *Françoise de Heulles*, dame de Vilosne... Il eut de ce mariage, le 18 janvier 1702, *Louis Joseph* — le 22 mai 1703, *Hélène Thérèse* — le 15 mars 1705, *Marie Anne*... puis les de *Pouilly* vont rejoindre les de *Heulles* dans les mêmes caveaux (1). Ils y sont rejoints, bientôt, par leurs proches parents les de *Vaillenx* de Luzy.

Nota. Ce nom est constamment écrit et signé de *Vaillenx* (2).

En 1766, le 2 septembre; messire *Claude Antoine Louis Alexandre le Fournier*, chevalier, baron d'*Equancourt*, fils de *Louis Alexandre*, vicomte et seigneur de *Mont Saint Martin*, *Olizy*, près Rheims, *Beaurepaire*, *Andrecy*, et de *Marguerite Thérèse de Graffeuil*, venait épouser, à Vilosne, *Françoise Thérèse du Hautois*, fille de *Claude Henry François*, chevalier, seigneur de *Moaville* et en partie de *Vilosne*, et de *Françoise*

---

(1) 1722, 29 août; inhumation de *Christophe de Pouilly*, 45 ans, chevalier, seigneur de *Pouilly*, *Quincy*, *Hiancquemine*, baron de *Chaufour*; il est inhumé sous la tombe de M. *Albert de Heulles*.

A cette époque le château de cette famille cessa d'être habité par ses maîtres ; les domaines furent admodiés à la famille *Henry*, dont un des membres est aujourd'hui propriétaire du manoir de *Pouilly*.

Au nombre des parrains et marraines des trois enfants Pouilly étaient: pour le 1er, *Claude de Pouilly-Sainte Marie* avec Mme *Marie de Pouilly*; pour la 2e, l'abbé de *Pouilly*, représenté par son frère le baron de *Chaufour*, avec *Hélène Thérèse de Pouilly*, dame de *Lombut*; et pour la 3e, M. *Claude de Hézecque de Lombut*, seigneur de *Monzéville*, avec *Marie Anne de Pouilly*, tante de l'enfant.

(2) 1720, 30 janvier; mariage de *J. Pierre François de Vaillenx*, capitaine, chevalier, seigneur de *Luzy*, avec *Anne Le Gent*, dont des enfants, en 1721, 1723, 1725, 1726. *Joseph et Louis Joseph* étaient les prénoms des garçons. Leur mère décéda le 14 mai 1740.

1752, 9 février; inhumation de *Joseph de Vaillenx*, seigneur de *Luzy*, 34 ans, fils des précédents. Il avait été noyé dans la Meuse, et fut inhumé dans le chœur de l'église, sous la tombe de ses parents.

Charlotte de Heulles. Ce mariage avait lieu en présence de : *Claude François de Maillart*, lieutenant-général des armées du Roi, seigneur de *Landreville, Cierge, Andevanne, Chinnery, Sivry les Buzancy*, et *d'Adrian Joseph Zweiffel de Suève* d'Aincréville.

Ce furent là les derniers honneurs du *manoir du Hautois* et du *vieux Vilaine*, au *ban de Faillère*.

La *vieille église* tombait; et, dès l'année 1724, le curé *Jean Lamort de Lisle* signait *pastor de Villâ novâ*. *Henry de Pallu*, ancien capitaine de grenadiers, chevalier de Saint Louis, qui avait reçu portion des terrages inféodés à *Halle* et à *Vilosne*, avait, le 4 novembre 1756, clôt la série des vieilles tombes, laissant ses biens à sa seconde femme *Anne Marie Rose d'Essoffy*. C'est cette dame qui va clore l'histoire seigneuriale du lieu. Les de Palud.

Cette famille est originaire de Westphalie, où elle se nommait *Von Dessew*. *Anne Marie Rose*, née comtesse d'*Essoffy de Cserneck*, veuve de *Henry de Pallu*, décéda, sans enfants, le 27 avril 1783, et fut inhumée dans le nouveau cimetière. Elle avait substitué ses biens aux sept enfants de son frère; et, en 1784, le 22 novembre, *Vilosne* vit célébrer le mariage de *Marie Anne Louise Florentine*, sa nièce, fille de *très-haut et très-illustre seigneur Monseigneur Jacques Charles Marie, comte d'Essoffy de Cserneck, magnat de Hongrie, chevalier de Saint Louis, maréchal des camps et armées du Roi*, seigneur en partie de la paroisse, et de dame *Marie Louise Hellotte de Vidame*, avec *maître Augustin Rouyer*, conseiller du Roi, *lieutenant-général* au bailliage de la province du Clermontois, veuf de *Marie Idelette Robinet*, de la paroisse de Varenne : c'est lui qui devint président du tribunal civil de Montmédy, quand cette justice siégeait à Stenay. Son beau-père décéda, à Vilosnes, le 6 septembre 1785. Les des Offy de Cserneck.

Plusieurs officiers, décorés de l'ordre de Saint Louis, et occupant des postes militaires, sur la ligne de la Meuse, vécurent à Vilosne, dans le cours du dernier siècle.

A côté de ceux-ci venaient les familles des officiers de justice de la seigneurie — les *Jacob* — les *Chollet* — les *Lamort* —

les *Delisle* — les *Charpentier* — les de *Lions* — les *Fournel* — les *Mauvais*, alliés aux *Trotyanne* de Fillières, puis alliés aux *Fournel*, le 8 février 1760; — les *Pasquier;* — les *Faucheux-Henriquet*, 11 avril 1767, etc. etc., quelques-uns d'entre eux étaient nobles, ou annoblis. Les *Thiéry;* les *Henry*, admodiateurs, venaient ensuite.

VIRTON; *Vir-Tonum* (Ch. de 1183).

Rapports du *Virtonum* avec le *Madiacum*.

Quelques mots rapides sur Virton (1)!

En acquit de sa dette de bon voisinage, le *Manuel de la Meuse* lui doit, au moins, le salut le plus cordial et quelques lignes de vieille étymologie.

Au temps des aperçus *romantiques*, on traduisait par *Vir tonans*, en réminiscence, sans doute, du culte du *peuple roi*, dont les reliques abondent sur le tonlieu de *Marca rupta* (rupture *de la Marche*), entre les deux *u-ire* du *Ton*. Disons, de suite, pour l'honneur de nos vieux diplômes, qu'aucune charte, à notre connaissance, n'a consacré cette monstruosité.

On a dit ensuite *Vertumpnum, vetus et novum*, en style de latinité la plus basse....... lisez la bulle du pape *Lucius*, de l'an 1183, en faveur du chapitre de la collégiale de Longuion : « *Vobis confirmamus Capellam de Vertumpno novo,* » *cùm pertinentiis suis, et decimam ductalis terræ* (le haut » Conduit de la terre de) *veteris Vertumpni, quæ vulgò appel-* » *latur Croeia.....*»

Vertumne, pas plus que *Jupiter*, n'avait rien à réclamer sur cette *marche*, quelques savoureux et abondants que fussent,

---

(1) V. les détails, de toute nature, sur les antiquités de cette ville et sur son histoire ancienne, dans les *Marches*, t. I, p. 243, 270, et dans l'*Histoire du comté de Chiny*, en divers endroits.

dès lors, les excellents légumes du bassin onctueux de la *Vire* et du *Ton*.

Ces appellations avaient eu, cependant, leurs raisons d'être, causes toute naturelles, exactement significatives, et bien antérieures aux Romains, aux Germains, voire même, peut-être, aux Gaulois (1).

Déduction naturelle des idées.

Elles étaient celto-hébraïques, et, pour les comprendre, il ne fallait qu'avoir des yeux. *De...u...ire; duir* est le nom de la lettre D en celtique : nous en avons fait *déduire, deducere;* en latin. Que veut dire ce verbe? voici : *du fond de quelque chose tirer une induction... du point de départ aller plus loin et plus avant*. Voilà l'idée native.

Appliquez cette idée, en matière de voierie, en matière de cours d'eau, alors que nos ancêtres n'avaient, encore, ni routes, ni canaux, alors que le flux des eaux traçait seul les voies de l'*ire,* pour les peuplades, primitives, de ces temps de *progression*.

C'est l'idée du *mouvement*, à l'impératif; *ire?* c'est l'idée d'*ambulation* vers un but déterminé... vers un lieu habité, par exemple... alors, aussi, le mot *ai-ir* signifiait-il une habitation. *Ai-ir,* ville, en hébreu. Partant de là, où aller? *ubi-ire?* alors que ni ville, ni village n'existait encore sur cette terre du *Tel? an villa? an curtis?* Tel est le sens du mot *Tellancourt*, vers lequel lieu il fallait se diriger.

Vieux Virton et Saint Mard, qui se touchent, séparés seulement par le flux du *Bas-u-ire,* sont au débouché d'une petite gorge, dont la naissance est à *Gor-cy*... de ce côté-ci, par rapport à Virton. Cette gorge est sillonnée par les eaux superficiaires des éruptions volcaniques de *Buré* et de *Saint Pancray*.

Au-dessus de Gorcy toute issue est fermée, vers le haut...

(1) M. *Clerc,* président du tribunl civil de Besançon, dans une publication récente, sur les *lieux dits* de la Franche Comté, vient d'arriver aux mêmes résultats que nous; c'est-à-dire, que tous les *noms de lieux* sont gaulois, et qu'ils sont en concordance avec la situation.

que fera le voyageur? *de-u-ire?* de là, où donc aller? *où ire?* quelle sera la voie vers cette immense plaine boueuse, qui monte, qui monte, de *Longuion* à *Tellancourt* (cote 396), et de *Tellancourt* à *Longwy* (cote 401); où aller? si ce n'est le long du *lon*, c'est-à-dire, le long de cette longue côte oolithique, qui aboutit à *Lon-g-u-i-i*, en partant de *I-court* (1).

Voilà le membre supérieur de ce *bas u-ire*, sous les *impluvia* de cette terre... *Tellus? an curtis?*... dont les eaux pluviales se perdent dans les *vivarii* de Longuion. Ceci deviendra plus sensible et moins abstrait dans l'article suivant.

Hydrographie des *voies d'aller* (WALES).

VIVIERS (le val de); *Vivarii*, ou les eaux sousjacentes du haut lac d'*Artaize-lez Xorbey*.

L'étude des couches oolithiques prouve que les eaux souterraines sont : ou *refrénées*, ou *refoulées*, ou *brisées*.

Elles sont, par rapport à nous, refrénées à *Frénois devant Montmédy*, quant à celles qui nous viennent des *hauteurs d'Arlon*, sous les derniers rameaux hercyniens, au coude que fait

---

(1) En hébreu, *i* signifie le mouvement d'une *île*, qui apparaît au milieu des ondes; c'est l'impératif *va...! appareat arida!* — *Bo* signifie *marche;* c'est le mot de l'Eternel (*Et*, en hébreu) adressé au *temps* (*Eth*), qui est l'*éthnique* de toutes choses... et le temps obéit (*ob-e-it*) en répondant *ibo*, j'irai... c'est-à-dire par le futur de l'infinitif *ire*, en latin (1).

Le *Temps*, la plus puissante des créatures, *obéit* sans objection; et la *raison humaine*, dans son *del-ire* ose poser devant (*ob*) son créateur, es plus téméraires objections!!!

Voilà ~~comme toutes les idées se déduisent, les unes des autres, et ce~~ ne sont pas là des *jeux de mots!*

(1) Le verbe ire est *iranique;* le verbe aller est *gallique;* la conjonction hébraïque *oua*, dans le mot *Wale*, preuve qu'il y a eu croisement des deux races germanique et gauloise dans nos pays Wallons. C'est d'ailleurs ce que confirme tous les lieux dits, ex : *Audun le teutsh* et *Audun le roman*,

la Chière, sous *Xivry le petit*, entre *Flabeuville* et *Colmey*, au lieu dit *Artaize*, dans l'ancienne prévosté de Longuion.

Elles sont encore refrénées, plus haut, à *Frénois la montagne*, quant à celles qui nous viennent des *hauts de Metz*, sous les derniers rameaux jurassiques, au contre-coude que fait l'*Othain*, à *Xorbey*, ancienne prévosté d'Arrancy.

Pourquoi celà ? par l'effet des grands courants qui ont brisé les étages sousjacents.

Artaize est un mot qui signifie : montagne (*ar*, en hébreu) qui recèle, qui cache des *eaux vives*, dont le cours a été *brisé*, enfoncées qu'elles sont dans ou contre ses flancs. Voyez ce golfe profond, près le bois d'*Arlay*, au-dessous de *Xivry le petit*. Voyez au contraire, sous la *côte des Chats* (*der catten*), ce *val de Viviers*, où les eaux pluviales du versant de *Tellancourt* se trouvent enchaînées, *in catenis*... et voyez les mêmes faits se reproduire, au delà de la Meuse, *sur le même étage et dans les mêmes conditions* (1). Les hauts lacs, et les Viviers.

Viviers et Artaize à l'est, près de Longuion... *Artaize et le Vivier* près de Stonne, à l'ouest... sont deux appellations, dont le *zeth* indique un brisement, sous nos montagnes, aux deux points extrêmes de l'horizon de Montmédy : et remarquez, encore, la concordance des résultats !

A *Artaize* (cote 306), sous les *hauts bois* du *Râfour* (cote 334) de la commune meusienne de *Sorbey*... à *Artaize* (cote 308), sous les hauteurs de *Stonne* (cote 336), dans l'ancienne châtellenie ardennaise de *Raucourt*... ce sont les deux parois de la même roche du globe, qu'un immense courant a brisée, a écartée, et dont les couches se correspondent exactement. Ce *zeth*, qui, de zig-zag en zig-zag, a sillonné les strates sous-oolithiques, et qui s'est posé... de *Bazeilles*, sous Artaize, à *Olizy*, sur la Chière... de *Landzeicourt*, sur l'Azenne, à *Luzy*, sur l'*Uz* de la *Bezace* des montagnes de Buzancy... ce *zeth* qui se dessine dans les courbes de la Meuse, de *Mouzay* à *Mouzon*, n'est-il pas resté le

(1) Voir la carte géologique des Ardennes, planche n° 1.

signe attestateur de la catastrophe, dont les géologues constatent aujourd'hui les effets? (1).

Il est certain, et établi par la science, qu'au jour du soulèvement jurassique, auquel a correspondu l'abaissement hercynien, le *muz*... ou mouvement d'irruption de la Moselle (*Muzella*, dans les anciens géographes)... franchissant la barre de la Meuse (*Mosa*) au *sault de Pagny*, près de Toul, amena des alluvions granitiques, depuis *Vertuzez* jusquà l'estuaire de Letanne (*Stanna*), en amont de Mouzon. L'étude des couches sous-jacentes montre, dans les strates de ce double versant, un *brisement*, dont l'axe est à *One*, où se contrebalancent deux mouvements de stratification opposés; l'un, dans la ligne de *Carignan* à *Buzancy*, sur la Bar, l'autre, dans la ligne de *Cornay*, sur l'Aire, à *Chiny*, sur la Semois.

Au-dessus de cet axe est *Artaize et le Vivier*, près Chemery; c'est là où se brisent les eaux, en s'infléchissant sur *Xivry les Buzancy*.

Des mouvements, de même nature, et d'une intensité plus palpable, sous les volcans éteints de *Buré*, dans les terrains miniers du *Bas-u-ire* à *Icourt*... dans ceux de *Buré*, aux sources de la *Crüne*, sous *Othange*.. ont opéré des résultats identiques dans les vallées supérieures de la *Chière* et de l'*Othain*... et ce sont les débris des alluvions primitives qui, seuls, peuvent nous dire ce qu'étaient, dans les âges postérieurs, les *Vivarii* par rapport aux *Artezéen*.

Ces alluvions anciennes sont encore manifestes. Se trouvant, quelquefois, à une hauteur de 10 à 20 mètres, au-dessus du niveau actuel des rivières... comme au *cuneus* des cailloux roulés de *Cunel*... comme à l'*orbe* des blocs erratiques de *Xorbey* et de

---

(1) Quand on est à *Colmeix*, il faut se placer sur la butte conique dite le château d'*Anti-hoche*, sous le bois de l'*Arlai* de la commune de *Xivry le petit*, pour comprendre l'intensité de l'épouvantable secousse, qui a brisé la croûte du globle, en cet endroit, et qui a laissé des *artézéen*, ou hauts-lacs, d'un côté, et des *vivarii* de l'autre.

Nouillompont, à l'arrêt des montagnes d'*Artaize*... il est impossible de les confondre avec les débris de roches secondaires, ou tertiaires, sur lesquelles elles reposent, et on en tire la conséquence que les vallées principales et supérieures présentaient autrefois, chez nous, une série de lacs (*A-zeen*), qui déversaient leurs eaux les uns dans les autres, et qui communiquaient, entre eux, de *Vivier* en *Art-ez-een*, et d'*Arte-zée* en *Viviers*.

Un de ces lacs occupait tout le bassin des *basses Wabvres*, depuis *Azenne* jusqu'à *Landzeicourt*; un autre, supérieur, s'étendait dans les bassins intermédiaires du *Madiacum*, et il prolongeait ses golphes sous les montagnes de Longuion à Montmédy.

Ces lacs ont disparu, à des époques reculées, plus ou moins... soit parce que l'action érosive des rapides a faibli, en relevant leurs lits actuels, comme il est constaté, notamment, sous la côte de *Hône-suth*, près Montquintin (à l'ordonnée 334)... comme il est encore plus évident à *One*, près de Beaumont, sous la côte de *Stonne* (cote 336)... soit parce que leurs eaux, trouvant une issue latérale, ont abandonné leurs déversoirs primitifs par l'effet du brisement des premiers canaux (1).

Quelques *Vivarii* sont restés, seuls, en tête, dans les enfractuosités des rochers.

Rapports sur la frontière mosellanique.

Le *val de Viviers* recueillant, par imbibition, les eaux pluviales de toute la plaine (*tellus? an-cursus?*), depuis *Longwy*, où elles n'ont aucun cours, le *val de Viviers* est de ce nombre, et il tient ces eaux enchaînées, *in catenis*, dans les riches minières de *Saint Pancré*, de *Buré*, etc. où le minerai de fer, en blocs et en rognons, ne rend pas moins de 41 pour 0/0.

Aujourd'hui le sens des *Vivarii* n'a plus qu'une portée restreinte à des usages ménagers; on ne conçoit même plus ce mot, comme dans les chartes anciennes, où il s'appliquait aux bêtes fauves, parquées dans des enclos artificiels, ou à tout autre animal, *non in laxitate naturali*.

---

(1) V. le Mémoire de M. A. *Buvignier*, inséré au recueil des *Pub. de la Soc. Philom.* de Verdun, t. II, p. 257.

Quant au mot *Artaize* il a même disparu du vocabulaire des montagnes de nos environs. Cependant, voyez comme l'état des lieux a toujours influé sur les relations des hommes et des choses !

Le *val* de *Viviers* et celui de l'*Andon* de *Othe*, bien que séparés par le massif d'*Artaize*, étaient toujours unis, dans leurs rapports de mouvance, comme *petit seigneuriage*, avec le *grand seigneuriage* de Xorbey... bien qu'ils fussent de différentes châtellenies; l'un de *Muscy* et *Longuion*, l'autre d'*Arrancy* et *Perpont* (V. p. 1906 et 2103). Ces deux *Vaux* n'appartiennent plus à la Meuse que par le souvenir de leurs anciens liens de féodalité.

Histoire d'Artaize-le Vivier.

Rapports sur la frontière Champenoise.

Artaize, sous la baronnie de *Stonne*, ancien comté de *Rheims*, duché du *Rethellois*, sirerie de *Chemery*, mouvance de la haute châtellenie de Coucy... le *Vivier* dépendant d'*Angécourt*, châtellenie de Raucourt, principauté de Sedan... *Artaize et le Vivier*, aujourd'hui unis sous une seule aggrégation communale du canton de *Raucourt*, ne peuvent pas, aussi bien que la *Bezace* et *Letanne*, aussi bien qu'*Autréville* et *Beaumont*, nous rester étrangers. Ils ont été, par *Mouzon*, unis à notre *châtellenie de Sathenay*, et leurs maîtres, depuis cinq siècles, ont été mêlés à tous les événements politiques de notre pays.

Longtemps les deux châteaux ont été divisés, d'intérêts, de mœurs, et de coutumes. L'un était régi par le *statut réel de Rheims*, usages généraux du *Vermandois*, appropriés aux vassaux de *Coucy*. C'est celui d'*Artaize*, le plus ancien des deux, par sa position même; son ban se mesurait à la perche de 21 pieds 2 pouces, mesure générale du Rethellois.

L'autre château était régi par la *coutume de Sedan et Raucourt*, dont un de ses maîtres, *Nicolas des Ayvelles*, époux de *Rose de Mandy*, petite fille des de *Villiers*, et parente du célèbre *Georges de Buckingham* d'Angleterre, avait été le réformateur, en 1569 : le ban du *Vivier* était à la perche de 19 pieds.

Ce second château, comme tous les manoirs du temps moderne, était plus fastueux et plus important que l'autre. Il existe encore muni de ses tourelles et entouré de fossés. Le *comte d'Artois* y a couché, dit-on, en fuyant la démagogie naissante, et peu ne s'en est fallu qu'il n'y tomba aux mains des Jacobins du pays. Ce fut, du reste, la cause notoire de la mort sanglante de son propriétaire d'alors. V. *infrà.*

C'est une histoire locale, intéressante à écrire, que celle des bans de *Vivier* et *Artaize,* depuis qu'ils furent aux mains d'une des familles, les plus notables, du Sédannais et de l'arrondissement de Montmédy. Ne remontons pas au delà du 15e siècle, où nous trouvons, cependant, plusieurs de ses membres dans les hauts emplois militaires de la *principauté de Jametz.*

Alors on voit le *Vivier et Artaize* aux mains de la célèbre maison de *Villiers.* Cette maison, que les uns disent de *Normandie,* et que nous avons motif de croire, plutôt, descendante du fameux *Jacquemin de Villy* et *Villières,* près Ivoy (V. *Beaufort,* p 157; *Cesse,* p. 821; *Dannevoux,* p. 495; *Lamouilly,* p. 1021; *Montmédy,* p. 1465; *Murvaux,* p. 1534), cette maison, après ses désastres, portait: *de sable, semée de fleurs de lys, d'argent, sans nombre,* avec la devise: *fideli coticulâ crux.* Remarquez bien que cette devise était celle des premiers seigneurs de Clarambault de Xorbey (V. la *Crouée,* p. 438).

On dit que cette famille se serait partagée en trois branches: dont l'une serait restée au berceau natal, soit en Normandie, soit en Lorraine... dont la deuxième serait passée en Angleterre, où le fameux *Georges Villiers,* duc de Buckingham, l'a rendue célèbre... et dont la dernière aurait adopté les Pays-Bas (1).

---

(1) Nous ne pouvons admettre d'identification possible entre celle actuelle et la maison de *Villers sous Pareid,* dont nous avons donné les armoiries au mot *Cesse,* p. 322. Aucun rapport n'existe entre les blasons... nous nous serons trompés. Cette question reviendra dans la section de Verdun.

De l'un, ou de l'autre, de ces de Villiers, *Artaize et le Vivier* seraient passés aux dames de *Mandy* et d'*Ambly*, nées de *Bayeuls*, par héritage de leur mère, née *Guillemette de Villiers*. Puis... des dames de *Maire* et de *Serpes*, nées *de Mandy*, et de *Jeanne d'Ambly*, épouse d'*Aleaume de Dampierre* ils seraient advenus : à la dame d'*Allonville*... à la dame de *Quadt*... à la dame *de Maire* et *Saint Quentin*... à la dame *des Ayvelles* et de *Noire fontaine*... et à la dame *Douglass de Ployart*... toutes ces dames nées de *Mandy*. Ce serait alors que *Nicolas des Ayvelles* aurait figuré au procès-verbal de rédaction de la coutume de *Sedan* et *Raucourt*, comme seigneur d'*Angécourt*, *des Ayvelles*, *Acourt*, *Chalandry*, *Esclaires* et du *Vivier*. Artaize, étant alors de la mouvance de *Coucy-Vermandois*, ne figura pas et ne pouvait figurer dans cette œuvre de réformation.

Ensuite, des mains précédentes, *Artaize* et le *Vivier* passèrent, conjointement, aux héritiers d'*Allonville*, de *Quadt* et autres, savoir : 1° *Adolphe*, époux d'*Anne de Verrières ; François*, époux d'*Isabeau de Verrières; Marguerite*, épouse d'*Adrien Perceval* ; *Catherine*, épouse de *Nicolas de Rémont ; Jeanne*, épouse de *Jacques d'Eclaires*, seigneur de *Saint Fargeau*. 2° *Regnauld de Quadt*, époux d'*Isabeau d'Eclaires ; Guillemette de Quadt*, épouse de *Nicolas de Meckenheim ;* 3° *Anne de Maire*, épouse *Dombasle ;* 4° *Guillemette de Noirefontaine*, épouse de *Robert de Villiers*, seigneur d'*Estrepagny*.

Ainsi entrés, pour portion, dans la maison de *Meckenheim*, Artaize et le Vivier ne tardèrent pas à s'y trouver pour le tout ; puis ils n'en sortirent plus que par les effets de la Révolution.

La portion de d'*Allonville-Pavant ;* celle de d'*Allonville de Meckenheim ;* celle de d'*Allonville de Bécus-Plancourt ;* celle de d'*Allonville-Verrières ;* la portion des *Dombasles de Liers* et de *Migeaux ;* les portions des *Villiers* d'*Estrepagny*, de *Cugnon* et *Villiers ;* de *Dominge-Villiers* et autres *Villiers*... ces portions arrivent aux mains de *Philbert de Meckenheim*, époux, successivement, des dames de *Quadt*, de *Loris* et de *Cunis*...

puis aux mains de *Louis de Meckenheim-de Quadt*, pour se réunir, toutes, enfin, dans la maison de *Meckenheim-Vansay*, auteur des deux branches, qui existent encore aujourd'hui.

Les derniers seigneurs d'Artaize-le Vivier.

Maison de Meckenheim.

La maison Rhénane *von Meckenheim*, dont un rameau s'est établi en France, en 1560, à la suite des princes de *Lamarck-Rochefort*, de *Bouillon-Sedan-Raucourt*, et de *Sedan-Jametz*, a eu une importance si notable, qu'il importe de montrer comment, sur la limite Wabro-Champenoise, ses descendants se sont alliés à la plupart des familles distinguées de notre pays. **Meckenheim.**

Meckenheim, canton de Neustadt, arrondissement de Spire, département de Mont-Tonnerre, est une petite ville de l'ancien électorat de *Cologne*, dans l'Eyfel, peu éloignée de *Bonn*, sur la rive gauche du Rhin. C'était, dit-on, dans le XI[e] siècle, un *champ de justice* (1) appartenant à *Richeza*, reine de Pologne, née princesse palatine du Rhin.

Les historiens d'Allemagne, *Graucher*, *Humbrüct*, *Hœdler*, *La Comblet*, proclament l'antiquité et la noblesse d'origine des *Amt-männer von Meckenheim* qui, chez nous, portent encore :

« *d'azur, à deux sceptres fleurdelisés, en leur pointe, et passés en sautoir, d'or.* Cimier : *les sceptres de l'écu, supportés par une couronne de tournois, d'or.* »

Au premier degré connu se trouve *Christophe de Meckenheim*, seigneur de *Frühling* et de *Messendhal* (2), *amtmann* de **Christophe de Meckenheim**

---

(1) ***Mecken-hé***, en langage oriental, signifie ***prétoire de justice;*** exemple : le ***mecken-hé***, ou auditoire turc de ***Jérusalem***. Serait-ce là l'origine des ***deux sceptres*** des Meckenheim, considérés comme juges de tournois? Nous le croyons, d'après les faits qui suivent

(2) ***Messenthal***, ou ***Metzendal***, canton d'***Ulmen***, près de ***Bonn*** (Rhin et Moselle). Les juges du camp mesuraient (***messen***) le champ, avant d'ouvrir la barrière aux joutes des tenants — le siége était ordinairement sous un orme. ***ulmen***

Dürbrich, époux de *Marie de Wampach*, dans le comté de *Wiltz* et de la prévosté de Bastogne, fille de *Karl*, sire de *Wampach*, à laquelle il s'unit, le 13 mai 1530, en présence, notamment, des *Mirbrich*, des *Lewenstein*, alliés aux de *Shelandre*, que nous trouvons autour des princes de Jametz et de Sedan, aux premiers temps de ces principautés.

Le nom de ses descendants s'écrit de *Meckenheim* (1), dont la transcription de *Mecquenem* est la reproduction, en français, pour l'une des branches, dont il est question plus loin.

De ce mariage trois fils, dont le plus jeune, *Niclaus*, fut celui qui, suivant la fortune des *Lamarck d'Aremberg*, vint s'établir dans le Sedannais.

Nicolas de Meckenheim.

Au second degré nous placerons donc : *Nicolas de Meckenheim de Messendhal*, escuyer, qui, du haut Luxembourg, arriva dans nos Ardennes, vers 1560. Il y épousa, le 15 août 1575, *Guillemette de Quadt* (2), fille de *Pierre*, escuyer, seigneur d'*Issengard* (3), d'*Artaize* et du *Vivier*, et de *Guillemette de Mandy* (V. *suprà*). A ce mariage assistait, notamment, *Balthazard de Mirbrich*, son cousin, alors seigneur de la *Malmaison*, près Raucourt, qui fut un des juges du dernier *champ-clos de justice*, dans notre pays (V. *Jametz*, p. 947).

Guillemette de Mandy décéda avant 1579, et son mari con-

---

(1) A l'article *Tailly*, p. 1984 et 1973, nous avons commis une faute grave, en écrivant *von Mecken-Meckenheim*. C'était introduire, dans l'appellation, un membre étranger qui faisait contre-sens à l'histoire et aux documents, tous authentiques, de la famille, dont le nom a été fixé par les paléographes les plus compétents. C'est de *Meckenheim* qu'il faut dire, d'après un jugement de rectification du tribunal de la Seine, du 15 mars 1853, établissant la filiation, depuis 1538, et en y ajoutant d'*Artaize*, pour ceux des membres de la branche qui y a droit.

(2) *Quadt-d'Isen Gard von Isen Graven* portait : « *de gueules, à » deux fasces contrebrétessées, d'argent*. Cimier : *un chien issant, d'argent, accosté d'un vol de gueules.* » Le *symbolisme* est évident.

(3) *Isen-Gard*, ou *Isen-Graven* est près de *Creveld*, dans la *Roër* — *Quadt-rath*, canton de *Bergheim*, est près de Cologne.

vola avec *Marguerite de Perceval*, fille, sœur, ou nièce d'*Adrien*, escuyer et gruyer du duc de Lorraine, (à Dun le Châtel?) (1). *Nicolas de M.* mourut le 15 juin 1587; il fut inhumé dans la chapelle seigneuriale d'Artaize, où son monument exista jusqu'à la Révolution. — Il eut un fils de chaque épouse : celui du second lit, prénommé *Nicolas*, mourut sans alliance connue, l'autre fut *Jacques* qui suit :

3e degré. *Jacques Ier de Meckenheim*, escuyer, seigneur de *Messendale*, *Artaize* et le *Vivier*, par contract du 10 mars 1605, avait épousé *Elisabeth d'Allonville*, fille d'*Adolphe*, originaire de la Beauce, escuyer, seigneur en partie d'*Artaize*, et de *Anne de Verrières* (V. *Tailly*, p. 1981). Depuis un demi-siècle, cette famille d'*Allonville* était alliée aux de *Pouilly-d'Inor-Martincourt-Soiry-Luzy-Quincy-Baalon*, par le mariage contracté, en 1563, par *Aubertin VIII de Pouilly* avec *Marguerite de Gratinoth*, dame de *Jupile*, fille de *Nicolas de Gratinot* et de *Marguerite d'Allonville*. Ayant perdu sa première femme, *Jacques de M.* convola avec *Charlotte de Villiers*, fille de *Robert*, escuyer, seigneur d'*Estrepagny* (V. les armoiries ci-dessus), et de *Guillemette de Noirefontaine* (maison alliée aux d'*Allamont*). Cette seconde femme était veuve de *Jacques de Cugnon*; il n'en eut pas de postérité et mourut antérieurement au 9 mai 1652. Jacques Ier de Meckenheim.

Jacques eut d'*Elisabeth* d'Allonville : *Philbert*, *Elisabeth* et *Louis*. La postérité de Philbert est éteinte; — *Elisabeth* fut unie, le 16 octobre 1634, à *Jean de Blankhart*, escuyer, seigneur d'*Ogny*, fils d'*Etienne* et de *Jeanne de Loris*. Louis suivra donc, immédiatement, après un mot sur son aîné et sur les enfants de celui-ci.

Philbert était chevalier, seigneur de *Messendale*, *d'Artaize*,

---

(1) *Thouvenin Perceval* de Dun le Châtel, annobli le 13 avril 1540, portait : « *de gueules, à une croix alaisée, d'or, au chef : parti tranché, parti taillé... d'argent et d'azur; la 2e partie chargée d'une étoile, à 6 rais, d'or.*

du *Vivier*, de *Smide*, près Machault, et d'*Inaumont* : il servit comme lieutenant-colonel de Croates, sous les ordres du maréchal de Turenne ; son fils *Robert Ier* avait les mêmes seigneuries, plus celle de *Puisieux*, et il était titré *vicomte de Savigny*.

Nota. Les alliances de *Philbert* et de sa descendance éteinte, furent, snccessivement, : *de Quadt* (Françoise), veuve de *Tristan de Villongue*, 1633 — *de Lory-Chartogne-Sandras* (Blanche), 1645 — *de Cunis-Refagnon-de Suzanne-de Condeste* (Marie), 1657 — d'*Escannevelle* (Jacques) de *Smide* (1), époux de *Louise* de Meckenheim, 1693 — de *Verrières-d'Affléville-Moitrey etMont de Jeux* (Robert), époux d'*Elisabeth* de Meckenheim, 1657 — de *Vallin* (2) *d'Inor-Pouilly* et *Luzy*

---

(1) *Escannevelle de Smide* portait : *d'argent, à six coquilles, de gueules :* Cimier : *une cygne issant, d'argent* (V. à *Luzy*, à *Lions*, p. 1117, et à *Sorbey*).

Nota. Ce *Jacques d'Escannevelle* était, il est probable, fils de *Jacques Ier* dudit nom, époux de *Rénée de Lafontaine*, lequel transigea, le 31 décembre 1665, avec 1° *Philippe de Lafontaine*, seigneur de Sorbey ; 2° *Jean de Lafontaine*, seigneur d'Harnoncourt ; 3° *Noël de Lornement*, seigneur de grand et petit Failly, à cause de *Marguerite de Mouzay-Lafontaine*, son épouse, au sujet de la succession de *Théodore de Lafontaine*, tous comme héritiers du valeureux et infortuné châtelain *Louis de Lafontaine*, que le maréchal de *Laferté* (V. à ce mot, p. 711), avait, en 1653, fait pendre aux crénaux de son château ; succession qui leur fut adjugée, sur confiscation de la portion de Louis, par sentence du bailliage de Saint Mihiel du 14 juin 1664.

En 1691, *Philippe Eugène de Scannevelle*, chevalier, seigneur de *Belcoq* — *Gilles de Scannevelle*, chevalier, seigneur de *Belmont* et *Pouilly* — et *Marguerite de Scannevelle*, dame de *Sorbey*, de *Ethe*, et d'*Inor*, partagèrent, à *Sorbey*, les successions de leurs père et mère susnommés.

(2) Ce nom est constamment écrit, et signé, de *Vaillenx*, dans tous les actes, assez nombreux, qui ont passé sous nos yeux, et, notamment, dans celui du 7 novembre 1681, constatant le baptême de *Louis*, fils de *Pierre de Vaillenx*, major à Dampvillers, et de *Jacqueline de Meckenhein*, dont le roi Louis XIV et la reine furent les parrain et marraine.

(Pierre); 1677 — *de Verrières-Morgny-d'Argy* (Christophe), époux de *Marguerite* de Meckenheim, 1698 — *de Ponsort* (N.?). V. *Delut*, p. 512 (1).

Les alliances de *Roland Ier de Meckenheim*, fils de *Philbert*, et de ses enfants furent : *de Melin* (Madelaine), veuve de *Derny-de Saint Pierremont-de Fontenois et Tailly*, veuve aussi de *Coustres-de Noirval* (2) — de *Riclot- de Tailly* (Anne Françoise). (V. *Mouzay*, p. 1511 — *de Gentil-de Lions-de Smide* (Louis), époux de *Marie Marguerite Madelaine* de Meckenheim (V. *Lions*, p. 1117) — de *Saint Vincent-de Letanne-Murvaux* (Gabriel), époux de *Jeanne* de Meckenheim (V. *Murvaux*, p. 1545) — *de Villelongue-de Vigneux-Neuvizy-de Reignier* (François), époux de *Claude* de Meckenheim (V. *Montfavcon*, p. 1362).

La descendance de *Philbert* s'éteignit, dans les mâles, par la mort de *Roland Ier de Meckenheim*, décédé le 22 novembre 1718.

IVe degré; *Louis de Meckenheim*, escuyer, seigneur d'*Artaize* et du *Vivier*, époux d'*Elisabeth de Quadt*, sœur de *Françoise*, épouse de son frère *Philbert*, dont trois enfants : *Jacques* qui suit, *Marguerite* et *Jacqueline*. Mme de Mecquenem se remaria, le 1er juillet 1650, à *Jacques de Mirbrich*, seigneur de la *Malmaison*, près Raucourt, et mourut le 13 août 1666. Louis de Meckenheim.

Ve degré ; *Jacques II de Meckenheim*, † 22 décembre 1679, escuyer, seigneur d'*Artaize*, le *Vivier*, la *Malmaison*, et *Inau-* Jacques II de Meckenheim-Vansay.

D'après les documents énoncés au mot *Pouilly*, p. 1662, nous soupçonnons cette famille d'être identique aux de *Vaillant* de Pouilly, et celui-ci d'être le même que le *de Vaillant* allié aux de *Saint Vincent de Lestanne* et *Murvaux*.

(1) De *Ponsort* portait : *de gueules, au chevron, d'or, accompagné d'un lion, de même, en pointe.*

(2) *De Mélin* portait : *d'or, à trois étriers, 2 et 1, de sable, surmontés, en chef, de 3 merlettes, rangées en fasce, de même.*

On trouve un village de *Mélin*, ou *Melain*, sur l'Ourthe, dans le pays de Liège, près *Fréron*.

mont : il épousa, le 27 août 1661, *Eléonore de Vansay* (1), fille de *Jacques*, chevalier, seigneur de *Tanssus* et de la *Malmaison*, et de *Anne d'Herbin* (V. ce mot à *Brieules*) ; elle lui apporta la terre de la *Malmaison*, près Raucourt, et lui donna sept enfants, dont deux sans postérité.

Les autres furent : *Jean* qui suit — *Charles*, qui fut le chef de la *branche de Charme et de Montgon*, et qui viendra après l'extinction de la descendance de son aîné — *Georges*, le dernier de tous, qui devint chef de la *branche d'Artaize-le Vivier*, et qui viendra après la descendance de son frère *Charles* précité.

Les filles étaient : *Henriette* et *Eléonore*. *Henriette* épousa *Jean de Coustres* (2), seigneur de *Sausseuil*, fils de *François*, seigneur de *Saint Augier*, et de *Louise de Commont ;* elle se remaria avec *Guillaume de la Boullaye* (3), seigneur du *Bois de l'or* (V. *Brieulles*, p. 271) — Eléonore eut pour premier mari *Louis de Villiers*, seigneur de *Saint Corbon* (4) et se remaria à *Claude Le Picart de Flavigny* (5).

Jean, l'aîné de cette famille, chevalier, seigneur de la *Malmaison*, *Artaize*, le *Vivier*, *Noirval* et *Hautpuy*, vicomte de *Savigny*, époux de *Jeanne de Coustres*, fille de *Charles*, seigneur de *Hautpuy*, *Noirval* et *Savigny*, et de *Madelaine de Mélin*, celle-ci alors remariée à *Roland de Meckemheim*, Jean, disons-nous, eut une descendance qui s'allia successive-

---

(1) *Vansay* portait : *d'azur, à trois besans, d'argent, chargés,* chacun d'eux, *d'une moucheture d'hermine, de sable.* Cimier : *un chien d'argent, accosté de deux demi-vols bannerets, au blason de l'écu, et issant, à mi-corps, d'une couronne, dont les cinq fleurons sont formés de besants herminés* (V. le rapport avec les armes de *Quadt*, plus haut).

(2) *Coustres* portait : *de gueules, au chevron, d'hermines.*

(3) *La Boullaye* portait : *d'azur, au sautoir, d'argent.*

(4) *Villiers de Saint Corbon* portait : *d'azur, semé de fleurs, de lys, d'or.*

(5) Le *Picart de Flavigny* portait : *d'argent, aux deux fasces, de sable, vuidées du champ, au pal, de gueules, brochant sur le tout.*

ment: aux *Graffeuil* (1) *de Mont Saint Martin-Savigny et de la Tranchée* — aux de *Villiers de Bailla* — aux de *Monchy de Cottancy-Apremont* (2) — aux de *Gentil de Lions-Meckenheim* — aux de *Failly-Villemontry* — aux de *Vassault de Roye* — aux de la *Goupilière* — aux de *Gentil de Meaux* — aux de *Wacquant de Felz*... et qui s'éteignit, enfin, dans les mâles, avec *Jérôme François Fréderic de Meckenheim-de Gentil de Meaux,* mort après 1820.

La branche, devenue *Artaizienne,* des anciens *Amt-mânner* du *Rathstadt von Meckenheim* est aujourd'hui représentée, chez nous, par deux sous-branches : l'une est celle des anciens seigneurs de *Montgon* et de *Charme,* issus de *Jacques,* seigneur d'*Artaize-le Vivier*, de la *Malmaison* et d'*Inaumont*, et d'*Eléonore de Vanssay*... par *Charles,* leur troisième fils, né le 6 janvier 1671... l'autre est celle des anciens seigneurs d'*Artaize* et du *Vivier,* issus des mêmes... par *Georges,* leur quatrième fils, né le 25 juillet 1679. **Branche Artaizienne.**

La première a pour représentants actuels : **Sous-branche de Montgon et de Charme.**

1° Les trois enfants de *Louis Nicolas de Mecquenem,* époux, en 1828, de *Jeanne Delphine de Bertignon*, prénommés: *Edouard* — *Ernest Nicolas* — *Aline*... dont l'aîné, né le 18 décembre 1829, est, aujourd'hui, capitaine d'état-major, aide-de-camp du général de division vicomte *Victor Jamin.*

2° *Charles Marie Roland de M.*, conservateur des forêts, chevalier de la Légion d'honneur, époux, le 5 décembre 1827, de *Louise Magdelaine Constance de Gentil,* dont une fille *Marie Céline.*

3° *J. B. Marie Louis Remy de M.*, colonel d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, époux, le 25 novembre 1851, de *Caroline de Landrû,* dont deux fils, *Charles* et *Adrien.*

---

(1) *Graffeuil du Mont Saint Martin* portait : *d'argent, à la feuille de houx, de sinople, accompagnée de deux étoiles d'azur, une à dextre, l'autre, à senestre.*

(2) *Monchy* de *Cottency* portait : *de gueules, à trois maillets, d'or.* Cimier : *un buste de Maure.*

Cette branche comprend les VI, VII, VIII et IX[e] générations (1).

Sous-branche d'Artaize-le Vivier.

La sous-branche d'*Artaize et le Vivier* a pour représentants actuels :

Jacques Constantin, baron de *Meckenheim*, né le 28 février 1802, époux, le 8 octobre 1851, de *Fr*[se] *Car. Marg*[te] *de Véyny-de la Ferté-Meung*, dont deux fils *Raoul* et *Pierre*.

---

(1) Voici les alliances successives de la branche de *Montgon* et de *Charme*.

VI[e] degré. *Charles de Meckenheim*, chevalier, seigneur d'*Artaize* et *du Vivier*, en partie, bailli des ville et prévosté royale de Domchéry, époux de *Françoise de Gruthus* (V. au mot *Montfaucon*, p. 1338).

L'armoriation de cette famille offre quelques variantes : ainsi la branche de *Sauvoye*, portait : *deux fasces, d'azur, sur l'écusson en cœur.*

De ce mariage six enfants, dont : *Jean*, époux, en 1752, de *Magdelaine de Lescuyer* (V. *Tailly*, p. 1982), sans postérité. Cette branche des Lecuyer portait : *d'argent, à trois merlettes, de sable ;* — *Roland* qui suit ; — *Marie Charlotte*, mariée à *Marcelin de Lignes*-de *Ferragne-d'Espaly*, noble du *Puy en Velay*, qui portait : *d'azur, à trois cadenas* (d'or ?). Ce seigneur avait épousé, en premières noces, une d'*Apremont-de Villongue*, dame de la *Horgne*.

VII[e] degré. *Roland* n° 2, *de M.*, chevalier, seigneur d'*Artaize* et du *Vivier*, en partie, de *Charme* et de *Montgon*, époux, le 3 juillet 1780, de *Marie Françoise de Gruthus*, fille de *Roland*, seigneur de *Leffincourt*, *Bussy* et *Tailly*, et de *Magdelaine de Riencourt* (V. *Montfaucon*, p. 1359, et *Tailly*, p. 1989).

De ce mariage deux enfants : 1° *Marie Anne Louise*, née en 1783, mariée, en 1803, à *Charles*, marquis de *Pouilly-Cornay*, décédé le 31 janvier 1825, dont : *Louis Ancelme*, marquis de Pouilly et *Louis Gabriel*, comte de Pouilly, celui-ci marié, le 22 mai 1844, à *Victorine Marie Henriette de Villoutrays ;* — 2° *Roland* n° 3, qui suit.

VIII[e] degré. *Louis Roland* n° 3 de M., né le 3 novembre 1784, fut garde du corps du Roi. Il devint sous-préfet de Vouziers, chevalier de la Légion d'honneur, et décéda, à Charleville, le 26 février 1844.

Il avait épousé (?)..
....
dont il eut les trois enfants mentionnés au texte *suprà*.

2° *Charles Frédéric*, chevalier de *Meckenheim*, né le 7 janvier 1810, époux, le 20 avril 1841, de *Marie Louise Henriette des Mazis*, du château des *Diorieres* (Loir et Cher), dont sept enfants : *Henr y — Odon — Marie Gabrielle — Fernand — Stanislas — Louis —* et *Louise Marie.*

3° *Louise Amicie de Meckenheim*, mariée à *Simon Marie de Wacquant-Gruthus*, décédé, en 1857, général commandant le département de la Vienne, commandeur de la Légion d'honneur, dont deux filles, *Alix* et *Berthe* de Wacquant (1).

Cette descendance comprend, également, les VI, VII, VIII et IXe degrés (2).

---

(1) Nous avions omis de dire aux art. *Jametz*, p. 976, et *Tailly*, p. 1993, que les lettres de reconnaissance de noblesse données à MM. de *Wacquant*, par le roi *Philippe II*, comme duc de Luxembourg, étaient du 10 février 1659. Elles ont été accordées à *Philippe François de Wacquant*, natif dudit duché, capitaine d'infanterie au service austro-espagnol, en la compagnie du baron de *Beck*, au château d'*Argenteau*, sur la demande par lui faite, tant pour lui que pour ses frères : *Jean Baptiste de Wacquant* et *Jean de Wacquant*, tous deux capitaines de cavalerie audit service, pour *continuer* à jouir, ainsi que lui et ses prédécesseurs l'avaient fait, des honneurs, priviléges et prérogatives, dont les autres nobles ont accoutumé de jouir, et de porter, comme aussi lui et ses prédécesseurs.,.. *un écu d'argent, écartelé à une fasce, de gueules; aux 2e et 3e quartiers, un lion, d'azur, armé, lampassé, et couronné, d'or.* Cimier : *un lion, au blason de l'écu, bourlet et arrachements, d'argent et de gueules.*

Les termes de ce diplôme, le blason des armoiries, la différence des prénoms, prouvent qu'aucun rapport n'existait entre cette famille et celle dont les armes ont été indiquées dans la *Biographie du parlement de Metz*. t. II, p. 546 : *d'or, au pal, de sable, chargé d'un croissant, d'or* (enreg. de 1709).

(2) Voici les alliances successives de la branche d'*Artaize et le Vivier*.

VIe degré. *Georges de Meckenheim*, chevalier, seigneur d'*Artaize* et du *Vivier*. Il épousa, le 2 décembre 1700, *Jeanne Marie Le Pelletier de Bauvais*, fille d'*Urbain* seigneur de *Beauvais*, et de *Marthe des*

Faits révolutionnaires.

Cette souche antique fut, atrocement, découronnée par la hache homicide, alors personnifiée par un tigre à face humaine, ayant nom *Fouquier Tinville.* Voici l'arrêt du *tribunal révolutionnaire,* consigné au *Moniteur* du 4 thermidor an II, sous le prononcé du 25 messidor, contre H. E. *Meguenem d'Artaize,* 75 ans, né à Artaize, *ex-noble, ex-capitaine de cavalerie, cultivateur,* à Versailles : « Convaincu de s'être déclaré ennemi » du peuple, en entretenant des intelligences avec les ennemis ; » en participant aux complots de Capet; en cherchant à jeter » l'alarme et le désordre dans l'armée de Sambre et Meuse, » lors de la bataille de Fleurus; en répandant de fausses nou» velles; en protégeant l'émigration des pages de Capet; en » quittant le pays ennemi, pour venir jouer le rôle d'espion

---

Hayes, et mourut le 6 avril 1743. La famille de sa femme portait : « *d'argent, au lion, de sable.* » Ils eurent dix enfants, dont un seul continua sa descendance ; ce fut celui qui suit :

VII degré. *Henry de Meckenheim,* dit le *chevalier d'Artaize.* Il était seigneur d'*Artaize,* du *Vivier,* de *Villepreux* et de *Bois-Cherel,* gouverneur des pages de Madame la Dauphine ; il épousa, le 9 mars 1757, *Félicité Geneviève Constance d'Oppen,* fille d'*Antoine* et de *Anne de Saint Simon.* La famille d'*Oppen* portait : *d'azur, au chevron, d'or, accompagné de trois têtes de levrier, d'argent, colletées, de gueules, bordées et bouclées, d'or.* Ils eurent : 1° *Charles Maurice* qui suit ; 2° *Louise Sophie.* Celle-ci épousa le comte *du Mottet de Dracq,* gentilhomme ordinaire du Roi, lequel portait : *d'azur, à la tour, d'argent, soutenue d'une motte, d'or, et accompagnée de deux étoiles, de même, en chef;* 3° *Philippe Marie,* né le 19 décembre 1773, filleul du comte et de la comtesse d'Artois, page de la grande écurie du Roi, décédé, sans alliance, chef d'escadron d'état-major et chevalier de la Légion d'honneur, à Artaize, en 1832.

IX degré. *Charles Maurice,* baron de *Meckenheim,* chevalier de Saint Louis, officier de la Légion d'honneur, colonel de cavalerie, qui épousa, le 8 juin 1800, *Louise Marceline de Meckenheim,* fille de *Jean François de M.,* seigneur de la *Malmaison,* et de *Marguerite Magdelaine de Gentil.* Il mourut, à Champigny, le 24 octobre 1821, en laissant les trois enfants mentionnés au texte ci-dessus.

» sur le territoire français; en méprisant et violant les lois,
» etc., etc. »

En conséquence de quoi, la tête de M. de M. tomba, avec 29 autres, sur l'échafaud de la barrière de Vincennes, le 26 juillet 1794.

Qu'avait-il donc fait, ce noble vieillard, condamné sous le plus noble des titres, celui de *cultivateur* (1)? hélas, son crime, irrémissible aux yeux des démagogues de la Terreur, alors à son paroxisme, son crime était celui-ci : après avoir été gouverneur des pages de *Madame la Dauphine*, depuis 1752, il était devenu escuyer de main de Madame la *comtesse d'Artois*... il avait secondé le passage, à l'étranger, du prince son maître, qui faillit être pris dans son château; il avait sauvé de l'échafaud quelques têtes de noble race. C'était mille fois plus qu'il n'en fallait, alors, pour le farouche *Levasseur* de la Sarthe, envoyé, dans les Ardennes, aux fins de mettre en vigueur le décret du 26 germinal, qui traduisait à la barre du tribunal de sang, les prévenus de conspiration, dans toute l'étendue de la république; ce Levasseur qui engorgea de victimes les cellules du *Mont Dieu*! Tout Sedan frémit encore, au souvenir des larges saignées, qui furent faites, alors, dans son arrondissement.

VOJURE (le pays de); la *Voïvre* (2).

Chez nos plus anciens géographes, on disait le pays de *Vojure*, Topographie primitive des Trévires.

(1) Beaucoup de ces arrêts sanguinaires donnent la profession de *cultivateur* aux victimes qui, pour échapper aux recherches du *Comité de salut public*, prenaient ce titre sur les registres civiques. C'est ce qui explique la qualification *fils de cultivateur* donnée aux enfants nobles, qui naissaient, alors, que leurs pères étaient en détention. Exemple M. d'*Arodes de Tailly*.

(2) V. *Hontheim*, Dipl. t. I, p. 54. On nommait, aussi, autrefois, *Vojure* la forêt entre Stenay et Laferté.

par opposition disjonctive d'avec les monts *Vogasi* du *Jura*. C'était de la linguistique et de la géographie primitives, procédant... tantôt par la disjonctive *ve* des peuples germaniques, qui tenaient cette particule du persan et du zend... tantôt par la conjonctive *oua* (*oue, oui*) des peuples gaulois, qui la tenaient des hébreux.

L'idée d'*élévation* étant la prédominante dans le mot *vo-ga as*, (du mot *gaa* s'élever), l'appellation *Vogase*, donnée aux montagnes du *Vogasium*, était, pour les *arantes* des cultures du pays de Trèves, en disjonction d'avec celle des contreforts jurassiques, qui allaient s'abaissant, dans les brulis des *Urantes*, jusqu'aux pieds des monts Ardennais. Puis, dans le *Wallon*, pays de plaine (*oue elon*, en hébreu), il y eut échange du *j* doux avec le *g* dur, et de l'*ou*, son incertain et douteux, avec le *v* ferme... alors le mot *pays de Woïvre* remplaça le *Vojure*, vocation qui jurait aux oreilles des Vogasiens.

WABVRENSIS (le *pagus*), ou ancien pays de *Vojure*.

Le pagus *Vaurense* en 870. Les Bures et les *Brülen*.

Asservir par le glaive, tel est le sens littéral du mot *Vau-r-ense*... c'est la suite de la conquête! Aussi toutes nos chartes nous montrent-elles le vaincu noué au char du vainqueur, *in nodibus captivitatis*, l'homme attaché à la glèbe, le servage personnel, et le fisc public établi tout autour de nos aïeux (1). — *Conjoindre l'homme* à son *propre fond*, par le *fer* et par le *feu*, tel est encore le sens rigoureux des mots : *Vau-per-ense* et *Vau-bur-ense*. — Voilà le *Waprensis* et voici le *Wabvrensis* (pagi)... ces mots racontent l'histoire de notre contrée, sous les Romains, sous les Mérowings, et sous les Carlovingiens.

---

(1) En divers lieux où était établi une *agence fiscale*... à Chauvancy, par exemple... on a déterré des squelettes de captifs, qui avaient encore les pieds enchaînés.

Orientation Lacustre du Waprensis et du Wabrensis.

Depuis la tête de nos anciens lacs... *A-zeen* (Ch. de 763)... jusqu'à Quincy, *in finem Vuaurense* (Ch. de 770)... et depuis la crête du *castrum Waprense* (Ch. de 955), aujourd'hui le *Mont Saint Walfroid*... jusqu'au *Sasburum* de la *Semois*, dans l'*ager Arlunensis* (1)... notre *Tellur*, y compris les plaines de *Tellancourt* et le revers occidental de la Moselle, a été couvert par les flots de la haute mer (*mor*)... à une époque qu'on ne peut assigner (2). Les géologues la calculent et leurs prévisions ne sont de guère hasardées.

La mer a dépassé la crête de nos mamelons, en y déposant, par l'action de ses lames, les débris de ses plus petites coquilles dites *littorines*, débris que nous trouvons émiettés et empâtés dans le calcaire de notre *Wabvrilensis*, au niveau de notre côte de *Morimont*, à l'ordonnée 219 : elle a étendu sa nappe des deux côtés du bassin de la Meuse, de l'étiage d'*Eton*, dans les basses Woëpres (cote 263), près des calcaires de l'*Ornois*, à l'étiage de l'*Andon* (cote 273), dans les crêtes du *Dormois*.

La grande mer, *Mor!* (3)...! elle a couvert tous nos terrains. Elle a fait plus? par le travail incessant de longs siècles, elle a envasé d'argile le fond des lacs de notre forêt de Mangiennes ; elle a putrifié, décomposé, solidifié, les ajoncs de nos bois de Jametz (*Jam*, mer, *ets*, bois, en hébreu) ; ses dépôts ont, lentement, lentement, exhaussé le niveau des marécages de la *Tinte*, tellement que ce niveau a fini par dépasser celui du cours, anté-

(1) Chacun a voulu localiser la *Woëvre* dans son petit canton, parce que chacun ne voit que le clocher de son village, et qu'il ne suit, dans l'horizon, que la vapeur de sa cheminée. Mais il faut voir dans les vieilles chartes, rapportées par de *Hontheim*, tome 1er, p. 54, ce qu'était le *pagus Wabvrensis*, dans les temps anciens.

(2) *Mor*, ce mot a encore la même signification chez les *Gaels* de la basse Bretagne. Exemple *Morbihan*, autrement dit *petite mer*.

Ce n'est plus la grande mer (*mor*)... c'est un lac dans les terres... sous les rochers, qui cessent d'être *i-han*, c'est-à-dire en communication immédiate avec le *mouvement d'annexion* aux eaux de l'*Océan*.

diluvien peut-être, de ce que nous nommons le *Loison;* et c'est ainsi que cette petite rivière, aussi bien que le Nil, a deux sources, dont la plus haute est la plus jeune et la plus éloignée.

Voilà, d'horizon à horizon, *de orâ ad oras*, voilà le pays que les rois *Charles le chauve* et *Louis le germanique*, en 870, appelaient le *Vaurense, ubi comitatus duo*, quand ils se partageaint la Lotharingie. Ce *Vaurense* qu'était-il? que valait-il alors? des buissons (*vepres*) dans le haut... des eaux saumâtres (*wâestines*) des ajoncs, des puits de marais (*ber-ense*), dans les bas-fonds. De là le *Waprensis*, d'une part, et le *Wabvrensis*, de l'autre. Voilà les deux comtés; l'un étant au *principe* des défrichements des montagnes, par le feu des *urantes* (*ar*, montagnes, *ur*, feu — *oua* conjoindre)... c'est le *Waburensis* pris aux *Urantes* d'*Arrancy*, par exemple... l'autre était à la *base* des *brülen* par les débocheurs de forêts. C'est là l'histoire de Jametz (Ch. de 874).

C'était donc par la conjonction (*oua*) de l'action du feu (*our*) et de la puissance (*ber*) du bras de l'homme, que l'activité humaine de nos ancêtres, il y a 1000 ans, s'emparait d'une terre inerte, terre qui ne présentait encore que des ronces et des chardons, *spinas* et *tribulos* (Gen. cap. III, v. 18).

Voilà les *Wapvres*, d'un côté, et voici les *Wabvres*, de l'autre... c'est-à-dire ces *friches* arides, ces *trieux*, ces *rapailles*, ces *waestines* humides, que les sueurs de nos aïeux ont, si utilitairement, transformées! hélas! dans le principe, leur transformation fut due au servage: alors, la plupart de nos ancêtres étaient *noués*, dans leur expansion personnelle... *erant in nodibus* de la féodalité. Tous, ou presque tous, pionniers, débocheurs, secouaient en vain le *collier du servage*, car ce collier portait: *Tene me quia profugi* (V. *Nasium* et *Epusum*); ramenez-moi dans la terre de captivité. Tel est le sens du mot *Ennodium* à Ivoi (1).

---

(1) *Od* signifie *vaste, sublime*, expansion *majestueuse*, en pleine *liberté*, en hébreu. *Nod* est l'idée inverse; c'est ce qui est *vil, étroit*,

WABRENSE *Castrum.*

Ancien camp romain dit la *Frête*, autrement *Firmitas juxtà Fertejacum.* La Ferté et le Mont Saint Walfroid.

A 12 kil. N. 1/4 N. O. de Montmédy, est le mont *Saint Walfroid*, si célèbre par l'apostolat du diacre lombard *sanctus Volfilaïcus* qui, d'après le récit de *Grégoire de Tours* (Lib. VIII, Cap. II et Lib. IX), passe pour le convertisseur des idolâtres du *Waprensis*. Cette montagne est restée fameuse : on y vénère le lieu de sépulture du saint *Stylite*, dont les ossements sont, paraît-il, anéantis depuis longtemps. L'ancienne église de *Saint Georges* d'Yvoi, où ils avaient été transférés, en 980, a été bouleversée par les payens de la Saxe, et le clergé de *Notre Dame* de la collégiale de 1097, qui a remplacé l'oratoire *castral* des *comtes de Chiny*, ne peut nous certifier que leurs antécesseurs aient pu conserver ce précieux dépôt. Quoi qu'il en soit, le plus essentiel à la foi pieuse des croyants c'est de se prosterner sur la ponssière, qui a été imbibée de l'huile sainte du cadavre, et de baiser cette terre, qu'avait parfumée la bonne odeur des vertus du bienheureux.

Aussi, cédant au vœu unanime de sa *chrétienté Evodienne*... la plus ancienne, après *Arlon*, des *curies Wallonnes*... Mgr le cardinal *Gousset*, archevêque de Rheims, vient-il de faire relever les murs du monastère de *Saint Volfilaïc*, et de redresser

---

noué, captif, in nodibus — en nod, être en fuite, *profugation.*

Lisez dans la *Genèse*, cap. VI, v. 18, ce qu'était la *terre de Nod*, où dût s'enfuir le fratricide Caïn — il était *in nodibus*, sous les yeux du Tout-Puissant. L'homme n'a pu mettre la main sur l'homme, le *matter*, mot qui si gnifie *bâton*, le conjoindre à la terre, que par un acte fratricide. Voilà la guerre à son début. Rappelons que A signifie *frère*, en hébreu, et que *oua*, ou *wa*, est la *conjonction active*, dont le sens s'est conservé dans le *ouaïve* des Anglo-saxons... le tout se dérive du sens de la lettre *vau*, qu'on prononce *ou*.

l'antique *basilique de Saint Martin*. Honneur à l'illustre prélat! et mention reconnaissante au vénérable prêtre, M. l'abbé *Rondeau*, qui a présidé à tous les détails de cette restauration.

Après cette œuvre religieuse, tous les souvenirs profanes pâlissent. Rappelons en quelques-uns, cependant.

Le camp retranché de la Frête.

Etait-ce bien là que gisaient les ruines du *castrum Wabrense*, ce *castrum* dont la *Firmitas* n'a pu défendre l'établissement des Romains? Tout milite pour l'affirmative.

La grande ligne de défense du Rhin à Trèves et de Trèves à Rheims ne pouvait être que dans le *Waprensis*. Car, suivez la série des camps: *Altrier, ad alam Trevirorum... Dalheimiana castra... quæ Divoduro Treviros per interiora descendit... Divodurum et Orolunum usque exspatientia.....* le *Titelberg*, au devant du *lon-Wy* des *sommes* mosellannes... — enfin la *Frête,* ou clavicule des *épaulements,* sur la Meuse... telle était la nécessité stratégique, pour résister aux invasions du Nord; la fortification était d'une loi rigoureuse dans le *Waprensis*: quant à *Verdun*, à *Toul*, à *Saint Mihiel,* ils étaient protégés par *Metz...* et la *petite Wôepvre* n'était que, très-secondairement, menacée, en arrière ligne. Rêveries donc d'archéologues fanatiques de leurs *castella!* que de placer ailleurs le *castrum Wabrense!* arrière, *Châtillon* en Wôepvres et tous autres *Castellioni!* ici, la défense a dû prendre de bien autres proportions.

La *Frête* était *jacens* (*Ferte-jacum*)... ses murs étaient gisants à terre... quand le *père de l'histoire de France* conversait avec *Volfilaïc*, en 585, des œuvres que le saint diacre avaient opérées de 561 à 574; et, mille ans après, le P. *Al. Wiltheim* relevait les vestiges, toujours apparents, du campement des Romains (V. *Luciliburgensia*, édité par Neyon, p. 285): il y trouvait, notamment, *plurimæ è saxo excavatæ arcæ, humandis cadaveribus* (1).

---

(1) A sa dernière visite, l'auteur du *Manuel*, visitant les fondations de la nouvelle église, a remarqué deux *cubes*, ou tombelles, en pierre,

WABVRILE; *in Wabvrilensi insulâ* (1). Canton de Dampvillers.

(Chartes de 1318, 1320, 1324, 1342).

Ancienne section de la cure d'*Etraye*, et, primitivement, mère-paroisse.

Sur la *Tinte*.

Topographie.

Distance du chef-lieu de			
	canton............	2 myr.	0 kil.
	arrondissement.....	2	7
	département.......	6	0

Orientation, par rapport à Montmédy, S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 221 à 334 m.

Etage; groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

Etage *jurassique moyen;* formation dite *coralienne* de la quatrième époque onthologique — *oxford clay* — *coral rag*.

Wabvrile est sur une petite *isle* de *coral-rag*, qui brise la vase oxfordienne, dans laquelle elle est *emboîtée*, à l'est, vase

---

de même forme et dimensions que ceux qu'il a décrits p. 1202, aux abords du tunnel de Montmédy. On n'a pu lui dire si des urnes en verre, ou autres objets d'incénération, y avaient été recueillis. Point de doute que non! car ces cubes funéraires auront été descellés, lors de la construction du premier monastère, en 574 (V. la *dissertation* historique, ethnologique, et linguistique, à la suite du tome II de l'*Histoire du comté de Chiny*. Toutes les questions y ont été scrupuleusement approfondies).

(1) Etymologie et appellations successives : *Waverille* — *Waburile* — *Wabvrille* — *Wavrille*. Voir *suprà* le sens des mots *Vaurense*, *Waperense*, *Waburensé*, *Wabrilense*, *Waberence*, des anciennes chartes ; ces mots sont inexplicables, quand on ignore la position et la composition des terrains. Qu'on étudie donc la géologie et l'ethnographie linguistique, si l'on veut connaître l'histoire ancienne d'un pays ! *Wa*, ou *oua*, signifie *conjoindre* — *ouaïve*, en gallo-saxon.

(2) Voir la *Statistique géologique* de A. B., p. 256, 637.

dont elle émerge, à l'ouest, en brillant par de nombreuses coquilles, qui composent son sous-sol *coralien*. Nous dirions même qu'elle y est *ouatée*, si nous osions hasarder ce mot, pour rendre le sens de *wa*, particule caractéristique de l'ancien *Wabrense*.

On remarque, en effet, à la partie inférieure du *coral-rag* un calcaire, brillant, composé de très-petits fragments de coquilles, presque toutes bivalves, avec d'autres corps organiques et des oolithes *milliaires*, parmi lesquelles il s'en trouve quelques-unes plus grosses, celle-ci rondes, ou allongées. Au milieu des débris, dont est formé ce territoire, on distingue des *étoiles de pentacrinites*, des *baguettes d'oursins* et quelques petites coquilles mieux conservées, telles que l'*opis similis*, la *rissoa unicarina*, le *cœrithium limeœ formœ*, et des *littorines* voisines de l'espèce *muricordoïde*.

Il est évident que les flots d'une mer ont apporté ces débris aux *bords* de la *côte de Morimont*, où les coquilles sont plus nombreuses et beaucoup mieux *lamellées*.

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions.

Il est certain que le défrichement des *basses Wabvres* est dû à une colonie de *moines tréviriens*. La cité de Trèves, dans le principe, s'avançait jusqu'aux portes de Verdun. Aussi le *Wabvrilensis diaconatus* est-il resté, longtemps, sur le *rotulus* de la métropole de Trèves (V. *Dampvillers*, p. 462), et *Wabvrille* n'est sorti de la dotation de *Metloch* que par l'acquisition qu'en fit le roi *Jean de Bohême*, comme duc de Luxembourg, en 1324.

Erection. Noms du fondateur; inconnu; — Causes; le défrichement des marais, par le *bruly* des friches et des ajoncs; — date de la charte d'affranchissement; aucune n'est connue.

Population. D'après les documents antérieurs au XIXe siècle : en 1726, 25 feux; — d'après le recensement de 1836, 212 habit. — en 1846, 191 h. — en 1856, 168 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1692, avec quelques lacunes — judiciaires, *idem*.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1838 : 531 h. 17 a. 54 c. Territoire.

Nombre de maisons : 56.

Jardins et chènevières...............	4 h.	22 a.	50 c.
Prés et pâtures fauchables..........	66	95	50
Terres labourables.................	257	57	01
Vignes..........................	7	68	45
Bois...........................	178	07	20
Landes et friches, carrières et minières.	1	33	90
Etangs, noues et routoirs..........	1	62	20
Superficie non imposable............	13	70	78

Cours d'eau : la *Tinte;* — Usines : point de *moulin;* une *huilerie.*

Revenu net imposable : 11,238 fr.

Bois : 144 h. 93 a. (Procès-verbal du 31 juillet 1681, pour abornement entre ces bois communaux et le *Remonval* appartenant au Roi); — Prés et pâtures, terrains vains et vagues. Voir *suprà.* Biens communaux.

Valeur approximative des terrains communaux : 224,856 fr. 10 centimes.

L'impôt foncier a été, primitivement, assis, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 15 fr. 30 — *prés,* 50 fr. — *bois,* 13 fr. 50 ; — *vignes,* 30 fr.; — *jard. et chèn.*, 60 fr. (V. pour les produits comparatifs, les art. *Crépion,* p. 434; *Etraye,* p. 652; *Gibercy,* p. 757). Not. agricoles.

Professions les plus habituelles : cultivateurs, manœuvres, bûcherons et vignerons. Notions industrielles.

Noms des maires : en l'an 8, Dominiq. *Remy;* — 1816, Nicolas *Ledard;* — 1833, J. Math. *Dolet;* — de 1852 à 1863, M. — le même. Administration.

Noms des anciens curés : 1692, L. *Geoffroy,* vicaire; — 1703, N. *Alexandre,* curé; 1754, J. Joseph *Sthême,* id.; — 1758, A. *Lolivier,* vicaire; — 1759, Joseph *Barthélemy,* curé; — 1766, J. *Laurent,* desserv.; — 1768, J. B. *Vernesson de la Beaumonne,* curé; — 1774, G. *Gaspard,* curé; — J. *Poupart,* vicaire. Clergé.

L'église est sous le patronage de *saint Hilaire* de Trèves; elle a été reconstruite en 1825.

L'abbé de *Metloch* nommait à la cure de la paroisse, qui était primitivement divisée en deux parties : *Etraye* et *Wavrile.*

Tout ce qui a été dit à l'article *Damvillers,* p. 466, quant aux anciennes divisions ecclésiastiques et civiles, quant aux ordres, spirituel, temporel, politique et judiciaire, ainsi qu'aux mesures, est applicable à *Wabvrile* et à son annexe *Estraye* — le *bonnier* de 80 perches; la perche de 19 p. 10 po.; le quartel de *Damvillers;* la pièce de 64 pots.

Les familles nobles de *Gorcy* et de *Hézèques* possédaient, à Etrayes et à Wabvrile, des censes fiêfes, qui leur provenaient de *Henry Bernard de Gorcy,* capitaine-gouverneur de l'ancien château de Dampvillers, en 16??

Commune de Xorbey le grand.

WALE (la haute); sous la châtellenie d'Arancy.

(Ch. de 1183, 1200, 1217, 1231, 1249, 1252, 1258, 1263, 1268, 1280, 1289).

A l'ordonnée cote 288.

Wâels signifie *conjonction des Vaulx,* habités par des étrangers, les uns *Gaëls*, les autres *Teuskes*..

Les Wales ont été le titre seigneurial primitif de la maison de *Wal* devenue, par union de deux de ses branches, celle des *comtes de la Vaulx* de la maison de Chiny. Les princes de Chiny, sous Arnould II, furent des étrangers, pour les indigènes de l'*Othain* et de la *Chière,* quand, des rives de la Semois, ils vinrent dominer sur les hauteurs de *Cons* et de *Fontois*.

Par sa descendance féminine des seigneurs d'*Artaize* et par son alliance avec les premiers *Xorbey*, *Jehan de Wale* (*de Prynidio*), chevalier de *Bazeilles,* sire de *Viller le rond,* auteur de la *branche de Preny et Bazeilles* de la maison de *la Vaulx,* et, par son union avec *Ide de Rupt,* de la maison de *la Faulx, Jehan* était copropriétaire de la montagne d'*Artaize*, entre *Xorbey* et *Saint Laurent* (Ch. de 1200 et 1217).

En 1217, du consentement de *Jacob Ulrias*, voué de *Billy*, son frère, de la femme de celui-ci, et, avec l'approbation de *Waleram d'Arlon*, dit alors *Paganus de Perpont*, lequel était inféodataire de *Muscey*, *Jehan de Wale* donna aux *moines de Châtillon* sa portion indivise dans la *haute Wale* et toute sa terre de *Saint Laurent*. C'était alors, une *haute grange... juxtà Sor beium in Vallibus* (Ch. de 1183).

Ce don s'accrut sous les abbés *Jehan Ier*, *Jehan II*, *Jehan III*, *Pierre III* et *Louis*, par diverses aulmônes : en 1252, par le chevalier *Roger de Valcourt*, sire de *Fontois*, sur la *Fentsh...* en 1258, par *Gobert III d'Apremont* et *Aleyde* sa femme... en 1263, en 1280, par leurs fils *Thiéry* et *Hugues d'Amelle*, et par *Jehan d'Arancy*. A ce prix ils obtinrent leur sépulture dans l'*âtre* de la terre sainte du couvent.

Par suite de l'avouerie, à Billy, des anciens *sires de Wale*, la *haute grange de Xorbey* dépendait de la prévôté épiscopale de *Mangiennes* (V. l'acte d'aveux et dénombrement du 24 août 1781).

Ce fut par son alliance, en 1731, avec une dame de la *haute Wale*, que le marquis de la *Neu-wé de Duzey* devint coseigneur à Billy (V. p. 607).

La *haute Wale* est aujourd'hui une ferme qui appartient à .... ?

WALE (basse) et Sorbé-vaux, *juxtà Sorberiolum in Vallibus*.

(Chartes de 1183, 1270, 1288, 1290, 1297, 1323, 1334, 1485). Commune de Xivry le petit.

A l'ordonnée 270, sous la fontaine de *Nocq* (1), entre les signaux cote 306 de *grand* et de *petit Failly*.

---

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que ce mot *h-en-ocq*, qui signifie *terre de refuge*, est celui donné par *Caïn* à la

Ce *franc-fief*, du domaine comtal de Chiny, a été le noyau d'un *alodium* des maîtres du *petit seigneuriage* d'*Artaize*, comprenant le bois d'*Arlai* et *Xivry le petit*. Aussi, dès le principe, le trouve-t-on, dans le domaine des *Wales* de la branche collatérale des *comtes de Chiny ;* c'est-à-dire chez les de *Lavaulx*.

Jehan dit de *Prysnidio*, fils cadet d'*Oulrias de la Val*, prévôt de Marville, voué de Billy, qui devint la tige des sires de la *Vaux-Bazeilles*, et qui fut seigneur de *Rupt* et de *Viller le rond*, avait épousé, vers 1301, *Ide de Rupt*, qui le rendit propriétaire de toute sa *terre de Saint Laurent :* ils eurent un fils prénommé *Wilheim*, lequel prit pour femme *Marie Louise d'Artaize*, dame, en partie, du *petit Sorbey*. Elle était, il est probable, sœur de *Jehan* et d'*Habrand* d'Artaize, dont le nom indique qu'ils tenaient leur *fief naissant* du *brandon* des coteaux ; aussi ne relevait-ils que de *Dieu* et de *leur épée*. Une charte de 1252 fait connaître qu'*Habrand* était fils du chevalier *Clarambald de Xorbey* et qu'il était issu d'*Oda*, nom synonyme de *majesté*, de *noblesse*, de *sublimité* et de *liberté*.

En 1323, la montagne et le *Arlai* d'*Artaize* étaient indivis entre *Edouard*, comte de Bar, à cause de sa châtellenie de *Perpont* et de portion d'Arancy, et *Jehan* et *Habrand d'Artaize*, comme *hommes de fief* de la châtellenie épiscopale verdunoise de l'*opidum de Muscey*.

Habrand et *Jehan* s'accommodèrent avec le comte, pour mettre *en assises*, par tiers, *les hommes et les femmes* de leur co-seigneurie, ainsi que tous les droits de justice et autres qui en dépendaient, et le comte leur céda, en outre, le bois de la *grosse Socq*, au ban de Xorbey, pour les égaliser, en raison de ce *qu'ils avaient mis plus d'hommes en compagnie que lui*.

Voilà comment la *petite Wale* et le petit seigneuriage d'*Ar-*

---

ville qu'il construisit, en lui donnant le nom de son premier né (V. *Gèn.* Cap. IV, v. 17).

taize apparaissent, dès le principe, dans le domaine de la *Vaulx-Sorbé*.

Cette ferme appartient maintenant à M. *Le Gendre* de Villez-Cloye.

WAME (la).

Le ruisseau de la *Wâme* sort de la forêt de *Belval;* il forme la limite, sur ce point, du département de la *Meuse* et de celui des *Ardennes*, dans un parcours de 8 à 9 kil., puis il se perd, dans la Meuse, au-dessous de Pouilly. Sa direction est, à peu près, vers le N. N. E. Dans les grandes crues, il débite 13 m. 50 c. cubes, au *Pont Chaudron* (V. *Stat. g.* d'A. B., p. 39). Canton de Stenay.

Cette appellation *celtique* est de la plus haute antiquité. Elle se compose de deux mots *hébraïques*, dont l'un est la conjonction active *oua*, préfixée au mot *am*, lequel veut dire *amas* de matières écoulées d'un volcan. Ce volcan était, sans doute, à la crévasse du *Muret* de *Sommauthe* (V. au mot *Lestanne*, p. 1071, et *Pouilly*, p. 1663).

WART (le fief de) et la *Warde* de Maizières. Ancien comté de Chiny.

Givet et Agimont.
Anciennes possessions des comtes de Chiny,
de 945 à 1270.

Pourquoi *Givet* et le comté d'*Agimont* sont-ils, encore, à la coutume de *Chiny-Luxembourg*? Pourquoi l'ancienne prévosté de *Wart*, celle de *Maizières*, et les villes, bourgs et villages de l'ancien duché-pairie de *Rethelois* sont-ils à la coutume de *Vitry-Sainte Mennehould?* Ces questions sont essentielles, pour l'historique de notre Meuse, depuis *Givet* jusqu'à *Sivry*, et,

notamment, pour les cantons de *Stenay*, de *Dun*, et de *Montfaucon*.

L'agence du *Mosangau*.

Givet et l'*Agence d'Agimont*, sous la chastellerie de *Dinant*, et sous la dominance d'*Herbemont-Rochefort*, province Namuroise, voilà le premier accroissement chinien, sous le comte *Arnoulx du Mosangau*, avoué de la reine *Gerberge*, femme de *Louis d'Outremer*, dame douairière de *Chevremont;* accroissement obtenu par le mariage d'*Othon Ier*, second comte de Chiny, avec *Ermengarde de Namur*, fille d'*Albert Ier* et d'*Ermengarde de France*, vers l'an 1004. Cette possession resta dans le domaine de la première dynastie de Chiny jusqu'au partage de 1270, entre les cinq fils d'*Arnould III*, comte de *Los*, et de *Jehanne de Chiny* (1). Elle resta, depuis, sous la mouvance Namuroise, transmise aux comtes de *Luxembourg*, par le mariage d'*Ermenson Ire* avec *Godefroid de Namur*, en l'an 1101.

Maison de Los-Condé.

Cette terre d'*Agimont*, avec *Givet* et ses dépendances, fut l'apanage d'*Henry de Los*, prévost de *Maëstraict*, dans la terre namuroise du *Mosangau*. En 1280, ses neveux la cédèrent à *Isabelle de Condé*, seconde femme de *Jehan*, comte du *Lossensis*, sous le relief de Chiny. Les l'*Ardennois*, *Jean* et *Jacquemin de Condé*, devinrent alors chefs des branches d'*Agimont* et de *Givet*. De là, dans notre province, les titres de la maison de *Condé*.

Voilà pourquoi la *haute Cour de Givet* scellait, encore, en 1609, ses sentences des *dix burelles namuroises* du grand duché de *Luxembourg* (2).

La Chastellerie de Wart.

Le second accroissement de la puissance *de Chiny* fut le fief champenois de *Wart* et la *Warde de Mézières*, au comté de *Castrices*. Wart dépendait alors du domaine de *Mouzon*.

---

(1) V. le texte de cette charte au t. Ier des *Chron.*, p. 435.

(2) Les comtes *anciens* de Namur portaient : *burellé, d'argent et d'azur, de dix pièces* Ceux *modernes*, devenus maîtres du Luxembourg, y ajoutèrent le *lion* ardennais, de *gueules, couronné et armé d'or, à la double queue passée en sautoir, brochant sur le tout.*

Ce fut Othon I[er] (991 à 1013) qui s'empara de la *guette* de la *Tour de Wart,* à l'embouchure de la *Sormonne,* dont *Gharin,* dit *Bras de fer,* avait été délogé par *Hervé,* archevêque de Rheims, et qui obtint, en 971, de ce prélat, la *Warde de Mézières,* sous la protection du château d'*Omont*. Or, cette *châtellenie d'Omont* fut échangée, en 1197, par le comte de Troyes, *Thibault III* de Champagne, contre celle de *Sainte Mennehould,* que *Hugues III,* souverain de *Rethel,* lui abandonna. De là le ressort judiciaire de la *coutume de Vitry le français,* sur la *Tierarche,* et jusqu'aux portes du *Rosois* et du *Porceannais* (1).

Cette chastellerie de *Wart* fut cédée, par le partage de 1270, à *Arnolz,* prévôt de *Bouloigne,* qui devint évêque de Châlons. A sa mort, en 1309, la seigneurie de Wart et les droits de vouerie sur Sedan et Mézières passèrent à ses neveux, sous le relief du Rethelois.

Wart et Mézières furent, ainsi, pendant trois siècles, dans les mains et sous la Warde des premiers comtes de Chiny (2).

---

(1) En 1509, la *prévosté de Wart* se composait des localités suivantes : *Arreux* (près Renvez) ; *Belval* (canton de Buzancy) et *Belval* (près Mézières) ; *Clavy* (près Signy l'Abbaye) ; *Damouzy* (canton de Charleville); *Doux* (canton de Rethel) ; *Dricourt* (Machault) ; *Estion* (Charleville) ; *Houldizy* (*idem*) ; *La Grange Berthoncourt* (Rethel) ; la *Grange Paveth* ou *Paure* (Machaut) ; *La maison de Proille,* ou *Provizy* (Novion-Porcien) ; *Neuville les This* (Mézières) ; *Simmonnelle et le Temple* (Monthermé) ; *Soreau,* ou *Sormonne* (Renwez) ; *Sury* (Mézières) ; *This,* ou *Thin le Moutier* (Signy) ; *Tourne,* ou *le Thour* (Asfeld) ; *Warby,* ou *Wagnon* (Novion Porcien) ; *Warcq,* ou *Wart* (Mézières).

Celle de Mézières comprenait, à la même époque : *Ayvelle la grande, Ayvelle la petite, Barbaize, Chalandry, Esvigny, Esclaire, Estrepigny, Gruyère, Guignicourt, Hocquemont, Jeandun, Ivernaumont, La Porcherie, Launois, les Halles, Lume, Malcontent, Mézières, Montigny, Pierrepont, Foix* en Rethelois, *Raillicourt, Rouvrois, Théron les poix, Mont* ; *Toulligny* ; *Vautrincourt, Villers* devant Mézières, *Villers* sur le *Mont* ; *Warnicourt* (V. *Grand Cout.* de France, t. III, p. 348).

(2) Les chartes, qui constatent cette dominance, sont, notamment,

Le Fie d'Ivoi. La troisième accroissance fut le fief d'*Yvoi*, *sur la Chière*. *Othon Ier de Chiny* s'en empara; il y édifia un château, en 988. Ce fief était épiscopal du comté de Trèves, sous la haute dominance du château d'*Arlon*. Il avait été occupé par *Regnier de Mons*, et fut confisqué sur ses enfants. Othon Ier recueillit le bénéfice de la confiscation impériale, à charge de relief envers les *marches d'Arlon*. Ce relief est exprimé dans la charte de 1240, contenant l'aveu et dénombrement d'*Arnoulx III* comte de *Los et de Chiny*, en faveur des princes barrisiens (1). Yvoi, avec Virton et Laferté, passa au Luxembourg, en 1340, par vente au profit du roi de Bohême, *Jehan* duc de Luxembourg (V. *infrà*).

Le fie de Chavancy. Le quatrième accroissement des premiers princes de Chiny fut le *fief de Chavancy;* il provenait des évêques de Verdun. Ce fut *Louis Ier*, troisième comte, qui, de 1024 à 1030, en obtint l'inféodation de l'évêque *Rimbert*, à titre d'avoué de la vicomté de Verdun. Cette avouerie lui coûta la vie; il la perdit en défendant le *Mont Saint Venne*, et fut tué de la main du comte *Gothelon* d'Ardenne, duc de Bouillon.

Cant. de Stenay. **WISEPPE**; *Vuo-sapia?* (2).

(Chartes de 1139, 1190, 1284, 1326, 1473).

Ancienne desserte, ainsi que *Halle*, de la cure de *Montigny*.

---

celles émanées du comte *Arnoulx II*, dit *Arnulphus de Ware*, aux dates qui suivent : 1055, pour le prieuré de *Longliers*, près Neufchâteau; 1064, *idem;* 1068, pour le prieuré de *Pries*, près Mézières; 1097, pour le prieuré de *Sainte Walburge*, à Chiny.

Elles sont transcrites au t. Ier de l'*Histoire du comté de Chiny*, par M. JEANT., p. 340, 360, 388.

(1) V. le texte de cette charte au t. I des *Chron.*, p. 544.

(2) Etymologie et appellations successives : *Huiseppe; Vuyzeppe;*

Sur la rivière dite la *Wiseppe,* d'un parcours de 4500 m. (1) et sur le *Ribausault,* sur un parcours de 850 m.

Anciens écarts : la *Borde* — le château du *grand Boulain.*

Nota. Le *petit Boulain* était sur le territoire de *Laneuville.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton............	0 myr.	6 kil.
	arrondissement.....	2	2
	département.......	7	8

Orientation, par rapport à Montmédy, O.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 169 à 210 mètres.

Etage, groupe et sous-groupes (2).

Géologie.

Etage *jurassique moyen;* formation dite *coralienne* de la cinquième époque onthologique ? — *oxford-clay inférieur ;* — alluvions ; *cailloux* et graviers.

Les cailloux roulés, qui tapissent, superficiairement, les argiles *oxfordiennes* inférieures, sur l'étage *coralien,* indiquent que des dépôts lacustres s'étaient envasés dans les déversoirs du grand courant diluvien, qui a suivi l'éruption du *Jura.* Ces vases se sont épaissies ; elles ont formé, dans le *Salmoreium* de la haute mer du Dormois, un amoncellement de *petites îles* jusqu'à ce que les eaux du *Septiminium* (archipel des terrains crétacés) aient brisé l'*huis* des couches de l'*oxford clay.* L'île *Gobey,* sous le *Ribausault,* indique le *resault* des eaux dans

---

Wyseppe; Wiseppe. On trouve *Vuo-sophia* dans les *gestes épiscopaux* de Verdun.

(1) Cette petite rivière découle : 1° du ruisseau des *Forgettes,* prenant naissance à l'ouest de *Villers* devant Dun ; 2° du ruisseau de l'*Anelle,* prenant naissance près de *Tailly ;* 3° des deux sources sous le bois de Halles, confluantes en amont et en aval de *Boulain ;* 4° du *Ribausault* de *Montigny.* Enfin les autres sources sont dans les bois de *Belval.*

(2) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier,* p. 637.

un gouffre *béant* du bassin meusien... du mot *gob,* qui signifie *sauter* dans un gouffre, *être ingurgité,* en hébreu (1).

Origines. D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions.

Le mot *Wiseppe,* ou *Wyseppe,* ou *Wyzeppe,* apparaît, pour la première fois, de l'an 1190 à 1197, dans une charte de l'abbé de Saint Hubert, *Jean II,* contenant donation au profit de l'église de *Belval* et du prieuré *de Saint Giles* de Dun. On y lit que cet abbé, qui déjà venait de céder *Villy* et *Linay,* près Yvoix, à Orval, concède aux *frères de Sainte Marie* tout ce que ceux d'*Andaïnum* possédaient : *in finibus de Wiseppe, in terris, acquis, pratis, silvis, et in omnibus commodis, jure perpetuo possidendum, sub censu quatuor decim nummorum, quos Ecclesiæ Dunensi persolvet, singulis annis, Ecclesia Bellovallis.*

Cette appellation *Wiseppe* n'était alors que topographique... sur les *confins* du *val de Salmoreium,* dont l'église était *indivise* entre le diocèse de Rheims et celui de Verdun.

Un siècle avant, de 1040 à 1046, un doyen de la cathédrale verdunoise, nommé *Warmundus,* de la maison de *Ware,* châtellenie de *Louis Ier de Chiny,* vicomte de Verdun, ayant acheté, à la veuve du comte *Raincardus,* son *alleud de Vuo-sapiâ, cum omnibus appenditiis suis,* l'avait cédé aux mêmes *frères de Sainte Marie,* pour qu'ils célébrassent, perpétuellement, l'office de l'*Annonciation de la Vierge,* que l'évêque *Richard* venait d'instituer à Verdun.

Enfin, au XIIIe siècle, *Saulmory et Wiseppe* se trouvent entre les mains de *Jeoffrois d'Apremont,* successeur des anciens *voués* de l'abbaye d'*Andenne,* et *Wardeur* de la chapelle de *Saint Remy* de Boulain. C'est donc dans les chartes de dotations primitives :

---

(1) De là, la *Goberie,* ou *trou d'Enfer,* sous le *Saint Walfroid,* dans le bois de Chauvancy Saint Hubert.

1° De l'abbaye d'*Andaïnum*, aujourd'hui *Saint Hubert* (entre Neufchâteau et Rochefort, en Ardenne), fondée, en 687, par *Pépin d'Herstall*, duc d'Austrasie, et par sa femme *Plectrude*, fille d'*Hugobert* de Metz; 2° de l'abbaye d'*Andenne* (entre Huy et Namur) fondée, en 692, par *Beggha*, fille de *Pépin de Landen*, propriétaire de la rive gauche de la Meuse, de Huy à Dun; 3° du *prieuré de Saint Giles*, fondé, en 1094, par *Waultier* de Dun, et par sa femme *Azelina*, fille d'*Azo de Blagny* et *Villy*... prieuré affilié à celui de *Saint Giles* église matrice de Saint Hubert... c'est dans ces chartes, si peu précises, que se perdent les *origines de Wiseppe*.

Quel vague dans les possessions de cette époque (1), si peu éloignée, cependant, de la nôtre ! quelle indétermination dans l'occupation primitive de ses *vastitudes*, en eaux, en bois, en friches, en marais, en *vases*, que les anciens belges appelaient terrains de *Wâestine!* Ceux-ci, à l'*huis* des vases argileuses des *moraines* du *Salmoreium* étaient bien loin, cependant, de l'ancien fisc d'*Amberloux*, *in curiâ Arduennæ!* et tout, néanmoins, démontre, que, par des dotations successives, les appendices de *Saint Hubert* se sont étendus bien au delà de Montmédy, bien au delà de Longuïon... à *Cons*, à *Sancy*, etc.

Les *wâestines de la Wiseppe* durent être comprises dans les prolongements de la *Cella de Molins* et de la *Capella de Rupe ad ecclesiam de Horto* (Inor et Prouilly), mentionnés dans la bulle papale de confirmation de 1139, et elles furent cédées à Belval, à l'instigation de *Herbrand de Bouillon*, avoué des moines de Saint Hubert, alors qu'il était capitaine-châtelain de *Stenay*.

---

(1) Quel vague, aussi, dans les appellations interjectives du sommet des *dunes* à leur base !.... *hô...!* dans les tailles de l'*Anelle* ;.,. *Vuo... sapia...* la sape des buissons, dans les voies boueuses des deux *Boulain!* Voilà les impressions primitives des peuples de notre Gaule, au temps des premières incolations. Que cette interjection *hô!* rend bien les émotions des insulaires du *Dormois*, à l'aspect de cette mer épanchée jusqu'aux bornes de l'horizon de l'*Ornois!*

Erection. Noms des premiers propriétaires connus : *Warmundus*, doyen de l'église cathédrale de Verdun, ancien religieux de l'*abbaye de Saint Hubert*; ensuite les moines de *Belval*.

Date de la charte d'affranchissement; 1284, par *Jeoffrois III* d'Apremont, sire de *Dun* (1).

Population. D'après les documents antérieurs au XIX[e] siècle : en 1788, 70 habit.; — d'après le recensement de 1836, 440 habit. — en 1846, 381 h. — en 1856, 322 h.

Tenue des registres. D'après les archives communales, à partir de 1670, avec lacunes; — judiciaires, 1673, *idem*.

Territoire. Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1828 : 569 h. 20 a. 82 c.

Nombre de maisons : 102.

Jardins et chènevières..............	20 h.	49 a.	55 c.
Prés et pâtures fauchables..........	175	52	61
Terres labourables..................	308	08	11
Vignes..............................		07	00
Bois................................	52	11	30
Superficie non imposable............	12	92	25

Cours d'eau : la *Wiseppe* — le *Ribausault*. — Usines : un moulin à eau.

Revenu net imposable : 18,684 fr.

Biens communaux. Bois : 43 h. 88 a.; prés et pâtures.

Valeur approximative des terrains commun. : 64,953 fr.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été établi, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *Terres lab.* 13 fr. 50; — *Prés*, 60 fr.; — *vignes*, 24 fr.; — *bois*, 15 fr.; — *jard. et chèn.*, 60 fr.

Notions indust. Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, J. H. *Jodin;* — 1808, H. J[h] *Dessaulx* — J. B. *Etienne;* — 1809, J. F. *Dautremont;* — 1813, J. *Didier;* — 1816, Brice Plac. *Courtois;* — 1821,

(1) Voir le texte dans les *Chron.* de M. Jeantin, t. II, p. 423.

Louis Gaston *Lebœuf de Brabant*, chef d'escadron, chevalier de de Saint Louis; — 1830, J. L. *Mayeux;* — 1853, M. ?

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Diocèse de *Rheims;* — archidiaconné de *Champagne*, sous le titre de *Saint Médard* de Grandpré; — doyenné de *Saint Giles* de Dun; — cure : celle de *Saint Martin* de Montigny, ayant pour annexes les dessertes de *Halle* et de *Wiseppe;* — abbaye suzeraine : celle de *Belval*, pour la cense et maison de la *Borde;* — *cella* primitive : celle de *Saint Hubert de Prouilly*, au temps du prieuré de *Moulins;* — oratoire primitif : la chapelle de la *Roche d'Inor*, dépendante de Pouilly; — église matriculaire : celle de *Montigny;* — chapelle de la *Borde* des lépreux, sous la garde d'un religieux de Belval. **Ordre spirituel.**

Noms des patrons : *saint Martin*, à Montigny; *saint Remy*, à Wiseppe.

Époque d'érection ou de reconstruction de l'église : (?)

Noms des anciens vicaires : (V. *Montigny*, p. 1379). **Clergé.**

1673, Ponce *Pétré* — *Bonhoe;* — 1781, C. *Renusson* — Th. *Collinet;* — 1684, *Thiébault*, curé; — 1704, N. *Dauby:* — 1731, N. *Décompte;* — 1736, Alex. *Rousseaux;* — 1749, J. B. *Midoux;* — 1759, L. Ch. *Rousseaux;* — 1766, J. *Hodée;* — 1770, N. *Warcolier;* — 1776, J. *Hodée;* — 1780, J. *Trussy;* — 1785, J. B. Ch. *Pasquet;* — 1787, Ph. L. *Toussaint;* — 1791, Martin *Willemin*.

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Avouerie des sires de *Dun;* warde des comtes de *Grandpré;* ensuite de *Bar;* — patronage; à la collation des abbés de *Belval;* — dixmage, au profit de l'abbaye de Belval, pour le tout, dans le principe; puis, pour 1/2, avec les comtes de Bar; plus sur les terres de la Borde, en totalité (Ch. de 1326); ensuite, au profit des comtes de Bar, à cause de Dun, sur le surplus du territoire (Ch. de 1284). **Ordre temporel.**

Anciennes divisions civiles.

Ordre politique. Ancienne cité de *Durocortorum Rhemorum;* Rheims; — royaume de *Neustrie,* sur les limites indécises de l'*Austrasie;* — anciens *pagi* du *Dunensis,* de l'*Astenensis,* et du *Grandipratensis ;* — comtés de *Bar, Grandpré,* et *Stenay... in trinis campis*; — châtellenie de *Dun* (Ch. de 1284) d'une part, et de *Raucourt* de l'autre, quant aux domaines de Belval ; — duché de *Bar ;* ensuite de *Lorraine;* ensuite du *Clermontois;* — haute Justice des sires de *Dun;* puis de leurs ayants-droit; — fief et arrières-fiefs : le *Petit Boulain* — la *cense de la Borde.*

Avant la rédaction des coutumes générales.

Ordre judiciaire. Loi de *Beaumont* — usages du Vermandois — châtellenie d'*Omont.*

Mesures de : pour les grains et les autres matières sèches et pour les liquides; *Bar;* — pour les bois et les terres; *idem.*

Indication de l'étalon local : le *jour* de 100 v.; la *verge* de 19 pieds 4 po.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Saint Mihiel,* à partir de 1607 ; — assises des pairs de la baronnie de *Dun... pour prendre droit et jugement à Dun* (Ch. de 1284) ; — cour supérieure des *Grands jours* de *Saint Mihiel*; en dernier lieu le *parlement de Paris ;* — ancien bailliage de *Stenay* — puis de *Clermont,* siégeant à Varennes; — ancienne prévôté de *Dun;* ensuite celle de *Stenay.*

Transformations politiques. Aux derniers temps lotharingiens, la terre et village de Wiseppe appartenaient, par indivis, pour moitié au *duc de Lorraine,* comme suzerain, seigneur haut justicier et co-décimateur, aux droits des anciens *comtes de Bar;* ceux-ci, comme maîtres de *Dun,* et comme représentant les anciens *comtes d'Ardenne-Bouil-*

lon-Stenay, vicomtes épiscopaux de Verdun. L'autre moitié, plus la cense de la *Borde*, ensemble le fief du *petit Boulain*, étaient aux *abbés de Belval*, co-seigneurs et co-décimateurs, aux droits d'*Adalbéron de Chiny* et des *comtes de Grandpré*, par la donation d'*Aleyde de Grandpré*, dame d'*Autrey* (Ch. de 1133, 1140, 1170, 1182, 1326); ceux-ci aux droits des anciens comtes de la *basse Lotharingie*.

Tel était l'état respectif, en 1574: alors les *fiefs Belvaliens*, placés sous la capitainerie de *Raucourt*, furent reconnus exempts de tout relief envers le duché de Lorraine, sauf le droit de *Warde* du suzerain.

Quand le prince de Condé fut devenu apanagiste des prévostés-châtellenies de *Dun* et *Stenay*, il voulut contraindre l'*abbé de Belval* à lui rendre foi et hommage, pour sa co-seigneurie de Wiseppe. C'était en 1663. L'abbé commandataire de cette époque se nommait *Jacques Testu*. Il tint tête aux prétentions princières, par son capitaine-châtelain de Raucourt, qui était alors *Nicolas de Vion*; et les officiers du prince durent accepter l'aveu et dénombrement du 14 novembre, sans relief, comme d'ancienneté.

Voilà les *de Vion* alliés aux de *Gentil*, mentionnés aux p. 106, 1195, *suprà* (1).

Rapports géologiques de *Vui-z-eppe*, de *Cheppy*, et de *Tailly*.
Connexion de quelques anciennes familles des Tailles de l'*Anelle* et de *Trinichamps*.
(V. les art. *Beauclair*, p. 149; *Meaucourt*, p. 1306; *Montigny*, p. 1385; et *Tailly*, p. 1989).

Wy et *Py* sont des appellations primitives, topographiques, dont le sens est inverse. *Py* indique le point le plus élevé de la — **Les Py et les Wy, en orographie.**

---

(1) De *Vion* portait: *de gueules, à trois aigles, d'argent, onglées et becquées, d'or*, Cimier: *une licorne naissante, à mi-corps*. Cette maison était originaire de Bourgogne.



forme apparente (*pen*, face de, en hébreu) de quelque portion de terre, *hors des eaux* du grand courant post-diluvien — *Wy* indique le point le plus bas, l'*huis*, *hors des eaux* de l'inondation — *Salpy*, c'est la saillie la plus éminente dans les moraines de *Moreium* à *Salmoreïum* (V. *Moirey*, p. 1325, et *Saulmory*, p. 1866). C'était, au sud, la limite du *comté de Chiny*, près de Sivry sur Meuse, dans le Verdunois. — *Soupy*, au contraire, c'est l'enfoncement le plus bas dans les *vaux* des bas fonds; c'était, au nord, la limite du *comté de Chiny*, au-dessous de *Sailly*, dans le Mosomois (V. *Aufroidcourt*, p. 59; *Autréville*, p. 66; *Soiry*, p. 1899.

De *Wiseppe*, placé dans les *vases oxfordiennes* de la Meuse, à *Cheppy*, placé sur le *gault et les sables verts*, qui *chutent* dans le bassin de l'Aire, le mouvement des étages a ascensionné par sept gradations successives: 1° l'*oolithe ferrugineuse;* 2° le *coral rag;* 3° les *marnes* et *calcaires à astartes;* 4° les *marnes à gryphées-virgules;* 5° les *calcaires portlandiens;* 6° les *terrains néocomiens;* 7° les *Gaults* et sables verts, qui se déversent à l'Aire, à partir de *Cheppy*. C'est cela qui constitue le *Septiminium* de l'ancien archipel du *Dormois*.

Il est évident que les incolations primitives, à quelqu'époque qu'on les reporte, se sont faites au fur et à mesure que les terrains devenaient habitables; et l'on a vu à l'art. *Beauclair*, par la charte de 1218, et à celui ci-dessus de *Wiseppe*, que ces incolations ne remontaient pas au delà de 6 à 700 ans.

C'est là ce qui explique la connexion de plusieurs familles dominatrices sur la frontière limitrophe du versant à la Meuse, *Andevanne*, *Tailly*, *Villers*, *Mont*, *Montigny*, *Halles*, *Beauclair*, avec les familles du versant à l'Aire, *Charpentry*, *Cheppy*, *Verrières*, *Verry*, etc., etc.

Les premiers *pionniers* et les *débocheurs* de ces deux versants, après ceux des abbayes d'*Andenne* et d'*Andaïnum*, ont été les moines de *Sainte Marie* de la Chalade, *de Calladià*, couvent fondé, en 1180, par l'évêque de Verdun *Adalbéron de Chiny*, des dotations de *Thomos* dit *Surdus*, de *Mathilde* sa femme, et de *Wyard* leur fils, seigneurs entre la *Cambrone* et la *Buanthe*,

avec extension sur tout le ban de Cheppy, *per totum bannum de Capeyo*, qui s'étendait, alors, dans presque tout le Dormois.

Cette fondation fut faite avec le concours : d'*Azilo, magister* de la *Bar*, de *Bernard Olbry* de *Donneval*, de *Richer de Dun*, de *Richard* son frère, et de *Othon de Villers* devant Dun, qui en devinrent les voués et sous-voués.

Puis suivit, immédiatement, la fondation définitive du couvent des *frères de Sainte Marie* de Belval, qui reçurent d'*Aleyde de Grandpré*, dame d'*Autry*, leur dotation dans les *tailles de l'Anelle* et dans les champs dit *Trini campi*. Ceux-ci, dont l'établissement avait été commencé, en 1133, par le même évêque, avaient, dès l'an 1159, reçu leur premier noyau de *Gobert de Dun*, avec le concours de *Ponsard* son beau-frère, de *Richer*, fils de Ponsard, de *Richer* dit *Canneherr*, de *Gharin d'Apremont*, d'*Aubry de Donneval*, de *Conon de Muscey*, et de *Hugues* son fils.

On voit, par ces signatures, comme les possessions étaient alors vagues, indécises, et sans limites, dans des temps si peu reculés, cependant, au delà de nos jours.

Franchissons deux ou trois siècles, et nous trouverons ces possessions affermies dans les familles vassales des anciens comtes de Bar et de Flandres, familles devenues inféodataires de portions des domaines religieux, dont leurs ancêtres avaient eu les voueries et sous-voueries.

C'est ainsi qu'au commencement du XVe siècle, après la bataille d'*Azincourt* (1519), qui trancha les destinées de la dynastie barisienne... puis, après les échanges de 1431 à 1439, qui amenèrent les *princes de Bouillon* et *Sedan* dans la *principauté de Jametz*... on voit, d'une part, les de *Gentil* de Dun, seigneurs de *Sassey*, puis les de *Cheppy* (1), sires de *Verry* et de la Buanthe, installés, sur le revers des *dunes*, et dans les tailles des *Trini campi* (2).

(1 et 2) *François de Chapy*, escuyer, sous l'ancien bailliage de Saint

WY-ZEPPE (le cours de la) et celui de 'Anelle.

Tailly — Belval — Boulain.

ERRATA à l'art. *Tailly*, p. 1985 à 1988 (1)

Anomalies coutumières.

Tout ce qui touche aux *Us* et *Coutumes*, aux *lois* et *usages*, sera toujours d'*actualité*. Les anciennes coutumes, expression

---

Mihiel, portait : *d'or, au chevron d'azur, chargé de trois besans, d'or.* L'azur et les trois besants se retrouvent dans les armoiries des *Vansay de Tunsus*, seigneurs de la *Malmaison*, près Raucourt.

Cette maison doit être la même que celle des *Cheppy* (de *Capeio*) de la Buanthe. Elle était alliée, paraît-il, aux *Herbillon de L'église* (*de Eclesiâ*) de *Sascey* et de *Villers devant Dun*, qui portaient : *d'azur, à une église d'argent* (V. *Vilosne*, p. 2209).

Par une transaction conclue, le 15 mai 1538, entre *Pierre de Cheppy* et *Mangin de Cheppy*, escuyers, *seigneurs de Tailly*, d'une part, et *Henry de Scanneville*, escuyer, ensemble *Jean Medoux*, mayeur, et les manants habitant au village de *Tailly* et aux tuileries de *Roth*, d'autre part, on voit les premiers concéder à ceux-ci leurs usages dans leurs bois, *bastils* et *communaux*, notamment en la contrée dite *Matonnez Sollières* et en celle dite la *Chambre aux loups*, tenant d'une part aux bois *Herbillon*, appartenant au seigneur de Lorraine, et d'autre part audit seigneur et dames ; plus en la contrée dite le *grand Laizy*, en celle dite les *bois du Hô*, et en celle dite les *Cottes de Halle*, attenant à ceux de *Beauclay*.

Cet acte consacre les droits du domaine direct et utile des *sieurs de Cheppy*, notamment quant au terrage, les dixmes étant reconnues appartenir au couvent de *Belval*, et il stipule une légère redevance à la charge des habitants. Cette transaction a été la base du cantonnement ordonné par la *Cour de Metz* (arrêt du 19 juillet 1821) maintenu le 30 avril 1834, entre les *habitants de Tailly* et leurs *anciens seigneurs*, le chevalier *Claude François Darodes de Tailly* et ses sœurs, héritiers du chevalier *Jean Eugène Darodes* de Tailly (V. *infrà*).

(1) Cet article présente quelques rectifications importantes. Elles étaient indispensables, dans l'intérêt d'une famille, dont l'ancienne posi-

vivante des *anciens usages*, ayant conservé leur empire, pour de nombreuses éventualités judiciaires, le premier devoir d'une histoire topographique est de montrer *comment*, et *pourquoi*, les *personnes* et les *choses* ont été soumises à tel ou tel *statut coutumier*. De graves intérêts dépendent souvent de ce nœud.

Ici, comme en bien d'autres endroits, se présentent des *anomalies apparentes* : elles seraient même inexplicables, si l'on ne creusait, à fond, dans les arcanes de la *haute féodalité*.

Pourquoi les *Boulains* de la *Wizeppe*, pourquoi les *Vaux* du *Dieuleth*, pourquoi les *Tailles* de l'*Anelle*, qui forment, sur le revers des *Dunes*, un triangle, autrefois soumis, tout entier, au *dixmage des moines de Belval*, aussi bien à sa base qu'à son sommet... pourquoi les localités champenoises... d'*Andevanne* à *Nouart*, de *Nouart* à *Halle*... si rapprochées de nos localités lotharingiennes... pourquoi sont-elles donc inscrites, à la fois, dans deux coutumes différentes, aux rubriques du *grand Coutumier ?* Pourquoi le *val de Saulmory*, par exemple, aboutissant aux boues de la Wizeppe, était-il, anciennement, aux usages d'*Omont*, en Porcéanais, sous la baronnie du *Thour et Montcornet*... et pourquoi se trouva-t-il, ensuite, aux usages du *Perthois*, comme dépendances du bailliage de *Sainte Mennehould* (1), tandis que *Wiseppe*, lui-même, était aux usages du *Barrois*, coutume de *Saint Mihiel*, sous la *châtellenie de Dun ?* Pourquoi *Belval*, en Dieulet, sous les usages du *Stonois*, était-il inscrit, à la fois, comme dépendance de l'*Auxuenois*, coutume de *Sainte Mennehould*, et dans celle de *Sedan*, sous la

---

tion sociale avait été inexactement présentée, et, surtout, dans l'intérêt général de l'histoire du pays.

(1) Nous avons dit, ailleurs, que l'échange de 1197, entre les comtes de *Champagne* et de *Rethel*, de la châtellenie d'*Omont* contre celle de *Sainte Mennehould*... puis, plus tard, celui, entre les comtes de *Bar* et de *Grandpré*, de la prévosté de *Souilly*, contre celle de *Buzancy*, étaient les causes secondaires de cette double face des *trini campi*, dont les parties hétérogènes se trouvaient juxtà-posées.

châtellenie de Raucourt? Pourquoi, *Tailly*, au haut de ce triangle, figure-t-il, à la fois, comme village et hameau du diocèse de *Rheims*, soumis à la *coutume de Vitry*, et comme *terre commune* procédant du *Porcéannais* et du *Stadunois*... et pourquoi, enfin, est-il encore, à ce titre, inscrit sous la rubrique de *Sainte Mennehould?* Ces nœuds, inextricables en apparence, à l'ignorante présomption des soi-disant docteurs, qui tranchent sur tout, sans rien approfondir, sont les résultats, effacés, des *anciennes mouvances*... et de simples questions, soit de *dixmage*, soit de *terrage*, soit de *patronage*, soit de *dominance* de tel fief, ou de *prédominance* de telle seigneurie, suffisent, cependant, pour jetter la lumière dans ces profondes obscurités (1).

Les deux manoirs de *Boulain*, les deux manoirs de *Tailly* nous amènent à ce double examen.

Le *pourcingle* de la châtellenie de Dun.

Rappelons, d'abord, que *Gobert IV de Dun*, vers 1108, avait épousé *Julianne du Rosois*, dame de *Chaumont-Porcien*, fille de *Roger II*, comte de *Tiérarche*, dont les domaines, alors incommensurables, se prolongeaient du *Vermandois* au *Verdunois*. Voilà la cause qui, primitivement, soumit le *val de Saulmory* et les *tailles de l'Anelle* au relief du *Rethelois*, dont les occupateurs étaient maîtres de *Sainte Mennehould*.

Rappelons, ensuite, que les premiers *sires de Dun*, comme *voués* du couvent d'*Andenne*, tenaient *Andevanne* et *Tailley* à leurs *assises de Sascey*. Voilà la seconde cause qui mit les *Tailles de l'Anelle* sous le relief de la *châtellenie de Dun*.

Ainsi, *Tailly* devint, à la fois, soumis à deux coutumes distinctes, parce qu'étant le sommet du *pourcingle*, entre le *Stadudois* (Sainte Mennehould)... le *Stonois*, relevant d'Omont et de

(1) C'est là ce qui explique, et justifie, l'importance que nous avons attachée à une infinité de détails, qui paraissent oiseux à la multitude, soit dédaigneuse soit indifférente du passé, qui, sans y réfléchir, entraînée par le courant des intérêts matériels, se précipite, dans l'avenir, vers les rives de l'inconnu.

Coucy (baronnie de Stone)... et le *Stenois,* uni au *Dunois,* (Dun et Stenay)... il était *terre de marche, tête de frontière,* entre deux pays limitrophes... et comme tel, il avait *deux manoirs* de mouvances distinctes, mouvances *juxtàposées...* et parce que, sous une aggrégation commune, ces deux manoirs relevaient de *principautés* et de *nationalités* différentes. Ainsi la *maison forte des Cheppy,* tête de fief noble de la seigneurie dominante, tenue par les *de Mouy* (1), au dix-huitième siècle, puis, par les d'*Arodes,* à l'époque de la Révolution, fief champenois, d'une part — et, d'autre part, la *maison forte* que nous dirons de *Dampierre,* arrière-fief barisien, de concession postérieure, fief passé, par alliance à M. de *Vassinhac* dit *de Valinie,* puis à ces deux fils, *Jean Eugène* et *Philippe François,* qui l'ont transmis à *Catherine de Vassinhac-Imécourt,* épouse *du Maine,* fille du premier et nièce du second. Voici la preuve de cette distinction.

Les deux fiefs de *Boulain;* les deux fiefs de *Tailly.*

En l'an 1399, le 14 avril, *Robert,* duc de Bar, dénombrait Les deux Boulains.

(1) Ainsi nous étions dans l'erreur, quand nous disions, p. 1988, que les *du Maine* avaient la *haute main* sur les portions de la seigneurie indiquées dans l'acte d'*aveux et dénombrement du 27 décembre 1760.* C'était le contraire qu'il eut fallu dire. La prédominance et l'antériorité appartenaient au *château de Mouy-d'Arodes,* parce que ses maîtres représentaient les *Cheppy* et leurs auteurs, seigneurs du *fief champenois;* tandis que la *maison forte* des *du Maine-Vassinhac* n'était qu'un fief séparé, de concession révocable, sur les terres Dunoises.

Ce petit manoir avait été construit, en 1412, par *Gobert de Dampierre* (V *infrà*), en vertu d'une inféodation du duc de Bar *Edouard III,* à charge d'hommage envers le Barrois. Le fait fut relevé par M. *de Bonneval,* commissaire du prince de Condé, chargé de recevoir les hommages dus à ce prince, alors qu'il s'agissait de la perception des droits de *quint* et *requint,* sur les acquisitions que Mme *d'Arodes,* née de *Mouy,* avait faites des parts de MM. de *Gruthus.*

pour sa *maison forte de Boulain*, comme *mouvante de Dun*, mais sous l'*hommage lige* dû au Luxembourg, à cause de son enclave de *Montigny*. C'était originairement, pour moitié, un *fief de Belval*, à l'époque où cette abbaye jouissait de la *seigneurie de Wiseppe* tout entière, sous la vouerie des d'*Apremont* de Dun.

A côté de cette *maison forte* s'élevait, sur les terres de la châtellenie de Stenay, une autre tour, qui prit le nom de *petit Boulain* (V. p. 187, *suprà*). Cet arrière-fief relevait, aussi, et pour la totalité, du couvent de Belval, sauf le droit de *sauvegarde* des comtes de Stenay. Ces deux fiefs furent inféodés, successivement, et séparément, d'abord : à *Jacomin de Boulain* et à *Périnet de Bataille*, époux d'*Ermenson de Lamouilly*, en 1404 (V. p. 1020) — à *Ponsardin de Boulain*, en 1421 — à *Guillaume*, sire de *Rollay*, époux de *Beatrix d'Apremont*, en 1434 — à *Jean de Noiregoule*, autrement dit *Noirefontaine*, époux de *Françoise de Pouilly*, en 1456 — à *Jean de Scanneville*, époux de *N. de Mouzay-Lafontaine* (fils de *Henry ?* V. *infrà*), en 1573 — à *Jacques de Mouzay* et aux hoirs de *Philippe de Lafontaine*, en 1605. Alors, par l'effet des échanges austro-espagnols, l'enclave luxembourgeoise de *Montigny* cessa, et les *deux Boulain* furent réunis entre les mains de *Jacques de Mouzai*, qui en donna son dénombrement le 26 février 1621.

Voilà ce qui se passait au bas du cours de l'*Anelle* et de celui de la *Wiseppe*. Qu'était-il arrivé, dans le haut? Ceci nous ramène à *Tailly*, sur la frontière de l'*Auxuenois*.

Les deux Taillis. En l'an 1412 (1), le duc de Bar *Edouard III* permettait à

---

(1) De l'an 1400, sous *Robert*, à 1415, sous *Edouard III*, voici la liste des principaux *hommes de fief* de la châtellenie de Stenay : *Husson de Ville*, prévôt ; *Perceval de Bazelles*, clerc-juré ; *Jean Jacquet*, garde scel ; *Jean Wathier*, idem ; — *Jean de Girondel*, sire d'*Iray*, prévôt ; *Husson Bouquin de Ville*, idem ; *Thiéry de Linay*, *Jehan Beblik*, *Génin Thomas*, clercs-jurés ; *Jean Robinet*. gruyer ; — *Guiot de Savigny*, prévôt ; *Jean Heuron*, clerc-juré ; *Colet le Célerier*, gruyer ; — *Colin de Xamburel*, prévôt ; *Jeannin Thomas d'Aubré-*

Gobert de Dampierre (maison de *Bossut-Rumigny*), alors seigneur de *Han les Juvigny* et *Messaincourt?* (V. *Han*, p. 803, et *Louppy*, p 1163-1173)... d'élever une *maison forte* au haut des tailles de l'*Anelle*, en face de la tour des *Cheppy*, à charge d'hommage envers le Barrois. C'était trois ans avant cette fatale bataille d'*Azincourt*, qui trancha les trois derniers membres de la dynastie barrisienne, et où périrent 6,000 guerriers, sous les arquebusades des Anglais. Que ce nom d'*Azincourt* soit maudit à jamais ! C'était, ensuite, en ces temps déplorables, où *Réné d'Anjou*, héritier des deux couronnes *Bar* et *Lorraine*, gémissait dans la *tour de Dijon*; — on arrivait à cette époque de pénurie financière qui nécessita l'échange de *Jametz* contre *Cassel*, échange qui allait amener, sous nos *dunes*, maints et maints *Bouillonnois*, à la suite du farouche *Sanglier des Ardenne* (V. *Jametz*, p 942 à 946), brigand se disant *comte de Chiny*, dont l'astucieux *Louis XI* se servait, pour mettre la main sur les *deux Barrois*.

Voici donc deux *fiefs* et deux *maisons fortes*, à Tailly. Mais quelle différence entre l'une et l'autre ! L'un de ces châteaux est *tête de fief noble*; ses possesseurs sont hauts, moyens, et bas justiciers; ils ont tous les droits honorifiques et utiles de la pleine domanialité. L'autre est un *domaine aliéné*, distinct et séparé, dont le maître, bien que noble, se confond dans le *municipe commun*. En voici la preuve.

En l'an 1538, le 13 mai (1), sous le règne de *François Ier*,

---

ville, clerc-juré; *Jean Boudet*, garde-scel; — *Gérard de Laferté*, prévôt; *Jean de Walle*, idem; *Perrin Thomas d'Aubréville*, clerc-juré; *Petit de Sathenay*, idem; *Jehan Brassin*, receveur; — *Jehan de Margny*, prévôt; *Jeannin Thomas de Vieville*, clerc-juré; — *Jehan de Walle*, prévôt — sous René Ier, *Jean d'Orne* et *Jacques d'Orne*, prévôts... viennent ensuite les chevaliers de l'*ordre de la Fidélité*.

Plusieurs de ces familles, qui subsistent encore, furent alors annoblies, et reçurent des fiefs dans le *Dunois*.

(1) Cette pièce est très-importante, au point de vue de l'histoire locale des *Trini campi*; et, si nous l'avions connue, plutôt, nous ne

et sous celui de *Charles Quint*, alors que les places de *Sathenay*, *Jametz*, *Dampvillers*, *Montmédy*, *Ivoix*, étaient aux mains du roi de France, une charte fut souscrite, à *Tailly*, entre ses seigneurs et les habitants; le préambule est ainsi conçu :

« *Jean Aubertin, garde, pour et de par le Roi notre sire* » *aux contracts de la prévosté de Sainte Mennehould*, fait sça- » voir que, pardevant *Mayence* et *Beschefer*, *jurés* d'icelui et » *seigneurs* en ladite prévosté (1), comparurent :

Maison de Cheppy (de Capcio).

» *Pierre de Cheppy* et *Mangin de Cheppy*, escuyers, sei- » gneurs de *Tailly*, d'une part... *Henry de Canneville* (c'est » *Escanneville*, autrement *Escannevelle*, V. *suprà*, p. 2228), » escuyer, *Jean Médoux*, mayeur en la Justice du dit Tailly, » *Jean Buzenel*, et autres (dénommés au nombre de 74), tous » manants, habitant et demeurant au dit village de Tailly, et aux » thuileries de *Raux* (*Roth* ou *Rotz*) que *paroisse diceluy*, » d'autre part. »

Voilà *trois escuyers*, en présence... les deux premiers stipulent comme *seigneurs* et dans leur pleine supériorité... l'autre, remarquez le bien, est *Henry de Scanneville* (2).....

---

serions pas tombé dans plusieurs erreurs graves, à notre article *Tailly*, de la p. 1985, à la p. 1988 : elle est encore d'une grande importance pour la famille *Durodes*, dont elle a consacré les droits seigneuriaux, tant honorifiques qu'utiles, sur la *totalité de Tailly*, avant 1789, dans l'*action en cantonnement*, formée par M. le chevalier d'*Arodes*, et qui, sur la plaidoirie de Me *Dommanget*, a été pleinement accueillie par les arrêts de la *Cour de Metz* des 19 juillet 1821 et 30 avril 1834, contre lesquels les habitants se sont vainement pourvus, tant par *requête civile* qu'en *cassation*.

(1) On voit quelle était alors l'importance des fonctions de *jurés* et de *clers-jurés* : elles n'étaient données qu'aux membres des plus hautes familles, et elles emportaient, avec elles, le bénéfice de l'annoblissement, quand la concession ou l'achat d'une terre noble s'y trouvaient adjoints.

(2) *Jacques d'Escannevile*, probablement son fils, dénombre pour *Boulain*, en 1575. Notre opinion est que cette famille, qui a possédé

qui est seigneur de *Boulain le grand*, et qui ne possède à Tailly qu'un *fief* distinct, de la seigneurie. Que vont-ils faire?

« Disant les parties que, de tout temps et ancienneté, les *feus* » *seigneurs* du dit lieu avaient baillé et délaissé aux dits habitants » tous les bois, *bastils*, *et communaux*, étant au dedans du fi- » nage du dit lieu, pour iceux jouir en droits d'usage... *mai-* » *sonner... chauffer... paissonner*, et, même, en certaines con- » trées de *haute futaye* .. l'une, au canton de *Mattouez-Sol-* » *lières*, tenant aux prés de *Rimprez*, l'autre, à la *Chambre des* » *Loups*, tenant au *bois Herbillon*, appartenant au seigneur de » Lorraine, (entre *Sassey* et *Villers devant Dun*), et, d'autre » part, auxdits seigneurs et dames... *item*, le *grand Laissy* » — *item*, les *bois du Hô* — *item*, les *cottes de Halles*, » tenant aux bois de *Beauclay*... et, pareillement, leur avaient » baillé et délaissé toutes les *terres vacantes* étant audit finage, » pour les essarter et mettre en nature de terres, prés, et faire » leur profit, tant en fait de communauté que particulièrement, » en payant dixmes et terrages, qui est de treize gerbes deux, » le dit *terrage* appartenant aux dits *seigneurs de Tailly*, et » la dite *dixme* aux *religieux*, abbé et couvent de *Belval*... » sur la plainte des habitants contre les *forains*, qui obtiennent, » journellement, des *censives* de leurs seigneurs, par lesquelles » censives leurs usages sont amoindris, les dits *Pierre* et » *Mangin de Cheppy* (1) promettent de ne plus rien ascenser,

Les usages de Tailly.

Smide, près *Machaut* en Porcéannais, était venue du Bouillonnais... (*Smuyd* près de *Mirouart*)... à la suite des alliances des *Lamarck-du Saulcy*, avec les *Lénoncourt*, sires de *Montigny*... puis avec les princes de *Rochefort*... puis avec *Jean de Luxembourg*, comte de *Brienne* et de *Roucy*.

(1) La famille de *Cheppy* fut puissante, non-seulement dans la prévosté de Varennes, mais aussi dans celle de Sathenay. *Christophe de Cheppy* était lieutenant-prévôt de la châtellenie de Sathenay, en 1495. Il avait *Guiot Morel* pour clerc-juré, et *Mangin Masson* (V. *Delut*, et *Marville*) pour receveur-gruyer : son remplaçant fut *Guillaume de Toignel*, chevalier, seigneur de *Charpentry-Châtel-Pouilly*, doyen séculier

» ni consentir à aucun essartement, moyennant 2 sols 6 de-
» niers, pour équivalent de leur droit de terrage... et considé-
» rant la situation de Tailly, *qui est frontière en pays limi-*
» *trophes,* ils consentent et accordent le maintien, en nature
» forestière, de tous les terrains boisés et confirment aux habi-
» tants leurs *droits d'usages* — sauf les *mesus,* »

Trois siècles après ont voit la maison forte de *Gobert de Dampierre* (1) entre les mains d'un des derniers gouverneurs de Marville, allié à une de *Vassinhac-Imécourt ;* on la voit, aujourd'hui encore, toujours debout, en présence de la *maison forte des Cheppy*, laquelle passa aux de *Mouy-d'Arodes*, ceux-ci restant à la tête de la seigneurie et du château restauré.

---

de Verdun, grand vêneur du duc *Antoine* de Lorraine, qui mourut le 21 août 1543. Celui-ci descendait de *Gérard de Toignel* de Sainte Mennehould, sergent d'armes du Roi, en 1371. *Jehan de Toignel de Leffincourt* fut lieutenant du bailly de Vitry, *Thiéry de Lénoncourt,* en 1441. Ce Lénoncourt, alors maître de *Montigny,* avait épousé *Jehanne de Ville,* laquelle était aux droits d'*Etiennette de Nancy-Laferté,* épouse de *Simon Ier de Pouilly,* vers 1299.

(1) Les *Riencourt de Parfondrupt* s'étaient alliés aux *Bossut de Dampierre,* en 1477, par le mariage de *Raoul de R.* avec *Jeanne d'Orgeo,* laquelle descendait des maisons de *Cuvilliers*-de *Heppe-de Bossut,* dans les Pays bas, maisons alliées à celles d'*Inteville,* de *Condé, d'Apremont,* de *Vandières,* de *Coucy,* de *Marles,* et d'*Arcy-Ponsart.*

L'illustration de la maison actuelle des comtes de *Dampierre* remonte à *Jacques du Val,* sire de *Mondreville.* Le duc de Guise lui fit épouser *Anne de Bossut* (des comtes de ce nom, sous la baronnie de *Rumigny*). Elle lui apporta, en dot, la baronnie de *Hans,* sur la *Dormoise,* et l'ancien comté de *Dampierre le château,* à deux lieues de Sainte Mennehould. Ce seigneur devint gouverneur de cette ville, en 1581. (V. *Buirette,* h. de Sainte Mennehould, p. 237).

C'est aussi de Sainte Mennehould que sortent les *Thomassin de Bienville,* qui possédaient une partie de *Dannevoux,* à l'époque de la Révolution. Ils étaient seigneurs de *Braux Sainte Corbière,* et l'un d'eux fut gouverneur de *Chaalons,* en 1589.

En résumé, l'histoire si confuse (1), si compliquée, de la segneurie des *Tailles de l'Anelle* se termine ainsi :

La famille de *Hézèques de Lombut* s'était unie à celle de *Bossut de Messaincourt*, par le mariage de *Gambier de Hézecques*, clerc-juré d'Ivoy, avec *Jeanne de Bossut*, fille de *Pierre*, chevalier de *Messaincourt*, baron de *Terme*, et de *Ide de Doncourt*. De ce mariage naquit *Jean de Hézecques*, lequel épousa, le 6 août 1527, *Madelaine du Hautois*. Celle-ci était fille de *Bonne de Pouilly* et de *Jean du Hautois*, chevalier, seigneur de *Ville* en Verdunois et de *Villers devant Dun*.

Cette famille de *Bossut de Dampierre* portait : « *de gueules, à deux lions léopardés, d'or, posés l'un sur l'autre*. C'étaient les armes de *Laferté*, mais dont les lions étaient d'*argent*.

(1) Rectification d'erreurs à l'art. *Tailly*.

Le *Manuel* a fait connaître, à la p. 1985, d'après les *aveux et dénombrement* du 12 octobre 1663, et d'après l'acte de vérification du 9 juillet 1664, comment la *maison forte* (de *Gobert de Dampierre*) et ses dépendances, par acquisitions successives, en 1619, 1621, 1623, 1632, 1633, sur *Jean de Savigny*, sur *Nicole de Beauclain* veuve de *Christophe du Four*, sur *Valentin*, *Marguerite*, *Anne* et *Marie de Bezannes*, petits-enfants, par *Pierre de Ribold*, d'*Abraham de Mageron*, acquéreur de *Beauclair*, *Halle* et *Montigny*... comment, disons-nous, la *maison forte* des représentants de *Dampierre* et dépendances étaient entrées pour 1/3 + 1/6 dans la 1/2, c'est-à-dire p. $\frac{1}{18}$ $\frac{1}{2}$ 1/2, dans le domaine du chevalier *Louis de Vassinhac-Imécourt*, seigneur de la *Malmaison* et de *Bayonville*, à la suite de son mariage avec *Julienne de Streiff de Lawenstein*, fille de *Jean Rimbert de Streiff* et de *Judith de Shélandre de Roëmersheim*, (nom devenu immortel par la célèbre défense de Jametz). Le *Manuel* a dit, aussi, qu'ils étaient passés à son fils unique *Jean Rimbert de Vassinhac*, dit de *Valinie*; puis à ses deux fils *Jean Eugène* et *Philippe François*, puis à *Catherine de Vassinhac-Imécourt*, épouse de M. du *Maine*, chevalier, seigneur de *Saint Lames*, en Gascogne, dernier gouverneur de Marville, fille du premier et nièce du second.

Mais le *Manuel* a omis de dire que le chevalier *Jean Eugène de Vassinhac* avait épousé *Pétronille Darodes de Touronna*, sœur de *Louis*

Aux jours de la révolution de 89, cette seigneurie *haute, moyenne*, et *basse* justicière, sous le relief des *princes de Condé*,

---

Darodes de Touronna... ladite *Pétronille*, tante de *Jean Eugène d'Arodes de Tailly*, (dont *J. Eugène de V.-Imécourt* fut le parrain), et grand-tante de M. le chevalier *Claude François d'Arodes*, propriétaire actuel du domaine de Tailly. Il a encore omis de dire que *Jean Eugène de Vassinhac* était le père de Mme *du Maine*, qui lui avait succédé. Ces détails étaient essentiels pour l'histoire de ces deux familles, dont l'une s'éteignait, et dont l'autre allait se greffer sur tous les indivisionnaires des deux seigneuries. Enfin, pour ne pas y revenir, le *Manuel* a omis de faire connaître que *Philippe François de Vassinhac* est mort, sans enfants, à 80 ans passés, au hameau des *Thuileries de Rotz*, ne laissant que sa nièce, Mme *du Maine*, habile à lui succéder.

Après ce coup-d'œil rétrospectif sur le domaine de la *maison* de *Dampierre*, il faut jetter un coup-d'œil d'ensemble sur la seigneurie (celle dite des *anciens seigneurs*) de Tailly, c'est-à-dire sur les ayant-droits des de *Cheppy*, mentionnés en la transaction de 1518.

Ici, encore, quelques rectifications sont à faire, en prenant pour base le dénombrement du 29 décembre 1769 (V. page 1987). Le tableau des indivisionnaires est exact; mais la supputation des parts, en ce qui touche à M. de *Verrière*, au nom de *Anne Françoise de Riaucourt* son épouse, est fautive: c'était 6/18, et non pas seulement 1/8, que cette dame possédait. Elle décéda, sans postérité, en laissant sa succession au marquis de *Mouy*, à Mme d'*Arodes de Touronna*, et à MM. de *Gruthus*.

Ses héritiers licitèrent, par acte, devant Davanne notaire, du 21 mai 1784; et les 6/18 de Mme de *Verrières* furent, alors, ainsi répartis : 2/18, 2/3 et 1/6 de 18e, à MM. *Pierre Gabriel* et *Simon Marie de Gruthus* — et 3/18 et 1/6 de 1/18, à Mme d'*Arodes* née de *Mouy*.

Le *Manuel* a, encore, commis une inexactitude, en disant (p. 1987), que M. du *Maine* avait survécu à son épouse, et qu'ils n'eurent point de postérité ; ce fut le mari qui prédécéda, et ils laissèrent quatre fils et une fille.

Enfin ça été, à faute de renseignements plus précis, que le *Manuel* a dit (page 1988), que MM. d'*Arodes*, par leur trisaïeule, s'étaient entés sur une des portions de la seigneurie, *dont les du Maine avaient la haute main*. Ceux-ci n'avait, au contraire, que la plus faible part, et, en dernièr résultat, ce furent les d'*Arodes* qui, pour le tout, devinrent les derniers seigneurs de Tailly (V. les arrêts de la Cour de Metz précités).

mouvance de la *châtellenie de Dun*, coutume de *Vitry*, bailliage de *Sainte Mennehould*, avec droit d'institution d'un *juge-gruyer*, d'un *procureur fiscal*, d'un *greffier*, et de plusieurs *sergents*, avec droit de nomination d'un *maire*, d'un *lieutenant de maire* et de quatre *eschevins*, sur la présentation des habitants, la seigneurie de Tailly, disons-nous, se trouvait, *toute entière*, dans le domaine de la mère du chevalier *Jean Eugène d'Arodes*, escuyer, né le 25 mai 1755, du mariage de messire *Louis d'Arodes de Touronna*, escuyer, et de dame *Anne Françoise de Mouy-de Sons-Vandières* (V. *infrà*), ladite dame étant, alors, en viduité.

Aux portions possédées par le marquis de *Mouy*, son père, Mme d'*Arodes* et son fils, par actes des 21 mai 1784, 11 novembre 1785, 23 mai 1786, 16 mai 1787, et autres, avaient, successivement, réuni celles de leurs co-seigneurs : les héritiers de Mme de *Verrières, née Riencourt*, les de *Gruthus-Riencourt*, les héritiers du *Maine-Vassinhac*, et celles des chevaliers *Philippe François de Vassinhac*, et *François Louis de la Cour de Villers* et *Grand Cléry*. De Mouy-d'Arodes.

Ainsi, à la veille de la tourmente, avaient cessé, pour Tailly, ces indivisions, si funestes aux intérêts sociaux, qui, dans l'exercice, notamment, de l'administration et de la justice, étaient une source féconde de prétentions rivales, de divisions intestines, et de procès. Car, à Tailly, comme partout ailleurs, il avait fallu mainte et mainte sentences, pour établir que les *co-seigneurs* jouiraient des droits *honorifiques* et *utiles*, à l'alternative, d'après l'*importance des quote-parts* que chacun d'eux avait dans la seigneurie.

Ce fut un grand bien, et le premier de tous, pour la France, que la proclamation de ce principe, qu'à tous les degrés de juridiction, la justice remonte à une source unique, celle du monarque, parce qu'il est le représentant de Dieu.

Maison d'Arodes de Tailly.

Cette maison, originaire de la *Guienne*, au duché d'*Albret*, Les derniers seigneurs de Tailly.



sous la sénéchaussée de *Condom*, en Agennois, porte : *d'argent, au chevron, d'azur, accompagné, en pointe, d'un croissant, de même; et au chef, de gueules, chargé de trois étoiles, d'or* (1).

D'après les traditions de cette famille, confirmées par des documents tirés des archives nobiliaires de Guyenne, et par d'autres recueillis au *Musée britannique* (2), elle descendrait d'*André d'Arodes*, autrement dit de *Rodes* (3), pannetier du roi

---

(1) V. *Armorial* de la généralité de Bordeaux, p. 501, sous le nom de *Joseph d'Arodes*, conseiller du Roi, juge-consul de la ville de *Mezin*. Voir aussi le procès-verbal de vérification des armoiries de la noblesse de cette province, par *Ad Vannier;* ledit acte clos, à Paris, le 15 février 1709, par les commissaires généraux, enquesteurs, chargés de cette vérification.

(2) V. les arch. du *cabinet hérald.* de Bordeaux, par *Gabr. Ogilvy*, auteur du *Nobilière de Guienne et Gascogne*, p. 279-283.

(3) Ce grand-officier (des bouche et maison du Roi) est mentionné dans une charte de juillet 1381, en faveur de l'abbé de *Condom*, auquel il donne des prés sis aux *Arogues*. — Après lui, en 1408, on trouve *François d'Arodes*, escuyer, sieur des *Artigues*, époux de *Peyranne d'Audiran*, dans une transaction avec *Pierre d'Audiran*, frère de celle-ci. — Puis, en 1434, *Jean d'Arodes*, consul de Nérac, époux d'*Anthoinette des Perrières*. — On trouve aussi *Fort d'Arodes*, sieur des *Recingles*, témoin, en 1496, à Armagnac, du mariage de *Odet de Cazenave* avec Marguerite de *Puy-Astruc*. — En 1425, le 14 octobre, *Louis d'Arodes*, sieur des *Recingles* et de *Tastu*, transige avec *Antoine du Fort*, dont il avait épousé la sœur prénommée *Félice;* ceux-ci enfants de *Michel le Fort*, sieur d'*Artigues*, et de *Michelle du Puy*. — *Michel d'Arodes*, sieur d'*Artigues*, est mentionné, comme exécuteur testamentaire, dans le testament d'*Odon de Perricot*, son oncle, du 17 février 1542. — *Arnould d'Arodes*, fils du précédent, s'accorde avec *Julien de Péricot*, son oncle, par acte, devant Gerbous, du 23 janvier 1564. — En 1626, *Louis d'Arodes* devient le 29e abbé du couvent de *Fond-Guilhem*, diocèse de Bazas, par la résignation de *Vital-Chastenet*, qui devint visiteur général de l'ordre de Citeaux, en 1641. En 1660, le même prélat est transféré au gouvernement de l'abbaye de *Cadôuin*, en Périgord. — En 1695, le *marquis de Montferrat* atteste qu'un d'*Arodes* s'est trouvé à une revue de la noblesse de la sénéchaussée de Condom. C'était,

Charles VI (en 1381). Ce roi, fils de *Charles V* et de *Jeanne de Bourbon,* dame d'*Albret,* fut celui sous le règne néfaste duquel la Guyenne et la Gascogne furent, cependant, réunies à la couronne de France, par conquête sur les Anglais. Ceci explique la transplantation de diverses familles des versants *pyrénéens* sur nos versants *ardennais.*

Après avoir fourni des escuyers... les uns seigneurs *des Artigues...* les autres seigneurs des *Recingles,* etc .. puis des guerriers et des magistrats... cette famille se trouvait établie, dans le cours du seizième siècle, à *Mézin,* près de Nérac, où elle se partagea en trois branches : celle des *Touronna* — celle des *Choisy* (1) — et celles des *Peyragues.*

C'est la première de ces branches que, vers le milieu du XVIIIe siècle, on trouve établie à *Tailly,* par alliance avec une des plus hautes familles du Beauvoisis. Nous ne la suivrons qu'à partir de cette translation.

En 1741, le 8 août, *Louis d'Arodes de Tourona,* ancien officier au régiment de Segur-Montazot, fils de messire *Gabriel d'Arodes de Touronna,* escuyer, conseiller du Roi, et de dame *Jeanne de la Fîte,* épouse, au *château de Tailly, Anne Françoise de Mouy.* Cette dame était fille du marquis de *Mouy,*

---

tout l'indique, *Joseph d'Arodes de Touronna,* conseiller du Roi, en 1696, ou l'un de ses fils, auteur de la branche de Touronna (V. la note qui suit :

(1) La branche des d'*Arodes-Choisy* est mentionnée au 2e vol. p. 365, de l'histoire de l'*Ordre de Saint Louis,* comme ayant un dossier des plus honorables aux archives de la Guerre, dossier où se trouvent ces annotations : *noble...* un de ses oncles a été capitaine des grenadiers royaux (c'était l'auteur de la branche des *Touronna*). . un autre est major au régiment de Brie... un de ses grands-oncles a été mousquetaire... un de ses ancêtres a servi en qualité de capitaine, sous le maréchal de Montluc... *chef de brigade*; directeur d'artillerie à Toulon; 39 ans de services, plus 7 campagnes.

Cet ouvrage mentionne quatre d'Arodes, au moins, décorés de la croix de Saint Louis.

comte de *Montbéliard* (1), le *Franc-mont* et *Apremont*, et de dame *Angélique de Riclot*, dame de *Sons et Vandières* (V. maison de *Riencourt* (2).

De ce mariage trois fils : 1° *Claude François*, marié à Mlle de *Casmont* (3) ; 2° *Charles Louis*, mort célibataire ; 3° *Jean Eugène*, né le 25 mai 1755 († le 20 mars 1828). L'aîné, en re-

---

(1) Nous avons écrit *Mouë* et *Montbellion*, à la p. 1987, de notre article *Tailly*. C'est une double erreur que nous réparons. Il ne faut pas confondre *Mouy* et *Moy*. *Mouy*, sur *Terrain*, est en Beauvoisis : c'est une très-ancienne et illustre maison picarde. Cette maison de *Mouy* avait des prétentions sur *Montbéliard*, titre de la seconde dynastie barisienne. — *Moy* est en Vermandois, sous le ressort de Saint Quentin. Cette maison s'allia, le 20 mars 1477, à celle, très-illustre aussi, de *Riencourt*, par le mariage de *Raoul de R.*, seigneur d'*Orival*, *Bergnicourt*, *Quesnel*, *Lincert* et *Riencourt* en partie, mestre de camp des armées du roi Louis XI, avec *Jeanne d'Orgeau*, en Laonois, fille de *Jacques*, seigneur de *Bazelles et Hauteville*, et de *Jacqueline de Moy*, fille de *Goulhard de Moy*, bailli du Cotentin.

(2) *Sons* est en Vermandois, dans la prévosté de Laon. La maison de *Sons* s'était alliée, deux fois, à celle de *Riencourt*, dont nous avons dit les origines à la p. 1989, et indiqué quelques alliances, notamment avec les de *Verrières-Dampierre*, p. 1981. — La première fois, au 1er mai 1597, par le mariage de *Pierre de R.*, seigneur de *Parfondrupt*, *Drosnay* et *La Croix* gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, avec *Isabelle de Sons*, fille de *Jean*, escuyer, seigneur de la *Croix Wauxelles* et *Brussy*, et de *Claude du Sart* (maison de *Dampierre ?*) — la seconde alliance eut lieu par le mariage de *Charles de Riancourt*, fils du précédent, avec *Anne de Sons*, fille de *François*, seigneur de *Montfauxel*, et d'*Élisabeth de Tailly* (ou Mailly ?). C'est de ce mariage que provint *Louis de Riencourt*, seigneur de la *Croix*, *Livry* et *Tailly*, époux de *Anne de Dermy-Pavant*.

(3) *Claude François d'Arodes de Touronna*, seigneur en partie de Tailly, avait épousé, le 30 mai 1774, noble demoiselle *de Casmout*. Le contrat de mariage porte que le futur est assisté de : noble *Gabriel d'Arodes de Morinet*, et de *Marie d'Arodes de Choisy*, veuve de *André d'Arodes de Touronna*, ancien capitaine de grenadiers, chevalier de Saint Louis, ses oncle et tante, habitant Mezin.

cevant de ses oncles de grands avantages et notamment le *fief de Touronna,* renonça, en faveur du plus jeune au *nom,* au *titre* et à ses droits sur *Tailly.*

C'est du mariage de celui-ci avec Mlle *Marie Blondelet,* que naquit, le 25 décembre 1794, *Claude François,* aujourd'hui chevalier d'*Arodes de Tailly,* fils unique du précédent. Les branches de *Choisy* et de *Touronna* étant éteintes, il réunit sur sa tête tous les droits d'*agnation.*

Le chevalier d'*Arodes,* de son mariage avec demoiselle *Aldegonde de Bréheret* de *Montalard* (1), a trois fils : *Alfred — Edmond — Eugène.* Le dernier est marié à Mlle *Marie,* fille du *baron d'Anethan,* de Bruxelles, dont un fils *Marie Gaston d'Arodes de Tailly.* Le second vient d'obtenir la main de Mlle *de la Choltière de Villeray,* près de Caen.

WITARVILLE; *sub ambo montium vias; Unter-weiler; Villa-willare* (2). (Ch. de 962, 1023, 1220, 1258). Canton de Dampvillers.

Ancienne annexe de *Delut;* primitivement mère-paroisse d'*Imbley* et de *Dombras* (V. p. 514, 517).

Sur le *Loison,* en amont de son confluent avec la *Tinte.*

Ecarts : *Bohémont,* anciennement *Buenmont* (V. p. 183).

---

(1) *Bréheret de Montalard* porte : *écartelé; aux 1er et 4e, de gueules, à la croix d'argent;* aux 2e et 3e, *de sinople, à la bannière d'or, ehargée d'un écu, de gueules, à la feuille de chêne, sur le tout.*

(1) Etymologie et appellations successives : *Unter-weiler; Villa-wilare; Uuit-ar-ville; Witar-ville,* en gallo-tuistique : le radical hébraïque *Wit* est une conjonction qui, en anglo-saxon, se prononce *ouaïte,* et qui signifie *conjoindre.* C'est à *Buennemont* que se conjoignent, en effet, le bas des *voies* et des *eaux* des deux bassins, vers la *double marche* des montagnes du *Marvillois.*

Topographie.

Distance du chef-lieu de	canton..............	0 myr.	6 kil.
	arrondissement	1	9
	département..........	6	8

Orientation, par rapport à Montmédy, S.

Altitude moyenne, au-dessus du niveau de la mer, de 194 m. à 245.

Etage, groupe et sous-groupes (1).

Géologie.

Etage *jurassique moyen ;* formation *coralienne* de la cinquième époque onthologique — *oxford-clay inférieur.*

Les deux *uis* du *Loison* et de la *Tinte* se conjoignent au-dessous de *Buenmont.* Là disparaissent et cessent d'émerger le *corn brash* et *forest marble* de l'étage jurassique inférieur, qui, à Dombras et à Delut, forment (comme aux sources du Loison) les deux dernières *cornes* du bordage de l'étage sous-jacent, dans la mer lacustre des vases oxfordiennes d'Azenne à Jametz. De là, part la *double voie des montagnes...* l'une vers le rameau de *Remoiville...* l'autre vers les marches des *terres communes...* ce que caractérise le vieux mot *Buenmont, sub ambo montium vias,* qui a remplacé l'appellation *Unter-weiler* des anciens pionniers tréviriens.

Origines

D'après les chartes, les monuments, les vieilles annales, et les traditions (V. à l'art. *Dampvillers,* p. 462).

Unter-weiler est resté au *rotulus* de l'église de Trèves, comme étant une ancienne paroisse de l'archidiaconné du *Tholeyensis,* qui se partageait en quatre décannats, dont l'un était dit : *in pago Wabvrilensi,* et dont le siége était à *Wabvrile.*

Ceci prouve que l'incolation primitive des terres de la *curie de Marceto* fut l'œuvre des pionniers de la *Cella Maximinienne* de *Saint Hilaire* de Tréves, dont faisaient partie les *moines de Tholey* et de *Metloch,* au temps de l'évêque *saint Paul* de Verdun (626 à 649). *Villa-wilare,* ou *Unterweiler,* devait être

---

(1) Voir la statistique géologique de M. *A. Buvignier,* p. 636.

au nombre des nombreuses manses, que l'empereur *Henry III* dit le *noir* retira aux *moines Maximiniens*, par sa charte de 1023 (1), et qu'il concéda au comte d'Arlon *Henry I*er, fils aîné de *Sigéfroid* 1er, comte de Luxembourg. Aussi, dans l'acte de vasselage de *Symon*, sire de *Mirvaut*, du mois de mars 1220 (2), trouve-t-on l'aveu de ce seigneur, qu'il a reçu son *alleud de Buenmont* (*Boneuet*), en fief, de *Waleram d'Arlon*, comte de Luxembourg, sous la réserve des droits de l'évêque de Verdun et du comte de Bar, celui-ci coindivisionnaire de la *ligité* de *Marville*.

Date de la charte d'affranchissement; (Voir celles en faveur de *Marville*.

D'après les documents antérieurs au dix-neuvième siècle : en 1726, 37 feux; — d'après le recensement de 1836; 198 h. — en 1846; 230 h. — en 1856; 244 h. Population.

D'après les archives communales, à partir de 1669, avec lacunes; — judiciaires, 1672, avec lacunes. Tenue des registres.

Contenance superficiaire totale, d'après le cadastre de 1839, 815 h. 29 a. 60 c. Territoire.

Nombre des maisons : 47.

	h.	a.	c.
Jardins et chènevières	7	07	52
Prés et pâtures fauchables	172	32	24
Terres labourables	488	75	37
Bois	124	13	10
Landes et friches, carrières, étangs, noues et routoirs		12	43
Superficie non imposable	22	88	94

Cours d'eau : le *Loison*. — Usines : un *moulin* à eau et une *huilerie*.

Revenu net imposable : 18,527 fr., plus 914 fr.

Bois : ceux ci-dessus étaient indivis entre l'Etat et les habi- Biens communaux.

(1-2) Voir le texte dans les *Marches*, de M. Jeantin, t. I, p. 159, et dans les *Chron.* t. II, p. 194.

tants, à titre d'usagers. L'état a vendu ses droits — il y a cantonnement.

Prés et pâtures, terrains vains et vagues. Voir *suprà*.

Valeur approximative des terrains communaux: 162,093 fr. 90 centimes.

Not. agricoles. L'impôt foncier a été assis, primitivement, sur un revenu net, moyen, présumé, par hectare, de : *terres lab.*, 13 fr. 50; — *prés*, 55 fr.; — *bois*, (?); — *jard.*, 54 fr.; — *friches*, 0,50 cent.

Professions les plus habituelles : cultivateurs et manœuvres.

Administration. Noms des maires : en l'an 8, F. *Thomas;* — 1808, P. *Collignon;* — 1831, Et. *Bachter;* — 1833, Guioth *Henry;* — 1835, N. *Collignon;* — 1842, J. N. *Collignon;* — 1855, N. *Benoit*.

Anciennes divisions ecclésiastiques.

Ordre spirituel. Diocèse de *Trèves;* ensuite celui de *Verdun;* — archidiaconné de *Tholey;* ensuite celui de la *Princerie* de *Verdun* (1); — doyenné de *Chaumont*; et, primitivement, celui de *Saint Vandelin* (2); — cure : celle de *Delut;* — oratoire primitif, celui de *Saint Brice*, au *château du Fay;* — église matriculaire : celle de *Unter-weiler*, puis de *Wabvrile*.

Noms des patrons : *saint Martin*, à Delut; *saint Pierre et saint Paul*, à Witarville.

Epoque d'érection de l'église : inconnue — cette époque est fort ancienne; — reconstruction, vers 1725.

Noms des anciens curés, ou vicaires, antérieurement à l'ordre actuel : (V. *Delut*, p. 504).

Droits cléricaux et seigneuriaux sur les églises.

Ordre temporel. Avouerie des anciens sires de *Dombras*, de *Murault*, de

---

(1) Ressort de cet archidiaconné sur les décannats de : (V. *Damvillers*, page 466). — (2) Composition de ce doyenné comprenant les paroisses de : (V. *Chaumont*, p. 341).

Billy, et de *Sancy*; — patronage, à la collation du *chapitre* de la cathédrale de Verdun; — dixmage, au profit des chanoines, avec participation du vicaire pour 1/6; — Entretien du chœur et des bâtiments; à la charge des mêmes.

Anciennes divisions civiles.

Ancienne cité de *Trèves*; — royaume d'*Austrasie* — empire *Germanique*: — ancien *pagus* du *bas Vaurense*; sous-*pagus* du *Wabvrilensis*; — comté épiscopal de *Verdun*, à partir de la charte de restitution de 1240; — marquisat d'*Arlon* (Ch. de 1220); duché de *Luxembourg*; mi-parti avec celui de *Bar*; traité du 8 octobre 1607; — haute justice du *chapitre* de la cathédrale de Verdun, haut, moyen et bas justicier; — fiefs et arrière-fiefs: ceux de *Bohémont*, amortis au profit d'*Orval*. **Ordre politique.**

Avant la rédaction des coutumes générales.

Loi de *Beaumont*. **Ordre judiciaire.**

Mesures de: pour les grains et autres matières sèches, le boisseau de *Bar*; — pour les liquides... la pinte de *Beaumont*; la pièce de *Bar*; — pour les bois et pour les terres... *terres communes*.

Indication de l'étalon local: le *jour* de 120 v.; la *verge* de 16 pieds.

Après la rédaction des coutumes particulières.

Coutume de *Verdun*, dite les *lois de Sainte Croix*; — assises de la châtellenie de *Marville*; — Cour supérieure du bailliage et présidial de *Verdun*; — ancien bailliage de: *idem.*; — ancienne prévôté de *Mangiennes*; ensuite celle de *Merles* (1); ensuite celle de *Marville*.

---

(1) Composition de cette prévôté comprenant les localités de: (V. *Merles*, p. 1313).

Anciennes familles.

Witarville étant un domaine ecclésiastique n'a jamais eu de château : aucune famille n'a reçu son nom de ce village.

Les anciens seigneurs de *Delut* des maisons de : *Custine-Boudonville — Boudonville-Lambin de Morimont — Grénet de Florimont de Fleury-Autrécourt* et *Waly*... apparaissent, de temps à autre, dans les actes des registres paroissiaux. Avec eux se trouvent des *Gilson*, des *Martinsa, des Chenneval*, familles qui disparaissent, soit par extinction, soit par transmigration, à la suite des *Grénet de Florimont* (V. *Delut*, p. 510).

Beaucoup d'officiers austro-espagnols se retirèrent des anciens pays Luxembourgeois, après la paix des Pyrénées, ou après les derniers échanges de 1769; et quelques-uns s'établirent dans la *châtellenie d'Evre*, à *Waly*, à *Autrecourt*, et notamment à *Rarécourt* (1); les de *Gilson*, les de *Génins-Jeantin* furent de ce nombre.

Après les *Gilson* de Boémont, qui avaient titre de *Censiers*, *Witarville* fut le berceau de plusieurs familles qui devinrent, alors, les plus notables du pays : les *Tabouillot*, les *Gérard*, les *Macquard*.

Famille Macquard.

En 1724, *Jean Macquard*, comme admodiateur de l'abbaye d'Orval, vient s'établir à *Bôemont*, avec son épouse *Catherine*

---

(1) Rarécourt, *Radheri-Curia*, est un bourg fort ancien qui formait la limite de trois souverainetés différentes : la *France*, à cause du comté de Champagne — l'*empire Germanique*, à cause du duché de *Luxembourg* — et le duché de *Bar*, à cause du Clermontois. Aussi cette ville était elle *neutre*, et ses habitants jouissaient d'une franchise illimitée.

Les de *Génins* de *Musson*, les *Jeantin* de *Han devant Perpont*, alliés aux de *Génins*, se retrouvent, ainsi, à Rarécourt, et les de *Gilson* à Fleury en Argonne; là, un de ceux-ci, prénommé *Jacques*, né à Triaucourt, était *seigneur voué*, en 1667. Il portait : d'*azur, au lion d'or, au chef, d'argent, chargé de trois étoiles, de gueules*. Cimier : *un lion issant, d'or*.

Cette famille Gilson d'Autrecourt était-elle la même que celle des *censiers d'Orval*, qui, en 1669, était à Boémont?

Farinet. Tous ses enfants y sont nés. Il décède, à Boémont, le 30 août 1760; et il est remplacé, comme censier, par son fils *Jean Baptiste*, époux de *Julie Noël*. Tous les enfants de ceux-ci naissent à la maison de ferme, en 1767, 1770, 1772, 1774, 1779, 1780, 1782. — C'est à Witarville, en 1789, que leur fille *Julie Catherine* épouse *Alexis Barbier*, né à Metz, fils de *Jean Baptiste* et de *Marie Barbe Poupart*. Cette famille s'est ensuite ramifiée sur plusieurs points de l'arrondissement.

XIUERY; *Xorbei; Xappy; Xumay*.

Quelques aperçus géographiques.

Ces anciens appellatifs ont eu leurs causes naturelles, causes dont on ne se doute même plus aujourd'hui.

Pourquoi *Xivry*, ou *super-iacum*, au lieu de *Sivry?*
Pourquoi *Xorbei*, ou *Xorbeium*, au lieu de *Sorbey?*
Pourquoi *Xappy*, ou *Cappeium*, au lieu de *Chappy?*
Pourquoi *Xumay*, ou *Summejacum*, au lieu de *Sumay?*

Ces appellations étaient figuratives, il est probable, des phénomènes géologiques, dont les preuves étaient patentes, alors : dans la *contre-ission* des eaux courantes... dans la *contre-formation* des bords (*oreæ*) des côtes... dans le *contre-appignement* des montagnes... dans la *contre-courbure* des passages... sur l'*humus* des *isles*, encore *sous-jacentes* dans les eaux.

Aujourd'hui, tout ne nous apparaît plus que comme un seul continent. Mais, après le soulèvement des Alpes, des Pyrennées, du Jura, des Vosges, du Vojure, des montagnes de l'Arduennac... mais, au temps des Celtes, des Gaulois, des Germains, que s'était-il passé? nous ne pouvons le savoir que par conjectures; la science, cependant, chaque jour, vient à notre aide pour le dévoiler.

Constatons ce qui est encore apparent dans nos localités.

Placez-vous sur le contrefort jurassique de Longuion à Marville; quand vous serez à *Xivry le petit*, du haut du *Arlay*, plongez vos regards dans le précipice du *zée*, dit *Anti-hoche*,

ban de Colmey; là, vous êtes bien *super iacum*... au bord du précipice, *inhians* dans le gouffre des corrodations de la Chière, au jour des *grandes eaux*. Voyez, de l'autre côté, l'*orbe* des bords qui se contourne, sous *Xorbeium*, autour de l'*Othain*. Là, vous êtes bien au coude du contrefour, où sont encore béants les blocs erratiques, que l'ancien courant a précipités du *Vosagum*, lors du soulèvement du *Jura*.

Renouvelez cette épreuve au *Xappeium* de Longuion, par rapport à la *contre-ission* des eaux à *Xivry le franc... superiacum circursus*, sur la Crüne, au lieu dit *Gyropezia*, et vous obtiendrez, hydrographiquement, les mêmes constatations.

A *Xummejacum*, au devant de Brouennes, l'épreuve sera identique, dans le bassin liasique de l'ancien *Yvoi*.

Nos ancêtres avaient donc des motifs, que nous ne saississons plus, pour entrecroiser ainsi leurs signes d'appellations.

Il est certain, d'après leurs chartes, que, pendant plusieurs siècles, ils ont écrit *Xivry* et non pas *Sivry*... ils écrivaient *Xorbey* et non pas *Sorbey*.

Maison d'Artaize-Xorbey.

Les anciens sires de Xorbey.

On trouve *Bernacrus* de *Xorbey*, en 1169 — *Emmelinus* de Xorbey, en 1196 — en 1250, on trouve *Clarambault de Xorbey*, dit de *Croix*; il était sire de *Flassigny* et du *Mont Saint Martin*, près Quincy. Ce chevalier traitait d'égal à égal avec *Henry II*, comte de Luxembourg, marquis d'Arlon : Henry, ce turbulent voisin, déclarait même, par charte, qu'il ne lui était pas loisible de retenir les hommes du sire *Clarambault* — celui-ci, tenant les *clefs* des *clarières* des *deux marches*, était, alors, aussi redoutable pour le sire d'Arlon, comme châtelain de Mucey, que pour le comte de Bar, comme maître de Perpont. Il avait épousé *Oda* ou *Auda*, dame, il est probable, des deux *Auduns*, et en avait eu trois fils : *Habrand*, sire *d'Artaize et Xorbey*, *Jehan d'Artaize*, sire *d'Arrancy*, et *Thiéry*, sire d'*Amelle* (entre Marville et Saint Laurent, Ch. de 1252, 1269).

En 1266, on trouve *Thiebault de Xorbey*, époux d'*Harwiz*

et *Bastin* leur fils; celui-ci périt, en 1368, à l'affaire de Ligny (Ch. de 1230 et 1290). — En 1267, on trouve *Colin de Xorbey* et sa femme *Mahonne*, dame de Louppy (Ch. de 1369). — En 1273, on retrouve un *Bernacre* — en 1290, *Thiébault de Xorbey*, l'ancien, fait un échange de terres avec le comte de Bar *Thiebault II*. — En 1330, *Thiebault de Xorbey*, le jeune, accepte le vasselage du comte *Edouard Ier*, souverain du Barrois; puis, en 1334, il s'associa avec *Jean de Bohême*, souverain du Luxembourg. En 1337, il affranchit ses hommes des terres des grand et petit Xorbey.

Alors cette famille s'éteignit dans ses mâles.

Avec ceux-ci la seigneurie de Xorbey perd son double croissant; elle devient *Sorbey* portant : *d'azur, à un croissant, d'argent, surmonté d'une étoile, de même*. Car elle n'est plus supérieure que dans l'*orbe* du *Bey* (*likat*), ou *seigneuriage*, de l'Othain.

Voici maintenant ce qui advint : le *grand seigneuriage* est porté, par *Jeanne de Xorbey*, dans la maison chinienne de *La Vaulx*, par le mariage de celle-ci avec *Wary II de la Vaulx*, qui était, ainsi, un *beyler bey*, ou seigneur des seigneurs, sur l'Othain.

Jehan, l'aîné des fils de cette union, le laissa à *Marie de la Vaulx* (1), sa fille unique, laquelle porta *Sorbey* dans la *maison de Croix*, en se mariant avec *Guillaume de Croix*, gentilhomme picard, fils de *Tassinot de Croix* et de *Jeanne des Her-*

---

(1) La branche aînée de *Laval-Sorbey* s'éteignit, dans ses mâles, au XIe degré, comme il suit : Xe — *Jean de Laval*, seigneur de *Marville*, eut deux femmes : *Poincette de Thiaucourt* et *Louise de Bouligny*. Il avait été gouverneur de *Monçons*; ses enfants furent : *Wary III*, qui suit — *Marguerite*, qui épousa d'abord *Jean de Rombas*, ensuite *Thomas de Failly* — *Marie*, qui épousa *Guillaume de Croix*.

XIe — *Wary III*, sire de *Bouligny*, épousa *Mathiote de Bitche*, dont : 1° *Elisabeth*, femme de *Colard de Hennemont*; 2° *Françoise*, épouse de *Damien de Bossut*, sire de *Messaincourt* et de *Han les Juvigny*.

moises, dont provint *Thomas de Croix,* époux de *Jeannon de Failly,* — dont *Louis de Croix,* qui vendit sa seigneurie à *Arnould de Gercy,* lequel n'en jouit point, en raison du retrait féodal qu'en fit *Jean de Croix, de Vilosne,* pour en accommoder les sieurs de *Lafontaine* et de l'*Escamoussier-Chamissot.* (V. *Vilosnes,* p. 2205).

Maison de Xivry-Circourt.

Les anciens sires de Xircourt.

Comme *Xorbey,* aux bords de l'Othain, *Xivry,* à l'escarpe des rives de la Crüne, était un *franc-fief,* qui appartenait à la maison de *Circourt,* une des plus distinguées du *Gyropezia* (1), ou *circursus,* des *villes* du comté de Mercy... (*Mercy le haut, Mercy le bas,* chef-lieu, sur la Crüne, *Boudrezy, Hugny,* et *Xivry le franc*). Cette franchise était proclamée par le *franc canton* de ses armoiries, et devait remonter bien au delà de *Francus,* un des fils de *Hugues de Mercy* et d'*Isabelle de Housse* (en 1416), lequel avait partagé avec *Colard* son frère, époux de *Catherine de Houdelange,* et avec *Xinasse* sa sœur, épouse du chevalier *Rogier.*

Tous paraissent descendre de *Philippe du Buisson,* autrement de *Hagen,* ou de la *Hage,* seigneur de *Cons,* en partie, sire de *Frénois la montagne,* et de sa femme *Gaïla* (Ch. de 1235), du nom de laquelle *Villers la chèvre* et *Xivry la chèvre* ont dû prendre leur surnom (2).

---

(1) C'est l'expression d'une ancienne charte : l'*y,* qui exprime l'*iacum* celtique, et le *z,* qui indique un renversement intérieur, expliquent le phénomène de foulement et refoulement des eaux sous-jacentes, entre *Xivry-Circourt* et *Boudrezy* (cote 312, 355, sur un des versants, 319, 329, 349 sur l'autre). C'est la cuvette du puits, ou *syphon,* d'un cratère, entrouvert à *Higny,* sous les volcans éteints de *Bure-Othange* (cote 361 à 421).

(2) En hébreu, *Gedi* signifie chevreau ; *gœdi-ah,* chèvre, *gaille,* en patois gaulois — *gid* signifie nerf ; *gob* veut dire sauterelle ; *g-amb,* ressort

Circourt portait, en effet, et ses descendants portent encore (1) : « *parti*... au 1er, c'est-à-dire à dextre ; *coupé... en chef, de gueules, au franc canton, d'argent, chargé d'une tête de chèvre issante, de sable, et, en pointe, palé, d'argent et de gueules* — au 2e ; c'est-à-dire à senestre ; *d'argent, à une branche de rosier, de sinople, chargée de deux roses, au naturel, et sommée d'un merle, de sable.*

La Chèvre du Giron du *circursus interioris* des eaux.

Remarquez bien ce *franc canton* et ce *coupé*... ils indiquent un *franc-fief* deux fois partagé en deux : remarquez, surtout, cette *chèvre issante,* dont le nom *Gaïlà* est le synonime de notre mot patois *Gaille,* ou *Gail-ah,* du mot *Gid,* nerf, en hébreu : remarquez, ensuite, ces *roses,* en *champ d'argent et de gueules,* qui furent l'armoriation des premiers *barons de Cons,* tombés en *Weryss,* puis en d'*Epinal,* puis en de *Housse,* enfin en de *Pouilly* (1435).

Remarquez surtout la concordance du symbolisme et la justesse des dénominations. Le *comté de Mercy,* est, en effet, le *gyropezium* des sources souterraines, dont le *concursus* se trouve refoulé, *in circuitu,* autour de la *cuve* du syphon, près de *Circourt.* Ces eaux, brisées dans leur cours, comme l'indiquent les mots *Bazailles, Boudrezy,* sont refoulées par les couches jurassiques, et là commence le syphon, dont l'échappement se trouve à la *cuve* de *Flassigny,* à celle de *Merles,* et dans les puits de *Puvillers.*

Ces eaux font comme la chèvre, *gae-di-ah,* qui grimpe, en

---

nerveux des deux jambes. Tous ces mots dérivent *de gaa,* verbe qui signifie *s'élever,* ce qui s'élève... un *gâ* est un élève, ou enfant mâle, en gaulois. De là le mot *gamba,* que nous trouvons dans une des premières alliances de la famille de Circourt, celle de *Gambier de Hézecques,* sire de *Lombu-Pouru-au bois-Messaincourt,* maison alliée à celles de *Failly-Escombres-Gorcy-la Court,* etc. (V. *Marville,* p. 1291).

(1) M. le comte *Arthur de Circourt,* habitant Paris, est un de ces descendants.



sens inverse de la pesanteur, en s'accrochant, par les cornes, aux escarpes des rochers.

Arrière donc cette pensée que *Xivry-Circourt* n'est qu'un *pays de chèvres* — il y en a, sans doute; il y en a à *Villers la chèvre*, comme partout ailleurs; mais pas plus qu'ailleurs; et encore ici l'étymologie populaire est menteuse, comme le sont toutes celles qui ne sont pas raisonnées d'après les phénomènes géologiques, causes des primitives appellations.

Les barons de Circourt.

La *maison de Circourt* a eu, en Lorraine, en Franche-comté, en pays de Luxembourg, les alliances les plus distinguées.

En...? *Etienne de Circourt* épousa *Louise de Chaufour*, dame de *Malandry* (maison d'Allamont). De ce mariage provint *Alexandre*, chambellan du duc de Lorraine *Réné II*, seigneur de *Linay*, près Carignan, et de *Laneuville*, près Stenay, en partie. Alexandre épousa, en 1457, *Marguerite de Pouilly*, fille d'*Autbert* (déjà allié aux de *Mercy*) et de *Anne de Melun*. De cette union est issu *Médart de Circourt*, qui, en 1457, épousa *Isabeau d'Autel*, baronne d'Esne, fille de *Jean*, de la maison des *comtes d'Apremont*.

Ils eurent *Etienne II*, époux de N. de *Hézèques*, dont le fils *Médart II*, seigneur de *Linay*, de *Thonne le thil*, et de *Laneuville*, en partie, épousa *Alix du Hautois*, en 1534. — De ce mariage provint *Henry de Circourt*, lequel épousa *Hélène de la Court* de Ville sur Iron, fille de *Jehan Ier* et de *Claude de Hézecques*.

Puis, en 1601, en 1610, en 1613, on trouve *Jehan de Circourt*, seigneur de *Villers la chèvre*, *Grihier*, *Breux* et *Harnoncourt*, en partie, époux de *Anne de Foulon*, dame de *Ethe*, issue des *Cugnon*. Puis, en 1618, nous trouvons *Pierre de Circourt*. C'est lui qui, dans l'acte d'érection de la chapelle du Rosaire de Marville (V. p. 1291), est rappelé par sa cousine *Anne de Hézecques* (petite fille, côté paternel, de *Anne de la Bossardière*, dame de *Messaincourt*, et du côté maternel, de *Jeanne de Filière*, dame de *Xivry-Circourt*)... avec *Jacques de Hézecques*, dit de *Saint Pierremont-Gorcy*, institué pour *Lombut*... avec M. de *Gorcy* dit *Bermont*... et avec une foule

de petits cousins, au nombre desquels sont les enfants de *la Court* (V. à *Abainville* les *Circourt* de *Girauvilliers*).

La *maison de Circourt* appartenait donc aux localités et aux familles montmédiennes, par des relations intimes, de plus de 500 ans (1).

YVOI (le *fie* de) (2).

Membre du comté de Chiny (Ch. de 1240). Le comté d'Ivoy.

Ce grand fief *Treviro-orolaunien* qui, sous les Mérowings, avait le titre de comté... *in comitatu Ivotio... in pago Evodiensi...* est entré, par *occupation militaire*, puis à *titre de bénéfice* (il est plus que probable), dans la première maison dynastique de Chiny, sous *Otton Ier*, fils aîné d'*Arnoux*, dit de *Granson*, alors comte du *Mosangaw*, avoué de la reine *Gerberge*, douairière de *Chevremont*, en 968.

---

(1) En 1546, on trouve *Jeanne de Xivry-Circourt*, épouse de *Henry de Lafontaine de Xorbey*, — En 1602, le 16 février, *Jean de Circourt* reçoit des *Bayer-Boppart*, seigneurs de *La Tour*, en nature de fief-lige et libre, leur domaine de *Grihier*, près Virton. — En 1610, le 9 juin; *Jean de Circourt*, seigneur de *Villers la Chèvre* et de *Gorcy*, et *Anne Foulon*, dame de *Ethe*, son épouse, acquièrent de *Mathieu d'Awans*, lieutenant-gouverneur de Montmédy, ensemble de *Nicolas de Housse*, seigneur de *Fermont*, et d'*Antoinette de Pouilly* son épouse, leurs droits de co-propriété dans la seigneurie de *Breux*, pour 11,500 fr., monnaie de Luxembourg, à 12 pattars le franc. — en 1613, le 8 novembre, le même *Jean de Circourt* vend à *Jean de Foulon*, et à *Catherine de Cuynon*, son épouse, son 1/8 dans la seigneurie d'*Harnoncourt*.

(2) *Epoissum; Epusum; Eposum; Eposium; Evosium; Evotium; Evodium; Evovium, Enodium; Ivosium*, et autres dénominations, successives, sont des noms géologiques et topographiques, qui s'expliquent par les modifications que subirent l'emplacement de la colonie et les transformations des localités.

Occupation d'Yvoi par les premiers comtes de Chiny.

Cette occupation s'opérait, en 988, alors qu'*Otton*... ayant épousé la princesse *Ermengarde de Namur*... possédant déjà *Agimont*, *Givet*... étant maître d'*Orchimont* et de *Château Regnault* (par son frère *Godefroid*), et de *Chiny* (au nom de son père *Arnoulx*, qui militait en Calabre, près de l'empereur)... alors qu'*Otton*, constructeur de la *Tour de Wart*, au gué de la Sormonne et de la Meuse, et avoué de *Mézières*, ville naissante... tenait en bride le prélat de Rheims, dans sa châtellenie d'*Omont* en *Porcien*... alors, encore, que se développait la puissance qui, un siècle plus tard, s'intitulait *Arnulphus comes non mediocris amplitudinis*... alors enfin qu'Otton, en fortifiant, à *Ivoy*, le passage de la conjonction centrale des trois grandes chaussées militaires, de *Trèves à Yvoi*, par Arlon... de *Cologne à Ivoy*, par haut Beslain... et d'*Ivoy à Rheims*, par *Mouzon* et par *Voncq*... s'emparait de l'Y des voies ardennaises, se bifurquant dans les champs campaniens de la Neustrie.

Ce grand comté, *fié* à Othon, par le *marchis d'Arlon*, alors investi des droits des archevêques comtes de *Trèves*, resta, pendant quatre siècles, entre les mains de ses successeurs jusqu'à ce qu'il sortit de celles de *Thiéry d'Heinsberg*, par la vente faite, le 11 novembre 1340, au roi *Jean de Bohême*, à l'extinction de la dernière dynastie de Chiny (V. *Montmédy*, p. 1449).

Occupations successives.

Cette acquisition n'accrut pas la puissance des princes luxembourgeois. Leur dynastie, tombée en quenouille, n'y puisa que guerres, désordres, et désastres, pendant 300 ans. Cette *châtellenie d'Yvoi*, jadis si puissante quand elle était escortée de ses *filles* et *petites-filles*... ainsi nommait-on sa ceinture de maisons fortes... *Messaincourt* — *Lombut* — *Aufflance* — *Malandry* — *Pouru aux bois* — *Tassigny* — et *Villy*... engagée à *Louis d'Orléans*, en 1402 (V. p. 1459) — cédée à la *Bourgogne*, en 1451 (V. p. 1463) — vendue à la *France*, en 1459 — retrocédée par *Louis XI*, en 1461 (V. p. 1466) — attaquée, prise et reprise en 1542, au nom de *François Ier* (V. p. 1470) — rendue aux *Espagnols*, par la *paix de Crespy*, en 1544 — reprise pour la France, sous *Henry II*, en 1552 — restituée au *Luxembourg*, par la paix de *Cateau-Cambraisis*, en 1559 —

assiégée, sous *Louis XIII*, par le *maréchal de Châtillon*, en 1637 — reprise, par surprise, la même année, — emportée d'assaut, itérativement, par les *Français*, en 1639... cette malheureuse *forteresse d'Ivoix*, fut, alors, par les ordres de l'impitoyable *Louis XIII*, rasée jusqu'en ses fondements; il n'en resta pas pierre sur pierre; elle perdit même jusqu'à son nom.

Transformation finale.

Enfin, en 1661, le don en fut fait au comte de Soissons, *prince de Carignan* en Savoye; puis, la prévosté d'Ivoix et ses dépendances furent, en 1662, par *Louis XIV*, constituées en *duché* sous le titre de *Carignan*.

La *maison de Savoie* les posséda jusqu'en 1751, époque à laquelle le duché fut acquis par le *duc de Penthièvre*, *Louis Jean Marie de Bourbon*.

Ainsi, en moins de trois siècles, la *vieille Ivoix* perdit toute son importance; il ne lui resta que des souvenirs, remontant aux premiers temps de la conquête romaine, et authentiqués, en l'an 132 de notre ère, sur l'*Itinéraire d'Antonin*.

Les relations de *personnes* et de *choses* furent toujours intimes entre *Ivoix*, *Montmédy* et *Stenay*.

La plupart des grandes familles de notre arrondissement y trouvent des membres de leurs arbres généalogiques, dans les *hommes fiéfés*, *prévosts*, ou *clercs-jurés* de cette prévosté.

Le *Manuel de la Meuse* doit les laisser en dehors de son répertoire, à une exception près (1).

C'est à l'abbé *Nicolas Joseph de la Hault* que sont dues les *Annales civiles et religieuses d'Yvoi-Carignan et de Mouzon*, ouvrage qui a posé les fondements de l'histoire du *comté de Chiny*. Sa famille, déjà citée à l'art. *Jametz*, p. 967, a droit à une préférence. Voici donc la descendance du lieutenant-général *Jean de la Hault*, baillif du *comté de Jametz*.

---

(1) Nous citerons, encore, M. *Hablot*, maire de cette ville, membre du Conseil général des Ardennes, dont le patriotisme éclairé n'a jamais fait faute à l'élucidation des annales du pays.



Maison de la Hault (1).

Armoriation. De *la Hault* (moderne) porte : « *d'or, au phare, de sable, allumé, de gueules* » (V. *Jametz*, p. 967 et 975).

De *la Hault* (ancien) portait : *d'or, à huit mouchetures herminées, de sable, posées en orle* (Arm. de *Flandres, du Hainaut*, et des *Pays bas*).

Origine. Cette maison est originaire des *Pays bas Brabançons-Flamingo-Luxemburgo-Espagnols* (2).

---

(1) Nous avons, dans le cours de tout cet article, maintenu l'ancienne orthographe de *la Hault*, bien que, dans les siècles derniers, ce nom ait été écrit, le plus souvent, de *la Haut* et *de Lahaut ;* et encore bien que nous trouvions sur les *rouleaux du lignage d'Estouff des nobles de la cité de Verdun* (de 1461 à 1550), et sur le procès-verbal de réformation de la *Coutume de Saint Mihiel*, en 1571, une famille *de Haut*, famille dont descendait *Théodore Pinguet de Suzemont*, baron de *Fontois*, fils de *Catherine de Mageron* (V. *Montigny*, p. 1386), lieutenant général du bailliage de Verdun, en 1688. Mais l'armoriation de ceux-ci étant différente de celles des de *la Hault*, anciens et modernes, il ne paraît pas possible de les rattacher à l'origine des premiers.

(2) Voici, sur cette origine, les indications que nous avons pu recueillir : La famille *de la Hault* est originaire des Pays-Bas ; elle y a marqué, dès les temps les plus anciens, en y fournissant des hommes distingués et d'épée et de robe : ses armes anciennes étaient : *d'or, à huit mouchetures, herminées, de sable, posées en orle :* ce furent celles, suivant l'*Armorial de Flandres, du Hainaut, et des Pays-bas*, qui furent affectées à *Anthoine de la Hault*, dans des lettres récognitives de 1659.

Une partie de ses descendants a continué d'habiter ce pays, jusqu'à nos jours ; et, encore à présent, *Fréderic de la Hault* occupe les fonctions de secrétaire d'ambassade de sa majesté le *Roi des Belges*, au ministère des affaires étrangères, à Bruxelles.

Dans le cours des événements politiques du XIV[e] au XV[e] siècle, un des membres de cette famille vint s'établir dans ceux des domaines que les comtes de *Flandres* et de *Brabant* possédaient enclavés dans le Ver-

Le *Manuel* a fait connaître la position prépondérante qu'occupait, de 1660 à 1672, le lieutenant-général *Jean de la Hault*, baillif du *comté de Jametz*, époux de *Anne Martinsa* (1), dame du fief de la *Rouchette*, sur le ban de *Delut*, alors que ce comté passa dans les mains du *prince de Condé* : il a indiqué son fils unique *Charles Joseph*, qui va suivre, et ses trois filles : *Marie Françoise*, épouse de *Gérard Lambert* (2) — *Marie Florentine*, épouse de *François Michel* (3) — *Sébastienne Marguerite*, épouse de *François Wacquant* (4).

Il faut, maintenant, après un mot sur les causes, certaines,

---

dunois (entre Damvillers, Dun et Jametz ; V. *Reville*, p. 1738). Ce fut lui qui devint l'*estoc de la branche* devenue *française* des de *la Hault*; branche qui a, successivement, occupé de hauts emplois, notamment, à *Verdun*, à *Jametz*, à *Montmédy* et à *Carignan*.

(1) *Martinsa*, originaire des pays bas espagnols, dans la prévôté d'*Etale*, portait : *de gueules, à trois pals, d'argent* ; ou *d'azur, à trois pals, d'argent ?* (V. *Jametz*, p. 969).

(2) Ne voulant rien hasarder, nous ne précisons pas les armoiries des *Lambert* de Carignan. Nous nous bornerons à dire que, s'étant alliés aux *de la Hault*, aux *Gillet de Mairy* et aux de *Wacquant* de Viller la montagne, principales familles de la magistrature du pays, ils ne peuvent être étrangers à l'une ou à l'autre des lettres de noblesse délivrées, sous leurs noms, en 1560, 1561, 1573, 1611, 1612 et 1714. Nous ajouterons que *Jean Baptiste*, fils de *Gérard Lambert* et de *Marie Françoise de la Hault*, épousa *Marie Elisabeth de Valansart*.

(3) *François Michel*, de Raucourt, qui fut procureur fiscal du comté de Jametz (V. p. 973), et dont l'annoblissement remontait au 24 novembre 1572, portait : « *d'azur, au chevron engrelé, d'argent, accom-* » *pagné, en chef, de deux croix ancrées, d'or, et, en pointe, d'un lion* » *léopardé, d'or, armé et lampassé, d'argent.*

(4) *François Wacquan* fut avocat en parlement, conseiller du Roi, procureur fiscal du duché de Carignan ; puis, procureur général et bailli au même siége ; enfin il fut président du conseil souverain de Bouillon. Il portait : *d'or, au pal, de sable, chargé, en cœur, d'un croissant montant, d'or* (*d'Hozier*. V. aux armoiries des *Gillet*).

de la transplantation de cette famille dans nos *Wabvres*, suivre ses descendants jusqu'à nos jours.

Causes probables de transpatriation.

C'est de l'histoire *locale*, et même *générale*, que cet examen. Le lecteur aura remarqué, avec surprise (p. 1738), que le *patronage* de l'église de *Reville*, village entre Dampvillers et Dun, et presque voisin de Jametz, appartenait, encore, en 1589, aux princes de *Brabant* et de *Flandres*, exclusivement à tous autres (c'est-à-dire aux abbés de *Metloch* de Trèves, d'une part, pour *Estraye* et *Wabvrille*, et aux abbesses de *Saint Maur*, indivisément avec les chanoines de Verdun, d'autre part, pour *Sivry*, *Consenvoie* et *Brabant*) ; et le lecteur s'est demandé, sans doute, les causes de cette *enclave*, qui a amené les de *la Hault* dans le Verdunois.

Ces causes les voici : 1° *Thiébault II*, comte de Bar et de Stenay († 1297), eut, pour première femme, *Jeanne de Flandres*, dont le douaire fut assigné sur la *terre de Dun*. 2° *Henry IV*, comte de Bar et de Stenay († 1344), eut pour femme *Yolande de Cassel*, fille de *Robert de Flandres*, et le douaire de cette princesse fut encore sur la *terre de Dun*. Ces deux comtesses arrivèrent dans les Wabvres, escortées de leurs *chevaliers*, *escuyers*, *pages* et *varlets*. Aussi aux *tournois de Chauvancy*, donnés, en 1285, par le comte *Louis V de Chiny*, voit-on, à la suite de *Philippe de Flandres*, les *Flamains*, les *Brabançons*, les *Hannuyers*, les *Berguignons*, chevauchant, coude à coude, avec les chevaliers *Barrisiens*, *Verdunois*, *Chiniens*, et *Luxembourgeois* (V. p. 350).

Puis arriva, en 1346, la funeste bataille de *Crécy*, qui fit mordre la poussière au valeureux *Jehan*, roi de *Bohême*, duc de *Brabant* et de *Luxembourg*, possesseur de *Reville* et de la garde de *Sivry*... ce chevaleresque batailleur tombé au milieu des cadavres de 30,000 lances françaises, 1,200 chevaliers, 80 seignéurs bannerets, dont 50 chevaliers tant *Brabançons* que *Luxembourgeois*.

Puis arriva, en 1415, la fatale bataille d'*Azincourt*, qui, dans ses derniers rejetons, trancha la souche antique de la dynastie barisienne, et qui fut le tombeau de notre ancienne che-

valerie. — Puis arriva, en 1439, l'échange des droits héréditaires de *Réné d'Anjou,* comme comte de Bar, sur la seigneurie de *Cassel,* contre les droits héréditaires des princes de *Flandres,* sur Dun et Jametz, droits passés à la Bourgogne devenue maîtresse des Pays bas, en 1443, échange qui déplaça, ou confondit, la plupart des mouvances dans le Dunois. — Puis arriva la lutte opiniâtre des *Verdunois,* partisans de la Ligue, contre les protestants *Sédannais,* possesseurs de Jametz jusques 1589. — Puis arrivèrent les luttes de partisans, pour et contre l'Espagne, luttes qui se terminèrent par la cession de *Dun, Stenay, Jametz,* au prince de Condé... et c'est alors, seulement, que de ce nuage, trois fois séculaire, se dégage nettement un personnage notable, du nom dc *la Hault,* à côté des seigneurs de Delut (*Grenet de Florimont de Waly* et *Autrecourt*), ceux-ci de la descendance de *Jacques de Mouzay,* gouverneur de Dun, en 1592 (1).

A l'époque où le prince de Condé fit reviser les titres seigneuriaux de ses nouveaux domaines, son baillif, *Jean de la Hault* fut investi de partie des fiefs, qui avaient été conservés par la veuve et les descendants du gouverneur *François de Shélandre,* obligés de se retirer dans les états du duc de Bouillon (V. les

---

(1) *Turenne* et le comte de *Grandpré* essayèrent, en 1649, de surprendre *Stenay,* avec l'aide de plusieurs capitaines de bande commandés par *François Grenet de Florimont,* major de place, fils de *Barbe de Mouzay* et petit-fils de *Jacques de Mouzay,* ancien gouverneur de Dun. Ces capitaines ne sont désignés que par le nom de leurs compagnies. Ainsi, alors, on disait le *capitaine Louppe* pour indiquer le sire de Louppy — le *capitaine Sancy,* pour indiquer *Jean de Haut,* châtelain-prévôt de Sancy, dont le maréchal de *Bassompierre* était seigneur, ainsi que de *Billy les Mangiennes,* etc., etc. Mais ces indications sont trop vagues pour en induire une identification entre les de *la Hault* et les *de Haut.*

Jean de Haut (dit *de Sancy*), portait : *d'azur, à trois membres de lion, d'or, l'un sur l'autre, en fasce, armés, de gueules.* Cimier : *une patte de lion, mise en pal, entre un vol, d'or.*

art. *Jametz*, p. 954, où il faut lire 15 mai 1607 et non pas 1707, et *Tailly*, p. 1985).

Au nombre de ces fiefs étaient celui de *la Cour* et celui dit de *la Tour* du château de Jametz. Telle fut, il est probable, l'origine des armoiries actuelles de la famille *de la Hault* (1).

Maintenant voici la descendance de l'auteur, bien connu, de ceux-ci, en la suivant jusqu'à nos jours.

Ch. Joseph de la Hault.

Charles Joseph de la Hault, né le 22 février 1675, fut avocat en parlement, conseiller du roi. Il devint maire de Carignan, puis procureur du Roi au bailliage de cette ville. Marié à *Elisabeth Gillet de Mairy*, fille de *Nicolas G.*, seigneur de *Mairy* (2), conseiller du Roi et son procureur au bailliage de ladite ville, il en eut quatre enfants : *Nicolas Joseph*, né le 15 décembre 1702 — *Jean Baptiste*, né le 27 juillet 1704 — *Anne*, né le 28 octobre 1713 — *Charles Joseph Guillaume*, né le 21 octobre 1719, lequel perpétua les rejets de la souche de Jametz.

L'auteur des Annales.

1° *N. Joseph de la Hault*, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, fut professeur de théologie au couvent de Belval, puis procureur de l'abbaye de Longwé. Il fut député de sa congrégation au chapitre national de 1770. Ses derniers jours se passèrent dans la maison de son ordre, à Brieules sur Meuse, où sa tombe existait, encore, au commencement de ce siècle. C'est lui qui est l'*auteur des Annales d'Ivoy-Carignan et de Mouzon*.

2° *Jean Baptiste de la Hault*, avocat en parlement et notaire royal à Montmédy, fut prévôt de Chauvancy le château. Il avait épousé *Sebastienne Madelaine Charlet*, fille de *Nicolas Jean Baptiste C.*, procureur du Roi au bailliage de Mont-

---

(1) Cette induction se fortifie des possessions fiefées que *Anne Martinsa*, veuve douairière *de la Hault* († à Jametz, le 23 mai 1710) possédait aux territoires de *Jametz, Remoiville, Iray le sec*, et *Delut*.

(2) *Gillet*, seigneur de *Mairy*, portait : *d'argent, à la bande, de gueules, chargée d'une macle, d'argent*, — *d'Hozier*, 18e vol. p. 355.

médy (1), et de *Catherine Chambeau.* Il en eut, de 1734 à 1740, plusieurs enfants, qui n'ont pas laissé de postérité.

3° *Anne de la Hault* fut mariée à *Thiéry Lion* (2), maître de ville à Carignan. Ils eurent deux enfants : 1° *Madelaine*, épouse *Hougrand*, dont naquit une fille, mariée à messire *de Simonot*, officier de cavalerie, de laquelle union provinrent plusieurs enfants. L'un d'eux est M. *de Simonot*, ancien sous-préfet de Verdun, qui fut représentant de la Meuse, en 1850. — 2° *Bernard François Lion*, seigneur de *Pouru Saint Remy*, qui fut avocat en parlement, conseiller du Roi, prévôt du bailliage de Montmédy, et qui mourut, en 1815, juge au tribunal civil de cet arrondissement (V. p. 1655) (3).

4° *Charles Joseph Guillaume de la Hault*, avocat en parlement, figure, sous ce titre, comme seigneur, indivis avec *Simon de Maucomble*, du fief de la *Rouchette*, ban de *Delut*, dans le procès-verbal de réformation des *coutumes de Sainte Croix* de Verdun, en 1743. Conseiller du Roi et de Monseigneur de Penthièvre, puis du duc d'Orléans, il fut, d'abord, juge-gruyer des seigneuries de *Lombut*, *Messaincourt* et *Pouru aux bois;* puis, prévôt d'*Etale* et de *Boloigne*, dans les *marches d'Arlon;* puis, procureur-général des cas royaux du *duché de Carignan;* puis, maître des eaux et forêts; ensuite bailli et lieutenant-général-commissaire enquesteur et réformateur, près le même siége; enfin il fut député à l'assemblée pro- Ch. Joseph Guillaume de la Hault.

(1) *Nicolas Charlet*, annobli le 22 mai 1641, portait : *d'azur, à deux épées droites, d'argent, la poignée, d'or.* — *Etienne*, son fils, fut lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Mouzon, le 16 mars 1691.

(2) *Lion*, maison originaire de Flandres, porte : écartelé; *au 1er et 4e, d'argent, au lion passant, de sable;* au 2me et 3me, *d'azur, chargé d'un arbre, de sinople.*

(3) Les représentants actuels de cette branche sont Mlle *Jeanne Lion* de Montmédy et ses neveux et nièces. C'est une des familles les plus honorables de notre localité et de celles de Mouzon et de Carignan.

vinciale des trois Evêchés et du Clermontois. Il mourut, à Carignan, le 23 nivôse an II.

Il avait épousé *Thérèse Lambertine de Fraypont* (1), issue d'une des plus importantes familles du pays de Liége, près de *Louvigny*, dont il eut trois enfants :

1° *Louise Reine*, née le 6 janvier 1764, mariée à *Louis François de Mennessier* (2), directeur des contributions directes, à Metz, ancien député de la Moselle. 2° *Gabriel Etienne*, né le 27 décembre 1768, qui va suivre. 3° *Marie Angélique*, née le 4 août 1770, mariée à *J. François Olivier Ide d'Esse* (3), conseiller au bailliage de Carignan et à la cour souveraine de Mouzon. Leur fils aîné, M. *Victor d'Esse*, chevalier de la Légion d'honneur, est, depuis plus de 30 ans, juge de paix du canton de Carignan ; c'est un des hommes les plus vénérés du pays.

Gabriel Etienne de la Hault. *Gabriel Etienne de la Hault* épousa, le 29 thermidor an IX, *Jeanne Victoire de la Pêche*, fille de *Pierre* (4), avocat en parlement, conseiller maître à la Cour des comptes de Franche Comté, et de *Marie Françoise Darlu de Roissy* (5), dont il eut cinq enfants : *Adolphe* — *Sophie* — *Olivier Auguste* — *Fiacre Ernest* — et *Joséphine*.

---

(1) *Fraypont* portait : *de gueules, au lion, d'or, armé et lampassé, d'argent ; l'écu semé de billettes, de même.*

(2) De *Menessier*, aujourd'hui dit *de la Lance*, porte : « *d'argent, à trois hures de sanglier, de sable.*

(3) D'*Esse*, ou *Easse*, originaire d'Ecosse, porte : *d'argent, au lion passant de? tenant une gerbe de bled entre ses pattes, au chef abaissé, de sinople.*

(4) De *la Pêche*, maison originaire de Bourgogne, porte : *d'azur, au chevron, d'or, accompagné de trois pêches, de même ; 2 et 1.*

(5) D'*Arlu de Roissy* portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné, en chef, de deux étoiles de même, et, en pointe, d'une flèche empennée, également d'or, posée en pal, le dard en haut.*

M. J. F. *Darbon de Roissy*, seigneur de son fief à *Dugny*, avait épousé une *Jeantin*, grand-tante paternelle de l'auteur de ce *Manuel*.

Voici leurs positions : 1° *Adolphe de la Hault*, propriétaire à Brieules, a épousé *Virginie Bernier-le Couteux* (1). Leur fille *Ernestine* est mariée à *Auguste Liégeois*, notaire à Damvillers (2), dont plusieurs enfants : — 2° *Sophie de la H.* épousa *Auguste Minot* (3), d'abord notaire; puis, adjoint au maire de la ville de Mézières ; puis, juge de paix du canton de Sedan — 3° *Olivier Auguste de la Hault*, est directeur des contributions indirectes du département de l'Ariège : il est célibataire. — *Fiacre Ernest de la Hault*, curé de la paroisse de *Saint Victor*, à Verdun, et chanoine honoraire de ce diocèse et de celui de Quimper — enfin *Joséphine de la Hault*, mariée à *Victor Lemaire de Montifault* (4), directeur des contributions directes à Quimper, en a eu quatre enfants : 1° *Victor de Montifault*, sous-préfet de Sarreguemines, époux d'*Eugénie*, fille du baron *Richard* (5), préfet du Finistère ; 2° *Edouard*, receveur des douanes ; 3° *Lydie*, mariée à *Henry d'Amphernet* (6), fille du marquis *Augustin d'Amphernet ;* 4° et *Arthur de Montifault*.

---

(1) *Bernier*, famille annoblie, par le duc Charles IV, le 22 août 1674, portait : *d'azur, à une patte de lion, d'or, mise en chevron renversé, au chef d'argent, chargé d'un croissant montant, d'azur, entre deux macles, de gueules*.

(2) *Liégeois* (V. *Haraumont*, p. 815).

(3) *Minot*, originaire de Tourraine, porte : *d'or, au lion de gueules*.

(4) *Le Maire de Montifault*, originaire de l'Orléannais, porte : *d'or, au lion passant, de sable, armé et lampassé, de gueules, portant un écusson d'azur entre ses pattes*.

(5) *Richard* dit *de Buzy* porte : *d'azur, à la fasce d'or, surmontée, en chef, de deux roses, de même*.

(6) D'*Amphernet* ou d'*Enfernet* (les barons de) portent : *de sable, à l'aigle à deux têtes, éployée, d'argent, becquée, languée et membrée, d'or*. Cette maison, qui remonte aux premiers âges de la monarchie, figurait aux croisades. L'écusson de *Jourdain d'Amphernet* est placé, au musée historique de Versailles, parmi ceux des seigneurs de grand renom, sous la date de 1191.

FIN DE LA TROISIÈME ET DERNIÈRE PARTIE.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS DANS LA TROISIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

Nancy. — Typographie de Ve Raybois.

